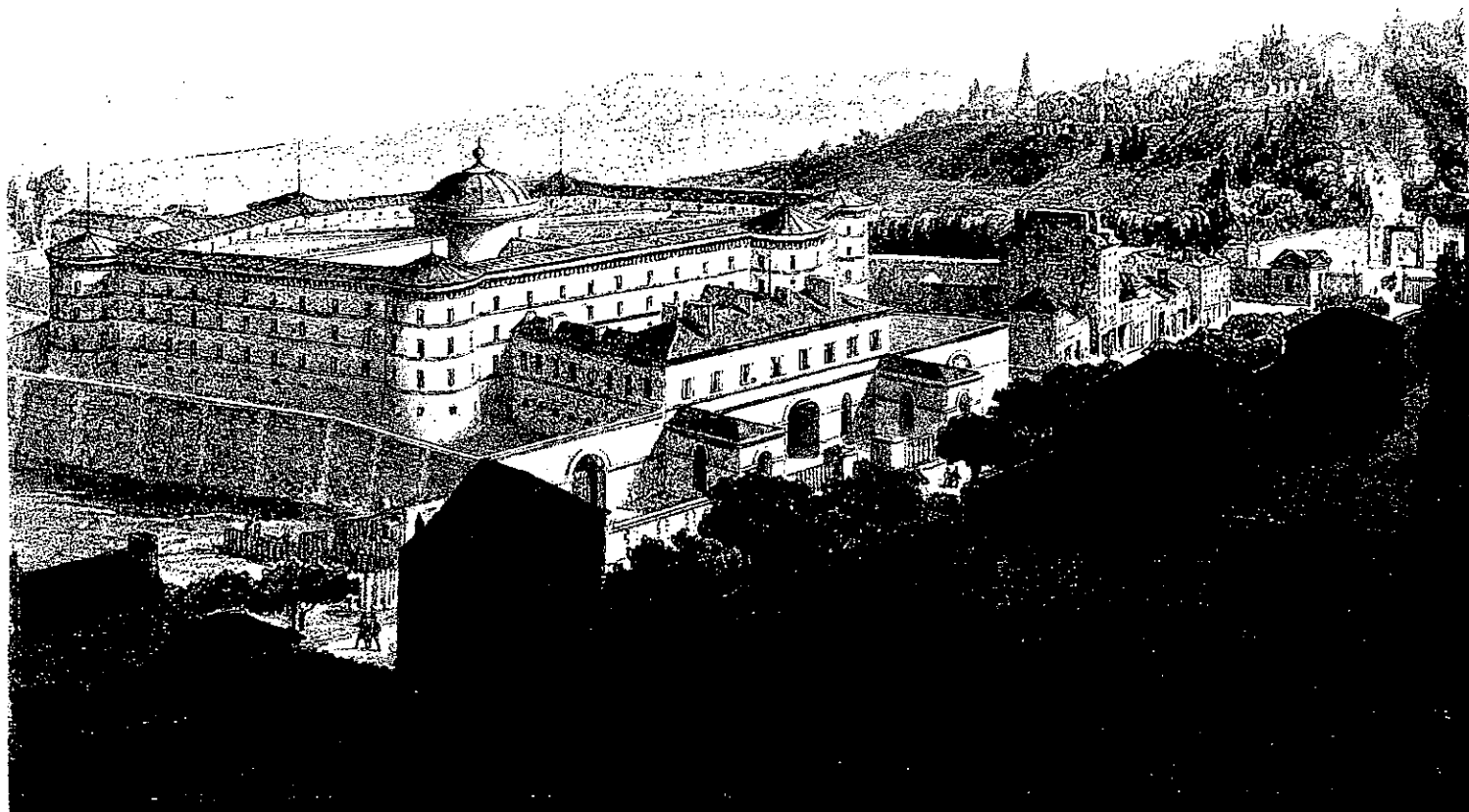


Prisons de Paris et de l'ancien département de la Seine

1800-1940



Répertoire
des fonds conservés
aux Archives de Paris

ARCHIVES DE PARIS

**Prisons de Paris
et de l'ancien département
de la Seine**

1800-1940

Remerciements

Christophe Belin, Roger Cousin, Daniel Guérin, Laurent Kruszyk, Charles Nguyen, Gérard Schneider, Marie de Witasse Thézy m'ont aidé et encouragé.

Que Robert Badinter, Michelle Perrot et les membres du séminaire sur la prison républicaine soient remerciés pour leur inlassable curiosité, qui les mena un jour au cœur des prisons de Fresnes.

En couverture :

Petite Roquette, lithographie J. Arnout, milieu du XIX^e siècle.

ISBN : 2-86-075-007-X

**Prisons de Paris
et de l'ancien département
de la Seine**

1800-1940

Répertoire
numérique détaillé
de la série Y

par Philippe GRAND
Conservateur en chef
du patrimoine,

sous la direction de
Jean-Marie JENN,
Conservateur général
du patrimoine

DÉPARTEMENT DE PARIS
DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES

Sommaire

- 7 Introduction

BIBLIOGRAPHIE

- 13 Bibliographie du XIX^e siècle
29 Bibliographie du XX^e siècle

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

- 39 Sources complémentaires aux Archives de Paris
65 Sources complémentaires aux Archives nationales

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

- 71 FONDS DE LA PRÉFECTURE, 1Y
77 FONDS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES, 2Y
79 Bicêtre,
81 Cherche-Midi,
83 Conciergerie,
87 La Force,
93 Fresnes,
123 Madelonnettes,
125 Mazas,
137 Nanterre,
145 Préfecture de police,
149 Grande Roquette,
159 Petite Roquette,
177 Saint-Lazare,
193 Sainte-Pélagie,
211 La Santé,
233 Maison spéciale de Vincennes,

ANNEXES

- 237 Chronologie
255 Glossaire
273 Index
275 Table des illustrations

Deux administrations rivales, l'ombre d'un pouvoir méfiant et parfois ignorant, telle est l'hypothèque qui pesa dès le début du XIX^e siècle sur les prisons parisiennes. Il fallait donner une réponse aux grandes peurs, il fallait croire au complot des prisons, ou feindre d'y croire. Souci traditionnel des rois de France, la sécurité de la capitale avait tourné à l'obsession.

Les conséquences de ce phénomène sur la conservation des archives sont beaucoup moins connues. Non seulement tous les papiers d'Ancien Régime avaient été d'emblée réunis à ceux des ministères, mais les archives secrétées et conservées par une administration locale réduite au rôle de simple courroie de transmission du ministère de l'Intérieur furent singulièrement maltraitées, faute de cohérence... et faute de locaux.

Mais il y a plus grave. L'administration parisienne était bicéphale, et singulièrement s'agissant des prisons. De l'arrêté du 12 messidor an VIII (1^{er} juillet 1800), qui substitue les préfets aux directoires départementaux et impose à la capitale la tutelle directe d'un Préfet de police, au décret du 28 juin 1887, qui s'efforce d'aligner le régime des prisons parisiennes sur le droit commun, les deux préfets ne cessèrent de subir, de provoquer ou de désamorcer entre eux une situation conflictuelle dont la source, bien au-delà des rivalités de personnes, tenait au chevauchement de leurs attributions et au byzantinisme de textes indigents quant au fond et pléthoriques dans leur forme.

Le décret de messidor avait conféré au Préfet de police l'administration et la surveillance des prisons de Paris et la répression de la mendicité et du vagabondage. C'était en réserver tacitement la gestion matérielle et l'entretien au préfet de la Seine, au nom du gouvernement d'abord, puis du département à partir de 1811, lorsque la propriété des établissements lui eut été dévolue.

Il y avait donc deux sources d'archives. Toutes deux disparurent à peu près complètement en mai 1871 lors de l'incendie de la Préfecture de police et de l'Hôtel de ville.

Si la pauvreté du fonds de la Préfecture (1Y) s'explique ainsi pour la période antérieure au début de la III^e République, elle demeure incompréhensible pour la suite. Le seul fonds « préfectoral » à peu près intégralement conservé aux Archives de Paris (à partir de 1871) est la sous-série D7N⁴ : architecture, entretien des bâtiments. Les prisons parisiennes étant départementales sont toutes représentées dans cette sous-série, y compris la maison de répression du vagabondage et de la mendicité de Saint-Denis, puis (1887) de Nanterre (les dossiers du dépôt de mendicité de Villers-Cotterêts ayant été classés dans la sous-série D12N⁴). Même si le Préfet de police, puis l'administration pénitentiaire centrale à partir de 1887, exercent le contrôle des prisons de Paris, on

pourrait s'attendre que toute la législation et la réglementation intéressant la France ou Paris aient été régulièrement conservées dans les bureaux de la préfecture de la Seine.

Si ce fut le cas, il n'en a pas été trouvé trace aux Archives départementales. Tout s'est passé comme si le préfet de la Seine avait été strictement confiné dans ses attributions, à savoir la construction, l'appropriation et l'entretien des bâtiments.

Ce sont les archives des établissements qui constituent l'essentiel du présent répertoire. Leur masse – un tiers des personnes arrêtées en France à la fin du siècle dernier l'étaient à Paris – ne doit pas faire illusion. Les vicissitudes ne les ont pas épargnées davantage. Ce qui s'est produit au niveau de l'administration parisienne centrale s'est comme répété dans les greffes de chaque établissement : seuls les registres d'écrou ont subsisté.

La préfecture de police de la rue de Jérusalem avait recueilli les archives des prisons révolutionnaires. Du Directoire, du Consulat et de l'Empire et de la majeure partie de la Restauration, rien n'est parvenu aux Archives de Paris, si l'on excepte un registre de Bicêtre consacré aux détenus administratifs et politiques (1813 *sq.*) et quelques épaves conservées dans les séries 1Y et D7N⁴.

Lorsqu'un établissement fermait ou changeait de vocation, ses archives étaient transférées dans le nouvel établissement (presqu'invariablement qualifié de *prison-modèle*). C'est ainsi que bien des fonds sont parvenus jusqu'à nous, mais c'est pour la même raison que d'autres ont disparu. Deux exemples :

1. Lorsque les Madelonnettes, *maison des jeunes détenus* de 1831 à 1836, furent affectées à la prévention des hommes, les archives des enfants furent transférées à la Petite Roquette. Elles y restèrent après l'évacuation des enfants (décembre 1930) et jusqu'à la démolition de l'établissement (1974) reconverti en maison d'arrêt des femmes depuis 1932. Hélas, le tri archivistique ne laissa parvenir aux Archives de la Seine que les registres d'écrou des jeunes détenus des Madelonnettes et de la Petite Roquette.

2. Les mêmes Madelonnettes furent démolies en 1866 pour le percement de la rue Turbigo. La disparition des archives de la maison d'arrêt des hommes qu'elles étaient devenues en 1836, en complément de La Force puis (1850) de Mazas, ne peut s'expliquer qu'avec l'hypothèse de leur transfert en 1867 à la *prison-modèle* de La Santé, connue d'abord sous le nom de *Nouvelles Madelonnettes*. En effet, l'incendie du greffe de La Santé le 16 juillet 1957 fit disparaître toute trace de la première période de l'établissement et vingt-cinq années de registres d'écrou de Mazas, l'autre maison d'arrêt parisienne, évacuée en 1898. Une partie des premiers détenus de La Santé venait des Madelonnettes, et les registres d'écrou les avaient suivis, comme il était d'usage.

De même, c'est au greffe de Fresnes qu'étaient conservées les archives des éphémères prisons cellulaires de Nanterre, et c'est la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis qui hérita en 1973-1974 de celle de La Roquette.

La loi du 22 juillet 1867 abolissant la contrainte par corps en matière civile et commerciale n'entraîna pas seulement l'évacuation et la démolition de la prison dite de Clichy, mais la libération immédiate des détenus et la destruction corrélative de leurs dossiers, comme l'exigeait l'arrêt d'une procédure devenue illégale. C'est le seul cas de disparition massive d'archives pour raison institutionnelle. Il convient de faire un sort particulier aux registres d'écrou des enfants en correction paternelle, que les greffes tenaient en toute illégalité : l'article 376 du Code civil prescrivait qu'*aucune écriture ni*

formalité judiciaire ne devait accompagner leur incarcération. Nous ne savons pas à quel rythme ils étaient détruits...

D'une manière générale, les Archives de la Seine ne reçurent que très peu de versements d'archives pénitentiaires. Sauf erreur, les rapports annuels des directeurs ne les mentionnent guère. Un répertoire sommaire fut dressé sous la direction d'Yvonne Pouille en 1962, faisant état de quelques séries de registres d'écrou, dont la restauration fit malheureusement disparaître des reliures nombre de cotes anciennes.

C'est en m'apercevant d'une quantité anormale de recherches infructueuses que l'idée me vint d'essayer de comprendre comment les lecteurs pouvaient être découragés ou induits en erreur. Il me fallut beaucoup de temps et un travail de fourmi pour reconstituer le mode de pensée et les usages des greffiers des prisons au XIX^e siècle. Transférés d'une section à l'autre dans la même prison, réincarcérés après un séjour dans une autre, mais dans une catégorie différente, les détenus pouvaient faire l'objet de plusieurs écrous dans plusieurs séries de registres, ou au contraire d'un seul écrou surchargé de mentions et de dates diverses. Capitale était la reconstitution de la cotation ancienne pour l'utilisation des répertoires originels, lorsqu'ils existaient encore soit à la fin des registres, soit sous forme de volumes séparés. Si étonnant que cela paraisse, des chevauchements de dates ou anomalies diverses rendaient difficile l'identification de certains registres ou répertoires : ce n'est qu'après avoir daté l'incarcération du premier et du dernier détenu pour chacune des lettres de l'alphabet qu'un répertoire donné (renvoyant sans date à de simples numéros d'écrou précédés du chiffre ou de la lettre de la cotation ancienne, sans compter un sigle à déchiffrer pour la catégorie pénale) pouvait être situé correctement dans le temps.

Décrypter les mentions plus ou moins absconses permettant le va-et-vient entre les répertoires et les registres, entre les registres, et à l'intérieur d'un même registre, impliquait non seulement l'identification corrélatrice des volumes, mais la reconstitution des séries qu'ils avaient formées, puis leur adaptation au lecteur moderne. On en trouvera le meilleur exemple dans le fonds des *jeunes détenus*.

Dépourvus de titre, voire revêtus d'un titre trompeur dû au réemploi d'un registre *presque* vierge, de nombreux volumes exigeaient une critique interne et externe. Et l'identification achevée, encore fallait-il la rendre claire aux yeux du lecteur.

C'est ainsi que le parti fut pris de reproduire systématiquement, sur l'instrument de travail refondu, non seulement la cote ancienne de chaque volume, mais encore les dates extrêmes d'écrou.

Ce travail était d'autant plus nécessaire que les archives pénitentiaires sont aussi bien un complément des archives judiciaires – dont ma collègue Brigitte Lainé et moi-même étions en charge depuis plusieurs années – qu'une source de substitution pour ces mêmes archives judiciaires si souvent malmenées.

Sur ces prémisses je décidai, avec l'appui de magistrats, de greffiers, puis, quelques années plus tard des membres du séminaire Badinter-Perrot sur la prison républicaine, de commencer l'exploration des prisons parisiennes *intra* et *extra-muros* (La Santé, Fresnes et Fleury-Mérogis).

C'est dans cette dernière prison, à la Maison d'arrêt des hommes, que ma collègue Odile Krakovitch procédait au classement des archives des bagnards, rapatriés de Saint-Martin-de-Ré dans l'attente de leur destination finale à Aix-en-Provence. Elle eut la chance de retrouver quelques dossiers de détenus royalistes de la Santé au début du siècle et plusieurs registres de femmes de Saint-Lazare. A la Maison d'arrêt des femmes,

je décidai de différer d'une année le premier versement des archives de la Roquette, maison d'arrêt des femmes de 1932 à 1973, afin de permettre à tout un groupe de résistantes de recueillir au greffe la documentation de l'ouvrage de France Hamelin, *Femmes dans la nuit*.

Prisons départementales jusqu'au 3 février 1949, La Santé et Fresnes détenaient la majeure partie des archives, et les seules qui ne constituent pas un fonds clos. Les versements antérieurs à l'année 1940 sont terminés depuis plusieurs années. Ils ont été parfois effectués dans des conditions matérielles très difficiles, lointaine conséquence du surpeuplement carcéral de la guerre et de la Libération, et de manière plus chronique, effet de l'extrême misère des greffes pénitentiaires. Les directeurs des prisons et tout le personnel se sont constamment montrés efficaces et bienveillants.

Mais il était trop tard pour les archives les plus anciennes. Contrairement à ce qui a pu se passer dans les départements, les Archives de Paris (à quelques exceptions près que le lecteur découvrira à la lecture de ce répertoire) n'ont pu recueillir que des registres d'écrou. Disparus les registres de prétoire, disparus les dossiers de détenus, disparus les rapports d'incidents antérieurs à 1940, disparus les témoignages de l'intendance et de l'activité économique des prisons (les rapports avec les entrepreneurs et les confectionnaires, les marchés, les livres de compte, etc.).

Le classement des prisons me parut longtemps insoluble. Il fut résolu cependant le plus simplement du monde : c'est l'ordre alphabétique des établissements qui a été adopté⁽¹⁾, indépendamment de tout contexte historique, des filiations d'une prison l'autre, de toute considération du sexe des détenus ou de leur catégorie pénale. Est-ce un bon classement ? Non. Mais les autres ne sont-ils pas pires ?

Le classement chronologique est le premier qui vient à l'esprit pour un historien. Mais la série des registres de Saint-Lazare, prison révolutionnaire, ne commence qu'en 1856. La Santé, ouverte en 1867, n'a plus de registre antérieur à 1888. Faut-il placer Bicêtre, prison-hospice ouverte sous Louis XIV, avant La Force, inaugurée en 1780, quand leurs registres conservés ne vont pas au-delà de la Restauration ?

Fallait-il tenir compte des filiations ? On pouvait l'envisager d'autant mieux que nombre de registres commencés dans un établissement se poursuivent dans un autre, la cotation restant la même. Mais alors, comment classer Fresnes, héritière à sa naissance en 1898 de trois prisons parisiennes, puis en 1902 de Nanterre, en 1927 des femmes condamnées de Saint-Lazare, et en 1930 des mineurs de la Petite Roquette ? Comment classer la Petite Roquette elle-même, qui reçut les jeunes détenus de 1836 à 1930 et les femmes prévenues (jusqu'alors détenues à Saint-Lazare) à partir de juillet 1932 ?

Quant au classement par sexe, s'il pouvait se concevoir pour la majeure partie du XIX^e siècle, il devenait un casse-tête au XX^e siècle, lorsque les prisons mixtes ne firent plus peur à l'administration. Pour ne rien dire du classement par catégories pénales...

Un outil de travail pour une histoire aussi compliquée que celle des prisons de Paris ne pouvait se dispenser de quelques points de repère annexes. Outre une bibliographie abondante mais volontairement peu sélective, une chronologie détaillée et un glossaire

1. A une exception près : celle de la maison d'arrêt de la garde nationale, dont les registres étaient déjà cotés en

D3R : il est présenté dans les sources complémentaires.

devraient familiariser le lecteur avec les institutions et le langage pénitentiaires. Puisse-t-il ne pas perdre de vue que les documents *aussi* peuvent mentir. Et qu'il en saura plus sur les prisons de Louis-Philippe à la lecture des débats parlementaires de 1844, lors du premier assaut mené autour de Tocqueville pour imposer une idéologie pénitentiaire de type totalitaire, qu'en compulsant les registres de Sainte-Pélagie ou de La Force. Ils mentent, les députés, aussi bien les nostalgiques de l'Ancien Régime, car il y en a, que les fanatiques de la *fureur cellulaire* (Jacques-Guy Petit), mais leur mauvaise foi les trahit et les laisse parfois à bout d'argument : la vérité sort alors narquoise de leurs lèvres desséchées, prestement relevée par l'un des rares humanistes parlementaires de ce temps, le marquis Gaétan de la Rochefoucauld-Liancourt.

Fascination, dégoût, peur. Sous Louis-Philippe, le conseil général de la Seine estime qu'il ne dépensera jamais assez pour les prisons : entendons, pour défendre la société contre les *classes dangereuses*. On construit et on aménage à grands frais. Au temps de la République radicale, lorsque la majorité a basculé à gauche, le conseil général estimera que la société dépense toujours trop pour les prisons. La fascination et le dégoût subsistent, la peur a reculé devant le triomphalisme d'un régime qui revendique l'intégralité de l'héritage de 1789 et ne craint pas d'appliquer de nouvelles *peines éliminatoires* aux laissés pour compte et aux réprouvés de la civilisation du progrès⁽²⁾. Le flux d'incarcération diminue-t-il après les grandes lois sur le sursis ou sur le traitement de l'enfance délinquante ? C'est que ceux qui n'ont pas bénéficié de la clémence des juges sont vraiment irrécupérables. Par définition, ils ne peuvent que coûter trop cher aux yeux de l'opinion publique comme de l'administration. Les crédits sont sans cesse révisés à la baisse. Baisse du nombre de détenus, mais baisse parallèle du nombre de prisons. En 1939, Paris n'en compte plus que trois, dont une hors les murs : La Santé, La Roquette et Fresnes.

Toutes les trois sont des prisons cellulaires, toutes les trois ont été inaugurées comme des *prisons modèles*, construites ou aménagées pour assurer l'isolement de chaque détenu, au moins la nuit. Les variations doctrinales n'ont pas manqué, et les difficultés d'aménagement et de réaménagement consécutives aux prescriptions ministérielles, avant comme après la loi de 1875, qui prescrit l'isolement absolu des prévenus et des condamnés à moins d'un an de prison. A quelques exceptions près (dont celle du *Grand Quartier* de Fresnes), les conditions de l'emprisonnement sont restées les mêmes qu'à l'époque où Paris possédait huit établissements pénitentiaires.

Même repoussée de plus en plus loin dans les faubourgs (les deux Roquettes), voire dans une banlieue lointaine (Fresnes), la prison reste visible, au moins dans le souvenir de ceux qui ont pu avoir affaire à elle. La même façade qui avait été conçue pour impressionner le justiciable peut devenir, au fil du temps, hideuse aux yeux d'une opinion manipulée par les publicistes et les élus du peuple, les uns et les autres influencés par les spéculateurs. Ainsi en fut-il de la prison Mazas qui effrayait, dit-on, les visiteurs débarqués de la gare de Lyon. Mais une masse architecturale peut être modifiée, détruite et reconstruite. La série DN aux Archives de Paris témoigne de l'inscription des prisons dans le temps. La masse muette des prisonniers, elle, reste à la fois invisible et indestructible dans son renouvellement incessant.

2. Voir la chronologie, 27 mai 1885, et Robert Badinter, *La prison républicaine, 1871-1914*, Fayard, 1992.

BIBLIOGRAPHIE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AN : Archives nationales.

BHVP : Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Bibl. adm. : Bibliothèque administrative de la Ville de Paris.

BN : Bibliothèque nationale.

Bibliographie : XIX^e siècle

DOCUMENTS OFFICIELS

Archives parlementaires de 1787 à 1860 (...), Université de Paris I, CNRS, 13 vol., 1962-1985.

BERENGER de la DROME (Alphonse-Marc-Marcellin-Thomas), *Chambre des Pairs, séance du 24 avril 1847. Rapport (...) sur le régime des prisons*, 1847.

BOURNAT (Victor), *Commission supérieure du patronage des libérés, 1^{ère} sous-commission, patronage des jeunes libérés. Rapport par M. Bournat sur les travaux préparatoires du règlement d'administration publique prévu par la loi du 5 août 1850*, Goupy, 1872.

BUCQUET (Paul), *Enquête sur les bureaux de bienfaisance (...) en 1871*, Impr. nationale, 1874. Bibl. adm. 1989.

- Id., *Exposition universelle internationale de 1878 à Paris. Catalogue général de l'Exposition du Ministère de l'Intérieur*, Impr. nat., 1878.

- Id., *Rapport sur la statistique des établissements pénitentiaires*, 1856. BHVP 111 683.

- Id., *Tableau de la situation morale et matérielle en France des jeunes détenus et des jeunes libérés et recherches statistiques sur les colonies agricoles, les établissements correctionnels et les sociétés de patronage des jeunes détenus*, Dupont, 1853.

Catalogue chronologique et analytique des documents officiels relatifs à l'administration des prisons de 1791 à 1862, Chaix, 1862.

Code des prisons, Paul Dupont, 1845 sq. Bibl. adm. 347. La BHVP conserve le tome I (Moreau-Christophe) sous la cote 702 661.

Détail :

t. I, 1670-1845 - t. II, 1846-1856 - t. III, 1856-1862 - t. IV, 1862-1869 - t. V, 1870-1873 -

t. VI, 1874-1875 - t. VII, 1876-1878 - Etc. A partir du tome VII, le recueil s'intitule *Code pénitentiaire*. Bibl. Chancellerie ANC 1461-1 etc.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1880 et rapport relatif aux années 1826-1880, Impr. nationale, 1882. Réédition et introduction par Michelle Perrot et Philippe Robert, Genève, Slatkine, 1989.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1829, Impr. royale, 1830. Arch. Paris 8 Cb 40. Le rapport au roi n'a été présenté que le 24 décembre 1830 (Dupont de l'Eure).

Compte rendu de l'Association des dames autorisées à visiter les détenues protestantes de Saint-Lazare (1839, 1840, 1841), 1842.

Congrès international du patronage des libérés, 1878, 1900 et 1937. Bibl. Sainte-Geneviève V 8° 122 (26), 1878. BN 8° R 17 655 (pour 1900 et 1937).

Congrès pénitentiaire de Francfort-sur-le-Main, [22, 29 et 30] septembre 1846, dans Revue pénitentiaire et des institutions préventives, t. IV, 1847, p. 1-162.

Congrès pénitentiaire de Bruxelles, [23-30] septembre 1847, dans Revue pénitentiaire et des institutions préventives, t. IV, 1847, p. 481-674.

DECAZES (comte), *Rapport au Roi sur les prisons*, 1819. Bibl. adm. 41 493.

DELAPORTE, *Conseil des Cinq-Cents. Motion faite par Delaporte relative à l'état des prisons et à*

celui des prisonniers, séance du 29 prairial an 6, Impr. nat., messidor an 6. AN AD III 51.

[DELESSERT (Gabriel)], *Rapports à M. le Ministre de l'Intérieur au sujet des modifications introduites dans le régime du pénitencier des jeunes détenus de la Seine, aujourd'hui maison centrale d'éducation correctionnelle, pendant les années 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846*, Boucquin, Impr. de la Préfecture de police, 1847.

Les années indiquées ne correspondent pas exactement au contenu : le premier rapport (30 mai 1838) ne figure pas dans le recueil. Tous les autres ont été reproduits : 29 juin 1839, 29 février 1840, 23 janvier 1841, 6 février 1843, 18 avril 1844, 8 mai 1845 et 27 février 1847.

DEMETZ (Frédéric-Auguste) et BLOUET (Abel), *Rapports à M. le Comte de Montalivet (...) sur les pénitenciers des Etats-Unis*, Impr. royale, 1837 (45 planches).

Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, Impr. nat., 1873-1875, 8 vol. T. 3 : *Prisons de la Seine*, p. 273-416. Voir aussi le *Journal officiel* du 21 au 28 août 1874 (annexe n° 1676, séance du 18 mars 1873).

GASPARIN (Adrien de), *Rapport au Roi sur les prisons départementales*, Impr. royale, 1837.

HERBETTE (Louis), *Organisation des services et des établissements pénitentiaires en France*, Perreau, 1885.
- Id., *Statistique pénitentiaire pour 1880-1887. Exposé général de la situation des services et des divers établissements*, Ministère de l'Intérieur, 7 vol., 1883-1890.

Instruction et programme pour la construction des maisons d'arrêt et de justice. Atlas et plans de maisons cellulaires. Ministère de l'Intérieur, août 1841 (projets de Blouet, Harou-Romain et Horeau). BHVP F° 10 653.

Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine, dressé par le Service des Beaux-Arts (Préfecture de la Seine, Direction des travaux), Chaix, 1879-1883, 3 vol., table. T. III : *Edifices départementaux dans Paris et hors du département de la Seine*, 1883. Bibl. adm. Usuels C 35

LABORDE (Alexandre de). *Rapport à son Exc. le ministre de l'Intérieur sur les prisons de Paris, et les améliorations dont elles sont susceptibles; par M. le C^e Alexandre de la Borde, membre du conseil-général des prisons de France, et honoraire de la Société des prisons de Londres, etc.*, Paris, Imprimerie royale, 1819. Exemplaire à la Bibliothèque Nationale dans le recueil intitulé *Société royale pour l'amélioration des prisons*, coté 4 R 515 III. Compte rendu dans le *Moniteur universel*, n° 239 du 27 août 1819, p. 1137-1138.

Maison d'arrêt et de correction pour les hommes, rue de la Santé, construite par Vaudremer, architecte, de 1864 à 1868. Notice descriptive par Félix Narjoux. BHVP 16515-II f° ou 10 731.

- *Maisons centrales de force et de correction. Analyse des réponses des directeurs à une circulaire ministérielle du 10 mai 1834 sur les effets du régime de ces maisons*, Impr. royale, 1836.

MARC (docteur), *Rapport fait à M. le Conseiller d'Etat, préfet de police, sur l'établissement orthophrénique de MM. F. Voisin et P. Cheneau*, dans le *Moniteur universel*, 24 octobre 1834, p. 1986 sq.

Le Moniteur des architectes, 1872-1885.

Le Moniteur universel.

MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), *Rapport à M. le Comte de Montalivet (...) sur les prisons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suède (...)*, Impr. royale, 1839.

NORMAND (A.), inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, *Dispositions générales et particulières relatives à la construction des prisons suivant le système cellulaire*, Impr. nationale, 1875. Bibl. adm. 2991.

- Id., *Plans des établissements pénitentiaires de France*, Charpentier, 1878, 7 pl. BHVP F° 32 462.
- Id. et VAUDREMER (E.), *Projets spécimens pour servir à la construction des prisons départementales*, Charpentier, 1878. BHVP F° M° 32 461.

Ordonnances de police (Collection officielle des), imprimée par ordre de M. le Préfet de police, t. I (1800-1848), Boucquin, 1880 ; t. II (1849-1880), Chaix, 1881 ; t. III (1815-1860) et IV

(1861-1880), *Appendices et table générale*, Chaix, 1882. Les tomes suivants, édités par Chaix chaque année ou tous les deux ans, portent le titre d'*Ordonnances et arrêtés du Préfet de police*.

PERROT (Louis), *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur un projet de transportation des condamnés criminels et correctionnels et sur l'établissement des colonies agricoles pénitentiaires en Algérie et en Corse, suivi d'un rapport sur la colonie anglaise de Portland*, Impr. nationale, 1852. Bibl. adm. 354.

Plans des établissements pénitentiaires de France, dressés par ordre du ministère de l'intérieur, Melun, Impr. adm., 1895.

POUSSIN (Henry), *Quartiers et services intéressant les mineurs placés sous l'autorité de l'administration pénitentiaire, 1882-1890*, Melun, Impr. adm., 1890.

Préfecture de police. Conseil d'hygiène publique et de salubrité. Rapport sur les conditions hygiéniques des immeubles départementaux affectés aux prisons de la Seine au nom d'une commission composée de MM. Lépine, Dujardin-Beaumetz, Goubaux, Bunel, Levraud, et M. Léon Colin, rapporteur, Chaix, 11 novembre 1887. Arch. Paris D7N⁴.

Projet de loi sur les prisons présenté à la Chambre des Pairs le 10 juin 1844. I. *Observations de la Cour de cassation et des cours royales*, 1845. II. *Observations de MM. les préfets*, 1846. Ministère de l'Intérieur, Impr. royale, 2 vol. Bibl. adm. 200 758.

Rapport fait au Conseil spécial des prisons de Paris sur la fourniture du pain dans les prisons, Hazard, janvier 1820. BHVP 8° 4911 ; Bibl. adm. 58 397.

Rapports officiels sur le pénitencier de Cherry-Hill (...) et sur la prison de Pentonville (...) pendant les années 1843, 1844 et 1845 (...), Marc-Aurel, 1847.

Recueil des lettres circulaires, instructions, programmes, discours, et autres actes publics émanés en (1797sq.) du ministère de l'Intérieur, Impr. royale. Arch. Paris 2Db/ 3.

Recueil de lois et décrets sur l'administration communale et départementale comprenant les textes spéciaux à l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine, Impr. municipale, 31 octobre 1885. Arch. Paris 18 Eb/ 4.

Règlement général pour les colonies et maisons pénitentiaires affectées à l'éducation correctionnelle des jeunes détenus, Impr. impériale, 1869. Bibl. adm. 12 193.

Règlement général [du 4 août 1864] sur l'administration et la comptabilité des maisons centrales de force et de correction et des établissements pénitentiaires assimilés, Impr. impériale, 1864.

Règlement pour le service des gardiens dans les maisons centrales de détention, Impr. royale, mai 1822.

Services pénitentiaires, lois, décrets, règlements et circulaires. Publié par ordre de M. Barthou, ministre de l'Intérieur, Melun, Impr. adm., 1896.

Société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine, H. Fournier, 1833-1868, 2 vol. et un recueil de brochures. BHVP 29 261.

Société royale pour l'amélioration des prisons. Comptes rendus et rapports présentés au Conseil général des prisons en mai-juin 1819. BN 4 R 515 III.

Société royale pour l'amélioration des prisons. Rapport [Daru] sur les travaux du Conseil général pendant l'année 1819, 1821.

Statistique de la France, Impr. royale, 1^{re} série, 9 vol., 1837 sq.

Statistique de la France, 10^e partie, *Administration publique*, t. II, *Statistique des établissements de répression*, 1844.

Statistique des bagnes, année 1848, Impr. nat., 1850.

Statistique des prisons pour l'année (...), Impr. adm. Paul Dupont, puis (1866) Ministère de l'Intérieur, 1852 sq. Collection entreprise sous les auspices du ministère de l'Intérieur par l'inspecteur Parchappe en 1852, avec un récapitulatif sommaire sur la deuxième partie du règne de

Louis-Philippe, elle s'intitule *Statistique centrale des prisons* à partir de 1863, puis *Statistique pénitentiaire* à partir de 1880. Le tome I regroupe les années 1852 à 1855, ainsi que le récapitulatif des années antérieures, le tome II traite les années 1856 à 1858, le tome III les années 1859-1860, le tome IV, 1861-1862. A partir du tome V (1863), chaque tome correspond à une année. Bibl. adm. 353.

Statistique médicale des établissements pénitentiaires de 1850 à 1855. Maisons centrales de force et de correction, Paul Dupont, 1859. Id., *de 1856 à 1860*, 1865 (2 tomes en un volume, rapports de Maximien Parchappe, inspecteur général des asiles d'aliénés et du service sanitaire des prisons). Bibl. adm. 355.

GÉNÉRALITÉS

Académie des sciences morales et politiques. Comptes rendus des séances.

ALAUZET (Isidore), *Essai sur les peines et le système pénitentiaire*, 2^e éd., 1863 [Impr. royale, 1842].

ALBOIZE DU PUJOL (Jules-Edouard), *Les prisons de l'Europe*, Administration de librairie, 1845, 8 t. en 4 vol. Bibl. adm. 32 779.

ALLIER (Régis), *Etudes sur le système pénitentiaire et les sociétés de patronage*, Marc-Aurel, 1842. Bibl. adm. 358.

Annales de la charité, 1845-1860, puis *Revue d'économie charitable*, 1860 sq.

Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1829 sq.

Annales médico-psychologiques, 1843 sq.

APPERT (Benjamin). *Bagnes, prisons et criminels*, Guilbert, 1836, 4 vol. BHVP 8° 4794.

- Id., *De la nécessité de former des colonies agricoles et industrielles pour les condamnés libérés*, Guilbert, 1841.

- Id., *De la phrénologie appliquée à l'amélioration des criminels*, note lue à la Société de phrénologie de Paris le 23 août 1832. BN T⁷557.

- Id., *Journal des prisons, hospices, écoles primaires et établissements de bienfaisance*, Baudouin, 1825-1826, 2 vol. BHVP 6930.

ARBOUX (pasteur Jules), *Manuel des visiteurs de prison*, Marchal et Billard, 1894. Bibl. adm. 6697.

Archives de l'anthropologie criminelle et de science pénale, 1886 sq.

AYLIES (Séverin), *Du système pénitentiaire et de ses conditions fondamentales*, Gosselin, 1837. Bibl. adm. 48 705.

- Id., *La question pénitentiaire en 1865*, J. Claye, 1865.

BAIHAUT, *Impressions cellulaires*, 7^e éd., Flammarion, 1897. BHVP dr. f° 35 039.

BAILLARGER (M.), *Note sur les causes de la fréquence de la folie chez les prisonniers*, dans *Annales médico-psychologiques*, 1844, t. IV, p. 74-80.

BALTARD (Louis-Pierre), *Architectonographie des prisons*, Crapelet, 1829. Arch. Paris 1Gb 117. Un exemplaire plus ancien, édité chez l'auteur, est conservé à la BHVP (F° n° 4913).

BEAUMONT (Gustave de) et TOCQUEVILLE (Alexis de), *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France*, 1833. Rééd. Michelle Perrot, dans *Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville*, t. IV, 2 vol., *Écrits sur le système pénitentiaire*, Gallimard, 1984.

BECCARIA (Cesare), *Des délits et des peines*, Flammarion, 1991 [1764]. Arch. Paris 8° 2143.

BEGE (A.), *Lettre de M. Achille Bégé, ancien préfet, à MM. les pairs et à MM. les députés sur le Projet de loi des prisons*, mars 1844. AN fonds Daru 138 AP 360.

BENOISTON de CHATEAUNEUF (L.), *Mémoire sur la condition des femmes et des jeunes filles détenues et libérées*, 1848.

BENTHAM (Jeremy), *Panoptique*, Impr. nationale, 1791. BHVP 962 640. Rééd. Michel Foucault et Michelle Perrot, Belfond, 1977.

BERENGER de la DROME (Alphonse-Marc-Marcellin-Thomas), *De la justice criminelle en France, d'après les lois permanentes, les lois d'exception et les doctrines des tribunaux*, L'Huillier, 1818.

- Id., *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, en l'applicant à tous les lieux de répression du royaume, à tous les individus qui, à quelque titre que ce soit, sont mis sous la main de la*

justice, et en plaçant les libérés sous la protection organisée de la bienfaisance publique, dans *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, séances des 25 juin, 9, 16 et 23 juillet 1836.

- Id., *De la répression pénale, de ses formes et de ses effets*. Rapport, 2^e partie, dans *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. IX, 1855, p. 405-808 (lu dans les séances de juillet, août, novembre 1853 et en 1854). Bibl. adm. 26 726/1855.

BERNARD (Martin), *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens*, 2^e éd., Pagnerre, 1861. BHVP NF 35 362.

BIENVILLE (docteur), *La Nymphomanie ou traité de la fureur utérine*, éd. J.-M. Goulemot, Sycomore, 1980 [1771].

BLOUET (G.-Abel), *Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés*, Didot, 1843. BHVP F^o 10204.

BOGELOT (G.), *Du patronage des libérés*, 1887.

BOILEAU de CASTELNAU (docteur P.-J.), *Note sur l'influence de la détention sur la santé des détenus de la maison centrale de Nîmes en 1838*, dans *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1^{re} série, XXII, 1839, p. 207-212.

- Id., *Du système pénitentiaire, plan d'un système rationnel de prévention du crime et d'amendement du coupable*, Montpellier, 1845.

BONNET (docteur A.-B.), *Hygiène physique et morale des prisons*, Rouvier, 1847.

BONNEVILLE de MARSANGY (Louis), *De l'amélioration de la loi criminelle*, Cotillon, 1855.

- Id., *Des libérations préparatoires*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du tribunal civil de Reims, 1846.

- Id., *Moralisation de l'enfance coupable*, A. Anger, 1867.

BOURNAT (Victor), *La Société royale des prisons (1819-1830)*, C. Douniol, 1879. (Extrait du *Bulletin de la Société générale des prisons*, 1878).

- Id. et DARU (Charles), *Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux*, C. Douniol, 1875.

BRETIGNERES de COURTEILLES (vicomte Hermann), *Les condamnés et les prisons, ou réforme morale, criminelle et pénitentiaire*, Perrotin, 1838.

BRU (Paul), *Histoire de Bicêtre (hospice, prison, asile)*, Aux bureaux du progrès médical, 1890. Arch. Paris 10 Eb 159.

BRUNOT (C.), *Le contrôle des services pénitentiaires*, dans *Revue pénitentiaire*, 1895, p. 1189-1194.

Bulletin de la Société générale des prisons, août 1877-janvier 1892 (t. I à XVI, 1), puis *Revue pénitentiaire*, *Bulletin de la Société générale des prisons* (1892-1901), et enfin *Revue pénitentiaire*.

BURET (E.), *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, Paulin, 2 vol., 1840.

CANLER, *Mémoires*, éd. J. Brenner, Mercure de France, 1968.

CERFBERR de MEDELSHEIM (Alphonse), *Des condamnés libérés*, A. Royer, 1844.

- Id., *La vérité sur les prisons. Lettre à M. de Lamartine*, Mansut, 1844. Bibl. adm. 58 398.

- Id. et DETRIMONT (J.-H.), *Projet de colonisation d'une partie de l'Algérie par les condamnés libérés, les pauvres et les orphelins*, Plon, 1846.

CHABERT (Ferdinand), *Observations sur la colonie de Petit-Bourg*, Dondey-Dupré, 1844.

CHARPENTIER (T.), *Projet de maison pénitentiaire*, 1838. BN Rp 647.

CHASSINAT (Raoul), *Des mesures et des précautions à prendre pour la conservation de la santé des détenus dans les maisons pénitentiaires soumises au régime de la séparation complète*, Bruxelles, J.-B. de Mortier. BHVP 104 147.

- Id., *Etudes sur la mortalité dans les bagnes et dans les maisons centrales de force et de correction, depuis 1822 jusqu'à 1837 inclusivement*, Paul Dupont, 1844.

CHEVALIER (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Plon, 1958.

COFFINIERES (A.-S.), *Rapport sur le système cellulaire*, A. Henry, 1844.

Colonie de Petit-Bourg, Chaix, 1849.

CORNE (Anatole), *Prisons et détenus*, Douai, Duthilleul et Laigle, 1869. BN R 32 397.

CORNE (Hyacinthe), *De l'éducation publique (...)*, Hachette, 1844. Bibl. adm., 1164.

COURAL (abbé Pierre), *Moralisation sociale ou moyen de réhabiliter le malheur flétri (...) suivi de quelques réflexions sur la création d'un aumônier-inspecteur-général des prisons*, Montpellier, P. Grolhier, 1852.

DALLEMAGNE (docteur J.), *Les théories de la criminalité*, Masson, [1896]. Arch. Paris 8^e 1983. Deuxième partie des *Etudes sur la criminalité*, dont la première partie, en deux volumes, s'intitule *Les stigmates de la criminalité* (stigmates anatomiques, biologiques et sociologiques).

DARU (baron Charles) et BOURNAT (Victor), *Adoption, éducation et correction des enfants pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux*, Ch. Douniol, 1875. Bibl. adm. 1721.

DELPECH (C.), *De l'influence des mœurs sur les lois pénales*, Montpellier, Jean Martel, 1858.

DEMETZ (Frédéric-Auguste), *Société paternelle, fondation d'une colonie agricole de jeunes détenus à Mettray*, B. Duprat, 1839.

- Id., *Résumé sur le système pénitentiaire*, Impr. royale, 1844.

DEPELCHIN (Paul), *Les colonies de jeunes détenus et la commission d'enquête parlementaire*, J. Leclerc, 1876.

DESPINE (F.), *Quelques observations sur le mode de traitement à adopter vis-à-vis des détenus dans les maisons pénitentiaires*, Montpellier, Boehm, 1867.

DESORTES (F.), *La réforme des prisons*, Le Clerc, 1862.

- Id. et LEFEBURE (L.), *La science pénitentiaire au congrès de Stockholm*, Chaix, 1880.

DESPREZ (Edouard), *De l'abolition de l'emprisonnement*, E. Dentu, 1868.

DOUBLET de BOISTHIBAUT (M.-J.), *Du régime cellulaire préventif, répressif et pénitentiaire à substituer au système pénal actuel en général et à la peine de mort en particulier*, Joubert, 1839. BHVP 9877.

DU BODAN, *De la réforme pénitentiaire par les colonies agricoles et les libertés provisoires*, Rennes, Cour impériale, 1856.

DUBURGUET (E.), *Essai sur la question du travail dans les prisons*, Ribérac, A. Roussel, 1848.

DUCPETIAUX (Edouard), *Architecture des prisons cellulaires*, Bruxelles, 1863.

- Id., *Colonies agricoles, écoles rurales et écoles de réforme pour les indigents, les mendiants et les vagabonds, et spécialement pour les enfants des deux sexes, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-bas et en Belgique*, Bruxelles, T. Lesigne, 1851.

- Id., *Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire*, Bruxelles, 1857.

- Id., *Des progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives aux États-Unis, en France, en Suisse, en Angleterre et en Belgique*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1837-1838, 3 vol.

- Id., *Du patronage des condamnés libérés*, Bruxelles, M. Hayez, 1859.

DU MESNIL : voir MESNIL.

DURKHEIM (Émile), *Les deux lois de l'évolution pénale*, dans *Journal sociologique*, IV, 1899-1900, p. 65-95.

ELIÇAGARAY (Edouard d'), *Histoire des prisons de France*, Langlois, 1835. BHVP 29 625 (n° 11).

EVE (dit DEMAILLOT), *Tableau historique des prisons d'Etat en France sous le règne de Buonaparte*, 1814.

FAUCHER (Léon), *De la réforme des prisons*, Augé, 1838. Bibl. adm. 41 494. Résumé sous le même titre dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1844, p. 373-408.

FERRUS (M.-G.), *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*, Baillière, 1850. BHVP 9876 (double : 10 231).

- Id., *De la réforme pénitentiaire en Angleterre et en France, travail faisant suite à l'ouvrage « Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons »*, Baillière, 1853.

FREGIER (H.-A.), *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*, 2 vol., 1840.

FRESNEL (Romain), *Considérations qui démontrent la nécessité des maisons de refuge d'épreuves morales pour les condamnés libérés, suivies du tableau du régime de ces maisons et de l'évaluation des dépenses qu'exigerait dans le département de la Seine la création d'un établissement de ce genre*, J. Renouard, 1829.

GINOUVIER (J.-F.-T.), *Tableau de l'intérieur des prisons de France ou Études sur la situation et*

les souffrances morales et physiques de toutes les classes de prisonniers ou détenus, Baudouin, 1824. BHVP 10 161 (t. I, n° 1); Bibl. adm. 12 611.

GIRAUD (P.-F.), *Histoire générale des prisons sous le règne de Buonaparte*, Eymery, 1814 (d'après Barbier). BHVP 4909 (n° 1).

GLEIZES (V.), *Mémoire sur la réforme des prisons et contre le projet de loi présenté aux Chambres législatives*, Brest, 1840.

GONCOURT (Edmond de), *La fille Elisa*, 2^e éd., Charpentier, 1877. BHVP 12 797.

GRANIER (C.), *Un réformatoire en 1814*, dans *Revue pénitentiaire. Bulletin de la Société générale des prisons*, 1898, p. 219-238. Étude du projet avorté du duc de La Rochefoucauld.

GUILLOT (P.), *Considérations sur les prisonniers libérés et sur les moyens de rendre les récidives moins fréquentes*, 1839.

- Id., *Lettre à M. Moreau-Christophe sur le travail cellulaire*, dans *Revue pénitentiaire et des institutions préventives*, t. II, 1845, p. 42-45.

HAROU-ROMAIN, *Prison cellulaire de Pentonville, rapport et description*, dans *Revue pénitentiaire et des institutions préventives*, t. III, 1846, p. 161-202.

HAUSSONVILLE (Gabriel-Paul-Orthenin de Cléron, vicomte d'), *Les établissements pénitentiaires en France et aux colonies*, Lévy, 1875.

- Id., *Le vagabondage des enfans (sic) et les écoles industrielles*, A. Quantin, 1878.

HELLO (J.), *Les colonies agricoles pénitentiaires, ou considérations morales et pratiques sur la loi d'éducation et de patronage des jeunes détenus du 5 août 1850*, Cotillon, 1865.

HERBETTE (Louis), *L'Œuvre pénitentiaire. Etudes présentées à l'occasion de l'organisation du musée spécial et des expositions de l'administration française*, Melun, Impr. adm., 1891.

HOWARD (John), *L'état des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII^e siècle*, éd. Christian Carlier et Jacques-Guy Petit, L'Atelier, 1994 [1777, 1784] (*Champs pénitentiaires*). Sur le lien, en Angleterre, entre la Révolution industrielle et la férocité croissante du *Bloody Code*, lire l'avant-propos des éditeurs, p. 18 sq.

HUERNE de la POMMEUSE (L.-F.), *Des colonies agricoles et de leurs avantages (...)*, Huzard, 1832.

HUGO (Victor), *Choses vues* (années 1847-1848), éd. Hubert Juin, Gallimard, Folio, 1972.
- Id., *Claude Gueux, Le dernier jour d'un condamné à mort, Les misérables*, dans *Œuvres complètes. Romans*, t. I et II, Laffont, 1975.

JOIGNEAUX (P.), *L'intérieur des prisons par un détenu*, 1846.

JOLY (Charles-Ferdinand-Auguste), *Recherches statistiques et médicales sur la maison centrale de Clermont (Oise)*, A. Parent, 1866 (thèse de médecine). Bibl. adm. 200 741.

JOLY (Henri), *A la recherche de l'éducation correctionnelle à travers l'Europe*, V. Lecoffre, 1902.

- Id., *La France criminelle*, Le Cerf, 1889.

- Id., *Le combat contre le crime*, Le Cerf, 1892.

- Id., *Le crime, étude sociale*, Le Cerf, 1888.

- Id., *L'enfance coupable*, V. Lecoffre, 1904.

Journal de la Société de la morale chrétienne, 1822-1847.

Journal des prisons et des institutions de bienfaisance, édité par A. Cerfberr, 8 juin-7 octobre 1843 (I, n° 1 à 14). BN R 955.

KROPOTKINE ([prince] Pierre), *Les prisons*, 2^e éd., Bureau de la révolte, 1890, 59 p. BHVP 30 371 (n° 6).

LA BAUME (Maxime), *Le régime cellulaire devant ses détracteurs*, E. Dentu, 1860.

LACASSAGNE (A.), *Les tatouages. Etude anthropologique et médico-légale*, 1881.

LADAME (P.), *Tatouage des criminels*, dans *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895.

LAFARELLE (François-Félix de), *Coup d'œil sur le régime répressif et pénitentiaire des principaux États*, 1844.

LAFARGE (M^{me}), *Heures de prison*, Librairie nouvelle, 1854.

LALOYE (R.), *La femme en prison. Le transfert des réclusionnaires en Algérie. Articles divers parus dans les journaux La loi, Le moniteur de la chasse et des tirs, le Bulletin de la Société générale des prisons etc. en 1881-1883*. G. Pédone-Lauriel, 1883. BHVP 617 051.

- LALOU (J.), *De l'emprisonnement pour dettes en matière civile, commerciale, de faillite, d'extranéité, criminelle, correctionnelle, de police, etc.*, Cotillon, 1857.
- LAMARQUE (Jules de), *De la réhabilitation des libérés, manuel du patronage*, Berger-Levrault, 1877.
- Id. et DUGAT (G.), *Des colonies agricoles établies en France en faveur des jeunes détenus, enfants trouvés, pauvres orphelins et abandonnés. Précis historique et statistique*, Rignoux, 1850.
- LAMY (C.), *Des régimes pénitentiaires envisagés au point de vue de l'amendement*, A. Rousseau, 1899.
- [LA ROCHEFOUCAULD (duc de)], *Des prisons de Philadelphie. Par un Européen*, 2^e éd., Amsterdam, W. Holtrop, juin 1799 [1794]. BHVP 958 258.
- LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (marquis Gaëtan de), *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*, Delaunay, 1840.
- Id., *Histoire des tortures au XIX^e siècle*, Morris, 1859.
- Rééd. en préparation par Christian Carlier, L'Atelier.
- LAURENT (Émile), *Bibliothèque générale de médecine. Les maladies des prisonniers*, Société d'éditions scientifiques, 1892 (Bibliothèque générale de médecine). BHVP 30 454. Bibl. adm. 5709.
- Id., *Les maladies des prisonniers : étude d'hygiène pénitentiaire*, Société d'éditions scientifiques, 1892.
- LAUVERGNE (H.), *Les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel, observés au bagne de Toulon*, Paris, 1841.
- LAVILLE de MIRMONT, *Observations sur les maisons centrales de détention à l'occasion de l'ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville sur les pénitenciers des États-Unis d'Amérique*, Crapelet, 1833. BHVP 606 367.
- LECHEVALIER (Victor-Arsène), *Rapport à la Société d'économie charitable sur le travail et l'organisation des prisons*, Plon, [1847]. Bibl. adm. 61 297.
- Le Magasin pittoresque. Table alphabétique et méthodique, 1833-1842, par F. Desportes*, 1845.
- Le prisonnier. Numéro exceptionnel, texte de Maurice Barrès*, 11 rue du Croissant, 22 septembre 1899. BHVP D 645.
- LEFEBURE (Constant), *Le prisonnier libéré, sa condition dans la société contemporaine, d'après des documents récents*, J. Gervais, 1880.
- LELUT (docteur F.), *Hygiène pénitentiaire. De l'influence de l'emprisonnement cellulaire sur la raison des détenus* (mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques le 23 mars 1844), dans *Annales médico-psychologiques*, 1844, t. III, p. 392-413 et t. IV, p. 57-73. Voir aussi *Revue pénitentiaire et des institutions préventives*, t. II, 1845, p. 9-31.
- Le Moniteur des architectes*, 1872-1885.
- Le Moniteur universel*.
- LE PELLETIER (docteur Almere-René), *Système pénitentiaire complet : ses applications pratiques à l'homme déchu, dans l'intérêt de la sécurité et de la moralisation des condamnés*, Guillaumin, 1857.
- Id., *Traité complet de physiognomonie ou l'homme moral positivement révélé par l'étude raisonnée de l'homme physique*, Masson, 1854.
- LEVADE (M.) et COSTA-LASCOUX (J.), *La délinquance des jeunes en France, 1825-1968*, Cujas, 4 vol., 1972-1975. Recueil de textes.
- LEVIEUX (docteur Charles), dans *Études de médecine et d'hygiène publique*, Bordeaux, Ragot, 1874. Bibl. adm. 2156.
- LOMBROSO (C.), *L'homme criminel, criminel-né, fou moral, épileptique. Étude anthropologique et médico-légale*, Alcan, 2 vol., 1887.
- LUCAS (Charles), *Académie des sciences morales et politiques. Communication de M. Charles Lucas sur les détenus cellulés dans les maisons centrales de Clermont, de Gaillon, du Mont-Saint-Michel et de Beaulieu*, Bureau de la Revue de législation et de jurisprudence (commentaire de L. Wolowski), 1839. BHVP 10 161 (t. II, n° 3).
- Id., *De la réforme des prisons ou de la théorie de l'emprisonnement (...)*, Legrand et Bergounioux, 1836-1838, 3 vol. et un appendice.
- Id., *Du système pénal et du système répressif en général, de la peine de mort en particulier*, 1827.
- Id., *Du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, Bossange, 1828-1830, 2 vol.
- LURIEU (G. de) et ROMAND (H.), *Études sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés : Hollande, Suisse, Belgique, France*, Dusacq, 1851.

MALLET (Joséphine), *Les femmes en prison. Causes de leurs chutes, moyens de les relever*, Moulins, 1843.

MARQUET-VASSELLOT (Louis-A.), *Du système cellulaire de nuit pour la réforme de nos prisons*, 1837.

- Id., *Ethnographie des prisons*, Dulin, 1841.

MAUDSLEY (H.), *Le crime et la folie*, Alcan, 4^e éd., 1885.

MICHEL (Louise), *Mémoires*, Maspéro, 1979 [1886].

- Id., *Souvenirs et aventures de ma vie*, éd. D. Armogathe, Maspéro, 1983.

MOREAU (abbé Georges), *Le monde des prisons*, Librairie illustrée, 1887. BHVP 26 597.

MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin) voir *Code des prisons*.

- Id., *De l'état actuel des prisons en France*, A. Desrez, 1837. Bibl. adm. 345.

- Id., *De la réforme des prisons en France (...)*, M^{me} Huzard, 1838. Bibl. adm. 58 395.

- Id., *Défense du projet de loi sur les prisons*, E. Marc-Aurel, 1844. BHVP 9880.

- Id., *Des missions et retraites dans les prisons et de leurs effets moraux sur les condamnés*, dans *Revue pénitentiaire et des institutions préventives*, t. III, 1846, p. 227-242.

- Id., *Le monde des coquins*, E. Dentu, 2 vol., 1863-1865.

- Id., *Le secret de longue vie ou l'art de prolonger ses jours jusqu'à cent ans*, Guillaumin, 1873.

- Id., *Les Français peints par eux-mêmes*. T. IV, *Les détenus*, 1841.

NAKWASKI (E.), *Études sur les divers systèmes pénitentiaires et projet d'un congrès international en Suisse dans le but de traiter cette question*, Genève, 1860.

NARJOUX (Félix) : voir *Maison d'arrêt (...)*.

NIBOYET (Eugénie), *De la réforme du système pénitentiaire en France*, Charpentier-Leclerc, 1838.

Note sur le fonctionnement du régime d'emprisonnement individuel en 1883, Ministère de l'Intérieur, Impr. du *Journal officiel*, 1884.

NOUGUES (L.), *Une condamnation de mai 1839. Paris, Doullens, le Mont-Saint-Michel*, J. Bry aîné, 1850. BHVP SAND 621 023.

PARCHAPPE (Maximien) : voir *Statistique des prisons pour l'année...* et *Statistique médicale...*

- Id., *Plans des maisons centrales de force et de correction de l'Empire français*, G. Schlatter, Imars 1856]. Bibl. adm. 356.

PARISET (docteur), *Régime de santé des prisons. Rapport à la Société royale des prisons*, 25 mai 1819, dans *Revue pénitentiaire et des institutions préventives*, t. IV, 1847, p. 397-425.

Pauvre Jacques. Journal philosophique, anecdotique et littéraire de Sainte-Pélagie, 1829.

Pauvre Jacques. Journal des prisons, dirigé par M. Alhoy, novembre 1834-septembre 1838.

PEIGNE (M.-A.), *Lettre à M. de Tocqueville, député de la Manche et rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons*, Duverger, 1844.

- Id., *Trois existences, ou la Maison centrale*, L. Pesron, 1837.

PELLICO (Silvio), *Mes prisons*, 5^e éd., 1835.

QUETELET (A.), *Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité, etc.*, dans *les royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, H. Tarliet, 1827.

- Id., *Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base*, dans *Mémoires de l'Académie royale des sciences (...)*, Bruxelles, 1848, XXI, p. 3-67. Repris dans *Déviance et société*, 1984, 8, 1, p. 13-41.

RASPAIL (François-Vincent), *Le bon usage de la prison*, textes présentés par Daniel Ligou, 1968.

RAUX, *Des devoirs imposés aux détenus et des facilités qui peuvent leur être accordées*, dans *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895, X, p. 594-608.

Revue des Deux-Mondes, 1831 sq.

Revue pénitentiaire. Suite du *Bulletin de la Société générale des prisons* (1877-1892), puis de la *Revue pénitentiaire*. *Bulletin de la Société générale des prisons* (1892-1901).

Revue pénitentiaire et des institutions préventives, journal publié par Moreau-Christophe de 1843 à 1847.

RIVIERE (L.), *L'Église et les institutions pénitentiaires*, dans *Revue pénitentiaire*, 1895, p. 1139-1155.

ROBIN (E.), *Les prisons de France et le patronage des prisonniers libérés*, Dupont, 1869.

ROUSSEL (Théophile), *De l'éducation correctionnelle et de l'éducation préventive, étude sur les modifications à apporter à notre législation concernant les jeunes détenus et les mineurs abandonnés ou maltraités*, J. Bonhoure, 1879.

SIMON (Jules), *La politique radicale*, 2^e éd., Librairie internationale A. Lacroix, Verbœckhoven, 1868. Bibl. adm. 6028 (reproduction de son discours au Corps législatif sur la Petite Roquette).

Société générale des prisons, *Les institutions pénitentiaires de la France en 1895. Tableau dressé par la Société générale des prisons à l'occasion du V^e Congrès pénitentiaire international (...)*, Société générale des prisons, 1895. Le chapitre concernant les prisons de Paris a été rédigé par Henri Joly (p. 177-214).

TARDE (Gabriel de), *La criminalité comparée*, Alcan, 1886.

- Id., *La philosophie pénale*, Lyon, Storck, 1890.

TISSOT (docteur), *L'Onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, Sycamore, 1980 [1760].

TOCQUEVILLE (Alexis de) voir Beaumont.

TREILLE (docteur J.-F.-B.-Maurice), *Nouveaux documents sur les prisons pénitentiaires et la déportation*, Guillaumin, 1844, 72 p. BHVP 10 161 (t. I, n° 4).

VALLON (A. de), *Les prisons en France sous le gouvernement républicain*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juin 1848, p. 728-748.

VIDAL (Léon), *Coup d'œil sur la science pénitentiaire*, Chaix, 1868.

- Id., *Les écoles dans les prisons (...)*, Chaix, 1866. Bibl. adm. 4781.

VILAIN XIII (comte), *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et fainéants à leur propre avantage et de les rendre utiles à l'Etat, proposé à l'Assemblée des députés (...)*, janvier 1775, Gand, P. de Goësin, s.d. [1775].

VILLERME (docteur Louis-René), *Mémoire sur la mortalité dans les prisons*, dans *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, janvier-avril 1829, p. 1-99.

VINGTRINIER (docteur Artus-Barthélémy), *Des prisons et des prisonniers*, Versailles, Klefer, 1840. Bibl. adm. 48 703.

- Id., *Sur les colonies pénales et la déportation*, Rouen, A. Péron, 1848.

VISSCHERS (A.), *Notice sur la construction de la maison de force de Gand*, Bruxelles, 1872.

OUVRAGES CONCERNANT ESSENTIELLEMENT PARIS

A. (M. d'), *Cinquante années de visites à Saint-Lazare*, Fischbacher, 1889. Bibl. adm. 44 754.

ALBANEL (Louis) et LEGRAS (dr), *L'enfance criminelle à Paris, observations pratiques, cliniques et statistiques* (extrait de la *Revue philanthropique*), Masson, 1899.

ALHOY (Maurice) et LURINE (Louis), *Les prisons de Paris. Histoire, types, mœurs*, Gustave Har-
vard, 1846. BHVP 921 227. Bibl. adm. 5722.

ARBOUX (Jules), *Les prisons de Paris*, Chaix, 1881. BHVP 921 229. Bibl. adm. 53 755.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Charles), *Mazas. Etude sur l'emprisonnement individuel*, Cossé et Marchal, 1860. BHVP 4973.

BONNERON (Geo), *Notre système pénitentiaire : les prisons de Paris*, Firmin-Didot, 1898.

BRU (Paul), *Histoire de Bicêtre (hospice, prison, asile)*, Aux bureaux du progrès médical, 1890. Arch. Paris 10^e Eb 159.

CASABIANCA (P. de), *Les mineurs devant le Tribunal de la Seine. Essai de statistique criminelle* (extrait de la *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, avril 1908).

Compte rendu de l'Association des dames autorisées à visiter les détenues protestantes de Saint-Lazare (1839, 1840, 1841), 1842.

CORNE (Anatole), *La Petite Roquette. Etude sur l'éducation correctionnelle des jeunes détenus du département de la Seine*, A. Durand, 1864, 32 p. BN Rp. 7797.

Département de la Seine. Maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare, F.E. Grosdidier, 16 rue du Cloître Notre-Dame, décembre 1897. Album de 6 plans, coupes et façades, sans nom d'architecte. Archives de Paris Atlas 92.

Département de la Seine. Maison départementale de Nanterre, Impr. A. Gentil, s.d. [1896]. Archives de Paris Atlas 165.

Album de 19 plans.

Des prisons, et particulièrement de celles de la capitale, 2^e éd., Carnot, 1825. Bibl. adm. 59 875. 4^e éd., chez les marchands de nouveautés, 1827. BHVP 8°4912.

Description historique des prisons de Paris, avant, pendant et depuis la Révolution, par Saint-Edme [Edme-Théodore Bourg, dit Saint-Edme, d'après Barbier], chez l'auteur, 1828, 2 vol. BHVP 27 175. Deuxième exemplaire : 8° 4954 (3 fasc.)

Dictionnaire de l'argot moderne, ouvrage indispensable pour l'intelligence des « Mystères de Paris » de M. Eugène Sue. Aperçu physiologique sur les prisons de Paris, E. Gazel, 1844. BHVP 17 542.

Documents relatifs aux travaux du Palais de Justice de Paris et à la reconstruction de la Préfecture de Police. Impression votée par le Conseil municipal dans sa séance du 1^{er} février 1856 et par le Conseil général dans sa séance du 5 octobre 1857, Charles de Mourgues, 1858. Archives de Paris Atlas 41.

DU CAMP (Maxime), *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Hachette, 6 vol., 1869-1875 et dans *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} octobre 1869, p. 598-634 ; 1^{er} mai 1869, p. 5-42 ; 1^{er} juin 1877, p. 513-548 ; 1^{er} juillet 1877, p. 33-71 ; 1^{er} août 1877, p. 533-586 ; 1^{er} septembre 1877, p. 5-41 ; 1^{er} octobre 1877, p. 520-559.

Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, Impr. nat., 1873-1875, 8 vol. T. III : *Prisons de la Seine*, p. 273-416.

FOUCHER (Victor), *Visites d'un magistrat au pénitencier des jeunes détenus de Paris*, Rennes, Vatar, 1840. BHVP 8° 4964.

GEGOUT (Ernest), *Prison fin de siècle : souvenirs de Pélagie*, G. Charpentier, E. Fasquelle, 1891. Bibl. adm. 57 963.

GIRAUD (P.-F.), *Œuvres de P. GIRAUD. Plan, élévation et description historique des prisons, maisons d'arrêt et de réclusion du département de la Seine*, 22 pluviôse an 13. Arch. Paris 5 Eb/36.

GOURLIER, *Choix d'édifices publics (...)*, Colas, 1825-1850 (Hippolyte LEBAS, *Maison des jeunes détenus*, 1826-1836. Plan, coupe et élévation, 3 planches). BHVP F° M° 1768.

GRANDPRE ou THIRRIET-GRAND-PRE (J.-N.), *Réponse aux calomnies dirigées contre moi, relativement à l'évasion des prisonniers de Bicêtre, et*

observations sur les causes de mon arrestation par suite de cette évasion, 8 floréal an 3. BN Rp 13 330.

GRANDPRE (Pauline de), *La prison de Saint-Lazare depuis vingt ans*, Dentu, 1899.

GUERARD (A.), *Mémoire sur la prison cellulaire de Mazas*, dans *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1853, p. 5-68.

GUILLOT (Adolphe), *Paris qui souffre. Les prisons de Paris et les prisonniers*, E. Dentu, 1890. Arch. Paris 10° Eb 148.

- Id., *Les prisons du Palais de Justice (Dépôt de la Préfecture, Conciergerie, Souricière)*. Extrait de la *Revue pénitentiaire de la Société générale des prisons*, Melun, 1892.

HAUSSONVILLE (Gabriel-Paul-Othenin de Cléron, vicomte d'), *L'enfance à Paris*, Lévy, 1879. BHVP 8° 16 000. Doubles : 931 742 et 916 721. Voir aussi *Revue des deux Mondes*, 1^{er} oct. 1876, 15 décembre 1887, p. 797-825 ; 1^{er} janvier 1885, p. 131-159.

IDEVILLE (Henry d'), *Les prisonniers de la Commune*. Extraits inédits du *Journal d'un diplomate*, Librairie des bibliophiles, 1876. BHVP 12 163 et 927 613.

Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine, dressé par le Service des Beaux-Arts (Préfecture de la Seine, Direction des travaux), Chaix, 1879-1883, 3 vol., table.

T. III : *Edifices départementaux dans Paris et hors du département de la Seine*, 1883. Bibl. adm. Usuels C 35.

JOLY (Henri), *Les prisons de Paris, dans Les institutions pénitentiaires de la France en 1895. Tableau dressé par la Société générale des prisons à l'occasion du V^e Congrès pénitentiaire international (...)*, Société générale des prisons, 1895, p. 177-214. Arch. Paris 8° 1921. Édition séparée, Melun, Impr. adm., 1895. BHVP 933 154.

LABORDE (Alexandre de). *Rapport à son Exc. le ministre de l'intérieur sur les prisons de Paris, et les améliorations dont elles sont susceptibles ; par M. le C^r Alexandre de la Borde, membre du conseil-général des prisons de France, et honoraire de la Société des prisons de Londres, etc.*, Paris, Imprimerie royale, 1819. Compte rendu dans le

Moniteur universel, n° 239 du 27 août 1819, p. 1137-1138.

La marotte de Sainte-Pélagie ou Momus en prison, 1825. BHVP 10 840.

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (marquis Gaëtan de), *Réponse à M. le préfet de police* [Gabriel Delessert] *sur le pénitencier des jeunes détenus*, A. Henry, s.d. BN Rp 10 509.

LAURENT (Albert), *Les prisons du vieux Paris*, A. Picard et Kaan, [1893]. Bibl. adm. 7114.

LAURENT (Emile), *Les habitués des prisons de Paris*, Lyon, Storck; Paris, G. Masson, 1890 (*Bibliothèque de criminologie*). BHVP 28 977. Bibl. adm. 58 390.

Le rideau levé ou coup d'œil général sur les prisons de Paris (...) anecdotes (...) [par J.-P.-R. Cuisin d'après Barbier], Laurent Beaupré, 1815. BHVP 8° 4910.

LEFEBURE (Constant), *Souvenirs d'un ancien directeur des prisons de Paris*, H. Louvet, 1894. BHVP 701113.

LELUT (docteur F.), *Lettre sur l'emprisonnement cellulaire*, A. Durand, 1855. Défense de la prison Mazas.

Les prisons de Paris par un ancien détenu, chez l'auteur, 106 rue du faubourg Poissonnière, 1841 [Joigneaux d'après Barbier]. BHVP 921 228. Autre exemplaire : 2^e éd., Pilout, 1842. BHVP 606 952.

Les prisons de Paris, dans *Journal de la société de statistique de Paris*, 1872, p. 70. Bibl. adm. 2901/1872.

LOUVARD (Emile), *Les nouvelles prisons du régime cellulaire*, J. Cusset, 1887. Présentation des prisons de la Seine.

MACE (Gabriel), ancien chef de la sûreté, *La police parisienne. Mes lundis en prison*, Charpentier, 1889. BHVP 28 538.

MAGALON (J.-D.), *Ma translation, ou La Force, Sainte-Pélagie et Poissy*, août 1824. BHVP 8° 4981.

Maison d'arrêt et de correction pour les hommes, rue de la Santé, construite par Vaudremer, architecte, de 1864 à 1868. Notice descriptive par Félix Narjoux. BHVP 16515-II f° ou 10 731.

MAURICE (Barthélémy), *Histoire politique et anecdotique des prisons de la Seine, contenant des*

enseignements inédits sur la période révolutionnaire, Guillaumin, 1840. Arch. Paris 8° Eb 19.

MAZEROLLE (Pierre), *La misère de Paris. Les mauvais gîtes*, Sartorius 1874. Arch. Paris 8° 735.

MERCIER (Louis-Sébastien), *Le tableau de Paris*, textes choisis par J. Kaplow, Maspéro, 1979 [1781-1788]. P. 79-87 : description de Bicêtre. P. 148-154 : sur les mendiants. P. 231-245, 331-332 : sur la prostitution.

MESNIL (Octave du), *Les jeunes détenus à la Roquette et dans les colonies agricoles : hygiène, moralisation et mortalité*, J.-B. Baillière et fils, 1866 (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2^e série, 1866, t. 25). Bibl. adm. 357.

MILLET (Auguste), *Les jeunes détenus à la colonie de Mettray et à la Roquette. Hygiène, moralisation et mortalité*. Tours, Ladevèze, 1866. CRIV Vaucresson.

MOREAU (abbé Georges), *Souvenirs de la Petite et de la Grande Roquette*, J. Rouff, s.d., 2 vol. BHVP 26 597. Arch. Paris 8° 297 (1^{er} volume seulement).

NARJOUX (Félix), *Paris. Monuments élevés par la ville, 1850-1880*, Vve A. Morel, 1880-1883. T. I, *Édifices judiciaires*, 1880.

État des constructions en 1878 au Palais de Justice (y compris la Conciergerie et le Dépôt près la Préfecture de Police) et à la prison de la Santé. Gravures et plans.

P. 39 : plan d'ensemble du Palais avec la destruction projetée de toute la place Dauphine.

Notice historique sur M. l'abbé Arnoux et sur la maison de refuge des jeunes condamnés, Bouchard, 1859, 67 p. [docteur A.-R. Pignier, d'après Barbier] BHVP 8° 4965.

Notre régime pénitentiaire : les prisons de Paris, Firmin-Didot, 1898. BHVP n.f. 35 048.

NOUGARET (P.-J.-B.), *Histoire des prisons de Paris et des départements*, 4 vol. 1797.

PARENT-DUCHATELET (docteur A.), *De la prostitution dans la ville de Paris (...)*, Baillière, 2 vol., 1836. Rééd. Alain Corbin, Seuil, 1981.

PEYRE (A.M.), *Palais de Justice. Rapport à M. le comte de Chabrol (...) sur les constructions et améliorations faites dans ce monument pendant [les trente ans de] son administration*, Vve Agasse, [2 janvier] 1828. Plan montrant la Conciergerie

des hommes et celle des femmes. Archives de Paris D5N⁴¹.

PIETRA-SANTA (docteur Prosper de), médecin-adjoint, secrétaire du service de santé de SM l'Empereur, Mazas. *Études sur l'emprisonnement cellulaire et la folie pénitentiaire*, Masson, 1853. BHVP 4971. Autre exemplaire : 4741. Il existe une 3^e édition, augmentée, de 1858.

PIRON (Camille), *Lettre au Conseil spécial des prisons de Paris sur le service de santé des infirmeries des maisons de détention*, Poulet, 1819. BHVP 17 248 (n° 8).

Plans des hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris, 1820, pl. 17 :

Hospice de Bicêtre, E. Poulet Galimard et J.-E. Thierry, 1813, 1 feuille 380 × 285, plan et élévation. BHVP G 404.

POUSSIN (Henry), *Département de la Seine. Prisons de Fresnes, construites de 1896 à 1898 par M. Henry Poussin, architecte*. Album de 40 plans, coupes et façades, A. Gentil, juillet 1899.

Arch. Paris, cartes et plans 91 (manque la feuille n° 4). Bibl. adm. 9416.

- Id., *Notice sur les nouvelles prisons départementales de Fresnes-lès-Rungis*, Aulanien, 1900. Bibl. adm. 11 367 (3) ou 9029.

Rapport fait au Conseil spécial des prisons de Paris sur la fourniture du pain dans les prisons, Hazard, janvier 1820, 12 p. BHVP 8° 4911. Bibl. adm. 58 397.

RASPAIL (François-Vincent), *Lettre sur les prisons de Paris*, Tamisey et Champion, 1839 [1832],

2 vol. Arch. Paris 8° Eb/ 18; BHVP 4914. Bibl. adm. 51 055.

- *Realities of Paris life, by the author of « Flemish interiors »* (...), Londres, Hurst and Blackett, 1859, 3 vol.

REGNAULT (A.), *Études historiques et morales sur les prisons du département de la Seine et de la Ville de Londres*, Guillaume et Cie, 1877. Bibl. adm. 360.

SIMON (Jules), *La politique radicale*, 2^e éd., Librairie internationale A. Lacroix, Verbœckhoven, 1868. Bibl. adm. 6028 (reproduction de son discours au Corps législatif sur la Petite Roquette).

- Id., *Les prisons de Paris*, dans *Paris-guide par les principaux écrivains et artistes de la France*, 2^e éd., Librairie internationale, 1867, t. II, 1856-1867. Bibl. adm. 1826.

Société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine, H. Fournier, 1833-1868, 2 vol. et un recueil de brochures. BHVP 29 261 Arch. Paris 10° Eb/ 146.

SUE (Eugène), *Les mystères de Paris*, Gosselin, 1842-1843, 5 vol.

VALLES (Jules), *Le tableau de Paris*, éd. Blancquart, EFR, 1971.

VAUDREMER (E.) : voir *Maison d'arrêt* (...) et NORMAND (A.).

VIDAL (Léon), *Note sur l'emprisonnement cellulaire et sur les causes qui ont fait renoncer à son application exclusive en France*, Ledoyen, 1859 [1853]. Étude de la prison Mazas. BHVP 18 877. Bibl. adm. 57 004.

CLASSEMENT PAR ÉTABLISSEMENTS

Bicêtre

BRU (Paul)

Plans des hôpitaux...

Conciergerie et dépôt de la Préfecture de police

Documents relatifs...

GUILLOT (Adolphe)

PEYRE (A.M.)

La Force

MAGALON (J.-D.)

Fresnes

POUSSIN (Henry)

Maison de refuge de la rue des Grés

Notice historique...

Mazas

BERRIAT-SAINT-PRIX (Charles)

GUERARD (A.)

LELUT (docteur F.)

PIETRA-SANTA (docteur Prosper de)

VIDAL (Léon)

Nanterre*Département de la Seine...***Petite Roquette**

CORNE (Anatole)

FOUCHER (Victor)

GOURLIER

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT

(marquis Gaëtan de)

MESNIL (Octave du)

MILLET (Auguste)

MOREAU (abbé Georges)

Saint-Lazare

A. (M. d')

*Compte rendu...**Département de la Seine...*

GRANDPRE (Pauline de)

Sainte-Pélagie

GEGOUT (Ernest)

La marotte...

MAGALON (J.-D.)

VERTEUIL de FEUILLAS (baron de)

Santé*Maison d'arrêt...*

Bibliographie : XX^e siècle

DOCUMENTS OFFICIELS

Les deux ouvrages de Jean-Claude Farcy (voir ci-dessous) font le point des principales sources archivistiques et bibliographiques.

BRETON, *Rapport sur les pupilles pénitentiaires*, Melun, Impr. adm., 1937.

Circulaire aux préfets leur demandant un rapport sur l'état des prisons départementales, 2 octobre 1910. BHVP 105 013.

Code pénitentiaire (suite du *Code des prisons*), t. I6 à 28, Melun, Impr. adm., 1900-1940. Tables chronologiques et alphabétiques dans le t. XXVI (1935-1936).

Congrès international du patronage des libérés, 1900 et 1937. BN 8° R 17 655.

DUFLOS (M.), *Exposé de l'état actuel du système d'éducation pénitentiaire pour les mineurs*, Melun, Impr. adm., 1901. Recueil de monographies, dont celle de la colonie correctionnelle d'Eysses.

L'hygiène générale et les services médicaux dans les prisons, dans *Rapport présenté par l'Inspection générale des services administratifs*, [année 1925], Melun, Impr. adm., 1926. Bibl. adm. 15 240.
- Id., [année 1938], Paris, Impr. des journaux officiels, 1940, p. 105-110. Bibl. adm. 15 240.

MOSSE (Armand), *Rapport du 6 juillet 1921 sur les colonies pénitentiaires publiques et l'enfance coupable*, Melun, Impr. adm., 1927.

Prisons départementales en régie, dans *Rapport présenté par l'Inspection générale des services administratifs*, [année 1922], p. 65-74, Melun, Impr. adm., 1923. Bibl. adm. 15 240.

Les prisons de la Seine, dans *Rapport présenté par l'Inspection générale des services administratifs*, [an-

née 1926], Melun, Impr. adm., 1927. Bibl. adm. 15 240.

Rapports de l'Inspection générale, 1921-1938 : voir la bibliographie de Carlier, *L'administration* (...), p. 284-286.

GÉNÉRALITÉS

ANCELET-HUSTACHE (Jeanne), *Les sœurs des prisons*, Grasset, 1934.

Architecture et justice, deux siècles d'évolution. Ministère de la Justice, Direction de l'administration générale et de l'équipement, 1988.

ARNAUD (A.-J.), *Les juristes face à la société, du XIX^e siècle à nos jours*, PUF, 1975.

AREPPOS, *Philanthropies et politiques sociales en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Anthropos, 1994.

AUBUSSON DE CAVARLAY (Bruno), *Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité*, dans *L'année sociologique*, 1985, 35, p. 275-309.

BANCAL (Jean), *Essai sur le redressement de l'enfance coupable*, Sirey, 1941.

BARTHES (L.), *Du rôle de l'État dans les industries pénitentiaires (concession et réglementation du travail), 1791-1901*, 1903.

BOUDIER (Claudine), *Les bâtiments pénitentiaires au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1975.

BERTHELEMY (Henri), *A propos du régime cellulaire*, dans *Revue pénitentiaire*, 1922, p. 515-520.

- BLARD (Robert), *Bagnards en culottes courtes*, La Table ronde, 1968 (coll. *L'ordre du jour*). BHVP 711 558.
- Id., *Maffia en taule*, La Table ronde, 1968 (coll. *L'ordre du jour*). BHVP 711 614.
- BRAVIN (Chantal), *Les révoltes dans les prisons en 1886*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1975.
- BRIATTE (Christine), *Les mineurs en prison dans l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1991.
- BROMBERT (V.), *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, José Corti, 1975.
- BUFFART (S.), *Le froid pénitentiaire. L'impossible réforme des prisons*, Seuil, 1973.
- Cahiers de revendications sortis des prisons lors des récentes révoltes*, Abexpress, s.d. [1973], 48 p. BHVP 715 640
- CARLIER (Christian), *L'administration pénitentiaire et son personnel dans la France de l'Entre-deux-guerres*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des études et de l'organisation, 1989 (*Archives pénitentiaires*, 9). Bibliographie (p. 282-310) et chronologie p. 311-313.
- Id., *La balance et la clé*, Ministère de la Justice, 1986.
- CASTAN (Y.), *Le personnel des prisons françaises au XIX^e siècle*, Ministère de la Justice, 1987.
- CHESNAIS (J.-C.), *Le suicide dans les prisons*, dans *Population*, 1976, I, p. 73-85.
- CHEVALIER (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Plon, 1958.
- COLEMAN (William), *Death is a social disease*, Madison, London, U. of Wisconsin press, 1982. Bibl. adm., 1982.
- Contribution statistique à l'étude de la population pénale au XIX^e siècle*, [CNERP], 1981 (*Travaux et documents*, 5). Bibl. adm. 200 473.
- CORBIN (Alain), *Le miasme et la jonquille.. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècle*, Aubier, 1982.
- Id., *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^e et XX^e siècles*, Aubier, 1978.
- Id., *Purifier l'air des prisons*, dans Petit, éd., *La prison, le bain et l'histoire*, Paris-Genève, Méridiens-Kliensiek, 1984.
- CORNE (Henri), *La police*, Paul Dupont, 1^{er} août 1905 [rééd. par Louis Lépine, H. Corne, E. Laurent] (*Répertoire de droit administratif*). Bibl. adm. 10 096.
- CORNIL (P.), *la réforme des prisons*, dans *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, janvier-mars 1962, p. 25-38.
- COSTA-LASCOUX (Jacqueline), *La délinquance des jeunes en France*, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, 1979.
- CUCHE (Paul), *Traité de science et de législation pénitentiaires*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1905. Arch. Paris 8^e 1987.
- Id., JOLY (Henry), GARCON (E.), VALLON (Dr), FLEYS (L.), RIVIERE (A.), etc., *Régime cellulaire*, dans *Revue pénitentiaire*, 1922, p. 43-76.
- DALIGAND (L.), *Le coût de la santé des détenus*, thèse, Lyon III, 1984.
- DANAN (Alexis), *Maisons de supplices*, Denoël, 1936.
- DANJOU (Henri), *Enfants du malheur! Les bagnes d'enfants*, Albin Michel 1932.
- DARMON (Pierre), *Médecins et assassins à la Belle Époque : la médicalisation du crime*, Seuil, 1989.
- DELHOMME (Pierre-Jean), *Charles, Jean-Marie Lucas (1803-1889)*, mémoire de D.E.A., Paris-VII, 1989.
- DESCATOIRE-GOURDEN (Jean-Michel), *L'intolérable vagabond (seconde moitié du XIX^e siècle)*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1979.
- DEYON (Pierre), *Le temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et des origines du système pénitentiaire*, Lille-Paris, Éditions universitaires, 1975 (*Encyclopédie universitaire. Section sciences humaines*). BHVP 717 163.
- DOMMANGET (Maurice), *Auguste Blanqui, des origines à la Révolution de 1848. Premiers combats et premières prisons*, Mouton, 1969 (École pratique des hautes études, VI^e section, *Documents et témoignages*, V). Arch. Paris 2^e Cb 171.

- DONNET-VINCENT (Danièle), *La fin du bagne*, Ouest-France, 1992.
- DOUAILLER (S.) et VERMEREN (P.), *Mutineries à Clairvaux*, dans *Révoltes logiques*, 6, automne-hiver 1966, p. 77-95.
- DUCHE (C.) et LEGUAY (C.), *Prisons de femmes*, Denoël, 1982.
- DUPONT-BOUCHAT (S.), *Utopie carcérale et réalité sociale en Belgique au XIX^e siècle*, dans *Études d'histoire du droit à l'époque contemporaine (XIX^e-XX^e siècles)*, PUF, 1985.
- DUPRAT (Catherine), *Punir et guérir. En 1819, la prison des philanthropes*, dans *L'impossible prison*, 1980, p. 64-122.
- DUPRAT (Catherine), *Pour l'amour de l'humanité. Le temps des philanthropes*, C.T.H.S., 1993, t. I.
- ESTAY (Isabelle), *Enquête parlementaire [de 1872] sur les établissements pénitentiaires*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1989.
- EVANS (R.), *The Fabrication of Virtue. English Prison Architecture, 1750-1840*, Cambridge University Press, 1982.
- FARCY (Jean-Claude), *Deux siècles d'histoire de la justice (1789-1989). Éléments de bibliographie*, Nanterre, Centre d'histoire de la France contemporaine, 2 t., 1992.
- Id., *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1858)*, CNRS, 1992.
- FAVARD (Jean), *Des prisons*, Gallimard, 1987. Bibl. adm. 52 950.
- Id., *Le labyrinthe pénitentiaire*, Centurion, 1981.
- Id., *Les prisons*, Flammarion, 1994 (*Dominos*, 18).
- Id., *Les suicides en prison*, dans *La prison, le bagne et l'histoire*, Genève, 1984, p. 171-178.
- FOUCARD (Bruno), *Architecture carcérale et architectes fonctionnalistes en France au XIX^e siècle*, dans *Revue de l'art*, 1976, n° 32, p. 37-56.
- FOUCAUD (Odile), *Iconographie de l'architecture : la prison française du XIX^e siècle, dernier avatar du couvent*, dans *Gazette des Beaux-arts*, novembre 1994, p. 195-214.
- FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1993 [1989] (*Bibliothèque des histoires*).
- FUNCK-BRENTANO (François), *Prisons d'autrefois*, Flammarion, 1935. BHVP 947 160.
- GAILLAC (Henri), *Les maisons de correction, 1830-1845*, Cujas, 1991 [1971]. Importante bibliographie.
- GEGOT (Jean-Claude), *L'état des prisons départementales à la fin de la Monarchie de Juillet*, dans *Justice et répression de 1610 à nos jours*, p. 359-379, C.T.H.S., 1984. Bibl. adm. 22 757.
- GENET (Jean), *Journal du voleur (...)*, Gallimard, 1993 (*Biblos*).
- Id., *Miracle de la rose*, 4^e éd., L'Arbalète, 1993 [1946].
- GEREMEK (Bronislaw), *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Gallimard, 1987.
- GLEYES (P.), *De l'organisation du travail dans les prisons et du pécule des détenus*, Toulouse, 1904.
- GOZIA-GOPOVA (David), *La statistique médicale des prisons*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1989.
- GRANGER (Sylvie), *La condition pénitentiaire sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1981.
- GRANIER (C.), *La femme criminelle*, 1906.
- GRAVEN (J.), *L'argot et le tatouage des criminels*, Neufchâtel, La Baconnière, 1962.
- Groupe d'information sur les prisons. *Enquête sur 20 prisons*, Champ libre, 1971, 47 p. BHVP 141 542.
- HONTEBEYRIE, *Les maisons d'éducation surveillée. Écoles de réforme et écoles de préservation. Internat approprié. Rapport de l'inspection générale des services administratifs*, Melun, Impr. adm., 1930.
- IGNATIEFF (Michael), *A Just Measure of Pain. The Penitentiary in the Industrial Revolution (1750-1850)*, New York, Pantheon Books, 1978.
- Id., *State, Civil Society and Total Institutions: A Critique of Recent Social Histories of Punishment*, dans *Crime and Justice : An Annual Review Research*, 3, 1981, p. 153-192.
- IMBERT (Jean), *La peine de mort*, 2^e éd., PUF, 1993 (*Que sais-je ?* 1884).

- JOHNSTON (N.), *The Human Cage : a Brief History of Prison Architecture*, New-York, American Foundation, 1973.
- KALUSZYNSKI (M.), *Alphonse Bertillon, savant et policier. L'anthropométrie ou le début du fichage*, maîtrise, Paris-VII, 1981.
- KAPPENBURG (Gerda), *Les prisons de femmes*, Comité d'études et d'action pour la diminution du crime, 1926. BHVP 618 473.
- LABERGE (D.), *Travail forcé et enfermement pénal. Quelques questions sur la naissance de la prison aux États-Unis*, dans *Déviance et société*, 1985, IX, 3, p. 215-231.
- LACENAIRE, thèse en cours par Anne-Emmanuelle DEMARTINI.
- La colonie pénitentiaire agricole de Mettray*, dans *Le Magazine de Touraine*, 1983, 8, p. 3-22.
- La justice en ses temples : regards sur l'architecture judiciaire en France*. Association française pour l'histoire de la justice, Errance, 1994 Arch. Paris 4^e 760.
- LANGLOIS (C.), *L'introduction des congrégations féminines dans le système pénitentiaire français*, dans *La prison, le bagne et l'histoire*, Genève, 1984, p. 129-140.
- *L'assiette au beurre*, journal satirique. Deux numéros spéciaux sont consacrés aux «bagnes d'enfants» : n° 348 du 30 novembre 1907, n° 411 du 13 février 1909.
- LECLERC (Françoise) et WENDLING (Michèle), *M. Herbert, Directeur de l'Administration pénitentiaire (1882-1891)*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1989.
- LEROY (Isabelle), *Le système correctionnel pour jeunes filles de 1871 à 1914*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1988.
- LEONARD (J.), *Les médecins des prisons*, dans *La prison, le bagne et l'histoire*, Genève, 1984, p. 141-150.
- LESAGE de LA HAYE (Jacques), *La guillotine du sexe : misère sexuelle dans les prisons*, 2^e éd., Monde libertaire, 1992.
- LESSELIER (Claudie), *Les femmes et la prison, 1815-1939*, thèse, Paris-VII, 1982.
- LETELLIER (Albert) et DEBLED (Robert), *Les prisons de femmes*, Rivière, 1923 (*Bibliothèque des sciences économiques et sociales*). BHVP 618 057.
- LEVADE (M.) et COSTA-LASCOUX (J.), *La délinquance des jeunes en France, 1825-1968*, Cujas, 4 vol., 1972-1975. Recueil de textes.
- LEVY (Thierry), *Le désir de punir : essai sur le privilège pénal*, Fayard, 1979.
- LIVROZET (Serge), *Aujourd'hui, la prison*, Hachette, 1976 (*Essais*). BHVP 718 712.
- Id., *De la prison à la révolte*, Mercure de France, 1975.
- LOGEAY (Sandrine), *La gauche et la justice pénale (1870-1940)*, mémoire de D.E.A., Paris-VII, 1988; mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1975.
- MONTANDON (C.) et CRETTEZ (B.), *Paroles de gardiens, paroles de détenus. Bruits et silences de l'enfermement*, Masson, 1981.
- MORALY (J.-B.), *Jean Genet, la vie écrite*, La Différence, 1988.
- MOSSE (Armand), *Les prisons et les institutions d'éducation corrective*, 3^e éd. Sirey, 1939. Bibl. adm. 18 113.
- Id., *Les prisons, exposé pratique du régime pénitentiaire en France*, E. de Boccard, 1926.
- Id., *Variétés pénitentiaires*, Sirey, 1936. Bibl. adm. 59 431 (3).
- NABUCET (F.), *La population pénale métropolitaine de 1911 à 1939 : analyse statistique*, Ministère de la Justice, 1981.
- O'BRIEN (Patricia), *The Promise of Punishment. Prisons in Nineteenth Century France*, Princeton University Press, 1982. Traduction française : *Correction et châtiment*, PUF, 1988.
- PANICI (P.), *Avec les femmes en prison. Les sœurs de Marie-Joseph éducatrices*, Librairie académique Perrin, 1964. BHVP 708 482.
- PAPAIL (J.), *Contribution statistique à l'étude de la population pénale au XIX^e siècle (1852-1910)*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des études, 1981.
- PERROT (Michelle), *Alexis de Tocqueville et les prisons*, dans *La prison, le bagne et l'histoire*, Genève, 1984, p. 103-114.
- Id., *Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle*, dans *Annales (économies,*

sociétés, civilisations), janvier-février 1975, p. 67-87.

- Id., *Introduction et notes : Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville*, t. IV, 2 vol., *Écrits sur le système pénitentiaire*, Gallimard, 1984.

- Id., *Postface à J. Bentham, Le Panoptique*, 1977.

- Id. et alii, *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Seuil, 1980 (*L'univers historique*). Arch. Paris 8^e 1607.

PETIT (Jacques-Guy), *Ces peines obscures. La prison pénale en France, 1780-1875*, Fayard, 1990.

- Id., *L'amendement ou l'entreprise de réforme morale des prisonniers au XIX^e siècle*, dans *Déviance et société*, 6, 4, p. 331-351.

- Id., CASTAN (Nicole), FAUGERON (Claude), et alii, *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII^e-XIX^e siècle. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Privat, 1991.

- Id., éd., *La prison, le bague et l'histoire*, Paris-Genève, Méridiens-Kliensiek, 1984. Arch. Paris 8^e 1492.

- Id., *Prisons privées, prisons d'autrefois*, dans *Le Monde*, 11 septembre 1986.

PINATEL (Jean), *Traité élémentaire de science pénitentiaire et de défense sociale*, Melun, Impr. adm., 1950.

- Id., *Traité de droit pénal et de criminologie*, 3^e éd., Dalloz, 1975.

Prison Architecture. An International Survey of Representative Closed Institutions and Analysis of Current Trends in Prison Design, dans *United Nations Social Defence Research Institute*, Londres, 1975.

QUINCY (Pascale), *Enfants désespérants, enfants désespérants dans une histoire de la jeunesse difficile de France, 1880-fin des années 1930*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1991.

RANCIERE (Jacques), éd., *Le philosophe plébéien* (textes de Louis-gabriel Gauny), La Découverte, 1983. Sur les rapports entre la prison et l'usine vers 1840.

Revue pénitentiaire, suite du *Bulletin de la Société générale des prisons* (1877-1892). Pour la période 1905-1932, voir la bibliographie de Carlier, *L'administration* (...), p. 287-294.

Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 1936-1938 : voir la bibliographie de Carlier, *L'administration* (...), p. 295.

ROBERT (Philippe) et alii, *Entre l'ordre et la détention provisoire. Deux siècles de débats*, L'Harmattan, 1992.

ROTH (R.), *Pratiques pénitentiaires et théorie sociale. L'exemple de la prison de Genève (1825-1862)*, Genève, Droz, 1981.

ROUANET (Marie), *Les enfants du bague*, Payot, 1992 (*Documents*).

ROUMAJON (Yves), *Enfants perdus... enfants punis : la jeunesse délinquante en France, huit siècles de répression*, Laffont, 1989.

ROUX (Roger), *Le travail dans les prisons*, 2^e éd., A. Rousseau, 1902. Bibl. adm. 9612.

RUSCHE (Georg) et KIRCHHEIMER (O.), *Punishment and Social Structure*, New York, Russell and Russell, 1968 [1939].

SEYLER (Monique), *La consommation dans les établissements pénitentiaires*, C.E.S.D.I.P., 1985.

SPIERENBURG (Pieter), *The Emergence of carceral institutions : prisons, galleys and lunatic asylums, 1550-1900*, Rotterdam, Erasmus Universiteit, 1984. BHVP 729 490.

TETARD (Françoise), *L'enfant de justice dans les maisons d'éducation surveillée (1935-1950)*, maîtrise, Paris-VII, 1981.

VAUTHIER (G.), *Les prisons d'État en 1812*, dans *Revue historique de la Révolution et de l'Empire*, 1916, p. 84-94.

VIDAL-NAQUET (Pierre), *La torture dans la République*, 2^e éd., Découverte, 1975 (*Petite collection Maspero*).

VIMONT (Jean-Claude), *La prison politique en France : genèse d'un mode d'incarcération spécifique, XVIII^e-XX^e siècle*, Economica, 1993.

WRIGHT (G.), *Between Guillotine and Liberty. Two Centuries of the Crime Problem in France*, New York, 1983.

ZIMOLA (Diane), *La médicalisation du système de la justice pénale de 1900 à 1950. Le cas des aliénés criminels*, mémoire de D.E.A., Paris-VII, 1991.

OUVRAGES CONCERNANT ESSENTIELLEMENT PARIS

BARBAROUX (Marie-Noëlle), BROUSSARD (Jocelyne) et HAMONIAUX (Mariannick), *L'évolution historique de la Petite-Roquette*, dans *Rééducation*, mai 1967, n^o 191.

- BEAU (Michèle), *Les dépôts de mendicité de la Seine*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1986.
- BERLANSTEIN (Leonard), *Vagrants, beggars and thieves : delinquent boys in nineteenth century Paris*, dans *Journal of Social History*, 1979, vol. 12, n° 4, p. 531-552.
- BESSON (Fabienne), *Les femmes dans les prisons de Fresnes de 1939 à 1944*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1991.
- BIZARD (docteur Léon) et CHAPON (Jane), *Histoire de la prison Saint-Lazare du Moyen Age à nos jours*, E. de Boccard, 1925.
- Id., *Souvenirs d'un médecin de la Préfecture de Police et des prisons de Paris, 1914-1918*, Bernard Grasset, 1925. Bibl. adm. 101 645.
- BOULANGER (Sabine) et THEBAULT (Kattell), *Délinquance au Tribunal correctionnel de la Seine de 1838 à août 1944*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1993.
- BOURELY (Sophie), *Les filles mineures dans les prisons de Fresnes entre 1939 et 1943*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1992.
- CALET (Henri), *les murs de Fresnes*, Hamy V., 1993.
- CARLIER (Christian) et WASSERMANN (Françoise), en collaboration avec Philippe GRAND, « Comme dans un tombeau... ». *Lettres et journaux de prisonniers de la Belle Epoque à Fresnes*, Ecomusée de Fresnes, 1992.
- Id. et Spire (Juliette), *Fresnes, la prison : les établissements pénitentiaires de Fresnes, 1895-1990*, Ecomusée de Fresnes, 1990.
- COUSIN (Laurent), *Les Apaches : délinquance juvénile à Paris au début du XX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1976.
- DEMEULENAERE-DOUYERE (Christiane), *La prison Mazas : création et organisation*, dans *Bull. de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 107^e année, 1980, p. 177-185.
- FIZE (Michel), *Une prison dans la ville. Histoire de la prison-modèle de la Santé*, 2 vol. (t. I : 1867-1914 ; t. II : 1914-1984), Ministère de la Justice, Centre national d'études et de recherches pénitentiaires, 1983 (*Archives pénitentiaires*, 4).
- GILLET (Jeanne), *La Roquette et les prisons d'enfants au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1975.
- HUMBERT (J.), *Sous la cagoule à Fresnes, prison-modèle*, Prima, 1932.
- KOBILINSKY (Marie), *Les détenus politiques à la Santé, 1939-1944*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1993.
- Les prisons de la Seine*, dans *Rapport présenté par l'Inspection générale des services administratifs*, [année 1926], Melun, Impr. adm., 1927. Bibl. adm. 15 240.
- LAPLAIGNE (Danielle), *La Petite Roquette, 1836-1866*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1975.
- LIENASSON (Jean-Pierre), *Les enfants de la Petite Roquette et les sociétés de patronage de Paris (III^e République - 1870-1914)*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1989.
- LORRAIN (Jane), *Petite Roquette. L'autre M. Vincent*, Spes, 1954. BHVP 944 992.
- MATTER (Jacques), *Les révoltes de prisonniers à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1975.
- MEURILLON, *Maison d'éducation surveillée de Fresnes*. Monographie, 1932.
- PASSION (Luc), *Conjoncture et géographie du crime à Paris sous le Second Empire*, dans *Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1982, t. XXXIII, p. 187-224.
- PERILLAT-MERCEROT (Patrice), *Les prisons de Fresnes et leur personnel pendant la deuxième guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1991.
- Id., *La vie quotidienne à Fresnes de 1937 à 1947*, mémoire de D.E.A., Paris-VII, 1994.
- PERRET (Marie-Antoinette), *L'enquête sociale (loi de 1912). Les services sociaux près le Tribunal pour enfants de la Seine à Paris dans l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1989.
- PERRIN-BOISSON (Stéphane), *Les internés politiques à Fresnes de 1940 à 1944*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1992.
- PERROT (Michelle), *Les enfants de la Petite Roquette*, dans *L'histoire*, mai 1987, 100, p. 30-38.
- PHILIPPON (Emmanuel), *Les conditions de vie des détenus de droit commun à Fresnes de 1939 à 1944*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1993.

PIERRAT (Eric), *Histoire des prisons de la Seine. Les prisons de Fresnes (1890-1898)*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1992.

POTTET (Eugène), *Histoire de la Conciergerie du Palais de Paris (...), 1030-1920*, Asselin et Houzeau, s.d.

- Id., *Histoire de Saint-Lazare, 1122-1912*, Société française d'imprimerie et de librairie, 1912. Arch. Paris 8^e 725.

PREVOT (Danielle), *Saint-Lazare, prison de femmes sous la III^e République (1875-1914)*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1994.

SADDY (P.), *La prison de la Petite Roquette*, dans *Architecture, mouvement, continuité*, n° 33, mars 1974, p. 86-87.

SAUVE-ASTRUC (Isabelle), *Les prisons de Paris : le modèle cellulaire*, dans *Liaisons*, n° 278, mai-juillet 1986, p. 23-32. Bibl. adm. 29 768 Pér.

SURANY (Marguerite de), *Détenue politique à la Petite Roquette*, Nouvelles éditions latines, 1964.

UNTRAU (Martine), *Le vagabondage des mineurs à Paris de 1870 à 1914*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1975.

VAN DER HORST (dr Herbert), *Saint-Lazare, prison de femmes*, Aesculape, 1957. Arch. Paris 10 Eb/ 168.

VEYSSET (Nicolas), *Les mendiants et la mendicité à Paris au XIX^e siècle*, mémoire de D.E.A., Paris-VII, 1994.

- Id., thèse en cours sur le vagabondage à Paris au XIX^e siècle, Paris-VII.

VILAIN (Maryse), *Le crime passionnel au XIX^e siècle : étude de cinq procès d'assises retrouvés aux Archives de Paris (1879)*, mémoire de maîtrise, Paris-VII, 1979.

VIMONT (Jean-Claude), *La prison politique en France : genèse d'un mode d'incarcération spécifique, XVIII^e-XX^e siècle*, Economica, 1993. Étude la plus complète sur Sainte-Pélagie.

CLASSEMENT PAR ÉTABLISSEMENTS

Conciergerie

POTTET (Eugène)

Fresnes

BESSON (Fabienne)
BOURELY (Sophie)
CALET (Henri)
CARLIER (Christian)
HUMBERT (J.)
MEURILLON
PERILLAT-MERCEROT (Patrice)
PERRIN-BOISSON (Stéphane)
PHILIPPON (Emmanuel)
PIERRAT (Eric)

Mazas

DEMEULENAERE-DOUYERE (Christiane)
SAUVE-ASTRUC (Isabelle)

Nanterre

Voir **Saint-Denis**.
Département de la Seine...

Petite Roquette

BARBAROUX (Marie-Noëlle)
GILLET (Jeanne)
LAPLAIGNE (Danielle)
LIENASSON (Jean-Pierre)
LORRAIN (Jane)
PERROT (Michelle)
SADDY (P.)
SAUVE-ASTRUC (Isabelle)
SURANY (Marguerite de)

Saint-Denis

BEAU (Michèle)
BERLANSTEIN (Léonard)

UNTRAU (Martine)
VEYSSET (Nicolas)

Saint-Lazare

BIZARD (Dr Léon)
POTTET (Eugène)
PREVOT (Danielle)
VAN DER HORST (Dr Herbert)

Sainte-Pélagie

VIMONT (Jean-Claude)

Santé

FIZE (Michel)
KOBILINSKY (Marie)

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sources complémentaires aux Archives de Paris

GÉNÉRALITÉS

D7N⁴1.

D7N⁴1 (1) :

1. Rapports entre les deux préfets. Application de la convention du 27 novembre 1823 entre Delavau, préfet de police, et Chabrol, préfet de la Seine :

- Copie de la convention.
- Note d'Alphand, directeur des travaux de Paris, 22 décembre 1875.
- Extrait du registre des procès-verbaux des séances du Conseil général, 27 décembre 1887.

2. Budget 1836. Documents préparatoires (brouillons).

3. Travaux divers, 1852-1874 :

- Devis du *relevé à neuf* de la couverture des prisons des Jeunes détenus, Sainte-Pélagie et Saint-Denis, signé par l'architecte Ménager, 24 avril 1852.
- Arrêté préfectoral portant sur l'acquisition de 16 guérites provenant du palais de l'Industrie, 28 novembre 1856.
- Appareils à sonnerie de La Santé. Correspondance entre les deux préfets et le ministre de l'Intérieur, 1873.
- Appareils à gaz de Mazas. Lettre du préfet de police au préfet de la Seine, 13 février 1874.

4. *Règlement général pour les colonies et maisons pénitentiaires des jeunes détenus*, 10 mai 1869, précédé d'une circulaire du ministre de Forcade la Roquette. Paris, Impr. impériale, 1869.

Annexes :

Instructions au sujet des soins à donner aux enfants gâteux.

Lettre du Ministre de la Guerre à son collègue le Ministre de l'Intérieur au sujet de l'enrôlement militaire des jeunes détenus.

Programme des conditions à remplir pour la construction ou l'appropriation des cellules de punition et d'isolement.

Modèles des registres, notices, cahiers etc.

D7N⁴1 (2).

Application de la loi du 5 juin 1875 sur l'emprisonnement cellulaire.

1. Instruction ministérielle du 14 août 1875, loi du 5 juin 1875, brochure imprimée par le Ministère de l'Intérieur.

En annexe, *Règlement spécial pour les prisons départementales soumises au régime de l'emprisonnement individuel (exécution de l'article 126 du règlement général)*, 13 août 1843.

2. *Dispositions générales et particulières relatives à la construction des prisons suivant le système cellulaire, proposées par M. Normand, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires*, Impr. Nationale, 1875.

Un fascicule séparé du même auteur est consacré aux *notes et croquis recueillis en Belgique et dans les Pays-Bas*.

3. Deux brouillons anonymes, préparatoires à la lettre du préfet de police au préfet de la Seine du 16 juin 1875, s.d. (voir ci-dessous) :

- *Renseignements statistiques sur les Prisons* [de Paris]. *État synoptique*. Manuscrit annoté au crayon, s.d. [1875].

- Notes prévisionnelles informelles, s.d. [1875]. Brouillon annoté au crayon :

Dépôt : 194 cellules. Il en faudrait en plus 350 avec autant de promenoirs cellulaires.

Mazas : aucune observation.

Conciergerie : 76 cellules hommes.

Santé : 500 Auburn, 500 Philadelphie.

Sainte-Pélagie : A reconstruire pour 1000 prisonniers. Au crayon : Rue de la Clé. Mal situé, emplacement insuffisant.

Gde Roquette : Création d'un quartier cellulaire pour repris de justice et condamnés dangereux et d'un quartier isolé pour révélateurs.

Saint-Lazare : Peut contenir 1 100 prisonnières, on en met 1 500.

On demande pour remplacer partiellement Saint-Lazare la construction d'une maison d'arrêt cellulaire pour 500 prévenues (femmes) avec un quartier isolé d'éducation correctionnelle pour 100 de plus qu'actuellement, 120 à Saint-Michel. Combien à Saint-Lazare ? Dans les maisons de patronage, système cellulaire complet ou mixte. On attend la loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, en préparation (Commission d'enquête pénitentiaire). On pense que le système cellulaire sera adapté. On laisserait à Saint-Lazare les services généraux (magasin, lingerie, boulangerie) et on diviserait en deux quartiers absolument séparés :

1^{re} maison de correction pour 500 condamnées ;

2^e quartier de prostituées pouvant renfermer :

300 détenues pour infraction aux règlements,

500 vénériennes en traitement,

100 insoumises en hospitalité dans un quartier séparé avec isolement de nuit.

Maison d'éducation correctionnelle : On attend la loi sur l'éducation correctionnelle et le patronage des jeunes détenus. Au crayon : Le régime cellulaire existe, il resterait des promenoirs à transformer.

Nanterre : 1 100 mendiants libérés ou en hospitalité, 400 condamnés correctionnels des deux sexes.

En résumé : 3 à reconstruire, 3 à terminer. Degré d'urgence : Saint-Lazare, Santé, Dépôt des condamnés.

- Préfecture de police. Lettre du préfet de police Louis Renault au préfet de la Seine sur l'application de la loi du 5 juin 1875, 16 juin 1875.

État des prisons et transformations nécessaires. Les prisons de la Seine détiennent un tiers des prisonniers de France. Le département de la Seine, et c'est l'honneur de ses Conseils généraux, est entré

le premier et le plus avant dans la voie de la réforme des prisons. Il a créé le dépôt, la maison d'arrêt, la maison de justice, la maison de correction et la maison d'éducation correctionnelle cellulaire, et lorsqu'il n'a pu réaliser l'application complète du système de l'emprisonnement individuel il s'est efforcé d'introduire, au moins dans ses prisons (sic), le régime d'Auburn, c'est-à-dire l'emprisonnement individuel de nuit. C'est le système suivi pour 500 des condamnés renfermés dans la maison de correction de la Santé, et pour 400 des prisonniers de la maison de dépôt de condamnés.

- Commission spéciale instituée par l'arrêté préfectoral du 8 juin 1875. Dossier des travaux préparatoires à la constitution de la Commission (dite *Commission des prisons*), procès-verbaux des premières séances, 1875-1876.

- Rapport de la Commission spéciale instituée par arrêté préfectoral du 8 septembre 1875, pour la réorganisation des Prisons de la Seine, conformément aux prescriptions de la loi du 5 juin précédent, Chaix, 1876. Lu et adopté dans la séance du 9 octobre 1876, le Préfet de la Seine, président de la Commission, signé : Ferdinand Duval.

- Direction de l'Administration pénitentiaire. Programme pour la construction ou l'appropriation des prisons départementales en vue de la mise en pratique du système de la séparation individuelle (baron Reille, sous-secrétaire d'État), 27 juillet 1877. Impr. Nationale, août 1877.

D7N⁴¹ (3).

1. Réforme des prisons. Extraits du *Journal Officiel* et du *Bulletin municipal officiel*, 1881-1889.

2. Lutte contre l'incendie. Correspondance entre les deux préfets, notes et rapports des architectes départementaux, 1883-1884, 1891.

3. Installation des étuves à vapeur et des bains par aspersion (douches). Correspondance ministérielle et préfectorale, notes et rapports des architectes départementaux, 1887-1890.

4. LOUVARD (Emile), chef de bureau à la Préfecture de la Seine, *Les nouvelles prisons du régime cellulaire. Notes et renseignements à propos de la réorganisation des prisons du département de la Seine*, J. Cusset, 1887.

Présentation des prisons de la Seine, suivie de notices et de plans de prisons cellulaires en province et à Neuchâtel.

5. Application du décret du 28 juin 1887. Estimation de la valeur locative des prisons Mazas, Grande et Petite Roquette, Sainte-Pélagie et La Santé. Correspondance entre les deux préfets, 1888.

6. Direction de l'Administration pénitentiaire (Louis Herbette). *Service des maisons d'arrêt, de justice et de correction. Département de la Seine. Cahier général des charges*, décembre 1889.

7. Désaffectation de Mazas, la Grande Roquette et La Santé. Extrait des délibérations du Conseil général, 6 juillet 1892 :
L'administration est invitée à rechercher, dans un rayon de 20 kilomètres de Paris, des terrains pouvant convenir (...).

8. *Service d'architecture du département. Reconstruction des prisons de Saint-Lazare et de la Petite-Roquette. Etudes faites de 1906 à 1910.* Paris, Imprimerie nouvelle (Association ouvrière), 11 rue Cadet, 1912. Mémoires et délibérations du Conseil général, correspondance avec le ministre de l'Intérieur (Clémenceau, Président du conseil).

9. Ministère de la Justice. *Compte général du matériel des établissements pénitentiaires pour l'année 1927*, Melun, Impr. administrative, 1932.

10. Services d'architecture et des promenades. Travaux d'aménagement, notes et rapports, 1928.

11 AZ 34.

Préfecture de police. Cahiers des charges pour l'adjudication de la fourniture du pain nécessaire à la consommation :

- *des prisons civiles de Paris et de la Maison de répression de Saint-Denis*, 15 octobre 1860, 2 octobre 1861, 28 avril 1869 et 15 septembre 1875.
- *du Dépôt de mendicité de la Seine établi à Villers-Cotterêts*, 15 avril 1861, 24 avril 1862 et 24 avril 1872.

D 71 Z.

Fonds Yves Guyot :

- Art. 169 : dossiers aux rubriques *Libérées de Saint-Lazare* (*Œuvre des*), *Liberté individuelle et Libertés* (*Paradoxes sur les*), 1879-1905.
- Art. 210 : documentation rassemblée à l'occasion des débats parlementaires. Dossiers aux rubriques *Récidivistes*, *Réhabilitation* et *Relégation*, 1881-1905.

Pérotin 106/56/1.

Préfecture de la Seine. Direction des Beaux-Arts et de l'Architecture. Contrôle des services techniques :

- Art. 60 et 62 : prisons Saint-Lazare et de la Petite Roquette, projet de transfert aux Courtilières à Pantin, 1906-1923.
- Art. 43 : Petite Roquette, entretien et réparations, 1920-1940.

Pérotin 1055/78/1.

Cession gratuite à l'État des prisons de la Seine. Correspondance et notes, procès-verbal de remise (26 août 1954), 1946-1954.

D 1X⁴

- 5 à 7 : Service des enfants moralement abandonnés. Rapports du directeur de l'Assistance publique, 1880-1899.
- 9 et 10 : Service des enfants moralement abandonnés. Rapports au conseil général, 1879-1897.
- 11 : Hospice dépositaire des enfants assistés du département de la Seine, rue Denfert-Rochereau. Rapport au ministre de l'Intérieur, 1882.

SOURCES PAR PRISON

Ordre alphabétique des établissements. En fin de chapitre, dossiers de projets non réalisés. La presque totalité des plans est conservée dans la série DN ou en a été vraisemblablement extraite. Par souci de clarté, leur présentation a souvent été regroupée dans le cas des prisons les plus importantes. Ils n'en sont pas moins mentionnés à leur place lorsqu'ils font partie d'un ensemble archivistique écrit.

BICETRE

maison de détention.

D7N⁴4 (1). *Ministère du commerce et des travaux publics. Prison de Bicêtre. Evacuation d'une maison pour compléter le casernement de la compagnie de sous-officiers vétérans préposés à la garde de cette prison. Copie conforme d'une lettre d'Argout, 11 décembre 1832. Le chef adjoint du secrétariat, [signé :] Baudot.*

Les Archives de Paris ne conservent pas de plan de la prison de Bicêtre, incluse dans l'hospice. Voir *Plans des hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris*, 1820, pl. 17 : *Hospice de Bicêtre*, E. Poulet Gallimard et J.-E. Thierry, 1813, 1 feuille 380×285, plan et élévation. BHVP G 404.

BOURG-LA-REINE

maison d'arrêt (simple police).

D7N⁴4 (2).

1. Correspondance relative au lever du plan de la maison d'arrêt, 27 vendémiaire-4 pluviôse an 13 :

- Lettre de Frochot, préfet de la Seine, à Houdeyer, sous-préfet de Sceaux, 27 vendémiaire an 13 :

Je fais faire une collection de plans des maisons d'arrêt, prisons, maisons de justice et de répression de mon département. Pour que ma collection soit complète je vous prie de charger Monsieur Courtiller, architecte de la sous-préfecture, de me faire le plan général (...) de la maison d'arrêt de Bourg-Égalité.

- Houdeyer à Frochot, 2 brumaire an 13 :

Vous avez supprimé sa place dans le courant de l'an onze (...). Si vous insistez (...) pour que le plan soit levé par cet architecte, je vous prie de m'indiquer comment il sera payé.

- Frochot à Houdeyer, 11 brumaire an 13 :

C'est par erreur (...), on aurait dû vous indiquer M^r Lamandé ingénieur ordinaire.

Rien n'ayant été fait trois mois plus tard, Houdeyer se plaint à Monsieur Giraud, architecte des prisons :

Je vous invite à voir ou à écrire à cet ingénieur, demeurant à Paris, rue de Belle-chasse n^o 221 (4 pluviôse an 13).

2. Vidange et réparation de la fosse d'aisances. Minutes des pièces adressées au préfet par le sous-préfet de Sceaux, 1809-1811.

Copie de l'arrêté du sous-préfet (29 décembre 1810), vu et approuvé par le préfet Frochot le 18 février 1811 :

Vu que la fosse d'aisance de cette maison est remplie et qu'il y a d'autant plus d'urgence de la faire vider que les habitants des maisons voisines en sont incommodés (sic) (...), considérant que le concierge n'aurait pas dû attendre jusqu'au dernier moment pour provoquer la vidange de la fosse, ce qui oblige l'administration à prendre des mesures précipitées (...), Monsieur le maire du Bourg-la-Reine demeure autorisé à faire effectuer la vidange de la fosse de ladite maison d'arrêt moyennant la somme de cent vingt F, il est pareillement autorisé à ordonner les travaux indispensables pour l'ouverture de cette

fosse et le rétablissement du siège moyennant la somme de trente F (...).

3. Minute d'une lettre du sous-préfet de Sceaux au préfet de la Seine. *Remboursement des avances faites pour la prison pour l'année 1813, 18 mars 1814 :*

Les dépenses s'élèvent à la somme de 468 f 92^c. Comme M. Lavisé, maire de la commune, les a couvertes de ses propres deniers, il serait on ne peut plus juste d'autoriser au plutôt [sic] à son profit le remboursement (...).

- Copie conforme de l'état des dépenses, signé par le maire Lavisé le 2 janvier 1814 et contresigné par le sous-préfet le 18 mars 1814.

4. Minute d'une lettre du sous-préfet de Sceaux au préfet de police, 6 octobre 1832.

Admission à Villers-Cotterêts de Jean-Baptiste Lambert, résidant de Bourg-la-Reine. Il faudrait faire en sorte que cet homme, qui est presque infirme, ne soit pas obligé de faire le trajet à pied.

CHÂTELET

prison d'Ancien Régime démolie en 1804.

D7N⁴4 (3). *Le citoyen Daugy, adjudicataire de la démolition de la prison du Châtelet, au citoyen Frochot, préfet du département de la Seine.* Demande de rectification d'une erreur d'estimation, 2 mesidor an 10.

- *Le directeur du domaine national, intra muros* (souligné dans le texte), *au citoyen préfet du département de la Seine, 1^{er} thermidor an 10.* Proposition de refus de la requête du citoyen Daugy (voir ci-dessus), [signé] : *Guarnier.*

CLICHY

prison pour dettes (dépendance de Sainte-Pélagie), 1834-1867.

D7N⁴4 (4). Dossier consacré aux travaux d'entretien et de réparations et surtout aux opérations immobilières ayant suivi la désaffectation de la prison (1839-1878). Deux plans de masse, tous les deux postérieurs à l'évacuation :

- 1) *Ancienne prison pour dettes. Calque du plan annexé au cahier des charges dressé à la requête du département de la Seine. Mise en vente de la prison de Clichy, 20 juillet 1869, non adjudication. Ex-*

trait des minutes de maître Mocquard. Pour copie conforme, Paris, le 9 avril 1873, le géomètre principal de la 1^{re} division, [signé :] illisible.

Le plan englobe tous les immeubles mitoyens, jusqu'aux rues Blanche et de Boulogne. Il indique l'ancienne et la nouvelle numérotation de la rue de Clichy (le n° 70 ancien est devenu le n° 56, bien que la mention *ancien* ait été portée par erreur à la suite du chiffre 56). Mis à prix à 1 500 000 F, l'immeuble ne trouva pas d'acquéreur avant le 22 août 1874, pour la somme de 800 000 F. Entre temps (hiver 1872-1873), la prison avait été démolie et les matériaux évacués.

- 2) [Direction des travaux]. Plan montrant une possible division en 16 lots, de part et d'autre d'une impasse projetée, sans date [3 avril 1873]. Après l'échec de tractations entre le département et la Ville en vue de construire des écoles, le directeur des travaux soumet au directeur de l'administration générale un projet de création d'un marché de quartier (20 juin 1873).

CONCIERGERIE

Maison de Justice jusqu'en 1934.

L'histoire des bâtiments de la Conciergerie et du Dépôt de la Préfecture de police est liée à celle du Palais de Justice, même après la reconstruction de la Préfecture de police sur son emplacement actuel. De nos jours encore, la Police judiciaire conserve ses locaux quai des Orfèvres, tandis que le Centre de rétention des étrangers, qui occupe au sous-sol une partie de l'antique *Dépôt près la Préfecture de police*, a été transféré provisoirement à l'École de police du bois de Vincennes (26 avril 1995). Jusqu'à la fermeture de la Conciergerie en 1934, les assemblées départementale et municipale ont toujours débattu concomitamment des questions intéressant les deux prisons, dans le cadre plus général de l'entretien et des remaniements d'un ensemble architectural indivisible.

• Ouvrage imprimé :

D5N⁴1. Peyre (A.-M.), *Palais de Justice. Rapport à M. le comte de Chabrol sur les constructions et améliorations faites dans ce monument pendant son administration*, Veuve Agasse, [2 janvier] 1828. Architecte départemental depuis le Consulat, Peyre fut l'auteur des aménagements ordonnés par Chabrol sous Louis XVIII, et en particulier

de la transformation en chapelle du cachot de Marie-Antoinette. Un plan qui illustre son ouvrage distingue la Conciergerie des hommes de celle des femmes.

• Archives :

9 AZ 93. *Tableau contenant la division des localités dont se compose la Maison de Justice dite la Conciergerie, avec le nombre de détenus qu'elles peuvent contenir et la désignation de l'emploi de celles non affectées au logement du Prisonnier, s.d. [règne de Charles X].*

Feuille imprimée provenant d'un ouvrage non identifié. Après les travaux de Peyre, la Conciergerie disposait de 37 lits pour les femmes, dont 13 en cellules individuelles, et de 97 pour les hommes, dont 74 en cellules individuelles.

D7N⁴(5) :

- Lettre du procureur général au préfet, 12 septembre 1872.

Il réclame un quartier de femmes et l'augmentation du nombre des cellules des hommes : *l'on est obligé de placer une partie des appelants dans les maisons de détention de Mazas et de la Santé.*

- Lettre de Daumet, architecte ordinaire du Palais de Justice, au Directeur des travaux de Paris, communiquant la précédente, 19 septembre 1872.

Il est impossible d'agrandir le quartier des hommes sans nuire à la construction du quartier des femmes (30 cellules au lieu de 24 dans le précédent projet), lui-même subordonné à la reconstruction de la Cour d'appel. Le gros œuvre de la restauration de la salle Nord des Assises est presque achevé.

- Extension de la Maison de Justice : affectation au quartier des contrevenants de la salle basse des pas perdus, 1873-1878 :

Les travaux de restauration de la salle basse des Pas-Perdus sont arrivés à un point d'avancement qui permet de proposer pour cette salle une affectation définitive (Rapport de Daumet, 16 juillet 1878).

- Devis de la remise en état du cachot de Marie-Antoinette (délibération du Conseil général du 5 novembre 1874).

- Plan du rez-de-chaussée. *Annexé à la description de la maison de Justice et du Dépôt, 18 octobre 1875.*

- Logement des employés. Correspondance, devis, 1878-1890.

D5N⁴2. *Devis [et plan] des travaux à effectuer pour l'installation du Quartier des contrevenants (cochers) à l'emplacement du dispensaire, ancien bâtiment de la Préfecture de Police, quai de l'Horloge, 15 mai 1882, L'architecte du Palais de justice, [signé :] Daumet.*

DÉPÔT PRÈS LA PRÉFECTURE DE POLICE

voir Préfecture de police, dépôt.

DÉPÔT JUDICIAIRE

(dit aussi *Souricière* ou *dépôt des prévenus*) : voir Palais de Justice, Dépôt judiciaire.

FORCE

Maison d'arrêt des hommes jusqu'en 1850.

D7N⁴ (6). *Prison de la Force.* Devis et mémoires de travaux, 1839.

Les devis sont signés par l'architecte Ménager et Rambuteau, préfet de la Seine, les mémoires par l'inspecteur Chapuis et les différents entrepreneurs.

FOUILLEUSE

Maison de correction pour jeunes filles de 1890 à 1892.

D7N⁴ (7). *Maison laïque d'éducation pénitentiaire de Fouilleuse près Rueil (Seine-et-Oise).* Correspondance entre le ministère de l'Intérieur et le département :

- Copie du traité passé le 13 février 1890 entre l'État et le Département de la Seine, pour une durée de cinq années à partir du 1^{er} septembre 1889, pour régler les conditions dans lesquelles seraient assurées, dans un immeuble appartenant à l'État, la détention de deux catégories de jeunes filles qui, en principe, auraient dû être placées dans les immeubles départementaux, savoir : 1^o les jeunes filles de la Seine détenues par voie de correction paternelle, 2^o celles qui auraient encouru avant l'âge de 16 ans une condamnation à l'emprisonnement (lettre de Constans, voir ci-dessous).

- Transfèrement à l'ex-maison de Doullens des jeunes filles du département de la Seine détenues par voie de correction paternelle. Lettre du ministre de l'Intérieur Constans au préfet de la Seine pour

lui annoncer le transfert de cette catégorie de détenues, en vue d'assurer l'application du traité à la suite de sa dénonciation par l'entrepreneur, 27 janvier 1892.

- Le même au même. L'effectif des détenues dépassant le maximum de 50, des dispositions ont été prises pour que Fouilleuse puisse en accueillir jusqu'à 70, 31 mars 1890.

FRESNES

Prison pour hommes, femmes et enfants.

• Ouvrages imprimés :

Pérotin 6/75/1/37. *Département de la Seine. Prisons de Fresnes, construites de 1896 à 1898 par M. Henry Poussin, architecte*, Impr. A. Gentil, s.d. [1899-1900].

Album de 40 plans, coupes et façades, relevés en juillet 1899 et approuvés par le Préfet de la Seine et le Directeur des affaires départementales. Autres exemplaires : versement 6/75/1/38, Atlas 91 manquent les feuilles 5, 6 et 36). La feuille n° 4 (*Vue en perspective*) a été retirée de tous les exemplaires, probablement dès leur parution : sur le sommaire que comporte la feuille n° 1 (*Plan de situation*), la mention *feuille n° 4* a été rayée.

• Archives :

D7N°7. Titres de propriété, 1793-1887.

- Recherche et acquisition de terrains, 1892-1893.

- Protestations de propriétaires, 1893.

- Jury d'expropriation, 1895.

- Usine centrale d'électricité, devis, mémoire, plan, coupe et élévation, 1896.

Le carton D7N°7 contient le premier plan officiel de Poussin, en 1895, ainsi que le plan de la prison belge de Saint-Gilles :

D7N°7(4). *Département de la Seine, Direction des affaires départementales. Prisons de Fresnes, plan général. Paris, le 15 mai 1895, l'architecte, H. Poussin.*

Autres plans de Poussin : voir ci-dessous Plans 3138.

D7N°7(3). *Projet d'une prison cellulaire pour 600 détenus, par J. Stevens, directeur de la prison de Saint-Gilles à Bruxelles, 1890.*

Pour mémoire : en servant de modèle aux idéologies pénitentiaires de la fin du siècle, les pri-

sons belges, et singulièrement celle de Saint-Gilles, jouaient un rôle analogue à celui du pénitencier américain de Philadelphie sous Louis-Philippe.

D7N°8 à 27. Mémoires des travaux, 1895-1899. Détail :

D7N°8 à 14. Terrasse et maçonnerie.

D7N°15. Gros fer.

D7N°16-17. Charpente en bois.

D7N°18. Couverture.

D7N°19-20. Menuiserie.

D7N°21. Plomberie d'eau.

D7N°22. Serrurerie.

D7N°23. Fontainerie, peinture.

D7N°24. Peinture, pavage.

D7N°25. Plomberie : canalisations en grès et appareils sanitaires; bains-douches.

D7N°26. Dallage en ciment, parquetage.

D7N°27. Électricité, fumisterie, chauffage, apprêts (collage des tentures), miroiterie, dorure, horlogerie.

D7N°28. Devis récapitulatif par bâtiments, devis récapitulatif des travaux de terrasse et de maçonnerie, 1894.

- *Cahier des charges générales des travaux d'architecture du département de la Seine*, 1894.

- *Cahiers des charges particulières*, 1895-1896.

- Bâtiments du personnel : devis et plans de Poussin. Premier et deuxième projets, 29 septembre 1894 et 17 novembre 1896.

D7N°29. Boulangerie : concours pour la fourniture de pétrins mécaniques, 1898.

- Rectification du périmètre, 1898-1901.

- Aménagement du *cimetière spécial*, 1898-1920.

- Projet de construction d'une caserne pour deux régiments d'infanterie, 1901-1903 (plan de Poussin, octobre 1901).

- Préfecture de police, adjudication pour la fourniture de charbon de terre, 13 octobre 1915.

- Travaux d'entretien et de modernisation : mémoires et devis, 1920-1937.

Ibid. 3 plans extraits du dossier Tournaire, 21 mars 1928 (sur ce dossier, voir la notice de Saint-Lazare, D7N⁴29) :

- Plan *I*. Prison de Fresnes. Bâtiment du personnel. Plans du rez-de-chaussée et du 4^e étage, coupe, élévation.

- Plan *I bis*. Prison de Fresnes. Bâtiment du personnel. Surélévation du bâtiment : C. Plans des 2^e et 3^e étages, coupe, élévation.

- Plan *I ter*. Prisons de Fresnes-les-Rungis. Construction d'un four en remplacement de celui qui se trouve actuellement à St Lazare et qui est appelé à disparaître.

Les plans *I bis* et *I ter* sont datés d'avril 1928 : l'inspecteur Tournaire les a donc rajoutés après avoir signé son rapport.

Pérotin 1055/78/1, article unique. Direction des affaires domaniales.

1. Projet de désaffectation des prisons de Mazas, Sainte-Pélagie, et Grande Roquette; construction des prisons de Fresnes-lès-Rungis et d'un cimetière réservé à l'inhumation des détenus, 1892-1913.

2. Loyers payés par les agents des prisons de Fresnes, 1898-1947.

3. Cession de terrains par les consorts Muret, 1915; projet de création d'un nouveau cimetière, 1912.

4. Acquisitions amiables, rectification du périmètre par incorporation de parcelles communales, 1901; procès-verbal de bornage, 1893; remise à l'État des prisons départementales de la Seine, 1954.

5. Expropriations, arrêt de cessibilité, 1895; jugement, 1895; nomination des jurés, tableau des offres, dossiers individuels des expropriés, 1895-1897.

6. Extension et rectification du périmètre des prisons de Fresnes, plans, acquisition de parcelles, participation financière de l'État, 1892-1949.

Plans 3138. Prisons de Fresnes. Ensemble de huit plans non signés [Poussin] et non datés [1895] :

- Plan général, avec l'indication du nombre d'étages et de cellules. Identique à D7N⁴7(4).

- Plan du Quartier principal (plus connu sous le nom de Grand Quartier).

- Grand Quartier. Sous-sol : plan d'un demi-quartier; rez-de-chaussée : plan des étages (un étage-type).

- Grand Quartier. Elévation d'un demi-quartier, coupe sur deux quartiers et les préaux.

- Grand Quartier. Elévation [de la façade principale], coupe longitudinale.

- Quartier de transfert. Rez-de-chaussée : plan, coupes et élévation.

- Infirmerie centrale, Grand Quartier. Rez-de-chaussée et sous-sol : plans, coupes et élévation.

- Infirmerie centrale. Pavillons d'isolement. Plans et coupes.

Autre plan de Poussin : voir ci-dessus D7N⁴7(4).

MADÉLONNETTES

Prison pour enfants (1831-1836), puis pour hommes (1836-1866).

D7N⁴4 (8). Devis et mémoires de travaux, 1839-1840.

MAISON D'ARRÊT DE LA GARDE NATIONALE

Milice bourgeoise née de la volonté populaire le 13 juillet 1789, la garde nationale contribua à faire et défaire, affermir et ébranler tous les régimes qui se succédèrent au XIX^e siècle, à l'exception du dernier. Licenciée mais non dissoute par Charles X le 29 avril 1827, elle devient en 1830 le bras armé de la monarchie bourgeoise qu'elle a contribué à installer en 1830 et aide la troupe à écraser les coalitions ouvrières (1832, 1834). Les journées de juin 1848 lui aliènent irrévocablement le peuple. Napoléon III ne lui laisse qu'un rôle effacé. Enfin, son patriotisme lors du siège de Paris et son ralliement à la Commune la rendent odieuse aux Versaillais. La garde nationale de Paris fut dissoute le 25 mai 1871. Le terme *maison d'arrêt* s'entend ici d'une prison disciplinaire (comme l'Armée inflige des arrêts de rigueur) de très courtes peines (de 6 à 72 heures). A Paris, la maison d'arrêt de la garde nationale fut installée en 1792 au collège Montaigu qu'elle partagea avec une prison militaire. Sous l'Empire, l'*Hôtel des haricots* – tel était son sobriquet – fut transféré à l'hôtel de Bazancourt, rue des Fossés-Saint-Bernard, dont une partie devait être affectée en 1819 aux enfants de la correction paternelle. L'hôtel de Bazancourt étant voué à la démolition dès 1836, la maison d'arrêt emménagea derrière la gare d'Austerlitz, dont

l'extension sous le Second Empire entraîna un dernier transfert au 5 de la rue de Boulainvilliers à Auteuil.

D3R⁴/1. Registre 1, n^{os} 261-730; 1-17 : 1862 (26 avril)- 1866 (17 janvier).

D3R⁴/2. Registre 2, n^{os} 17-913 : 1866 (17 janv.)-1867 (10 fév.).

D3R⁴/3. Registre 3, n^{os} 914-1534; 1-276 : 1867 (17 février)-1868 (1^{er} mai).

D3R⁴/4. Registre 4, n^{os} 277-971; 1-209 : 1868 (1^{er} mai)-1870 (15 avril).

D3R⁴/5. Registre 5, n^{os} 210-650; 13 écrous non numérotés : 1870 (15 avril)-1871 (18 mai).

Registre du *contrôle général*, commencé le 1^{er} janvier 1862 :

D3R⁴/6. N^{os} du contrôle général : 1-2584; 1-2646 : 1861 (23 octobre)-1865 (28 novembre).

Le numéro du contrôle général est différent de celui de l'écrou. Les dates indiquées sont celles des jugements. Le registre indique l'adresse, la profession, le bataillon et la compagnie, la peine prononcée et, en cas d'emprisonnement, le numéro d'écrou.

Registre destiné à inscrire les visites faites par MM. les officiers d'Etat-major de service :

D3R⁴/7 1849 (1^{er} juillet)-1870 (25 août).

Registre d'inspection, comportant une rubrique *observations*.

MAZAS

Maison d'arrêt cellulaire.

• Archives :

D7N⁴31. Délibérations du Conseil général : extraits, résumés, 1838-1858. Reproduction intégrale des délibérations des 24 novembre 1842, 29 décembre 1848 et 4 décembre 1857.

- *État de traitement* [pour le mois de décembre 1848] du gardien [Masson] employé aux travaux de construction de la nouvelle maison d'arrêt en remplacement de la Force, 26 décembre 1848, [signé :] Lecoinge et Gilbert.

- *Rapport de la commission nommée par M. le Préfet de police pour l'examen de la prison cellulaire de Mazas*, 20 juillet 1850.

- *Installation de bains par aspersion* : plan et devis de Daumet, 4 et 13 novembre 1889 (voir ci-dessous), mémoires, soumission, procès-verbal de réception définitive, 1889-1890.

- Réparation des dégâts causés par l'insurrection, 1871-1874.

- Plan du rez-de-chaussée vers 1880. Voir ci-dessous, 2 Fi 1747.

- Branchements contre l'incendie : projet du colonel commandant le régiment de sapeurs-pompiers, 21 octobre 1883; plan et devis de Daumet, 3 avril 1884.

- Lotissement : mémoires du préfet, correspondance, 1894-1909; plans des lots.

- Lotissement : procès-verbaux d'adjudication, 1899-1900.

D7N⁴32. Lotissement : procès-verbaux d'adjudication, 1901-1910.

• Plans (ordre chronologique) :

Plans 4345/1. *Plan de la Nouvelle Force, Lecoinge et Gilbert, 1839.*

Au centre de la rotonde : *salle d'inspection*. En marge : *Ce projet contient 1212 cellules dont vingt doubles dans l'infirmerie pour les cas de maladies graves et exceptionnelles, et douze autres mais simples destinées à des cabinets de bains et dépendances. Ainsi le nombre des cellules disponibles pour la réclusion est de 1200. La dépense totale est de [laissé en blanc]. Chaque cellule espacée de 2m, 30 d'axe en axe revient à environ [laissé en blanc].*

1E : 1427. *Projet pour la Nouvelle MAISON D'ARRET en remplacement de la Force. Plan de l'étage souterrain, octobre 1839.*

Plans 4345/2. *Maison Mazas. Prolongement du tunnel servant au transport des vivres destinés aux détenus, dessin n° 1 (plan). Paris, le 1^{er} août 1853, [signé :] illisible. Au crayon : Pour moi.*

Plans 4345/5. *Maison Mazas. Prolongement du tunnel servant au transport des vivres destinés aux détenus, dessin n° 2 (coupes). Paris, le 1^{er} août 1853, [signé :] illisible. Au crayon : Pour moi.*

Plans 4345/3. *Maison Mazas. Gare du chemin de fer sous-terrain des cuisines. Au verso : plan de la gare des chariots. Au crayon : On s'occupe*

activement de la disposition des rails, on ne fera le trou définitivement sous la voute qu'après que ces rails seront posés. Note du jeudi 16 novembre 1854, d'après ce que m'a dit M. Chapuis, [signé :] illisible. Pour moi.

Plans 4345/4. *Prison Mazas, chemin de fer en cours d'exécution.* Petit croquis collé sur un côté : croquis de Mr Gilbert. Au verso : Tunnel, grand plan et autres détails : 1854.

Plans 6032. Bains, plan et coupe (13 baignoires), 2 mars 1854.

2 Fi 1747. *Maison d'arrêt cellulaire.* Plan du rez-de-chaussée, s.d. [vers 1880]. 6 autres exemplaires dans D7N⁴31.

D7N⁴31. *Installation de bains par aspersion :* plan et coupes de Daumet (4 novembre 1889). Devis : voir ci-dessus.

MONTESSON, ÉCOLE LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU

(puis Théophile Roussel).

• Ouvrages imprimés :

D7N⁴42. *Préfecture du département de la Seine. Direction des affaires départementales, Service d'architecture. Notice sur la maison d'éducation créée par le département de la Seine à Montesson (Seine-et-Oise). Publication faite à l'occasion du 5^e Congrès pénitentiaire international tenu à Paris en juin-juillet 1895, Chaix, 1895.*

- *Département de la Seine. École Lepeletier de Saint-Fargeau à Montesson (Seine-et-Oise), Paris, Impr. de la Bourse de commerce, 1900. Brochure de 29 p. Nombreuses photographies.*

• Archives :

D7N⁴42. Correspondance (ministre, préfet, Conseil général), 1892-1895.

- Plans de Henry Poussin, 25 février 1893. Voir le détail ci-dessous.

- Devis de Poussin, 5 avril-25 mai 1892.

- Procès-verbaux d'adjudication et soumissions, 1893.

- Alimentation en eau de Seine : projets, 1898. Les plans définitifs d'Henry Poussin furent approuvés par le préfet de la Seine et E. Louvard, chef du service d'architecture du département. Détail :

- **D7N⁴42(1) :** *Plan d'ensemble*

- **D7N⁴42(5) :** pavillon du directeur : façade, coupe et plans

- **D7N⁴42(6) :** pavillon d'employés : façade, coupe et plans

- **D7N⁴42(7) :** pavillon pour 40 enfants : façade et coupe

- **D7N⁴42(8) :** pavillon pour 40 enfants : plans

- **D7N⁴42(9) :** pavillon pour deux surveillants : façade, coupe et plans

- **D7N⁴42(10) :** bâtiments de la correction paternelle : façade et coupes

- **D7N⁴42(11) :** bâtiments de la correction paternelle : plans

- **D7N⁴42(12) :** boulangerie et cuisine : façade, coupe et plans

- **D7N⁴42(13) :** buanderie et bains : façade, coupe et plans

- **D7N⁴42(14) :** infirmerie : façade, coupe et plans

- **D7N⁴42(15) :** ferme : plans

- **D7N⁴42(16) :** ferme : façade et coupes

- **D7N⁴42(17) :** ateliers : façade et coupes

- **D7N⁴42(18) :** cabines de natation, réservoir, dépôt des morts et hangar : façades, coupes et plans

- **D7N⁴42(19) :** *Plan d'ensemble de la partie du programme à exécuter de suite.* Au crayon : La minute de ce plan n'a pas été envoyée aux archives et a été gardée par M. Poussin. En effet, sur la demande de M. Poussin, elle n'a pas été signée par les entrepreneurs et ne fait plus partie du dossier officiel.

NANTERRE

(*Maison de répression, puis Maison départementale à partir de 1889*).

• Archives :

D12N⁴ 12 à 17. Détail :

D12N⁴ 12. Acquisition du terrain, expropriations, programme pour la construction, concours, projets, devis, mémoires, rapports, correspondance, 1872-1886.

Plan de masse, 1873 :

Direction des travaux de Paris, 2^e division, 3^e bureau, Service du Plan de Paris. Construction d'une maison de répression sur le territoire de la commune de Nanterre en remplacement de celle de Saint-Denis. Dressé par la brigade centrale du Plan de Paris. Paris, 15 X^{bre} 1873, le géomètre principal. [signé :] Fauré.

Plan d'Hermant, 1874 : voir ci-dessous, D12N⁴ 13, Plans 6706, etc.

D12N⁴ 13. Construction, plans, rapports d'architecte, etc. 1874-1885. Plan d'Hermant (1^{er} étage), 1874 : voir ci-dessous.

D12N⁴ 14. Construction, devis, cahiers des charges, 1874-1890.

D12N⁴ 15. Procès-verbaux de réception des travaux, projets d'assainissement et d'agrandissement, réappropriation de la chapelle, création d'un service d'accouchement, 1884-1912.

D12N⁴ 16. Ponts-et-chaussées, Direction des travaux de Paris, service de l'assainissement. Projets, 1888-1895. Extension du champ d'irrigation : rapports, correspondance, projets, plans, 1868-1912.

D12N⁴ 17. Titres de propriété remis en 1892-1893.

Nouvelle affectation proposée par le Conseil général : lettre du Préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur proposant d'envoyer les 200 détenues dans la nouvelle prison destinée à remplacer Saint-Lazare et les mendiants détenus au titre de l'article 274 du Code pénal à Fresnes. Ainsi transformé en *maison d'hospitalisation de la vieillesse*, l'établissement de Nanterre pourrait faire retour au département, la Préfecture de police n'étant plus concernée par sa population.

• Plans

(faisant partie ou extraits de la série D12N⁴) :

D12N⁴ 12. Plan de masse, 1873 : voir ci-dessus. Élévation et coupe, 1874 : voir ci-dessous.

1 Fi 1353. *Maison de répression de Nanterre.* Plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, s.d. [1874].

Plans 6706, D12N⁴ 12, D12N⁴ 13, 4 Fi 131 et 4 Fi 132. *Projet de la maison de répression à construire à Nanterre.* 4 plans (sous-sol, rez-de-chaussée, 1^{er} étage, élévation et coupe) signés par Achille Hermant le 14 octobre 1874. Tous ces plans (à l'exception de celui du sous-sol) sont en double exemplaire, dont un revêtu de la signature des deux préfets (12 novembre 1874). Dans le détail qui suit, ils sont signalés par la mention " officiel " :

- **Plans 6706** (officiel) : sous-sol

- **Plans 6706, 4 Fi 131** (officiel) : rez-de-chaussée.

Sur le projet signé du seul Hermant (Plans 6706), un calque modificatif a été fixé, rendant compte de l'appropriation cellulaire du premier quartier des hommes (dont nous pouvons découvrir ainsi la conception initiale) : comme au premier étage, il est distribué en 80 cellules et 24 préaux cellulaires.

- **Plans 6706** (officiel), **D12N⁴ 13** : 1^{er} étage.

- **D12N⁴ 12, 4 Fi 132** (officiel) : élévation et coupe

Plans 6706. *Maison de répression de Nanterre, bâtiment de l'agence.* Plans du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage et coupe sur une feuille unique signée par Achille Hermant et Ferdinand Duval, Préfet de la Seine, le 10 décembre 1874.

Atlas 165. *Département de la Seine. Maison départementale de Nanterre,* Impr. A. Gentil, s.d. [1896]. Voir ci-dessus.

D12N⁴ 16. *Département de la Seine. Maison départementale de Nanterre construite par M^r Achille Hermant, architecte, de 1874 à 1884. Plan d'ensemble des bâtiments. Construction à la place de la chapelle.* Nota : les parties teintées en rouge indiquent l'emplacement des nouveaux bâtiments projetés. Dressé par l'architecte soussigné. Paris, le 30 juin 1900, signé : Ant. Durand. Plan approuvé par le Préfet de la Seine.

11 Fi 909. *Maison départementale de Nanterre. Plan des nouveaux bâtiments : rez-de-chaussée.* Photographie de A. Chevojon et Dufour dédiée par l'architecte : *Hommage respectueux à Monsieur le Directeur.* Paris, le X^{bre} 1905 [sic], Antoin Durand.

11 Fi 1083. *Maison départementale de Nanterre. Plan des nouveaux bâtiments : réfectoire et dortoirs.*

PALAIS DE JUSTICE, DÉPÔT JUDICIAIRE

(dit aussi Souricière ou dépôt des prévenus)

D5N⁴ 1. Amélioration : correspondance, devis et rapport, 1872-1874.

Ce dépôt contient 80 cellules, or depuis quelque temps déjà la moyenne des détenus amenés chaque

jour s'élève de [sic] 140 à 150 individus. Hier, 212 prévenus ayant été conduits au dépôt, le gardien a été obligé de mettre 4 détenus par cellule, ce qui est véritablement inhumain, car les cellules sont extrêmement étroites et la ventilation y est à peine suffisante pour une seule personne (lettre du procureur de la République au Préfet de la Seine, 9 mars 1872).

PRÉFECTURE DE POLICE, DÉPÔT

• Archives

D7N⁴4 (9). Entretien, réparations, améliorations, appropriation cellulaire. Nombreux plans (voir à la fin) :

- Mémoires de travaux, 1839-1874.

Voir en particulier : *Devis des travaux de pavage (...) pour refaire le ruisseau longeant le mur de la 1^{re} cour côté du quai de l'Horloge*, signé par Ménager, architecte en chef de la 4^e section, et par Rambuteau, Préfet de la Seine, 25 octobre 1839.

- Commission des prisons de la Seine, 1875-1876.

- Chauffage, 1877.

- Projet d'agrandissement, 1881-1882.

- Appropriation cellulaire, 1888.

- Mise en service des *bains par aspersion* (douches), 1888-1892. Voir ci-dessous.

- Dallage de la salle des femmes, 1894.

Détail du dossier sur l'installation des douches :

- Devis signé par l'architecte Daumet le 10 septembre 1889, accompagné d'un calque reproduisant (plan et coupe) un *projet d'installation dans le sous-sol du grand perron de Harlay d'un service d'assainissement et de bains par douches*. Ce devis fait lui-même partie d'un dossier comprenant le rapport Daumet du 27 février 1888 et un extrait du registre des procès-verbaux des séances du Conseil général, séance du 27 décembre 1887.

- Rapport Daumet du 18 mai 1892, accompagné du projet définitif (aquarellé), signé le 18 juillet 1890 et approuvé par le directeur des travaux et le préfet de la Seine.

Les travaux ayant été exécutés en 1891, un essai préliminaire eut lieu le 10 mai 1892, suivi deux jours plus tard d'un essai officiel, le *jeudi 12 mai à 3 heures, en présence de M. Charpentier, contrôleur général de la Préfecture de Police, de M. Ferron, délégué du ministère de l'intérieur, de M. Ca-*

doux, sous-chef du bureau des prisons, de M. Meurgé, directeur du Dépôt près la Préfecture de Police, de M. Lhermitte fils, entrepreneur général des services économiques des prisons de la Seine et du soussigné (Daumet), les appareils ont été mis en service, 3 séries de 9 prévenus ont été lavés et leurs vêtements désinfectés. Ces 2 opérations ont été faites en 15 minutes pour chaque série et de l'avis des personnes présentes, l'essai a complètement réussi (...).

- Rapport Daumet du 18 juillet 1892.

Du 1^{er} au 15 juillet 1892, il a été procédé à un nouvel essai afin de se rendre compte de la dépense occasionnée par ce nouveau service... Pendant cette période, il a été procédé au lavage et à la désinfection des vêtements de 1135 inculpés (1015 hommes et 120 femmes).

• Plans contenus dans la liasse D7N⁴4 (9) :

- *Plan du rez-de-chaussée du dépôt près la Préfecture de Police. Annexe à la description de la Maison de Justice et du Dépôt, 18 octobre 1875.*

- *Projet d'agrandissement du dépôt. Plan et coupe du rez-de-chaussée. Annexe au rapport en date du 14 mars 1881. L'architecte du Palais de Justice, [signé :] Daumet.*

- *Projet d'agrandissement du dépôt. Plan de l'entresol. Annexe au rapport en date du 14 mars 1881. L'architecte du Palais de Justice, [signé :] Daumet. Les plans primitifs du 18 juillet 1879 sont à l'agence du Palais de Justice.*

- Deux plans sont annexés au *Devis des travaux de reconstruction pour l'agrandissement et l'amélioration du Dépôt près la Préfecture de Police (Direction des travaux de Paris, travaux d'architecture, n° 58)*. Tous deux portent la mention suivante : *Dressé par l'architecte du Palais de Justice soussigné, en accord avec les modifications convenues avec Mr Normand, Inspecteur Général des établissements pénitentiaires, Paris, le 8 mai 1882, [signé :] Daumet. Nota : Les plans primitifs du 18 juillet 1879 sont à l'agence du Palais de Justice.*

Le premier plan reproduit le rez-de-chaussée, le second, le rez-de-chaussée et l'entresol. Une troisième feuille, revêtue de la même mention, donne les coupes.

GRANDE ROQUETTE

Maison de dépôt des condamnés, 1836-1898.

Dans l'ordre : archives (D7N⁴5, 10W, 8 AZ 272), lettres et poèmes de détenus (8 AZ 271, 8Z 274 et 8 AZ 275), photographies, plans.

- Archives : dossiers, lettres, rapports, projets, devis et mémoires, etc.

D7N⁴⁵. *Cession de terrain par les Hospices de Paris au Département de la Seine*, contrat passé devant le notaire Delapalme, 14 août 1834.

Expédition de l'acte passé devant le notaire Pierre Corbin entre Rambuteau, préfet de la Seine (délibération du conseil général du 15 juin 1832 et ordonnance royale du 5 mars 1833) et Jacques-Maurice Duplay, membre de la commission administrative des hôpitaux, hospices civils et secours à domicile de la Ville de Paris, chargé des Domaines (délibération du conseil général des hospices du 7 mars 1832). *Aux termes de deux actes du 10 novembre 1829 et du 30 avril 1831 (...), le département de la Seine a cédé à titre d'échange à l'administration des Hospices les terrains et bâtiments composant la prison de Bicêtre située sur la commune de Gentilly moyennant le prix d'un million de F. En contre-échange l'administration des Hospices a cédé au département de la Seine 1^o un terrain de 34 830 mètres situé à Paris à gauche de la rue de la Roquette en montant à la barrière pour l'établissement d'une maison de correction de femmes (...) moyennant le prix principal de 450 000 F, 2^o et une maison située à Paris rue du faubourg Saint-Denis numéro 113 pour l'agrandissement de la prison de femmes dite de Saint-Lazare moyennant le prix principal de 40 000 F. Les Hospices doivent donc 510 000 F au Département. Mais dans les faits, le Département est depuis longtemps en possession du terrain de la Roquette et de la maison jouxtant Saint-Lazare, tandis qu'il n'a livré aux Hospices que le quart de Bicêtre. Finalement, le Département reste créancier, moyennant le versement d'intérêts sur Bicêtre du 1^{er} mai 1829 à la date de prise de possession (ce sera en 1836) et la faculté d'imputer sur la soulte principale de 510 000 F (...) le prix des immeubles qu'elle (l'administration des hospices) pourrait vendre ultérieurement à la Préfecture de la Seine, notamment celui d'un terrain situé territoire de Montrouge, grande route d'Orléans près la barrière d'Enfer, sur lequel il était question d'établir la prison destinée à remplacer celle de Bicêtre. Cela n'a pas été possible : choix a été fait du terrain de la Roquette. Comme suite de l'acte du 10 novembre 1829, Monsieur Duplay cède au département un terrain en marais, situé rue de la Roquette faubourg Saint-Antoine, en face de la maison de correction de*

femmes à prendre dans une propriété de plus grande étendue connue sous le nom d'Enclos des Hospitalières de la Roquette. Le terrain appartient à l'administration des Hospices comme lui ayant été attribué par la loi du 16 vendémiaire an cinq (7 octobre 1796) et par l'arrêté du gouvernement du 27 prairial an neuf (16 juin 1801). (...) Il ne sera remis aucun titre de propriété par l'administration des hospices.

Suit l'extrait du registre des procès-verbaux des séances du conseil général de la Seine, séance du 15 juin 1832 : le préfet accepte la vente, *le dit terrain placé dans l'axe de la prison hexagone qui se construit en ce moment pour la réclusion des femmes condamnées par les cours d'assises.* Le conseil général [des hospices] a consenti à cette vente le 7 mars 1832, le Préfet de police avait donné son accord dans une lettre du 7 décembre 1831.

Suivent l'ordonnance royale du 5 mars 1832 et la délibération du conseil général des hospices du 7 mars 1832.

- Devis et mémoires de travaux, 1839.
- Lettre du général délégué aux fonctions de préfet de police [général Valentin, 16 mars-17 novembre 1871] au préfet de la Seine, 8 octobre 1871. Les 5 dalles de la guillotine ont été retrouvées chez François, 10 rue de Charonne [remise en place le 28 octobre].
- Correspondance à propos de la plaque commémorative des otages, 19 août 1871-2 avril 1872. La lettre du général Valentin (19 août) a été écrite à Versailles.
- Réparation des dégâts dus à l'insurrection, 21 juin 1871-25 mars 1873.
- Plans dressés le 9 février 1876 par l'architecte Ch. Fauré, avant les travaux d'appropriation.
- Rapport et devis de B. Bonnet, architecte de la 10^e section, sur l'aménagement cellulaire de la prison, 30 avril 1876.
- Secours contre l'incendie : projets et devis, 21 juillet 1883-3 avril 1884.
- Ponts-et-chaussées. Direction des travaux de Paris, service des eaux de l'assainissement, 3^e division, section de la salubrité. *Projet d'assainissement du Dépôt des condamnés sis rue de la Roquette, 168. Plan dressé par l'ingénieur ordinaire soussigné. Paris, le 7 janvier 1889, [signé :] illisible.*
- Assainissement. Rapport de l'inspecteur, contre-signé par l'ingénieur en chef de l'assainissement, 7 février 1889.

Pour 450 détenus en moyenne, l'établissement est desservi par vingt-neuf cabinets d'aisances (dont dix particuliers) raccordés sur huit fosses fixes. Les cabinets à usage commun ont des sièges en fonte ou en pierre, ou même de simples trous à la turque; les sièges en bois des cabinets particuliers sont munis d'appareils Havard. Les uns et les autres sont dépourvus d'effet d'eau. Il s'en dégage des émanations malsaines qui constituent un foyer permanent d'infection. Dans une séance déjà ancienne du Conseil général, M. Vaillant s'est élevé contre cette situation intolérable et a demandé que des mesures, au moins provisoires, fussent prises pour parer aux inconvénients résultant d'un semblable état de choses. L'idéal serait le tout-à-l'égout, en application du règlement du 20 novembre 1887. Trop cher pour un établissement condamné. Nous ne pouvons donc que conseiller le maintien de l'état de choses actuel, en insistant d'une manière très ferme sur un entretien parfait des cabinets d'aisances, assuré par des lavages fréquemment renouvelés et l'emploi judicieux de désinfectants et de liquides antiseptiques. L'auteur de la lettre joint le plan du tout-à-l'égout qu'il a lui-même dressé un mois plus tôt, alors qu'il n'était qu'ingénieur ordinaire. Quant à son supérieur hiérarchique, ingénieur en chef de l'assainissement, il a signé et approuvé le même jour (8 février 1889) le plan et la lettre de son subordonné. Voir ci-dessus.

- Minute d'une lettre du préfet de la Seine au Préfet de police, 7 mars 1889.

Pas plus qu'à Sainte-Pélagie, il n'est possible d'améliorer l'état de choses existant.

- *Installation de bains par aspersion*. Correspondance, devis et mémoires, 4 novembre 1889-31 décembre 1891. Le plan annexé, signé par Dauter (4 novembre 1889), prévoit 8 douches et 3 baignoires pour *bains médicamenteux*.

- Volumineuses liasses relatives à l'interminable lotissement, 1897-1930.

Le dernier lot a fait l'objet d'une cession amiable à l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Paris (acte du 7 février 1930).

10W, liasse 49 (3^e sous-liasse). Lotissement, 1911-1920.

8 AZ 272. Incidents liés à la Révolution de 1848 :

- (1) Minute non datée [mars 1848] et non signée du *rapport sur la conduite méritoire du peloton du 74^e de ligne, resté de garde continue pen-*

dant [blanc] jours au Dépôt de condamnés à Paris, et en particulier sur celle du sergent Saintjean qui l'a commandé depuis le 25 jusqu'au [blanc] février, après le départ de l'officier.

Le régiment est venu prêter main-forte à la garde nationale pour mater une révolte présumée, qui n'a pas eu lieu. Aucun affrontement, grâce à la tenue imposante du peloton. Suit la liste de tous les soldats.

- (2) Lettre du sergent Saint-Jean à Baudoux, directeur du dépôt des condamnés, 28 février 1848.

Reconnaissance de fourniture de vivres et de tabac, du 25 février au 28 à midi, aux 38 soldats restés depuis le 21 pour faire le service de sûreté de la maison.

- (3) Attestation des *habitans du quartier de la rue de la Roquette* en faveur du directeur Baudoux, qui a réquisitionné une trentaine de gardes nationaux en parcourant le quartier vers 8 heures du matin, 26 février 1848.

Selon toute apparence, les quatre cent dix huit condamnés criminels que renfermait ce jour la maison devaient se révolter vers neuf heures et demie et tenter de recouvrer leur liberté à force ouverte.

- (4) Nouvelle attestation, plus précise. *Paris, le [blanc] mars 1848, [signé :] Muquin, cap. de la 2^e comp. de chasseurs de Charonne.*

• Archives : lettres et poèmes de détenus, 1843-avant 1870 :

8 AZ 271. Lettres au directeur, 1843-1849 :

- (1) Bonin, 4 juillet 1843.

Candidat à une place de comptable, éventuellement celle du *grand atelier de chaussons*, le détenu Bonin appuie sa requête de l'envoi d'un poème (perdu) : *J'ai l'honneur de vous adresser les vers dont vous avez bien voulu accepter l'hommage. Puissent-ils vous être agréables !*

- (2) Bonin, 1^{er} janvier 1844.

Daignez, s'il vous plaît, me permettre de vous offrir au renouvellement de l'année un léger opuscule, comme un témoignage du respect et de la reconnaissance que j'ai pour vous. Puisse-t-il vous être agréable ! L'opuscule n'est pas joint.

- (3) Bonin, 1^{er} janvier 1844. *Ode à Monsieur Baudoux, Directeur de la maison de la Roquette.*

- (4), (5) et (6) Bonin, *comptable du grand atelier des chaussons*, 9 septembre 1844.

Copie de son épithalame offert à SAR la princesse Clémentine d'Orléans à l'occasion de son

mariage (12 avril 1843) avec le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, 24 avril 1843, et de l'ode offerte à son époux *sur les bombardements de Tanger et de Mogador en août 1844*, 31 août 1844.

- (7) Bonin, 1^{er} janvier 1845.

Nouvelle *Ode à Monsieur Baudoux, Directeur de la maison de la Roquette*.

- (8) Bonin, 19 mai 1845.

Bonin a caché le déficit de l'atelier en mars et ne l'a pas résorbé en avril : victime *des intrigues machiavéliques de Bellair*, il a été destitué par Beurville, agent des travaux. Un prochain transfèrement paraissant inévitable, ne pourrait-on l'envisager à la centrale de Melun, après un délai de huit jours qui permettrait à Bonin d'économiser le prix du remboursement des chaussons manquants ? Et en attendant, ne serait-il pas possible de le classer dans l'*atelier des plumes* ?

- (9) Bonin, 19 mai 1845.

Beaucoup de condamnés aux fers séjournent ici 8 et 10 mois et quelquefois un an. Bonin propose d'ouvrir dans la chapelle une classe primaire trois fois par semaine, lundi, mercredi et vendredi de 3 à 4 heures, et même le soir de 7 à 8 heures l'été, de 9 à 10 heures l'hiver, et 2 ou 3 heures le dimanche. *Un seul professeur sera nécessaire, eh bien ! portez-le sur les feuilles comme auxiliaire et faites-lui donner une place de brigadier dans l'une des sections de la maison. Il sera suffisamment payé sans rien coûter à l'administration (...)* Je crois pouvoir vous offrir, comme ancien professeur, de commencer cette œuvre de bienfaisance et de charité.

- (10) Bonin, 21 juillet 1845.

Bonin sollicite la permission de retourner à l'atelier de plumes, *attendu que toutes mes ressources sont épuisées, que n'étant point gravement malade, puisque je n'ai que des hémorroïdes, je ne trouve point une nourriture suffisante à l'infirmerie, que je désire pourvoir à mes besoins par le travail*. Bonin accepterait le travail des plumes tout en restant à l'infirmerie, mais avec une nourriture suffisante (apparemment le transfert en centrale a été évité).

- (11) Louis Philippe d'Alexandre Féobert (?), 1^{er} janvier 1844, de l'infirmerie. *Protégez-moi!!!* Quatrains dédiés au directeur.

- (12) Louis Philippe d'Alexandre Féobert (?), 12 février [1844], de la *salle des galeux*. *Le pauvre aveugle, élégie*. Quatrains dédiés au directeur.

- (13) Anonyme, [avril 1846].

Demande de grâce d'un détenu emprisonné le 15 décembre 1844 et condamné à 3 ans d'em-

prisonnement par la cour d'assises le 4 avril 1845.

- (14) A. de Grand-Lamaisonfort (?), 6 décembre 1846.

Demande d'audience. *Sous le poids d'une accusation et d'une condamnation affreuses je suis arrivé ce matin à la Roquette pour y attendre la fixation de mon sort, la cassation de mon jugement contre lequel je me suis pourvu, n'étant point sujet français et étant arrêté par demande d'extradition sur un territoire étranger.*

- (15) Charles Champagnieux, atelier des serruriers, 14 juin 1847.

Il sollicite son déclassement, sous la forme d'une longue biographie en vers.

- (16) Druinaud, lettre au greffier, 25 juillet 1848. Dénonciation d'un journal qui circule d'une section à l'autre, loué aux amateurs. Druinaud propose au greffier de montrer le journal, qu'il peut avoir à sa disposition dès le lendemain, à telle personne que le greffier lui désignera. *Je ne cris [pas] le nom de celui qui fait se journal mais il vous est facile de le trouvé ces le sacristein de la chapelle. (...) Comme je vous les déjà dit je ne vous écrirais que lorsque je sorais quelque chause qui pourrait compremaitre la santé de la maison.*

- (17) Druinaud, lettre au directeur, *ce dimanche a cinq heure du soirs*, 1848.

Je suis desole de levenement bien facheux qui vous est arrive hier samdi du reste vous devez bien savoirs quil ni a rien de bon [à] attendre de la plus grande party de ces miserable prisonier je ne ces ou il ont ete elleves je ne peu comprendre moi même ce quil vouderais (...) il ont deside quil ne voulais pas vous voirs sur la cours pausitivement et egallement monsieur Gerset (sous-brigadier), les fait que je vous signale ici ont été dit a monsieur le brigadier et a monsieur gerset et a lui même, a legard du bati-mant de l'ouest, je ne ceis ce quil desideront mais demain lundis jusquou de le savoirs tout ausitot je vous previennderais de ce quil auront deside (...) je crois que vous aite trahy (...) ci vous voullez que je vous le raconte faite moi venir devant vous (...) je puis tout savoirs attandu que lons na pas de doute sur moi.

- (18) Charles Barbot, 23 mars 1849. *Le trappeur et le chien, apologue* en vers pour obtenir le *parloir de faveur*.

8 AZ 274. Lettres au directeur, s.d. [règne de Louis-Philippe] :

- (1) Dénonciation anonyme du détenu Adeure, condamné à 5 ans d'emprisonnement.

Adeure a demandé à l'auteur de la dénonciation de lui forger deux *bastraignes* pour pouvoir scier des barreaux.

- (2) Roux Louis, [classé] *aux plumes*.

Dénonciation de Berthe, auteur d'*épîtres dont sa majesté Louis Philippe est le bouffon*. (...) Vous n'aurez qu'à venir dans l'atelier à la table du susdit Berthe et dans un tiroir qu'il y a dessous la table vous trouverez quelque chose dont vous ne serez pas fâché, ensuite à la 1ère section à la caserne aux lits de Yonck et de Devauchelles vous trouverez peut-être autre chose et dans la cellule de Poupin vous parviendrez peut-être à mettre la main sur quelque chose à [pour en] fouillant partout et même dans ses poches, pour éviter tout soupçon, vous visiterez le dessous de l'autre table ou du reste vous ne trouverez rien. Je vous ai nommé les 4 coupables.

- (3) Mortain. Dénonciation.

Le n° Bertaut ou Berthoux, condamné à dix ans de travaux forcés et travaillant à l'atelier des claqueurs, petit atelier du fond, sa place est en face celle du chef de veilloir, porte continuellement sur lui, dans la ceinture de son pantalon, un long couteau poignard... Le 23 avril.

8 AZ 275. Poèmes de détenus, s.d. [du règne de Louis-Philippe à celui de Napoléon III] :

- (1) Th. Assézat. *Le cimetière et la prison, poésie* où figure l'abbé Montès, vénérable abbé que quatre vingt hivers n'ont point encore courbé.

- (2) Bottin ou Bottineau. *Le Rouge*, poème dédié à Monsieur Bertin, en témoignage d'estime, 21 août 1861.

- (3) *Vive la charte*, poème.

- (4) *Description du palais du Soleil*, passage de l'Apocalypse.

- (5) Poème.

- (6) Deux chansons : *Les amours de Paris, couplet sur l'ombrellé (air d'Hypolite)*.

- (7) Poème.

• Photographies :

Atlas 1041. Album de 8 photographies, s.d. [peu après 1871] :

- vue extérieure depuis la rue de la Roquette

- cour d'entrée

- cour de l'infirmerie

- grande cour (vue prise depuis l'angle sud-ouest : *escalier de l'est, 1^{re} et 3^e section, bâtiment de l'est*)

- chemin de ronde Est, jardin du directeur

- chapelle

- cellule de Mgr Darboy

- atelier

• Plans :

Plans 6049/6. Esquisse sur papier pelure d'un plan de masse recouvert de chiffres, s.d. [vers 1834-1835]. Il pourrait être de la main de Gau.

2 Fi 1748 à 1752. 5 plans du 9 février 1876, portant la mention : *levé et dressé par la Section centrale du Plan de Paris et certifié exact par le Géomètre principal, soussigné, [signé :] Ch. Fauré*. Détail :

- **2 Fi 1748.** Plan de masse des deux Roquettes.

- **2 Fi 1749.** Prison des condamnés. Rez-de-chaussée.

- **2 Fi 1750.** Prison des condamnés. 1^{er} étage.

- **2 Fi 1751.** Prison des condamnés. 2^e étage.

- **2 Fi 1752.** Prison des condamnés. 3^e étage.

D'autres exemplaires de ces plans sont conservés sous les cotes suivantes :

- **D7N⁴5(8)** : plan de masse

- **D7N⁴5(1), (5) et (6)** : rez-de-chaussée

- **D7N⁴5(2) et (7)** : 1^{er} étage

- **D7N⁴5(3)** : 2^e étage

- **D7N⁴5(4)** : 3^e étage

D7N⁴5(9) : deux variantes d'un même plan :

1) *Construction d'un quartier cellulaire pour 262 détenus*. Au crayon : *Dépôt des condamnés, premier projet*. [B. Bonnet, architecte de la 10^e section, 30 avril 1876].

2) *Construction d'un quartier cellulaire pour 100 détenus*. B. Bonnet, architecte de la 10^e section, 30 avril 1876.

D7N⁴5 (11). Ponts-et-chaussées. Direction des travaux de Paris, service des eaux de l'assainissement, 3^e division, section de la salubrité. *Projet d'assainissement du Dépôt des condamnés sis rue de la Roquette, 168. Plan dressé par l'ingénieur ordinaire soussigné. Paris, le 7 janvier 1889, [signé :] illisible.*

Plans 4344. *Lotissement des terrains situés sur l'emplacement du Dépôt des Condamnés (Grande*

Roquette). Dressé par le Service du plan de Paris et certifié exact par le Géomètre en Chef. Paris, le 22 décembre 1897, [signé :] F. Beck.

D7N⁴(10). Plan du lotissement sur l'emplacement de la prison, s.d. [après 1898].

PETITE ROQUETTE

(successivement *Maison des jeunes détenus*, *Maison d'éducation correctionnelle*, *Maison d'arrêt des femmes*)

Dans l'ordre : archives, lithographie et photographie, plans.

• Archives :

La sous-série D7N⁴ (entretien, réparations) n'est plus représentée.

10W, liasse 1 : grosses réparations avec plan, 1908-1943.

liasse 27 : grosses réparations, 1921, 1941, 1944. Plusieurs sous-liasses (1924-1926, 1944) concernent aussi Saint-Lazare.

liasse 73 : entretien, avec plans, s.d. (Entre-deux-guerres).

liasse 174 : mitoyenneté, 1929-1938.

liasse 61 : transferts de certains services de la prison Saint-Lazare à la Petite Roquette, 1924.

• Lithographie romantique et photographie :

15 Fi 32. *Prison de la Roquette et partie du cimetière du Père Lachaise*. Lithographie de J. Arnour, Impr. Lemercier. Paris, Séb. Avanzo édit, 55 quai des Augustins, s.d. [règne de Louis-Philippe] (n° 20 d'une série non identifiée).

1 Fi 2562. Reproduction d'une carte postale non datée de C.-P. Double, 11 × 15 cm. Vue prise depuis la Grande Roquette. Au premier plan, les cinq dalles de la guillotine.

• Plans :

Plans 6049/1 à 5 et 7 à 11. 10 plans contemporains de la construction sous Charles X et des premières appropriations cellulaires sous la Monarchie de Juillet. Détail :

- **Plans 6049/1**. *Plan de la prison des jeunes détenus et de ses abords*. Au crayon : annexé à notre estimation du 24 mai 1843.

- **Plans 6049/2**. *Prison Modèle. Batiment de l'administration. Plan du 1^{er} étage*. Signé Lebas, architecte [pas de signature]. Vu : le Conseiller d'État,

directeur des travaux de Paris, signé : Héricart de Thury [pas de signature]. Pour copie conforme, le directeur des travaux publics, [signé :] Héricart de Thury.

Ce plan peut être daté du début de la construction (fin du règne de Charles X) : plusieurs fois député sous la Restauration et l'un des plus fermes soutiens de Villèle, Héricart de Thury perdit son poste à la direction des travaux de Paris en 1830.

- **Plans 6049/3**. Plan, coupe et élévation du passage entre la cour centrale et l'un des six préaux rayonnants, s.d. [Charles X]. Complémentaire de 6049/10.

- **Plans 6049/4**. Plan des 14 promenoirs cellulaires à implanter au-delà du chemin de ronde (angle nord-ouest). *Dessin n° 1^{er}. Pour expédition conforme à la minute annexée au cahier des charges en date du 30 janvier 1845 déposé au Secrétariat général de la Préfecture de Police*. Le secrétaire général, [signé :] O. Pinel.

- **Plans 6049/5**. Coupe en longueur et façade latérale de l'infirmerie, s.d. [Charles X].

- **Plans 6049/7**. Plan et coupe du kiosque de surveillance des 14 préaux rayonnants à partir du mur d'enceinte (voir ci-dessus le plan 6049/4). *Pour expédition conforme à la minute annexée au cahier des charges du 30 janvier 1845 déposé au Secrétariat général de la Préfecture de Police*. Le secrétaire général, [signé :] O. Pinel.

- **Plans 6049/8**. (au crayon) : *Batiment d'infirmerie, 2^e étage projeté et qui serait distribué en cellules*, s.d. [1843-1845].

- **Plans 6049/9**. Façade latérale d'une aile rayonnante, s.d. [Charles X].

- **Plans 6049/10**. Plan, coupe et élévation du passage entre la cour centrale et l'un des six préaux rayonnants, s.d. [Charles X]. Complémentaire de 6049/3.

- **Plans 6049/11**. Plan d'une aile latérale joignant deux tours, s.d. [Charles X].

2 Fi 1748, 1753 à 1757. *Maison des jeunes détenus*. 6 plans du 9 février 1876, portant la mention : *levé et dressé par la Section centrale du Plan de Paris et certifié exact par le Géomètre principal, soussigné*, [signé :] Ch. Fauré. Détail :

- **2 Fi 1748**. Plan de masse des deux Roquettes.

- **2 Fi 1753**. *Maison des jeunes détenus*. Sous-sol.

- **2 Fi 1754**. *Maison des jeunes détenus*. Rez-de-chaussée.

- **2 Fi 1755**. *Maison des jeunes détenus*. 1^{er} étage.

- 2 Fi 1756. *Maison des jeunes détenus*. 2^e étage.
- 2 Fi 1757. *Maison des jeunes détenus*. 3^e étage.

D7N⁴¹. Ce carton (fonds de Saint-Lazare) contient le dossier présenté par Tournaire, inspecteur général des services d'architecture de la Ville de Paris et du département de la Seine. Daté du 21 mars 1928, le rapport est accompagné des plans relatifs aux transformations entraînées par le double transfert des femmes de Saint-Lazare à la Petite Roquette et des jeunes détenus de la Petite Roquette à Fresnes. A l'exception du plan II^A (plan de masse), les plans de la Petite Roquette ont été distraits du dossier Tournaire et restent introuvables. En voici néanmoins la liste :

- plan II^A. *Prison de la Petite Roquette. Plan d'ensemble*, présentant les parties à démolir (les 28 préaux cellulaires et l'ancienne infirmerie) et à construire (le logement des sœurs, en partie sur l'emplacement de l'infirmerie).
- plan II^B. *Rez-de-chaussée*. En déficit.
- plan II^C. *1^{er} étage*. En déficit.
- plan II^D. *2^e étage*. En déficit.
- plan III. *Petite Roquette. Installation de la 1^{re} section de S-Lazare*. Bâtiment de la communauté des sœurs, plans et coupe, 9 février 1928.

SAINT-DENIS

Dépôt de mendicité, puis Maison de secours de Franciade (an II), Maison de répression à partir de l'an XI.

Les Archives de Paris ne détiennent pas de plans.

D7N³⁷. Mémoires et travaux, origines de propriété, aliénation et lotissement du terrain, an 9-1892. Quelques pièces du XVIII^e siècle (actes notariés). Les liasses datées du Consulat et de l'Empire donnent une bonne idée de l'état sanitaire de la maison :

D7N³⁷ (1). Travaux de séparation des épileptiques : lettre de Frochot, préfet de la Seine, 13 thermidor an 9.

D7N³⁷ (2). Latrines, dossier de l'été 1802 (11 thermidor an 10-13 vendémiaire an 11) : 1. Lettre de Haguette, officier de santé de la maison de répression de Saint-Denis, au citoyen sous-préfet, 28 fructidor an 10 :

Depuis trois jours il est mort dans la maison 12 hommes et 4 femmes, sans qu'il y ait apparence de

maladies contagieuses. Les malades montent, en grande partie, aux infirmeries dans un état d'épuisement et d'affaissement surprenant, et le plus grand nombre périt dans un accès de fièvre.

Après avoir mûrement examiné quelle pouvait être la cause de ce désastre, je m'empresse de vous faire part de mes observations et vous prie d'y remédier promptement, sans quoi tous les infortunés vieillards périront, sans que le secours de l'art puisse les garantir de cette contagion.

1^o. *Les détenus sont encombrés dans les dortoirs ; ce qui fait que l'air y est très mal sain.*

2^o. *Les grandes chaleurs qui viennent d'avoir lieu n'ont fait qu'accroître l'air méphitique qu'ils ont respiré dans ces mêmes dortoirs.*

3^o. *L'eau de la Seine, dont ils ont manqué très souvent et dont ils ont bû avec abondance lorsqu'elle arrivait, a dû contribuer à leur donner des maladies.*

4^o. *Il y a des réparations très urgentes à faire dans toutes les latrines ; ce qui exhale une odeur infecte dans toute la maison. Cette seule cause peut donner lieu à une épidémie très désastreuse.*

5^o. *Les infirmes (à 70 ans) ont toujours eu 26 décagrammes et demi, 20 onces de pain blanc, au lieu de 75 décagrammes, une livre et demie de pain bis, qu'on leur donne d'après les dispositions de votre arrêté en date du 29 pluviôse dernier, où il paraît que le pain blanc ne doit être donné qu'aux malades ; ce qui m'a ôté la facilité, quand un malade descendait de l'infirmerie, de le mettre au traitement des infirmes pendant quelque tems. Il ne diffère de celui des valides que par la qualité du pain. Je remarque que les vieillards ne peuvent point digérer le pain bis, qui est d'une mauvaise qualité, et que cette réforme ne présente d'économie que de 2 centimes par personne ; ce qui doit engager le Gouvernement à leur rendre leur ancien traitement, que vous trouveriez désigné dans tous les marchés passés avec les entrepreneurs et dans l'ancien règlement de la maison. J'ai l'honneur de vous saluer, [signé :] Haguette.*

2. Lettre du maire au sous-préfet de l'arrondissement, 3 vendémiaire an 11 :

Citoyen,

Je vous remets ci-joint copie de la lettre du concierge de la maison de répression par laquelle vous verrez la nécessité et qui a été reconnu par le citoyen Molinos, architecte du département, de faire daler les deux corridors qui conduisent aux latrines.

Vous connaissez comme moi, citoyen sous-préfet, la situation de cette maison, il n'y a que la grande

propreté qu'on entretiendra qui pourra détourner les causes d'insalubrité qu'il peut y avoir.

Je vous invite à vouloir bien me dire si je devrai faire faire cette réparation par économie ou si vous la mettez en adjudication.

Je vous salue, [signé :] Tinthoin.

3. Copie de la lettre du concierge Beauté, 2 vendémiaire an 11 :

Citoyen maire,

J'ai l'honneur de vous représenter que les deux corridors qui conduisent aux lieux d'aisance et qui n'étoient qu'en salpêtre battu sont actuellement remplis de trous faits par les urines ce qui cause une grande infection.

Le citoyen Molinos lors de la dernière visite qu'il a faite à la maison a reconnu la nécessité de daler ces deux passages et comme il est instant de faire faire ces réparations, je vous prie, citoyen maire, de donner les ordres que vous jugerez convenables pour la confection de ces travaux.

Salut et respect, le concierge, signé : Beauté. Pour copie conforme, [signé :] Tinthoin.

4. Besche, architecte de la sous-préfecture, 11 thermidor an 10 : *État des travaux à faire pour cause de salubrité au local des femmes de force : Le passage des latrines qui a 12 m de long sur 2 m, 10 de large, est en salpêtre. La malpropreté des détenues exige que ce passage soit pavé, ainsi que le devant de la porte et le pignon du bâtiment de la filature (...). Il suffirait de faire un trou dans le seuil en pierre de la porte des latrines, pour l'écoulement des urines qui séjournent dans le dortoir et le carrelage au-devant du seuil (...).*

D7N⁴37 (3). Scorbut, épidémie du printemps 1803 (30 ventôse-8 germinal 12) :

Lettre du Préfet de police Dubois au préfet de la Seine Frochot destinée à rendre compte de la visite du conseil de salubrité (12 mars 1808), 19 mars 1808.

Il faudrait supprimer à l'infirmerie la salle n° 3 dite des scorbutiques. *Les infirmeries de la maison de répression ont été blanchies depuis peu, mais les dortoirs et les ateliers ne l'ont point été, et on remarque en entrant dans le grand dortoir des femmes que les fenêtres, ouvertes dès le matin, ne peuvent dissiper l'odeur animale qui se manifeste ordinairement dans un lieu où un grand nombre d'individus sont réunis. Les murs sales et humides retiennent longtemps les*

miasmes putrides. Enfin, les chambres de punition destinées aux hommes sont humides et mal saines...

Brouillon d'une lettre de Dubois, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Denis, au préfet de la Seine Frochot, 24 mars 1809. Rien n'a été fait ! Lettre de Besche, architecte la maison de répression, à Dubois, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Denis, 15 juin 1813.

Il envoie un *extrait des travaux à faire à la maison de répression pour la construction de quatre cachots en remplacement de ceux inhabitables, conformément au devis et plan expédiés au mois de janvier 1811.* Brouillon d'une lettre de Dubois, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Denis à Chabrol, préfet de la Seine (en poste depuis le 23 décembre 1812), 16 juin 1813 :

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de prendre le plutôt (sic) possible toutes les mesures d'administration que vous jugerez convenables pour faire disparaître ces cachots infects dont la vue seule fait horreur et où peuvent à peine respirer les détenus que des fautes graves y font précipiter.

Réponse de Chabrol, 28 juin 1813 :

Ces cachots m'ont paru trop affreux pour que je ne m'empresse pas de prendre toutes les mesures nécessaires pour en faire construire d'autres.

SAINT-LAZARE

Prison des femmes

• Archives :

D7N⁴39. Entretien : devis, mémoires, pièces d'ordonnancement, 1839-1840.

- Mitoyenneté, 1850, 1889-1893.

- 1^{re} section : appropriation de l'infirmerie du 3^e étage.

- État des travaux de bâtiment à exécuter pendant l'année 1893-1894.

- Grosses réparations, 1883-1896.

- Projet de lotissement complet, 8 avril 1891.

- Surélévation de l'infirmerie : plans, coupes, élévations (calques) approuvés par Alphand, directeur des travaux de Paris, 15 juillet 1874.

- Infirmerie de la 2^e section : *réinstallation des baignoires*, plan et calques, 1879-1880.

- *Installation de baignoires par aspersion* dans les deux sections. Correspondance, rapports, notes, brouillons, 1892-1898. Deux calques non datés (plans, coupes, élévations).

Dossier inachevé : l'administration n'avait pas encore choisi l'entrepreneur en 1898.

D7N⁴40. Grosses réparations et installation d'un dispensaire : mémoires de travaux, 1897-1900.
- Projets de démolitions et de transfert : études, notes, rapports, 1900-1909. Voir aussi la notice sur les projets, ci-dessous.

D7N⁴41. Transformations entraînées par le double transfert des femmes de Saint-Lazare à la Petite Roquette et des jeunes détenus de la Petite Roquette à Fresnes. Dossier présenté par Tournaire, inspecteur général des services d'architecture de la Ville de Paris et du département de la Seine, constitué d'un rapport, daté du 21 mars 1928, de devis et de plans (voir ci-dessous).

- Mitoyenneté avec des immeubles sis sur l'ancien enclos Saint-Lazare, 1916-1926.
- Entretien, réparations, 1920-1931.
- Réparation de la morgue et de la chapelle, 1924-1930.
- Gros travaux en prévision de l'évacuation de la 1^{re} section à la Petite Roquette, 1928-1931.
- Projet de lycée, 1928.
- *Maison de Santé*, mémoires de travaux, 1933-1937.
- *Maison de Santé*, construction d'un poste sanitaire, défense passive, 1940-1943.

10W, liasse 27 : grosses réparations, 1924-1926, 1944.

- Liasse 61 : transferts de certains services de la prison Saint-Lazare à la Petite Roquette, 1924 ; mémoires de travaux d'entretien, 1914-1917.

23 W. Prison, 1925-1933.

- *Maison de santé Saint-Lazare*, 1936-1939.

1326W, art. 38. Corps transférés de la prison Saint-Lazare, 1925.

• Plans :

La presque totalité des plans provient des dossiers élaborés lors de l'évacuation partielle et de la transformation en maison de santé pour filles soumises.

1 Fi 1378. *Prison Saint-Lazare*. Plan du rez-de-chaussée, s.d. [Alphand, vers 1880].

D7N⁴41 (1) à (13). Transformations projetées dans l'entre-deux-guerres :

- **D7N⁴41(2).** Calque dressé par l'architecte départemental, 23 février 1922.

- **D7N⁴41 (1), (3) à (13).** Plans annexés au dossier présenté par Tournaire, inspecteur général des services d'architecture de la Ville de Paris et du département de la Seine. Daté du 21 mars 1928, le rapport est accompagné des plans relatifs aux transformations entraînées par le double transfert des femmes de Saint-Lazare à la Petite Roquette et des jeunes détenus de la Petite Roquette à Fresnes.

Plusieurs plans, parmi ceux qui ne concernent pas Saint-Lazare, ont été distraits du dossier et certains n'ont pas été retrouvés : les plans *I*, *I bis* et *I ter* (prisons de Fresnes) sont conservés dans le carton D7N⁴29 voir la notice de Fresnes ; les plans *II^B*, *II^C* et *II^D* (Petite Roquette) ont disparu. Seuls subsistent dans le dossier deux plans de la Petite Roquette, cotés *II^A* et *III* (voir la notice de la Petite Roquette).

Liste des plans de Saint-Lazare :

- Plan *IV. Prison Saint-Lazare, transformations.* Plan de masse général, englobant les constructions voisines. Autres exemplaires : D7N⁴41(8), (9) et (10).

- Plan *V. Prison Saint-Lazare, transformations. Plan d'ensemble.* Ce plan de masse se limite à la partie Ouest, à partir de la chapelle. Autres exemplaires : D7N⁴41(1), (7) et (11).

- Plan *VI. Prison Saint-Lazare, modifications.* Plan des bâtiments à construire de part et d'autre de la chapelle pour l'administration et le logement du personnel et des sœurs. Autres exemplaires : D7N⁴41(3), (6) et (12).

- Plan *VII. Prison Saint-Lazare, modifications.* Plan et coupe d'une réfectoire et d'un atelier pour 150 filles et du dispensaire Toussaint Barthélémy. Autres exemplaires : D7N⁴41(4), (5) et (13). Les plans *IV* et *V* (plans de masse) sont reproduits à la suite du rapport présenté au conseil général le 12 décembre 1927 (*Rapports et documents du Conseil général de la Seine, 1927*; Emile Desvaux, Raignon et Gratien, rapporteurs au nom des 1^{re} et 7^e commissions. Rapport 93 *tendant à la désaffectation de la partie avant de la prison de Saint-Lazare et au transfèrement etc.*).

SAINTE-PÉLAGIE

Prison pour hommes

8 AZ 273. Le directeur signale à l'inspecteur général [Moreau-Christophe] l'évasion de Montorcy de la prison de la Dette, 4 août 1831.

La Dette, ou *Prison de la Dette*, est l'un des corps de bâtiment de Sainte-Pélagie, qui gardera toujours son nom, en dépit de l'existence de la prison de la rue de Clichy (1834-1867), dite aussi *Prison de la Dette*.

D7N⁴38. Actes officiels, lettres, rapports, devis, mémoires, etc. Plans du lotissement après la démolition (voir ci-dessous).

- Acquisition d'une maison au 2 ter, rue du puits Lhermite, pour être réunie à la prison, 1850.

- Travaux à l'infirmerie, 1851-1852.

- Mémoire des travaux exécutés à S^c Pélagie et aux Jeunes Détenus, 20 octobre 1852.

- Construction du corps de garde, 1852.

- Prévention des incendies, 1883.

- Service de l'assainissement, section de la salubrité : rapport de l'inspecteur tendant à assainir les cabinets d'aisance, 22 janvier 1889. Analyse : La prison, qui abrite environ 750 détenus et une centaine d'agents, est pourvue de sept fosses fixes sur lesquelles se raccordent vingt huit cabinets d'aisances dont dix particuliers (...) destinés au personnel. (...) Tous ces cabinets sont fréquemment lavés. Cependant malgré ces soins journaliers, il s'en dégage forcément, dans tous les bâtiments et plus particulièrement dans certains dortoirs et ateliers, des émanations insalubres, qui sont une cause fréquente d'infection. Dans la séance du Conseil général du 24 décembre 1886, M. le conseiller Vaillant a demandé que des mesures fussent prises dans le but de mettre fin à cet état de choses qui est vraiment intolérable. Or, le seul moyen de remédier d'une façon absolue à la situation consisterait dans la suppression radicale des fosses fixes, l'écoulement des matières de vidanges à l'égout public (...). A vrai dire ce projet nécessite une dépense assez importante pour que nous hésitions à le proposer, étant donné surtout que l'établissement est destiné à une démolition plus ou moins prochaine. Dans ces conditions, nous devons nous borner à recommander l'emploi constant de désinfectants pour les lavages qui devront être faits très régulièrement. L'inspecteur n'en a pas moins pris la peine de dresser le plan, très détaillé, du tout-à-l'égout qu'il déconseille et ne sera évidemment pas adopté...

- Propositions de vente de terrain par des particuliers, en vue du remplacement de Sainte-Pélagie, 1890.

- Lotissement du terrain : procès-verbaux d'adjudication, 1898-1915.

• Plans :

D7N⁴38 (1) à (13). Lotissement du terrain après la démolition de la prison en 1899 : collection de plans, dont un seul plan de masse antérieur à la démolition. Voir ci-dessous D7N⁴38 (3). Détail :

D7N⁴38 (1). Calque du lotissement de la partie Nord. *Annexé à mon rapport en date de ce jour. Paris, le 3 novembre 1915. Le géomètre en Chef,* [signé : illisible].

D7N⁴38 (2). Plan de situation (calque) dressé par l'architecte de la 4^e division. Paris, le 12 février 1902. [Signé :] Ant[onin] Durand.

D7N⁴38 (3). Plan de masse. Au dos : *sommier n° 29, dossier unique.*

Seul plan de la collection montrant l'emplacement de la prison et non pas les découpages du terrain en vue de son lotissement.

D7N⁴38 (4). Plan de la partie Nord du lotissement (esquisse très sommaire).

D7N⁴38 (5). Service du Plan de Paris, section centrale, 22 novembre 1892. Plan du lotissement.

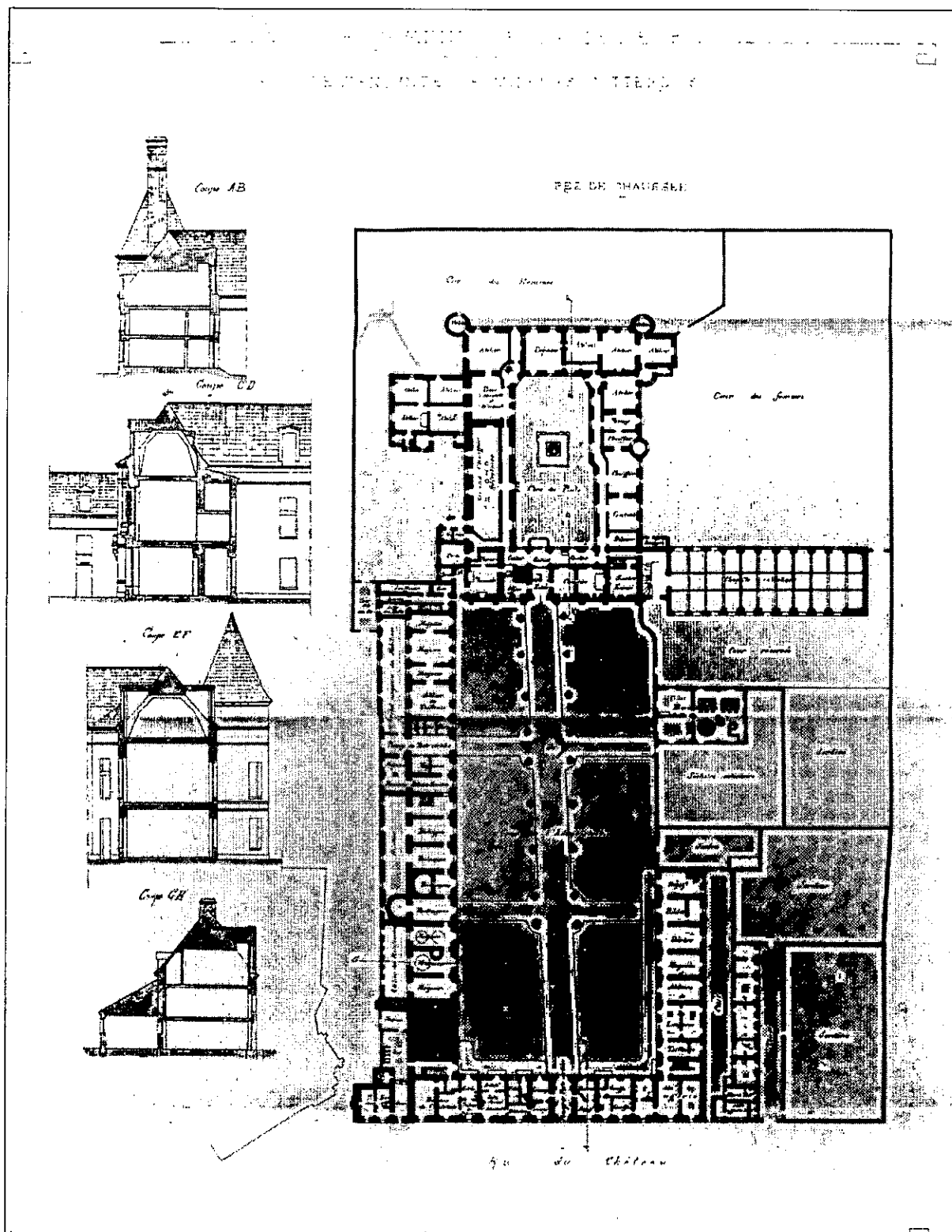
D7N⁴38 (6). Préfecture du département de la Seine. Direction des affaires départementales. Service d'architecture du département. Maison de correction de Sainte-Pélagie. Plan de lotissement des bâtiments à démolir. Vu : le Chef du service d'architecture du département, E. Louvard. Vu et proposé, le directeur des affaires départementales, Henri Le Roux. Vu et approuvé, (...) le Secrétaire général de la Préfecture, L. Bruman. Dressé par l'architecte soussigné, Paris, le 2 août 1898, Antonin Durand. Autre exemplaire : D7N⁴38 (8).

D7N⁴38 (7). Plan du lotissement. Direction administrative des services d'architecture et des promenades et plantations, 6 avril 1898.

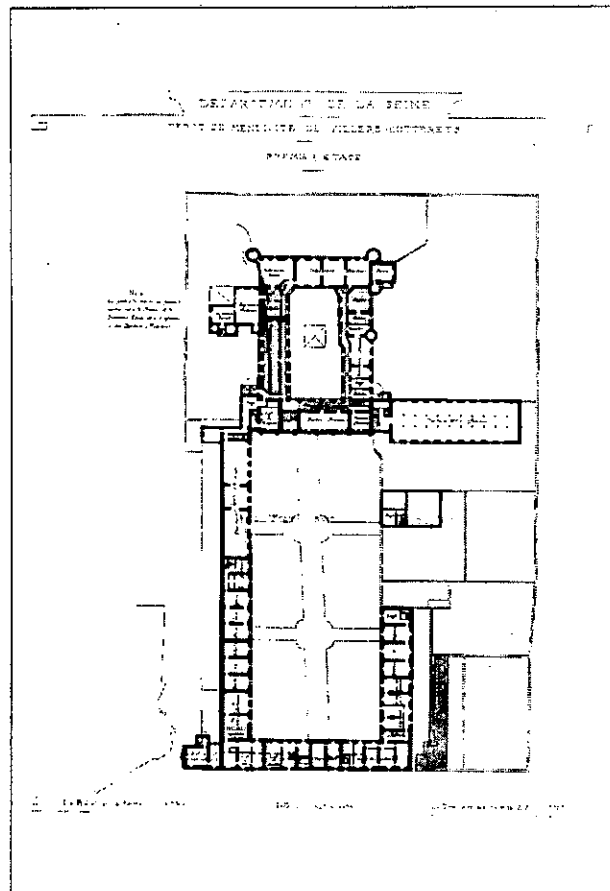
D7N⁴38 (8). Identique à D7N⁴38 (6).

D7N⁴38 (9). Plan du lotissement. 2 exemplaires.

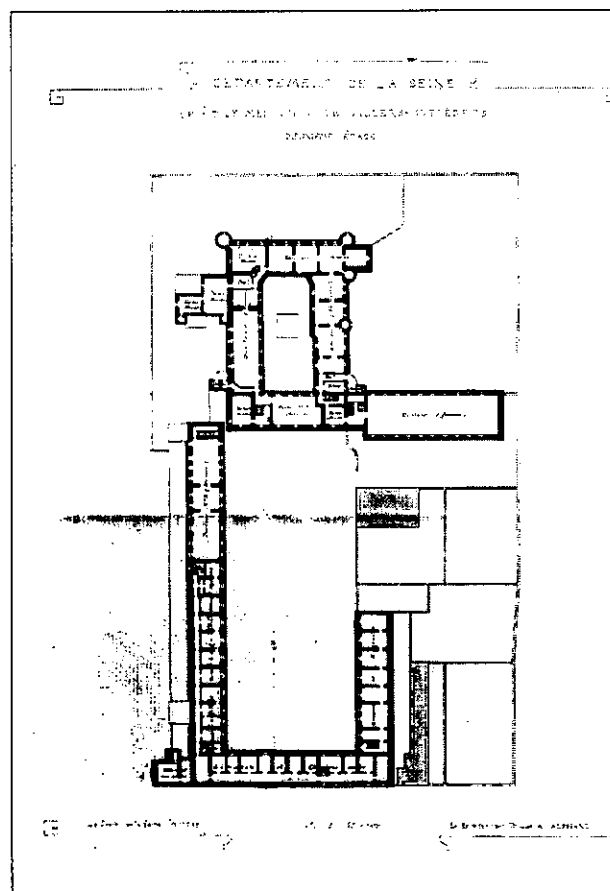
D7N⁴38 (10). Direction des affaires départementales. Service d'architecture. Plan du lotissement, avec indication des limites de l'ancienne prison et celle des terrains à échanger entre la ville et le département.



Villers-Cotterêts, plan du rez-de-chaussée (avec les coupes), vers 1882-1883.



Villers-Cotterêts, plan du premier étage, vers 1882-1883.



Villers-Cotterêts, plan du deuxième étage, vers 1882-1883.

D7N⁴38 (11), (12) et (13). Avant-projets du plan précédent.

SANTÉ

Maison d'arrêt des hommes

• Albums imprimés :

Maison d'arrêt et de correction pour les hommes, rue de la Santé, construite par Vaudremer, architecte, de 1864 à 1868. Notice descriptive par Félix Narjoux, s.d. BHVP 10 731. Autre exemplaire : 16 515-II f^o.

Atlas 90. *Maison d'arrêt et de correction de la Santé.* Album de 6 plans et coupes dressés par Dabernat, architecte de la 4^e division, mars 1895 (E. Poubelle, préfet, E. Louvard, chef du service d'architecture du département) :

- sous-sol,
- rez-de-chaussée,
- premier étage,
- coupes diverses : coupe longitudinale, bains de l'infirmerie, façade de l'infirmerie, chapelle, infirmerie et façade des bâtiments du quartier commun,
- détail d'une cellule de jour et de nuit (quartier philadelphien),
- détail d'une cellule de nuit (quartier auburnien).

• Archives :

D7N⁴34. Carton contenant un riche ensemble de plans (voir à la fin) :

- Appropriation cellulaire partielle : devis et rapport de l'architecte B. Bonnet, 7 et 30 avril 1876. Aucune suite ne devait être donnée à ces premiers projets avant une vingtaine d'années.

- *Transformation de la maison de correction de la Santé* (il s'agit du quartier haut, ou quartier auburnien) *en maison d'arrêt cellulaire, et installation provisoire de l'infirmerie centrale des prisons de la Seine à la maison d'éducation correctionnelle* :

1. Mémoire du Préfet de la Seine au Conseil général, 10 juillet 1895.

2. Lettre du ministre de l'Intérieur au Préfet de la Seine, 29 juin 1896.

3. *Cahier des charges particulières aux travaux de menuiserie*, 16 novembre 1896.

4. Projet de surélévation : rapport, devis et plans de Conil-Lacoste, 14 octobre 1913.

- Lutte contre l'incendie, 1883-1891.

- Amélioration du système de chauffage et de ventilation : devis Hermant du 14 février 1883.

- Amélioration du système de vidange : rapport Daumet du 12 décembre 1887.

- *Installation de bains par aspersion.* Correspondance, rapports, mémoires, 1889-1890. Devis d'Achille Hermant (signé par l'architecte-inspecteur Durand), 26 août 1889.

- Étuve à désinfection, 1889-1890.

- Quartier haut : service de transport des aliments, 2 plans de Dabernat, 1^{er} mai 1896.

- Installation de l'éclairage électrique : devis et plans, 9 mars 1897.

- Installation des ascenseurs et monte-charges : soumission de la société des ascenseurs Edoux, 24 juillet 1897. Nombreux plans (calques).

- *Mesures à prendre pour prévenir les suicides par pendaison aux fenêtres du vieux quartier* : lettre du Préfet de police au Préfet de la Seine, 28 avril 1904 ; rapport de l'architecte J. Morin, 12 juillet 1904 ; lettre du Préfet de la Seine au Préfet de police, 9 août 1904.

- Augmentation du chauffage des galeries et cellules du rez-de-chaussée du quartier haut : devis et cahier des charges, 1904-1905.

- Réparation de l'usine électrique, 1920-1923.

- Entretien, 1920-1935.

- Grosses réparations, 1925-1937.

- Installation du tout-à-l'égout, 1931.

- Création d'une annexe psychiatrique, 1931-1933.

- Déplacement du mess des surveillants, 1932.

• Plans :

2 Fi 1800 à 1802. *Maison d'arrêt et de correction construite rue de la Santé.* Plans des 3 niveaux (caves et fondations, rez-de-chaussée et 1^{er} étage), s.d. [peu après 1895]. Reproduction exacte de l'album de Dabernat (voir ci-dessus : Atlas 90). Détail : Sur le plan du rez-de-chaussée, les différentes parties du sous-sol) sont identifiées. Détail :

- **2 Fi 1800.** Caves et fondations.

- **2 Fi 1801.** Rez-de-chaussée.

- **2 Fi 1802.** 1^{er} étage.

D7N⁴34. Ensemble de plans, pour la plupart non datés, montrant l'appropriation cellulaire du quartier auburnien de 1896 à 1902, puis, en 1913, les projets jamais réalisés de surélévation. Détail (ordre chronologique) :

- **D7N⁴34 (1)**. Fondations et caves. Ventilation. Surajouté en rouge : plan des 4 ensembles de préaux cellulaires à installer dans le quartier auburnien (partie arrière de la prison ou quartier haut) en vue de sa transformation en quartier philadelphe. Autre exemplaire, sans les rajouts : D7N⁴34 (6).

- **D7N⁴34 (3)**. Rez-de-chaussée.

Autre exemplaire : D7N⁴34 (10). Sur cet exemplaire, un calque a été posé à l'emplacement du quartier haut pour figurer en rouge le tracé des nouveaux préaux cellulaires (voir ci-dessus D7N⁴34 (1)). Au crayon : *premier projet*. Ce projet n'a pas été retenu.

- **D7N⁴34 (2)**. Premier étage.

L'emplacement symétrique de deux autels a été porté en rouge dans le quartier haut, avec la mention : *A, autel mobile venant se placer en B après l'Office*. Autre exemplaire, sans les autels : D7N⁴34 (5).

- **D7N⁴34 (18)**. *Maison de correction de la Santé. Transformation en maison d'arrêt cellulaire. 3^e étage, service du transport des aliments. Paris, le 1^{er} mai 1896, [signé :] Dabernat.*

Sur ce plan de l'ancien quartier commun, qu'il avait dressé le 15 juin 1895, Dabernat a colorié les 6 sections et donné pour chacune d'entre elles le détail du service du transport des aliments (nombre de cellules, de voitures-réchaud, de charriots, de wagonnets sur rail). Le plan du 3^e étage n'a été choisi que dans un but pratique : en réalité, les indications de Dabernat concernent l'ensemble de l'alimentation du quartier haut.

- **D7N⁴34 (15)**. *Transformation de la prison de la Santé. Plan partiel du sous-sol pour l'indication du transport des aliments. Paris, le 1^{er} mai 1896, [signé :] Dabernat.*

- **D7N⁴34 (11)**. *Maison d'arrêt cellulaire de la Santé. Chauffage des cellules et des galeries au rez-de-chaussée du Nouveau Quartier (Quartier haut). Paris, le 31 mars 1902, l'architecte de la 3^e division, [signé :] Morin.*

Sur ce plan de l'ancien quartier commun dressé par Dabernat le 15 juin 1895, comme le prouve une comparaison avec le plan D7N⁴34 (18), Morin a porté les canalisations du chauffage (*vapeur vive* sous les balcons du premier étage et *vapeur vive, en caniveaux*).

- **D7N⁴34 (4)**. *Projet de surélévation, coupe longitudinale. L'architecte de la 3^e division, [signé :] Conil-Lacoste, [14 octobre 1913].*

- **D7N⁴34 (7)**. *Id., deux coupes transversales.*

- **D7N⁴34 (8)**. *Id., plan des 3^e et 4^e étages (quartier bas).*

- **D7N⁴34 (9)**. *Id., plan des 3^e et 4^e étages (quartier haut).*

SCEAUX

Maison d'arrêt

D7N⁴ (10). *L'architecte des prisons [Giraud] à Monsieur Houdeyer, Sous-préfet à Sceaux l'Égalité. 2 pluviôse an 13.*

Si l'architecte chargé de lever pour l'Empereur les plans de la prison ne peut remplir sa mission, son collègue en charge des prisons s'en chargera personnellement.

VILLERS-COTTERÊTS

Dépôt de mendicité de la Seine

D12N⁴32. Mémoires de travaux, pièces de comptabilité, 1845-1861.

- Abandon d'une parcelle, 1872-1879.

- Eaux ménagères, champ d'épuration, 1879-1887.

- Radiation de la liste des monuments historiques, 28 octobre 1886.

- Plans du rez-de-chaussée (avec les coupes), du 1^{er} et du 2^e étages, s.d. [Alphand, 1882-1883].

D12N⁴33. Agrandissement et transformations, travaux d'assainissement, grands travaux (cuisine, boulangerie, etc.), 1881-1898.

D12N⁴34. Éclairage électrique, extension du cimetière, construction d'un égout, demande d'acquisition d'un terrain, 1904-1913.

PROJETS

Voir aussi la notice sur Saint-Lazare (D7N⁴40).

Rue de Tolbiac (13^e arrondissement) :

D7N⁴1 (4). Reconstruction de Saint-Lazare et de Sainte-Pélagie. Rapports, mémoires, devis, 1876-1884. Nombreux plans, dont certains n'ont pas été sous-cotés, et d'autres ont été extraits et recotés. En voici l'essentiel (ordre chronologique) :

- (nouvelle cote :) **1 Fi 1377**. *Reconstruction de Saint-Lazare et de Sainte-Pélagie, avant-projet* de B. Bonnet, architecte de la 10^e section, s. d. [9 mai 1876].
Les effectifs prévus figurent sur le plan.

- Prison des hommes, en 7 branches rayonnantes autour de la chapelle, sur 3 étages de 334 cellules chacun, s. d. [9 mai 1876].

- Prison des femmes. Projet inachevé. *Le 26 mars 1876*, [signé] : illisible.

- *Maison de détention administrative pour 1 000 femmes. Plan du rez-de-chaussée. Paris, le 6 octobre 1884. Dressé par l'architecte soussigné*, [signé :] P[aul] Gion.

Les effectifs prévus figurent sur le plan. Le titre *Maison de détention administrative* a été corrigé au crayon en celui d'*Hôpital-refuge des filles soumises*.

- *Avant-projet. Maison de détention administrative. Variante du premier projet pour la Première section. Plan du Premier étage. Paris, le 6 octobre 1884*. [Signé :] P[aul] Gion.

- *Avant-projet. Maison de détention administrative. Vue perspective et coupe sur l'un des quartiers. Paris, le 6 octobre 1884. Dressé par l'architecte soussigné*, [signé :] P[aul] Gion.

Le titre *Maison de détention administrative* a été corrigé au crayon en celui d'*Hôpital-refuge des filles soumises*.

Rue Leblanc et passage Vignon (quartier de Javel, 15^e arrondissement) :

D7N⁴40 (fonds de Saint-Lazare). Correspondance, notes, rapports, mémoires, plans des terrains à acquérir, 1906-1909. Voir en particulier : *Conseil général. Rapport au nom des 1^{er} et 7^e commissions relatif à l'avant-projet de construction d'une prison cellulaire pour jeunes détenus des deux sexes, mineurs de dix-huit ans*, présenté le 3 décembre

1906 par Pierre Cherest, Girou et Ranvier (*Rapports et documents du Conseil général de la Seine, 1927, n° 30*). Plan en annexe, comprenant également la nouvelle prison des femmes. Un exemplaire officiel (plan de masse), signé le 22 octobre 1906 par l'architecte J. Morin, est conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, L. Wuhresc, slnd, 2 feuilles 500 × 250. BHVP B 1144.

Lieu-dit les Courtilières à Pantin :

D7N⁴33. Titres de propriété, 1859-1911 :

- Proposition de vente des époux Trézel-Blain, 1906.
- Contrats de vente au département, 1925-1931.
- Délibération du conseil général, 25 juin 1913.
- État des acquisitions amiables, plans des immeubles à acquérir, 25 septembre 1913.
- Plans et tableaux parcellaires des immeubles à exproprier, 29 décembre 1920.
- Correspondance, rapports, mémoires, protestation du conseil municipal de Pantin et liste de signatures (25 février 1913), 1912-1923.

D7N⁴1 (5). Construction d'une prison pour femmes, jeunes filles et garçons, 1912. Plans, dont le principal est signé par Heubès :

- *Construction d'une maison d'arrêt, de justice et de correction : 1) pour femmes, 2) pour jeunes filles, 3) pour garçons. Dressé par l'architecte soussigné, Paris, le 27 juin 1912*, [signé] : C. Heubès.

Les effectifs prévus figurent sur le plan.

Projets divers :

D7N⁴40 (fonds de Saint-Lazare). Correspondance, notes, rapports, mémoires, plans des terrains à acquérir, lettres de propriétaires, affiches de vente aux enchères, etc., 1904-1911. Voir en particulier :

Nouveau Saint-Lazare. Couvent des Dames de la Charité, rue Saint-Jacques. Calque non signé et non daté de Poussin [17 février 1904].

Sources complémentaires aux Archives nationales

Série AA. Lettres et pièces diverses, série factice. Voir en particulier **AA 30.** Etat des prisonniers détenus dans les prisons de Paris, 1792-an II.

Série D. Représentants en mission et comités des assemblées :

- **DV.** Comité des lettres de cachet :

DV3 et 4. Lettres et mémoires concernant les détenus, 1771-1791 (Bicêtre, Salpêtrière, etc.).

- **DVI.** Comité des finances :

DVI62. Lettres et délibérations des corps administratifs, 1791-1793.

DXXVII. Comité de mendicité.

Ministère de l'Intérieur

Série F¹. Administration générale de la France :

F^{1a}68. Circulaires sur les prisons, 1792-1858.

F^{1b}I. 2 à 10¹². Personnel du ministère. Organisation des bureaux (ordre chronologique), 1790-1866.

F^{1b}I. 11 à 14. Personnel du ministère, 1792-1820 (classement alphabétique).

F^{1b}I. 261¹-286. Fonctionnaires de l'administration centrale : dossiers individuels, an VIII-1890.

F^{1b}I. 287-290. Personnel préfectoral : carrière, pensions, etc., 1790-1876.

F^{1b}I 531. Organisation des bureaux du ministère, 1792-1811.

F^{1b}I 532-533. Id. 1815-1850.

F^{1b}I 534. Id., 1852-1876.

F^{1b}I 535-549. Registres des fonctionnaires de l'administration centrale : états nominatifs, 1878-1906.

Série F⁴. Comptabilité générale :

F⁴1026-1027. Mendicité et vagabondage. Déportation, prison, 1770-1814.

F⁴1248-1300. Bâtiments civils : prisons et dépôts de mendicité, 1791-an IX.

F⁴1863-1865. Prisons, an V-an IX.

Série F⁷. Police générale :

F⁷4341. Règlement des prisons de Paris du 26 décembre 1826, rapport de Bigot de Préameneu.

F⁷6807, n° 1432. Rapport d'Alexandre de Laborde sur les prisons de Paris, 1819.

F⁷9926-9928. Détenus des maisons centrales : signalement, 1840-1847.

F⁷9929. Etat des individus en surveillance, 1822.

F⁷9926-9928^B. Libérés placés en surveillance : signalement, 1814-1858.

F⁷10328²⁻⁶⁰. Détenus décédés, 1835-1856.

F⁷12704-12705. Loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes et la relégation. Préparation et application, 1885-1889.

F⁷12708. Photographie des condamnés, 1872.

Série F¹³. Bâtiments civils :

F¹³1516. Prisons des départements : délibérations des conseils généraux, 1814-1821.

F¹³1518. Id., 1822-1829.

F¹³1519. Id., 1831-1832.

F¹³1529^A à 1534. Travaux des départements, 1791-1838.

F¹³1534. Bureau des bâtiments civils : prisons et hôpitaux, 1810-1820.

F¹³. Fichier du service des plans : 9 dossiers concernant Paris et sa banlieue (prison de l'Ecole de chirurgie, Plessis, Port-Libre, Quatre Nations, Roquette, Sainte-Pélagie, Temple), premier quart du XIX^e siècle. Voir F²¹ et N.

Série F¹⁶. Prisons, mendicité. Voir l'inventaire détaillé de Jules Viard, 1916, 6 vol., présenté dans l'*Etat sommaire des versements faits aux Archives*

Nationales par les ministères, t. II, Impr. Nat., 1935, p. 340. (effectués par le ministère de l'intérieur entre 1811 et 1843, avant que la section des prisons ne soit érigée en division en 1845).

F¹⁶2. Registre des décisions relatives à la restauration des prisons, 1813-1814.

F¹⁶6. Dépôts de mendicité, 1808-1812.

F¹⁶101¹ à 101⁸, 102. Prisons de Paris et des départements : personnel, détenus, 1792-1813. Voir **F¹⁶109-113**.

F¹⁶103-106. Prisons, bagnes, chaînes de forçats et maisons centrales : études, notes, rapports, circulaires, correspondance et comptabilité, 1790-1836.

F¹⁶109-113. Prisons de Paris et des départements : personnel, détenus, 1789-an X. Voir **F¹⁶101¹ à 101⁸, 102**.

F¹⁶114-120. Prisons de Paris et des départements, an IV-1815.

F¹⁶121-176 et 179-304. Mouvements et dépenses des prisons des départements français, 1808-1817.

F¹⁶308. Restauration de prisons, 1808-1813.

F¹⁶320-322. Dépôts de mendicité, 1812-1817.

F¹⁶323-465. Maisons centrales, an IV-1843. Jusqu'en 1819, Bicêtre et Saint-Lazare faisaient partie des centrales.

F¹⁶508-832. Prisons départementales et municipales. Organisation et administration. Voir en particulier :

- **F¹⁶521-536**. Affaires diverses, an III-1839 (**F¹⁶521** : le choléra en 1832-1833 ; **F¹⁶523-525, 530-531** : épaves des papiers de la Société royale des prisons. Les procès-verbaux ont disparu. Voir à la Bibliothèque Nationale un recueil factice sous le titre *Société royale pour l'amélioration des prisons*, coté 4 R 515 III).

- **F¹⁶571-581**. Mémoires, rapports, correspondance concernant des travaux exécutés dans les prisons, maisons d'arrêt, de détention ou de réclusion de Paris, dans divers autres édifices de Paris etc., 1790-an VII.

- **F¹⁶583-614**. Prisons de la Seine :

F¹⁶583-608. Etablissements et dépenses, 1780-an XII.

F¹⁶609-611. Condamnés aux fers, 1816-1832.

F¹⁶612-614. Dépenses diverses, 1792-an V.

F¹⁶936-1154. Mendicité et dépôts de mendicité :

- **F¹⁶940**. Circulaires, instructions et arrêtés préfectoraux, 1817-1818.

- **F¹⁶982-1060**. Dépôts de mendicité par département, Premier Empire (principalement).

- **F¹⁶1137**. Etats de population et états de journée, 1811-1813.

Série F¹⁹. Cultes :

F¹⁹3090-3092. Aumôniers civils, an X-1902.

Série F²⁰. Statistique :

F²⁰705. Population des prisons départementales : tableaux de situation par département, 1844-1849.

F²⁰706. Id., 1850-1853.

F²⁰707. Id., établissements d'éducation correctionnelle, 1853-1858 (tableaux et lettres).

F²⁰704, 708, 709. Id., maisons centrales de détention, 1841-1856. Les prisons parisiennes ne sont concernées qu'indirectement.

Série F²¹. Beaux-Arts :

F²¹1875-1908. Plans des édifices départementaux soumis à l'examen du Conseil général des bâtiments civils, an IV-1865. Inventaire méthodique dactylographié dans l'ordre alphabétique des départements, puis des communes, par F. Lartigue et S. Olivier, 436 p. [inv. 1083, c, p. 27.]. Fichier (environ 500 fiches par nom de bâtiment).

FELKAY (Nicole), *Les documents parisiens au service des Cartes et Plans des Archives Nationales. Utilisation. Nouveaux albums de F²¹*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. CIII-CIV, 1976-1977, p. 216-218.

Série BB. Ministère de la Justice

BB¹⁸-BB²⁴. Division criminelle (Ségolène de Dainville-Barbiche, *Etat général des fonds (...)*, t. II, p. 606-616) :

Série BB¹⁸. Correspondance générale.

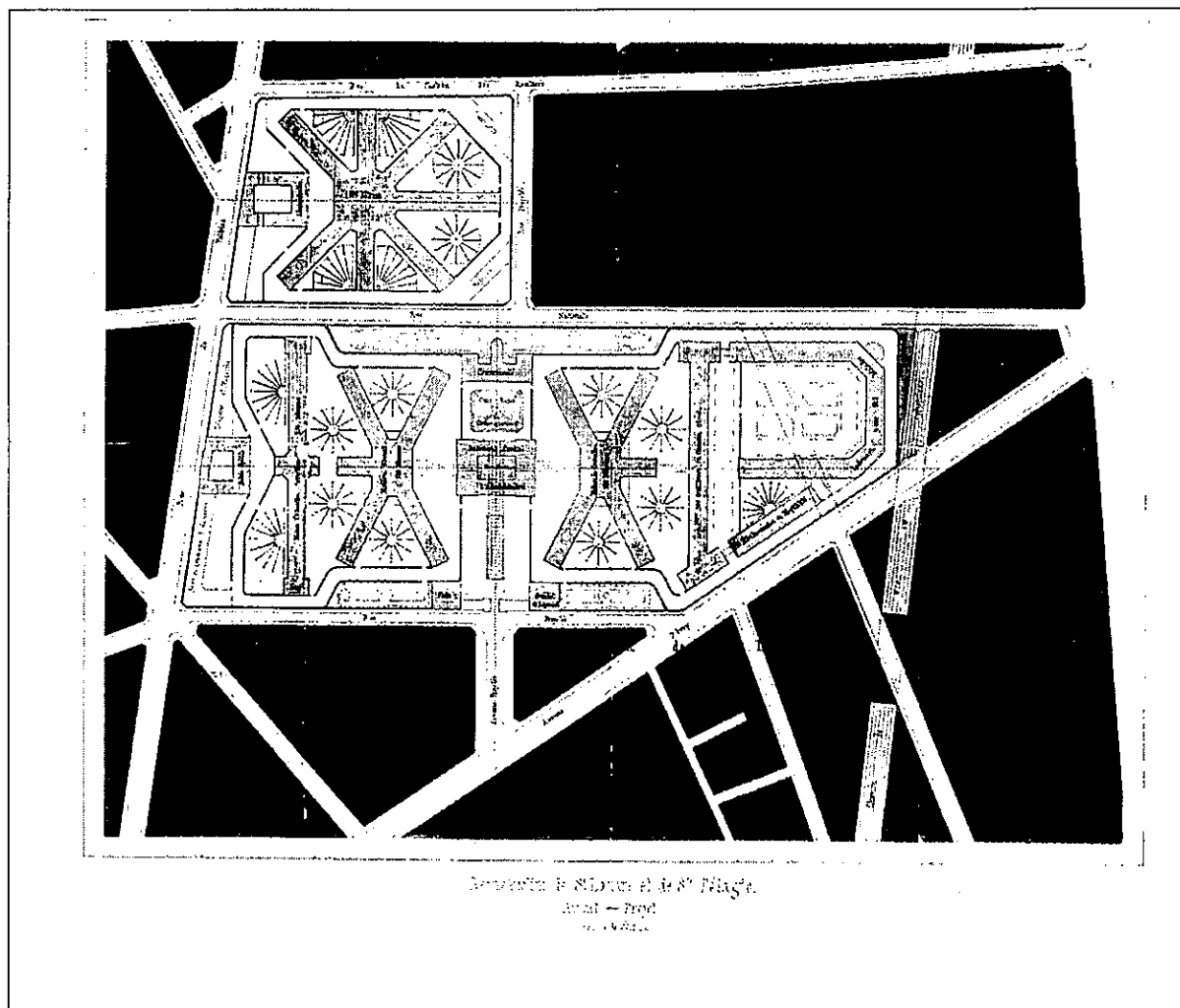
- **BB¹⁸1202**. Pétitions d'ouvriers contre les ateliers des prisons, 1830-1831.

- **BB¹⁸1025, 1037, 1095, 1098, 1193, 1208**. Correspondance : désordres dans les prisons et les centrales, 1817-1836.

- **BB¹⁸1208**. Id., 1839-1840.

- **BB¹⁸1466**. Id., 1847-1848 (dossier 6228 : Clairvaux).

- **BB¹⁸1487**. Id., 1850-1857 (Fontevault. Dossier 9126 : affaire du *Chant des vigneron*s).



Projet de la rue de Tolbiac. Reconstruction de Saint-Lazare et de Sainte-Pélagie. B. Bonnet, architecte de la 10^e section, 9 mai 1876. Les effectifs prévus figurent sur le plan.

- **BB¹⁸6001 3 BL.** Colonies pénitenciaires, maisons de refuge, 2 art., 1865-1922.
- **BB¹⁸6001 4 BL.** Détention préventive, 4 art., 1875-1935.
- **BB¹⁸6001 21 BL.** Régime des prisons, 3 art., 1870-1935.
- **BB¹⁸6001 33 BL.** Etat des prisons, 3 art., 1864-1929.
- **BB¹⁸6001 53 BL.** Libération conditionnelle, 2 art., 1888-1908.
- **BB¹⁸6001 54 BL.** Mendicité et vagabondage, 1 art., 1883-1935.
- **BB¹⁸6001 60 BL.** Crimes dans les prisons, 2 art., 1890-1931.
- **BB¹⁸6001 62 BL.** Exécution des peines dans une autre prison que celle primitivement désignée, 3 art., 1876-1931.
- **BB¹⁸6001 63 BL.** Loi Bérenger, 2 art., 1890-1935.
- **BB¹⁸6001 73 BL.** Protection des mineurs, 16 art., 1902-1937.
- **BB¹⁸6101 21 BL.** Exécution de la loi de 1875 : régime des prisons départementales, 1875-1904.
- **BB¹⁸6103 21 BL 40.** Mutineries à Saint-Lazare.
- **BB¹⁸6136 33 BL.** Etat des prisons, 1870-1935 (**BB¹⁸6136 33 BL 2, 5, 9 et 11** : rapports des cours d'appel de Rennes et de Rouen sur les colonies pénitenciaires, 1891, 1903-1910).
- **BB¹⁸6503 60 BL.** Faits divers dans les prisons, 1890-1930.

Série BB²⁰. Cours d'assises. Comptes rendus des présidents au ministre, 1821-1865 (Paris : **BB²⁰181¹**, année 1855; **BB²⁰279**, année 1865). A signaler : **BB²⁰284 à 296** : surveillance des prisons, 1820-1871). Voir S. de Dainville-Barbiche, p. 612-613.

Série BB²¹ à BB²⁴. Grâces.

- **BB²¹.** Grâces accordées, réhabilitations, 1779-1885.
- **BB²².** Grâces collectives, grâces politiques, 1762-1858.
- **BB²⁴.** Grâces accordées ou refusées, an VI-1947.

Séries N et NN. Cartes et plans. Catalogue de l'exposition du 3 juin 1980 sur les prisons et maisons d'arrêt.

Série AD. Section administrative : bibliothèque administrative ou **collection Rondonneau** :

- **AD III 27^B.** Prisons, 1972-1982.
- **AD III 51-52.** Prisons et détenus, 1789-1830.
- **AD XIX II 8 à 57.** Société générale des prisons, congrès et expositions pénitenciaires, travail, récidive, libération conditionnelle et relégation, budget et personnel, Guyane et Nouvelle-Calédonie, *Statistique des prisons et Code des prisons*, deuxième moitié du XIX^e siècle.

Série AP. Archives privées. Voir en particulier :

- **43 AP 1.** Papiers Faucher, 1848-1849.
- **44 AP 1.** Papiers Persigny, 1852.
- **87 AP 1 à 21.** Papiers Jules Simon, 1831-1923. Inv. semi-analytique dact. (**87 AP 1 à 16**) par G. Gille, 1974. Rép. numérique dactylographié (**87 AP 17 à 21**) par Michel Guillot, 1972.
- **138 AP 168.** Papiers Daru. Conseil des prisons, Commission royale pour l'amélioration des prisons, Restauration.
- **250 AP 1 et 2.** Papiers Raspail, an X-1915. Rép. num. détaillé dact. par Michel Guillot, 1971.
- **271 AP 1 à 51.** Papiers Odilon Barrot, 1811-1873. Inv. anal. dact. (**271 AP 1 à 7**) par Ch. Alméras, 1946. Rép. num. dact. (**271 AP 21 à 51**) par Ch. de Tourtier-Bonazzi, s.d.
- **303 AP 1.** Papiers Bonjean, 1840-1870. Rép. num. détaillé dact. par Michel Guillot, 1969.
- **304 AP 1 à 824.** Papiers Maurice Garçon, XX^e siècle. Index alphabétique des noms de clients (avec renvois aux numéros des dossiers d'affaires) : sept boîtes de fiches. Rép. num. détaillé dact. (**152 AP 1 à 10**) [auteur?, date?].

S 6149. 1630 : achat par les Hospitalières de la Place Royale des lieux *a present dictz la Roquette et cy-devant la Rochette (...)* pour suppléer aux incommodités de leur maison.

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

FONDS DE LA PRÉFECTURE

1Y

1Y1.

Arrondissement de Sceaux. Correspondance entre le préfet, le sous-préfet et les maires, 1800-1830.

1. Prisons municipales de *Bourg-Égalité* [Bourg-la-Reine] et de Choisy en l'an 8. États des *frais de la nourriture et de l'entretien des prisonniers, ainsi que toutes autres dépenses relatives aux prisonniers et aux prisons*, adressés au sous-préfet par les maires, vendémiaire an 9 (octobre 1800).

Le maire de Gentilly renvoie sans le remplir le formulaire destiné à la maison de Bicêtre, dont il ignore tout : *les détails se trouvent entre les mains de la Commission des hospices civils de Paris, qui administre*. Il donne cependant les chiffres maximum et minimum du nombre de détenus (625 et 300) et le montant global des traitements fixes (greffiers, concierge, gardiens et porte-clefs).

L'état de Choisy ne porte que sur les six premiers mois de l'an 8 (octobre 1799-mars 1800), la prison ayant été supprimée avec le Tribunal correctionnel de Choisy réuni à celui de Paris.

- Frochot, préfet de la Seine, entérine l'autorisation donnée par le sous-préfet au maire de Bourg-Égalité de faire réparer la fenêtre par laquelle deux conscrits se sont évadés, 9 vendémiaire an 9.

2. Prévisions des dépenses pour l'an 9. Correspondance, mémoires, états.

- Dans une lettre du 18 fructidor an 8, le sous-préfet réclame 1050 F pour la prison de Bourg-Égalité, *cette prison étant continuellement remplie de prisonniers*, 310 F pour celle de Sceaux, *nécessaire en ce qu'elle reflue de celle du Bourg* [Bourg-Égalité], 200 F pour Vincennes, 100 F pour Fontenay-sous-Bois ainsi que pour Villejuif. Les maires de Vaugirard et de Gentilly réclament cha-

cun 400 F pour établir des prisons dans leurs communes, car elles sont *populeuses*.

- Lettres des maires, 2 messidor-6 fructidor an 8 :

Il existe deux prisons dans notre commune dans les maisons appartenants au citoyen Raoul et dont j'ay demandé la concervation. Je ne puis vous dire au juste ce qu'elles ont coutés parce que le concierge de la cy-devant administration municipale en étoit chargé (...). La dépense du pain se réduit à peu de choses parce que souvent on le fait payer aux détenus. Ainsy toute la dépense peut se réduire comme je l'ay dit relativement aux dépenses communales (...) (Baudin, maire de Vincennes, 29 messidor an 8).

Il n'a cune prisons dans ma commune que celle du cidevant seigneur qui devient dedroit Prison particulière et qui ne peut servir a persone (Parvy, maire de Nogent-sur-Marne, 28 messidor an 8).

Il y a une prison dans notre commune, il faudra neuf F pour réparer la porte et la serrure (le maire de Montrouge, 7 thermidor an 8).

Il n'existe dans la commune d'Issy aucunes prisons sy ce n'est une chambre d'arrest qui est [située] au corps de garde, qui quelques fois a servy aux gardes nationaux (...) et quelques fois en vertu d'ordres donnés par le juge de paix du canton. Les dépenses pour ces derniers ne peuvent être considérables, néanmoins il est indispensable d'en fixer une, quelque modique qu'elle soit, tant à cause du tribunal de paix qu'attendu la grande route, que la gendarmerie y dépose quelques fois les personnes dont ils sont chargés (...) (Bargue, maire d'Issy, 29 messidor an 8).

Dans le corps de garde il existe une espèce de violon que je voudrois faire convertir en prison (...). Une commune aussy considérable que la nôtre et aux environs de Paris, où il ne se trouve pas un endroit sûr pour y renfermer les personnes prises en flagrant délit ne peut pas se glorifier d'être toujours tranquile parce qu'elle n'a pas les moyens d'en imposer à

la malveillance (le maire de Gentilly, 7 thermidor an 8).

Il existe un local qui fait partie de la maison commune, qui nous sert de prison lorsque le cas y échoit. Ce local n'a occasionné aucune dépense et n'est susceptible d'en occasionner pour l'an neuf (...) (Bellin, maire de Saint-Maur, 7 thermidor an 9).

Il n'y en a pas [de prison], cependant il seroit nécessaire qu'il y en eut une pour les gens que l'on arrête de tems en tems et surtout lors des vendanges (Bourguignon, maire de Châtillon, 29 messidor an 8).
Il n'y en a pas besoin, car les citoyens ne s'écartent en rien de la loi, et en cas de quelque écart que je ne prévois pas, le violon du corps de garde suffira (Caljouet, maire de Charenton-le-Pont, 1^{er} thermidor an 8).

- Frochot, préfet de la Seine, accuse réception au sous-préfet de sa lettre du 18 fructidor an 9 sur les prévisions de dépenses pour l'an 9, 4 vendémiaire an 9 :

De toutes ces prisons, celle établie à Sceaux l'Unité et destinée à recevoir les criminels et militaires qui y sont amenés est la seule dont les dépenses paraissent devoir être à la charge du gouvernement (...). Il faudrait connaître la destination véritable de cette prison, et savoir ce qui empêche de conduire directement à Paris les prévenus et les conscrits. Quant aux autres maisons d'arrêt, leurs dépenses, aux termes de la loi du 7 frimaire an 7, doivent faire partie des dépenses d'arrondissement communal lorsqu'elles desservent plusieurs communes, et des dépenses communales lorsqu'elles ne sont attachées qu'à une seule mairie.

- Réponse du sous-préfet (brouillon en marge de la lettre du préfet), 13 vendémiaire an 9 :

La prison de Sceaux ne peut être regardée relativement aux prisonniers étrangers à l'arrondissement et à la commune que comme une succursale de celle du Bourg Égalité qui est continuellement remplie et souvent insuffisante; la proximité des deux communes rend facile le transfèrement des prisonniers pour ces deux prisons. La commune du Bourg Égalité étant un des lieux de passage les plus fréquentés de la République et, outre cela, d'étape, on ne peut sans de graves inconvénients supprimer sa prison. J'estime donc, Citoyen Préfet, que les sommes demandées par ma lettre du 19 fructidor sont strictement nécessaires et doivent être supportées par la République.

3. Frochot, préfet de la Seine, envoie au sous-préfet un questionnaire sur les prisons de l'arrondissement, 1^{er} prairial an 9 :

- *Y a-t-il des maisons de force, de réclusion, de mendicité ou maisons d'arrêt dans l'arrondissement de Sceaux ?*

Réponse : *Bicêtre est la seule maison de force et de réclusion qui existe dans l'arrondissement. Bourg Eg^t et Vincennes sont deux maisons de dépôt, tant pour le civil que pour le militaire, et servent aussi de prison pour les individus condamnés pour faits de simple police. Elles ne sont point de la classe de celles dont on s'occupe en ce moment. Les autres prisons ne sont pas mentionnées.*

- *Combien y a-t-il de détenus ? Combien pourrait-on en recevoir ?*

Réponse : *chiffre des entrées à Bourg-Égalité pour les cinq premiers mois de l'an 9 : 1 370 en tout, savoir 1 204 militaires, 95 prisonniers de guerre, 18 déserteurs condamnés aux fers, 53 prévenus de délits du ressort des tribunaux criminel et de police correctionnelle. Ces détails sont étrangers à la nature des renseignements demandés aujourd'hui, c'est pour le démontrer qu'on les exprime. La prison de Vincennes est moins considérable, parce qu'elle n'est pas située sur une route passagère; elle peut être plus forte quant à la police militaire, attendu que le château est occupé par des troupes. La capacité des prisons n'est pas connue, mais à Bicêtre, la partie de la maison affectée à cet usage peut en contenir un très grand nombre [de détenus], et il serait possible d'y ajouter encore par de nouvelles dispositions.*

- *Ces maisons sont-elles sûres ?*

Réponse : *Ces maisons sont sûres, à l'exception de celle du Bourg Eg^t qui a besoin de réparations.*

- *Sont-elles bien entretenues ?*

Réponse : *Médiocrement.*

- *Sont-elles saines ?*

Réponse : *Il n'est point parvenu de plaintes.*

- *Par qui sont faites la garde et la police de ces maisons ?*

Réponse : *À Bicêtre, le Préfet de Police, et par suite le maire de Gentilly, sont chargés de la police que le Préfet paraît faire seul exercer. Pour les autres, la police appartient aux maires, la garde aux concierges et à la gendarmerie.*

- *Sont-elles administrées en entreprise ou en régie ?*

Réponse : *La maison de Bicêtre est administrée par la Commission des hospices civils, qui passe les marchés et correspond directement avec le Préfet et avec les Ministres, et qui seule peut répondre aux questions applicables à cette maison. Les prisons du Bourg Eg^t et de Vincennes n'étant que des lieux de dépôts momentanés ne sont pas dans les cas prévus par les questions.*

— Les questions suivantes restent sans réponse, hormis celle sur la séparation des sexes : *Les hommes sont séparés des femmes*. L'une de ces questions est curieuse : *Que coûtait en 1788, qu'a coûté depuis l'an 5, et que coûte à l'avenir chaque détenu?*

4. Maison d'arrêt de Vincennes. État des recettes et des dépenses, tableau de population, correspondance entre le préfet et le sous-préfet sur les arriérés dûs par l'administration communale au sieur Raoul, propriétaire de la prison, ans 9-10, 1810.

La prison de Vincennes fut créée en l'an 7 pour desservir les 17 communes des cantons de Vincennes et de Charenton, situées sur la rive droite de la Seine. Dans l'arrondissement de Sceaux, elle faisait pendant à la prison de Bourg-Égalité, dont le ressort s'étendait aux communes de la rive gauche. Le 1^{er} nivôse an 7, le sieur Raoul loua sa maison à la justice de paix et à la prison de Vincennes (y compris le logement du concierge Babil).

- *État [nominatif] des prisonniers qui ont été déposés dans la maison d'arrêt de Vincennes pendant les six premiers mois de l'an onze et auquel il a été fournies (sic) le pain*, 3 germinal an 11.

Cet état, signé du concierge Babil, est accompagné d'un mémoire sur les dépenses de la prison. Babil réclame au sous-préfet l'arriéré de ses appointements de 100 F par an pour les ans 8, 9, 10 et les six premiers mois de l'an 11, soit 350 F en tout. En ajoutant les avances sur la fourniture de pain, la note se monte à 437 F. 90.

- *Idem*, état des prisonniers pour l'an 11 et mémoire des dépenses faites la même année (2 paquets de chandelles et 24 *ballets*), 8 vendémiaire an 12.

- *Idem*, états annuels ou semestriels des prisonniers de l'an 9 aux six premiers mois de l'an 12, avec les récapitulatifs des dépenses (pain, chandelles, balais), 10 floréal an 12.

- Correspondance relative à la suppression de la prison le 1^{er} vendémiaire an 13 (elle fut considérée alors comme *illégal*).

5. Frochot, préfet de la Seine, demande à Houdeyer, sous-préfet de Sceaux, le prix de la location de la maison d'arrêt de son arrondissement et le nom de son propriétaire, 17 pluviôse an 12.

6. Prison de *Bourg-Égalité* [Bourg-la-Reine]. Lettre de Brousse-Desfaucheretz, inspecteur général du service économique des prisons, à Hou-

deyer, sous-préfet à Sceaux, 17 fructidor an 12. Les états de population pour le mois de thermidor qui lui ont été transmis par le préfet ont été mal rédigés : le concierge a compté 28 journées de présence pour 2 prisonniers restés 2 jours.

7. Le préfet de la Seine envoie au sous-préfet de Sceaux ses instructions annuelles sur 1^o *l'emploi à faire des vingt centimes accordés aux militaires détenus dans les diverses maisons d'arrêt, en remplacement de la seconde ration de pain supprimée*, 2^o *le prix auquel devra être payé à chaque concierge le kilogramme de paille pour le coucher des dits militaires*, 1^{er} avril 1806, 25 janvier 1808, 30 mars 1809, 31 janvier 1810, 4 janvier 1811, 13 janvier 1812, 12 mai 1813, 12 janvier 1848, 9 février 1855 et 19 février 1856.

- Correspondance avec les maires sur le même sujet, 1827-1828.

8. Frochot, préfet de la Seine, à Houdeyer, sous-préfet de Sceaux, avis d'envoi du décret impérial du 17 mars 1808 accordant *aux employés des prisons des pensions de retraite*, 30 avril 1808.

9. Frais de route des forçats libérés, lettre du préfet au sous-préfet (5 février 1818) et réponses des maires, février 1818. *Modèle de l'état à produire pour obtenir le remboursement des avances faites*.

10. Ministère de l'Intérieur, circulaire n^o 59 du 25 novembre 1818 sur le *transport des détenus ou condamnés civils en 1818, 1819 et 1820 par l'entreprise générale des convois militaires*. Les prix fixés selon les catégories de cheval et de voiture sont alignés sur *ceux que Son Exc. le garde des Sceaux a accordés pour le service des prévenus et des accusés*.

11. Le préfet de la Seine informe le sous-préfet de Sceaux que l'ordonnance du 14 avril 1819 l'ayant dessaisi de l'administration des prisons au profit du Conseil spécial présidé par le préfet de Police, c'est à ce dernier que doivent être envoyés directement *les pièces qui concernent le service de ces établissements*, 19 octobre 1819.

- Arrêté du Conseil spécial ordonnant l'inventaire du mobilier général des prisons, 9 novembre 1819.

Bien que cet arrêté porte la signature du comte Anglès, *Ministre d'État, Préfet de Police, présidant le Conseil spécial des Prisons*, un additif rappelle que les arrêtés du conseil spécial sont rendus exécutoires par le Préfet de police, qui

signe une deuxième fois le 20 novembre.
- Arrêté du Conseil spécial étendant aux détenus civils des chambres de sûreté (maisons d'arrêt) de Bourg-la-Reine et de Saint-Denis le bénéfice de l'arrêté ministériel du 23 nivôse an 9 sur l'obligation de fournir une soupe ou l'équivalent en argent aux détenus, en sus de la ration de pain, 6 octobre 1820.

Sur la double signature du comte Anglès, voir la pièce précédente.

- Lettre du comte Anglès au sous-préfet de Sceaux, transmettant l'ordonnance royale du 4 octobre 1820 qui accorde l'amnistie aux déserteurs de la marine, 19 octobre 1820.

- Lettre du préfet de la Seine au sous-préfet de Sceaux transmettant l'ordonnance royale du 28 août 1830 *portant amnistie aux déserteurs et retardataires*, 25 septembre 1830.

12. Donjon de Vincennes. Deux lettres du commandant de gendarmerie Dreymuller au sous-préfet rendant compte du transfert des ex-ministres de Charles X à la prison du [Petit-]Luxembourg, puis au fort de Ham (10 et 30 décembre 1830).

1Y2.

Arrondissement de Saint-Denis. *Dépôt de mendicité* puis *Maison de répression* de Saint-Denis. Correspondance préfectorale, rapports, mémoires, états, 1800-1832.

1. Lettre de Frochot, préfet de la Seine, au sous-préfet de Saint-Denis, sur le *placement des enfants de 5 jusqu'à 12 ans détenus au dépôt de mendicité de S-Denis (...), soit chez des cultivateurs, soit dans des manufactures*, en application des instructions ministérielles du 23 nivôse an 10 et de la loi du 19 août 1793, *qui accorde une indemnité aux personnes chargées d'enfants abandonnés*, 19 pluviôse an 10.

- État des enfants de 5 à 12 ans, signé par le concierge du dépôt de mendicité, 23 pluviôse an 10.

- Correspondance entre le sous-préfet de Saint-Denis et le commandant militaire de la place sur le mobilier du corps de garde, 1811.

- Correspondance entre le préfet de police et le sous-préfet sur le service des inhumations, 1832.

2. Département de la Seine, *service économique des prisons*. États mensuels du traitement des employés, mai-juillet, octobre 1817.

Le dépôt de mendicité comptait 12 employés jusqu'à l'été 1817 : régisseur, aumônier, médecin, chirurgien, commis aux écritures, architecte, chef-infirmière, sous-infirmière, chef lingère, chef-surveillante, sous-surveillante, piscinier. L'état du mois d'octobre mentionne un treizième employé, l'instituteur. Les traitements vont de 2400 F (régisseur) à 450 F (sous-infirmière).

- Mémoires mensuels des *fournitures de vivres de cuisine*, mai-juin, octobre-novembre 1817;

- État des travaux faits par les prisonniers pendant les trois premiers trimestres de l'exercice 1817;

- États indicatifs mensuels de la population et des dépenses en vivres, vêtements etc., ainsi que du produit des travaux faits par les *reclus*, mai, novembre, décembre 1815, mai à août, octobre à décembre 1816, janvier à novembre 1817.

3. Préfecture de police. *Dépôt de mendicité* puis (an 10) *Maison de répression* (Saint-Denis) et *Dépôt de mendicité de la Seine* (Villers-Cotterêts). États nominatifs des *reclus* (hommes, femmes et enfants) présents à la date du 13 novembre 1884.

Envoyés à Darlot, président de la Commission des prisons au Conseil général, ces états donnent le numéro d'ordre (équivalent de l'écrou), la date d'entrée, l'état-civil, l'âge, la profession et l'adresse. Les reclus sont classés par sexe et, en ce qui concerne la maison de Saint-Denis, par catégorie : libérés, détenus par mesure administrative (il est toujours précisé depuis combien de temps ils habitent Paris) et *hospitalisés*.

La plupart des reclus de Villers-Cotterêts relèvent de cette dernière catégorie : sur 885 reclus, seuls 43 (24 hommes et 19 femmes) y sont retenus en vertu des dispositions de l'article 274 du Code pénal.

1Y3.

Arrondissement de Saint-Denis. *Maison du dépôt de sûreté de Saint-Denis*. État nominatif des *individus arrêtés par mesure de police pendant l'année 1876*, signé par le commissaire de police de Saint-Denis le 1^{er} janvier 1876.

Classement chronologique : numéro d'ordre (1405 en tout), nom et prénom (sans autre précision), motif de l'arrestation.

1Y4.

Lettre du comte Anglès, ministre d'État et Préfet de police, au comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, 21 juin 1816. État des dépenses pour 1816, même date.

1. Lettre. Anglès accuse son collègue d'empiéter sur ses attributions en refusant de mettre directement à sa disposition les fonds nécessaires au fonctionnement des prisons, qui doivent être imputés, depuis la loi du 28 avril 1816, non plus sur le budget de l'État, mais sur celui du département. Chabrol n'a pas plus de droits en la matière qu'un simple trésorier, à l'exemple du ministre des finances qui n'a aucun droit de regard sur les crédits qu'il met à la disposition de ses collègues ministres. Donc, Anglès ne veut plus de *formalités qui blessent mon autorité et fassent naître des difficultés qui entravent le paiement des dépenses. Le service de sûreté et de police des prisons intéresse particulièrement la sûreté et la tranquillité publiques. Les individus qui y sont attachés n'ont que des traitemens très faibles et il est important qu'ils soient régulièrement payés afin d'éloigner d'eux le danger de succomber à la corruption.*

2. État des dépenses pour 1816, en 2 parties : *Personnel et Matériel*. Ce document donne le nombre des employés de chaque prison et le montant de leur traitement. Les explications d'Anglès, ou plutôt les instructions qui l'accompagnent, ont le même ton impérieux et acrimonieux qui caractérise la lettre : *Vous aurez à faire les dispositions nécessaires (...). Il conviendra dans les relations à établir entre nous (...) d'éviter autant que possible les écritures et les pièces surabondantes dont la production multiplie les détails, entraîne souvent des retards, sans cependant rien ajouter à la régularité des dépenses.*

- Gisquet, préfet de police, propose à Rambuteau, préfet de la Seine, d'ordonner la main-levée de l'opposition faite par ses prédécesseurs au recouvrement par le syndic de faillite des créances du ministre de la Guerre sur un confectionnaire de Sainte-Pélagie tombé en faillite, 30 juillet 1833.

Même objet. Copie d'une lettre de Chabrol, préfet de la Seine, au ministre de la Guerre, 27 novembre 1816.

Lettre du comte Corbière, ministre de l'Intérieur, au comte Chabrol, préfet de la Seine, 20 janvier 1824. Corbière propose de changer le mode de paiement des dépenses.

Maison centrale d'éducation correctionnelle (Petite Roquette). Certificat de mise en liberté provisoire signé par le directeur Boullon, 15 février 1844.

1Y5.

Préfecture de police. *Service des prisons et du dépôt de mendicité*. Lettre de Gisquet, Préfet de police, à Rambuteau, préfet de la Seine, 1834, et *compte spécial, au 1^{er} novembre 1834, des dépenses départementales variables ordinaires*, ainsi que des crédits et des dépenses de l'exercice 1833.

Le Conseil général revient sur le vœu, émis précédemment, *que cet établissement [de Villers-Cotterêts] fût abandonné et que la maison de refuge de la rue de Lourcine à Paris fût érigée en Dépôt de mendicité.*

1Y6.

État manuscrit des populations des prisons civiles de la Seine, 1883.

1Y7.

Préfecture de police. *Conseil d'hygiène publique et de salubrité. Rapport sur les conditions hygiéniques des immeubles départementaux affectés aux prisons de la Seine au nom d'une commission composée de MM. Lépine, Dujardin-Beaumetz, Goubaux, Bunnel, Levraud, et M. Léon Colin, rapporteur*, Chaix, 11 novembre 1887.

FONDS
DES ÉTABLISSEMENTS
PÉNITENTIAIRES

2Y

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

BICÊTRE

2Y1

RÉPERTOIRES

A l'exception du registre des détenus administratifs et politiques (2Y1/1), dont les écrous ne sont pas numérotés, et des registres n°s 15, 17 et 18 (2Y1/2, 4 et 5), les volumes sont pourvus d'un répertoire individuel.

REGISTRES D'ÉCROU

Détenus administratifs et politiques

2Y1/1	registre	écrous non numérotés	1813 (18 mai)-1851 (3 décembre)
-------	----------	----------------------	---------------------------------

Paraphé en 1813 par le préfet Pasquier, transporté en 1836 à la Grande Roquette et clos le lendemain du coup d'Etat du 2 décembre, ce registre est particulièrement malaisé à consulter, étant dépourvu à la fois de numéros d'érou et de répertoire.

Maison de détention (1824-1836)

	registres antérieurs à 1824 en déficit		
2Y1/2	registre 15	n°s 1-2382	1824 (12 octobre)-1827 (1 ^{er} mars)
2Y1/3	registre 16	n°s 1-2400	1827 (1 ^{er} mars)-1828 (21 août)
2Y1/4	registre 17	n°s 1-2388	1828 (26 août)-1830 (5 juin)
2Y1/5	registre 18	n°s 1-2388	1830 (5 juin)-1832 (17 juin)
2Y1/6	registre 19	n°s 1-1119	1832 (17 juin)-1833 (7 mai)
2Y1/7	registre 20	n°s 1-846	1833 (7 mai)-16 décembre)
2Y1/8	registre 21	n°s 1-885	1833 (16 déc.)-1834 (31 juillet)
2Y1/9	registre 22	n°s 1-825	1834 (31 juillet)-1835 (24 février)
2Y1/10	registre 23	n°s 1-855	1835 (24 février)-19 août)
2Y1/11	registre 24	n°s 1-927	1835 (19 août)-1836 (1 ^{er} avril)
2Y1/12	registre 25	n°s 1-861	1836 (1 ^{er} avril-30 septembre)
2Y1/13	registre 26	n°s 1-286;	1836 (30 septembre-19 décembre)
	(Grande Roquette) : 287-858		1836 (31 décembre)-1837 (14 août)

Evacuation le 24 décembre 1836. Suite dans le fonds de la Grande Roquette (2Y10/8).

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

CHERCHE-MIDI

2Y2

RÉPERTOIRES DES JUGEMENTS

Ordre chronologique des jugements prononcés par les conseils de guerre. Index alphabétique par nom de militaire jugé à la fin de chaque répertoire. Très détaillés, ces répertoires peuvent tenir lieu de registres d'écrou : entre autres renseignements, on y trouve l'indication du corps et du grade des militaires jugés, la date de l'arrestation, le motif, la nature et la date d'exécution du jugement, etc. Les numéros reproduits ci-dessous sont ceux de la série générale des jugements par conseil de guerre. Les répertoires reproduisent également les numéros d'ordre par année.

Premier conseil de guerre

2Y2/1	répertoire ⁽¹⁾	n ^{os} 19327-21233	1888 (6 janvier)-1897 (24 déc.)
2Y2/2	répertoire ⁽²⁾	n ^{os} 21234-23515	1898 (7 janvier)-1907 (27 sept.)

Deuxième conseil de guerre

2Y2/3	répertoire ⁽³⁾	n ^{os} 6902-9243	1898 (4 janvier)-1909 (28 déc.)
-------	---------------------------	---------------------------	---------------------------------

Non accessibles, les autres registres sont conservés au Fort de l'Est par les soins du Service historique de l'Armée de terre.

1. Mention originale : n° 47 du catalogue. Manquent les lettres T, U, V et W dans l'index alphabétique. Sous le numéro de série (équivalent de l'écrou civil) 20 536 figure le capitaine Dreyfus (jugement du 22 décembre 1894).

2. Numéro 21 241 (jugement d'acquittement du 11 janvier 1898) : Walsin-Esterhazy (Marie, Charles, Ferdinand).

3. Mention originale : n° 15 du catalogue des archives. Mention un peu postérieure : 17.

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

CONCIERGERIE

2Y3

A la fermeture de l'établissement en juin 1934, les archives furent transportées au greffe de la Santé, ce qui était logique puisque cette prison assumait la succession de la Conciergerie. Seules les collections les plus récentes furent sauvées de l'incendie du greffe de la Santé le 16 juillet 1957.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX

2Y3/1	répertoire I	1913 (janvier)-1914 (août)
2Y3/2	répertoire II	1914 (septembre)-1917 (décembre)
2Y3/3	répertoire III	1918-1920
2Y3/4	répertoire IV	1921-1923
2Y3/5	répertoire V	1924-1927
2Y3/6	répertoire VI	1928-1929
2Y3/7	répertoire VII	1930-1933
	répertoire suivant en déficit	

REGISTRES D'ÉCROU

Maison d'arrêt

2Y3/8	registre 1	1-902	1912 (12 octobre)-1913 (14 janvier)
2Y3/9	registre 2	1-903	1913 (14 janvier-2 mai)
2Y3/10	registre 3	1-897	1913 (2 mai-2 septembre)
2Y3/11	registre 4	1-873	1913 (2 septembre-23 décembre)
2Y3/12	registre 5	1-903	1913 (23 décembre)-1914 (30 avril)
2Y3/13	registre 6	1-909	1914 (30 avril-1 ^{er} octobre)
2Y3/14	registre 7	1-903	1914 (1 ^{er} octobre)-1915 (2 nov.)
2Y3/15	registre 8	1-903	1915 (4 novembre)-1916 (29 nov.)
2Y3/16	registre 9	1-897	1916 (30 novembre)-1917 (20 août)
2Y3/17	registre 10	898-1794	1917 (20 août)-1918 (28 avril)
2Y3/18	registre 11	1795-2691	1918 (28 avril)-1919 (15 mars)
2Y3/19	registre 12	2692-3588	1919 (15 mars-7 octobre)
2Y3/20	registre 13	3589-4491	1919 (7 octobre)-1920 (9 février)
2Y3/21	registre 14	4492-5391	1920 (9 février-14 juin)
2Y3/22	registre 15	5392-6324	1920 (14 juin-27 octobre)
2Y3/23	registre 16	6325-7221	1920 (27 octobre)-1921 (15 mars)
2Y3/24	registre 17	7222-8124	1921 (15 mars-4 août)
2Y3/25	registre 18	8125-9021	1921 (4 août)-1922 (8 février)
2Y3/26	registre 19	9022-9924	1922 (9 février-17 août)
2Y3/27	registre 20	9925-9999;1-825	1922 (17 août)-1923 (10 mars)
2Y3/28	registre 21	826-1731	1923 (10 mars-12 octobre)
2Y3/29	registre 22	1732-2634	1923 (12 octobre)-1924 (29 avril)
2Y3/30	registre 23	2635-3538	1924 (29 avril-5 novembre)

2Y3/31	registre 24	3539-4440	1924 (5 novembre)-1925 (20 avril)
2Y3/32	registre 25	4441-5345	1925 (20 avril-3 novembre)
2Y3/33	registre 26	5346-6247	1925 (3 novembre)-1926 (26 avril)
2Y3/34	registre 27	6248-7154	1926 (26 avril-4 novembre)
2Y3/35	registre 28	7155-8058	1926 (4 novembre)-1927 (1 ^{er} avril)
2Y3/36	registre 29	8059-8960	1927 (1 ^{er} avril-4 août)
2Y3/37	registre 30	8961-9873	1927 (4 août-12 décembre)
2Y3/38	registre 31	1-917	1927 (13 décembre)-1928 (16 avril)
2Y3/39	registre 32	918-1820	1928 (16 avril-11 août)
2Y3/40	registre 33	1821-2728	1928 (11 août)-1929 (8 février)
2Y3/41	registre 34	2729-3625	1929 (8 février-20 août)
2Y3/42	registre 35	3626-4522	1929 (20 août)-1930 (5 mars)
2Y3/43	registre 36	4523-5422	1930 (6 mars-29 septembre)
2Y3/44	registre 37	5423-6325	1930 (1 ^{er} octobre)-1931 (21 février)
2Y3/45	registre 38	6326-7228	1931 (21 février-2 septembre)
2Y3/46	registre 39	7229-8132	1931 (2 septembre)-1932 (17 mars)
2Y3/47	registre 40	8133-9035	1932 (17 mars-1 ^{er} octobre)
2Y3/48	registre 41	9036-9940	1932 (1 ^{er} octobre)-1933 (30 mars)
2Y3/49	registre 42	1-903	1933 (30 mars-28 septembre)
2Y3/50	registre 43	904-1807	1933 (28 sept.)-1934 (28 mars)
2Y3/51	registre 44	1808-2148	1934 (28 mars-1 ^{er} juin)

Maison de justice

2Y3/52	registre 1	1-597	1911 (4 juillet)-1913 (5 avril)
2Y3/53	registre 2	1-609	1913 (5 avril)-1916 (28 juillet)
2Y3/54	registre 3	1-597	1916 (28 juillet)-1920 (31 janvier)
2Y3/55	registre I	598-1194	1920 (31 janvier)-1921 (30 nov.)
2Y3/56	registre II	1-597	1921 (30 novembre)-1924 (5 mars)
2Y3/57	registre III	598-1190	1924 (5 mars)-1927 (28 octobre)
2Y3/58	registre IV	1191-1783	1927 (28 octobre)-1931 (23 oct.)
2Y3/59	registre V	1784-2090;	1931 (31 octobre)-1934 (22 mai)
	(La Santé) :	2091-2369	1934 (18 juin)-1937 (4 janvier)

A partir du 4 janvier 1937, une fois ce registre terminé, il ne fut plus jugé nécessaire d'affecter un numéro d'écrou spécial aux accusés et appelants : ils étaient désormais confondus avec l'ensemble des prévenus dans les registres de la maison d'arrêt de la Santé.

Maison de correction

A partir des années 20, la date du jugement tient le plus souvent lieu de date d'écrou.

2Y3/60	registre 1	1-297	1906 (20 nov.)-1914 (19 janvier)
2Y3/61	registre 2	1-660	1914 (4 février)-1934 (25 janvier)

Passagers

2Y3/62	registre 4 ⁽¹⁾	1021-1897;	1914 (22 août-7 novembre)
		1898-2015	1917 (27 février)-1928 (3 février)
2Y3/63	registre 5 ⁽²⁾	1-336	1928 (8 février)-1934 (26 mai)

1. La guerre de Quatorze a entraîné un afflux considérable de détenus judiciaires ou administratifs (y compris des enfants) en provenance des prisons de l'Est et du Nord. Sur nombre d'écrous figure la mention *liberté pour évacuation* (à destination de Nanterre, l'Hôtel-Dieu, la Petite Roquette, les Enfants assistés, la Santé etc.). Tous ceux qui sont écroués le 7 novembre 1914 (soit quarante-six personnes : écrous 1852 à 1897) sont lorrains, alsaciens, belges ou luxembourgeois; la rubrique du lieu d'habitation porte, la plupart du temps, la mention *s.d.f.* (« sans domicile fixe »). Deux jours plus tard, ils seront emmenés à Cholet (Maine-et-Loire) par les soins du 2^e Bureau. Ce sont les derniers passagers pour plus de deux ans (écrou

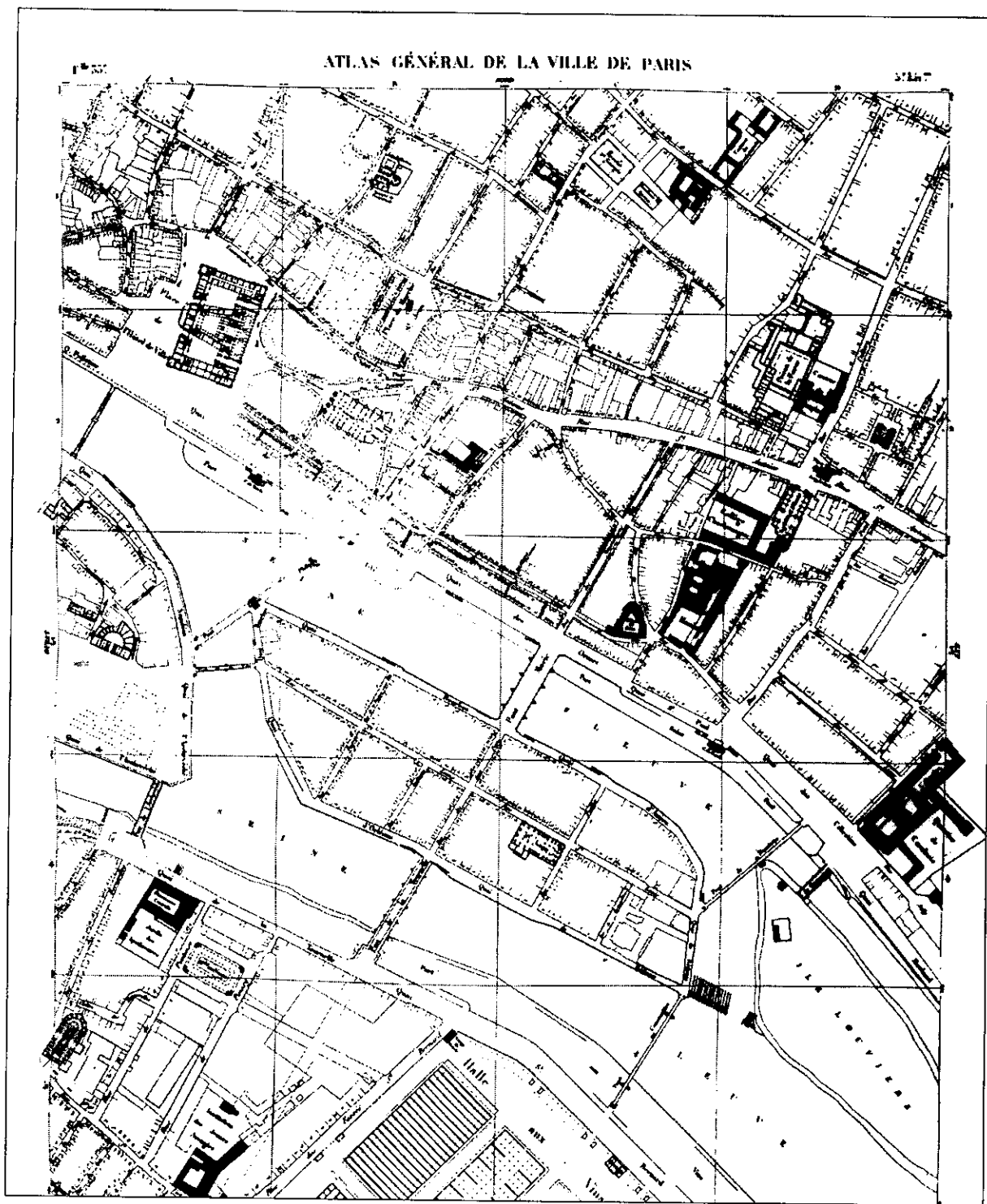
1898 du 27 février 1917). Une année s'écoule encore après l'unique incarcération de 1917, puis le flux habituel reprend (écrous 1899-1941 du 22 février 1918 au 22 juillet 1926); condamnés transférés pour témoigner aux assises ou, plus rarement, à la cour d'appel, et parfois pour signer leur pourvoi en cassation. Les écrous suivants (à partir du 18 mars 1927) ne concernent pratiquement plus que les étrangers en cours d'extradition, transférés du Dépôt et réexpédiés ensuite à la frontière, directement ou, beaucoup plus souvent, après avoir été regroupés à Fresnes, quelquefois à la Santé.

2. Extraditions (voir la note précédente).

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

LA FORCE

2Y4



La Force, plan de situation sous Charles X.

REGISTRES D'ÉCROU

Tous les registres sont munis d'un répertoire.

registres antérieurs à 1829 en déficit			
2Y4/1	registre 72	n ^{os} 3005-3998	1829 (29 octobre)-1830 (4 février)
2Y4/2	registre 73	n ^{os} 3999-5002	1830 (5 février-29 mai)
2Y4/3	registre 74	n ^{os} 5003-5998	1830 (29 mai-9 septembre)
2Y4/4	registre 75	n ^{os} 5999-6994	1830 (9 septembre-28 novembre)
2Y4/5	registre 76	n ^{os} 6995-7990	1830 (28 nov.)-1831 (19 février)
2Y4/6	registre 77	n ^{os} 1-996	1831 (19 février-13 mai)
2Y4/7	registre 78	n ^{os} 997-2000	1831 (14 mai-25 juillet)
2Y4/8	registre 79	n ^{os} 2001-2996	1831 (25 juillet-28 septembre)
2Y4/9	registre 80	n ^{os} 2997-3960	1831 (28 septembre-14 décembre)
2Y4/10	registre 81	n ^{os} 3961-4956	1831 (14 déc.)-1832 (25 février)
2Y4/11	registre 82	n ^{os} 4957-5952	1832 (25 février-19 mai)
2Y4/12	registre 83	n ^{os} 5953-7077	1832 (19 mai-25 juillet)
2Y4/13	registre 84	n ^{os} 7078-8208	1832 (25 juillet-5 novembre)
2Y4/14	registre 85	n ^{os} 8209-9087	1832 (5 nov.)-1833 (28 janvier)
2Y4/15	registre 86	n ^{os} 9088-9954	1833 (28 janvier-3 avril)
2Y4/16	registre 87	n ^{os} 1-834	1833 (4 avril-20 juin)
2Y4/17	registre 88	n ^{os} 835-1701	1833 (20 juin-28 août)
2Y4/18	registre 89	n ^{os} 1702-2556	1833 (28 août-7 novembre)
2Y4/19	registre 90	n ^{os} 2557-3405	1833 (7 novembre-28 décembre)
2Y4/20	registre 91	n ^{os} 3406-4245	1833 (28 décembre)-1834 (2 mars)
2Y4/21	registre 92	n ^{os} 4246-5052	1834 (3 mars-24 avril)
2Y4/22	registre 93	n ^{os} 5053-5909	1834 (24 avril-5 juillet)
2Y4/23	registre 94	n ^{os} 5910-6758	1834 (5 juillet-20 septembre)
2Y4/24	registre 95	n ^{os} 6759-7622	1834 (20 septembre-11 décembre)
2Y4/25	registre 96	n ^{os} 7623-8483	1834 (11 décembre)-1835 (1 ^{er} mars)
2Y4/26	registre 97	n ^{os} 8484-9332	1835 (1 ^{er} mars-12 mai)
2Y4/27	registre 98	n ^{os} 9333-10159	1835 (12 mai-8 juillet)
2Y4/28	registre 99	n ^{os} 10160-11057	1835 (8 juillet-16 septembre)
2Y4/29	registre 100	n ^{os} 11058-11984	1835 (16 septembre-1 ^{er} décembre)
2Y4/30	registre 101	n ^{os} 1-885	1835 (1 ^{er} décembre)-1836 (6 février)
2Y4/31	registre 102	n ^{os} 886-1812	1836 (6 février-16 avril)
2Y4/32	registre 103	n ^{os} 1813-2649	1836 (16 avril-23 juin)
2Y4/33	registre 104	n ^{os} 2650-3522	1836 (23 juin-30 août)
2Y4/34	registre 105	n ^{os} 3523-4589	1836 (30 août-9 novembre)
2Y4/35	registre 106	n ^{os} 4590-5428	1836 (9 nov.)-1837 (16 janvier)
2Y4/36	registre 107	n ^{os} 5429-6258	1837 (16 janvier-20 mars)
2Y4/37	registre 108	n ^{os} 6259-7095	1837 (20 mars-26 mai)
2Y4/38	registre 109	n ^{os} 7096-7931	1837 (26 mai-27 juillet)

2Y4/89	registre 5	n ^{os} 1-896	1849 (27 juillet-9 octobre)
2Y4/90	registre 6	n ^{os} 1-897	1849 (9 octobre-27 décembre)
2Y4/91	registre 7	n ^{os} 1-894	1849 (27 décembre)-1850 (10 mars)
2Y4/92	registre 8	n ^{os} 1-897	1850 (10 mars-26 avril)
2Y4/93	registre 9	n ^{os} 1-527	1850 (26 avril-26 mai)
		n ^{os} 528-903 (Mazas)	1850 (26 mai-16 juin)
Suite dans le fonds de Mazas (2Y7/1).			

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

FRESNES

2Y5

PRISON DES HOMMES

RÉPERTOIRES

Répertoires généraux

Les répertoires généraux renvoient à toutes les séries de registres, même extraordinaires. Les répertoires de 1938 à 1940 comportent une colonne supplémentaire sous le sigle *AP* («appelants»), et dans ceux de 1939-1940, la colonne réservée à la simple police a été affectée aux militaires, sous le sigle *GMP* («Gouvernement militaire de Paris»).

2Y5/1	répertoire 1	1898 (août)-1899 (juillet)
2Y5/2	répertoire 2	1899 (août)-1900 (juillet)
2Y5/3	répertoire 3	1900 (août)-1901 (juillet)
2Y5/4	répertoire 4	1901 (août)-1902 (juillet)
2Y5/5	répertoire 5	1902 (août)-1903 (juillet)
2Y5/6	répertoire 6	1903 (août)-1904 (juillet)
2Y5/7	répertoire 7	1904 (août)-1905 (juillet)
2Y5/8	répertoire 8	1905 (août)-1906 (juillet)
2Y5/9	répertoire 9	1906 (août)-1907 (juillet)
2Y5/10	répertoire 10	1907 (août)-1908 (juillet)
2Y5/11	répertoire 11	1908 (août)-1909 (juillet)
2Y5/12	répertoire 12	1909 (août)-1910 (juillet)
2Y5/13	répertoire 13	1910 (août)-1911 (juillet)
2Y5/14	répertoire 14	1911 (août)-1912 (juin)
2Y5/15	répertoire 15	1912 (juillet)-1913 (mars)
2Y5/16	répertoire 16	1913 (avril)-1914 (février)
2Y5/17	répertoire 17	1914 (mars-décembre)
2Y5/18	répertoire 18	1915-1916
2Y5/19	répertoire 19	1917
2Y5/20	répertoire 20	1918
2Y5/21	répertoire 21	1919
2Y5/22	répertoire 22	1920
2Y5/23	répertoire 23	1921
2Y5/24	répertoire 24	1922
2Y5/25	répertoire 25	1923
2Y5/26	répertoire 26	1924 (janvier)-1925 (juillet)
2Y5/27	répertoire 27	1925 (août)-1926 (décembre)
2Y5/28	répertoire 28	1927
2Y5/29	répertoire 29	1928
2Y5/30	répertoire 30	1929
2Y5/31	répertoire 31	1930
2Y5/32	répertoire 32	1931

2Y5/33	répertoire 33	1932
2Y5/34	répertoire 34	1933
2Y5/35	répertoire 35	1934
2Y5/36	répertoire 36	1935 (janvier-octobre)
2Y5/37	répertoire 37	1935 (novembre-décembre)
2Y5/38	répertoire 38	1936
2Y5/39	répertoire 39	1937
2Y5/40	répertoire 40	1938 (en double)
2Y5/41	répertoire 41	1939 (1 ^{er} janvier-17 août)
2Y5/42	répertoire 42	1939 (18 août-31 décembre)
2Y5/43	répertoire 43	1940-1941

Dépôt des transférés

En principe, les *transférés* sont les forçats et les « longues peines » (réclusionnaires et correctionnaires) en instance de départ, les premiers pour Saint-Martin-de-Ré, les seconds pour les centrales. Mais nombre d'entre eux sont des « courtes peines » au statut spécial : par exemple, des condamnés de province ayant obtenu de subir leur peine dans une prison parisienne, ou, à l'inverse, condamnés correctionnels de Paris destinés à une prison de province. Il règne donc une certaine confusion entre la catégorie des *transférés* et celle des *passagers*. Le quartier de transfèrement fut évacué au printemps 1902 pour faire place au nouveau quartier des mineures, transférées elles-mêmes de Nanterre.

	répertoires des registres 2Y5/387 à 390	-
2Y5/44	répertoire	1900 (27 juin)-1902 (27 avril)
2Y5/45	répertoire	1900 (27 juin)-1902 (27 avril)

Ces deux répertoires ne sont pas tout à fait identiques (graphie, lisibilité). Le second donne le lieu de destination des prisonniers : Grand Quartier, centrales, dépôt de Saint-Martin-de-Ré, prisons départementales, liberté. Il peut être considéré comme un registre des libérations.

Travaux forcés

Forçats en instance de transfèrement.

	répertoires du registre 2Y5/391	
2Y5/46	répertoire	1925 (juillet)-1928 (juin)

Soldats belges de la guerre de 1914

Soldats lourdement condamnés par les conseils de guerre belges et alliés.

	répertoires des registres 2Y5/417 à 425	
2Y5/47	répertoire 1	1915 (avril)-1916
2Y5/48	répertoire 2	1917
2Y5/49	répertoire 3	1918

REGISTRES D'ÉCROU

Maison d'arrêt

2Y5/50	registre 1	n ^{os} 1-909	1898 (12 août)-1901 (20 mars)
2Y5/51	registre 2	n ^{os} 910-1506	1901 (27 mars)-1903 (6 avril)
2Y5/52	registre 3	n ^{os} 1507-2103	1903 (7 avril)-1904 (16 juillet)
2Y5/53	registre 4	n ^{os} 2104-2400	1904 (16 juillet)-1905 (28 février)
2Y5/54	registre 5	n ^{os} 2401-2697	1905 (28 février-25 novembre)
2Y5/55	registre 6	n ^{os} 2698-3288	1905 (25 novembre)-1907 (8 mai)
2Y5/56	registre 7	n ^{os} 3289-3585	1907 (14 mai-4 septembre)
2Y5/57	registre 8	n ^{os} 3586-4170	1907 (4 sept.)-1908 (20 janvier)
2Y5/58	registre 9	n ^{os} 4171-4773	1908 (20 janvier)-1909 (20 janvier)
2Y5/59	registre 10	n ^{os} 4774-5376	1909 (21 janvier)-1910 (27 avril)
2Y5/60	registre 11	n ^{os} 5377-5673	1910 (29 avril-17 novembre)
2Y5/61	registre 12	n ^{os} 5674-6264	1910 (17 nov.)-1911 (5 décembre)
2Y5/62	registre 13	n ^{os} 6265-6555	1911 (6 décembre)-1912 (2 avril)
2Y5/63	registre 14	n ^{os} 6556-7152	1912 (2 avril-17 décembre)
2Y5/64	registre 15	n ^{os} 7153-8043	1912 (17 décembre)-1915 (11 mars)
2Y5/65	registre 16	n ^{os} 8044-8646	1915 (11 mars)-1919 (27 mai)
2Y5/66	registre 17	n ^{os} 8647-9249	1919 (27 mai)-1920 (24 mai)
2Y5/67	registre 18	n ^{os} 9250-10000 ; 1-140	1920 (24 mai)-1921 (23 avril)
2Y5/68	registre 19	n ^{os} 141-743	1921 (23 avril-29 novembre)
2Y5/69	registre 20	n ^{os} 744-1347	1921 (29 novembre)-1922 (27 mai)
2Y5/70	registre 21	n ^{os} 1348-2250	1922 (28 mai)-1926 (25 février)
2Y5/71	registre 22	n ^{os} 2251-2852	1926 (1 ^{er} mars)-1930 (3 février)
2Y5/72	registre 23	n ^{os} 2853-3155	1930 (9 février)-1932 (22 janvier)
2Y5/73	registre 24	n ^{os} 3157-3414	1932 (23 janvier)-1935 (18 février)
2Y5/74	registre 25	n ^{os} 3415-3716	1935 (26 février)-1937 (31 août)
2Y5/75	registre 26	n ^{os} 3717-4019	1937 (5 sept.)-1939 (15 février)
2Y5/76	registre 27 ⁽¹⁾	n ^{os} 4020-4322	1939 (19 février)-1941 (18 janvier)

Appelants⁽²⁾

2Y5/77	registre 1	n ^{os} 1-494	1938 (17 mai)-1939 (18 janvier)
2Y5/78	registre 2	n ^{os} 495-1325	1939 (19 janvier)-1940 (7 nov.)

1. Ce registre mérite une attention spéciale. Fresnes étant principalement une prison pour peine, il est normal que l'incarcération des prévenus y demeure réduite (environ onze écroués par mois entre 1926 et le début de 1939, compte tenu d'une nette augmentation depuis l'investiture de Daladier). L'examen de ce vingt-septième et dernier registre montre que le rythme reste modéré entre février et août 1939 (une centaine d'écroués, soit quinze par mois). Puis tout change brusquement : du 2 au

4 septembre 1939, la guerre étant déclarée le 3, cent vingt-trois individus, pour la plupart rafles, sont immédiatement expédiés à la maison d'arrêt. Le flux se tarit ensuite presque totalement pendant la drôle de guerre et encore au-delà (un écrou le 23 novembre, dix le lendemain, deux le 1^{er} février 1940, et plus un seul avant le 23 juillet). Il reprend alors pendant six mois, un peu au-dessous de la cadence d'avant-guerre (une dizaine d'incarcérations par mois). La brutale poussée de fièvre de septembre, l'étonnant silence

Maison de justice

Registre quelque peu aberrant, la Maison de justice des hommes étant restée installée à la Conciergerie jusqu'en 1923 (ensuite à la Santé).

2Y5/79	registre	n°s 1-6	1920 (27 octobre)-1921 (10 sept.)
--------	----------	---------	-----------------------------------

Maison de correction

2Y5/80	registre 1	n°s 1-898	1898 (2 août-10 septembre)
2Y5/81	registre 2	n°s 899-1776	1898 (10 septembre-19 novembre)
2Y5/82	registre 3	n°s 1777-2673	1898 (19 nov.)-1899 (18 janvier)
2Y5/83	registre 4	n°s 2674-3549	1899 (18 janvier-8 mars)
2Y5/84	registre 5	n°s 3550-4449	1899 (8 mars-4 mai)
2Y5/85	registre 6	n°s 4450-5352	1899 (4 mai-4 juillet)
2Y5/86	registre 7	n°s 5353-6255	1899 (4 juillet-9 septembre)
2Y5/87	registre 8	n°s 6256-7158	1899 (9 septembre-18 novembre)
2Y5/88	registre 9	n°s 7159-8061	1899 (18 nov.)-1900 (26 janvier)

qui s'ensuit et s'installe, voilà ce que nous apprend le registre, voilà où paraît se borner son originalité : son contenu en effet ne révèle rien que de bien ordinaire, comparé aux précédents. Ainsi, on ne compte que trente-deux étrangers, à peine plus de dix pour cent du total. Encore ce chiffre inclut-il les dix-huit étrangers compris dans les cent vingt-trois prévenus des 2-4 septembre. Mais il faut comparer ce rythme à celui de la Santé : en deux semaines (17 août-1^{er} septembre), le greffe de la Santé a enregistré deux cent trente-sept incarcérations, dont plus du quart frappent des étrangers. Il est vrai que là aussi le flux s'interrompt, dès le 1^{er} septembre, et, si l'on excepte la catégorie particulière des militaires poursuivis pour insoumission ou désertion, ne reprendra guère avant le gouvernement Pétain, le dernier de la III^e République. Un phénomène analogue se passe à la Roquette, prison des femmes. Et pourtant, les arrestations n'ont jamais été si nombreuses depuis la Commune. L'état de guerre et la psychose qu'il entraîne ont provoqué l'ouverture hâtive de plusieurs lieux d'enfermement, tels la cité de la Muette à Drancy, pour les ressortissants allemands et ex-autrichiens (2 septembre 1939), le stade de Colombes (les mêmes, transférés quelques jours plus tard), le stade Roland Garros (5 septembre). Ces très officiels *camps de concentration* peuvent avoir occupé des quartiers des prisons sans que les registres d'écrou ou ce qui en tint lieu soit parvenu jusqu'à nous. Il reste de multiples témoignages de ces rafles de communistes, d'étrangers et aussi de victimes vagabondes de l'exode. Il n'en demeure pas moins vrai qu'à Paris tout au moins, les prisons se sont pratiquement fermées à la prévention judiciaire. Seraient-elles devenues des centres de détention administrative relevant, beaucoup plus que des magistrats, du Préfet de police, du ministre de l'Intérieur et des autorités militaires ?

Déduction sensée. Et pourtant, il faut la repousser en ce qui concerne la prison de Fresnes. De même qu'une rafle

peut en cacher une autre, une collection complète de registres, surgie au fond d'une cave de prison, peut doubler la série régulière et la supplanter, illustrant ainsi la puissance normative de l'administration : l'extraordinaire s'est fait ordinaire. Le vingt-septième registre de la maison d'arrêt est bien le dernier, mais ce n'est pas un accident : le vingt-huitième n'a jamais existé. Dès le 8 septembre 1939, une volumineuse série de sept registres garde à notre mémoire la trace des incessantes « rafles judiciaires », si l'on peut s'exprimer ainsi – les individus arrêtés sont déferés au parquet –, qui n'ont jamais cessé pendant toute la drôle de guerre. Le 14 juin 1940, jour de l'entrée des Allemands à Paris et veille de l'occupation de la prison, le septième registre de la nouvelle collection, septième doublure du toujours vingt-septième registre de la série régulière, en est déjà plus qu'à mi-chemin de sa rédaction. Il s'interrompt alors brutalement, pour ne reprendre ensuite qu'à un rythme aussi languissant que celui de son « concurrent » : aucun écrou entre le 14 juin et le 8 juillet, six du 8 au 16 juillet, trente et un les 12 et 19 août, et plus aucun jusqu'au 16 janvier 1941. Et quelques dizaines de folios nous mènent à la date du 17 juin 1944 : dès le début de l'occupation allemande en juin 1940, la prison française de Fresnes, peu à peu réduite comme une peau de chagrin, est revenue à sa vocation première de maison de correction. Dans le présent inventaire, cette deuxième série de sept registres est répertoriée sous les cotes 2Y5/427 à 433. Voir notes 4 et 5.

2. Pour le condamné à une longue peine, l'appel peut être un moyen de différer son départ en centrale : l'accroissement considérable du nombre des appelants à l'époque de Daladier amène le greffe à les consigner sur un registre particulier afin de faciliter les extractions (en langage pénitentiaire : transferts quotidiens au Palais de Justice).

2Y5/89	registre 10	n ^{os} 8062-8961	1900 (26 janvier-28 mars)
2Y5/90	registre 11	n ^{os} 8962-9858	1900 (28 mars-5 juin)
2Y5/91	registre 12	n ^{os} 9859-10000 ; 1-761	1900 (5 juin-19 août)
2Y5/92	registre 13	n ^{os} 762-1664	1900 (19 août-27 octobre)
2Y5/93	registre 14	n ^{os} 1665-2561	1900 (27 octobre-31 décembre)
2Y5/94	registre 15	n ^{os} 2562-3464	1901 (1 ^{er} janvier-1 ^{er} mars)
2Y5/95	registre 16	n ^{os} 3465-4361	1901 (1 ^{er} mars-12 mai)
2Y5/96	registre 17	n ^{os} 4362-5264	1901 (12 mai-19 juillet)
2Y5/97	registre 18	n ^{os} 5265-6167	1901 (19 juillet-19 septembre)
2Y5/98	registre 19	n ^{os} 6168-7070	1901 (19 septembre-7 décembre)
2Y5/99	registre 20	n ^{os} 7071-7973	1901 (7 déc.)-1902 (16 février)
2Y5/100	registre 21	n ^{os} 7974-8864	1902 (16 février-4 mai)
2Y5/101	registre 22	n ^{os} 8865-9767	1902 (4 mai-13 juillet)
2Y5/102	registre 23	n ^{os} 9768-10000 ; 1-670	1902 (13 juillet-27 septembre)
2Y5/103	registre 24	n ^{os} 671-1573	1902 (27 septembre-8 décembre)
2Y5/104	registre 25	n ^{os} 1574-2470	1902 (8 déc.)-1903 (14 février)
2Y5/105	registre 26	n ^{os} 2471-3373	1903 (14 février-25 avril)
2Y5/106	registre 27	n ^{os} 3374-4270	1903 (25 avril-23 juillet)
2Y5/107	registre 28	n ^{os} 4271-5166	1903 (23 juillet-31 octobre)
2Y5/108	registre 29	n ^{os} 5167-6069	1903 (31 octobre)-1904 (27 janvier)
2Y5/109	registre 30	n ^{os} 6070-6972	1904 (27 janvier-18 avril)
2Y5/110	registre 31	n ^{os} 6973-7875	1904 (18 avril-4 juillet)
2Y5/111	registre 32	n ^{os} 7876-8778	1904 (5 juillet-1 ^{er} octobre)
2Y5/112	registre 33	n ^{os} 8779-9681	1904 (2 octobre-16 décembre)
2Y5/113	registre 34	n ^{os} 9682-10000 ; 1-584	1904 (17 déc.)-1905 (18 février)
2Y5/114	registre 35	n ^{os} 585-1487	1905 (18 février-2 mai)
2Y5/115	registre 36	n ^{os} 1488-2384	1905 (3 mai-20 juillet)
2Y5/116	registre 37	n ^{os} 2385-3281	1905 (20 juillet-11 octobre)
2Y5/117	registre 38	n ^{os} 3282-4184	1905 (11 octobre-28 décembre)
2Y5/118	registre 39	n ^{os} 4185-5087	1905 (28 décembre)-1906 (7 mars)
2Y5/119	registre 40	n ^{os} 5088-5991	1906 (7 mars-17 mai)
2Y5/120	registre 41	n ^{os} 5992-6894	1906 (17 mai-3 août)
2Y5/121	registre 42	n ^{os} 6895-7797	1906 (4 août-24 octobre)
2Y5/122	registre 43	n ^{os} 7798-8700	1906 (24 octobre)-1907 (5 janvier)
2Y5/123	registre 44	n ^{os} 8701-9603	1907 (5 janvier-14 mars)
2Y5/124	registre 45	n ^{os} 9604-10000 ; 1-506	1907 (14 mars-15 mai)
2Y5/125	registre 46	n ^{os} 507-1409	1907 (15 mai-8 juillet)
2Y5/126	registre 47	n ^{os} 1410-2312	1907 (8 juillet-6 septembre)
2Y5/127	registre 48	n ^{os} 2313-3215	1907 (6 septembre-30 octobre)
2Y5/128	registre 49	n ^{os} 3216-4118	1907 (31 octobre-23 décembre)
2Y5/129	registre 50	n ^{os} 4119-5027	1907 (23 déc.)-1908 (8 février)
2Y5/130	registre 51	n ^{os} 5028-5930	1908 (8 février-22 mars)
2Y5/131	registre 52	n ^{os} 5931-6833	1908 (22 mars-9 mai)

2Y5/132	registre 53	n ^{os} 6834-7736	1908 (9 mai-1er juillet)
2Y5/133	registre 54	n ^{os} 7737-8639	1908 (1 ^{er} juillet-22 août)
2Y5/134	registre 55	n ^{os} 8640-9548	1908 (22 août-19 octobre)
2Y5/135	registre 56	n ^{os} 9549-10000; 1-445	1908 (19 octobre-8 décembre)
2Y5/136	registre 57	n ^{os} 446-1348	1908 (8 déc.)-1909 (29 janvier)
2Y5/137	registre 58	n ^{os} 1349-2251	1909 (29 janvier-12 mars)
2Y5/138	registre 59	n ^{os} 2252-3154	1909 (12 mars-5 mai)
2Y5/139	registre 60	n ^{os} 3155-4057	1909 (5 mai-30 juin)
2Y5/140	registre 61	n ^{os} 4058-4954	1909 (30 juin-20 août)
2Y5/141	registre 62	n ^{os} 4955-5851	1909 (20 août-20 octobre)
2Y5/142	registre 63	n ^{os} 5852-6748	1909 (20 octobre-15 décembre)
2Y5/143	registre 64	n ^{os} 6749-7651	1909 (15 déc.)-1910 (10 février)
2Y5/144	registre 65	n ^{os} 7652-8548	1910 (11 février-9 avril)
2Y5/145	registre 66	n ^{os} 8549-9445	1910 (9 avril-5 juin)
2Y5/146	registre 67	n ^{os} 9446-10000; 1-348	1910 (5 juin-20 juillet)
2Y5/147	registre 68	n ^{os} 349-1245	1910 (20 juillet-30 septembre)
2Y5/148	registre 69	n ^{os} 1246-2148	1910 (30 septembre-21 novembre)
2Y5/149	registre 70	n ^{os} 2149-3039	1910 (21 nov.)-1911 (2 janvier)
2Y5/150	registre 71	n ^{os} 3040-3948	1911 (2 janvier-9 février)
2Y5/151	registre 72	n ^{os} 3949-4857	1911 (9 février-17 mars)
2Y5/152	registre 73	n ^{os} 4858-5766	1911 (17 mars-23 avril)
2Y5/153	registre 74	n ^{os} 5767-6663	1911 (23 avril-1 ^{er} juin)
2Y5/154	registre 75	n ^{os} 6664-7560	1911 (1 ^{er} juin-22 juillet)
2Y5/155	registre 76	n ^{os} 7561-8463	1911 (22 juillet-30 août)
2Y5/156	registre 77	n ^{os} 8464-9360	1911 (30 août-8 octobre)
2Y5/157	registre 78	n ^{os} 9361-10000; 1-251	1911 (8 octobre-17 novembre)
2Y5/158	registre 79	n ^{os} 252-1148	1911 (17 novembre-22 décembre)
2Y5/159	registre 80	n ^{os} 1149-2045	1911 (22 déc.)-1912 (25 janvier)
2Y5/160	registre 81	n ^{os} 2046-2942	1912 (25 janvier-23 février)
2Y5/161	registre 82	n ^{os} 2943-3845	1912 (23 février-27 mars)
2Y5/162	registre 83	n ^{os} 3846-4748	1912 (27 mars-2 mai)
2Y5/163	registre 84	n ^{os} 4749-5651	1912 (2 mai-8 juin)
2Y5/164	registre 85	n ^{os} 5652-6554	1912 (8 juin-17 juillet)
2Y5/165	registre 86	n ^{os} 6555-7457	1912 (17 juillet-26 août)
2Y5/166	registre 87	n ^{os} 7458-8360	1912 (26 août-13 octobre)
2Y5/167	registre 88	n ^{os} 8361-9263	1912 (13 octobre-23 novembre)
2Y5/168	registre 89	n ^{os} 9264-10000; 1-167	1912 (23 nov.)-1913 (3 janvier)
2Y5/169	registre 90	n ^{os} 168-1070	1913 (3 janvier-17 février)
2Y5/170	registre 91	n ^{os} 1071-1976	1913 (17 février-7 avril)
2Y5/171	registre 92	n ^{os} 1977-2879	1913 (7 avril-21 mai)
2Y5/172	registre 93	n ^{os} 2880-3782	1913 (21 mai-5 juillet)
2Y5/173	registre 94	n ^{os} 3783-4685	1913 (5 juillet-21 août)
2Y5/174	registre 95	n ^{os} 4686-5588	1913 (21 août-22 octobre)

2Y5/175	registre 96	n ^{os} 5589-6491	1913 (22 octobre-3 décembre)
2Y5/176	registre 97	n ^{os} 6492-7394	1913 (3 déc.)-1914 (14 janvier)
2Y5/177	registre 98	n ^{os} 7395-8297	1914 (14 janvier-23 février)
2Y5/178	registre 99	n ^{os} 8298-9200	1914 (23 février-10 avril)
2Y5/179	registre 100	n ^{os} 9201-10000; 1-97	1914 (10 avril-28 mai)
2Y5/180	registre 1	n ^{os} 98-1006	1914 (28 mai-16 juillet)
2Y5/181	registre 2	n ^{os} 1007-1597	1914 (16 juillet-19 août)
2Y5/182	registre 3	n ^{os} 1598-2500	1914 (19 août-11 décembre)
2Y5/183	registre 4	n ^{os} 2501-3408	1914 (11 déc.)-1915 (14 nov.)
2Y5/184	registre 5	n ^{os} 3409-4305	1915 (16 novembre)-1917 (18 août)
2Y5/185	registre 6	n ^{os} 4306-5208	1917 (18 août)-1918 (9 février)
2Y5/186	registre 7	n ^{os} 5209-6111	1918 (9 février-26 juin)
2Y5/187	registre 8	n ^{os} 6112-7014	1918 (26 juin-3 décembre)
2Y5/188	registre 9	n ^{os} 7015-7923	1918 (3 décembre)-1919 (5 avril)
2Y5/189	registre 10	n ^{os} 7924-8826	1919 (7 avril-15 juillet)
2Y5/190	registre 11	n ^{os} 8827-9729	1919 (15 juillet-17 octobre)
2Y5/191	registre 12	n ^{os} 9730-10000; 1-632	1919 (18 octobre-31 décembre)
2Y5/192	registre 13	n ^{os} 633-1535	1919 (31 déc.)-1920 (25 février)
2Y5/193	registre 14	n ^{os} 1536-2438	1920 (25 février-7 mai)
2Y5/194	registre 15	n ^{os} 2439-3341	1920 (7 mai-9 juillet)
2Y5/195	registre 16	n ^{os} 3342-3944	1920 (9 juillet-1 ^{er} septembre)
2Y5/196	registre 17	n ^{os} 3945-4853	1920 (1 ^{er} septembre-25 novembre)
2Y5/197	registre 18	n ^{os} 4854-5756	1920 (25 nov.)-1921 (31 janvier)
2Y5/198	registre 19	n ^{os} 5757-6659	1921 (31 janvier-21 avril)
2Y5/199	registre 20	n ^{os} 6660-7562	1921 (21 avril-19 juillet)
2Y5/200	registre 21	n ^{os} 7563-8465	1921 (20 juillet-22 octobre)
2Y5/201	registre 22	n ^{os} 8466-9365	1921 (22 octobre)-1922 (30 janvier)
2Y5/202	registre 23	n ^{os} 9366-10000; 1-257	1922 (30 janvier-18 avril)
2Y5/203	registre 24	n ^{os} 258-1123	1922 (18 avril-11 juillet)
2Y5/204	registre 25	n ^{os} 1124-2020	1922 (11 juillet-12 octobre)
2Y5/205	registre 26	n ^{os} 2021-2917	1922 (12 octobre)-1923 (9 janvier)
2Y5/206	registre 27	n ^{os} 2918-3813	1923 (9 janvier-3 avril)
2Y5/207	registre 28	n ^{os} 3814-4719	1923 (3 avril-28 juin)
2Y5/208	registre 29	n ^{os} 4720-5616	1923 (28 juin-29 septembre)
2Y5/209	registre 30	n ^{os} 5617-6519	1923 (29 septembre-8 décembre)
2Y5/210	registre 31	n ^{os} 6520-7416	1923 (8 déc.)-1924 (18 février)
2Y5/211	registre 32	n ^{os} 7417-8313	1924 (18 février-28 avril)
2Y5/212	registre 33	n ^{os} 8314-9216	1924 (28 avril-21 juillet)
2Y5/213	registre 34	n ^{os} 9217-10000; 1-113	1924 (21 juillet-10 octobre)
2Y5/214	registre 35	n ^{os} 114-1010	1924 (10 octobre-18 décembre)
2Y5/215	registre 36	n ^{os} 1011-1904	1924 (18 déc.)-1925 (16 février)
2Y5/216	registre 37	n ^{os} 1905-2807	1925 (16 février-18 avril)
2Y5/217	registre 38	n ^{os} 2808-3711	1925 (19 avril-1 ^{er} juillet)

2Y5/218	registre 39	n ^{os} 3712-4608	1925 (1er juillet-12 septembre)
2Y5/219	registre 40	n ^{os} 4609-5481	1925 (12 septembre-19 novembre)
2Y5/220	registre 41	n ^{os} 5482-6381	1925 (19 nov.)-1926 (23 janvier)
2Y5/221	registre 42	n ^{os} 6382-7278	1926 (23 janvier-30 mars)
2Y5/222	registre 43	n ^{os} 7279-8181	1926 (31 mars-22 juin)
2Y5/223	registre 44	n ^{os} 8182-9078	1926 (22 juin-16 septembre)
2Y5/224	registre 45	n ^{os} 9079-9981	1926 (16 septembre-4 décembre)
2Y5/225	registre 46	n ^{os} 9982-10000; 1-878	1926 (4 déc.)-1927 (29 janvier)
2Y5/226	registre 47	n ^{os} 879-1781	1927 (29 janvier-23 mars)
2Y5/227	registre 48	n ^{os} 1782-2684	1927 (23 mars-28 mai)
2Y5/228	registre 49	n ^{os} 2685-3584	1927 (28 mai-8 août)
2Y5/229	registre 50	n ^{os} 3585-4487	1927 (9 août-22 octobre)
2Y5/230	registre 51	n ^{os} 4488-5390	1927 (22 octobre-17 décembre)
2Y5/231	registre 52	n ^{os} 5391-6293	1927 (17 déc.)-1928 (3 février)
2Y5/232	registre 53	n ^{os} 6294-7197	1928 (3 février-17 mars)
2Y5/233	registre 54	n ^{os} 7198-8100	1928 (17 mars-15 mai)
2Y5/234	registre 55	n ^{os} 8101-9002	1928 (15 mai-16 juillet)
2Y5/235	registre 56	n ^{os} 9003-9905	1928 (16 juillet-23 septembre)
2Y5/236	registre 57	n ^{os} 9906-10000; 1-808	1928 (23 septembre-25 novembre)
2Y5/237	registre 58	n ^{os} 809-1711	1928 (25 nov.)-1929 (19 janvier)
2Y5/238	registre 59	n ^{os} 1712-2614	1929 (19 janvier-18 mars)
2Y5/239	registre 60	n ^{os} 2615-3520	1929 (18 mars-10 mai)
2Y5/240	registre 61	n ^{os} 3521-4423	1929 (10 mai-30 juin)
2Y5/241	registre 62	n ^{os} 4424-5320	1929 (30 juin-21 août)
2Y5/242	registre 63	n ^{os} 5321-6217	1929 (21 août-24 octobre)
2Y5/243	registre 64	n ^{os} 6218-7114	1929 (24 octobre-10 décembre)
2Y5/244	registre 65	n ^{os} 7115-8011	1929 (10 déc.)-1930 (24 janvier)
2Y5/245	registre 66	n ^{os} 8012-8914	1930 (24 janvier-11 mars)
2Y5/246	registre 67	n ^{os} 8915-9811	1930 (11 mars-30 avril)
2Y5/247	registre 68	n ^{os} 9812-10000; 1-708	1930 (30 avril-21 juin)
2Y5/248	registre 69	n ^{os} 709-1605	1930 (21 juin-19 août)
2Y5/249	registre 70	n ^{os} 1606-2508	1930 (19 août-17 octobre)
2Y5/250	registre 71	n ^{os} 2509-3414	1930 (17 octobre-7 décembre)
2Y5/251	registre 72	n ^{os} 3415-4323	1930 (7 déc.)-1931 (18 janvier)
2Y5/252	registre 73	n ^{os} 4324-5229	1931 (18 janvier-3 mars)
2Y5/253	registre 74	n ^{os} 5230-6132	1931 (3 mars-21 avril)
2Y5/254	registre 75	n ^{os} 6133-7038	1931 (21 avril-11 juin)
2Y5/255	registre 76	n ^{os} 7039-7635	1931 (11 juin-14 juillet)
2Y5/256	registre 77	n ^{os} 7636-8541	1931 (15 juillet-12 septembre)
2Y5/257	registre 78	n ^{os} 8542-9447	1931 (12 septembre-8 novembre)
2Y5/258	registre 79	n ^{os} 9448-10000; 1-354	1931 (8 novembre-23 décembre)
2Y5/259	registre 80	n ^{os} 355-1260	1931 (23 déc.)-1932 (19 février)
2Y5/260	registre 81	n ^{os} 1261-2166	1932 (19 février-12 avril)

2Y5/261	registre 82	n ^{os} 2167-3072	1932 (12 avril-3 juin)
2Y5/262	registre 83	n ^{os} 3073-3975	1932 (3 juin-16 juillet)
2Y5/263	registre 84	n ^{os} 3976-4881	1932 (16 juillet-14 septembre)
2Y5/264	registre 85	n ^{os} 4882-5787	1932 (14 septembre-13 novembre)
2Y5/265	registre 86	n ^{os} 5788-6693	1932 (13 nov.)-1933 (2 janvier)
2Y5/266	registre 87	n ^{os} 6694-7596	1933 (3 janvier-21 février)
2Y5/267	registre 88	n ^{os} 7597-8505	1933 (21 février-15 avril)
2Y5/268	registre 89	n ^{os} 8506-9408	1933 (15 avril-4 juin)
2Y5/269	registre 90	n ^{os} 9409-10000; 1-323	1933 (4 juin-26 juillet)
2Y5/270	registre 91	n ^{os} 324-1226	1933 (26 juillet-23 septembre)
2Y5/271	registre 92	n ^{os} 1227-2141	1933 (23 septembre-8 novembre)
2Y5/272	registre 93	n ^{os} 2142-3050	1933 (8 novembre-22 décembre)
2Y5/273	registre 94	n ^{os} 3051-3956	1933 (22 déc.)-1934 (9 février)
2Y5/274	registre 95	n ^{os} 3957-4862	1934 (9 février-19 mars)
2Y5/275	registre 96	n ^{os} 4863-5768	1934 (19 mars-23 avril)
2Y5/276	registre 97	n ^{os} 5769-6665	1934 (23 avril-29 mai)
2Y5/277	registre 98	n ^{os} 6666-7574	1934 (29 mai-7 juillet)
2Y5/278	registre 99	n ^{os} 7575-8477	1934 (8 juillet-18 août)
2Y5/279	registre 100	n ^{os} 8478-9380	1934 (18 août-3 octobre)
2Y5/280	registre 101	n ^{os} 9381-10000; 1-289	1934 (3 octobre-15 novembre)
2Y5/281	registre 102	n ^{os} 290-1204	1934 (15 novembre-12 décembre)
2Y5/282	registre 103	n ^{os} 1205-2113	1934 (12 déc.)-1935 (10 janvier)
2Y5/283	registre 104	n ^{os} 2114-3022	1935 (10 janvier-5 février)
2Y5/284	registre 105	n ^{os} 3023-3924	1935 (5 février-2 mars)
2Y5/285	registre 106	n ^{os} 3925-4827	1935 (2 mars-2 avril)
2Y5/286	registre 107	n ^{os} 4828-5730	1935 (2 avril-3 mai)
2Y5/287	registre 108	n ^{os} 5731-6633	1935 (3 mai-4 juin)
2Y5/288	registre 109	n ^{os} 6634-7542	1935 (5 juin-9 juillet)
2Y5/289	registre 110	n ^{os} 7543-8451	1935 (10 juillet-18 août)
2Y5/290	registre 111	n ^{os} 8452-9358	1935 (18 août-3 octobre)
2Y5/291	registre 112	n ^{os} 9359-10000; 1-255	1935 (3 octobre-5 novembre)
2Y5/292	registre 113	n ^{os} 256-1164	1935 (5 novembre-6 décembre)
2Y5/293	registre 114	n ^{os} 1165-2073	1935 (6 décembre)-1936 (9 janvier)
2Y5/294	registre 115	n ^{os} 2074-2982	1936 (9 janvier-8 février)
2Y5/295	registre 116	n ^{os} 2983-3888	1936 (8 février-8 mars)
2Y5/296	registre 117	n ^{os} 3889-4787	1936 (8 mars-5 avril)
2Y5/297	registre 118	n ^{os} 4788-5684	1936 (5 avril-6 mai)
2Y5/298	registre 119	n ^{os} 5685-6584	1936 (6 mai-6 juin)
2Y5/299	registre 120	n ^{os} 6585-7481	1936 (6 juin-21 juillet)
2Y5/300	registre 121	n ^{os} 7482-8378	1936 (21 juillet-1 ^{er} septembre)
2Y5/301	registre 122	n ^{os} 8379-9281	1936 (1 ^{er} septembre-19 octobre)
2Y5/302	registre 123	n ^{os} 9282-10000; 1-185	1936 (19 octobre-25 novembre)
2Y5/303	registre 124	n ^{os} 186-1082	1936 (25 nov.)-1937 (9 janvier)

2Y5/304	registre 125	n ^{os} 1083-1991	1937 (9 janvier-18 février)
2Y5/305	registre 126	n ^{os} 1992-2894	1937 (18 février-2 avril)
2Y5/306	registre 127	n ^{os} 2895-3791	1937 (2 avril-20 mai)
2Y5/307	registre 128	n ^{os} 3792-4691	1937 (20 mai-13 juillet)
2Y5/308	registre 129	n ^{os} 4692-5588	1937 (13 juillet-11 septembre)
2Y5/309	registre 130	n ^{os} 5589-6485	1937 (11 septembre-30 octobre)
2Y5/310	registre 131	n ^{os} 6486-7400	1937 (30 octobre-15 décembre)
2Y5/311	registre 132	n ^{os} 7401-8297	1937 (15 déc.)-1938 (28 janvier)
2Y5/312	registre 133	n ^{os} 8298-9194	1938 (28 janvier-9 mars)
2Y5/313	registre 134	n ^{os} 9195-10000; 1-91	1938 (9 mars-23 avril)
2Y5/314	registre 135	n ^{os} 92-988	1938 (23 avril-10 juin)
2Y5/315	registre 136	n ^{os} 989-1887	1938 (10 juin-13 juillet)
2Y5/316	registre 137	n ^{os} 1888-2779	1938 (13 juillet-1 ^{er} septembre)
2Y5/317	registre 138	n ^{os} 2780-3676	1938 (1 ^{er} septembre-22 octobre)
2Y5/318	registre 139	n ^{os} 3677-5569	1938 (22 octobre-31 décembre)
2Y5/319	registre 140	n ^{os} 5570-6466	1938 (31 déc.)-1939 (2 février)
2Y5/320	registre 141	n ^{os} 6467-7367	1939 (2 février-7 mars)
2Y5/321	registre 142	n ^{os} 7368-8264	1939 (7 mars-8 avril)
2Y5/322	registre 143	n ^{os} 8265-10000; 1-62	1939 (8 avril-10 juin)
2Y5/323	registre 144	n ^{os} 63-956	1939 (10 juin-19 juillet)
2Y5/324	registre 145	n ^{os} 957-1853	1939 (19 juillet-3 septembre)
2Y5/325	registre 146	n ^{os} 1854-2799	1939 (4 septembre)-1940 (26 avril)
2Y5/326	registre 147	n ^{os} 2800-3693	1940 (26 avril-15 octobre)

Simple police

Registre unique commencé à Sainte-Pélagie : voir 2Y13/313.

Passagers

2Y5/327	registre 1	n ^{os} 1-995	1899 (14 janvier-27 septembre)
2Y5/328	registre 2	n ^{os} 996-1990	1899 (3 octobre)-1900 (18 août)
2Y5/329	registre 3	n ^{os} 1991-2985	1900 (18 août)-1902 (2 juin)
2Y5/330	registre 4	n ^{os} 2986-3980	1902 (2 juin)-1903 (26 janvier)
2Y5/331	registre 5	n ^{os} 3981-4975	1903 (26 janvier-10 octobre)
2Y5/332	registre 6	n ^{os} 4976-5970	1903 (10 octobre)-1904 (19 juin)
2Y5/333	registre 7	n ^{os} 5971-6965	1904 (20 juin)-1905 (14 mars)
2Y5/334	registre 8	n ^{os} 6966-7960	1905 (14 mars-18 novembre)
2Y5/335	registre 9	n ^{os} 7961-8945	1905 (18 novembre)-1906 (4 juillet)
2Y5/336	registre 10	n ^{os} 8946-9940	1906 (4 juillet)-1907 (31 mars)
2Y5/337	registre 11	n ^{os} 9941-10000; 1-945	1907 (31 mars-21 décembre)
2Y5/338	registre 12	n ^{os} 946-1940	1907 (21 décembre)-1908 (25 août)
2Y5/339	registre 13	n ^{os} 1941-2935	1908 (25 août)-1909 (4 mai)

2Y5/340	registre 14	n ^{os} 2936-3930	1909 (4 mai)-1910 (16 février)
2Y5/341	registre 15	n ^{os} 3931-4925	1910 (16 février-30 novembre)
2Y5/342	registre 16	n ^{os} 4926-5920	1910 (30 nov.)-1911 (25 juillet)
2Y5/343	registre 17	n ^{os} 5921-6915	1911 (25 juillet)-1912 (19 avril)
2Y5/344	registre 18	n ^{os} 6916-7910	1912 (19 avril-30 novembre)
2Y5/345	registre 19	n ^{os} 7911-8906	1912 (30 novembre)-1913 (28 mai)
2Y5/346	registre 20	n ^{os} 8907-9901	1913 (28 mai)-1914 (3 janvier)
2Y5/347	registre 21	n ^{os} 9902-10000; 1-906	1914 (3 janvier-12 août)
2Y5/348	registre 22	n ^{os} 907-1401	1914 (12 août)-1915 (16 janvier)
2Y5/349	registre 23	n ^{os} 1402-2390	1915 (16 janvier)-1919 (27 février)
2Y5/350	registre 24	n ^{os} 2391-3375	1919 (27 février-24 novembre)
2Y5/351	registre 25	n ^{os} 3376-4370	1919 (24 novembre)-1920 (26 avril)
2Y5/352	registre 26	n ^{os} 4371-5375	1920 (26 avril-29 octobre)
2Y5/353	registre 27	n ^{os} 5376-6370	1920 (30 octobre)-1921 (10 mai)
2Y5/354	registre 28	n ^{os} 6371-7375	1921 (10 mai)-1922 (2 février)
2Y5/355	registre 29	n ^{os} 7376-7855	1922 (2 février-29 mai)
2Y5/356	registre 30	n ^{os} 7856-8860	1922 (29 mai)-1923 (29 mars)
2Y5/357	registre 31	n ^{os} 8861-9965	1923 (29 mars)-1924 (18 février)
2Y5/358	registre 32	n ^{os} 9966-10000; 1-970	1924 (19 février)-1925 (13 janvier)
2Y5/359	registre 33	n ^{os} 971-1965	1925 (13 janvier-22 décembre)
2Y5/360	registre 34	n ^{os} 1966-2960	1925 (22 déc.)-1926 (21 déc.)
2Y5/361	registre 35	n ^{os} 2961-3955	1926 (21 décembre)-1927 (23 août)
2Y5/362	registre 36	n ^{os} 3956-4470	1927 (23 août-27 décembre)
2Y5/363	registre 37	n ^{os} 4471-5465	1927 (27 déc.)-1928 (3 octobre)
2Y5/364	registre 38	n ^{os} 5466-6479	1928 (4 octobre)-1929 (11 juillet)
2Y5/365	registre 39	n ^{os} 6481-7450	1929 (12 juillet)-1930 (2 juin)
2Y5/366	registre 40	n ^{os} 7456-8470	1930 (3 juin)-1931 (30 mars)
2Y5/367	registre 41	n ^{os} 8471-9465	1931 (30 mars)-1932 (23 janvier)
2Y5/368	registre 42	n ^{os} 9466-10000; 1-460	1932 (23 janvier-10 décembre)
2Y5/369	registre 43	n ^{os} 461-1455	1932 (10 déc.)-1933 (7 octobre)
2Y5/370	registre 44	n ^{os} 1456-2450	1933 (7 octobre)-1934 (20 juillet)
2Y5/371	registre 45	n ^{os} 2451-2705	1934 (21 juillet-1 ^{er} novembre)
2Y5/372	registre 46	n ^{os} 2706-2960	1934 (1 ^{er} nov.)-1935 (8 janvier)
2Y5/373	registre 47	n ^{os} 2961-3445	1935 (8 janvier-30 mai)
Les premiers écrous sont datés par erreur du 7 janvier.			
2Y5/374	registre 48	n ^{os} 3446-3700	1935 (30 mai-11 août)
2Y5/375	registre 49	n ^{os} 3701-4195	1935 (13 août)-1936 (14 janvier)
2Y5/376	registre 50	n ^{os} 4196-4700	1936 (14 janvier-4 juin)
2Y5/377	registre 51	n ^{os} 4701-4950	1936 (4 juin-31 juillet)
2Y5/378	registre 52	n ^{os} 4951-5205	1936 (31 juillet-31 octobre)
2Y5/379	registre 53	n ^{os} 5206-5460	1936 (1 ^{er} nov.)-1937 (27 janvier)
2Y5/380	registre 54	n ^{os} 5461-5715	1937 (28 janvier-13 avril)
2Y5/381	registre 55	n ^{os} 5716-6230	1937 (13 avril-13 octobre)

2Y5/382	registre 56	n°s 6231-6485	1937 (13 octobre)-1938 (10 janvier)
2Y5/383	registre 57	n°s 6486-6740	1938 (12 janvier-25 mars)
2Y5/384	registre 58	n°s 6741-7730	1938 (25 mars)-1939 (5 janvier)
2Y5/385	registre 59	n°s 7731-9216	1939 (5 janvier)-1940 (18 mars)
2Y5/386	registre 60	n°s 9217-10000; 1-201	1940 (28 mars)-1941 (12 juin)

Dépôt des transférés

Les dates doivent être lues avec beaucoup de précaution. Parfois, il arrive qu'aucune des dates indiquées ne soit la bonne : ainsi, sur le registre *Maison de correction*, l'écrou n° 10 affecté au détenu Mathias porte les mentions *Entré le 26 décembre 1900* et *Vient de Passagers n° 571*. Or, la bonne date est le 1^{er} mars 1901, comme le registre ne l'indique pas. L'explication est à chercher au registre des passagers, qui donne également la date du 26 décembre 1900, ainsi que la mention *Du 1^{er} mars 1901, passé à la Correction n° 10*. Mais il arrive souvent que la seule date indiquée soit celle de l'incarcération au Dépôt des transférés, sans aucune précision quant au changement de catégorie attesté par ailleurs. Répertoires particuliers : 2Y5/44 et 45.

Maison d'arrêt

2Y5/387	registre	n°s 1-437	1900 (27 juin)-1902 (19 avril)
---------	----------	-----------	--------------------------------

Maison de correction

2Y5/388	registre	n°s 1-12	1900 (7 août)-1901 (10 juillet)
---------	----------	----------	---------------------------------

Passagers

2Y5/389	registre	n°s 1-995	1900 (29 juin)-1901 (27 avril)
2Y5/390	registre	n°s 996-1893	1901 (27 avril)-1902 (27 avril)

Travaux forcés

Répertoire particulier : 2Y5/46.

2Y5/391	registre	n°s 2961-3480	1925 (23 avril)-1930 (26 août)
---------	----------	---------------	--------------------------------

Dettiers

Registres précédents conservés dans le fonds de Sainte-Pélagie : voir 2Y13 /314 à 333

2Y5/392	registre 1, commencé à Sainte-Pélagie :		
	(Sainte-Pélagie) n°s 1-551 ;		1898 (16 mars-28 juillet)
	(Fresnes) n°s 552-903		1898 (8 août)-1899 (2 octobre)
2Y5/393	registre 2	n°s 904-1200	1899 (4 octobre)-1900 (10 mai)

2Y5/394	registre 3	n ^{os} 1201-1497	1900 (10 mai)-1901 (9 mai)
2Y5/395	registre 4	n ^{os} 1498-1794	1901 (11 mai)-1903 (11 février)
2Y5/396	registre 5	n ^{os} 1795-2191	1903 (11 février)-1905 (11 avril)
2Y5/397	registre 6	n ^{os} 2192-2488	1905 (11 avril)-1908 (13 décembre)
2Y5/398	registre 7	n ^{os} 2489-2785	1908 (16 décembre)-1911 (18 mai)
2Y5/399	registre 8	n ^{os} 2786-3082	1911 (22 mai)-1914 (10 avril)
2Y5/400	registre 9	n ^{os} 3083-3385	1914 (16 avril)-1924 (19 janvier)
2Y5/401	registre 10	n ^{os} 3386-3682	1924 (26 janvier)-1927 (15 janvier)
2Y5/402	registre 11	n ^{os} 3683-4279	1927 (18 janvier)-1929 (10 juin)
2Y5/403	registre 12	n ^{os} 4280-4876	1929 (17 juin)-1931 (30 mars)
2Y5/404	registre 13	n ^{os} 4877-5385	1931 (30 mars)-1932 (4 août)
2Y5/405	registre 14	n ^{os} 5386-5688	1932 (9 août)-1933 (15 mai)
2Y5/406	registre 15	n ^{os} 5689-5841	1933 (15 mai-30 octobre)
2Y5/407	registre 16	n ^{os} 5842-6618	1933 (1 ^{er} nov.)-1935 (27 janvier)
Écrous des 25 et 26 janvier sur le registre suivant.			
2Y5/408	registre 17	n ^{os} 6618-7213	1935 (25 janvier-10 novembre)
Écrou du 27 janvier sur le registre précédent. Un même numéro d'écrou (6618) a été affecté à deux détenus différents à deux jours d'intervalle, le dernier du registre 16 et le premier du registre 18.			
2Y5/409	registre 18	n ^{os} 7214-7830	1935 (10 novembre)-1936 (8 juillet)
2Y5/410	registre 19	n ^{os} 7831-8433	1936 (8 juillet)-1937 (24 octobre)
2Y5/411	registre 20	n ^{os} 8434-9042	1937 (24 octobre)-1938 (30 juin)
2Y5/412	registre 21	n ^{os} 9043-9644	1938 (30 juin)-1939 (13 mai)
2Y5/413	registre 22	n ^{os} 9645-9791	1939 (13 mai-1 ^{er} août)
2Y5/414	registre 23	n ^{os} 9792-9944	1939 (3 août)-1940 (27 janvier)
2Y5/415	registre 24	n ^{os} 9945-10000; 1-97	1940 (28 janvier-3 avril)
2Y5/416	registre 25	n ^{os} 98-250	1940 (4 avril-19 mai)

REGISTRES D'ÉCROU EXTRAORDINAIRES

Soldats belges de la guerre de 1914

Répertoires particuliers : 2Y5/47 à 49.

2Y5/417	registre 1	n ^{os} 1-957	1915 (18 avril-4 mai)
2Y5/418	registre 2	n ^{os} 958-1859;	1915 (4 mai-14 décembre)
	(écrou unique) : 1860		1916 (2 mars)
2Y5/419	registre 3	n ^{os} 1861-2763	1916 (2 mars-11 novembre)
2Y5/420	registre 4	n ^{os} 2764-3666	1916 (11 nov.)-1917 (18 mars)
2Y5/421	registre 5	n ^{os} 3667-4569	1917 (20 mars-12 juillet)
2Y5/422	registre 6	n ^{os} 4570-5478	1917 (12 juillet-29 novembre)
2Y5/423	registre 7	n ^{os} 5479-6381	1917 (29 novembre)-1918 (30 avril)
2Y5/424	registre 8	n ^{os} 6382-7284	1918 (30 avril-8 septembre)
2Y5/425	registre 9	n ^{os} 7285-7530	1918 (8 septembre-30 novembre)

Gouvernement militaire de Paris⁽³⁾

2Y5/426	registre	n°s 1-257	1939 (2 septembre)-1940 (7 juin)
---------	----------	-----------	----------------------------------

Maison d'arrêt⁽⁴⁾

2Y5/427	registre 1	n°s 1-1025	1939 (8-24 septembre)
2Y5/428	registre 2	n°s 1026-2050	1939 (24 septembre-24 novembre)
2Y5/429	registre 3	n°s 2051-3075	1939 (25 nov.)-1940 (6 février)
2Y5/430	registre 4	n°s 3076-4060	1940 (6 février-28 mars)
2Y5/431	registre 5	n°s 4061-4965	1940 (28 mars-14 mai)
2Y5/432	registre 6	n°s 4966-5865	1940 (14 mai-6 juin)
2Y5/433	registre 7 ⁽⁵⁾	n°s 5866-6714	1940 (6 juin)-1944 (17 juin)

3. Pour la seule journée du 2 septembre, veille de la déclaration de guerre, cent quatre-vingt-dix-sept mobilisés ont été rafles pour désertion ou insoumission (la mobilisation générale et l'état de siège ont été proclamés au Conseil des ministres du 1^{er} septembre). Les 8 et 9 septembre, ils sont transférés à la Santé préalablement vidée de ses prévenus civils eux-mêmes transférés depuis quelques jours à Fresnes (voir 2Y5/427)... Ils sont justiciables du Conseil de guerre. Voir le fonds de la Santé, 2Y14/642.

4. Collection extraordinaire de registres de maison d'arrêt, inaugurée cinq jours après la déclaration de guerre. Extraordinaire en effet dans la forme et dans le fond. Dans la forme, puisque la succession régulière des registres de maison d'arrêt ne s'interrompt que le 18 janvier 1941 avec la fin de son vingt-septième registre (voir ci-dessus, note 1). Dans la forme encore : le choix du matériau s'est porté quatre fois de suite (jusqu'au registre 2Y5/430) sur les registres préimprimés destinés aux passagers et, de fait, le numéro d'écrou des détenus entrés dans la journée du 8 septembre est précédé de la lettre P dans les répertoires généraux, bien qu'ils soient inscrits dans la colonne réservée aux prévenus. C'est qu'une bonne moitié des nouveaux arrivants ayant été transférés en masse de la maison d'arrêt de la Santé (pour faire place aux militaires rafles le 2 septembre), le qualificatif de *passagers* semble pouvoir leur être appliqué d'un point de vue administratif, et par extension aux autres prévenus, gibier tout fraîchement rapporté de la rafle effectuée le jour même. La double opération, transfert de la Santé et rafle du jour, se poursuit quelque temps jusqu'au tarissement de la première source d'approvisionnement, la seconde s'avérant décidément inépuisable jusqu'à la fin de la drôle de guerre. Si considérable qu'elle soit (plus de six mille écrous en neuf mois), cette masse de prévenus judiciaires fait piètre figure à côté de celle des camps de concentration (terminologie en usage dans l'administration pénitentiaire de préférence à celle de centres spéciaux employée par le président Daladier dans le préambule du décret du 12 novembre 1938 *relatif à la situation et à la police des étrangers*). Car c'est bien d'étrangers qu'il s'agit essentiellement, par fournées entières.

A l'issue de leur peine (presque toujours pour infraction au décret-loi scélérat du 2 mai 1938... sur les étrangers), voire au retour du tribunal qui les a acquittés ou encore à la récep-

tion de l'ordonnance de non lieu du juge d'instruction, ils sont de toute façon guettés par le Préfet de police et rejoignent en détention administrative les autres *indésirables*. Aussi bien le détour judiciaire paraîtra-t-il superfétatoire aux hommes nouveaux de la Révolution nationale. Non qu'il soit devenu inutile de sauver les apparences : elles le seront jusqu'à Sigmaringen. Mais la perspective changera : il n'y aura plus de place pour les formalités désuètes, et l'arsenal législatif de Daladier permettra amplement de soulager les juges d'une besogne ingrate. Retour à la normale (!) qui se traduira au greffe de Fresnes par la monotone reprise de la routine d'avant-guerre jusqu'à l'asphyxie totale du quartier français. C'est pourquoi le septième registre de la série extraordinaire ouverte en septembre 1939 étant devenu dans l'été 40 rigoureusement identique, quant à son contenu, à celui du registre 27 de la série régulière, le greffier pourra se contenter, à partir du 19 janvier 1941, de consigner les écrous de prévenus dans celui des deux registres parallèles qui n'est pas encore terminé. Quelques chiffres, en attendant une étude systématique de cette suite extraordinaire de registres de maison d'arrêt : le 8 septembre 1939, cent cinquante et un écrous, dont cent sept étrangers (parmi eux, cinquante et un *consignés étrangers* à l'expiration de leur peine, cinquante et un autres transférés dans différentes prisons ou centrales en attendant de subir le même sort, deux extradés immédiatement, un mort, un cas douteux – aucune indication de destination –, et enfin, un seul cas de libération ... par les Allemands : il concerne un Italien). Le 9 septembre, cent quarante-huit écrous, dont quatre-vingt-un étrangers (soixante-quinze *consignés étrangers*, trois cas douteux, deux morts, un Allemand non juif libéré par les Allemands). Le 10 septembre, cent quarante-deux écrous, dont soixante-quatre étrangers (soixante *consignés étrangers*, dont un Algérien de souche, par conséquent sujet et non pas citoyen français, trois cas douteux et un libéré : un Tunisien acquitté d'origine italienne). Au total, quatre cent quarante et un écrous en trois jours, dont deux cent cinquante-deux pour des étrangers ou considérés comme tels. Pour autant, les cent quatre-vingt-dix autres prisonniers ne sont pas tous citoyens français. Quelques-uns sont des Français naturalisés, selon la précision choquante apportée à l'audience (spontanément ?) et couchée par le greffier du palais, puis celui de la prison sur leurs registres respectifs. Dix-huit sur les dix-neuf Algériens arabes ou kabyles sont des *sujets* français, le dix-neuvième est *consigné étranger*, probable-

ment par assimilation hâtive et révélatrice aux *sujets* marocains et tunisiens qui sont tous, eux, *consignés étrangers*, et ce n'est certainement pas pour rendre hommage à la souveraineté des protectorats. Enfin, et cela se passe de commentaire, deux cent vingt-six sur les quatre cent quarante et un prévenus de ces trois journées des 8, 9 et 10 septembre, soit plus de la moitié, sont poursuivis pour infraction au décret du 2 mai 1938. Le peu qui reste est inculqué, comme la grande majorité des Français, des mille et un délits qui alimentent la procédure des flagrants délits : vagabondage, mendicité, *outrages* ou (et) *rébellion* (entendons « aux agents » : version un peu turbulente des délits précédents), vol à la roulotte, etc. Après le 11 septembre, le rythme des incarcérations à Fresnes décroît, mais se stabilise rapidement à un niveau élevé : 147 le 11 septembre, 80 le 12, 38 le 13, 38 le 14, 40 le 15, 32 le 16, 38 le 17, 20 le 18, 34 le 19, 28 le 20, etc. Entre le 8 et le 23 septembre, mille douze personnes ont été ainsi écrouées à Fresnes, dont l'immense majorité constitue le produit des rafles (commencées dès la dernière semaine d'août en direction de la Santé pour les hommes, de la Roquette pour les femmes). Les étrangers sont au moins cinq cent treize, et certainement un peu plus s'il était possible de résoudre les cas imprécis. Est-il besoin de le dire ? La chasse aux *métèques* est ouverte : Italiens, Espagnols, Portugais, Arabes et Juifs sépharades d'Afrique du nord... Mais le faciès peut être blond ou roux, et la tenue *exotique*, comme celle des Juifs ashkenazes d'Europe centrale : ainsi, sur les soixante-onze Polonais, cinquante-six au moins sont juifs, sur les quarante et un Allemands, quinze et plus probablement seize, une dizaine de Hongrois sur trente-neuf (combien plus en réalité, quand on connaît la magyrisation des noms juifs ?) Mais on est en République, et une république menacée : vingt-huit Belges, vingt Suisses figurent parmi les prises des seize premiers jours. Ce n'est pas pour leur faciès, mais parce qu'ils étaient là, dans les rues, dans les boutiques. Allemands et Autrichiens n'échappent pas à l'espionnage, qui confond les sympathisants de Hider, les indifférents et les rescapés des pogroms nazis. Le ministre de l'Intérieur, le radical Albert Sarraut, ratisse large : bien au-delà de la solidarité gouvernementale, n'est-il pas soutenu par le chauvinisme et l'inconscience de ses deux collègues juifs du ministère ? En mars 1940, il peut claironner que *plus de quatre mille opérations policières avaient été pratiquées depuis le début de la guerre dans le département de la Seine, sans compter les visites quotidiennes dans les garnis et les établissements publics. Pour toute la France, on avait procédé à onze mille perquisitions et trois mille quatre cents arrestations. Les tribunaux avaient condamné mille cinq cents personnes, sept cents fonctionnaires avaient été épurés, trois mille cinq cents affectations spéciales avaient été supprimées, cinq cent cinquante-cinq suspects étaient confinés dans des centres de surveillance et deux mille cinq cents étrangers étaient internés au camp de Vernet, dans l'Ariège* (Maurice Garçon, *Histoire de la justice sous la III^e République*, Fayard, 1957, t. III, p. 310). Trois mille quatre cents arrestations ? Mais ce n'est même pas le chiffre atteint, dans le même laps de temps, par les seuls écrous masculins de la maison d'arrêt de Fresnes ! Ou bien ne serait-il tenu compte que des communistes et des syndicalistes ? Et n'y aurait-il d'autre camp que celui de Vernet ? Quelle hypocrite modération dans le dernier bulletin de victoire de la « dictature Daladier » ! Sur les mouvements des autres prisons parisiennes, voir les répertoires de la Roquette, notes 1 et 2, et de la Santé (note 15). Voir également ci-dessous, Prison des femmes, notes 1 et 2.

5. Jusqu'au 14 juin 1940 inclusivement, les incarcérations se sont poursuivies à un rythme encore accru sous le ministère Reynaud (plus de trente par jour entre le 15 mai et le 14 juin,

date de l'entrée des Allemands à Paris, contre une vingtaine en moyenne depuis septembre). Contrairement à une légende tenace, la prison ne s'est pas vidée avant son investissement le 15 juin par les autorités d'occupation : si cent dix-sept détenus ont été évacués sur la prison d'Orléans entre le 10 et le 12 juin sur un total de cent soixante-quatorze sortants, cent quatre-vingt-trois écrous nouveaux compensent les départs dans ce même laps de temps. Le grand chambardement se poursuit les jours suivants, mais la population globale reste stable. Dans l'immédiat, c'est la fin des rafles judiciaires du type Daladier, sinon celle des internements administratifs qui de toute façon étaient largement majoritaires depuis deux ans. Signe des temps : la proportion des étrangers a considérablement diminué : la raison en est probablement moins dans l'exode qui touche toutes les catégories de la population que dans l'application des instructions patriotiques du parquet. Les agents de police prennent plus le temps d'épier les conversations dans les cafés ou sur les marchés. Le président Reynaud est un patriote, de Gaulle appartient au gouvernement, et c'est Georges Mandel, juif de droite vomi comme tel par l'extrême-droite, malgré son anti-communisme viscéral, qui détient le ministère de l'Intérieur : sur dix propos défaitistes jugés le 11 juin, cinq sont sanctionnés par des peines égales ou supérieures à dix-huit mois de prison, deux seulement sont inférieures à un an. Les 12 et 13 juin, une bonne trentaine de défaitistes voient remettre leur cause de quelques jours... Le 14, le Tribunal en relaxe immédiatement six et, pour dix-huit autres, *ordonne la mise en liberté provisoire et renvoie la cause sine die* ! Le 15 juin, une relaxe et vingt et un renvois, toujours *sine die*. Le 19 juin, c'est vingt-cinq fois que se répète la sentence de *liberté provisoire* accompagnée du renvoi *sine die*. Encore seize fois le 20 juin, et enfin trois cas seulement le 21. Le registre des prévenus éclaire d'un jour sinistré les jugements prononcés. Les magistrats se doutent-ils à quel point leur formule *sine die* est à prendre au pied de la lettre ? Ce que le greffier de Fresnes inscrit couramment sur la colonne de droite réservée à la libération ou au transfert du détenu, c'est la mention *liberté provisoire, consignés CC*, ce qui signifie *camp de concentration*. Et encore : *relaxe, consignés CC*, ou *sursis, consignés CC*... Plus à gauche, le formulaire imprimé réservé à la transcription du jugement, dont le libellé préimprimé se termine par ces mots, *a été condamné à la peine de*, est complété par la notation manuscrite *liberté provisoire, relaxe, MLMD* (mainlevée du mandat de dépôt). Mais tous ces détenus jugés pour propos défaitistes ou alarmistes, sont-ils communistes ou sympathisants nazis (plutôt fascistes, étant donné le grand nombre d'Italiens, ressortissants ennemis depuis le 10 juin) ? La réponse est donnée par les Allemands, qui font le tri sans trop se presser, surtout après l'armistice, le 22 juin, qui légitime leur droit. Le Maréchal est président du Conseil depuis la nuit du 16 au 17, Mandel a été arrêté puis relâché dans la journée du 17, Laval entre au gouvernement le 23. La mention *libéré, o/o AA* (ordre des autorités allemandes) tend à se multiplier, plutôt chichement, à partir du 26... Tant il est vrai que le seul véritable ennemi de la République, jusqu'au bout, aura été le communiste ou *simili*, qu'il soit français, italien, espagnol ou allemand, le dernier degré de l'échelle étant représenté par le double qualificatif *juif et boche*. Sur le point d'entrer au gouvernement où Raphaël Alibert a préparé le 17 juin la première arrestation de Mandel (qui sera compris de toute façon dans l'arrestation des passagers du Massilia), Laval a déjà séduit tous les anciens ministres pacifistes des gouvernements Daladier et Reynaud.

REGISTRES DIVERS

Mouvements (hommes et femmes) :

2Y5/434	registre 1	1939 (1 ^{er} novembre)-1940 (11 juin)
2Y5/435	registre 2	1940 (12 juin-6 novembre)

États numériques des mouvements journaliers (hommes, femmes et mineurs)

Il n'y eut pas de femmes avant 1902. Sur les cahiers subsistant de 1902 à 1911, elles ne sont comptabilisées, adultes et mineures séparément, que sous la forme du chiffre mensuel global des entrées, porté en rouge au bas de chaque page.

2Y5/436	cahier	1898-1899
	déficit	
2Y5/437	cahier	1902-1903
2Y5/438	cahier	1904-1905
2Y5/439	cahier	1906-1907
2Y5/440	cahier	1908-1909
2Y5/441	cahier	1910-1911
	déficit	
2Y5/442	feuilles manuscrites	1913-1914
	Le cahier de 1913-1914 a disparu. Les états ne subsistent que sous la forme de brouillons :	
	1. Hommes, du 25 mars 1913 au 9 février 1914;	
	2. Femmes : feuilles éparées ne présentant que le chiffre global du récapitulatif mensuel, en distinguant les adultes et les mineures, portant toutes sur l'année 1913 : mois de février, mars, mai, juillet à novembre et mois non précisé.	
	Les récapitulatifs mensuels étant reportés sur le récapitulatif annuel sont complets pour les deux années 1931 et 1932 en ce qui concerne les hommes, et pour la seule année 1931 en ce qui concerne les femmes.	
	déficit	
2Y5/443	cahier	1921-1923 (mai) (femmes uniqu.)
2Y5/444	cahier	1923 (juin)-1925 (sept.) (femmes un.)
	déficit	
2Y5/445	cahier	1931-1932
	Lacunes : janv. et partie de fév. 1931 pour les hommes, fin nov. et déc. 1932 pour les femmes.	

DEPARTEMENT
DE LA SEINE
DIRECTION DES AFFAIRES
DEPARTEMENTALES

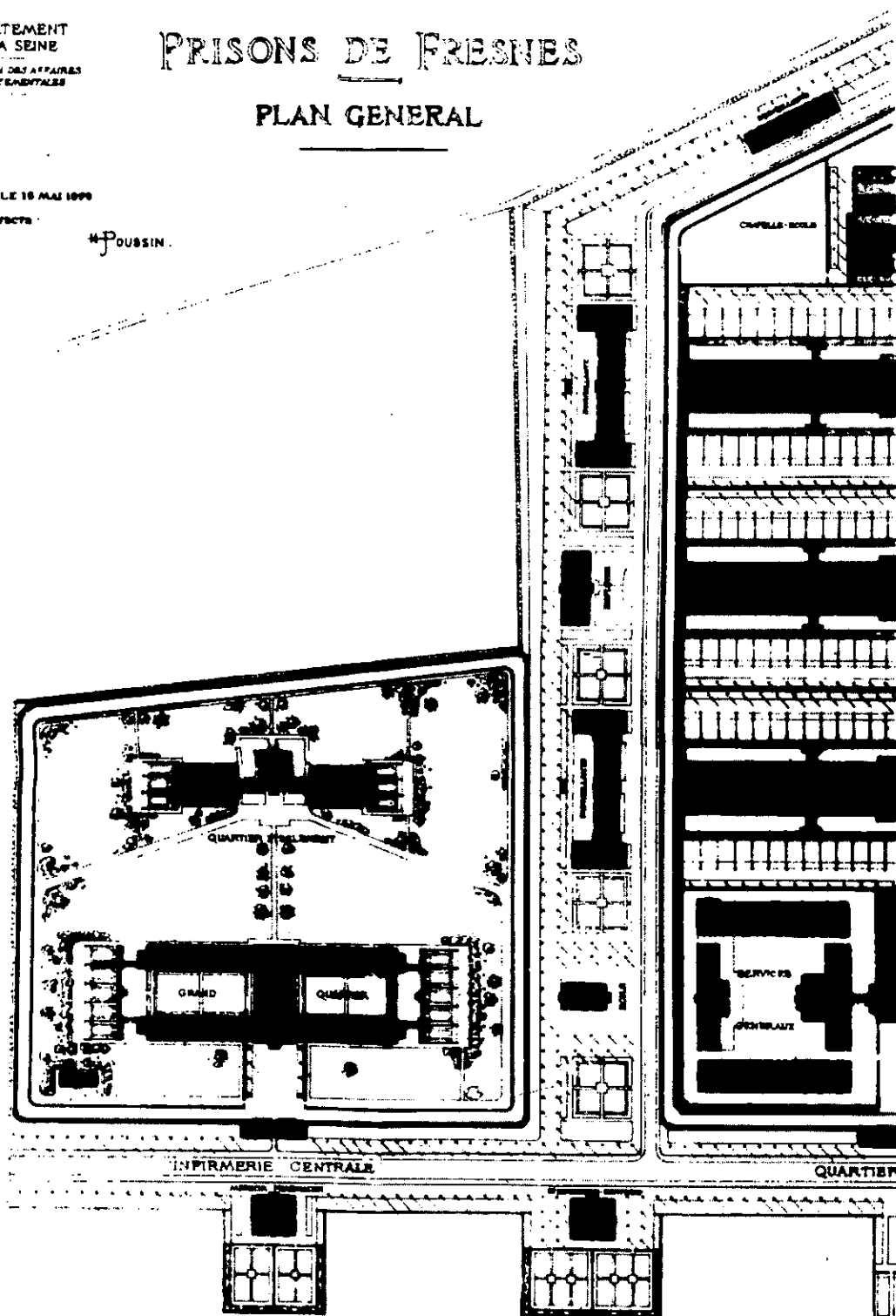
PRISONS DE FRESNES

PLAN GENERAL

PARIS, LE 15 MAI 1895

L'ARCHITECTE

#POUSSIN.



Fresnes, plan général de Poussin, 15 mai 1895.

PRISON DES MINEURS

(maison d'éducation surveillée)

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX

2Y5/446	répertoire 1	1930 (14 décembre)-1934
	déficit	
2Y5/447	répertoire 3	1937
2Y5/448	répertoire 4	1938-1940

REGISTRES D'ÉCROU

Maison d'arrêt

2Y5/449	registre 1	n ^{os} 1-303	1930 (14 déc.)-1931 (21 février)
2Y5/450	registre 2	n ^{os} 304-900	1931 (21 février-21 novembre)
2Y5/451	registre 3	n ^{os} 901-1497	1931 (21 nov.)-1932 (5 novembre)
2Y5/452	registre 4	n ^{os} 1498-2100	1932 (7 nov.)-1933 (23 décembre)
2Y5/453	registre 5	n ^{os} 2101-2703	1933 (23 déc.)-1934 (14 déc.)
2Y5/454	registre 6	n ^{os} 2704-3306	1934 (14 déc.)-1935 (20 déc.)
2Y5/455	registre 7	n ^{os} 3307-3909	1935 (20 déc.)-1937 (4 janvier)
2Y5/456	registre 8	n ^{os} 3910-4512	1937 (4 janvier-2 décembre)
2Y5/457	registre 9	n ^{os} 4513-4815	1937 (4 décembre)-1938 (21 avril)
2Y5/458	registre 10	n ^{os} 4816-5412	1938 (22 avril)-1939 (6 avril)
2Y5/459	registre 11	n ^{os} 5413-6013	1939 (6 avril)-1940 (8 mars)
2Y5/460	registre 12	n ^{os} 6014-6316	1940 (8 mars-24 juillet)

Maison de correction (*Pupilles envoyés en colonie pénitentiaire*)

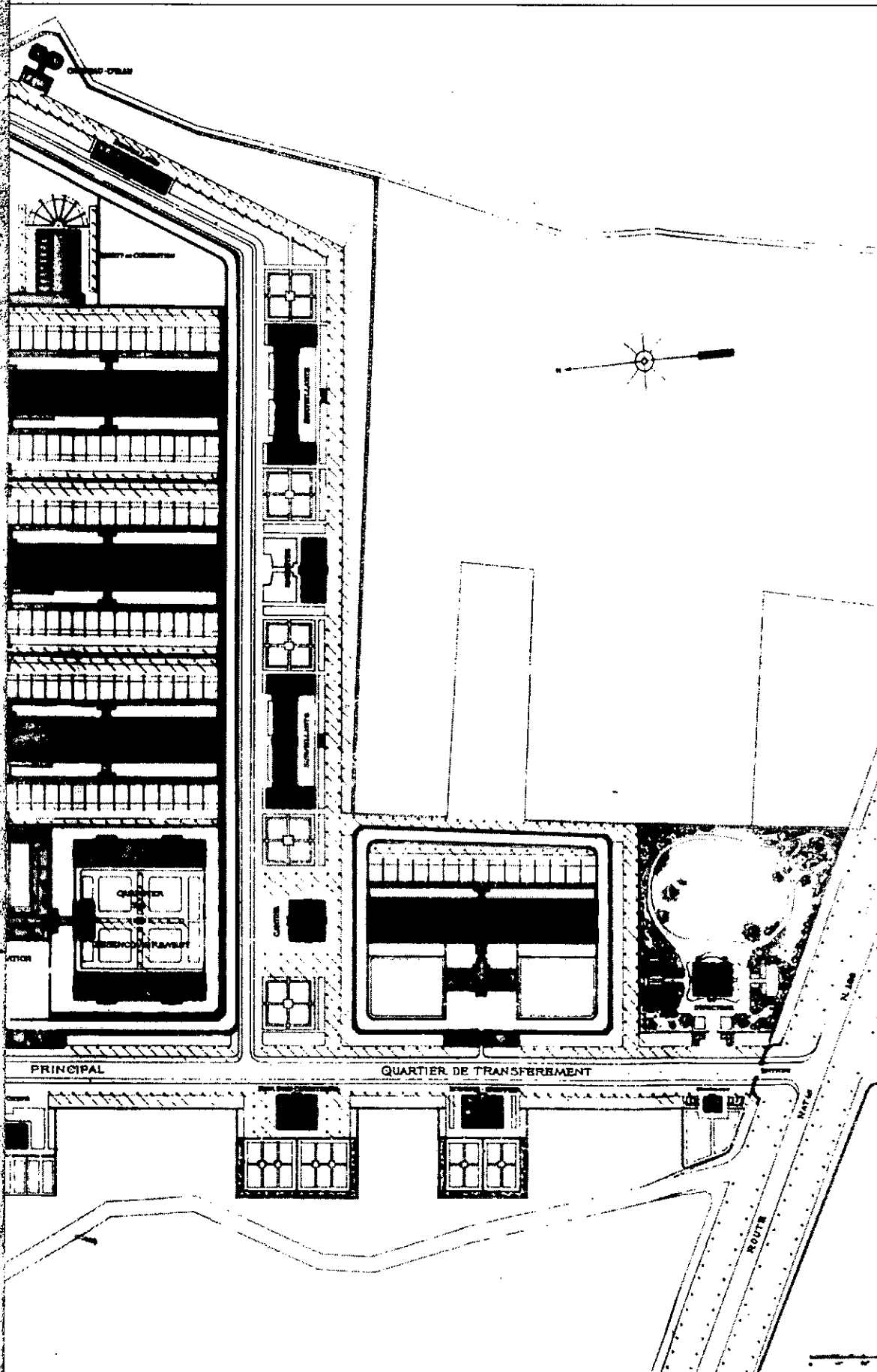
2Y5/461	registre 1	n ^{os} 1-399	1930 (15 déc.)-1933 (14 nov.)
2Y5/462	registre 2	n ^{os} 400-701	1933 (24 nov.)-1935 (13 nov.)
2Y5/463	registre 3	n ^{os} 702-718	1935 (13-30 novembre)

Décisions de placement provisoire (décret du 30 octobre 1935)

2Y5/464	registre 1	n ^{os} 1-485	1936 (18 avril)-1939 (10 octobre)
2Y5/465	registre 2	n ^{os} 486-731	1939 (10 octobre)-1942 (28 sept.)

Passagers (maison de correction)

2Y5/466	registre 1	n ^{os} 1-515	1932 (8 février)-1935 (5 novembre)
---------	------------	-----------------------	------------------------------------



2Y5/467	registre 2	n°s 516-1010	1935 (7 novembre)-1937 (26 avril)
2Y5/468	registre 3	n°s 1011-1505	1937 (26 avril)-1938 (14 avril)
2Y5/469	registre 4	n°s 1506-2020	1938 (15 avril)-1939 (19 avril)
2Y5/470	registre 5	n°s 2021-2674	1939 (19 avril)-1943 ou début 1944

Les dates d'écrou sont indiquées de plus en plus sporadiquement. Le 22 août 1942 est la plus tardive (écrou 2663). Les dates des décisions judiciaires ne sont pas toujours indiquées. L'avant-dernière est du 19 décembre 1942, la dernière du 11 février 1944 (écrou 2674).

REGISTRES DIVERS

Registre numérique des mouvements journaliers (garçons et filles)

Voir ci-dessus les registres 2Y5/436 à 445 (1898-1932 ; lacunes pour 1900-1901, 1912, 1915-1920, 1923-1930).

2Y5/471	1937-1939
---------	-----------

PRISON DES FEMMES ET DES MINEURES

RÉPERTOIRES

Répertoires généraux, femmes et mineures

Répertoire précédent (1899-1903) commencé à Nanterre : voir 2Y8/11

2Y5/472	1904-1910
2Y5/473	1911-1914
	répertoire en déficit
2Y5/474	1917-1926
2Y5/475	1927-1929
2Y5/476	1930-1931
2Y5/477	1932-1934
2Y5/478	1935
2Y5/479	1936
2Y5/480	1937
2Y5/481	1938
2Y5/482	1939 (en double)
2Y5/483	1940-1941

Répertoire des mineures

maison d'arrêt, maison de correction et passagères

2Y5/484	1926 (26 mars)-1944 ⁽¹⁾
2Y5/485	1936 (15 avril)-1943 (août) ⁽²⁾ Quelques détenues au titre de la correction paternelle (dont les registres d'écrou ont été détruits, conformément à la loi). Exemple : L... (<i>Solange</i>), CP 628 [Correction paternelle, écrou 628].

Répertoire de l'infirmerie centrale, femmes et mineures (1937-1942)

Voir ci-dessous, 2Y5/554.

1. Ne figurent pas les détenues au titre du décret-loi du 30 octobre 1935.

2. Détenues au titre du décret-loi du 30 octobre 1935.

FEMMES MAJEURES

REGISTRES D'ÉCROU - QUARTIER CELLULAIRE

Ancien *Quartier de transfèrement*, 1898-1902; *Ecole de préservation* depuis le décret du 4 mai 1927.

Maison de justice

2Y5/486	registre	n ^{os} 1-9	1920 (29 sept.)-1927 (29 avril)
---------	----------	---------------------	---------------------------------

Maison de correction

Registre 20 (1901-1903) commencé à Nanterre : voir 2Y8/31

2Y5/487	registre 21	n ^{os} 7968-8564	1903 (22 mai)-1905 (13 janvier)
2Y5/488	registre 22	n ^{os} 8565-9162	1905 (13 janvier)-1907 (31 mai)
2Y5/489	registre 23	n ^{os} 9163-9747	1907 (31 mai)-1910 (22 juillet)
2Y5/490	registre 24	n ^{os} 9748-10000; 1-350	1910 (22 juillet)-1913 (16 mai)
2Y5/491	registre 25	n ^{os} 351-1252	1913 (16 mai)-1921 (17 janvier)
2Y5/492	registre 26	n ^{os} 1253-2148	1921 (18 janvier)-1926 (9 juillet)
2Y5/493	registre 27	n ^{os} 2149-2624	1926 (30 juillet)-1942 (18 avril)

Changement de destination à partir de juillet 1932 : le registre est entièrement consacré aux mineures, très peu nombreuses (48 en dix ans), car elles sont presque toutes condamnées au titre de l'article 67 du Code pénal, très peu appliqué (les autres mineures jugées sont consignées dans le registre 2Y5/550). Quant aux condamnées adultes, elles ont été transférées au quartier commun ouvert en 1927 dans l'ancien quartier de désencombrement et grossi depuis le 21 juillet 1932 du flux des condamnées auparavant destinées à Saint-Lazare.

Simple police

Registre unique (1890-1903) commencé à Nanterre : voir 2Y8/32

Dettières

Registre 1 (1890-1910) commencé à Nanterre : voir 2Y8/34

Registre 2 en déficit

2Y5/494	registre 3	n ^{os} 1-4	1928 (8 juin)-1931 (14 juillet)
---------	------------	---------------------	---------------------------------

REGISTRES D'ÉCROU - QUARTIER COMMUN

Ancien *Quartier de désencombrement*

Les condamnées et passagères occupent le bâtiment Ouest, les *nourrices* le bâtiment Est.

Maison de correction

2Y5/495	registre 1	n ^{os} 1-909	1927 (9 mai)-1928 (27 juillet)
2Y5/496	registre 2	n ^{os} 910-1814	1928 (27 juillet)-1929 (11 déc.)
2Y5/497	registre 3	n ^{os} 1815-2711	1929 (13 décembre)-1931 (17 août)
2Y5/498	registre 4	n ^{os} 2712-3617	1931 (24 août)-1933 (11 décembre)
2Y5/499	registre 5	n ^{os} 3618-4520	1933 (11 décembre)-1935 (17 juin)
2Y5/500	registre 6	n ^{os} 4521-4973	1935 (17 juin)-1936 (21 février)
2Y5/501	registre 7	n ^{os} 4974-5882	1936 (21 février)-1937 (13 juillet)
2Y5/502	registre 7 <i>bis</i>	n ^{os} 5883-6485	1937 (20 juillet)-1938 (9 août)
2Y5/503	registre 8	n ^{os} 6486-6944	1938 (17 août)-1939 (3 février)
2Y5/504	registre 8 <i>bis</i>	n ^{os} 6945-9053	1939 (3 février-20 mai)
Erreur de numérotation : les écrous 7100 à 7999 et 8100 à 8999, soit 1 800 en tout, ont été sautés.			
2Y5/505	registre 9	n ^{os} 9054-9540	1939 (20 mai)-1940 (9 mai)
registres suivants en déficit			

Passagères

2Y5/506	registre 1	n ^{os} 1-653	1927 (9 mai)-1935 (22, puis 26 janv.)
Écrous 654 à 1015 laissés en blanc.			
2Y5/507	registre 2	n ^{os} 1016-1269	1935 (24, puis 28 janv.)-1936 (1 ^{er} mars)
2Y5/508	registre 3	n ^{os} 1270-1764	1936 (4 mars)-1938 (27 juin)
2Y5/509	registre 4 ⁽¹⁾	n ^{os} 1765-2757	1938 (28 juin)-1940 (5 janvier)
2Y5/510	registre 5	n ^{os} 2758-3002	1940 (5 janvier-20 février)
2Y5/511	registre 6	n ^{os} 3003-3247	1940 (20 février-22 mars)

1. Sur 993 femmes écrouées en dix-huit mois, 276, soit largement plus du quart, l'ont été pendant le mois de septembre 1939, dont 106 dans la seule semaine du 4 au 10 septembre (51 le 4 septembre, 17 le 8, 25 le 10). Signalons encore les journées du 13 (13 écrous), du 15 (13 écrous), du 21 (21 écrous) et du 23 (17 écrous). Les 9 passagères du 1^{er} septembre, toutes signalées comme venant de la Roquette (*prévenue Roquette*), n'y ont pas été écrouées – elles n'y restèrent probablement que quelques

heures –, à la différence des prisonnières du 4 septembre, dont 48 sur 51 figurent parmi les prévenues de la Roquette, les trois dernières se trouvant sans doute dans le même cas que les 9 femmes écrouées le 1^{er} septembre. Dans cette journée du 4 septembre, dix femmes sont étrangères, dont sept resteront *consignées étrangères*. Sur les mouvements de prisonniers au début de la guerre, voir ci-dessus, Prison des hommes, notes 1, 3 et 4, Roquette, note 2, et Santé, note 2. Voir également ci-après, note 2.

2Y5/512	registre 7	n ^{os} 3248-3848	1940 (22 mars-30 mai)
2Y5/513	registre 8	n ^{os} 3849-5050	1940 (30 mai-21 septembre)

Dettières

2Y5/514	registre 1	n ^{os} 1-297	1927 (20 avril)-1936 (15 juillet)
2Y5/515	registre 2	n ^{os} 298-451	1936 (27 juillet)-1939 (12 avril)
2Y5/516	registre 3	n ^{os} 452-604	1939 (12 avril)-1940 (30 mai)
2Y5/517	registre 4	n ^{os} 605-625	1940 (30 mai)-1941 (17 novembre)

REGISTRES DIVERS

Libérations

2Y5/518	registre	1939-1940
---------	----------	-----------

Mouvements, états numériques des mouvements journaliers

Voir ci-dessus 2Y5/434 à 445

REGISTRES D'ÉCROU EXTRAORDINAIRES

Maison d'arrêt

2Y5/519	registre ⁽²⁾	n ^{os} 1-159	1939 (2-13 septembre)
---------	-------------------------	-----------------------	-----------------------

Femmes mises à la disposition de l'autorité allemande (maison d'arrêt)

Prévenues, condamnées et internées administratives ressortissant à l'autorité militaire française.

2Y5/520	registre	n ^{os} 1-33	1940 (23 juin-3 septembre)
Sur les 28 femmes incarcérées (les écrous 27 à 31 sont vierges), 16 sont prévenues ou internées administratives, 12 ont été condamnées par les tribunaux militaires français (Conseil de guerre ou Cercle militaire de Paris) pour <i>diffamation</i> ou <i>insultes envers l'Armée allemande, manifestation anti-allemande, propos anti-allemands, distribution de tracts, manœuvres anti-pacifistes, recel et falsification de passeport</i>. Toutes sont écrouées dans la 3^e division passée sous le contrôle allemand. Le transfert le plus important s'est produit le 7 août (écrous 1 à 22).			

2. Prévenues et appelantes transférées de la Roquette et incarcérées à l'Ecole de Préservation, presque toutes les 2 et 3 septembre : cent vingt et une le 2 (écrous 1 à 62 : appelantes ou en attente du résultat de leur pourvoi en cassation ; écrous 63 à 121 : prévenues), quarante et une le 3 septembre, toutes prévenues ; un écrou le 5 septembre, quatre le 12, et enfin deux le 13 septembre. Le

registre est inachevé. Voir ci-dessus le registre 2Y5/427 (Maison d'arrêt des hommes) et, dans le fonds de la Roquette, le registre 2Y11/299 consacré aux détenues étrangères. Il est difficile de connaître les circonstances de la cohabitation (ou du voisinage) des nouvelles arrivantes et des détenues mineures toujours présentes jusqu'au début de 1944.

MINEURES

REGISTRES D'ÉCROU

Maison d'arrêt (article 66)

Sur la plupart des écrous figure la mention *Acquittement qui la confie à...*

	registre 2 (1899-1904) commencé à Nanterre : voir 2Y8/36		
2Y5/521	registre 3	n ^{os} 1188-1778	1904 (1 ^{er} février)-1906 (22 juin)
2Y5/522	registre 4	n ^{os} 1779-2073	1906 (23 juin)-1907 (26 février)
2Y5/523	registre 5	n ^{os} 2074-2364	1907 (27 février-7 novembre)
2Y5/524	registre 6	n ^{os} 2365-2673	1907 (8 nov.)-1908 (24 septembre)
2Y5/525	registre 7	n ^{os} 2674-3262	1908 (24 septembre)-1910 (29 mai)
2Y5/526	registre 8	n ^{os} 3263-3851	1910 (29 mai)-1911 (27 octobre)
	Les écrous 1 et 2 sont de juillet 1894.		
2Y5/527	registre 9	n ^{os} 3852-4454	1911 (27 octobre)-1913 (31 mars)
2Y5/528	registre 10	n ^{os} 4455-5357	1913 (31 mars)-1917 (14 nov.)
2Y5/529	registre 11	n ^{os} 5358-5654	1917 (15 nov.)-1918 (31 juillet)
2Y5/530	registre 12	n ^{os} 5655-6255	1918 (31 juillet)-1919 (17 octobre)
2Y5/531	registre 13	n ^{os} 6256-6857	1919 (18 octobre)-1921 (7 mars)
2Y5/532	registre 14	n ^{os} 6858-7757	1921 (11 mars)-1922 (27 décembre)
2Y5/533	registre 15	n ^{os} 7758-8357	1922 (28 déc.)-1924 (21 janvier)
2Y5/534	registre 16	n ^{os} 8358-8966	1924 (21 janvier)-1925 (15 janvier)
2Y5/535	registre 17	n ^{os} 8967-9569	1925 (16 janvier-4 décembre)
2Y5/536	registre 18	n ^{os} 9570-10000; 1-472	1925 (4 décembre)-1927 (14 avril)
2Y5/537	registre 19	n ^{os} 473-1069	1927 (15 avril)-1928 (29 avril)
2Y5/538	registre 20	n ^{os} 1070-1966	1928 (29 avril)-1929 (28 novembre)
2Y5/539	registre 21	n ^{os} 1967-2563	1929 (29 nov.)-1930 (27 déc.)
2Y5/540	registre 22	n ^{os} 2564-3460	1930 (27 déc.)-1933 (23 février)
2Y5/541	registre 23	n ^{os} 3461-3757	1933 (23 février)-1934 (3 mars)
2Y5/542	registre 24	n ^{os} 3758-4053	1934 (5 mars)-1935 (22 janvier)
2Y5/543	registre 25	n ^{os} 4054-4356	1935 (23 janvier)-1936 (19 février)
2Y5/544	registre 26	n ^{os} 4357-4659	1936 (24 février)-1937 (25 nov.)
2Y5/545	registre 27	n ^{os} 4660-4953	1937 (30 nov.)-1939 (23 nov.)
2Y5/546	registre 28	n ^{os} 4954-5568	1939 (24 nov.)-1943 (21 janvier)

Maison de correction (*Maison des jeunes détenues*)

Registre 2 (1891-1911) commencé à Nanterre : voir 2Y8/38

2Y5/547	registre 3	n ^{os} 684-1072	1911 (14 nov.)-1921 (29 septembre)
2Y5/548	registre 4	n ^{os} 1073-1369	1921 (21 octobre)-1925 (11 février)

2Y5/549	registre 5	n ^{os} 1370-1764	1925 (21 février)-1929 (24 nov.)
2Y5/550	registre 6	n ^{os} 1765-2162	1929 (24 nov.)-1935 (10 septembre)
	registre 7 en déficit		

A partir de juillet 1932, la plupart des condamnées mineures (article 67 du Code pénal) sont consignées dans le registre 2Y5/493 (maison de correction cellulaire des femmes).

École de préservation

(décret-loi du 30 octobre 1935 sur les vagabonds mineurs et prostitués)

Le juge rend une ordonnance de *placement provisoire*. Voir 2Y5/464 et 465.

2Y5/551	registre 1	n ^{os} 1-254	1936 (15 avril)-1937 (11 octobre)
2Y5/552	registre 2	n ^{os} 255-769	1937 (11 oct.)-1940 (25 octobre)

Passagères

2Y5/553	registre	n ^{os} 1-339	1927 (31 octobre)-1943 (30 juillet)
---------	----------	-----------------------	-------------------------------------

Dernière date mentionnée d'évacuation : 25 septembre 1943, sur l'établissement de Cadillac.

DIVERS

États numériques des mouvements journaliers

Voir 2Y5/437 à 445 et 2Y5/471.

Répertoire de l'infirmerie centrale, femmes et mineures

Isolé, ce répertoire renvoie à des registres disparus. Il reste le seul instrument de travail.

2Y5/554	1937-1947
---------	-----------

ADMINISTRATION

Ordres de service

Décisions émanant de la Chancellerie :

2Y5/555	carnet	n ^{os} 1-151 ;	1898 (22 juin)-1913 (3 octobre)
		n ^{os} 1-133	1914 (1 ^{er} mai)-1918 (28 novembre)

Décisions extérieures et notes internes :

2Y5/556	carnet 1	n ^{os} 134-439 ;	1918 (3 déc.)-1923 (21 décembre)
2Y5/557	carnet 2	n ^{os} 440-704 ;	1924 (2 janvier)-1929 (18 février)
2Y5/558	carnet 3	n ^{os} 705-890	1929 (19 février)-1931 (22 juillet)

Notes internes :

2Y5/559	carnet	1913 (18 janvier)-1914 (5 février)	1929 (20 avril)-1935 (24 sept.)
		n ^{os} 1-213	1926 (24 août)-1939 (31 août)
		n ^{os} 1405-1420	1939 (10-25 octobre)
		n ^{os} 214-226	1939 (6 nov.)-1941 (24 janvier)
			1941 (19 février)-1944 (25 avril)

Récompenses et punitions des gardiens

(Décret du 11 novembre 1885, art. 3)

2Y5/560	carnet	1919 (28 août)-1939 (25 février)
2Y5/561	carnet	1933 (3 septembre)-1939 (23 mai)
2Y5/562	carnet <i>hommes 1</i>	1924 (14 mai)-1947 (8 juillet)
	Premiers surveillants, surveillants-chefs, surveillants de A à P	
2Y5/563	carnet <i>hommes 2</i>	1937 (5 janvier)-1947 (1 ^{er} déc.)
	Surveillants de P à V	
2Y5/564	carnet <i>hommes 3</i>	1926 (26 mars)-1947 (28 déc.)
2Y5/565	carnet <i>hommes 4</i>	1935 (23 janvier)-1946 (11 juillet)
2Y5/566	carnet <i>hommes 5</i>	1939 (4 novembre)-1948 (13 fév.)
2Y5/567	carnet	1924 (18 octobre)-1948 (7 octobre)
2Y5/568	carnet <i>femmes 1</i>	1934 (21 août)-1947 (5 décembre)
2Y5/569	carnet <i>femmes 2</i>	1938 (12 septembre)-1947 (9 déc.)

Services économiques

Marchés de gré à gré : procès-verbaux de dépouillement des offres

2Y5/570	carnet	1928 (16 janvier)-1952 (5 déc.)
Les marchés sont le plus souvent passés avec l'ensemble des prisons de la Seine (marmelade, savon noir, café torréfié, etc.).		

Situations militaires

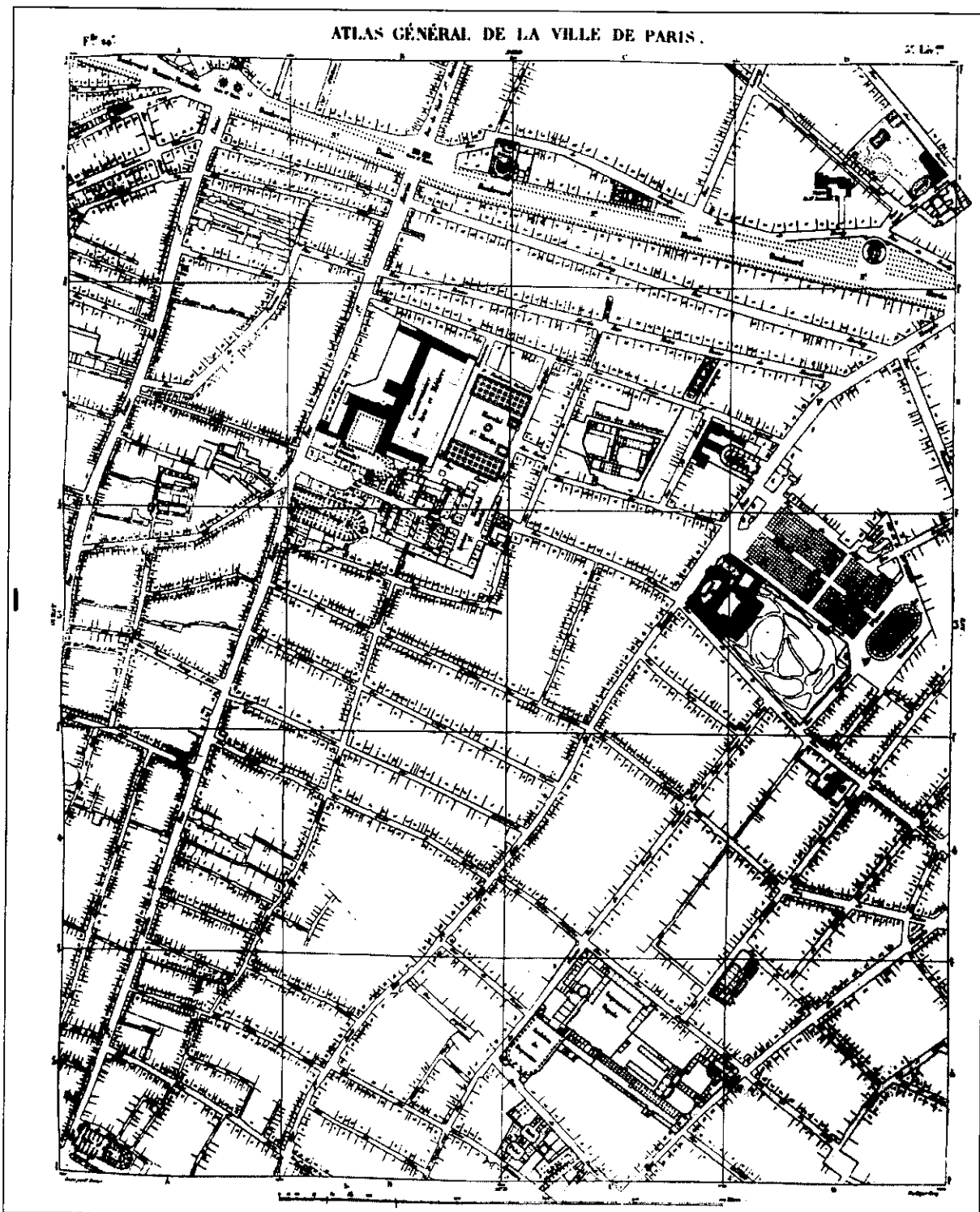
2Y5/571	registre-répertoire nominatif	1900-1936
---------	-------------------------------	-----------

Contrôle pour la médaille pénitentiaire

2Y5/572	registre	1930-1946
Propositions sur la base de l'ancienneté à la date du 1 ^{er} juillet 1930.		

Nominations, mutations, promotions

2Y5/573	registre	1937 (29 nov.)-1947 (14 janvier)
---------	----------	----------------------------------



Les Madelonnettes, plan de situation sous Charles X.

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

MADELONNETTES

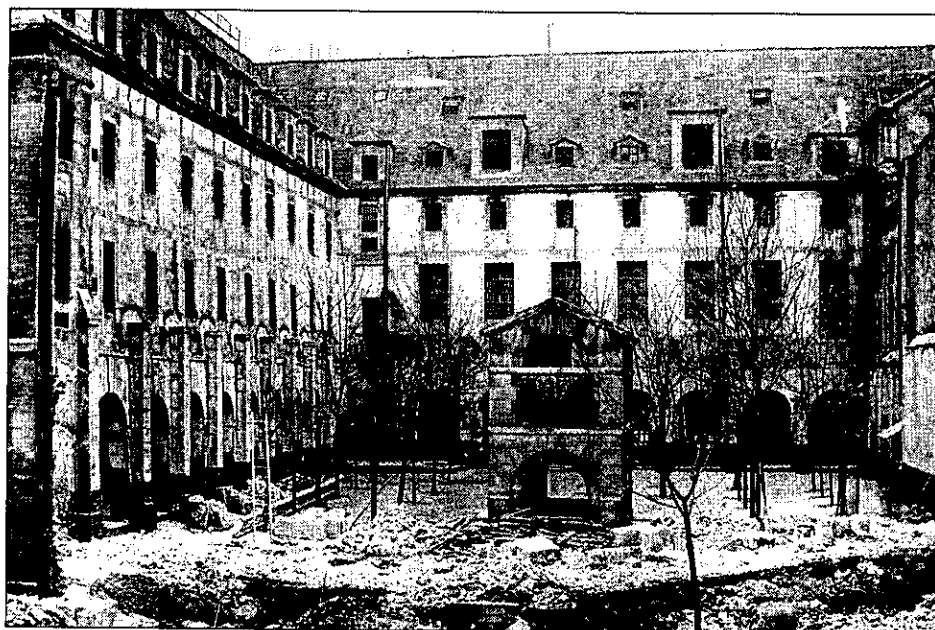
2Y6

REGISTRES D'ECROU

Répertoire alphabétique à la fin de chaque registre.

Sur la complexité particulière de ce fonds, qui ne présente pas de solution de continuité avec celui de la Petite Roquette (2Y11), voir les notes 1 à 6 du chapitre consacré à la Petite Roquette.

2Y6/1	registre 1 : prévenus (nos 1-996) suite : registre 3 (2Y6/3)	1831 (9 septembre)-1833 (20 nov.)
2Y6/2	registre 2 : jugés (nos 1-996) suite: registre 6, à partir de l'écrou n° 42 du 29 janvier 1842 (fonds de la Petite Roquette, 2Y11/26)	1831 (8 août)-1841 (31 décembre)
2Y6/3	registre 3 : prévenus (nos 1-852) suite du registre 1 (2Y6/1)	1833 (22 nov.)-1836 (13 janvier)
2Y6/4	registre 4 : prévenus (nos 1-585) suite : registre 5 (fonds de la Petite Roquette, 2Y11/25)	1836 (13 janvier)-1837 (9 mai)



Les Madelonnettes, démolition (1866).

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

MAZAS

2Y7

RÉPERTOIRES

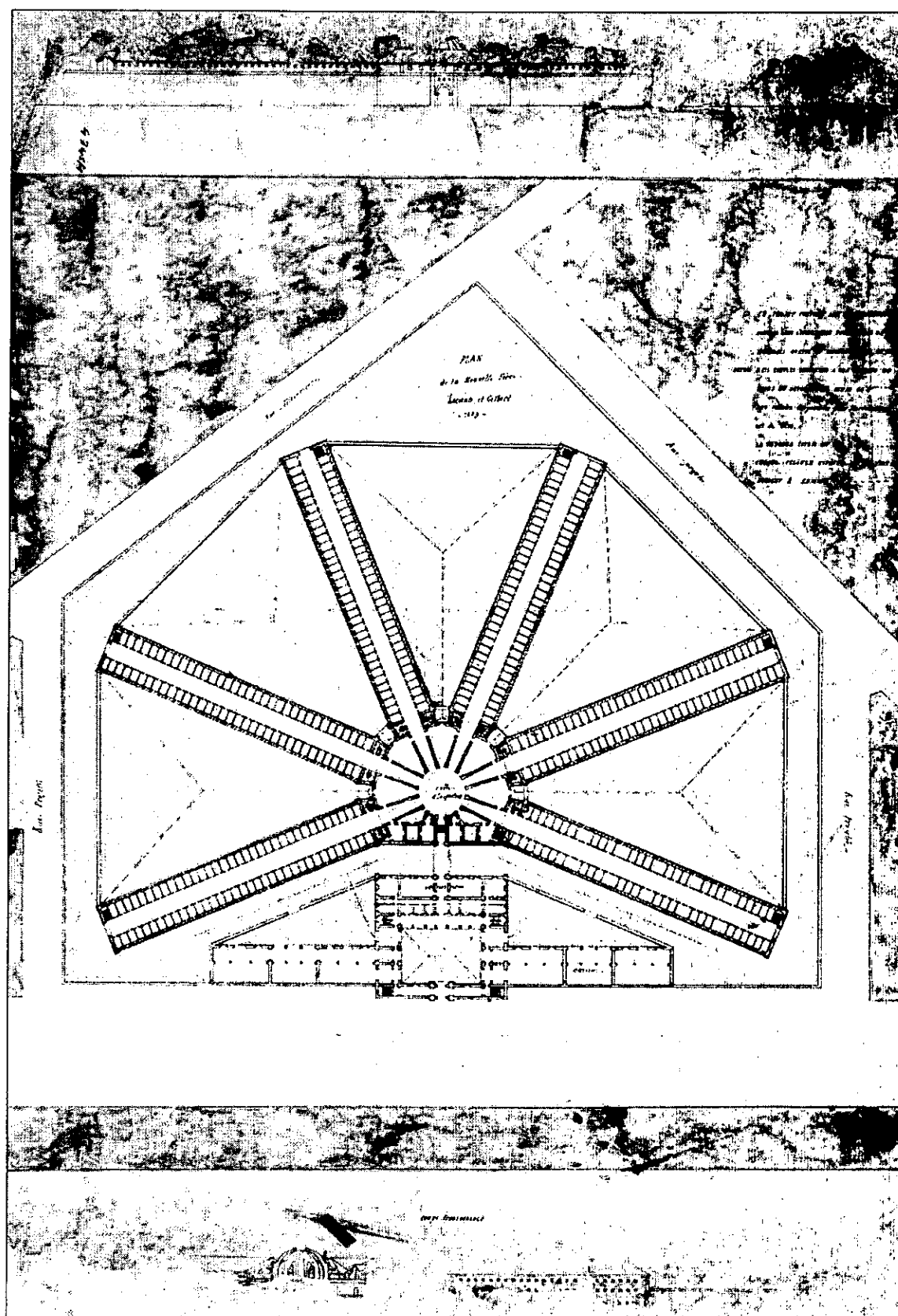
Les registres de la première période conservée (1850-1864) sont munis d'un répertoire alphabétique des noms. Ceux de la dernière période (1890-1898) en sont dépourvus. Quant aux répertoires généraux, ils ont péri dans l'incendie du greffe de la Santé le 16 juillet 1957 avec les deux cent seize registres de la période 1864-1890. Les abréviations marginales renvoyant d'un registre à un autre (indication de la cote et du numéro d'écrou) permettent de suivre les incarcérations des récidivistes ou supposés tels.

REGISTRES D'ÉCROU

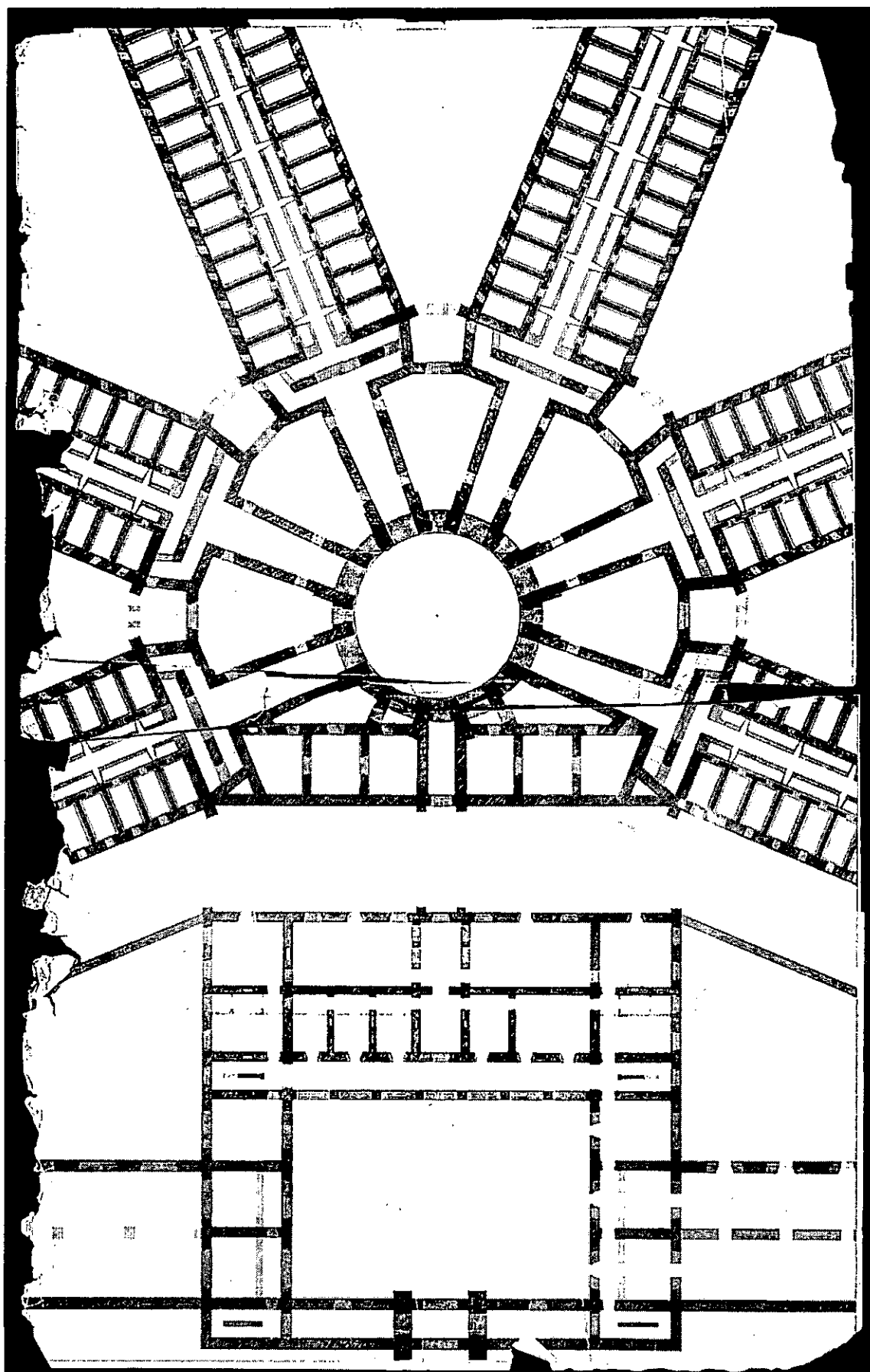
registre 9 commencé à La Force : voir 2Y4/93

2Y7/1	registre 10	n ^{os} 1-891	1850 (16 juin-8 août)
2Y7/2	registre 11	n ^{os} 1-891	1850 (8 août-5 octobre)
2Y7/3	registre 12	n ^{os} 1-873	1850 (5 octobre-26 novembre)
2Y7/4	registre 13	n ^{os} 1-837	1850 (26 nov.)-1851 (27 janvier)
Les 127 écrous des quatre journées du 24 au 27 janvier 1851 sont consignés en deux fois (sans répétition) à la fin de ce registre (écrous 785 à 837) et au début du suivant (écrous 1 à 74).			
2Y7/5	registre 14	n ^{os} 1-867	1851 (24 janvier-19 mars)
Autre série d'écrous du 24 au 27 janvier à la fin du registre précédent.			
2Y7/6	registre 15	n ^{os} 1-873	1851 (19 mars-3 mai)
2Y7/7	registre 16	n ^{os} 1-898	1851 (3 mai-27 juin)
2Y7/8	registre 17	n ^{os} 1-897	1851 (27 juin-15 août)
2Y7/9	registre 18	n ^{os} 1-939	1851 (15 août-27 septembre)
2Y7/10	registre 19	n ^{os} 1-906	1851 (27 septembre-19 novembre)
2Y7/11	registre 20	n ^{os} 1-943	1851 (19 novembre-18 décembre)
2Y7/12	registre 21	n ^{os} 1-897	1851 (18 déc.)-1852 (30 janvier)
2Y7/13	registre 22	n ^{os} 1-897	1852 (30 janvier-23 mars)
2Y7/14	registre 23	n ^{os} 1-892	1852 (24 mars-25 mai)
2Y7/15	registre 24	n ^{os} 1-892	1852 (25 mai-17 juillet)
2Y7/16	registre 25	n ^{os} 1-897	1852 (17 juillet-13 septembre)
2Y7/17	registre 26	n ^{os} 1-897	1852 (14 septembre-11 novembre)
2Y7/18	registre 27	n ^{os} 1-896	1852 (12 novembre-31 décembre)
2Y7/19	registre 28	n ^{os} 1-863	1853 (1 ^{er} janvier-16 février)
2Y7/20	registre 29	n ^{os} 1-867	1853 (17 février-9 avril)
2Y7/21	registre 30	n ^{os} 1-870	1853 (9 avril-24 mai)
2Y7/22	registre 31	n ^{os} 1-864	1853 (24 mai-12 juillet)
2Y7/23	registre 32	n ^{os} 1-891	1853 (12 juillet-25 août)
2Y7/24	registre 33	n ^{os} 1-843	1853 (25 août-4 octobre)
2Y7/25	registre 34	n ^{os} 1-888	1853 (4 octobre-24 novembre)
2Y7/26	registre 35	n ^{os} 1-837	1853 (24 nov.)-1854 (14 janvier)
2Y7/27	registre 36	n ^{os} 1-891	1854 (14 janvier-23 février)
2Y7/28	registre 37	n ^{os} 1-837	1854 (23 février-11 avril)

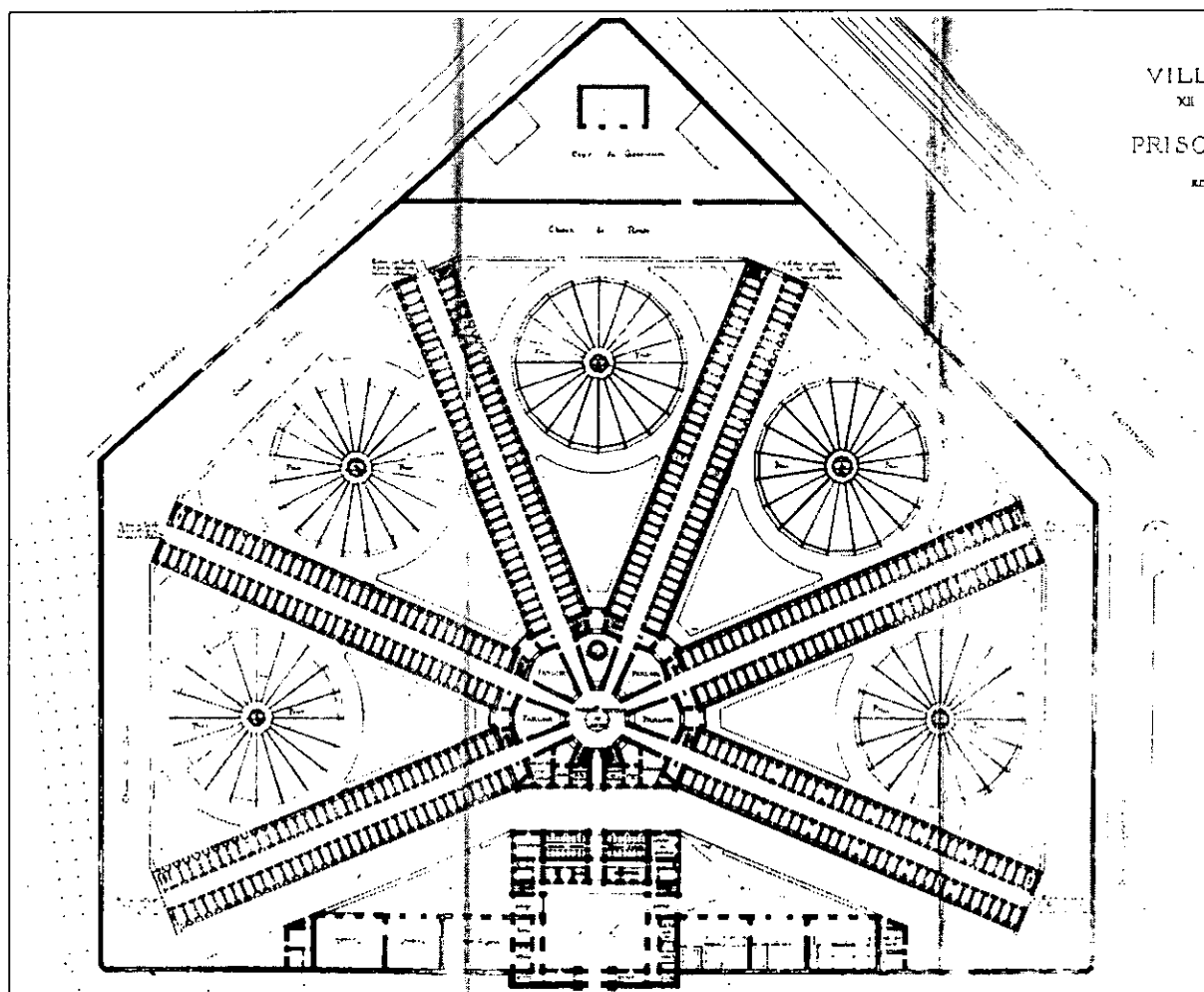
2Y7/29	registre 38	n ^{os} 1-891	1854 (12 avril-5 juin)
2Y7/30	registre 39	n ^{os} 1-867	1854 (6 juin-20 juillet)
2Y7/31	registre 40	n ^{os} 1-843	1854 (20 juillet-9 septembre)
2Y7/32	registre 41	n ^{os} 1-825	1854 (9 septembre-23 octobre)
2Y7/33	registre 42	n ^{os} 1-825	1854 (23 octobre-13 décembre)
2Y7/34	registre 43	n ^{os} 1-894	1854 (13 déc.)-1855 (2 février)
2Y7/35	registre 44	n ^{os} 1-891	1855 (2 février-20 mars)
2Y7/36	registre 45	n ^{os} 1-897	1855 (20 mars-5 mai)
2Y7/37	registre 46	n ^{os} 1-867	1855 (5 mai-20 juin)
2Y7/38	registre 47	n ^{os} 1-891	1855 (20 juin-3 août)
2Y7/39	registre 48	n ^{os} 1-902	1855 (3 août-25 septembre)
2Y7/40	registre 49	n ^{os} 1-921	1855 (25 septembre-17 novembre)
2Y7/41	registre 50	n ^{os} 1-873	1855 (17 nov.)-1856 (8 janvier)
2Y7/42	registre 51	n ^{os} 1-969	1856 (8 janvier-6 mars)
2Y7/43	registre 52	n ^{os} 1-883	1856 (6 mars-11 mai)
2Y7/44	registre 53	n ^{os} 1-981	1856 (11 mai-15 juillet)
2Y7/45	registre 54	n ^{os} 1-865	1856 (15 juillet-24 août)
2Y7/46	registre 55	n ^{os} 1-872	1856 (25 août-3 octobre)
2Y7/47	registre 56	n ^{os} 1-867	1856 (3 octobre-25 novembre)
2Y7/48	registre 57	n ^{os} 1-852	1856 (25 nov.)-1857 (7 janvier)
2Y7/49	registre 58	n ^{os} 1-857	1857 (7 janvier-22 février)
2Y7/50	registre 59	n ^{os} 1-867	1857 (22 février-10 avril)
2Y7/51	registre 60	n ^{os} 1-879	1857 (10 avril-6 juin)
2Y7/52	registre 61	n ^{os} 1-897	1857 (6 juin-30 juillet)
2Y7/53	registre 62	n ^{os} 1-879	1857 (30 juillet-15 septembre)
2Y7/54	registre 63	n ^{os} 1-864	1857 (15 septembre-30 octobre)
2Y7/55	registre 64	n ^{os} 1-897	1857 (2 novembre-20 décembre)
2Y7/56	registre 65	n ^{os} 1-853	1857 (20 déc.)-1858 (4 février)
2Y7/57	registre 66	n ^{os} 1-893	1858 (4 février-13 mars)
2Y7/58	registre 67	n ^{os} 1-896	1858 (14 mars-2 mai)
2Y7/59	registre 68	n ^{os} 1-834	1858 (2 mai-11 juin)
2Y7/60	registre 69	n ^{os} 1-864	1858 (11 juin-26 juillet)
2Y7/61	registre 70	n ^{os} 1-867	1858 (26 juillet-6 septembre)
2Y7/62	registre 71	n ^{os} 1-864	1858 (6 septembre-20 octobre)
2Y7/63	registre 72	n ^{os} 1-881	1858 (20 octobre-28 novembre)
Traces de brûlure au début du registre.			
2Y7/64	registre 73	n ^{os} 1-897	1858 (28 nov.)-1859 (4 janvier)
2Y7/65	registre 74	n ^{os} 1-870	1859 (4 janvier-5 février)
2Y7/66	registre 75	n ^{os} 1-876	1859 (5 février-14 mars)
2Y7/67	registre 76	n ^{os} 1-861	1859 (14 mars-18 avril)
2Y7/68	registre 77	n ^{os} 1-855	1859 (18 avril-25 mai)
2Y7/69	registre 78	n ^{os} 1-897	1859 (25 mai-1 ^{er} juillet)
2Y7/70	registre 79	n ^{os} 1-819	1859 (1 ^{er} juillet-5 août)



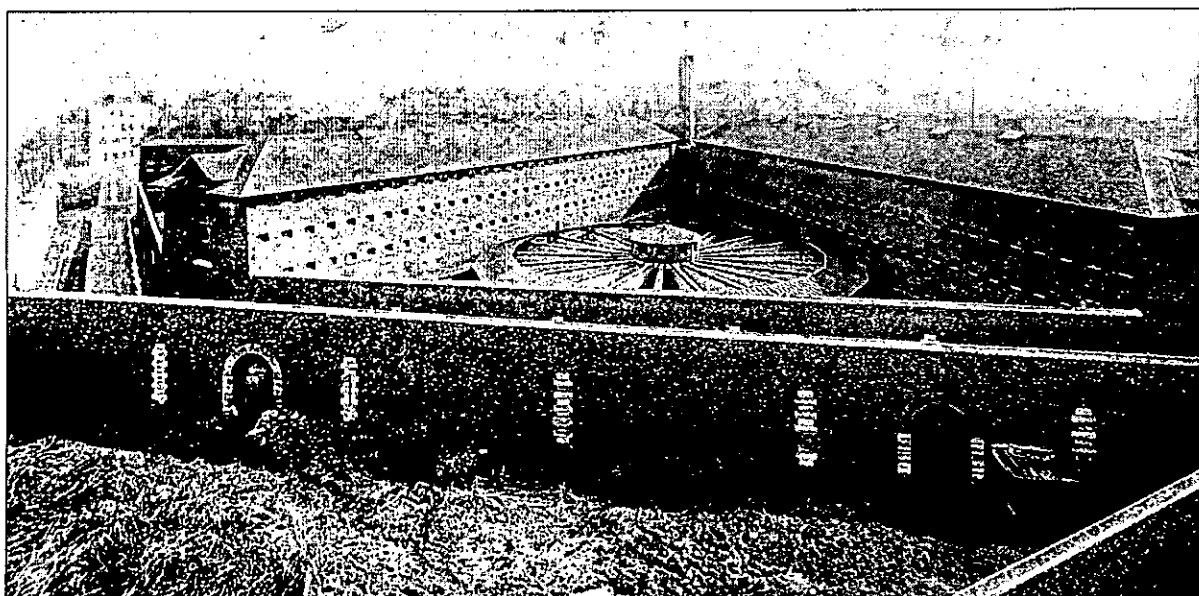
Mazas. Plan de la Nouvelle Force, Lecoq et Gibert, 1839. Au centre de la rotonde : salle d'inspection. En marge : Ce projet contient 1212 cellules dont vingt doubles dans l'infirmerie pour les cas de maladies graves et exceptionnelles, et douze autres mais simples destinées à des cabinets de bains et dépendances. Ainsi le nombre des cellules disponibles pour la réclusion est de 1200. La dépense totale est de [laissé en blanc]. Chaque cellule espacée de 2,30 m d'axe en axe revient à environ [laissé en blanc].



Mazas, projet pour la Nouvelle maison d'arrêt en remplacement de la Force. Plan de l'étage souterrain, octobre 1839.
MAISON D'ARRÊT.



Mazas, plan du rez-de-chaussée, s.d. [vers 1880].



Mazas, vue d'ensemble, à vol d'oiseau, mars 1898.

2Y7/71	registre 80	n ^{os} 1-795	1859 (5 août-8 septembre)
2Y7/72	registre 81	n ^{os} 1-861	1859 (8 septembre-16 octobre)
	Traces de brûlure à la fin du registre.		
2Y7/73	registre 82	n ^{os} 4-855	1859 (16 octobre-26 novembre)
	Manque la page de gauche portant le début des cinq premiers écrous.		
2Y7/74	registre 83	n ^{os} 1-807	1859 (26 nov.)-1860 (3 janvier)
2Y7/75	registre 84	n ^{os} 1-843	1860 (3 janvier-10 février)
2Y7/76	registre 85	n ^{os} 1-777	1860 (10 février-14 mars)
2Y7/77	registre 86	n ^{os} 1-849	1860 (14 mars-21 avril)
2Y7/78	registre 87	n ^{os} 1-850	1860 (21 avril-1 ^{er} juin)
2Y7/79	registre 88	n ^{os} 1-861	1860 (1 ^{er} juin-6 juillet)
2Y7/80	registre 89	n ^{os} 1-863	1860 (6 juillet-9 août)
2Y7/81	registre 90	n ^{os} 1-855	1860 (9 août-14 septembre)
	Traces de brûlure à la fin du registre.		
2Y7/82	registre 91	n ^{os} 1-861	1860 (14 septembre-20 octobre)
	Manque la page de gauche portant le début des cinq premiers écrous.		
2Y7/83	registre 92	n ^{os} 1-861	1860 (20 octobre-26 novembre)
2Y7/84	registre 93	n ^{os} 1-844	1860 (26 novembre-25 décembre)
2Y7/85	registre 94	n ^{os} 1-861	1860 (25 déc.)-1861 (27 janvier)
2Y7/86	registre 95	n ^{os} 1-861	1861 (27 janvier-28 février)
2Y7/87	registre 96	n ^{os} 1-861	1861 (28 février-5 avril)
2Y7/88	registre 97	n ^{os} 1-855	1861 (5 avril-8 mai)
2Y7/89	registre 98	n ^{os} 1-862	1861 (8 mai-13 juin)
2Y7/90	registre 99	n ^{os} 1-933	1861 (13 juin-18 juillet)
2Y7/91	registre 100	n ^{os} 1-861	1861 (18 juillet-22 août)

2Y7/92	registre 101	n ^{os} 1-861	1861 (22 août-22 septembre)
2Y7/93	registre 102	n ^{os} 1-861	1861 (22 septembre-4 novembre)
2Y7/94	registre 103	n ^{os} 1-855	1861 (4 novembre-14 décembre)
2Y7/95	registre 104	n ^{os} 1-862	1861 (14 déc.)-1862 (15 janvier)
2Y7/96	registre 105	n ^{os} 1-861	1862 (15 janvier-13 février)
2Y7/97	registre 106	n ^{os} 1-845	1862 (13 février-20 mars)
2Y7/98	registre 107	n ^{os} 1-867	1862 (20 mars-26 avril)
Les trois derniers écrous sont datés par erreur du 26 mars au lieu du 26 avril.			
2Y7/99	registre 108	n ^{os} 1-855	1862 (26 avril-27 mai)
2Y7/100	registre 109	n ^{os} 1-861	1862 (27 mai-29 juin)
2Y7/101	registre 110	n ^{os} 1-855	1862 (29 juin-3 août)
2Y7/102	registre 111	n ^{os} 1-861	1862 (3 août-11 septembre)
2Y7/103	registre 112	n ^{os} 1-861	1862 (11 septembre-16 octobre)
2Y7/104	registre 113	n ^{os} 1-871	1862 (16 octobre-19 novembre)
2Y7/105	registre 114	n ^{os} 1-858	1862 (20 novembre-19 décembre)
2Y7/106	registre 115	n ^{os} 1-857	1862 (19 déc.)-1863 (22 janvier)
2Y7/107	registre 116	n ^{os} 1-858	1863 (22 janvier-23 février)
2Y7/108	registre 117	n ^{os} 1-828	1863 (23 février-28 mars)
2Y7/109	registre 118	n ^{os} 1-846	1863 (28 mars-6 mai)
2Y7/110	registre 119	n ^{os} 1-861	1863 (6 mai-14 juin)
Les 39 écrous des deux journées des 13 et 14 juin 1863 sont consignés en deux fois (sans répétition) à la fin de ce registre (écrous 849 à 861) et au début du suivant (écrous 1 à 26).			



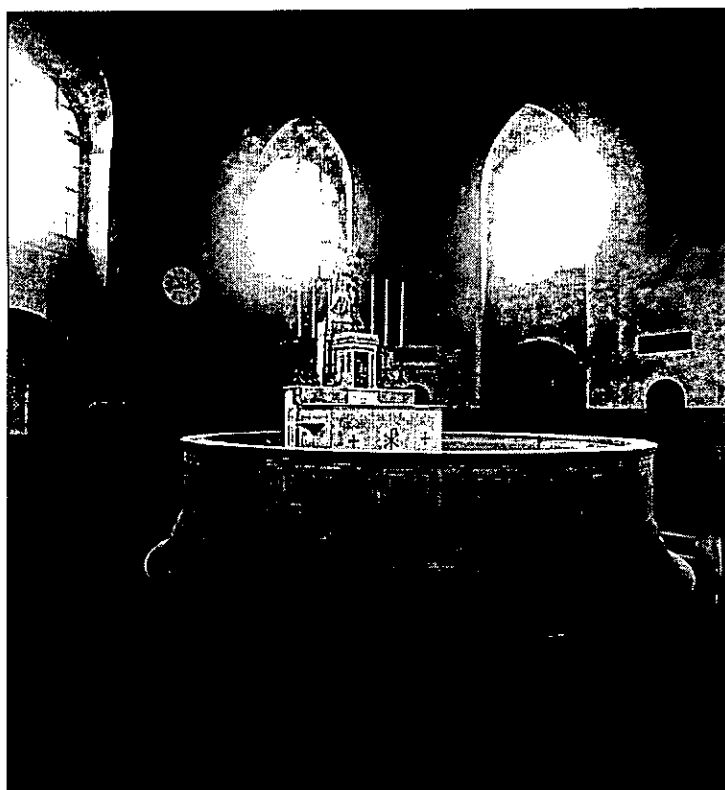
Mazas, vue intérieure d'une des 3 divisions, mars 1898.

2Y7/111	registre 120	nos 1-861	1863 (13 juin-21 juillet)
	Autre série d'écrous des 13 et 14 juin à la fin du registre précédent.		
2Y7/112	registre 121	n ^{os} 1-867	1863 (21 juillet-27 août)
2Y7/113	registre 122	n ^{os} 1-858	1863 (27 août-7 octobre)
2Y7/114	registre 123	n ^{os} 1-858	1863 (7 octobre-13 novembre)
2Y7/115	registre 124	n ^{os} 1-859	1863 (14 novembre-19 décembre)
2Y7/116	registre 125	n ^{os} 1-859	1863 (19 déc.)-1864 (23 janvier)
2Y7/117	registre 126	n ^{os} 1-861	1864 (24 janvier-28 février)
2Y7/118	registre 127	n ^{os} 1-841	1864 (28 février-2 avril)
2Y7/119	registre 128	n ^{os} 1-846	1864 (2 avril-6 mai)
2Y7/120	registre 129	n ^{os} 1-861	1864 (6 mai-9 juin)
2Y7/121	registre 130	n ^{os} 1-858	1864 (9 juin-13 juillet)
2Y7/122	registre 131	n ^{os} 1-864	1864 (13 juillet-13 août)
2Y7/123	registre 132	n ^{os} 1-867	1864 (14 août-14 septembre)
2Y7/124	registre 133	n ^{os} 1-864	1864 (14 septembre-22 octobre)
2Y7/125	registre 134	n ^{os} 1-858	1864 (22 octobre-26 novembre)
2Y7/126	registre 135	n ^{os} 1-864	1864 (26 novembre-24 décembre)
	registres 136 à 351 en déficit		
2Y7/127	registre 352	n ^{os} 1-1203	1890 (31 janvier-23 avril)
2Y7/128	registre 353	n ^{os} 1-1197	1890 (23 avril-27 juin)
2Y7/129	registre 354	n ^{os} 1-1167	1890 (27 juin-10 septembre)
2Y7/130	registre 355	n ^{os} 1-897	1890 (10 septembre-7 novembre)
2Y7/131	registre 356	n ^{os} 1-897	1890 (8 novembre)-1891 (8 janvier)

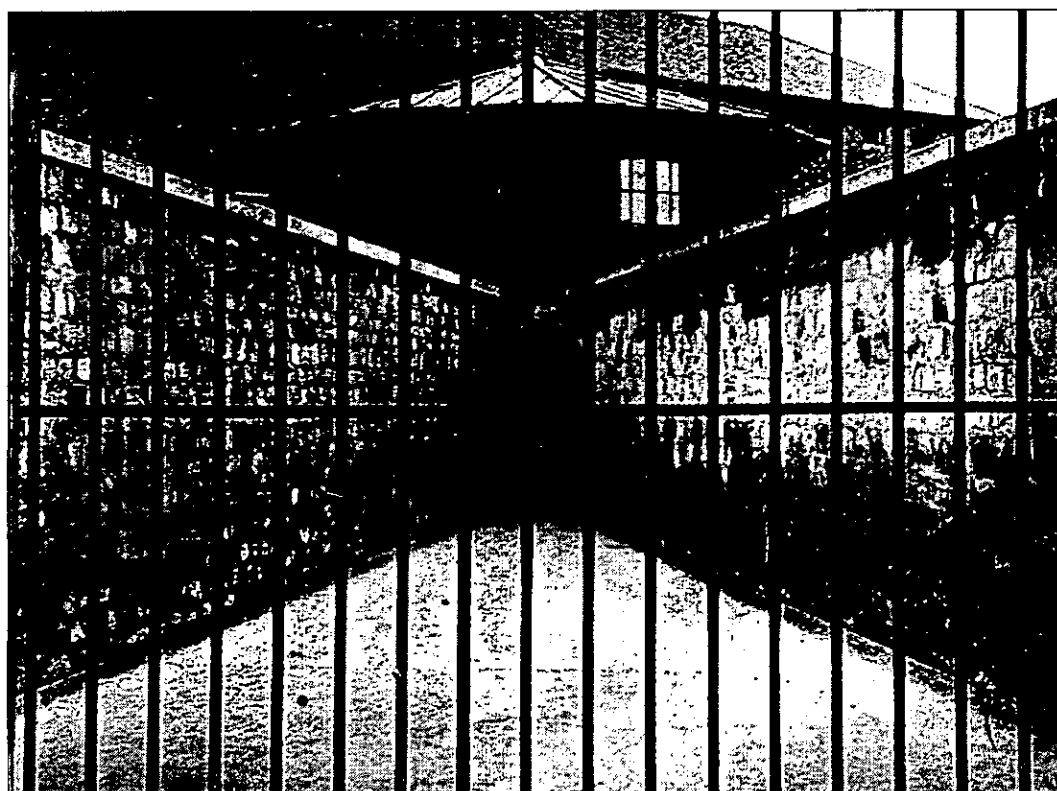


Mazas, vue intérieure d'une cellule, mars 1898. Le hamac est roulé en hauteur à gauche de la porte.

2Y7/132	registre 357	n ^{os} 1-897	1891 (8 janvier-27 février)
2Y7/133	registre 358	n ^{os} 1-891	1891 (27 février-24 avril)
2Y7/134	registre 359	n ^{os} 1-1197	1891 (24 avril-13 juillet)
2Y7/135	registre 360	n ^{os} 1-1197	1891 (13 juillet-24 septembre)
2Y7/136	registre 361	n ^{os} 1-1197	1891 (24 septembre-28 novembre)
2Y7/137	registre 362	n ^{os} 1-1197	1891 (28 nov.)-1892 (8 février)
2Y7/138	registre 363	n ^{os} 1-1197	1892 (8 février-11 avril)
2Y7/139	registre 364	n ^{os} 1-1203	1892 (11 avril-26 juin)
2Y7/140	registre 365	n ^{os} 1-1191	1892 (26 juin-13 septembre)
2Y7/141	registre 366	n ^{os} 1-1194	1892 (13 septembre-19 octobre)
2Y7/142	registre 367	n ^{os} 1-1197	1892 (19 octobre-23 novembre)
2Y7/143	registre 368	n ^{os} 1-1197	1892 (23 novembre-27 décembre)
2Y7/144	registre 369	n ^{os} 1-1197	1892 (27 déc.)-1893 (1 ^{er} février)
2Y7/145	registre 370	n ^{os} 1-1197	1893 (1 ^{er} février-6 mars)
2Y7/146	registre 371	n ^{os} 1-1203	1893 (6 mars-14 avril)
2Y7/147	registre 372	n ^{os} 1-1197	1893 (14 avril-27 mai)
2Y7/148	registre 373	n ^{os} 1-1197	1893 (27 mai-3 juillet)
2Y7/149	registre 374	n ^{os} 1-1197	1893 (3 juillet-10 août)
2Y7/150	registre 375	n ^{os} 1-1197	1893 (10 août-21 septembre)
2Y7/151	registre 376	n ^{os} 1-1203	1893 (21 septembre-31 octobre)
2Y7/152	registre 377	n ^{os} 1-1191	1893 (31 octobre-6 décembre)
2Y7/153	registre 378	n ^{os} 1-1197	1893 (6 déc.)-1894 (14 janvier)
2Y7/154	registre 379	n ^{os} 1-897	1894 (14 janvier-10 février)
2Y7/155	registre 380	n ^{os} 1-897	1894 (10 février-8 mars)
2Y7/156	registre 381	n ^{os} 1-897	1894 (8 mars-2 avril)
2Y7/157	registre 382	n ^{os} 1-903	1894 (2-29 avril)
2Y7/158	registre 383	n ^{os} 1-897	1894 (29 avril-30 mai)
2Y7/159	registre 384	n ^{os} 1-897	1894 (30 mai-28 juin)
2Y7/160	registre 385	n ^{os} 1-897	1894 (28 juin-24 juillet)
2Y7/161	registre 386	n ^{os} 1-903	1894 (24 juillet-22 août)
2Y7/162	registre 387	n ^{os} 1-1167	1894 (22 août-26 septembre)
2Y7/163	registre 388	n ^{os} 1-897	1894 (26 septembre-25 octobre)
2Y7/164	registre 389	n ^{os} 1-897	1894 (25 octobre-22 novembre)
2Y7/165	registre 390	n ^{os} 1-909	1894 (22 novembre-19 décembre)
2Y7/166	registre 391	n ^{os} 1-909	1894 (19 déc.)-1895 (17 janvier)
2Y7/167	registre 392	n ^{os} 1-909	1895 (17 janvier-15 février)
2Y7/168	registre 393	n ^{os} 1-909	1895 (15 février-19 mars)
2Y7/169	registre 394	n ^{os} 1-909	1895 (19 mars-16 avril)
2Y7/170	registre 395	n ^{os} 1-897	1895 (16 avril-15 mai)
2Y7/171	registre 396	n ^{os} 1-909	1895 (15 mai-14 juin)
2Y7/172	registre 397	n ^{os} 1-897	1895 (14 juin-13 juillet)
2Y7/173	registre 398	n ^{os} 1-897	1895 (13 juillet-12 août)
2Y7/174	registre 399	n ^{os} 1-909	1895 (12 août-10 septembre)



Mazas, rond-point de la détention, mars 1898.



Mazas, promenoir cellulaire, mars 1898.

2Y7/175	registre 400	n ^{os} 1-909	1895 (10 septembre-12 octobre)
2Y7/176	registre 401	n ^{os} 1-909	1895 (12 octobre-11 novembre)
2Y7/177	registre 402	n ^{os} 1-909	1895 (11 novembre-9 décembre)
2Y7/178	registre 403	n ^{os} 1-909	1895 (9 décembre)-1896 (5 janvier)
2Y7/179	registre 404	n ^{os} 1-903	1896 (5 janvier-1 ^{er} février)
2Y7/180	registre 405	n ^{os} 1-915	1896 (1 ^{er} février-1 ^{er} mars)
2Y7/181	registre 406	n ^{os} 1-897	1896 (1 ^{er} -26 mars)
2Y7/182	registre 407	n ^{os} 1-909	1896 (26 mars-27 avril)
2Y7/183	registre 408	n ^{os} 1-903	1896 (27 avril-29 mai)
2Y7/184	registre 409	n ^{os} 1-903	1896 (29 mai-25 juin)
2Y7/185	registre 410	n ^{os} 1-903	1896 (25 juin-26 juillet)
2Y7/186	registre 411	n ^{os} 1-909	1896 (26 juillet-27 août)
2Y7/187	registre 412	n ^{os} 1-903	1896 (27 août-27 septembre)
2Y7/188	registre 413	n ^{os} 1-903	1896 (27 septembre-2 novembre)
2Y7/189	registre 414	n ^{os} 1-903	1896 (2 novembre-1 ^{er} décembre)
2Y7/190	registre 415	n ^{os} 1-903	1896 (1 ^{er} déc.)-1897 (2 janvier)
2Y7/191	registre 416	n ^{os} 1-897	1897 (2-26 janvier)
2Y7/192	registre 417	n ^{os} 1-903	1897 (26 janvier-21 février)
2Y7/193	registre 418	n ^{os} 1-903	1897 (21 février-24 mars)
2Y7/194	registre 419	n ^{os} 1-903	1897 (24 mars-29 avril)
2Y7/195	registre 420	n ^{os} 1-1197	1897 (29 avril-11 juin)
2Y7/196	registre 421	n ^{os} 1-903	1897 (11 juin-22 juillet)
2Y7/197	registre 422	n ^{os} 1-903	1897 (22 juillet-30 août)
2Y7/198	registre 423	n ^{os} 1-897	1897 (30 août-9 octobre)
2Y7/199	registre 424	n ^{os} 1-903	1897 (9 octobre-19 novembre)
2Y7/200	registre 425	n ^{os} 1-903	1897 (19 novembre-30 décembre)
2Y7/201	registre 426	n ^{os} 1-903	1897 (30 déc.)-1898 (7 février)
2Y7/202	registre 427	n ^{os} 1-903	1898 (7 février-13 mars)
2Y7/203	registre 428	n ^{os} 1-909	1898 (13 mars-21 avril)
2Y7/204	registre 429	n ^{os} 1-584	1898 (21 avril-16 mai 1898)

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

NANTERRE

2Y8

PRISON DES HOMMES (1890-1892)

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

2Y8/1	1890 (2 mai)-1892 (6 février)
-------	-------------------------------

REGISTRES D'ÉCROU

Maison de correction

2Y8/2	registre 1	n ^{os} 1-897	1890 (2 mai-11 août)
2Y8/3	registre 2	n ^{os} 898-1794	1890 (11 août-11 décembre)
2Y8/4	registre 3	n ^{os} 1795-2685	1890 (11 décembre)-1891 (16 mai)
2Y8/5	registre 4	n ^{os} 2686-3582	1891 (16 mai-19 septembre)
2Y8/6	registre 5	n ^{os} 3583-4407	1891 (19 sept.)-1892 (6 février)

PRISON DES FEMMES ET JEUNES DÉTENUËS (1890-1902)

Au printemps 1902, le transfert à Fresnes de la maison cellulaire de Nanterre n'a pas entraîné de solution de continuité dans les séries de répertoires et de registres d'écrou. Ceux qui sont communs aux deux périodes sont signalés.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX

2Y8/7	répertoire 1	1890 (22 avril)-1892 (31 décembre)
2Y8/8	répertoire 2	1893 (1 ^{er} janvier)-1896 (13 février)
2Y8/9	répertoire 3	1896 (13 février)-1899 (28 juillet)
2Y8/10	répertoire ⁽¹⁾	1898 (4 juillet)-1902 (7 avril)
2Y8/11	répertoire 4	1899 (2 août)-1903 (29 décembre)
(répertoire commun à Nanterre et Fresnes)		
suite dans le fonds de Fresnes : voir 2Y5/ 472		

1. Illogiquement intercalé entre les répertoires 3 et 4 qui se suivent sans solution de continuité, ce répertoire ne

présente pas d'autre caractère particulier que de reproduire intégralement la fin du premier et le début du second.

REGISTRES D'ÉCROU - FEMMES MAJEURES

Maison de correction cellulaire

2Y8/12	registre 1	n ^{os} 1-897	1890 (28 avril-20 septembre)
2Y8/13	registre 2	n ^{os} 898-1794	1890 (20 sept.)-1891 (23 février)
2Y8/14	registre 3	n ^{os} 1795-2691	1891 (23 février-5 août)
2Y8/15	registre 4	n ^{os} 2692-3588	1891 (5 août)-1892 (24 février)
2Y8/16	registre 5	n ^{os} 3589-4485	1892 (24 février-28 octobre)
2Y8/17	registre 6	n ^{os} 4489-5376	1892 (28 octobre)-1893 (27 juillet)
2Y8/18	registre 7	n ^{os} 5377-6275	1893 (27 juillet)-1894 (6 mars)
2Y8/19	registre 8	n ^{os} 6276-7172	1894 (6 mars-29 août)
2Y8/20	registre 9	n ^{os} 7173-8069	1894 (29 août)-1895 (2 février)
2Y8/21	registre 10	n ^{os} 8070-8966	1895 (2 février-19 juillet)
2Y8/22	registre 11	n ^{os} 8967-9861	1895 (19 juillet)-1896 (16 janvier)
2Y8/23	registre 12	n ^{os} 9862-9999; 1-760	1896 (16 janvier-23 juillet)
2Y8/24	registre 13	n ^{os} 761-1664	1896 (23 juillet)-1897 (15 février)
2Y8/25	registre 14	n ^{os} 1665-2567	1897 (15 février-2 octobre)
2Y8/26	registre 15	n ^{os} 2568-3465	1897 (2 octobre)-1898 (6 juin)
2Y8/27	registre 16	n ^{os} 3466-4362	1898 (6 juin)-1899 (6 février)
2Y8/28	registre 17	n ^{os} 4363-5264	1899 (6 février-8 novembre)
2Y8/29	registre 18	n ^{os} 5265-6167	1899 (8 nov.)-1900 (27 septembre)
2Y8/30	registre 19	n ^{os} 6168-7064	1900 (27 sept.)-1901 (21 octobre)
2Y8/31	registre 20	n ^{os} 7065-7386;	1901 (21 octobre)-1902 (15 avril)
	(Fresnes) :	n ^{os} 7387-7967	1902 (3 juin)-1903 (22 mai)
suite dans le fonds de Fresnes : voir 2Y5/ 487			

Simple police

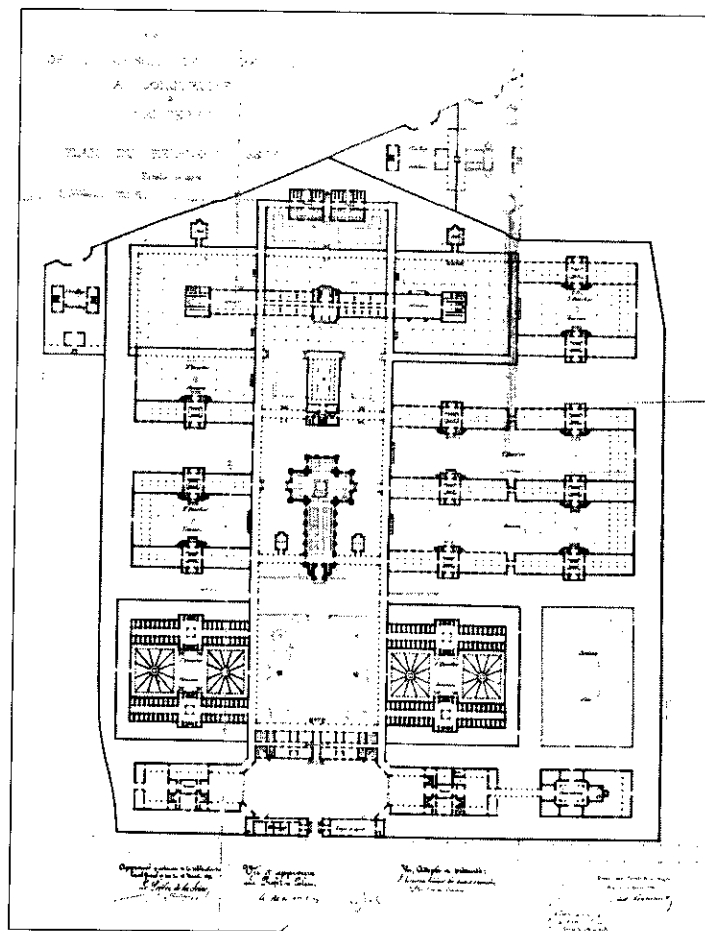
2Y8/32	registre 1	n ^{os} 1-258	1890 (13 octobre)-1902 (23 avril)
	(Fresnes) :	259-264	1902 (6 sept.)-1903 (3 décembre)

Passagères

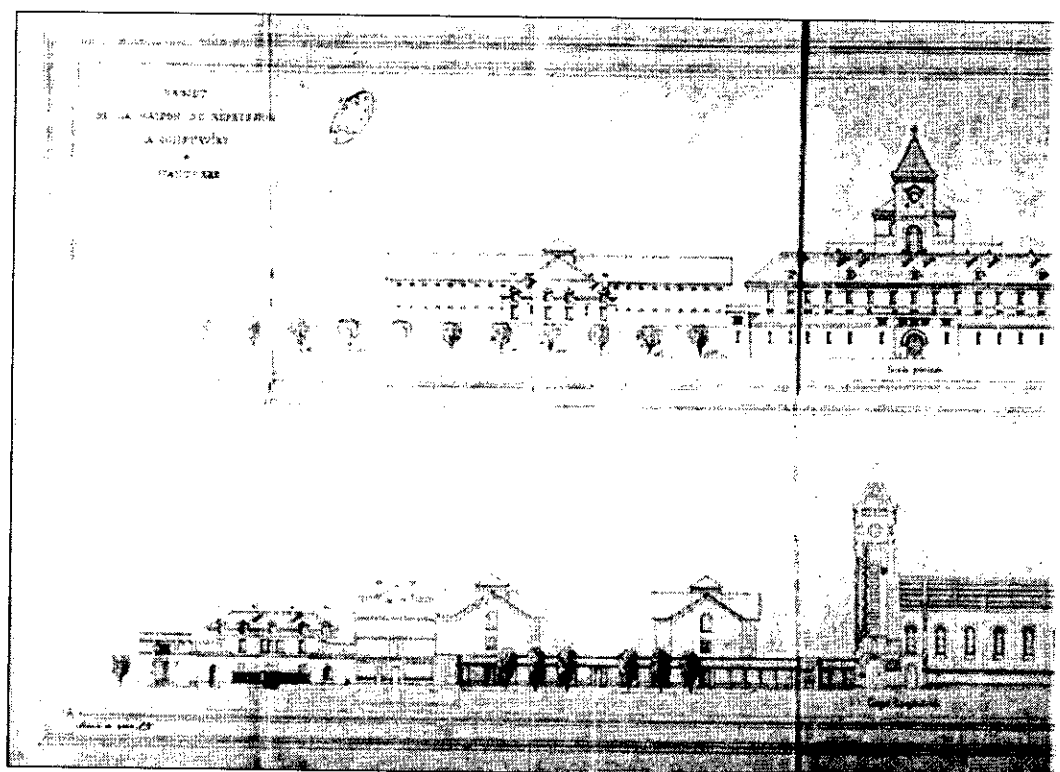
2Y8/33	registre 1	n ^{os} 1-154	1890 (7 juin)-1894 (21 juin)
	registres suivants en déficit		

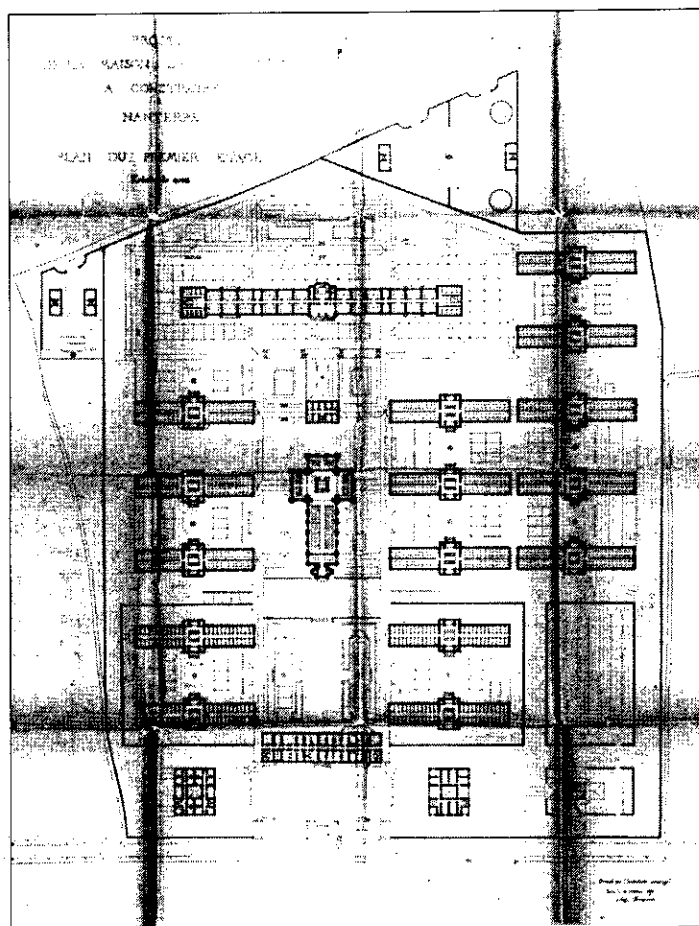
Dettières

2Y8/34	registre 1	n ^{os} 1-381	1890 (22 mai)-1902 (18 avril)
	(Fresnes) :	382-391	1902 (17 juillet)-1910 (9 sept.)
suite dans le fonds de Fresnes : voir 2Y5/ 494			

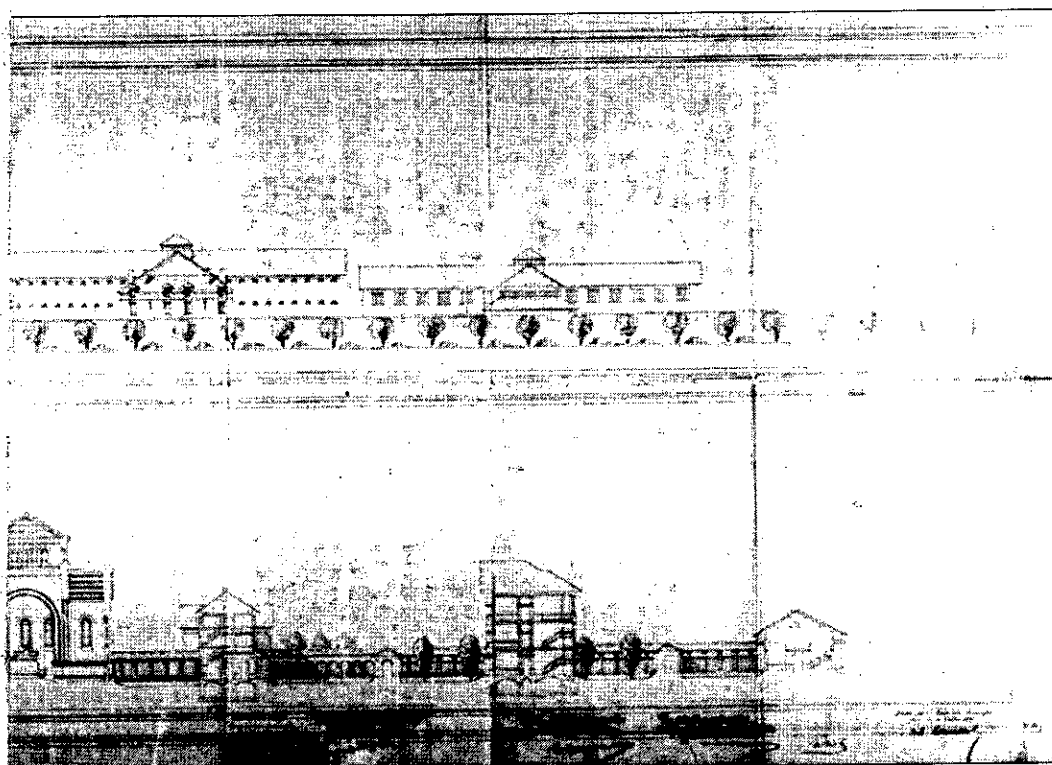


Nanterre, plan du rez-de-chaussée, 14 octobre 1874.

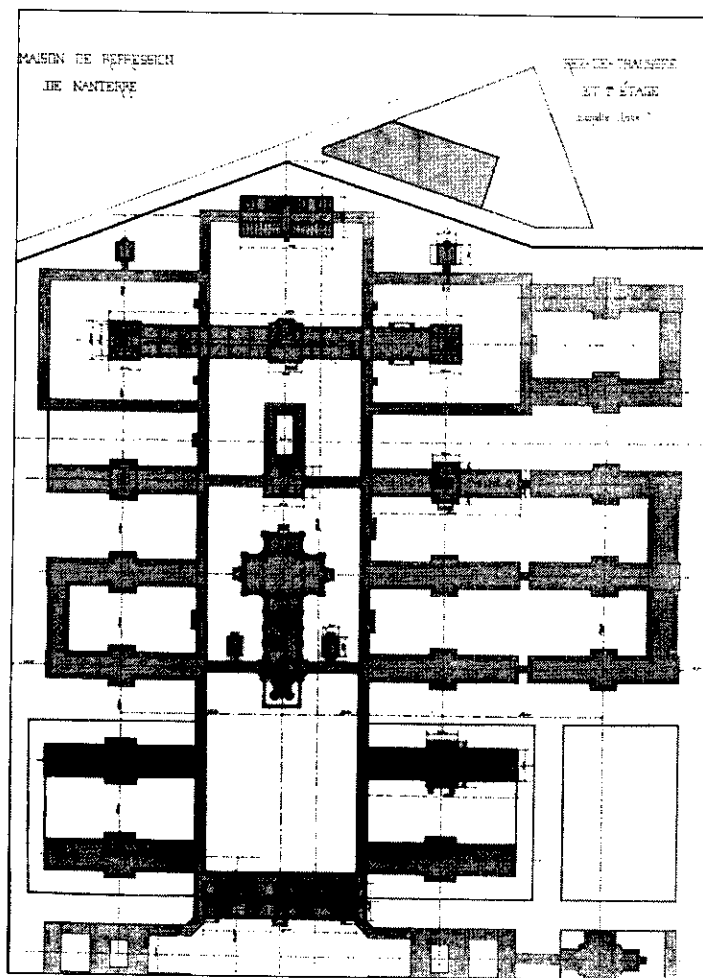




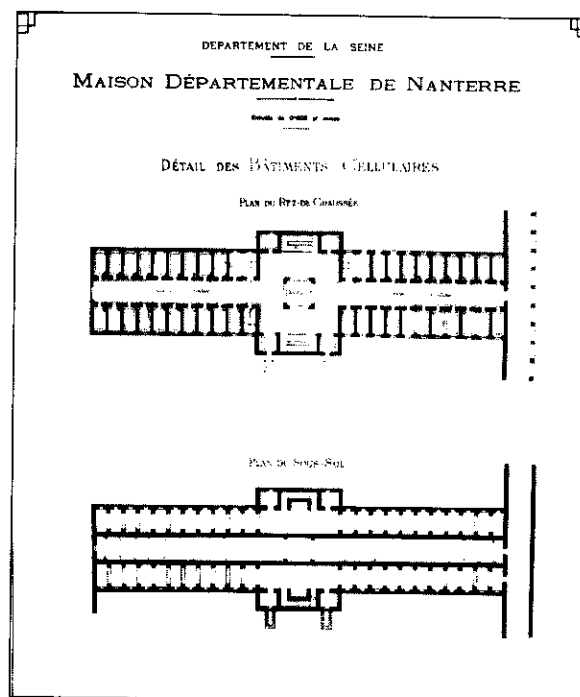
Nanterre, plan du premier étage, 14 octobre 1874.



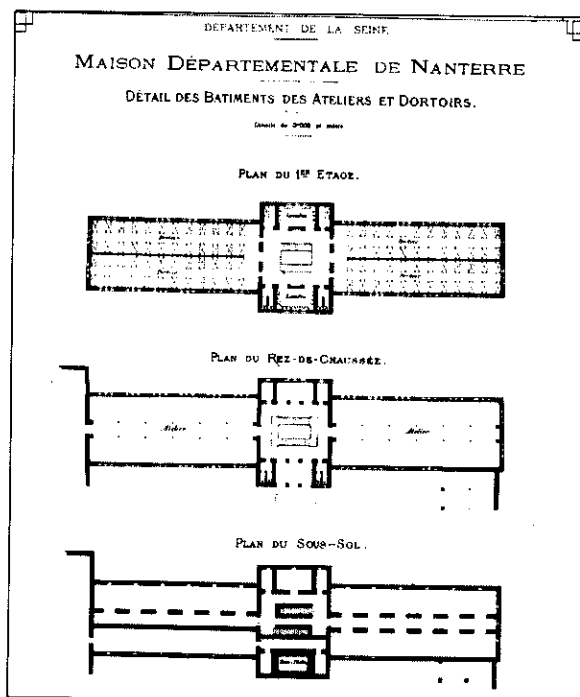
Nanterre, élévation et coupe, 14 octobre 1874.



Nanterre, *Maison de répression de Nanterre*. Plan du rez-de-chaussée et du premier étage, s.d. [1874].



Nanterre, bâtiments cellulaires : sous-sol et rez-de-chaussée, juillet 1896.



Nanterre, ateliers et dortoirs, juillet 1896.

REGISTRES D'ÉCROU - MINEURES (1896-1911)

Maison d'arrêt

2Y8/35	registre 1	n ^{os} 1-591	1896 (21 décembre)-1899 (22 déc.)
2Y8/36	registre 2	n ^{os} 592-979	1899 (26 décembre)-1902 (20 mai)
	(Fresnes) :	n ^{os} 980-1187	1902 (30 mai)-1904 (31 janvier)
suite dans le fonds de Fresnes : voir 2Y5/ 521			

Maison de correction

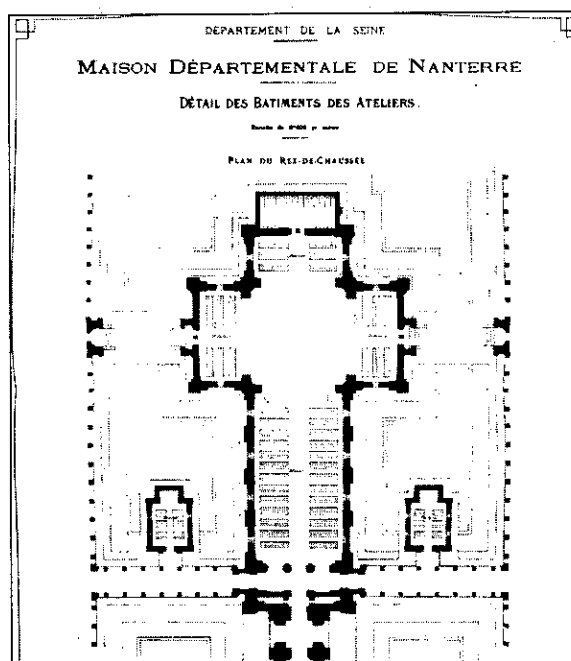
2Y8/37	registre 1	n ^{os} 1-297	1891 (2 septembre)-1900 (25 octobre)
2Y8/38	registre 2	n ^{os} 298-310	1901 (6 avril)-1902 (21 mai)
	(Fresnes) :	n ^{os} 311-683	1902 (29 mai)-1911 (10 septembre)
suite dans le fonds de Fresnes : voir 2Y5/ 547			

Insoumises⁽²⁾

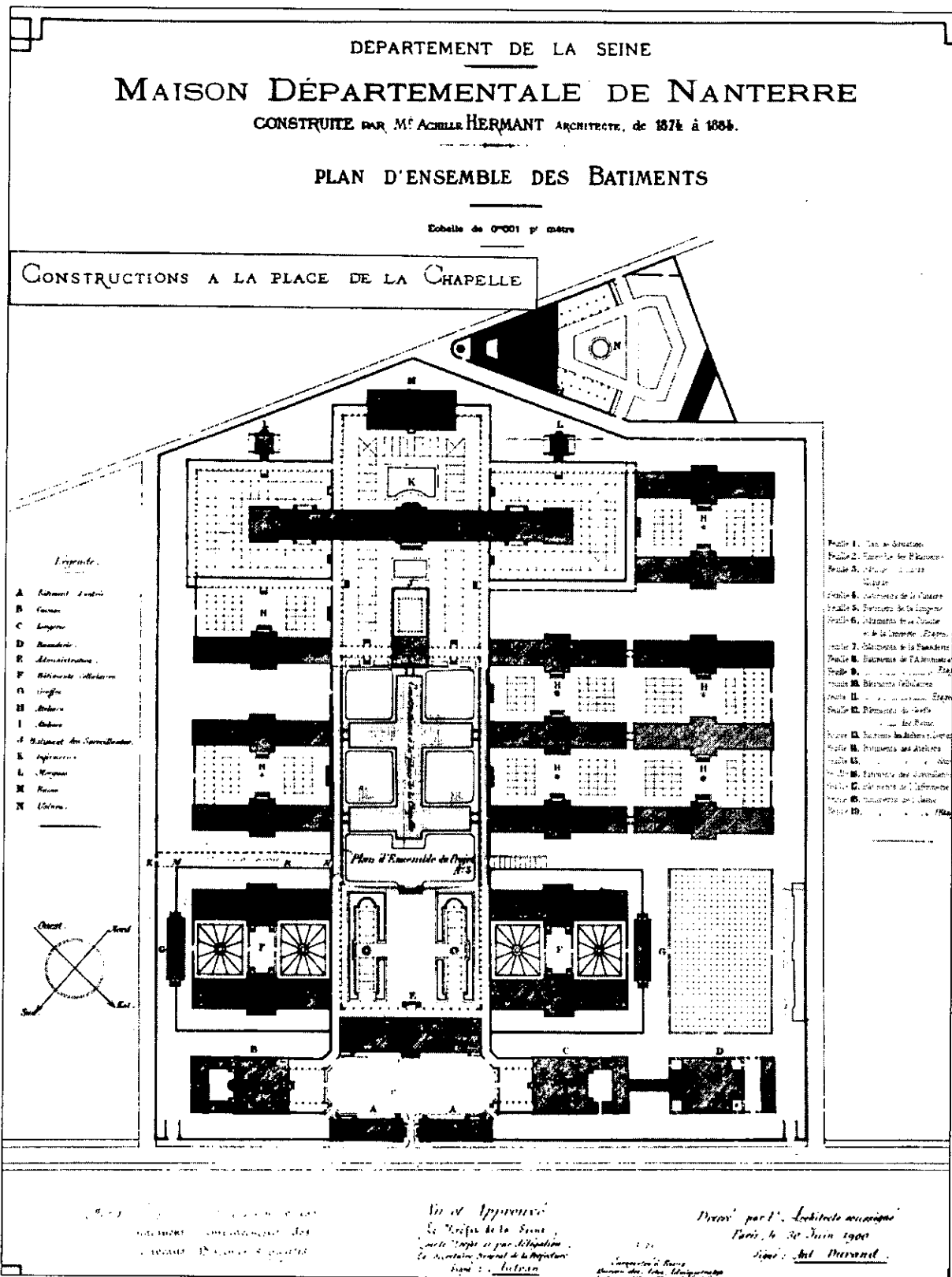
2Y8/39	registre	n ^{os} 1-608	1893 (30 nov.)-1897 (7 décembre)
--------	----------	-----------------------	----------------------------------

2. Ces *insoumises*, jeunes vagabondes ou prostituées non encartées, sont *punies administrativement* comme telles par le Préfet de police. Jusqu'à la fin de 1893, elles étaient

incarcérées à Saint-Lazare. Elles sont légalement mineures et pénalement majeures. Théoriquement, leur famille a été consultée...



Nanterre, chapelle réappropriée en ateliers, juillet 1896.



FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

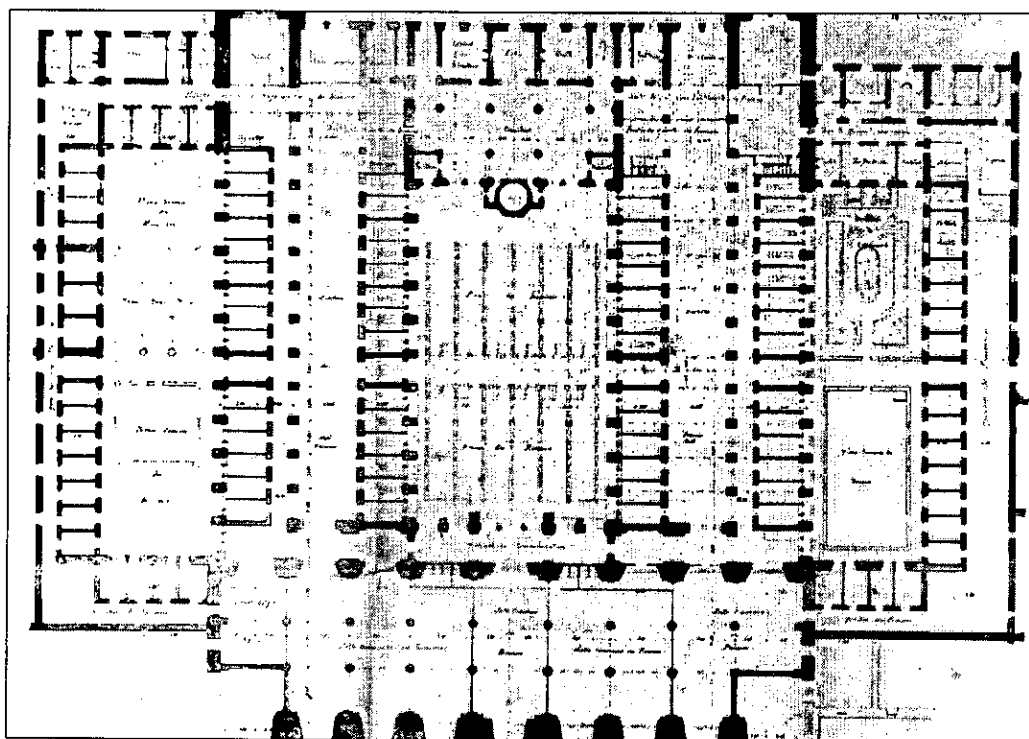
PRÉFECTURE DE POLICE
2Y9

Les Archives de la Préfecture de police conservent une vingtaine de registres d'écrou (dont très peu concernent les femmes) et une soixantaine de répertoires de la période 1852-1873. A titre d'exemple, le premier de ces registres porte la mention *Dépôt Préfecture femmes*, court du 8 septembre 1852 au 22 octobre 1853 (écrous 1 à 6210) et se termine par un répertoire alphabétique inachevé portant sur la période du 8 septembre au 30 novembre 1852 (écrous 1 à 1198). Signalons, à la lettre P, la rubrique *Petite fille*. Ainsi peut-on retrouver sous l'écrou 1128 du 25 novembre 1852 une *Petite fille inconnue*, dont il est précisé qu'elle est égarée ou abandonnée. Elle sort le lendemain, à destination des *Orphelins*. Deux autres, l'une *égarée*, l'autre *inconnue* (écrous 134 et 284 des 16 et 26 septembre), sont remises en liberté le lendemain de leur arrestation : leurs parents ont été retrouvés. Un répertoire séparé, incluant également les hommes (consignés sur un autre registre), ne correspond au registre des femmes qu'à partir du numéro 4833.

RÉPERTOIRES

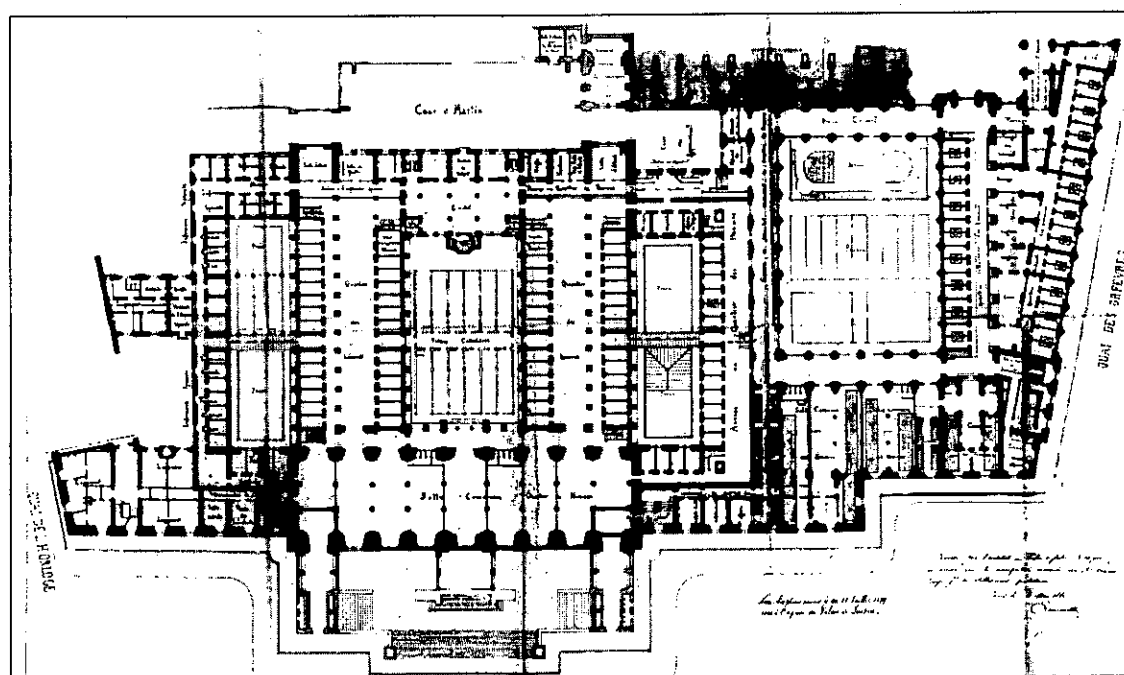
Répertoires antérieurs à 1905 en déficit

2Y9/1	répertoire 24	1905 (9 septembre)-1906 (23 février)
2Y9/2	répertoire 25	1906 (28 février)-(4 août)
2Y9/3	répertoire 26	1906 (4 août)-1907 (9 janvier)
2Y9/4	répertoire 27	1907 (9 janvier-5 juin)
2Y9/5	répertoire 28	1907 (5 juin-29 octobre)
2Y9/6	répertoire 29	1907 (29 octobre)-1908 (22 janvier)
2Y9/7	répertoire 30	1908 (22 janvier-5 juillet)
2Y9/8	répertoire 31	1908 (5 juillet-21 octobre)



Préfecture de police, Dépôt, plan du rez-de-chaussée, 18 octobre 1875.
Voir la chronologie, 5 juin, 10 août et 8 septembre 1875.

2Y9/9	répertoire 32	1908 (21 octobre)-1909 (2 février)
2Y9/10	répertoire 33	1909 (2 février-27 mai)
2Y9/11	répertoire 34	1909 (27 mai-24 septembre)
2Y9/12	répertoire 35	1909 (24 septembre)-1910 (14 janvier)
2Y9/13	répertoire 36	1910 (14 janvier-18 septembre)
2Y9/14	répertoire 37	1910 (18 septembre)-1911 (6 avril)
2Y9/15	répertoire 38	1911 (7 avril-31 octobre)
2Y9/16	répertoire 39	1911 (31 octobre)-1912 (22 avril)
2Y9/17	répertoire 40	1912 (22 avril-18 octobre)
2Y9/18	répertoire 41	1912 (18 octobre)-1913 (23 avril)
	répertoire 42 en déficit	
2Y9/19	répertoire 43	1913 (9 novembre)-1914 (5 mai)
2Y9/20	répertoire 44	1914 (5 mai-8 octobre)
2Y9/21	répertoire 45	1914 (8 octobre)-1915 (30 avril)
2Y9/22	répertoire 46	1915 (30 avril-13 novembre)
	répertoire 47 en déficit	
2Y9/23	répertoire 48	1916 (14 juin)-1917 (16 janvier)
2Y9/24	répertoire 49	1917 (16 janvier-26 juillet)
2Y9/25	répertoire 50	1917 (26 juillet)-1918 (5 janvier)
	répertoires 51 et 52 en déficit	
2Y9/26	répertoire 53	1919 (29 janvier-1 ^{er} août)



Préfecture de police, Dépôt. Projet d'agrandissement, plan du rez-de-chaussée. Annéxé au *Devis des travaux de reconstruction pour l'agrandissement et l'amélioration du Dépôt près la Préfecture de Police* (Direction des travaux de Paris, travaux d'architecture, n° 58). Dressé par l'architecte du Palais de Justice soussigné, en accord avec les modifications convenues avec M. Normand, Inspecteur Général des établissements pénitentiaires, Paris, le 8 mai 1882, [signé :] Daumet.

2Y9/27	répertoire 54	1919 (2 août)-1920 (4 février)
2Y9/28	répertoire 55	1920 (4 février-5 septembre)
2Y9/29	répertoire 56	1920 (5 septembre)-1921 (16 mars)
2Y9/30	répertoire 57	1921 (16 mars-16 octobre)
2Y9/31	répertoire 58	1921 (16 octobre)-1922 (9 juin)
2Y9/32	répertoire 59	1922 (1 ^{er} juin)-1923 (11 mars)
2Y9/33	répertoire 60	1923 (11 mars-12 décembre)
2Y9/34	répertoire 61	1923 (12 décembre)-1924 (13 septembre)
2Y9/35	répertoire 62	1924 (13 septembre)-1925 (5 juin)
2Y9/36	répertoire 63	1925 (5 juin)-1926 (9 mars)
2Y9/37	répertoire 64	1926 (6 mars)-1927 (6 avril)
2Y9/38	répertoire 65	1927 (6 avril-22 août)
2Y9/39	répertoire 66	1927 (22 août-17 décembre)
2Y9/40	répertoire 67	1927 (17 décembre)-1928 (15 avril)
2Y9/41	répertoire 68	1928 (15 avril)-1929 (10 janvier)
2Y9/42	répertoire 69	1929 (10 janvier-12 octobre)
2Y9/43	répertoire 70	1929 (12 octobre)-1930 (22 juillet)
2Y9/44	répertoire 1	1930 (1 ^{er} juillet)-1931 (9 avril)
2Y9/45	répertoire 2	1931 (1 ^{er} avril-5 mai)
2Y9/46	répertoire 3	1931 (5 mai)-1932 (26 avril)
2Y9/47	répertoire 4	1932 (26 avril)-1933 (17 janvier)
2Y9/48	répertoire 5	1933 (18 janvier-6 mai)

REGISTRES D'ÉCROU

Registres antérieurs à 1907 en déficit

2Y9/49	registre 29	n ^{os} 1-1600	1907 (29 octobre)-1908 (22 janvier)
2Y9/50	registre 30	n ^{os} 1-2410	1908 (22 janvier-5 juillet)
2Y9/51	registre 31	n ^{os} 1-1600	1908 (5 juillet-21 octobre)
2Y9/52	registre 32	n ^{os} 1-1536	1908 (21 octobre)-1909 (2 février)
2Y9/53	registre 33	n ^{os} 1-1600	1909 (2 février-27 mai)
	registre 34 en déficit		
2Y9/54	registre 35	n ^{os} 1-1600	1909 (24 sept.)-1910 (14 janvier)
	registres 36 à 43 en déficit		
2Y9/55	registre 44	n ^{os} 1-4099	1914 (5 mai-9 octobre)
	registres 45 à 48 en déficit		
2Y9/56	registre 49	n ^{os} 1-3200	1917 (16 janvier-26 juillet)
	registres 50 et 51 en déficit		
2Y9/57	registre 52	n ^{os} 1-3700	1918 (18 juillet)-1919 (29 janvier)
	registres 53 à 69 en déficit		
2Y9/58	registre 70	n ^{os} 1-3184	1929 (12 octobre)-1930 (22 juillet)
	registres 1 à 5 en déficit		
2Y9/59	registre 6	n ^{os} 1-3862	1933 (6 mai)-1934 (30 juin)

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

GRANDE ROQUETTE
2Y10



La rue de la Roquette au début du règne de Louis-Philippe, de la place de la Bastille au cimetière de l'Est (Père Lachaise). De part et d'autre, on distingue la *Prison modèle* (future Petite Roquette) et le *Nouveau Bicêtre* (future Grande Roquette).

Registres munis de répertoires jusqu'à la date du 18 octobre 1889 (registre 131: 2Y10/112)⁽¹⁾.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX

2Y10/1	1865-1874
2Y10/2	1875-1880
2Y10/3	1881-1889 (janvier)
2Y10/4	1889 (février)-1893 (3 janvier)
2Y10/5	1893 (2 janvier)-1895 (30 juin)
2Y10/6	1895 (2 juillet)-1897 (2 juin)
2Y10/7	1897 (2 juin)-1899 (7 janvier)

REGISTRES D'ÉCROU

Détenus administratifs et politiques, 1813-1851

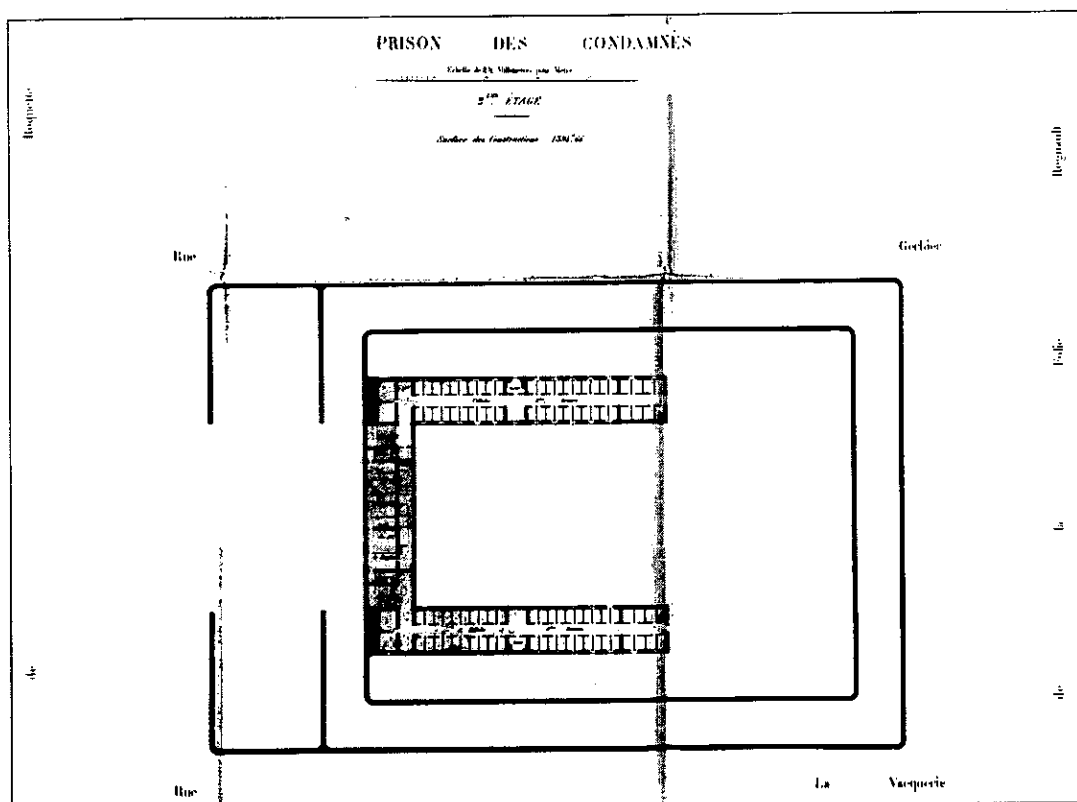
Registre commencé à Bicêtre : voir 2Y1/1

Maison de dépôt de condamnés, registres d'écrou

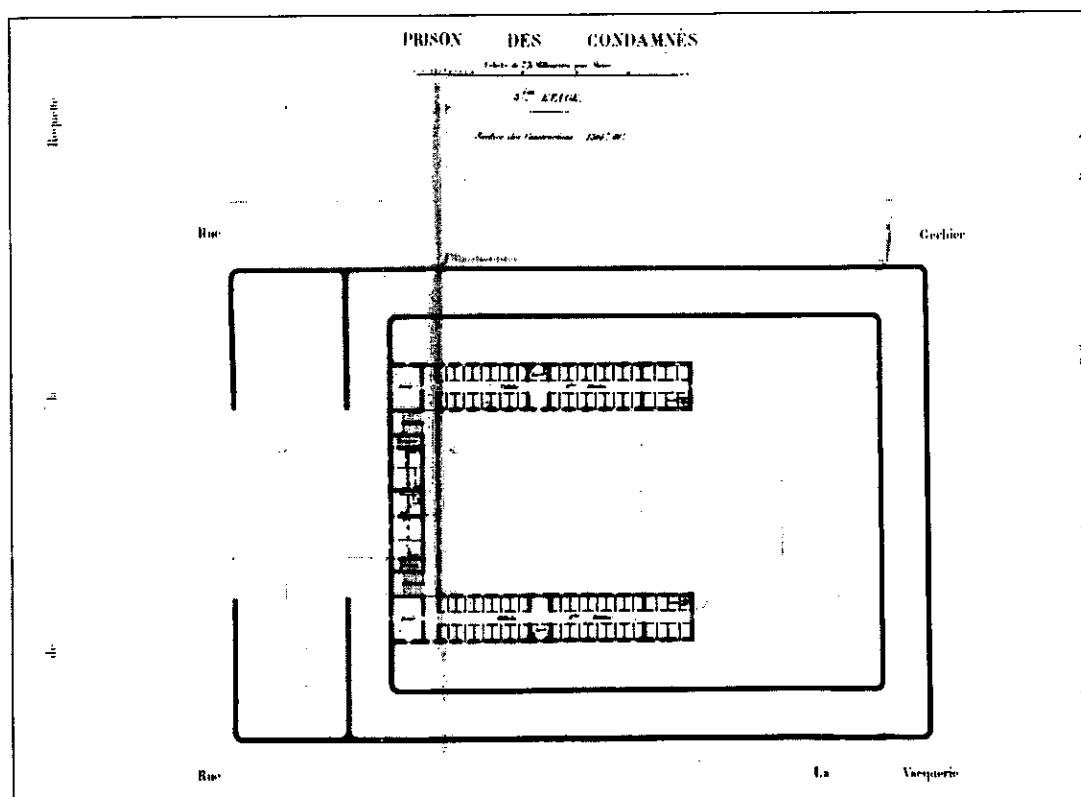
Registres antérieurs conservés dans le fonds de Bicêtre : voir 2Y1/2 à 13

2Y10/8	registre 27	n°s 1-834	1837 (14 août)-1838 (6 juin)
2Y10/9	registre 28	n°s 1-884	1838 (6 juin)-1839 (27 avril)
2Y10/10	registre 29	n°s 1-870	1839 (27 avril)-1840 (13 janvier)
2Y10/11	registre 30	n°s 1-879	1840 (13 janvier)-10 octobre)
2Y10/12	registre 31	n°s 1-819	1840 (10 octobre)-1841 (9 juillet)
2Y10/13	registre 32	n°s 1-843	1841 (9 juillet)-1842 (2 avril)
2Y10/14	registre 33	n°s 1-927	1842 (2 avril)-1843 (8 janvier)
2Y10/15	registre 34	n°s 1-915	1843 (8 janvier)-22 août)
2Y10/16	registre 35	n°s 1-888	1843 (22 août)-1844 (4 mai)
2Y10/17	registre 36	n°s 1-873	1844 (4 mai)-18 décembre)
2Y10/18	registre 37	n°s 1-852	1844 (18 déc.)-1845 (24 novembre)
2Y10/19	registre 38	n°s 1-873	1845 (24 nov.)-1846 (30 septembre)
2Y10/20	registre 39	n°s 1-891	1846 (30 septembre)-1847 (10 juin)
2Y10/21	registre 40	n°s 1-921	1847 (11 juin)-1848 (5 avril)
2Y10/22	registre 41	n°s 1-903	1848 (5 avril)-1849 (26 janvier)
2Y10/23	registre 42	n°s 1-938	1849 (26 janvier)-22 septembre)
2Y10/24	registre 43	n°s 1-909	1849 (22 septembre)-1850 (2 mai)
2Y10/25	registre 44	n°s 1-897	1850 (2 mai)-2 décembre)
2Y10/26	registre 45	n°s 1-855	1850 (2 décembre)-1851 (17 juin)
2Y10/27	registre 46	n°s 1-891	1851 (17 juin)-1852 (15 janvier)
2Y10/28	registre 47	n°s 1-897	1852 (15 janvier)-7 septembre)
2Y10/29	registre 48	n°s 1-941	1852 (7 septembre)-1853 (17 juin)

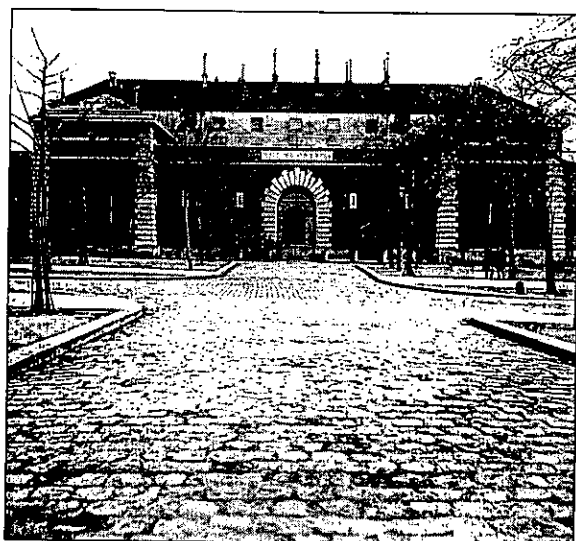
1. La désignation officielle de la prison resta toujours *Maison de dépôt de (puis des) condamnés*.



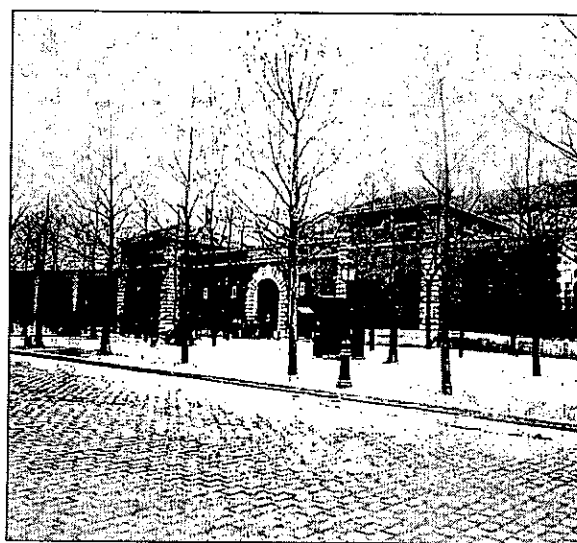
Grande Roquette, plan du deuxième étage, 9 février 1876.



Grande Roquette, plan du troisième étage, 9 février 1876.



Grande Roquette, entrée.

Grande Roquette,
vue extérieure depuis la rue de la Roquette.

2Y10/30	registre 49	n ^{os} 1-869	1853 (17 juin)-1854 (23 mars)
2Y10/31	registre 50	n ^{os} 1-897	1854 (23 mars-22 novembre)
2Y10/32	registre 51	n ^{os} 1-882	1854 (22 novembre)-1855 (7 juillet)
2Y10/33	registre 52	n ^{os} 1-951	1855 (7 juillet)-1856 (4 mars)
2Y10/34	registre 53	n ^{os} 1-858	1856 (4 mars-17 septembre)
2Y10/35	registre 54	n ^{os} 1-891	1856 (17 sept.)-1857 (24 mars)
2Y10/36	registre 55	n ^{os} 1-813	1857 (24 mars-7 septembre)
2Y10/37	registre 56	n ^{os} 1-858	1857 (8 sept.)-1858 (22 février)
	registre rongé.		
2Y10/38	registre 57	n ^{os} 1-882	1858 (23 février-22 juillet)
2Y10/39	registre 58	n ^{os} 1-810	1858 (22 juillet-5 décembre)
2Y10/40	registre 59	n ^{os} 1-855	1858 (6 décembre)-1859 (4 mai)
2Y10/41	registre 60	n ^{os} 1-855	1859 (4 mai-8 novembre)
2Y10/42	registre 61	n ^{os} 1-861	1859 (10 novembre)-1860 (21 avril)
2Y10/43	registre 62	n ^{os} 1-861	1860 (21 avril-9 octobre)
2Y10/44	registre 63	n ^{os} 1-856	1860 (9 octobre)-1861 (26 mars)
2Y10/45	registre 64	n ^{os} 1-866	1861 (26 mars-2 septembre)
2Y10/46	registre 65	n ^{os} 1-879	1861 (3 sept.)-1862 (1 ^{er} février)
2Y10/47	registre 66	n ^{os} 1-910	1862 (1 ^{er} février-9 juillet)
2Y10/48	registre 67	n ^{os} 1-897	1862 (9 juillet-9 décembre)
2Y10/49	registre 68	n ^{os} 1-861	1862 (9 décembre)-1863 (16 mai)
2Y10/50	registre 69	n ^{os} 1-786	1863 (16 mai-26 octobre)
2Y10/51	registre 70	n ^{os} 1-864	1863 (26 octobre)-1864 (5 avril)
2Y10/52	registre 71	n ^{os} 1-858	1864 (5 avril-31 août)
2Y10/53	registre 72	n ^{os} 1-858	1864 (1 ^{er} sept.)-1865 (24 janvier)



Grande Roquette, cour d'entrée.



Grande Roquette, cour de l'infirmerie.

2Y10/54	registre 73	n ^{os} 1-858	1865 (24 janvier-20 juin)
2Y10/55	registre 74	n ^{os} 1-851	1865 (20 juin-10 novembre)
2Y10/56	registre 75	n ^{os} 1-867	1865 (10 nov.)-1866 (21 mars)
2Y10/57	registre 76	n ^{os} 1-834	1866 (21 mars-12 août)
2Y10/58	registre 77	n ^{os} 1-853	1866 (12 août-19 décembre)
2Y10/59	registre 78	n ^{os} 1-858	1866 (19 décembre)-1867 (29 mars)
2Y10/60	registre 79	n ^{os} 1-852	1867 (29 mars-27 juillet)
2Y10/61	registre 80	n ^{os} 1-875	1867 (27 juillet-26 novembre)
2Y10/62	registre 81	n ^{os} 1-858	1867 (28 nov.)-1868 (30 mars)
2Y10/63	registre 82	n ^{os} 1-842	1868 (30 mars-20 août)
2Y10/64	registre 83	n ^{os} 1-866	1868 (20 août)-1869 (16 janvier)
2Y10/65	registre 84	n ^{os} 1-858	1869 (16 janvier-1 ^{er} juin)
2Y10/66	registre 85	n ^{os} 1-816	1869 (1 ^{er} juin-21 octobre)
2Y10/67	registre 86	n ^{os} 1-852	1869 (21 octobre)-1870 (9 mars)
2Y10/68	registre 87	n ^{os} 1-846	1870 (9 mars-18 août)
2Y10/69	registre 88	n ^{os} 1-869	1870 (18 août)-1871 (3 septembre)
2Y10/70	registre 89	n ^{os} 1-855	1871 (3 sept.)-1872 (30 janvier)
2Y10/71	registre 90	n ^{os} 1-870	1872 (30 janvier-30 avril)
2Y10/72	registre 91	n ^{os} 1-726	1872 (30 avril-12 août)
2Y10/73	registre 92	n ^{os} 1-858	1872 (12 août-24 décembre)
2Y10/74	registre 93	n ^{os} 1-882	1872 (24 décembre)-1873 (7 mai)
2Y10/75	registre 94	n ^{os} 1-834	1873 (7 mai-13 septembre)
2Y10/76	registre 95	n ^{os} 1-852	1873 (13 sept.)-1874 (31 janvier)
2Y10/77	registre 96	n ^{os} 1-848	1874 (31 janvier-10 juin)
2Y10/78	registre 97	n ^{os} 1-858	1874 (10 juin-24 octobre)



Grande Roquette, grande cour, vue prise depuis l'angle sud-ouest : escalier de l'est, 1° et 3° section, bâtiment de l'est.



Grande Roquette, chemin de ronde est, jardin du directeur.

2Y10/79	registre 98	n°s 1-858	1874 (24 octobre)-1875 (6 mars)
2Y10/80	registre 99	n°s 1-864	1875 (6 mars-27 juillet)
2Y10/81	registre 100	n°s 1-864	1875 (27 juillet-4 décembre)
2Y10/82	registre 101	n°s 1-864	1875 (4 décembre)-1876 (22 avril)
2Y10/83	registre 102	n°s 1-894	1876 (22 avril-5 septembre)
2Y10/84	registre 103	n°s 1-897	1876 (5 sept.)-1877 (16 janvier)
2Y10/85	registre 104	n°s 1-897	1877 (16 janvier-10 juillet)
2Y10/86	registre 105	n°s 1-890	1877 (10 juillet-27 novembre)
2Y10/87	registre 106	n°s 1-897	1877 (27 novembre)-1878 (21 mai)
2Y10/88	registre 107	n°s 1-891	1878 (21 mai-23 novembre)
2Y10/89	registre 108	n°s 1-891	1878 (23 novembre)-1879 (6 mai)
2Y10/90	registre 109	n°s 1-884	1879 (6 mai-30 septembre)
2Y10/91	registre 110	n°s 1-887	1879 (30 sept.)-1880 (23 mars)
2Y10/92	registre 111	n°s 1-883	1880 (23 mars-31 août)
2Y10/93	registre 112	n°s 1-885	1880 (31 août)-1881 (15 février)
2Y10/94	registre 113	n°s 1-903	1881 (15 février-13 août)
2Y10/95	registre 114	n°s 1-896	1881 (13 août)-1882 (10 janvier)
2Y10/96	registre 115	n°s 1-884	1882 (10 janvier-28 mai)
2Y10/97	registre 116	n°s 1-897	1882 (28 mai-13 octobre)
2Y10/98	registre 117	n°s 1-891	1882 (13 octobre)-1883 (17 février)
2Y10/99	registre 118	n°s 1-897	1883 (17 février-23 juin)
2Y10/100	registre 119	n°s 1-897	1883 (23 juin-13 novembre)
2Y10/101	registre 120	n°s 1-897	1883 (13 novembre)-1884 (19 avril)
2Y10/102	registre 121	n°s 1-891	1884 (19 avril-8 octobre)
2Y10/103	registre 122	n°s 1-891	1884 (8 octobre)-1885 (8 mars)



Grande Roquette, chapelle.



Grande Roquette, atelier.

2Y10/104	registre 123	n ^{os} 1-909	1885 (10 mars-11 août)
2Y10/105	registre 124	n ^{os} 1-897	1885 (11 août)-1886 (5 janvier)
2Y10/106	registre 125	n ^{os} 1-891	1886 (9 janvier-26 mai)
2Y10/107	registre 126	n ^{os} 1-891	1886 (28 mai-16 octobre)
2Y10/108	registre 127	n ^{os} 1-892	1886 (16 octobre)-1887 (16 mars)
2Y10/109	registre 128	n ^{os} 1-892	1887 (17 mars-31 août)
2Y10/110	registre 129	n ^{os} 1-901	1887 (31 août)-1888 (28 avril)
2Y10/111	registre 130	n ^{os} 1-895	1888 (28 avril-27 novembre)
2Y10/112	registre 131	n ^{os} 1-861	1888 (27 nov.)-1889 (18 octobre)
2Y10/113	registre 132	n ^{os} 1-596	1889 (18 octobre)-1890 (23 août)
2Y10/114	registre 133	n ^{os} 1-597	1890 (23 août)-1892 (12 mars)
2Y10/115	registre 134	n ^{os} 1-597	1892 (22 mars-14 août)
2Y10/116	registre 135	n ^{os} 1-597	1892 (14 août)-1893 (3 janvier)
2Y10/117	registre 136	n ^{os} 1-596	1893 (3 janvier-31 mars)
2Y10/118	registre 137	n ^{os} 1-597	1893 (18 avril-18 juillet)
2Y10/119	registre 138	n ^{os} 598-1194	1893 (18 juillet-10 novembre)
2Y10/120	registre 139	n ^{os} 1195-1791	1893 (10 nov.)-1894 (23 janvier)
2Y10/121	registre 140	n ^{os} 1792-2388	1894 (23 janvier-14 mars)
2Y10/122	registre 141	n ^{os} 2389-2991	1894 (14 mars-16 mai)
2Y10/123	registre 142	n ^{os} 2992-3588	1894 (16 mai-24 juillet)
2Y10/124	registre 143	n ^{os} 3589-4185	1894 (24 juillet-23 septembre)
2Y10/125	registre 144	n ^{os} 4186-4779	1894 (23 septembre-28 novembre)
2Y10/126	registre 145	n ^{os} 4780-5376	1894 (28 nov.)-1895 (9 janvier)
2Y10/127	registre 146	n ^{os} 5377-5973	1895 (9 janvier-1 ^{er} mars)
2Y10/128	registre 147	n ^{os} 5974-6571	1895 (2 mars-27 avril)

2Y10/129	registre 148	n ^{os} 6572-7167	1895 (27 avril-27 juin)
2Y10/130	registre 149	n ^{os} 7168-7764	1895 (27 juin-31 août)
2Y10/131	registre 150	n ^{os} 7765-8367	1895 (31 août-5 novembre)
2Y10/132	registre 151	n ^{os} 8368-8964	1895 (5 novembre)-1896 (5 janvier)
2Y10/133	registre 152	n ^{os} 8965-9561	1896 (7 janvier-4 mars)
2Y10/134	registre 153	n ^{os} 1-597	1896 (4 mars-6 mai)
2Y10/135	registre 154	n ^{os} 598-1194	1896 (6 mai-10 juillet)
2Y10/136	registre 155	n ^{os} 1195-1804	1896 (10 juillet-22 août)
2Y10/137	registre 156	n ^{os} 1805-2413	1896 (22 août-17 octobre)
2Y10/138	registre 157	n ^{os} 2414-3022	1896 (17 octobre-8 décembre)
2Y10/139	registre 158	n ^{os} 3023-3631	1896 (8 déc.)-1897 (20 janvier)
2Y10/140	registre 159	n ^{os} 3632-4246	1897 (20 janvier-26 février)
2Y10/141	registre 160	n ^{os} 4247-4855	1897 (26 février-7 avril)
2Y10/142	registre 161	n ^{os} 4856-5464	1897 (7 avril-1 ^{er} juin)
2Y10/143	registre 162	n ^{os} 5465-6061	1897 (1 ^{er} juin-11 août)
2Y10/144	registre 163	n ^{os} 6062-6670	1897 (11 août)-1898 (5 janvier)
2Y10/145	registre 164	n ^{os} 6671-7279	1898 (6 janvier-18 mai)
2Y10/146	registre 165	n ^{os} 7280-7888	1898 (18 mai-19 juillet)
2Y10/147	registre 166	n ^{os} 7889-8009	1898 (19 juillet)-1899 (1 ^{er} janvier)

Maison d'arrêt du dépôt de condamnés⁽²⁾

2Y10/148	registre A	n ^{os} 1-1704	1889 (2 avril)-1891 (4 juin)
2Y10/149	registre B	n ^{os} 1-597	1891 (4 juin-30 décembre)
2Y10/150	registre C	n ^{os} 1-597	1891 (30 déc.)-1892 (13 juillet)
2Y10/151	registre D	n ^{os} 1-597	1892 (13 juillet-14 décembre)
2Y10/152	registre E	n ^{os} 1-558	1892 (15 décembre)-1893 (18 avril)

Passagers⁽³⁾

2Y10/153	registre 1	n ^{os} 1-823	1897 (1 ^{er} déc.)-1899 (7 janvier)
----------	------------	-----------------------	--

2. La dénomination de ce nouveau quartier prête à confusion. Le terme *maison d'arrêt* a été choisi par opposition à celui de *maison de correction* (condamnés à moins d'un an purgeant leur peine dans une prison départementale), comme pour souligner le caractère transitoire du séjour de cette catégorie de détenus : condamnés correctionnels à plus d'un an et réclusionnaires en attente de leur transfert vers les maisons centrales, forçats mis en dépôt pour Saint-Martin-de-Ré, relégués pour Angoulême ou Landerneau. Mais dès 1892, l'administration pénitentiaire a aménagé un quartier de forçats à la Santé, et c'est pourquoi la *maison d'arrêt* de la Grande Roquette cesse de fonctionner le 18 avril 1893. Dans les faits, sa destination avait déjà changé le 3 avril précédent : pendant la période de quinze jours qui suit, un peu plus d'une centaine d'écrous, soit la presque totalité, ne

concerne que des mendiants condamnés à quinze jours ou un mois de prison et non relégables.

3. Les grands travaux de 1897 à la Santé ont amené à utiliser provisoirement la Grande Roquette pour détenir de nouveau, comme pendant la période 1889-1893, les condamnés aux longues peines de prison et de réclusion, les forçats et les relégués. La dénomination *passagers* n'est pas plus heureuse que celle de maison d'arrêt (voir la note précédente), puisqu'en principe ce terme doit s'entendre des condamnés en provenance d'un autre ressort judiciaire que celui dont dépend la prison départementale, qui n'assure dans ce cas que le rôle d'une étape géographique. Nous verrons d'autres exemples de ce glissement de sens. Après la désaffectation de Mazas, le quartier des passagers est transféré à Fresnes.

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

PETITE ROQUETTE

2Y11

PRISON DES JEUNES DÉTENUS

RÉPERTOIRES (1888-1930)

Tous les registres d'écrou antérieurs à 1888 sont munis d'un répertoire.

Répertoires généraux : arrêt, correction, simple police, passagers, dettiers, auxiliaires en hospitalité, enfants en dépôt

2Y11/1	1888 (19 mars)-1889 (4 juillet)
2Y11/2	1889 (4 juillet)-1891
2Y11/3	1892-1893
2Y11/4	1894-1896
2Y11/5	1897-1898
2Y11/6	1899-1901
2Y11/7	1902-1903
2Y11/8	1904-1906
2Y11/9	1907
2Y11/10	1908-1909
2Y11/11	1910-1911
2Y11/12	1912-1914
2Y11/13	1915-1916
2Y11/14	1917-1918
2Y11/15	1919-1921
2Y11/16	1922-1923
2Y11/17	1924-1925
2Y11/18	1926
2Y11/19	1927
2Y11/20	1928
2Y11/21	1929
2Y11/22	1930

Simple police : répertoires chronologiques

Ces répertoires consignent le jour et l'heure de l'incarcération et de la libération. Ils permettent de compléter les indications données par le répertoire général alphabétique.

2Y11/23	1889 (21 janvier)-1891 (30 déc.)
2Y11/24	1892 (2 janvier)-1893 (31 mai)

REGISTRES D'ÉCROU

Registres antérieurs dans le fonds des Madelonnettes : voir 2Y6/1 à 4 ⁽¹⁾

2Y11/25	registre 5	prévenus n ^{os} 1-534	1837 (10 mai)-1838 (21 juillet) ⁽²⁾
		jugés (n ^{os} 535-871)	1838 (14 sept.)-1841 (27 sept.) ⁽³⁾

1. Si l'on suivait l'ordre adopté par les greffiers successifs des Madelonnettes et de la Petite Roquette entre 1831 et 1854, la série des registres se présenterait de la manière suivante :

Cote ancienne Écrous Date

Première période : de 1831 à 1854

prévenus et appelants :

1	1-996	1831 (9 sept.)-1833 (20 nov.)
3	1-852	1833 (22 nov.)-1836 (13 janv.)
4	1-585	1836 (13 janvier)-1837 (9 mai)
5	(1 ^{re} partie)	
	1-534	1837 (10 mai)-1838 (21 juil.)
		(1838-1843 : retour aux Madelonnettes : voir les notes suivantes)
A	1-879	1843 (4 août)-1845 (6 février)
B	1-861	1845 (7 fév.)-1846 (19 sept.)
C	1-911	1846 (21 sept.)-1847 (4 déc.)
D	1-897	1847 (4 déc.)-1849 (25 avril)
E	1-896	1849 (25 avril)-1850 (11 juin)
F	1-897	1850 (11 juin)-1851 (20 août)
G	1-921	1851 (20 août)-1853 (19 janvier)
H	(1 ^{re} partie)	
	1-816	1853 (19 janvier)-1854 (15 avril)

jugés définitifs (par la Cour d'assises, la Cour d'appel ou le Tribunal correctionnel après expiration du délai d'appel). Mais du 14 septembre 1838 au 31 décembre 1841, les jugés correctionnels définitifs (ceux qui n'ont pas fait appel, dont l'appel a été déclaré irrecevable, ou qui se sont désistés de leur appel) ont été consignés séparément dans les registres 5 et 6 : voir ci-dessous :

toutes catégories de jugés :

2 (1 ^{re} partie)	1-996	1831 (8 août)-1838 (14 septembre) (suite: registre 2, 2 ^e partie, et registre 5, 2 ^e partie: voir b et c)
----------------------------	-------	---

jugés par la cour d'appel et la cour d'assises :

2 (2 ^e partie)	1-996	1838 (14 sept.)-1841 (31 décembre) (suite: registre 6, deuxième partie)
---------------------------	-------	---

jugés correctionnels seuls :

5 (2 ^e partie)	535-871	1838 (14 sept.)-1841 (27 sept.)
6 (1 ^{re} partie)	1-41	1841 (30 sept.)-31 déc.)

toutes catégories de jugés (suite des registres 2 et 6, première partie) :

6 (2 ^e partie)	42-846	1842 (29 janvier)-1846 (12 janvier)
7	1-858	1846 (13 janv.)-1849 (10 avril)
8	1-902	1849 (21 avril)-1851 (25 déc.)
9	1-893	1851 (27 déc.)-1854 (15 avril)

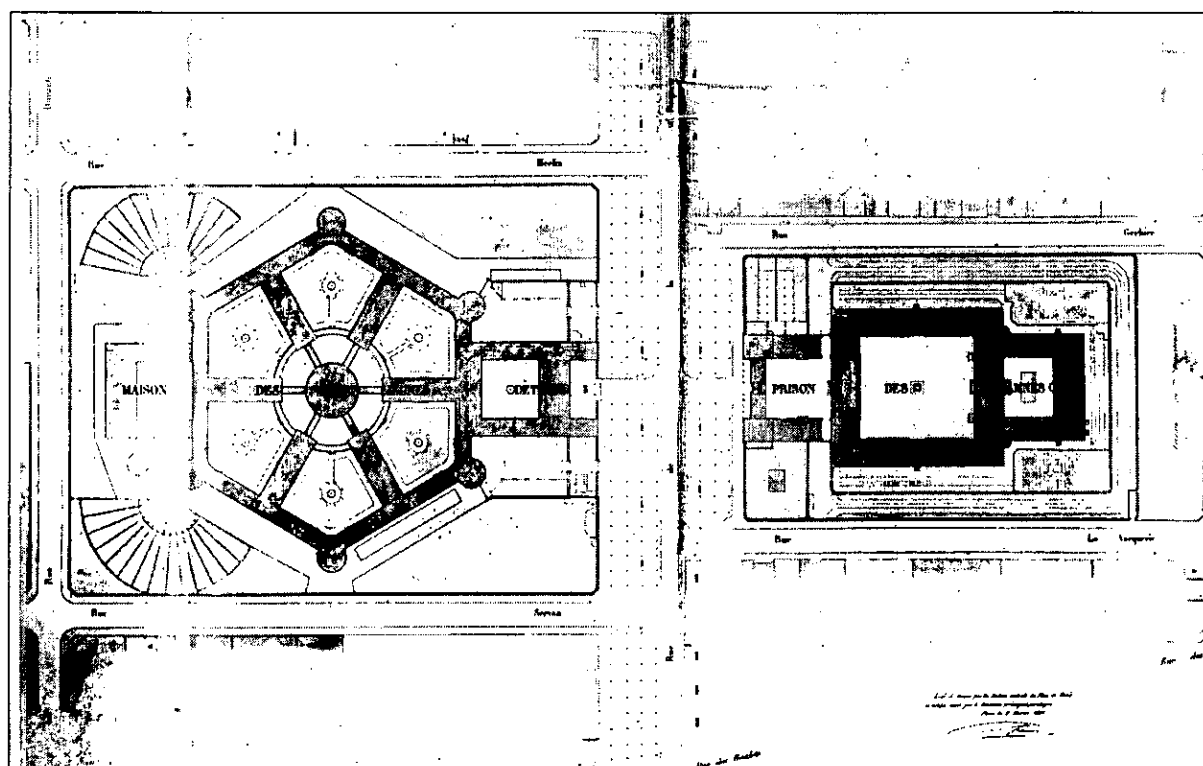
Deuxième période : prévenus et jugés, série unique de 1854 à 1930

H (2 ^e partie)	817-871	1854 (18 avril-15 mai)
10 à 133		1854 (17 mai) à 1930 (13 déc.)

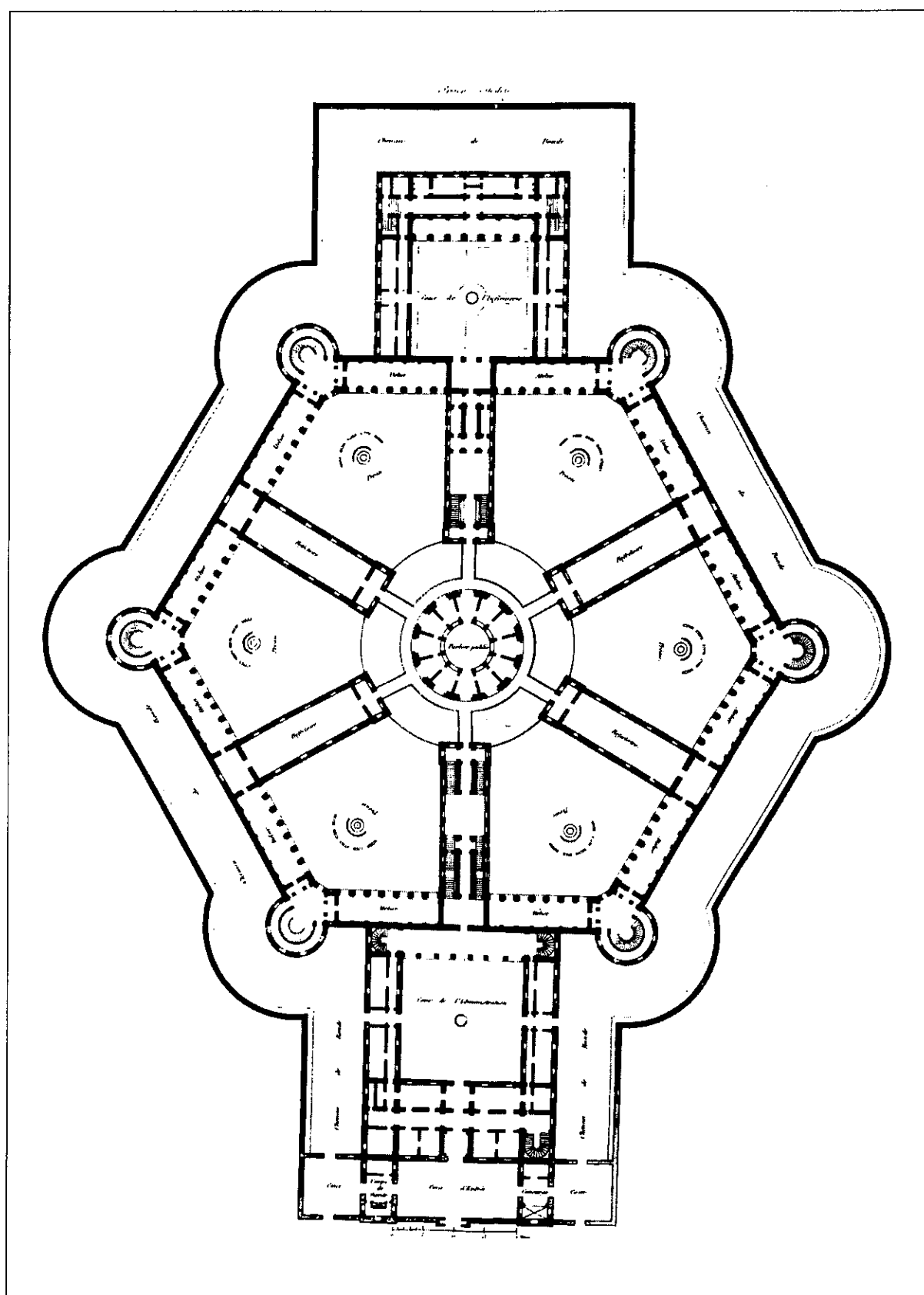
2. Le 21 juillet 1838, tous les prévenus sont transférés aux Madelonnettes, transformées en maison d'arrêt des hommes depuis le départ des enfants deux ans auparavant. Les archives de la dernière époque de la prison furent certainement transportées, lors de sa démolition sous Napoléon III, au greffe des *Nouvelles Madelonnettes*, inaugurées en 1867 et connues depuis sous le nom de prison de la Santé. Ces archives périrent dans l'incendie du greffe de la Santé le 16 juillet 1957. Il est remarquable que le greffier-instituteur Poutignac de Villars n'ait pu se résoudre à laisser transporter aux Madelonnettes le registre des enfants qu'on y transférerait, préférant en changer la destination à partir de l'érou 535 (14 septembre 1838), et le consacrer désormais aux seuls jugés correctionnels définitifs. Il ne pouvait savoir qu'il serait promu directeur des Madelonnettes trois ans plus tard, ne conservant plus alors, pour quelque temps, que le contrôle des seuls enfants prévenus. Carrière oblige ! Il lui fallut alors abandonner le «suivi» intégral (comme on dirait de nos jours en sabin administratif) de la carrière des enfants de leur incarcération à leur libération, leur mort, leur transfert ou (très rarement) leur placement en apprentissage.

Le quartier d'enfants prévenus des Madelonnettes ne fonctionna que cinq ans. Le 4 août 1843, la Petite Roquette était de nouveau en mesure d'incarcérer les enfants en attente de jugement: voir ci-dessous les registres A à H, puis 10 à 133 (2Y11/30 à 170).

3. Entre le 14 septembre 1838 et le 31 décembre 1841, les enfants jugés par le tribunal correctionnel et n'ayant pas fait appel sont consignés séparément (2Y11/25, écrous 535-871; 2Y11/26, écrous 1-41). Sans objet depuis le transfert des prévenus aux Madelonnettes le 21 juillet 1838, le registre n^o 5 (2Y11/25), provisoirement délaissé, trouve ainsi une nouvelle destination, et c'est tout naturellement qu'après son achèvement, le registre suivant (2Y11/26) est affecté de la cote n^o 6 dans la série des registres initialement consacrés aux enfants prévenus. En d'autres termes, le greffier-instituteur a éprouvé pendant plus de trois ans le besoin de disposer simultanément d'une double série de registres d'enfants jugés définitivement, les uns par le seul Tribunal correctionnel, les autres par la Cour d'appel ou la Cour d'assises. Cette subtilité de classement dans les écritures correspondait-elle à une différence d'affectation dans les quartiers du pénitencier? C'est probable, si l'on songe au rôle déterminant confié par Delessert à l'inventeur de l'abominable méthode *scriptalégique* (voir le glossaire au mot *méthode*). En 1841, Poutignac de Villars est promu direc-



Grande et Petite Roquette, plan de masse des deux Roquettes, 9 février 1876.



Petite Roquette, plan général sous Charles X.

Jugés correctionnels exclusivement. Suite dans la première partie du registre suivant.

2Y11/26	registre 6	jugés n°s 1-41 (n°s 42-846)	1841 (30 septembre-31 décembre) 1842 (29 janvier)-1846 (12 janvier)
----------------	------------	--------------------------------	--

Consacrée aux seuls jugés correctionnels, la première partie (écrous 1 à 41) est la suite du précédent registre. La deuxième partie, à partir de l'érou 42 (29 janvier 1842), constitue à la fois la suite de la première (jugés correctionnels) et celle du premier registre des jugés, commencé aux Madelonnettes (voir 2Y6/2), qui ne consignait plus, depuis 1838, que les enfants jugés définitivement par la cour d'appel ou la cour d'assises. En d'autres termes, les catégories d'enfants ayant épuisé toute voie de recours judiciaire sont de nouveau regroupées comme elles l'avaient été jusqu'en 1838.

2Y11/27	registre 7	jugés (n°s 1-858)	1846 (13 janvier)-1849 (10 avril)
2Y11/28	registre 8	jugés (n°s 1-902)	1849 (21 avril)-1851 (25 décembre)
2Y11/29	registre 9	jugés (n°s 1-893)	1851 (27 décembre)-1854 (15 avril)

Suite dans le registre H, à partir de l'érou 817 du 18 avril 1854 (2Y11/37).
Voir la note 4.

2Y11/30	registre A	prévenus (n°s 1-879)	1843 (4 août)-1845 (6 février)
2Y11/31	registre B	prévenus (n°s 1-861)	1845 (7 février)-1846 (19 sept.)
2Y11/32	registre C	prévenus (n°s 1-911)	1846 (21 sept.)-1847 (4 décembre)
2Y11/33	registre D	prévenus (n°s 1-897)	1847 (4 décembre)-1849 (25 avril)
2Y11/34	registre E	prévenus (n°s 1-896)	1849 (25 avril)-1850 (11 juin)
2Y11/35	registre F	prévenus (n°s 1-897)	1850 (11 juin)-1851 (20 août)
2Y11/36	registre G	prévenus (n°s 1-921)	1851 (20 août)-1853 (19 janvier)
2Y11/37	registre H	prévenus (n°s 1-816)	1853 (19 janvier)-1854 (15 avril)
		prévenus et jugés (n°s 817-871)	1854 (18 avril-15 mai) ⁽⁴⁾

A partir du 18 avril 1854 et jusqu'à l'évacuation de 1930, les enfants sont écroués indistinctement.

2Y11/38	registre 10	prévenus et jugés (n°s 1-862)	1854 (17 mai)-1855 (27 août)
2Y11/39	registre 11	prévenus et jugés (n°s 1-888)	1855 (27 août)-1856 (21 sept.)
2Y11/40	registre 12	prévenus et jugés (n°s 1-894)	1856 (21 sept.)-1857 (12 oct.)
2Y11/41	registre 13	prévenus et jugés (n°s 1-866)	1857 (12 oct.)-1858 (12 nov.)
2Y11/42	registre 14	prévenus et jugés (n°s 1-870)	1858 (16 nov.)-1860 (14 février)
2Y11/43	registre 15	prévenus et jugés (n°s 1-850)	1860 (14 février)-1861 (4 mars)
2Y11/44	registre 16	prévenus et jugés (n°s 1-863)	1861 (5 mars)-1862 (3 mars)
2Y11/45	registre 17	prévenus et jugés (n°s 1-855)	1862 (4 mars)-1863 (19 janvier)

teur des Madelonnettes. Nouveau champ d'expérience, cette fois sur les enfants prévenus et appelants. Mais son successeur au greffe de la Roquette ne juge plus nécessaire de tenir deux registres de jugés, d'autant plus que le pénitencier accueille de nouveau les prévenus en août 1843. C'est pourquoi la série des jugés redevient unique à partir du 29 janvier 1842.

4. Avec l'érou 816 (15 avril 1854) prend fin la succession des écrous consacrés aux seuls enfants prévenus. Désormais, et jusqu'à l'évacuation du pénitencier en décembre 1930, une série unique paraît suffisante. A la fin

du siècle, le réaménagement de la prison devenue trop grande pour les enfants, avec l'ouverture de nouveaux quartiers uniquement destinés à recevoir le trop-plein d'autres établissements, ne fera que tirer les ultimes conséquences de la perte du statut de maison centrale d'éducation correctionnelle, théoriquement intervenue en 1855 et rendue solennellement irrévocable à la suite de la visite de l'Impératrice Eugénie dix ans plus tard. Les séries de registres d'érou inaugurées à partir des années 1880 témoignent de l'entrée tardive de la prison départementale de la Petite Roquette dans le régime commun de l'administration pénitentiaire sous la Troisième République.

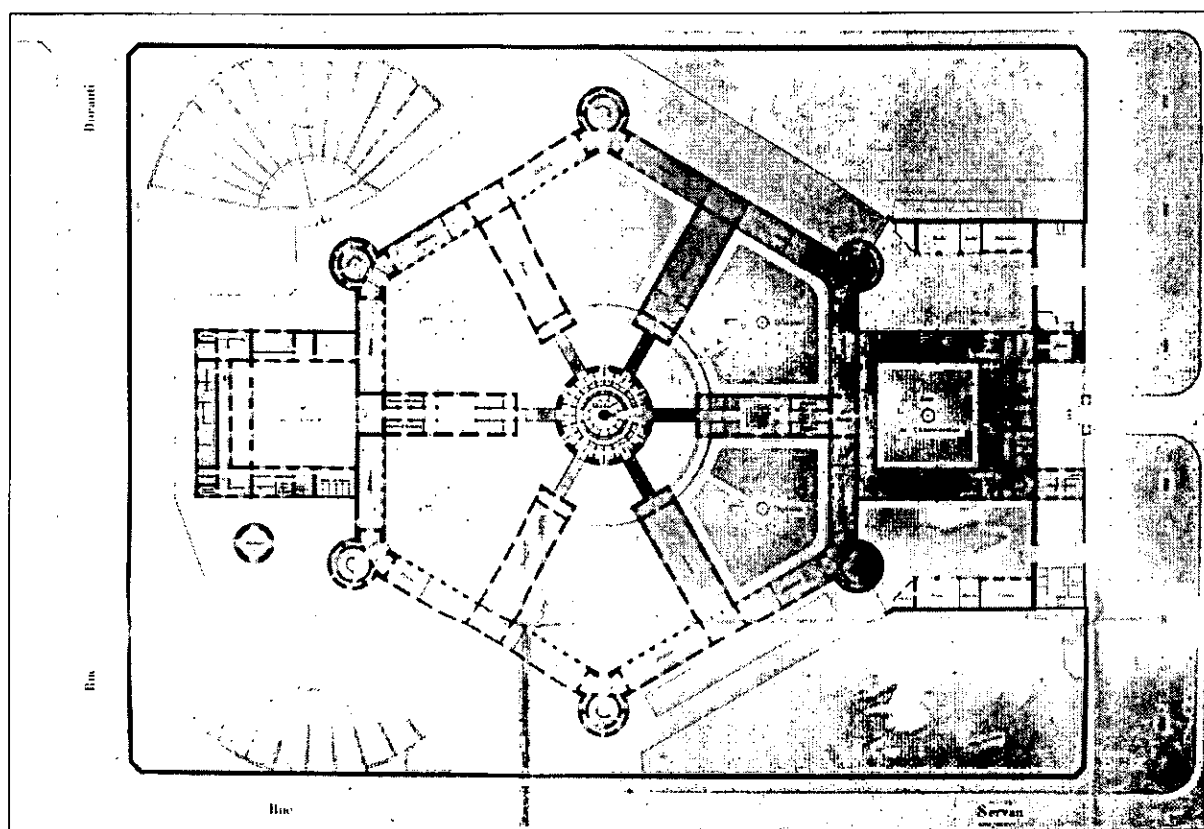
2Y11/46	registre 18	prévenus et jugés (n ^{os} 1-838)	1863 (19 janvier)-1865 (2 janvier)
2Y11/47	registre 19	prévenus et jugés (n ^{os} 1-852)	1865 (3 janvier)-1866 (7 octobre)
2Y11/48	registre 20	prévenus et jugés (n ^{os} 1-840)	1866 (8 octobre)-1868 (2 mars)
2Y11/49	registre 21	prévenus et jugés (n ^{os} 1-843)	1868 (16 mars)-1869 (5 juillet)
2Y11/50	registre 22	prévenus et jugés (n ^{os} 1-835)	1869 (5 juillet)-1870 (12 octobre)
2Y11/51	registre 23	prévenus et jugés (n ^{os} 1-859)	1870 (13 octobre)-1872 (20 février) ⁽⁵⁾
2Y11/52	registre 24	prévenus et jugés (n ^{os} 1-855)	1872 (20 février)-1873 (12 février)
2Y11/53	registre 25	prévenus et jugés (n ^{os} 1-864)	1873 (13 février)-21 novembre)
2Y11/54	registre 26	prévenus et jugés (n ^{os} 1-819)	1873 (21 novembre)-1874 (10 juin)
2Y11/55	registre 27	prévenus et jugés (n ^{os} 1-864)	1874 (18 juillet)-1875 (10 juillet)
2Y11/56	registre 28	prévenus et jugés (n ^{os} 1-837)	1875 (10 juillet)-1876 (6 avril)
2Y11/57	registre 29	prévenus et jugés (n ^{os} 1-858)	1876 (6 avril)-28 octobre)
2Y11/58	registre 30	prévenus et jugés (n ^{os} 1-897)	1876 (29 octobre)-1877 (10 juin)
2Y11/59	registre 31	prévenus et jugés (n ^{os} 1-891)	1877 (10 juin)-1878 (12 mars)
2Y11/60	registre 32	prévenus et jugés (n ^{os} 1-897)	1878 (13 mars)-1879 (29 mars)
2Y11/61	registre 33	prévenus et jugés (n ^{os} 1-891)	1879 (29 mars)-1880 (1 ^{er} mars)
2Y11/62	registre 34	prévenus et jugés (n ^{os} 1-891)	1880 (1 ^{er} mars)-1881 (14 février)
2Y11/63	registre 35	prévenus et jugés (n ^{os} 1-885)	1881 (14 février)-1882 (5 janvier)
2Y11/64	registre 36	prévenus et jugés (n ^{os} 1-891)	1882 (5 janvier)-1883 (17 janvier)
2Y11/65	registre 37	prévenus et jugés (n ^{os} 1-897)	1883 (17 janvier)-1884 (16 août)
2Y11/66	registre 38	prévenus et jugés (n ^{os} 1-897)	1884 (16 août)-1886 (5 avril)
2Y11/67	registre 39	prévenus et jugés (n ^{os} 1-894)	1886 (5 avril)-1887 (28 novembre)
	registre 40 en déficit		
2Y11/68	registre 41	prévenus et jugés (n ^{os} 1-900)	1889 (22 juillet)-1890 (19 juillet)
2Y11/69	registre 42	prévenus et jugés (n ^{os} 1-885)	1890 (20 juillet)-1891 (23 juin)
2Y11/70	registre 43	prévenus et jugés (n ^{os} 1-891)	1891 (23 juin)-1892 (10 avril)
2Y11/71	registre 44	prévenus et jugés (n ^{os} 1-859)	1892 (10 avril)-31 décembre)
2Y11/72	registre 45	prévenus et jugés (n ^{os} 1-867)	1893 (1 ^{er} janvier)-16 octobre)
2Y11/73	registre 46	prévenus et jugés (n ^{os} 1-861)	1893 (17 octobre)-1894 (6 août)
2Y11/74	registre 47	prévenus et jugés (n ^{os} 1-891)	1894 (7 août)-1895 (16 juin)
2Y11/75	registre 48	prévenus et jugés (n ^{os} 1-897)	1895 (17 juin)-1896 (22 avril)
2Y11/76	registre 49	prévenus et jugés (n ^{os} 1-891)	1896 (22 avril)-1897 (20 janvier)

5. Ce registre reflète les troubles apportés dans les prisons parisiennes par le siège de Paris, puis par la Commune. Les enfants ont tous été évacués à la Santé à la fin de l'année 1870 : 97 transferts le 23 décembre, 75 le 24, et encore un le 31 décembre. A ces 173 enfants, dont certains étaient écroués depuis le 12 juin, peut-être convient-il d'ajouter le seul qui n'ait pas été transféré d'une prison à l'autre : transporté à l'hôpital Saint-Antoine le 5 décembre, il y meurt le 30. Suspendus le 21 décembre, les écroués ne reprennent leur cours que le 26 mars. Cependant, la prison s'est remplie le 18 mars, le jour même de la proclamation de la Commune, de 71 gardes nationaux et de 336 soldats punis disciplinairement, tous libérés le 22 mars sur l'ordre de Rigault et enrôlés pour la plupart dans les rangs des fédérés. Ils n'ont pas été écroués régulièrement,

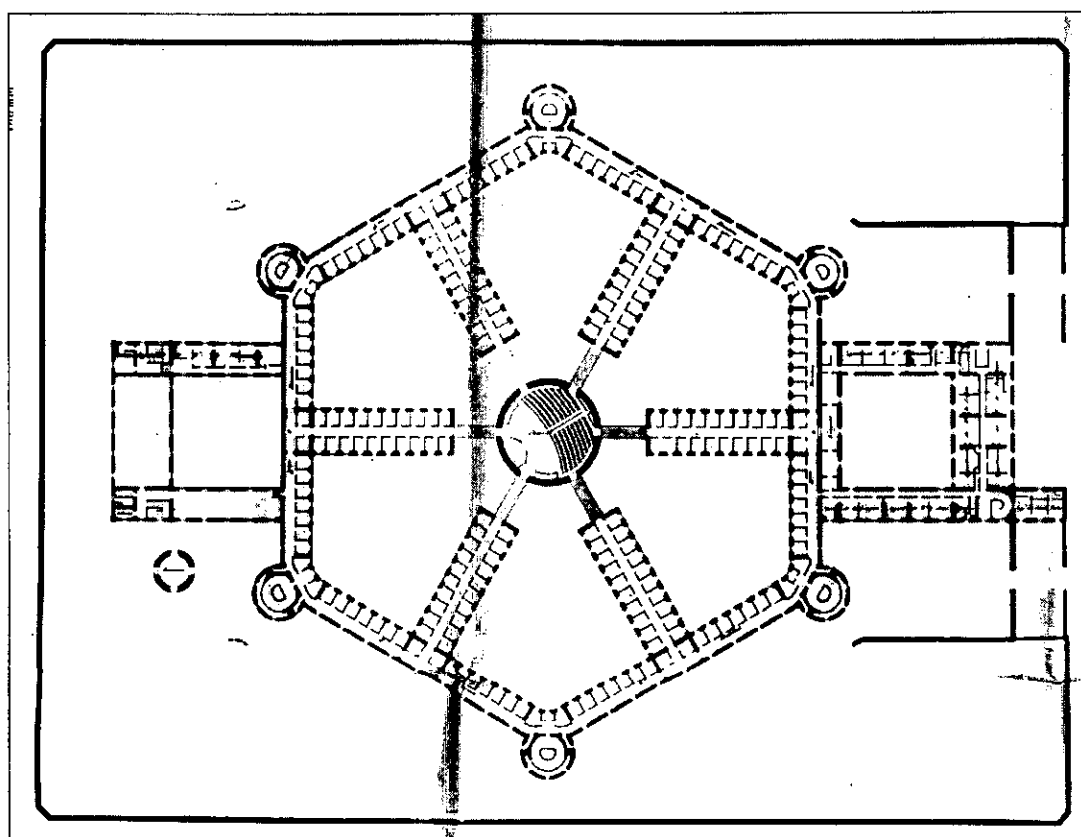
contrairement aux prisonniers amenés à partir du 26 mars de Mazas (60 les 26 et 28 mars : écroués 133-191 et 346), puis du Dépôt (154 entre le 29 mars et le 13 mai), sur l'ordre du citoyen Laval (29 mars), puis Rigault (6 avril), Edmond Levraud (21 avril et 13 mai) et Gautier Lamotte (26 avril et 9 mai). Il est vrai qu'il s'agit là d'enfants sous main de justice, qui ne font que rejoindre leur destination régulière. Entre le 13 mai et le 8 juin, le registre ne consigne aucun nouveau prisonnier, bien que la Petite Roquette ait vu s'entasser dans les locaux inoccupés du rez-de-chaussée, entre les 20 et 25 mai, 1235 soldats abandonnés par les Versaillais et réfractaires aux fédérés. Le 27 mai, jour de la débâcle, les 117 jeunes détenus encore présents reviennent épouvantés des barricades sur lesquelles ils ont été envoyés.

2Y11/77	registre 50	prévenus et jugés (n ^{os} 1-909)	1897 (20 janvier)-1898 (11 janvier)
2Y11/78	registre 51	prévenus et jugés (n ^{os} 1-903)	1898 (12 janvier-19 novembre)
2Y11/79	registre 52	prévenus et jugés (n ^{os} 904-1500)	1898 (19 novembre)-1899 (21 mai)
2Y11/80	registre 53	prévenus et jugés (n ^{os} 1501-2403)	1899 (22 mai)-1900 (4 avril)
2Y11/81	registre 54	prévenus et jugés (n ^{os} 2404-3006)	1900 (5 avril-18 octobre)
2Y11/82	registre 55	prévenus et jugés (n ^{os} 3007-3603)	1900 (18 octobre)-1901 (24 mai)
2Y11/83	registre 56	prévenus et jugés (n ^{os} 3604-4500)	1901 (24 mai)-1902 (19 mai)
2Y11/84	registre 57	prévenus et jugés (n ^{os} 4501-5103)	1902 (20 mai)-1903 (8 avril)
2Y11/85	registre 58	prévenus et jugés (n ^{os} 1-597)	1903 (9 avril)-1904 (4 mars)
2Y11/86	registre 59	prévenus et jugés (n ^{os} 598-894)	1904 (4 mars-5 août)
2Y11/87	registre 60	prévenus et jugés (n ^{os} 895-1191)	1904 (5 août-12 décembre)
2Y11/88	registre 61	prévenus et jugés (n ^{os} 1192-1686)	1904 (12 décembre)-1905 (31 août)
2Y11/89	registre 62	prévenus et jugés (n ^{os} 1687-2289)	1905 (3 septembre)-1906 (31 mai)
2Y11/90	registre 63	prévenus et jugés (n ^{os} 2290-2886)	1906 (1 ^{er} juin-12 octobre)
2Y11/91	registre 64	prévenus et jugés (n ^{os} 2887-3489)	1906 (12 octobre)-1907 (7 février)
2Y11/92	registre 65	prévenus et jugés (n ^{os} 3490-4092)	1907 (7 février-24 mai)
2Y11/93	registre 66	prévenus et jugés (n ^{os} 4093-4695)	1907 (24 mai-29 août)
2Y11/94	registre 67	prévenus et jugés (n ^{os} 4696-5298)	1907 (30 août-29 novembre)
2Y11/95	registre 68	prévenus et jugés (n ^{os} 5299-5895)	1907 (29 nov.)-1908 (10 février)
2Y11/96	registre 69	prévenus et jugés (n ^{os} 5896-6492)	1908 (11 février-17 mai)
2Y11/97	registre 70	prévenus et jugés (n ^{os} 6493-7089)	1908 (17 mai-21 août)
2Y11/98	registre 71	prévenus et jugés (n ^{os} 1-597)	1908 (21 août-10 décembre)
2Y11/99	registre 72	prévenus et jugés (n ^{os} 598-1194)	1908 (11 décembre)-1909 (21 mars)
2Y11/100	registre 73	prévenus et jugés (n ^{os} 1195-1791)	1909 (22 mars-4 juillet)
2Y11/101	registre 74	prévenus et jugés (n ^{os} 1792-2388)	1909 (4 juillet-1 ^{er} novembre)
2Y11/102	registre 75	prévenus et jugés (n ^{os} 2389-2991)	1909 (1 ^{er} nov.)-1910 (25 janvier)
2Y11/103	registre 76	prévenus et jugés (n ^{os} 2992-3588)	1910 (25 janvier-8 mai)
2Y11/104	registre 77	prévenus et jugés (n ^{os} 3589-4485)	1910 (9 mai-11 octobre)
2Y11/105	registre 78	prévenus et jugés (n ^{os} 4486-5382)	1910 (11 octobre)-1911 (18 février)
2Y11/106	registre 79	prévenus et jugés (n ^{os} 5383-6279)	1911 (18 février-22 juillet)
2Y11/107	registre 80	prévenus et jugés (n ^{os} 6280-7176)	1911 (22 juillet-22 novembre)
2Y11/108	registre 81	prévenus et jugés (n ^{os} 7177-7779)	1911 (23 nov.)-1912 (2 février)
2Y11/109	registre 82	prévenus et jugés (n ^{os} 7780-8376)	1912 (2 février-28 avril)
2Y11/110	registre 83	prévenus et jugés (n ^{os} 8377-9279)	1912 (28 avril-4 octobre)
2Y11/111	registre 84	prévenus et jugés (n ^{os} 9280-9882)	1912 (4 octobre)-1913 (12 janvier)
2Y11/112	registre 85	pré. et j. (n ^{os} 9883-9999; 1-786)	1913 (12 janvier-3 juin)
2Y11/113	registre 86	prévenus et jugés (n ^{os} 787-1389)	1913 (3 juin-30 septembre)
2Y11/114	registre 87	prévenus et jugés (n ^{os} 1390-2292)	1913 (30 sept.)-1914 (25 février)
2Y11/115	registre 88	prévenus et jugés (n ^{os} 2293-2895)	1914 (25 février-19 juin)
2Y11/116	registre 89	prévenus et jugés (n ^{os} 2896-3798)	1914 (20 juin-3 novembre)
2Y11/117	registre 90	prévenus et jugés (n ^{os} 3799-4701)	1914 (3 novembre)-1915 (29 juin)
2Y11/118	registre 91	prévenus et jugés (n ^{os} 4702-5328)	1915 (29 juin-14 octobre)
2Y11/119	registre 92	prévenus et jugés (n ^{os} 5329-6225)	1915 (15 octobre)-1916 (12 mars)

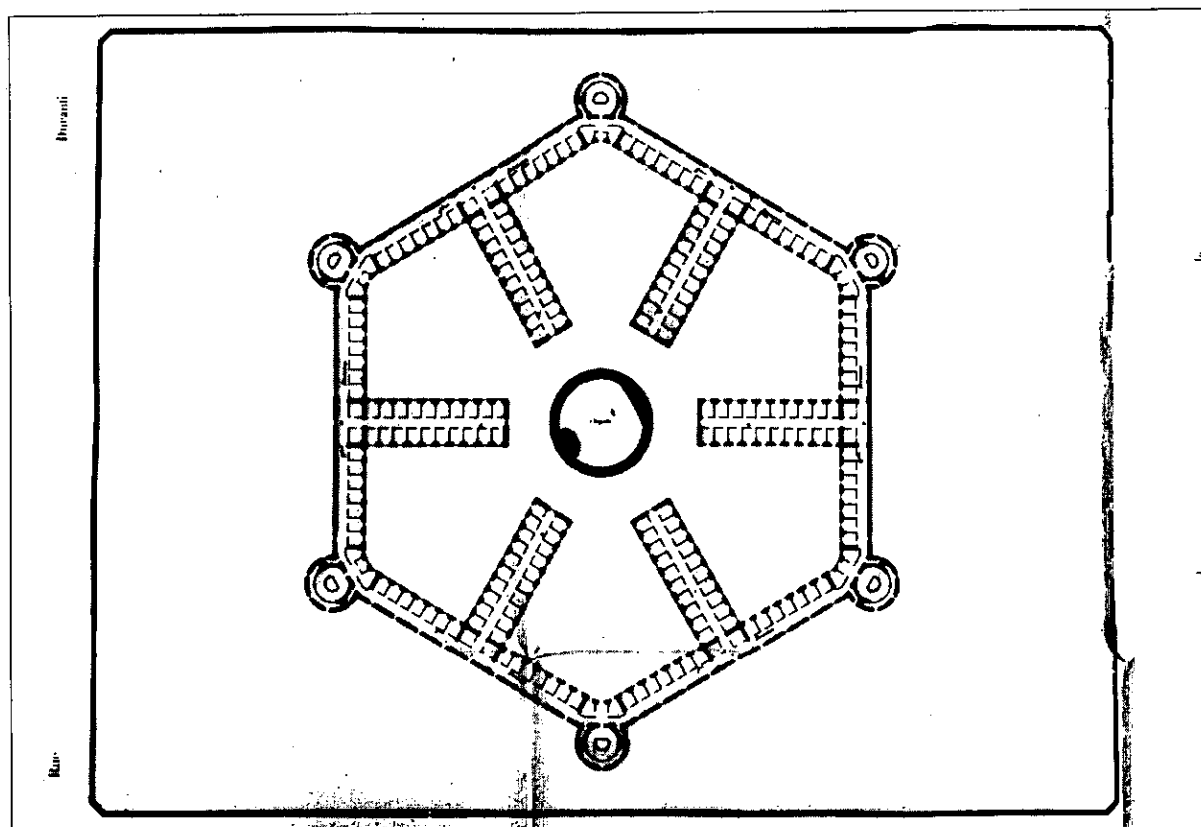
2Y11/120	registre 93	prévenus et jugés (n°s 6226-6828)	1916 (12 mars-18 juin)
2Y11/121	registre 94	prévenus et jugés (n°s 6829-7725)	1916 (18 juin-10 novembre)
2Y11/122	registre 95	prévenus et jugés (n°s 7726-8322)	1916 (10 nov.)-1917 (28 janvier)
2Y11/123	registre 96	prévenus et jugés (n°s 8323-9219)	1917 (28 janvier-23 mai)
2Y11/124	registre 97	prévenus et jugés (n°s 9220-9810)	1917 (23 mai-1 ^{er} août)
2Y11/125	registre 98	pré. et j. (n°s 9811-9999; 1-708)	1917 (2 août-21 novembre)
2Y11/126	registre 99	prévenus et jugés (n°s 709-1305)	1917 (21 nov.)-1918 (26 janvier)
2Y11/127	registre 100	prévenus et jugés (n°s 1306-2202)	1918 (26 janvier-3 juin)
2Y11/128	registre 101	prévenus et jugés (n°s 2203-2799)	1918 (3 juin-23 août)
2Y11/129	registre 102	prévenus et jugés (n°s 2800-3690)	1918 (23 août-23 décembre)
2Y11/130	registre 103	prévenus et jugés (n°s 3691-4293)	1918 (23 déc.)-1919 (21 février)
2Y11/131	registre 104	prévenus et jugés (n°s 4294-5193)	1919 (21 février-26 juin)
2Y11/132	registre 105	prévenus et jugés (n°s 5194-6030)	1919 (26 juin-4 novembre)
2Y11/133	registre 106	prévenus et jugés (n°s 6031-6633)	1919 (4 nov.)-1920 (12 février)
2Y11/134	registre 107	prévenus et jugés (n°s 6634-7533)	1920 (12 février-19 juillet)
2Y11/135	registre 108	prévenus et jugés (n°s 7534-8418)	1920 (19 juillet)-1921 (12 janvier)
2Y11/136	registre 109	prévenus et jugés (n°s 8419-9315)	1921 (12 janvier-29 août)
2Y11/137	registre 110	pré. et j. (n°s 9316-9999; 1-219)	1921 (29 août)-1922 (23 mai)
2Y11/138	registre 111	prévenus et jugés (n°s 220-822)	1922 (23 mai-2 octobre)
2Y11/139	registre 112	prévenus et jugés (n°s 823-1431)	1922 (2 octobre)-1923 (6 janvier)
2Y11/140	registre 113	pré. et j. (n°s 1432-2000; 1-34)	1923 (7 janvier-5 mai)
2Y11/141	registre 114	prévenus et jugés (n°s 35-637)	1923 (5 mai-29 août)
2Y11/142	registre 115	prévenus et jugés (n°s 638-1240)	1923 (29 août-10 décembre)
2Y11/143	registre 116	prévenus et jugés (n°s 1241-2143)	1923 (10 décembre)-1924 (3 mai)
2Y11/144	registre 117	prévenus et jugés (n°s 2144-3046)	1924 (5 mai-4 octobre)
2Y11/145	registre 118	prévenus et jugés (n°s 3047-3949)	1924 (4 octobre)-1925 (6 février)
2Y11/146	registre 119	prévenus et jugés (n°s 3950-4849)	1925 (6 février-15 juillet)
2Y11/147	registre 120	prévenus et jugés (n°s 4850-5752)	1925 (15 juillet-20 novembre)
2Y11/148	registre 121	prévenus et jugés (n°s 753-6649)	1925 (20 nov.)-1926 (16 mars)
2Y11/149	registre 122	prévenus et jugés (n°s 6650-7552)	1926 (16 mars-30 août)
2Y11/150	registre 123	prévenus et jugés (n°s 553-8454)	1926 (30 août)-1927 (11 janvier)
2Y11/151	registre 124	prévenus et jugés (n°s 455-9356)	1927 (12 janvier-18 juin)
2Y11/152	registre 125	pré. et j. (n°s 357-9999; 1-260)	1927 (18 juin-5 décembre)
2Y11/153	registre 126	prévenus et jugés (n°s 261-1163)	1927 (5 décembre)-1928 (29 juin)
2Y11/154	registre 127	prévenus et jugés (n°s 1164-1766)	1928 (29 juin-24 novembre)
2Y11/155	registre 128	prévenus et jugés (n°s 1767-2660)	1928 (24 novembre)-1929 (20 juin)
2Y11/156	registre 129	prévenus et jugés (n°s 2661-3263)	1929 (21 juin-4 novembre)
2Y11/157	registre 130	prévenus et jugés (n°s 3264-3860)	1929 (4 nov.)-1930 (24 février)
2Y11/158	registre 131	prévenus et jugés (n°s 3861-4463)	1930 (25 février-9 juillet)
2Y11/159	registre 132	prévenus et jugés (n°s 4464-5066)	1930 (9 juillet-20 novembre)
2Y11/160	registre 133	prévenus et jugés (n°s 5067-5183)	1930 (20 novembre-13 décembre)



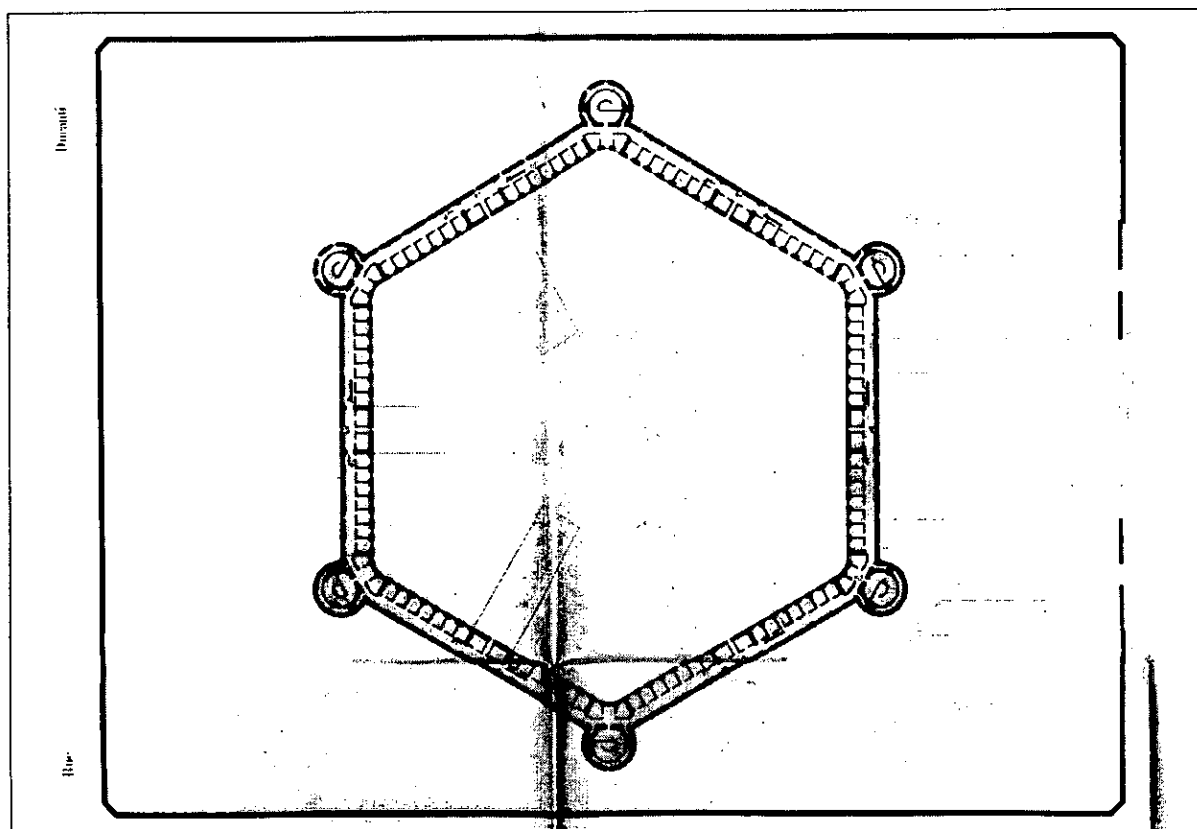
Petite Roquette, plan du rez-de-chaussée, 9 février 1876.



Petite Roquette, plan du premier étage, 9 février 1876.



Petite Roquette, plan du deuxième étage, 9 février 1976.



Petite Roquette, plan du troisième étage, 9 février 1976.

Maison de correction (jeunes adultes)⁽⁶⁾

2Y11/161	registre 1	n ^{os} 1-861	1883 (16 mars)-1884 (24 mars)
2Y11/162	registre 2	n ^{os} 1-888	1884 (24 mars)-1885 (19 août)
2Y11/163	registre 3	n ^{os} 1-897	1885 (19 août)-1887 (14 janvier)
2Y11/164	registre 4	n ^{os} 1-891	1887 (15 janvier)-1889 (5 mai)
2Y11/165	registre 5	n ^{os} 1-889	1889 (5 mai)-1891 (19 septembre)
2Y11/166	registre 6	n ^{os} 1-591	1891 (23 sept.)-1892 (28 juillet)
2Y11/167	registre 7	n ^{os} 1-897	1892 (28 juillet)-1893 (23 avril)
2Y11/168	registre 8	n ^{os} 1-297	1893 (23 avril-11 juillet)
2Y11/169	registre 9	n ^{os} 1-297	1893 (12 juillet-10 octobre)
2Y11/170	registre 9A	n ^{os} 298-588	1893 (10 octobre-16 décembre)
2Y11/171	registre 9B	n ^{os} 589-879	1893 (16 décembre)-1894 (7 mars)
2Y11/172	registre 9C	n ^{os} 880-1164	1894 (7 mars-24 mai)
2Y11/173	registre 9D	n ^{os} 1165-2055	1894 (26 mai)-1895 (22 janvier)
2Y11/174	registre 10	n ^{os} 2056-2964	1895 (22 janvier-24 août)
2Y11/175	registre 11	n ^{os} 2965-3873	1895 (25 août)-1896 (20 mars)
2Y11/176	registre 11A	n ^{os} 3874-4170	1896 (21 mars-12 juillet)
2Y11/177	registre 12	n ^{os} 4171-5067	1896 (16 juillet)-1897 (20 janvier)
2Y11/178	registre 13	n ^{os} 5068-5971	1897 (20 janvier-31 juillet)
2Y11/179	registre 14	n ^{os} 5972-6866	1897 (31 juillet)-1898 (27 avril)
2Y11/180	registre 15	n ^{os} 6867-7769	1898 (27 avril-23 novembre)
2Y11/181	registre 16	n ^{os} 7770-8672	1898 (23 novembre)-1899 (27 mai)
2Y11/182	registre 17	n ^{os} 8673-9575	1899 (29 mai)-1900 (31 janvier)
2Y11/183	registre 18	n ^{os} 1-903	1900 (31 janvier-23 octobre)
2Y11/184	registre 19	n ^{os} 904-1806	1900 (23 octobre)-1901 (9 juillet)
2Y11/185	registre 20	n ^{os} 1807-2409	1901 (10 juillet)-1902 (12 février)
2Y11/186	registre 21	n ^{os} 2410-3012	1902 (14 février-14 octobre)
2Y11/187	registre 22	n ^{os} 3013-3615	1902 (14 octobre)-1903 (11 avril)
2Y11/188	registre 23	n ^{os} 3616-3912	1903 (11 avril-10 août)
2Y11/189	registre 24	n ^{os} 3913-4509	1903 (11 août)-1904 (23 février)
2Y11/190	registre 25	n ^{os} 4510-5117	1904 (23 février-6 septembre)
2Y11/191	registre 26	n ^{os} 5118-5414	1904 (6 septembre-6 décembre)
2Y11/192	registre 27	n ^{os} 5415-6324	1904 (6 décembre)-1905 (5 sept.)
2Y11/193	registre 28	n ^{os} 6325-7233	1905 (5 septembre)-1906 (2 juin)
2Y11/194	registre 29	n ^{os} 7234-8142	1906 (2 juin)-1907 10 mai)
2Y11/195	registre 30	n ^{os} 8143-9039	1907 (10 mai)-1908 16 avril)
2Y11/196	registre 31	n ^{os} 9040-9642	1908 (16 avril)-1909 (3 juillet)
2Y11/197	registre 32	n ^{os} 9643-9999; 1-546	1909 (3 juillet)-1911 (14 juin)
2Y11/198	registre 33	n ^{os} 547-1449	1911 (16 juin)-1913 (4 novembre)

6. Mineurs légaux (moins de vingt et un ans) et majeurs pénaux (plus de seize ans, puis de dix-huit, après la loi du 12 avril 1906). Le nouveau quartier se remplit rapidement

par fournées entières puisées à Mazas (31 écrous le 16 mars, 32 le 17, 31 le 19, 56 les 3, 4, 7 et 27 avril), puis à la Santé (11, 12 et 14 avril), sans compter les flagrants délits (écrous 64 à 79 du 19 mars).

2Y11/199	registre 34	n ^{os} 1-603	1913 (4 novembre)-1917 (30 juin)
2Y11/200	registre 35	n ^{os} 604-1206	1917 (30 juin)-1920 (19 juin)
2Y11/201	registre 36	n ^{os} 1207-1809	1920 (22 juin)-1921 (31 mai)
2Y11/202	registre 37	n ^{os} 1810-2406	1921 (31 mai)-1922 (23 décembre)
2Y11/203	registre 38	n ^{os} 2407-3003	1922 (26 décembre)-1924 (16 avril)
2Y11/204	registre 39	n ^{os} 3004-3103; 1-803	1924 (17 avril)-1925 (23 novembre)
2Y11/205	registre 40	n ^{os} 804-1706	1925 (25 nov.)-1927 (26 mars)
2Y11/206	registre 41	n ^{os} 1707-2603	1927 (28 mars)-1928 (1 ^{er} décembre)
2Y11/207	registre 42	n ^{os} 2604-2641; 1-859	1928 (1 ^{er} déc.)-1930 (3 novembre)
2Y11/208	registre 43	n ^{os} 860-917	1930 (4 novembre-2 décembre)

Simple police⁽⁷⁾

2Y11/209	registre 1	n ^{os} 1-903	1887 (27 décembre)-1888 (19 mars)
2Y11/210	registre 2	n ^{os} 1-603	1888 (19 mars-16 mai)
2Y11/211	registre 3	n ^{os} 1-693	1888 (16 mai-23 juillet)
2Y11/212	registre 4	n ^{os} 1-603	1888 (24 juillet-29 septembre)
2Y11/213	registre 5	n ^{os} 1-903	1888 (29 sept.)-1889 (14 janvier)
2Y11/214	registre 6	n ^{os} 1-902	1889 (14 janvier-18 avril)
2Y11/215	registre 7	n ^{os} 1-890	1889 (18 avril-13 septembre)
2Y11/216	registre 8	n ^{os} 1-872	1889 (13 septembre)-1890 (30 juin)
2Y11/217	registre 9	n ^{os} 1-903	1890 (30 juin-28 décembre)
2Y11/218	registre 10	n ^{os} 1-903	1890 (29 décembre)-1891 (25 avril)
2Y11/219	registre 11	n ^{os} 1-902	1891 (25 avril-20 août)
2Y11/220	registre 12	n ^{os} 1-898	1891 (20 août-28 novembre)
2Y11/221	registre 13	n ^{os} 1-897	1892 (28 novembre)-1892 (5 mars)
2Y11/222	registre 14	n ^{os} 1-881	1892 (5 mars)-1893 (4 avril)
2Y11/223	registre 15	n ^{os} 1-406, 407	1893 (5 avril-31 mai, 23 septembre)
2Y11/224	registre 16	n ^{os} 1-10	1923 (21 novembre)-1929 (8 avril)

Passagers

Pupilles de l'article 66 jugés en province, en attente de transfert vers les colonies et les quartiers correctionnels.

2Y11/225	registre 1	n ^{os} 1-489	1891 (8 février)-1894 (15 juin)
2Y11/226	registre 2	n ^{os} 490-984	1894 (15 juin)-1896 (27 août)
2Y11/227	registre 3	n ^{os} 1-499	1896 (27 août)-1900 (16 janvier)
2Y11/228	registre 4	n ^{os} 1-390; 1-105	1900 (16 janvier)-1912 (23 octobre)
	registre 5 en déficit		
2Y11/229	registre 6	n ^{os} 362-870	1918 (22 nov.)-1930 (5 décembre)

7. En réalité, le quartier des condamnés de simple police, ou *quartier des cochers*, fut fermé au printemps 1893 et transféré à Sainte-Pélagie en même temps que le quartier

des dettiers. L'érou du 23 septembre 1893, puis ceux, une dizaine en tout, qui s'échelonnent du 21 novembre 1923 au 8 avril 1929, sont une aberration.

Dettiers ⁽⁸⁾

2Y11/230	registre 1	n ^{os} 1-285	1889 (25 décembre)-1890 (26 déc.)
2Y11/231	registre 2	n ^{os} 1-285	1890 (27 décembre)-1891 (19 août)
2Y11/232	registre 3	n ^{os} 1-279	1891 (20 août)-1892 (17 février)
2Y11/233	registre 4	n ^{os} 1-383	1892 (18 février-16 juin)
2Y11/234	registre 5	n ^{os} 1-141	1892 (13 octobre)-1893 (31 mai)
2Y11/235	registre 6	n ^{os} 1-253	1920 (27 août)-1930 (6 décembre)

Dépôt ⁽⁹⁾

2Y11/236	registre 1	n ^{os} 1-382	1887 (29 décembre)-1893 (13 août)
----------	------------	-----------------------	-----------------------------------

Auxiliaires en hospitalité (libérés adultes) ⁽¹⁰⁾

2Y11/237	registre	n ^{os} 1-1375	1881 (7 janvier)-1924 (3 août)
----------	----------	------------------------	--------------------------------

8. Voir la note précédente. Aucun dettier n'a été incarcéré à la Roquette entre le 31 mai 1893 et le 27 août 1920, et seulement 253 ensuite, jusqu'au 6 décembre 1930.

9. Le terme *dépôt*, titre du registre, est à entendre au sens propre. Il s'agit en fait du dépôt d'enfants de la Préfecture de police, transféré provisoirement à la Roquette en raison, non pas tellement de l'encombrement du *Dépôt près la Préfecture de police* – ce qui n'émouvait guère que les philanthropes –, mais des importants travaux de réaménagement de la fin des années 80. Ces enfants, dont certains ont à peine six ans, proviennent des rafles quotidiennes de la police parisienne et peuvent rester enfermés plus d'un mois. Qu'ils soient libérés (c'est-à-dire conduits à l'asile Denfert-Rochereau pour être rendus à leurs parents ou confiés à l'Assistance publique) ou non (déférés au parquet), en aucun cas ils ne sont transférés dans l'un ou l'autre des quartiers d'enfants de la Roquette : ce sera éventuellement pour plus tard. À partir d'août 1893 enfin, un quartier spécial leur est ménagé au Dépôt, avec entrée

séparée indépendante de celle du quartier cellulaire pour enfants prévenus ou jugés qui existe déjà depuis le Second Empire. Ces deux dépôts ne doivent pas être confondus avec la partie enfantine du Dépôt judiciaire (la Souricière) qui a été appropriée en cent vingt-six alvéoles où les petits gavroches passent leurs journées pendant l'instruction de leur procès.

10. En réalité, ces libérés judiciaires sont des détenus administratifs plus ou moins volontaires, affectés aux corvées d'entretien en échange de leur hébergement. Plus moins volontaires en effet, car leur écrou (leur écrou !) relate parfois une évasion... Tous proviennent d'autres prisons ou établissements de répression. En 1927, les auxiliaires employés au service général sont des pensionnaires de Nanterre ou d'anciennes filles publiques (Carlier, *L'administration pénitentiaire (...) de l'entre-deux-guerres*, p. 122). L'emploi d'auxiliaires *en hospitalité*, sans fondement légal, était une tradition remontant à l'Ancien Régime.

PRISON DES FEMMES

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX

Répertoires antérieurs à 1932 conservés dans le fonds de Saint-Lazare: voir 2Y12/1 à 24

2Y11/238	répertoire 33	1932 (répertoire commencé à Saint-Lazare)
2Y11/239	répertoire 34	1933
2Y11/240	répertoire 35	1934
2Y11/241	répertoire 36	1935 (janvier-août)
2Y11/242	répertoire 37	1935 (septembre-décembre)-1936
2Y11/243	répertoire 38	1937
2Y11/244	répertoire 39	1938
2Y11/245	répertoire 40	1939
2Y11/246	répertoire 41	1940

REGISTRES D'ÉCROU

Maison d'arrêt

Registres antérieurs conservés dans le fonds de Saint-Lazare : voir 2Y12/25 à 232

2Y11/247	registre 72 ou 1 n ^{os} 1-903	1932 (26 juillet)-1933 (6 mars)
Malgré le transfert effectif des détenues, le système de cotation de Saint-Lazare subsiste pour cet unique registre, cité sous le numéro 72 dans toutes les références données par le répertoire. Bien que la cote 72 n'apparaisse pas sur le volume, elle est la seule utile pour le chercheur. Le greffier a cependant inscrit le chiffre 1 lorsqu'il a décidé <i>a posteriori</i> de recommencer la numérotation de la série.		
2Y11/248	registre 2 n ^{os} 1-908	1933 (6 mars-18 décembre)
2Y11/249	registre 3 n ^{os} 1-899	1933 (18 décembre)-1934 (17 août)
2Y11/250	registre 4 n ^{os} 1-903	1934 (18 août)-1935 (18 mars)
2Y11/251	registre 5 n ^{os} 1-900	1935 (18 mars-30 octobre)
2Y11/252	registre 6 n ^{os} 1-903	1935 (30 octobre)-1936 (3 juin)
2Y11/253	registre 7 n ^{os} 1-895	1936 (3 juin)-1937 (6 janvier)
2Y11/254	registre 8 n ^{os} 1-634	1937 (7 janvier-6 juin)
2Y11/255	registre 9 n ^{os} 1-600	1937 (6 juin-5 novembre)
2Y11/256	registre 10 n ^{os} 1-596	1937 (6 novembre)-1938 (15 mars)
2Y11/257	registre 11 n ^{os} 1-603	1938 (15 mars-15 juillet)
2Y11/258	registre 12 n ^{os} 1-890	1938 (16 juillet-13 décembre)
2Y11/259	registre 13 n ^{os} 1-903	1938 (13 décembre)-1939 (26 avril)
2Y11/260	registre 14 n ^{os} 1-903	1939 (26 avril)-1940 (12 mars)
2Y11/261	registre 15 n ^{os} 1-903	1940 (12 mars-5 septembre)

Maison de justice

2Y11/262	registre 1	n ^{os} 1-297	1934 (12 octobre)-1953 (6 mai)
L'ordre chronologique des écrous n'est pas rigoureux. Six condamnées à mort figurent dans ce registre : écrous 112, 118, 126, 137, 141 et 236.			

Maison de correction

Registres antérieurs conservés dans le fonds de Saint-Lazare : voir 2Y12/233 à 277.

Dans cette série, le transfert de Saint-Lazare à la Roquette n'a pas entraîné de solution de continuité dans la numérotation des registres.

2Y11/263	registre 46	n ^{os} 1-903	1932 (26 juillet)-1936 (4 avril)
2Y11/264	registre 47	n ^{os} 1-903	1936 (6 avril)-1940 (17 août)

Simple police

2Y11/265	registre	n ^{os} 1-147	1932 (3 nov.)-1936 (27 janvier)
2Y11/266	registre	n ^{os} 1-105	1936 (3 février)-1955 (9 août)

Passagères

2Y11/267	registre 1	n ^{os} 1-255	1932 (2 août)-1936 (9 décembre)
2Y11/268	registre 2	n ^{os} 1-255	1936 (9 décembre)-1940 (11 mars)
2Y11/269	registre 3	n ^{os} 1-255	1940 (16 mars)-1941 (1 ^{er} mars)

Dettières

2Y11/270	registre 1	n ^{os} 1-153	1932 (28 juillet)-1933 (21 déc.)
2Y11/271	registre 2	n ^{os} 1-153	1933 (28 déc.)-1934 (23 nov.)
2Y11/272	registre 3	n ^{os} 1-151	1934 (23 novembre)-1935 (23 mai)
2Y11/273	registre 4	n ^{os} 1-153	1935 (24 mai)-10 décembre
2Y11/274	registre 5	n ^{os} 1-153	1935 (11 décembre)-1936 (1 ^{er} avril)
2Y11/275	registre 6	n ^{os} 1-153	1936 (3 avril)-9 novembre
2Y11/276	registre 7	n ^{os} 1-153	1936 (16 nov.)-1938 (7 janvier)
2Y11/277	registre 8	n ^{os} 154-306	1938 (7 janvier)-7 novembre
2Y11/278	registre 9	n ^{os} 1-153	1938 (7 novembre)-1939 (24 mai)
2Y11/279	registre 10	n ^{os} 1-153	1939 (26 mai)-1942 (7 janvier)

REGISTRES DIVERS

Libérations

Ordre alphabétique des initiales des détenues, puis ordre chronologique par numéro croissant d'écrou, la date de libération ou de transfert étant indiquée en dernier lieu.

Registres antérieurs à 1932 conservés dans le fonds de Saint-Lazare : voir 2Y12/28 à 285

2Y11/280	registre ⁽¹⁾	1932	1931 (26 février)-1933 (14 février)
2Y11/281	registre	1933	1931 (26 février)-1933 (29 déc.)
2Y11/282	registre	1934	1932 (4 novembre)-1934 (15 août)
2Y11/283	registre	1934-1935	1932 (24 sept.)-1935 (30 sept.)
2Y11/284	registre	1935-1937	1935 (1 ^{er} octobre)-1937 (septembre)
2Y11/285	registre	1937-1939	1937 (septembre)-1939 (mars)
2Y11/286	registre	1939-1940	1939 (1 ^{er} mars)-1940 (25 décembre)

Registre numérique des mouvements journaliers

2Y11/287 1940-1941

REGISTRE D'ÉCROU EXTRAORDINAIRE

Étrangères en détention administrative

2Y11/288⁽²⁾ nos 1-79 1939 (2 septembre)-1940 (23 mai)

1. Registre commencé à Saint-Lazare. Sur les bizarreries chronologiques de cette suite de registres, voir le fonds de Saint-Lazare (2Y12), note 2. Ainsi, la date la plus ancienne relevée sur les deux registres de 1932 et 1933 (2Y11/292 et 293) est bien le 26 février 1931 dans les deux cas. Quelques écrous tardifs de mars 1939 consignés sur le registre de 1937-1939 sont repris dans le registre suivant (2Y11/298). Comme cela était déjà le cas à Saint-Lazare, chaque nom est suivi de deux références chiffrées : la première étant un numéro d'ordre qui, comme cela était déjà le cas à Saint-Lazare, chaque nom est suivi de deux références chiffrées : la première étant un numéro d'ordre qui renvoie à des documents aujourd'hui disparus (peut-être les registres de péculé), est désormais inutilisable ; la seconde est composée de la cote du registre d'écrou et du numéro d'écrou, sans aucune ponctuation intermédiaire et sans que l'on puisse savoir de quel type de registre il s'agit si l'on ne connaît pas la succession des différentes cotes. Soit la détenue O..., arrêtée en 1934. Dans le registre 2Y11/294 aussi bien que dans le registre 2Y11/295 qui la « reprend », son nom est suivi de ces chiffres : 3277 3722. Le deuxième commençant par un 3, il ne peut s'agir que du troisième registre de la maison d'arrêt (2Y11/261), écrou 722, ce qui s'avère exact. On aurait pu penser au registre des dettières (2Y11/284), mais outre qu'il ne commence que le 23 novembre 1934, date un peu tardive, les numéros d'écrou des dettières ne vont jamais au-delà du

numéro 153 pour cette époque, et d'ailleurs, les dettières sont signalées par la lettre D. Enfin, remarquons, si nous nous reportons au répertoire général (2Y11/252), que la détenue O... se voit flanquée d'une référence erronée, soit 372 (entendons : registre 3, écrou 72) au lieu de 3722. Auparavant, la même détenue avait été incarcérée au Dépôt, et il n'aurait pas été facile de la retrouver dans le répertoire ... s'il avait encore existé, car son nom, mal orthographié, commence par un A dans le registre d'écrou du Dépôt, tout le reste étant conforme (2Y9/59, écrou 3796). On voit par cet exemple combien il peut être précieux de conserver des sources de substitution, et de tenir compte d'indications au premier abord inutiles.

2. Cinquante-deux arrestations le 2 septembre, sept le 2 octobre, quatre le 4, trois le 7, cinq le 13, encore trois les 1^{er}, 4 et 7 novembre, et les cinq dernières en avril-mai 1940. Sur les soixante et onze femmes arrêtées en septembre-octobre, cinquante-huit sont envoyées au camp de concentration (CC) de Rieucros le dix-sept octobre. Ce sont pour la plupart des Juives polonaises de condition modeste (*couturière, modiste, ménagère*), parfois aussi des intellectuelles allemandes. La suite de leur histoire est encore à découvrir dans le fonds des archives de Rieucros conservé aux Archives départementales de la Lozère. Sur les mouvements de prisonniers pendant la drôle de guerre, voir les répertoires de Fresnes (hommes, notes, 1, 3, 4 ; femmes, notes 1 et 2) et de la Santé (note 2).

ADMINISTRATION

États nominatifs pour paiement

Personnel administratif et de surveillance, personnel congréganiste.

2Y11/289	registre 1	1933 (janvier)-1935 (septembre)
2Y11/290	registre 2	1935 (octobre)-1937 (septembre)
2Y11/291	registre 3	1937 (octobre)-1938 (décembre)
2Y11/292	registre 4	1939 (janvier)-1940 (mars)
2Y11/293	registre 5	1940 (mars)-1941 (mai)

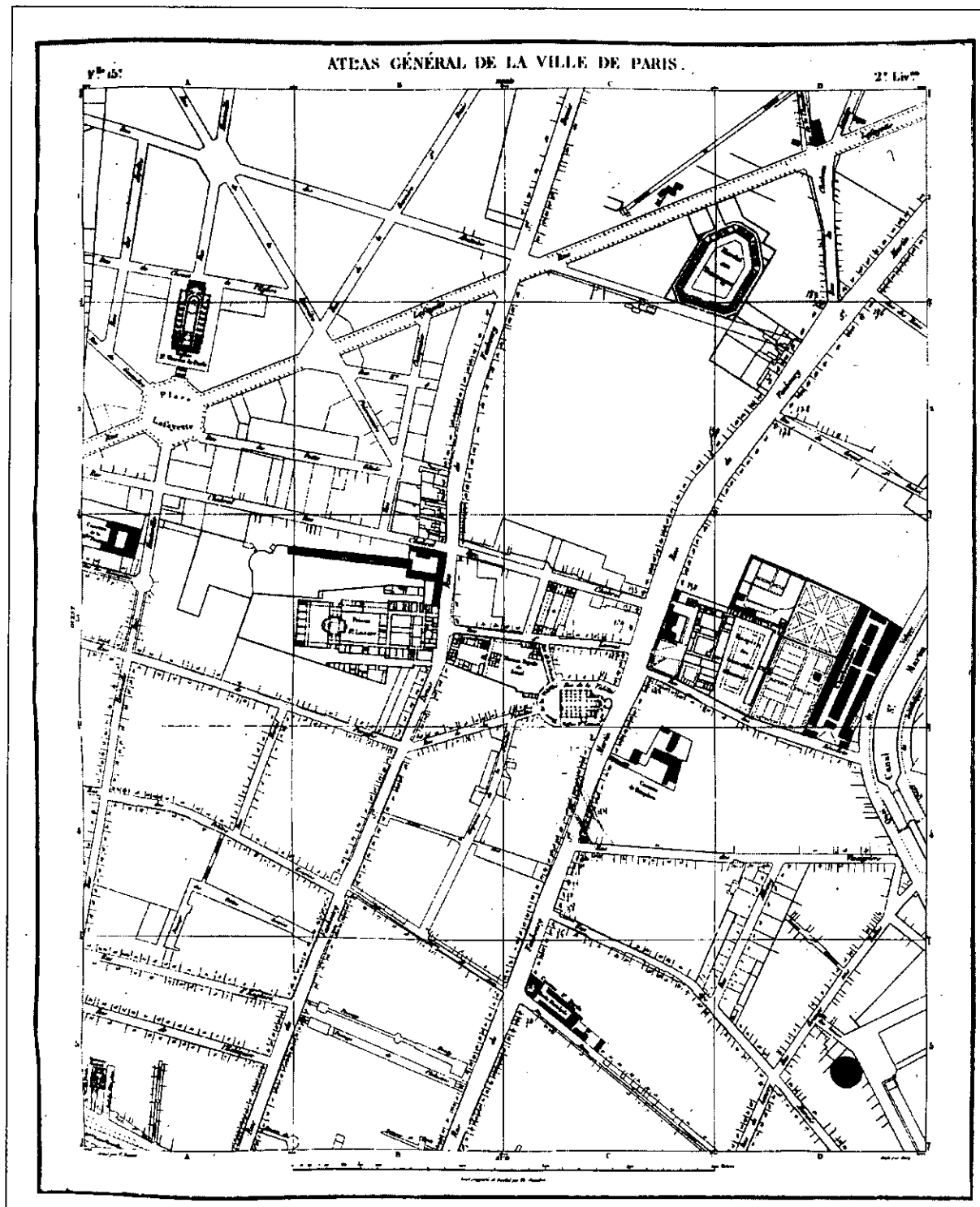
Registre-matricule des agents de surveillance

2Y11/294	registre	1936-1937
----------	----------	-----------

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

SAINT-LAZARE

2Y12



Saint-Lazare, plan de situation.

RÉPERTOIRES

Tous les registres antérieurs au 28 décembre 1893 sont pourvus d'un répertoire⁽¹⁾.

Répertoires généraux

2Y12/1	répertoire 1	1890 (13 juillet)-1893 (8 mai)
2Y12/2	répertoire 2	1893 (9 mai)-1895 (31 décembre)
2Y12/3	répertoire 3	1896-1897
2Y12/4	répertoire 4	1898-1899
2Y12/5	répertoire 5	1900-1901
	répertoire 6 en déficit	
2Y12/6	répertoire 7	1903
2Y12/7	répertoire 8	1904
2Y12/8	répertoire 9	1905-1906
2Y12/9	répertoire 10	1907-1908
2Y12/10	répertoire 11	1909
2Y12/11	répertoire 12	1910-1911
2Y12/12	répertoire 13	1912
2Y12/13	répertoire 14	1913
2Y12/14	répertoire 15	1914
2Y12/15	répertoire 16	1915
2Y12/16	répertoire 17	1916
2Y12/17	répertoire 18	1917
2Y12/18	répertoire 19	1918
2Y12/19	répertoire 20	1919
2Y12/20	répertoire 21	1920
2Y12/21	répertoire 22	1921
2Y12/22	répertoire 23	1922
	répertoires 24 à 30 (années 1923 à 1929) en déficit	
2Y12/23	répertoire 31	1930
2Y12/24	répertoire 32	1931
	répertoire suivant (année 1932) terminé à la Roquette : voir 2Y11/238	

REGISTRES D'ÉCROU

Maison d'arrêt

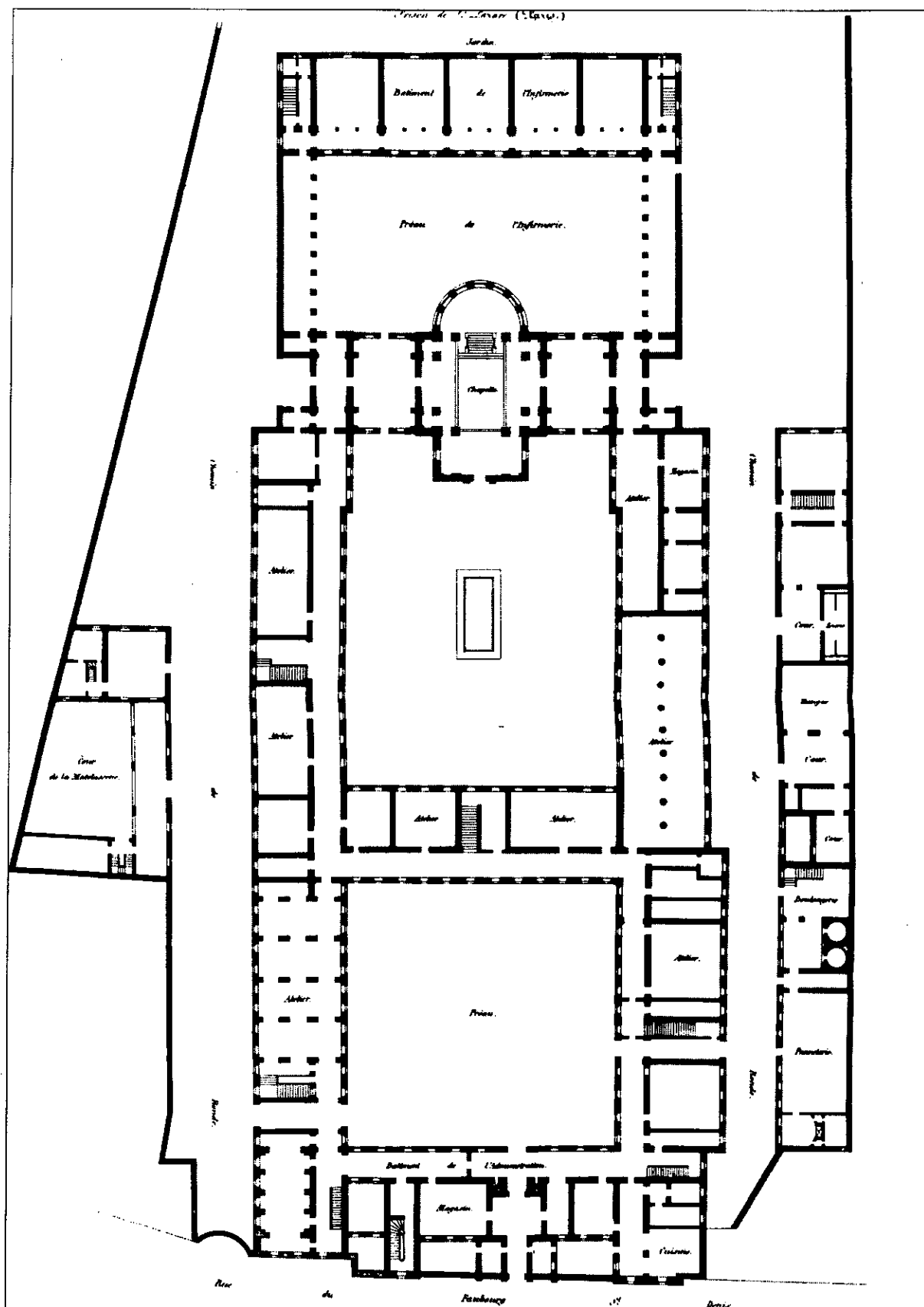
registres antérieurs à 1856 en déficit

2Y12/25	registre 63	n ^{os} 2552-3393	1856 (18 décembre)-1857 (29 avril)
2Y12/26	registre 64	n ^{os} 1-929	1857 (29 avril-20 septembre)

1. A l'exception des répertoires et registres cotés 2Y12/286 à 289, le fonds provient exclusivement de la première section, ou prison départementale de droit commun. La troi-

sième section, nom donné parfois au quartier des mineures de droit commun jusqu'à leur transfert à Nanterre à la fin du siècle, n'a pas laissé de traces archivistiques.

2Y12/27	registre 65	n ^{os} 930-1823	1857 (21 sept.)-1858 (28 janvier)
2Y12/28	registre 66	n ^{os} 1824-2699	1858 (28 janvier-15 juin)
2Y12/29	registre 67	n ^{os} 2700-3571	1858 (15 juin-21 octobre)
2Y12/30	registre 68	n ^{os} 1-887	1858 (21 octobre)-1859 (17 février)
2Y12/31	registre 69	n ^{os} 888-1747	1859 (17 février-20 juin)
2Y12/32	registre 70	n ^{os} 1748-2610	1859 (20 juin-12 octobre)
2Y12/33	registre 71	n ^{os} 1-836	1859 (12 octobre)-1860 (30 janvier)
2Y12/34	registre 72	n ^{os} 837-1796	1860 (31 janvier-21 mai)
2Y12/35	registre 73	n ^{os} 1-860	1860 (22 mai-7 septembre)
2Y12/36	registre 74	n ^{os} 861-1723	1860 (7 septembre-25 décembre)
2Y12/37	registre 75	n ^{os} 1-857	1860 (25 décembre)-1861 (1 ^{er} avril)
2Y12/38	registre 76	n ^{os} 1-859	1861 (1 ^{er} avril-7 juillet)
2Y12/39	registre 77	n ^{os} 1-932	1861 (7 juillet-11 octobre)
2Y12/40	registre 78	n ^{os} 1-856	1861 (12 octobre)-1862 (22 janvier)
2Y12/41	registre 79	n ^{os} 1-868	1862 (22 janvier-2 mai)
2Y12/42	registre 80	n ^{os} 1-852	1862 (2 mai-14 août)
2Y12/43	registre 81	n ^{os} 1-851	1862 (14 août-2 décembre)
2Y12/44	registre 82	n ^{os} 1-890	1862 (3 décembre)-1863 (11 avril)
2Y12/45	registre 83	n ^{os} 1-860	1863 (11 avril-31 août)
2Y12/46	registre 84	n ^{os} 1-857	1863 (1 ^{er} sept.)-1864 (17 janvier)
2Y12/47	registre 85	n ^{os} 1-868	1864 (17 janvier-2 juin)
2Y12/48	registre 86	n ^{os} 1-865	1864 (2 juin-10 octobre)
2Y12/49	registre 87	n ^{os} 1-857	1864 (10 octobre)-1865 (26 février)
2Y12/50	registre 88	n ^{os} 1-795	1865 (27 février-18 juillet)
2Y12/51	registre 89	n ^{os} 1-865	1865 (19 juillet-13 décembre)
2Y12/52	registre 90	n ^{os} 1-864	1865 (14 décembre)-1866 (17 mai)
2Y12/53	registre 91	n ^{os} 1-817	1866 (18 mai-29 septembre)
2Y12/54	registre 92	n ^{os} 1-851	1866 (29 sept.)-1867 (9 février)
2Y12/55	registre 93	n ^{os} 1-872	1867 (9 février-19 juin)
2Y12/56	registre 94	n ^{os} 1-860	1867 (19 juin-4 octobre)
2Y12/57	registre 95	n ^{os} 1-862	1867 (5 octobre)-1868 (29 janvier)
2Y12/58	registre 96	n ^{os} 1-887	1868 (29 janvier-4 juin)
2Y12/59	registre 97	n ^{os} 1-886	1868 (4 juin-30 septembre)
2Y12/60	registre 98	n ^{os} 1-854	1868 (30 sept.)-1869 (1 ^{er} février)
2Y12/61	registre 99	n ^{os} 1-858	1869 (1 ^{er} février-4 juin)
2Y12/62	registre 100	n ^{os} 1-855	1869 (4 juin-2 octobre)
2Y12/63	registre 1	n ^{os} 1-843	1869 (2 octobre)-1870 (15 février)
2Y12/64	registre 2	n ^{os} 1-860	1870 (15 février-11 juillet)
2Y12/65	registre 3	n ^{os} 1-840	1870 (11 juillet-10 décembre)
2Y12/66	registre 4	n ^{os} 1-864	1870 (10 décembre)-1871 (23 juin)
2Y12/67	registre 5	n ^{os} 1-858	1871 (23 juin-22 août)
2Y12/68	registre 6	n ^{os} 1-858	1871 (22 août-12 décembre)
2Y12/69	registre 7	n ^{os} 1-852	1871 (12 déc.)-1872 (23 février)



Saint-Lazare, plan général sous Charles X.

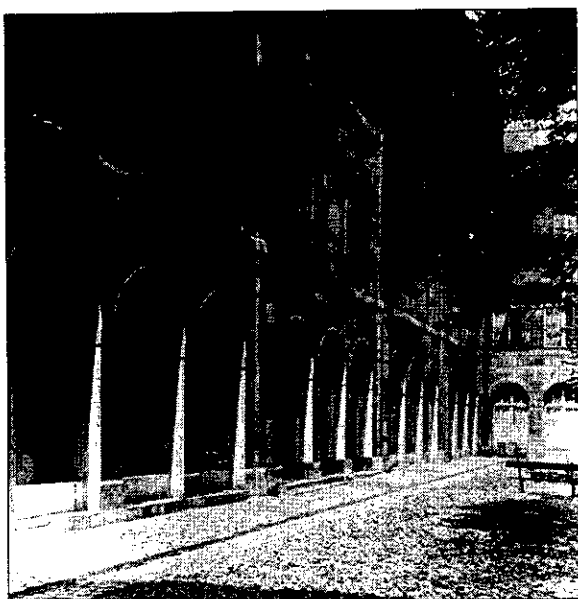
2Y12/70	registre 8	n ^{os} 1-858	1872 (23 février-18 mai)
2Y12/71	registre 9	n ^{os} 1-862	1872 (18 mai-12 août)
2Y12/72	registre 10	n ^{os} 1-873	1872 (12 août-13 novembre)
2Y12/73	registre 11	n ^{os} 1-894	1872 (13 nov.)-1873 (7 février)
2Y12/74	registre 12	n ^{os} 1-870	1873 (7 février-7 mai)
2Y12/75	registre 13	n ^{os} 1-894	1873 (7 mai-28 juillet)
2Y12/76	registre 14	n ^{os} 1-822	1873 (28 juillet-2 octobre)
2Y12/77	registre 15	n ^{os} 1-815	1873 (2 octobre-24 décembre)
2Y12/78	registre 16	n ^{os} 1-897	1873 (24 décembre)-1874 (16 mars)
2Y12/79	registre 17	n ^{os} 1-888	1874 (16 mars-3 juin)
2Y12/80	registre 18	n ^{os} 1-831	1874 (3 juin-14 août)
2Y12/81	registre 19	n ^{os} 1-858	1874 (14 août-9 novembre)
2Y12/82	registre 20	n ^{os} 1-780	1874 (9 nov.)-1875 (31 janvier)
2Y12/83	registre 21	n ^{os} 1-714	1875 (31 janvier-10 avril)
2Y12/84	registre 22	n ^{os} 1-882	1875 (10 avril-29 juin)
2Y12/85	registre 23	n ^{os} 1-861	1875 (30 juin-20 septembre)
2Y12/86	registre 24	n ^{os} 1-846	1875 (20 septembre-20 décembre)
2Y12/87	registre 25	n ^{os} 1-864	1875 (20 décembre)-1876 (13 mars)
2Y12/88	registre 26	n ^{os} 1-858	1876 (13 mars-2 juin)
2Y12/89	registre 27	n ^{os} 1-852	1876 (2 juin-20 août)
2Y12/90	registre 28	n ^{os} 1-939	1876 (20 août-11 novembre)
2Y12/91	registre 29	n ^{os} 1-885	1876 (11 nov.)-1877 (1 ^{er} février)
2Y12/92	registre 30	n ^{os} 1-885	1877 (1 ^{er} février-3 mai)
2Y12/93	registre 31	n ^{os} 1-897	1877 (3 mai-2 août)
2Y12/94	registre 32	n ^{os} 1-897	1877 (2 août-29 octobre)
2Y12/95	registre 33	n ^{os} 1-891	1877 (29 octobre)-1878 (12 février)
2Y12/96	registre 34	n ^{os} 1-897	1878 (12 février-17 juin)
2Y12/97	registre 35	n ^{os} 1-861	1878 (17 juin-23 septembre)
2Y12/98	registre 36	n ^{os} 1-861	1878 (23 sept.)-1879 (9 janvier)
2Y12/99	registre 37	n ^{os} 1-891	1879 (9 janvier-4 mai)
2Y12/100	registre 38	n ^{os} 1-897	1879 (4 mai-2 août)
2Y12/101	registre 39	n ^{os} 1-891	1879 (2 août-30 octobre)
2Y12/102	registre 40	n ^{os} 1-891	1879 (30 octobre)-1880 (2 février)
2Y12/103	registre 41	n ^{os} 1-891	1880 (2 février-6 mai)
2Y12/104	registre 42	n ^{os} 1-888	1880 (7 mai-31 juillet)
2Y12/105	registre 43	n ^{os} 1-891	1880 (31 juillet-19 octobre)
2Y12/106	registre 44	n ^{os} 1-897	1880 (19 octobre)-1881 (12 janvier)
2Y12/107	registre 45	n ^{os} 1-891	1881 (12 janvier-27 mars)
2Y12/108	registre 46	n ^{os} 1-894	1881 (28 mars-7 juin)
2Y12/109	registre 47	n ^{os} 1-891	1881 (7 juin-19 août)
2Y12/110	registre 48	n ^{os} 1-899	1881 (19 août-3 novembre)
2Y12/111	registre 49	n ^{os} 1-898	1881 (3 nov.)-1882 (10 janvier)
2Y12/112	registre 50	n ^{os} 1-903	1882 (10 janvier-28 mars)

2Y12/113	registre 51	n ^{os} 1-880	1882 (29 mars-12 juin)
2Y12/114	registre 52	n ^{os} 1-897	1882 (12 juin-24 août)
2Y12/115	registre 53	n ^{os} 1-896	1882 (24 août-4 novembre)
2Y12/116	registre 54	n ^{os} 1-897	1882 (4 nov.)-1883 (18 janvier)
2Y12/117	registre 55	n ^{os} 1-891	1883 (18 janvier-21 mars)
2Y12/118	registre 56	n ^{os} 1-890	1883 (22 mars-29 mai)
2Y12/119	registre 57	n ^{os} 1-882	1883 (29 mai-2 août)
2Y12/120	registre 58	n ^{os} 1-895	1883 (2 août-10 octobre)
2Y12/121	registre 59	n ^{os} 1-897	1883 (10 octobre-21 décembre)
2Y12/122	registre 60	n ^{os} 1-896	1883 (21 déc.)-1884 (29 février)
2Y12/123	registre 61	n ^{os} 1-894	1884 (1 ^{er} mars-7 mai)
2Y12/124	registre 62	n ^{os} 1-891	1884 (7 mai-21 juillet)
2Y12/125	registre 63	n ^{os} 1-909	1884 (21 juillet-27 septembre)
2Y12/126	registre 64	n ^{os} 1-897	1884 (27 septembre-8 décembre)
2Y12/127	registre 65	n ^{os} 1-900	1884 (9 déc.)-1885 (12 février)
2Y12/128	registre 66	n ^{os} 1-916	1885 (13 février-21 avril)
2Y12/129	registre 67	n ^{os} 1-896	1885 (22 avril-3 juillet)
2Y12/130	registre 68	n ^{os} 1-898	1885 (3 juillet-7 septembre)
2Y12/131	registre 69	n ^{os} 1-892	1885 (7 septembre-21 novembre)
2Y12/132	registre 70	n ^{os} 1-895	1885 (21 nov.)-1886 (5 février)
2Y12/133	registre 71	n ^{os} 1-891	1886 (5 février-17 avril)
2Y12/134	registre 72	n ^{os} 1-889	1886 (17 avril-6 juillet)
2Y12/135	registre 73	n ^{os} 1-890	1886 (6 juillet-18 septembre)
2Y12/136	registre 74	n ^{os} 1-885	1886 (18 septembre-3 décembre)
2Y12/137	registre 75	n ^{os} 1-889	1886 (3 déc.)-1887 (27 février)
2Y12/138	registre 76	n ^{os} 1-885	1887 (27 février-13 mai)
2Y12/139	registre 77	n ^{os} 1-888	1887 (13 mai-4 août)
2Y12/140	registre 78	n ^{os} 1-891	1887 (4 août-21 octobre)
2Y12/141	registre 79	n ^{os} 1-891	1887 (21 octobre)-1888 (16 janvier)
2Y12/142	registre 80	n ^{os} 1-894	1888 (16 janvier-20 avril)
2Y12/143	registre 81	n ^{os} 1-861	1888 (20 avril-19 juillet)
2Y12/144	registre 82	n ^{os} 1-861	1888 (19 juillet-16 octobre)
2Y12/145	registre 83	n ^{os} 1-849	1888 (16 octobre)-1889 (9 janvier)
2Y12/146	registre 84	n ^{os} 1-861	1889 (9 janvier-26 mars)
2Y12/147	registre 85	n ^{os} 1-861	1889 (26 mars-16 juin)
2Y12/148	registre 86	n ^{os} 1-860	1889 (16 juin-31 août)
2Y12/149	registre 87	n ^{os} 1-861	1889 (31 août-10 novembre)
	registre 88 en déficit		
2Y12/150	registre 89	n ^{os} 1-861	1890 (23 janvier-5 avril)
2Y12/151	registre 90	n ^{os} 1-861	1890 (5 avril-13 août)
2Y12/152	registre 91	n ^{os} 1-861	1890 (13 août)-1891 (23 janvier)
2Y12/153	registre 92	n ^{os} 1-861	1891 (23 janvier-8 juillet)
2Y12/154	registre 93	n ^{os} 1-858	1891 (8 juillet-4 décembre)

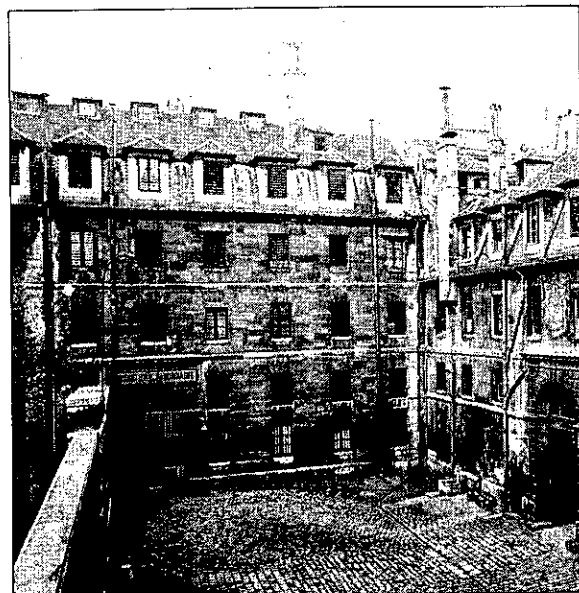


Saint-Lazare, entrée.

2Y12/155	registre 94	n ^{os} 1-861	1891 (4 décembre)-1892 (28 avril)
2Y12/156	registre 95	n ^{os} 1-861	1892 (28 avril-16 septembre)
2Y12/157	registre 96	n ^{os} 1-861	1892 (16 sept.)-1893 (1 ^{er} janvier)
2Y12/158	registre 97	n ^{os} 1-861	1893 (1 ^{er} janvier-1 ^{er} mai)
2Y12/159	registre 98	n ^{os} 1-855	1893 (2 mai-3 septembre)
2Y12/160	registre 99	n ^{os} 1-861	1893 (3 septembre-28 décembre)
2Y12/161	registre 100	n ^{os} 1-861	1893 (28 décembre)-1894 (9 avril)
2Y12/162	registre 1	n ^{os} 1-861	1894 (9 avril-23 juillet)
2Y12/163	registre 2	n ^{os} 1-855	1894 (23 juillet-22 novembre)
2Y12/164	registre 3	n ^{os} 1-861	1894 (23 nov.)-1895 (26 mars)
2Y12/165	registre 4	n ^{os} 1-861	1895 (26 mars-9 août)
2Y12/166	registre 5	n ^{os} 1-861	1895 (9 août-23 décembre)
2Y12/167	registre 6	n ^{os} 1-861	1895 (23 décembre)-1896 (8 mai)
2Y12/168	registre 7	n ^{os} 1-1197	1896 (8 mai-22 novembre)
2Y12/169	registre 8	n ^{os} 1-909	1896 (22 novembre)-1897 (8 mai)
2Y12/170	registre 9	n ^{os} 1-1197	1897 (8 mai)-1898 (27 janvier)
2Y12/171	registre 10	n ^{os} 1-1197	1898 (27 janvier-31 octobre)
2Y12/172	registre 11	n ^{os} 1-909	1898 (31 octobre)-1899 (25 mai)
2Y12/173	registre 12	n ^{os} 1-909	1899 (25 mai)-1900 (8 janvier)
2Y12/174	registre 13	n ^{os} 1-1197	1900 (8 janvier-19 octobre)
2Y12/175	registre 14	n ^{os} 1-909	1900 (19 octobre)-1901 (8 mai)
2Y12/176	registre 15	n ^{os} 1-897	1901 (8 mai-20 décembre)
2Y12/177	registre 16	n ^{os} 1-903	1901 (20 décembre)-1902 (29 août)
2Y12/178	registre 17	n ^{os} 1-903	1902 (30 août)-1903 (2 mars)
2Y12/179	registre 18	n ^{os} 1-907	1903 (2 mars-27 novembre)



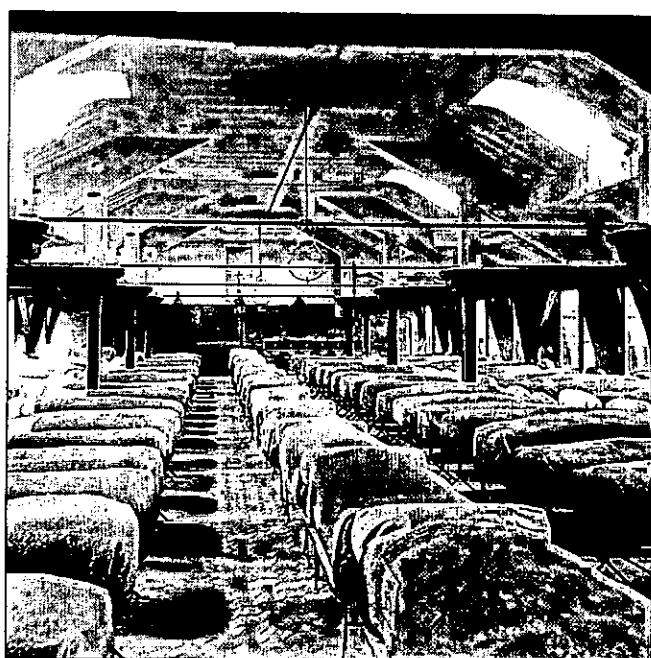
Saint-Lazare, cour de la deuxième section.



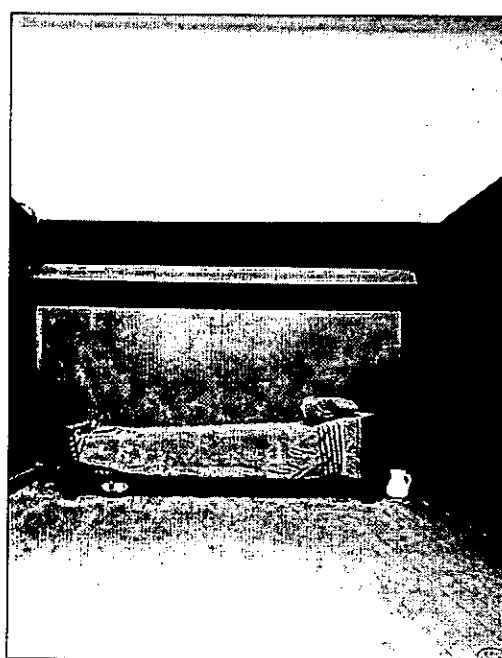
Saint-Lazare, première cour (détenues judiciaires).

2Y12/180	registre 19	n ^{os} 1-597	1903 (28 novembre)-1904 (14 mai)
2Y12/181	registre 20	n ^{os} 1-597	1904 (14 mai-26 octobre)
2Y12/182	registre 21	n ^{os} 1-1191	1904 (26 octobre)-1905 (12 août)
2Y12/183	registre 22	n ^{os} 1-897	1905 (13 août)-1906 (19 mars)
2Y12/184	registre 23	n ^{os} 1-897	1906 (19 mars-20 octobre)
2Y12/185	registre 24	n ^{os} 1-897	1906 (20 octobre)-1907 (25 avril)
2Y12/186	registre 25	n ^{os} 1-897	1907 (25 avril-11 novembre)
2Y12/187	registre 26	n ^{os} 1-897	1907 (11 novembre)-1908 (26 mai)
2Y12/188	registre 27	n ^{os} 1-897	1908 (26 mai-20 décembre)
2Y12/189	registre 28	n ^{os} 1-897	1908 (20 décembre)-1909 (30 août)
2Y12/190	registre 29	n ^{os} 1-903	1909 (30 août)-1910 (6 mai)
2Y12/191	registre 30	n ^{os} 1-903	1910 (7 mai-24 décembre)
2Y12/192	registre 31	n ^{os} 1-897	1910 (24 décembre)-1911 (9 juillet)
2Y12/193	registre 32	n ^{os} 1-897	1911 (10 juillet)-1912 (11 janvier)
2Y12/194	registre 33	n ^{os} 1-897	1912 (11 janvier-22 juin)
2Y12/195	registre 34	n ^{os} 1-897	1912 (22 juin-2 décembre)
2Y12/196	registre 35	n ^{os} 1-888	1912 (2 décembre)-1913 (26 mai)
2Y12/197	registre 36	n ^{os} 1-897	1913 (26 mai-5 décembre)
2Y12/198	registre 37	n ^{os} 1-891	1913 (5 décembre)-1914 (11 juin)
2Y12/199	registre 38	n ^{os} 1-891	1914 (11 juin-11 novembre)
2Y12/200	registre 39	n ^{os} 1-903	1914 (11 novembre)-1915 (2 avril)
2Y12/201	registre 40	n ^{os} 1-897	1915 (2 avril-5 août)
2Y12/202	registre 41	n ^{os} 1-885	1915 (5 août-29 décembre)
2Y12/203	registre 42	n ^{os} 1-903	1915 (29 décembre)-1916 (1 ^{er} juin)
2Y12/204	registre 43	n ^{os} 1-897	1916 (1 ^{er} juin-2 novembre)

2Y12/205	registre 44	n ^{os} 1-897	1916 (2 novembre)-1917 (26 mars)
2Y12/206	registre 45	n ^{os} 1-897	1917 (26 mars-20 août)
2Y12/207	registre 46	n ^{os} 1-897	1917 (20 août)-1918 (17 janvier)
2Y12/208	registre 47	n ^{os} 1-897	1918 (17 janvier-7 juillet)
2Y12/209	registre 48	n ^{os} 1-897	1918 (7 juillet)-1919 (2 janvier)
2Y12/210	registre 49	n ^{os} 1-897	1919 (2 janvier-19 juin)
2Y12/211	registre 50	n ^{os} 1-900	1919 (19 juin-6 décembre)
2Y12/212	registre 51	n ^{os} 1-897	1919 (6 décembre)-1920 (26 avril)
2Y12/213	registre 52	n ^{os} 1-903	1920 (26 avril-30 septembre)
2Y12/214	registre 53	n ^{os} 1-885	1920 (30 sept.)-1921 (18 février)
Manque la dernière page.			
2Y12/215	registre 54	n ^{os} 1-897	1921 (19 février-6 août)
2Y12/216	registre 55	n ^{os} 1-897	1921 (6 août)-1922 (10 février)
2Y12/217	registre 56	n ^{os} 1-903	1922 (10 février-9 octobre)
2Y12/218	registre 57	n ^{os} 1-903	1922 (9 octobre)-1923 (23 juin)
2Y12/219	registre 58	n ^{os} 1-900	1923 (25 juin)-1924 (9 avril)
2Y12/220	registre 59	n ^{os} 1-1190	1924 (9 avril)-1925 (11 avril)
2Y12/221	registre 60	n ^{os} 1-903	1925 (11 avril)-1926 (8 février)
2Y12/222	registre 61	n ^{os} 1-903	1926 (9 février-1 ^{er} décembre)
2Y12/223	registre 62	n ^{os} 1-903	1926 (2 décembre)-1927 (20 juillet)
2Y12/224	registre 63	n ^{os} 1-897	1927 (20 juillet)-1928 (19 mars)
2Y12/225	registre 64	n ^{os} 1-597	1928 (19 mars-20 septembre)
Ecrous du 19 septembre : voir le registre suivant.			



Saint-Lazare, dortoir pour 110 détenues.

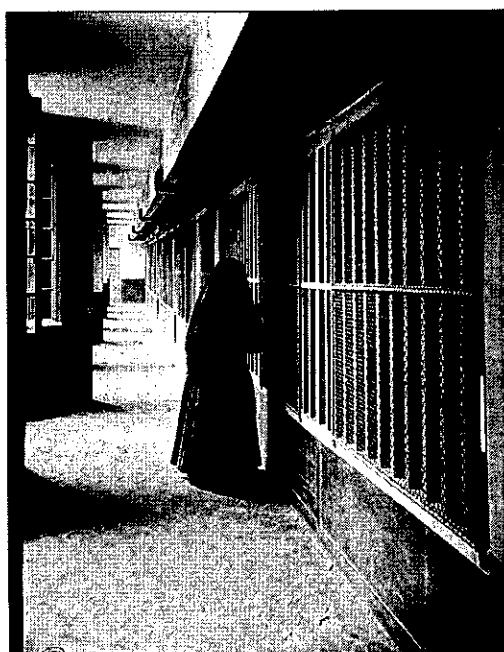


Saint-Lazare, cellule de punition.

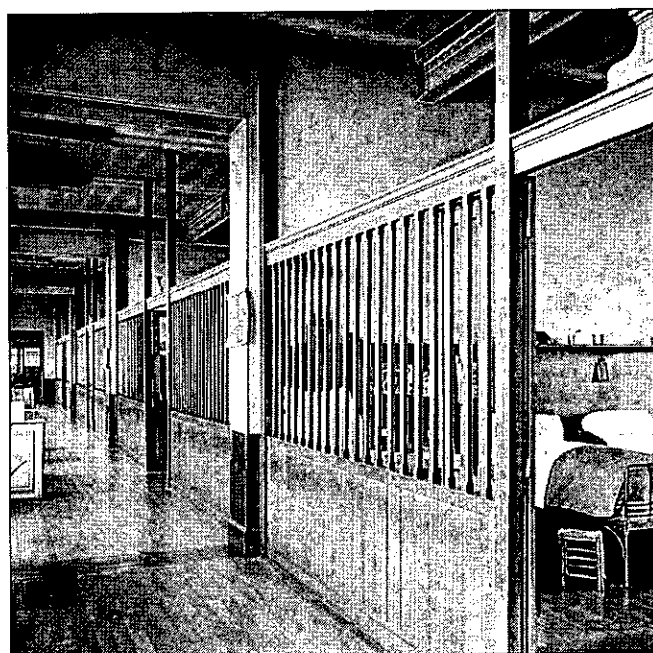
2Y12/226	registre 65	n ^{os} 1-600	1928 (19 sept.)-1929 (21 février)
Ecrrous 1 à 6 : 19 septembre; écrrous 7 <i>sq.</i> : 21 septembre			
2Y12/227	registre 66	n ^{os} 1-303	1929 (20 février-15 mai)
2Y12/228	registre 67	n ^{os} 1-603	1929 (15 mai-12 novembre)
2Y12/229	registre 68	n ^{os} 1-903	1929 (12 novembre)-1930 (7 août)
2Y12/230	registre 69	n ^{os} 1-903	1930 (7 août)-1931 (4 mai)
2Y12/231	registre 70	n ^{os} 1-903	1931 (5 mai-14 décembre)
2Y12/232	registre 71	n ^{os} 1-881	1931 (14 déc.)-1932 (23 juillet)
suite dans le fonds de la Roquette : voir 2Y11/247			

Maison de correction

2Y12/233	registre 1	n ^{os} 1-897	1890 (13 juillet)-1892 (7 février)
2Y12/234	registre 2	n ^{os} 1-891	1892 (8 février-5 août)
2Y12/235	registre 3	n ^{os} 1-897	1892 (5 août)-1893 (10 février)
2Y12/236	registre 4	n ^{os} 1-897	1893 (10 février-31 août)
2Y12/237	registre 5	n ^{os} 1-897	1893 (1 ^{er} sept.)-1894 (7 juillet)
2Y12/238	registre 6	n ^{os} 1-897	1894 (7 juillet)-1896 (7 mars)
2Y12/239	registre 7	n ^{os} 1-897	1896 (7 mars)-1898 (24 mai)
2Y12/240	registre 8	n ^{os} 1-903	1898 (26 mai)-1900 (4 octobre)
2Y12/241	registre 9	n ^{os} 1-897	1900 (6 octobre)-1903 (6 janvier)
2Y12/242	registre 10	n ^{os} 1-907	1903 (9 janvier)-1904 (16 mai)



Saint-Lazare, la Ménagerie, galerie de cellules à un lit.



Saint-Lazare, infirmerie et galerie du premier étage.

2Y12/243	registre 11	n ^{os} 1-903	1904 (16 mai)-1905 (17 août)
2Y12/244	registre 12	n ^{os} 1-903	1905 (18 août)-1906 (20 décembre)
2Y12/245	registre 13	n ^{os} 1-597	1906 (22 décembre)-1907 (14 août)
2Y12/246	registre 14	n ^{os} 1-909	1907 (16 août)-1908 (2 juin)
2Y12/247	registre 15	n ^{os} 1-597	1908 (2 juin-17 décembre)
2Y12/248	registre 16	n ^{os} 1-609	1908 (18 déc.)-1909 (29 juillet)
2Y12/249	registre 17	n ^{os} 1-609	1909 (29 juillet)-1910 (4 avril)
2Y12/250	registre 18	n ^{os} 1-597	1910 (4 avril-17 novembre)
2Y12/251	registre 19	n ^{os} 1-903	1910 (18 nov.)-1911 (21 sept.)
2Y12/252	registre 20	n ^{os} 1-903	1911 (22 septembre)-1912 (26 juin)
2Y12/253	registre 21	n ^{os} 1-597	1912 (26 juin)-1913 (13 janvier)
2Y12/254	registre 22	n ^{os} 1-594	1913 (13 janvier-27 septembre)
2Y12/255	registre 23	n ^{os} 1-603	1913 (22 sept.)-1914 (24 avril) ⁽²⁾
2Y12/256	registre 24	n ^{os} 1-609	1914 (25 avril-30 septembre)
2Y12/257	registre 25	n ^{os} 1-909	1914 (30 sept.)-1915 (5 juillet)
2Y12/258	registre 26	n ^{os} 1-909	1915 (5 juillet)-1916 (21 février)
2Y12/259	registre 27	n ^{os} 1-903	1916 (21 février-10 octobre)
2Y12/260	registre 28	n ^{os} 1-897	1916 (10 octobre)-1917 (14 mai)
2Y12/261	registre 29	n ^{os} 1-906	1917 (14 mai-8 novembre)
2Y12/262	registre 30	n ^{os} 1-903	1917 (8 novembre)-1918 (17 mai)
2Y12/263	registre 31	n ^{os} 1-891	1918 (17 mai)-1919 (11 janvier)
2Y12/264	registre 32	n ^{os} 1-903	1919 (11 janvier-30 août)
2Y12/265	registre 33	n ^{os} 1-933	1919 (30 août)-1920 (2 juillet)
2Y12/266	registre 34	n ^{os} 1-897	1920 (2 juillet)-1921 (4 mai)
2Y12/267	registre 35	n ^{os} 1-903	1921 (4 mai)-1922 (8 mars)
2Y12/268	registre 36	n ^{os} 1-897	1922 (8 mars-11 décembre)
2Y12/269	registre 37	n ^{os} 1-891	1922 (11 déc.)-1923 (8 novembre)
2Y12/270	registre 38	n ^{os} 1-903	1923 (8 nov.)-1924 (19 novembre)
2Y12/271	registre 39	n ^{os} 1-900	1924 (20 nov.)-1925 (23 sept.)
2Y12/272	registre 40	n ^{os} 1-903	1925 (23 septembre)-1926 (7 sept.)
2Y12/273	registre 41	n ^{os} 1-903	1926 (7 septembre)-1927 (10 sept.)
2Y12/274	registre 42	n ^{os} 1-909	1927 (10 sept.)-1928 (22 sept.)
2Y12/275	registre 43	n ^{os} 1-597	1928 (24 sept.)-1929 (20 juillet)
2Y12/276	registre 44	n ^{os} 1-897	1929 (22 juillet)-1930 (25 août)
2Y12/277	registre 45	n ^{os} 1-676	1930 (25 août)-1932 (20 juillet)
suite dans le fonds de la Roquette : voir 2Y11/263			

Simple police

2Y12/278	registre	n ^{os} 1-25	1931 (27 avril)-1932 (24 juillet)
----------	----------	----------------------	-----------------------------------

Passagères

2Y12/279	registre	n ^{os} 1-41	1926 (12 avril-27 mai)
----------	----------	----------------------	------------------------

Libérations⁽²⁾

Classement alphabético-chronologique par numéro croissant d'écrou. La première date est celle de l'année de la libération (ou plus exactement, celle d'utilisation du registre : la période couverte ne coïncide pas exactement avec l'année civile). La colonne de droite indique les dates extrêmes d'écrou des détenues susceptibles d'être libérées, ce qui explique le report d'un registre sur l'autre et les chevauchements chronologiques. A noter le caractère trompeur des registres, imprimés pour la deuxième section.

2Y12/280	registre	1926	1921 (2 mai)-1927 (19 mars)
2Y12/281	registre	1927	1925 (4 mars)-1928 (21 janvier)
2Y12/282	registre	1928	1925 (7 avril)-1929 (17 janvier)
2Y12/283	registre	1929	1927 (21 février)-1930 (19 février)
	registre en déficit		
2Y12/284	registre	1931	1929 (4 nov.)-1932 (16 janvier)
2Y12/285	registre	1932	1929 (4 novembre)-1932 (23 juillet)
Manque la lettre A. L'écrou du 4 novembre 1929 figurait déjà dans le registre précédent : le sort de la détenue n'était pas encore fixé. Le deuxième registre porte la date de son transfert à Montpellier, le 19 mai 1932.			
suite dans le fonds de la Roquette : 2Y11/280			

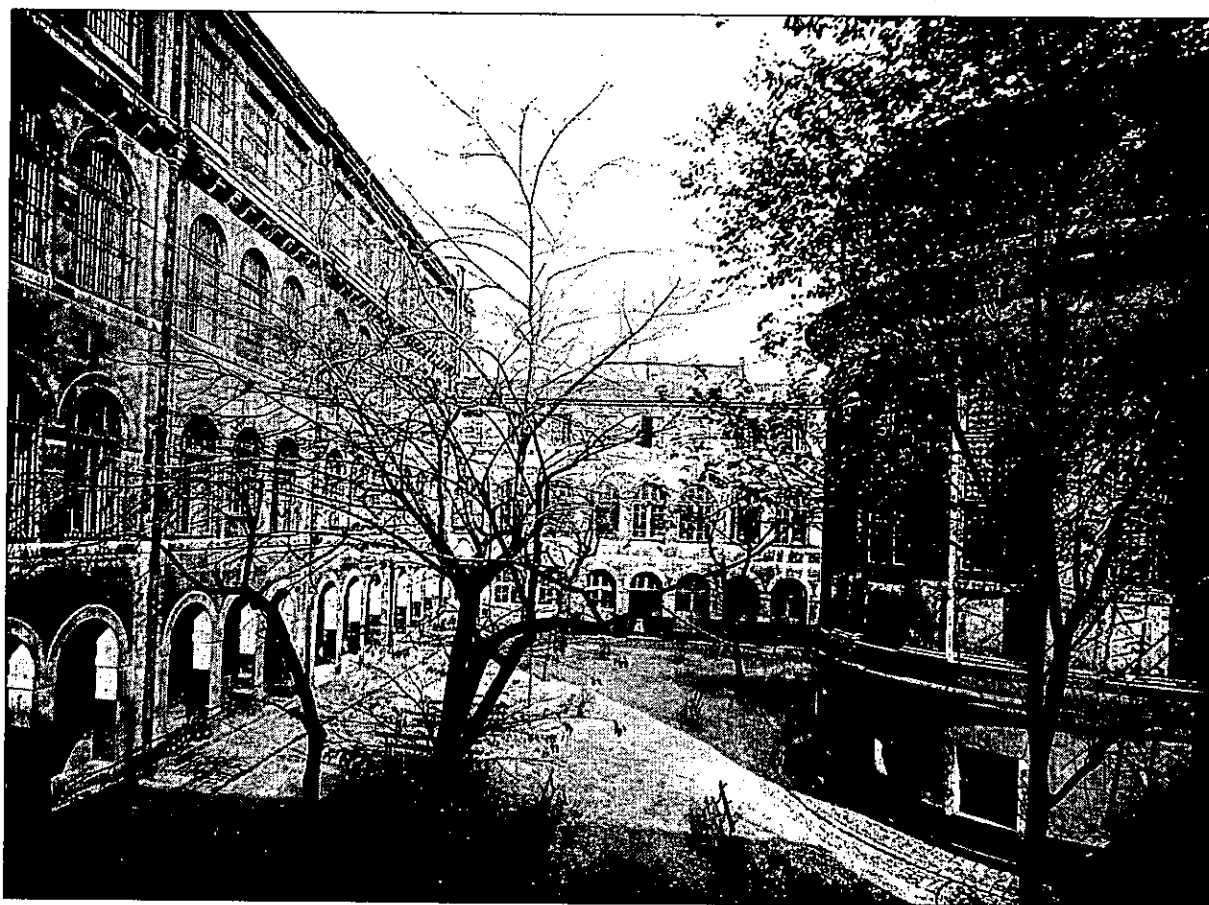
REGISTRES DIVERS

Prostituées⁽³⁾

2Y12/286	-	1895 (16 mai)-1896 (19 mai)
2Y12/287		1896 (20 mai)-1898 (24 février)

2. L'usure extrême des registres de libération témoigne de leur emploi quotidien comme aide-mémoires et comme répertoires. La tâche du greffier étant de repérer à l'avance les détenues susceptibles d'être libérées ou transférées, il n'avait pas d'autre moyen que de coucher leurs noms, après tri alphabétique de leurs initiales, dans l'ordre chronologique de leur incarcération. Il utilisait des registres de pécule, aujourd'hui disparus, bien plus maniables que les registres d'écrou, et cochant les noms au fur et à mesure des libérations, tout en barrant la référence du registre de pécule. Précaution supplémentaire, le greffier reportait systématiquement la cote du registre d'écrou, le numéro d'écrou et sa date. Soit la détenue B. Son nom est suivi du chiffre 25, barré : il s'agit de son numéro de pécule. Suivent les chiffres 71, puis 101 : le premier renvoie au registre 71 de la maison d'arrêt, le second est l'écrou. Vient ensuite la date du 9 janvier 1932 (écrou), puis la mention *Préf. 26 février 32*. Comme il s'agit d'une étrangère, elle a été consignée comme telle au Dépôt de la Préfecture de police dans l'attente de son expulsion. Mais si la

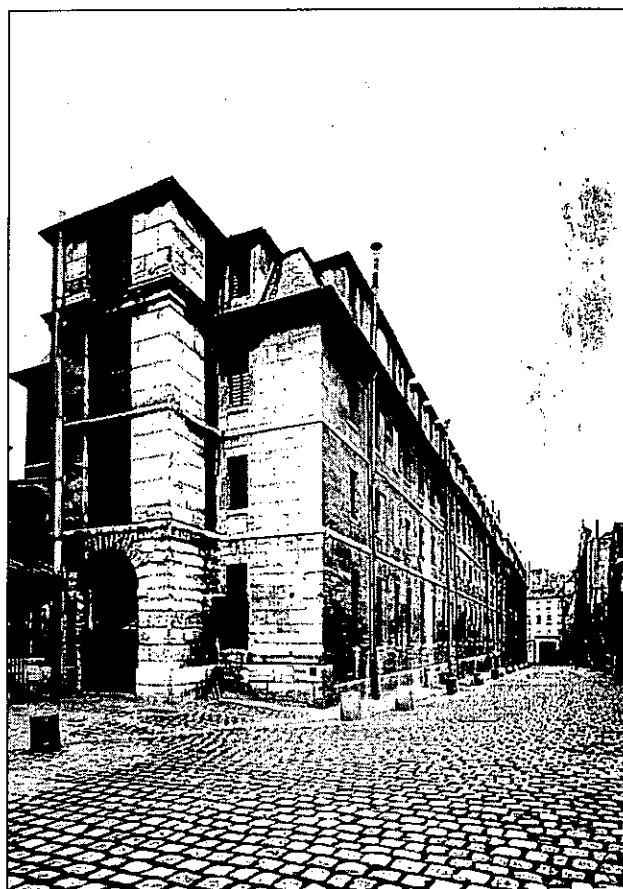
cote indiquée est 44 ou 45, par exemple, il ne peut s'agir que de la maison de correction, donc d'une condamnée. 3. Bien qu'ils soient, comme il arrive très souvent, dépourvus de titre et de tout moyen d'identification, ces deux répertoires proviennent indubitablement de la section des prostituées. En effet, ils renvoient respectivement à une quinzaine et une vingtaine de milliers d'écrous répartis sur des périodes d'un an (2Y12/286) et de vingt-et-un mois (2Y12/287), consignés dans sept registres disparus, cotés 39 à 41, puis 42 à 45. Ces chiffres sont suffisamment éloquents, mais un exemple suffira : une « droit commun » incarcérée le 31 août 1895 (maison d'arrêt, écrou 121 du registre 5 : voir 2Y12/166) et dont l'écrou porte la mention *fille* à la rubrique *profession*, figure également dans le répertoire 2Y12/286, avec le renvoi 40.564, ce qui signifie : registre 40, écrou 564. On la retrouve un peu plus loin : même registre, écrou 5025. D'après l'indication des mois donnée par le répertoire, on sait que ces nouvelles incarcérations ont eu lieu en septembre et novembre 1895.



Saint-Lazare, arrière-cour et chevet de la chapelle.



Saint-Lazare, cour de l'administration,
avec le cadran solaire.



Saint-Lazare, chemin de ronde Sud.

Libérations⁽⁴⁾

2Y12/288	registre 1	1914 (juillet)-1915 (janvier)
	registres 2 et 3 en déficit	
2Y12/289	registre 4	1916 (août)-1917 (mars)
	registres en déficit	

Personnel administratif et congréganiste

2Y12/290	état nominatif pour paiement (reg. des appointements)	1921 (déc.)-1922 (sepr.)
-----------------	---	--------------------------

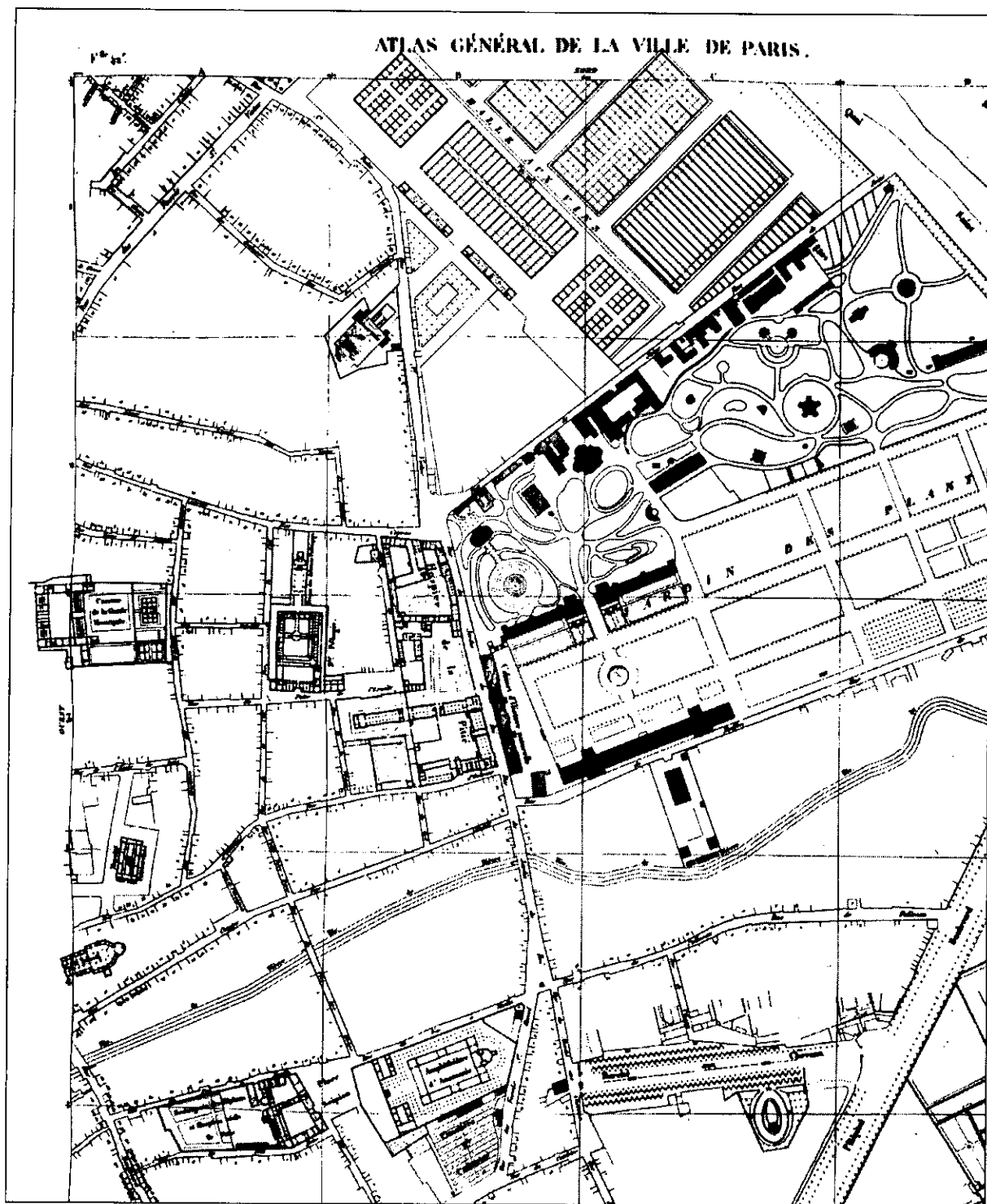
4. Registres-répertoires renvoyant respectivement aux registres d'écrou disparus qui étaient cotés 85 et 86 (2Y12/288) et 88 et 90 (2Y12/289). Voir la note 2.

Aucune date d'écrou ni de libération. Un tampon à l'encre violette annonce chaque changement de mois.

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

SAINTE-PÉLAGIE

2Y13



Sainte-Pélagie, plan de situation sous Charles X.

Jusqu'à la date du 19 mai 1888, chaque registre est pourvu d'un répertoire ⁽¹⁾.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX

2Y13/1	répertoire	1861 (1 ^{er} janvier)-1868 (9 juillet)
	répertoire 2 en déficit	
2Y13/2	répertoire 3	1871 (19 juin)-1879 (4 mars)
2Y13/3	répertoire 4	1879 (5 mars)-1885 (27 août)
2Y13/4	répertoire 5	1885 (27 août)-1888 (19 mai)
2Y13/5	répertoire 6	1888 (19 mai)-1889 (31 juillet)
2Y13/6	répertoire 7	1889 (1 ^{er} août)-1891 (23 janvier)
2Y13/7	répertoire 8	1891 (24 janvier)-1893 (19 janvier)
2Y13/8	répertoire 9	1893 (19 janvier)-1894 (31 août)
2Y13/9	répertoire 10	1894 (1 ^{er} sept.)-1895 (31 octobre)
2Y13/10	répertoire 11	1895 (1 ^{er} novembre)-1896 (31 déc.)
2Y13/11	répertoire 12	1897 (2 janvier)-1898 (31 mars)
2Y13/12	répertoire 13	1898 (1 ^{er} avril-28 juillet)

REGISTRES D'ÉCROU

Maison de correction

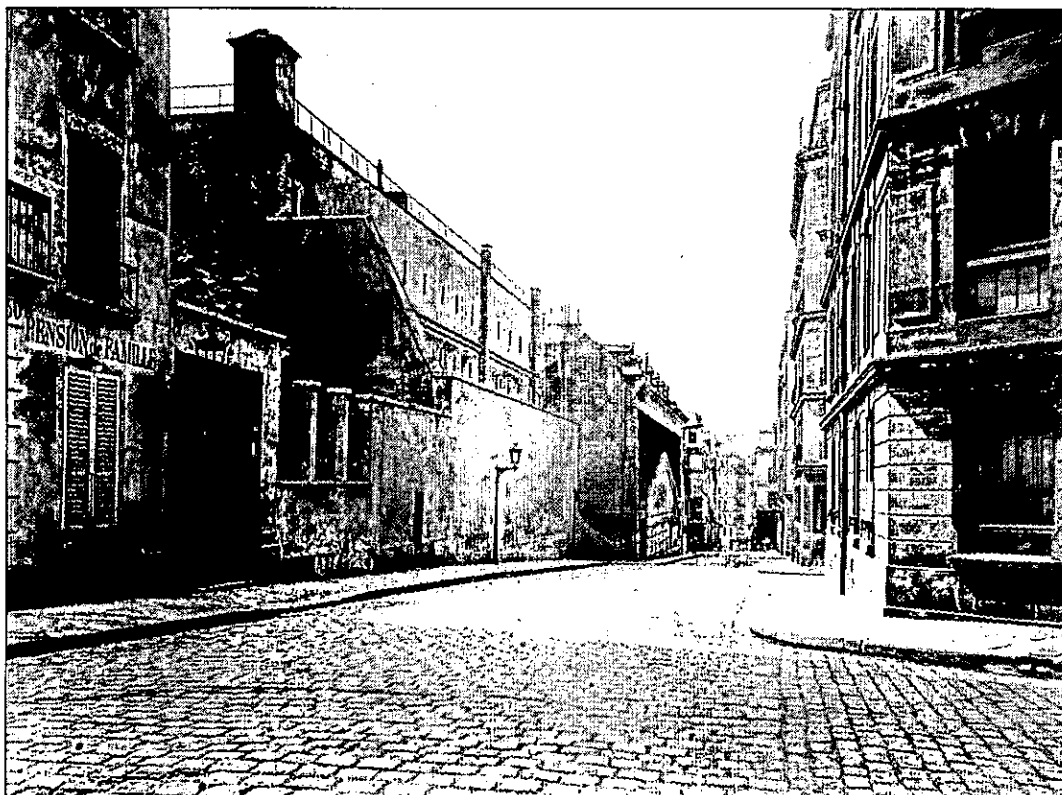
2Y13/13	registre 19	n ^{os} 7582-8789	1826 (21 mars)-1827 (3 février)
2Y13/14	registre 20	n ^{os} 8790-9969	1827 (3 février-30 octobre)
2Y13/15	registre 21	n ^{os} 9970-11148	1827 (2 nov.)-1828 (5 septembre)
	registre 22 en déficit		
2Y13/16	registre 23	n ^{os} 12336-13523	1829 (20 juillet)-1830 (24 juillet)
2Y13/17	registre 24	n ^{os} 13524-14749	1830 (24 juillet)-1831 (20 août)
	Ecrous 3705 à 3707 : page manquante. Omission de l'érou 14275, remplacé par le dernier du registre (14749).		
2Y13/18	registre 25	n ^{os} 14750-15943	1831 (21 août)-1832 (17 avril)
2Y13/19	registre 26	n ^{os} 1-1148	1832 (17 avril)-1834 (18 avril)
2Y13/20	registre 27	n ^{os} 1149-1976	1834 (18 avril)-1835 (28 juillet)
2Y13/21	registre 28	n ^{os} 1977-2867	1835 (30 juillet)-1836 (30 juillet)
2Y13/22	registre 29	n ^{os} 2868-3704	1836 (31 juillet)-1837 (22 février)
2Y13/23	registre 30	n ^{os} 3708-4541	1837 (23 février-14 juillet)
	Manque la première page (écrous 3705 à 3707).		
2Y13/24	registre 31	n ^{os} 4542-5438	1837 (14 juillet-19 décembre)

1. Jusqu'en 1881, les registres d'érou consignent pêle-mêle les prisonniers de droit commun, les prisonniers politiques et les prisonniers pour dettes. La contrainte par corps en matière pénale n'ayant jamais été abolie, et la *Maison de Clichy* (1834-1867) n'accueillant que les débiteurs civils et commerciaux, Sainte-Pélagie n'a jamais cessé

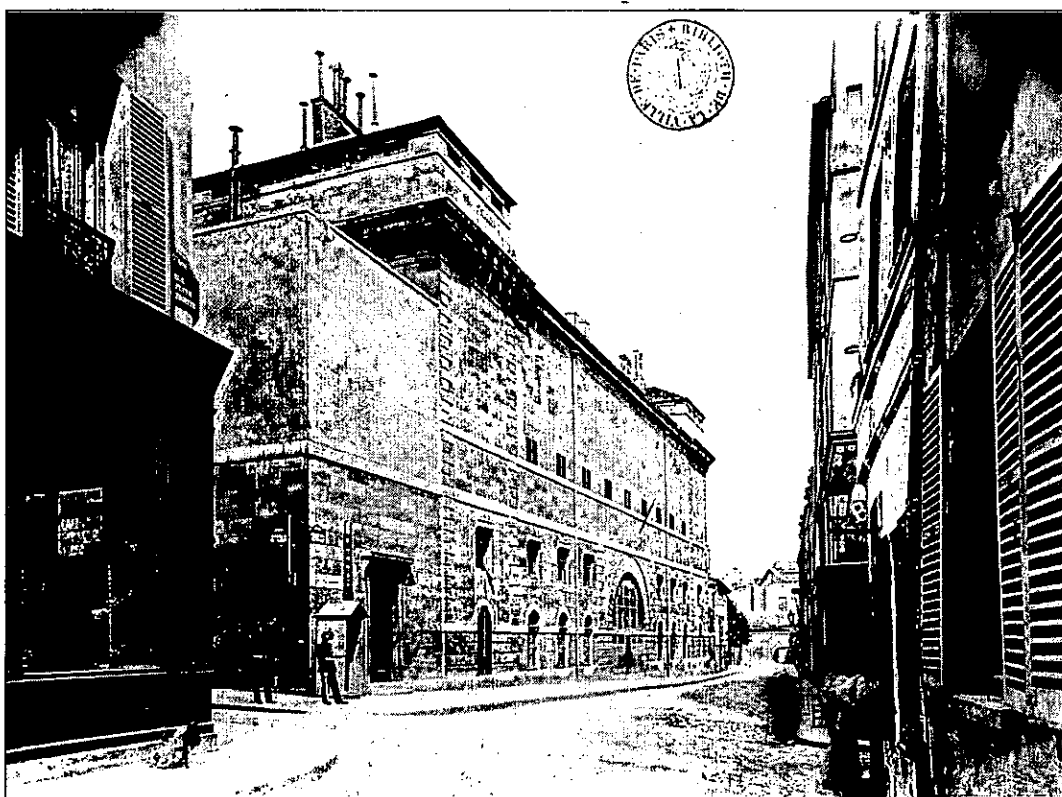
d'emprisonner les condamnés pénaux insolvables (amende judiciaire, dommages et intérêts). Ce sont ces derniers qui font l'objet de registres particuliers à partir de 1881. Quant aux politiques, aucun registre ne leur est spécialement consacré jusqu'à la fin de la prison en 1898.

2Y13/25	registre 32	n ^{os} 5439-6341	1837 (19 décembre)-1838 (25 avril)
2Y13/26	registre 33	n ^{os} 6342-7220	1838 (25 avril-22 août)
2Y13/27	registre 34	n ^{os} 7221-8105	1838 (22 août-27 décembre)
2Y13/28	registre 35	n ^{os} 8106-9008	1838 (27 décembre)-1839 (29 avril)
2Y13/29	registre 36	n ^{os} 9009-9905	1839 (30 avril-30 août)
2Y13/30	registre 37	n ^{os} 1-849	1839 (30 août)-1840 (6 janvier)
2Y13/31	registre 38	n ^{os} 850-1727	1840 (6 janvier-21 avril)
2Y13/32	registre 39	n ^{os} 1728-2588	1840 (21 avril-10 août)
2Y13/33	registre 40	n ^{os} 2589-3449	1840 (10 août-2 novembre)
2Y13/34	registre 41	n ^{os} 3450-4330	1840 (2 novembre)-1841 (6 février)
2Y13/35	registre 42	n ^{os} 4331-5224	1841 (6 février-9 juin)
2Y13/36	registre 43	n ^{os} 5225-6121	1841 (9 juin-3 octobre)
2Y13/37	registre 44	n ^{os} 6122-7018	1841 (3 octobre)-1842 (19 janvier)
2Y13/38	registre 45	n ^{os} 7019-7873	1842 (19 janvier-27 avril)
2Y13/39	registre 46	n ^{os} 7874-8746	1842 (27 avril-30 juillet)
2Y13/40	registre 47	n ^{os} 8747-9619	1842 (31 juillet-5 novembre)
2Y13/41	registre 48	n ^{os} 9620-10516	1842 (5 nov.)-1843 (21 février)
2Y13/42	registre 49	n ^{os} 1-903	1843 (21 février-30 mai)
2Y13/43	registre 50	n ^{os} 904-1800	1843 (30 mai-2 septembre)
2Y13/44	registre 51	n ^{os} 1801-2685	1843 (2 septembre-20 novembre)
2Y13/45	registre 52	n ^{os} 2686-3588	1843 (20 nov.)-1844 (14 mars)
2Y13/46	registre 53	n ^{os} 3589-4482	1844 (14 mars-1er juillet)
2Y13/47	registre 54	n ^{os} 4483-5379	1844 (1 ^{er} juillet-30 octobre)
2Y13/48	registre 55	n ^{os} 5380-6246	1844 (31 octobre)-1845 (29 janvier)
2Y13/49	registre 56	n ^{os} 6247-7107	1845 (29 janvier-14 mai)
2Y13/50	registre 57	n ^{os} 1-897	1845 (14 mai-22 août)
2Y13/51	registre 58	n ^{os} 898-1794	1845 (22 août-13 décembre)
2Y13/52	registre 59	n ^{os} 1-879	1845 (15 décembre)-1846 (31 mars)
2Y13/53	registre 60	n ^{os} 880-1767	1846 (31 mars-1 ^{er} août)
2Y13/54	registre 61	n ^{os} 1768-2631	1846 (1 ^{er} août-4 novembre)
2Y13/55	registre 62	n ^{os} 1-904	1846 (4 novembre)-1847 (2 février)
2Y13/56	registre 63	n ^{os} 905-1810	1847 (2 février-8 mai)
2Y13/57	registre 64	n ^{os} 1-908	1847 (8 mai-16 août)
2Y13/58	registre 65	n ^{os} 909-1805	1847 (16 août-30 novembre)
2Y13/59	registre 66	n ^{os} 1806-2709	1847 (30 novembre)-1848 (14 avril)
2Y13/60	registre 67	n ^{os} 2710-3606	1848 (14 avril-28 septembre)
2Y13/61	registre 68	n ^{os} 3607-4501	1848 (28 sept.)-1849 (9 février)
2Y13/62	registre 69	n ^{os} 4502-5384	1849 (9 février-31 mai)
2Y13/63	registre 70	n ^{os} 1-889	1849 (31 mai-2 septembre)
2Y13/64	registre 71	n ^{os} 890-1786	1849 (2 septembre-20 décembre)
2Y13/65	registre 72	n ^{os} 1787-2683	1849 (20 décembre)-1850 (24 mars)
2Y13/66	registre 73	n ^{os} 2687-3564	1850 (24 mars-1 ^{er} juillet)

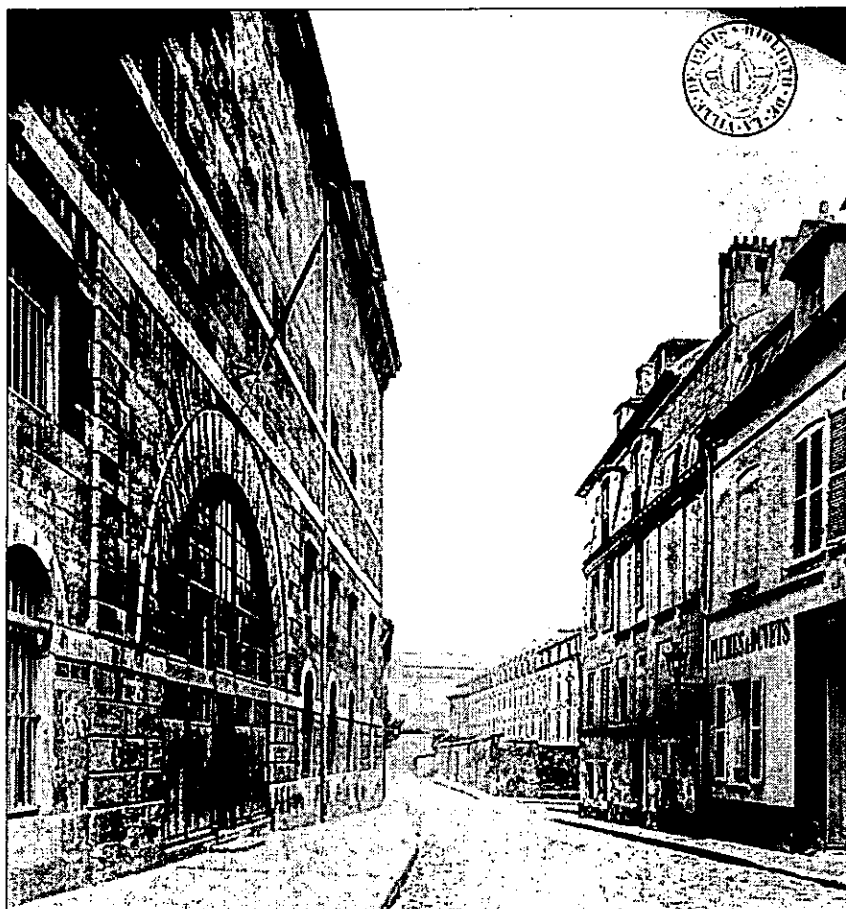
Manque la première page (écrous 2684 à 2686).



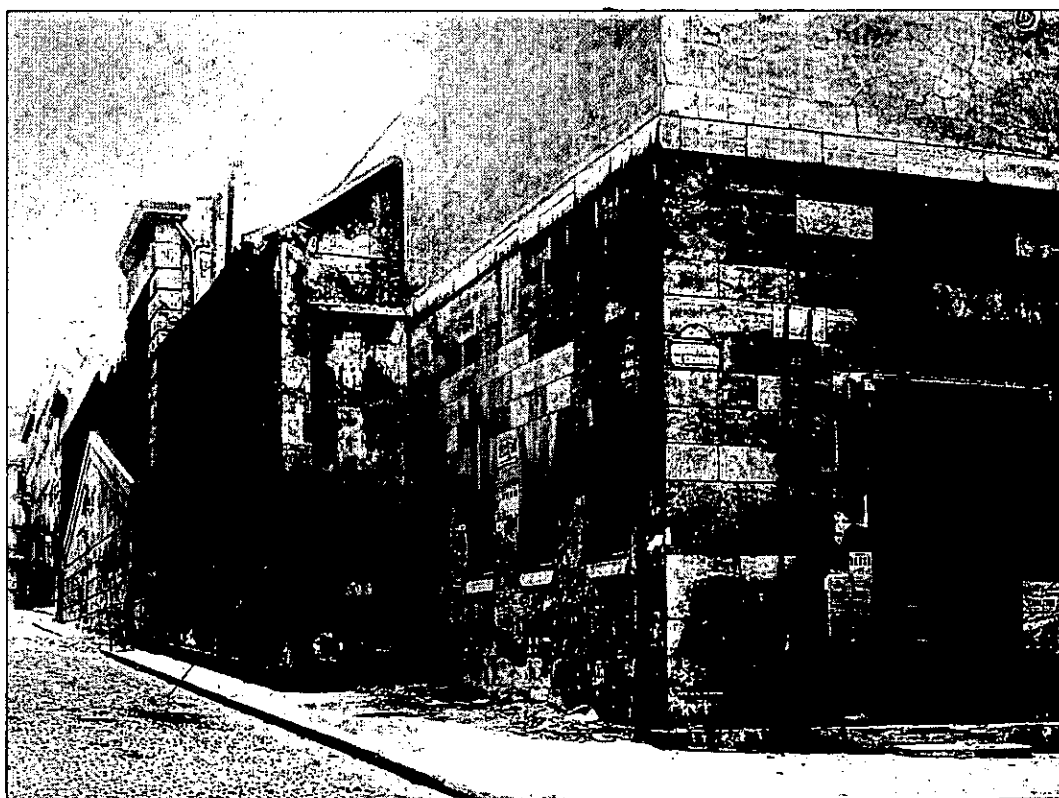
Sainte-Pélagie, façade de la rue de la Clef, mai 1889.



Sainte-Pélagie, vue de l'angle formé par les rues de la Clef et du Puits-de-l'Ermite, 1897.



La rue du Puits-de-l'Ermite en direction de l'Est : Sainte-Pélagie à gauche, l'hôpital de la Pitié à droite et au fond, 1897.



Sainte-Pélagie, vue de l'angle des rues de la Clef et du Puits-de-l'Ermite, vers 1899.

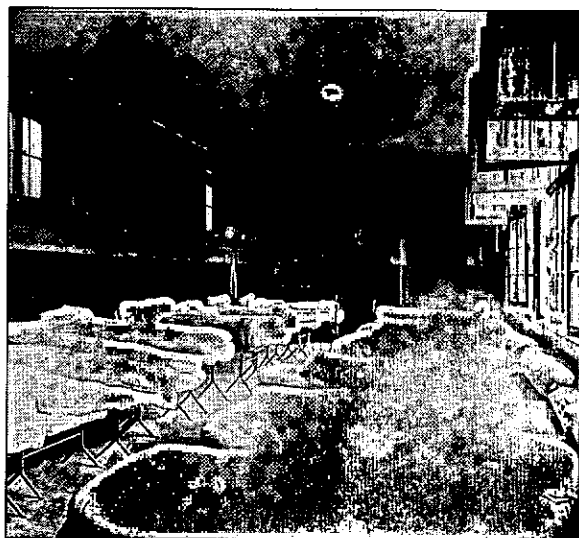
2Y13/67	registre 74	n ^{os} 3565-4427	1850 (1 ^{er} juillet-17 septembre)
2Y13/68	registre 75	n ^{os} 1-898	1850 (17 septembre-20 décembre)
2Y13/69	registre 76	n ^{os} 899-1703	1850 (20 déc.)-1851 (27 février)
2Y13/70	registre 77	n ^{os} 1-921	1851 (27 février-13 mai)
2Y13/71	registre 78	n ^{os} 922-1788	1851 (13 mai-24 juillet)
2Y13/72	registre 79	n ^{os} 1789-2679	1851 (24 juillet-6 octobre)
2Y13/73	registre 80	n ^{os} 1-855	1851 (6 octobre-17 décembre)
2Y13/74	registre 81	n ^{os} 856-1740	1851 (17 décembre)-1852 (1 ^{er} mars)
2Y13/75	registre 82	n ^{os} 1741-2634	1852 (1 ^{er} mars-5 mai)
2Y13/76	registre 83	n ^{os} 1-879	1852 (5 mai-1 ^{er} juillet)
2Y13/77	registre 84	n ^{os} 1-895	1852 (1 ^{er} juillet-8 septembre)
2Y13/78	registre 85	n ^{os} 896-1750	1852 (8 septembre-25 novembre)
2Y13/79	registre 86	n ^{os} 1751-2632	1852 (25 nov.)-1853 (21 janvier)
2Y13/80	registre 87	n ^{os} 2633-3522	1853 (22 janvier-8 avril)
2Y13/81	registre 88	n ^{os} 1-867	1853 (8 avril-9 juin)
2Y13/82	registre 89	n ^{os} 868-1705	1853 (9 juin-13 août)
2Y13/83	registre 90	n ^{os} 1706-2560	1853 (13 août-22 octobre)
2Y13/84	registre 91	n ^{os} 2561-3450	1853 (22 octobre-10 décembre)
2Y13/85	registre 92	n ^{os} 1-858	1853 (10 déc.)-1854 (6 février)
2Y13/86	registre 93	n ^{os} 859-1748	1854 (7 février-7 avril)
2Y13/87	registre 94	n ^{os} 1-897	1854 (7 avril-10 juin)
2Y13/88	registre 95	n ^{os} 898-1752	1854 (10 juin-11 août)
2Y13/89	registre 96	n ^{os} 1-897	1854 (11 août-6 octobre)
2Y13/90	registre 97	n ^{os} 1-897	1854 (6 octobre-4 décembre)
2Y13/91	registre 98	n ^{os} 1-891	1854 (4 déc.)-1855 (25 janvier)
2Y13/92	registre 99	n ^{os} 1-897	1855 (25 janvier-16 mars)
2Y13/93	registre 100	n ^{os} 1-885	1855 (17 mars-8 mai)
2Y13/94	registre 101	n ^{os} 1-831	1855 (8 mai-25 juin)
2Y13/95	registre 102	n ^{os} 1-909	1855 (25 juin-21 août)-29 octobre)
2Y13/97	registre 104	n ^{os} 1-885	1855 (29 octobre-17 décembre)
2Y13/98	registre 105	n ^{os} 1-897	1855 (17 déc.)-1856 (2 février)
2Y13/99	registre 106	n ^{os} 1-855	1856 (2 février-19 mars)
2Y13/100	registre 107	n ^{os} 1-861	1856 (19 mars-16 mai)
2Y13/101	registre 108	n ^{os} 1-858	1856 (16 mai-4 juillet)
2Y13/102	registre 109	n ^{os} 1-854	1856 (4 juillet-25 août)
2Y13/103	registre 110	n ^{os} 1-907	1856 (25 août-27 octobre)
2Y13/104	registre 111	n ^{os} 1-891	1856 (27 octobre-20 décembre)
2Y13/105	registre 112	n ^{os} 1-831	1856 (20 déc.)-1857 (9 février)
2Y13/106	registre 113	n ^{os} 1-828	1857 (9 février-1 ^{er} avril)
2Y13/107	registre 114	n ^{os} 1-858	1857 (2 avril-2 juin)
2Y13/108	registre 115	n ^{os} 1-829	1857 (2 juin-27 juillet)
2Y13/109	registre 116	n ^{os} 1-804	1857 (27 juillet-25 septembre)
2Y13/110	registre 117	n ^{os} 1-870	1857 (25 septembre-25 novembre)



Sainte-Pélagie, atelier des ballons, mai 1889.



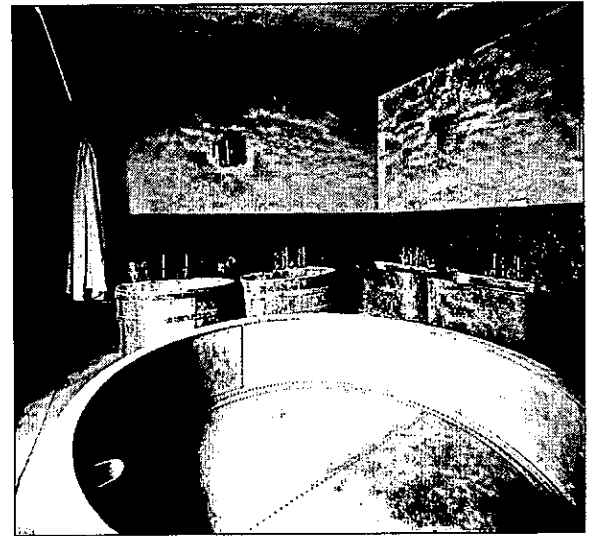
Sainte-Pélagie, dortoir à 7 lits, mai 1889.

Sainte-Pélagie, dortoir des *conducteurs*, mai 1889.

2Y13/111	registre 118	n ^{os} 1-864	1857 (26 nov.)-1858 (13 janvier)
2Y13/112	registre 119	n ^{os} 1-858	1858 (13 janvier-1 ^{er} mars)
2Y13/113	registre 120	n ^{os} 1-870	1858 (1 ^{er} mars-26 avril)
2Y13/114	registre 121	n ^{os} 1-872	1858 (26 avril-18 juin)
2Y13/115	registre 122	n ^{os} 1-876	1858 (18 juin-21 août)
2Y13/116	registre 123	n ^{os} 1-864	1858 (21 août-2 novembre)
2Y13/117	registre 124	n ^{os} 1-858	1858 (2 novembre-17 décembre)
2Y13/118	registre 125	n ^{os} 1-861	1858 (17 déc.)-1859 (3 février)
2Y13/119	registre 126	n ^{os} 1-855	1859 (3 février-17 mars)
2Y13/120	registre 127	n ^{os} 1-861	1859 (17 mars-30 avril)
2Y13/121	registre 128	n ^{os} 1-873	1859 (30 avril-22 juin)
2Y13/122	registre 129	n ^{os} 1-891	1859 (22 juin-2 août)
2Y13/123	registre 130	n ^{os} 1-921	1859 (2 août-15 septembre)
2Y13/124	registre 131	n ^{os} 1-855	1859 (16 septembre-11 novembre)
2Y13/125	registre 132	n ^{os} 1-873	1859 (11 novembre-27 décembre)
2Y13/126	registre 133	n ^{os} 1-843	1859 (27 déc.)-1860 (20 février)
2Y13/127	registre 134	n ^{os} 1-861	1860 (20 février-3 avril)
2Y13/128	registre 135	n ^{os} 1-862	1860 (3 avril-22 mai)
2Y13/129	registre 136	n ^{os} 1-855	1860 (23 mai-13 juillet)
2Y13/130	registre 137	n ^{os} 1-861	1860 (13 juillet-25 août)
2Y13/131	registre 138	n ^{os} 1-861	1860 (25 août-8 octobre)
2Y13/132	registre 139	n ^{os} 1-861	1860 (8 octobre-22 novembre)
2Y13/133	registre 140	n ^{os} 1-861	1860 (22 novembre-22 décembre)
2Y13/134	registre 141	n ^{os} 1-861	1860 (22 déc.)-1861 (29 janvier)
2Y13/135	registre 142	n ^{os} 1-861	1861 (29 janvier-2 mars)



Sainte-Pélagie, infirmerie, mai 1889.

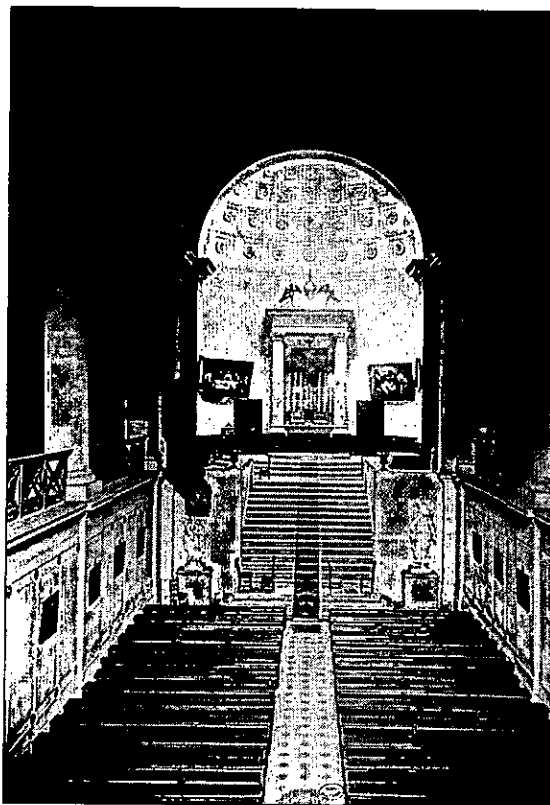


Sainte-Pélagie, bains, mai 1889.

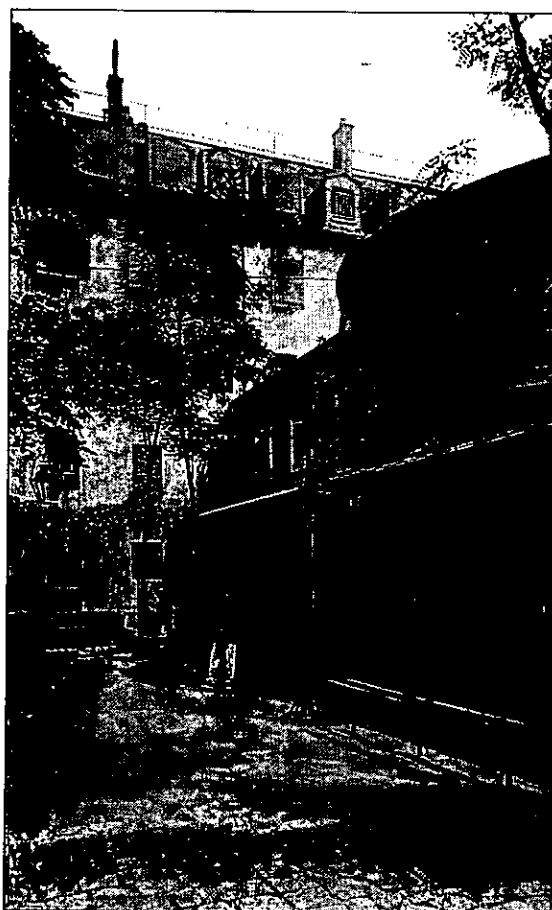
2Y13/136	registre 143	n ^{os} 1-855	1861 (2 mars-6 avril)
2Y13/137	registre 144	n ^{os} 1-858	1861 (6 avril-14 mai)
2Y13/138	registre 145	n ^{os} 1-849	1861 (14 mai-25 juin)
2Y13/139	registre 146	n ^{os} 1-912	1861 (25 juin-3 août)
2Y13/140	registre 147	n ^{os} 1-807	1861 (3 août-5 septembre)
2Y13/141	registre 148	n ^{os} 1-903	1861 (5 septembre-15 octobre)
2Y13/142	registre 149	n ^{os} 1-879	1861 (15 octobre-21 novembre)
2Y13/143	registre 150	n ^{os} 1-855	1861 (21 nov.)-1862 (1 ^{er} février)
2Y13/144	registre 151	n ^{os} 1-849	1862 (1 ^{er} février-5 mai)
2Y13/145	registre 152	n ^{os} 1-861	1862 (5 mai-26 août)
2Y13/146	registre 153	n ^{os} 1-867	1862 (26 août)-1863 (10 janvier)
2Y13/147	registre 154	n ^{os} 1-861	1863 (10 janvier-20 juin)
2Y13/148	registre 155	n ^{os} 1-828	1863 (20 juin-9 décembre)
2Y13/149	registre 156	n ^{os} 1-852	1863 (9 décembre)-1864 (17 mai)
2Y13/150	registre 157	n ^{os} 1-858	1864 (17 mai-30 août)
2Y13/151	registre 158	n ^{os} 1-858	1864 (30 août-5 octobre)
2Y13/152	registre 159	n ^{os} 1-852	1864 (5 octobre-15 novembre)
2Y13/153	registre 160	n ^{os} 1-891	1864 (15 novembre-22 décembre)
2Y13/154	registre 161	n ^{os} 1-867	1864 (22 déc.)-1865 (30 janvier)
2Y13/155	registre 162	n ^{os} 1-837	1865 (30 janvier-6 mars)
2Y13/156	registre 163	n ^{os} 1-867	1865 (6 mars-13 avril)
2Y13/157	registre 164	n ^{os} 1-882	1865 (13 avril-24 mai)
2Y13/158	registre 165	n ^{os} 1-822	1865 (24 mai-7 juillet)
2Y13/159	registre 166	n ^{os} 1-849	1865 (7 juillet-24 août)
2Y13/160	registre 167	n ^{os} 1-834	1865 (24 août-4 octobre)

2Y13/161	registre 168	n ^{os} 1-834	1865 (4 octobre-30 novembre)
2Y13/162	registre 169	n ^{os} 1-852	1865 (30 nov.)-1866 (15 janvier)
2Y13/163	registre 170	n ^{os} 1-822	1866 (15 janvier-1 ^{er} mai)
Les quatre registres suivants (2Y13/164 à 167) sont endommagés par des moisissures.			
2Y13/164	registre 171	n ^{os} 1-864	1866 (1 ^{er} mai-11 septembre)
2Y13/165	registre 172	n ^{os} 1-828	1866 (11 septembre-22 décembre)
2Y13/166	registre 173	n ^{os} 1-906	1866 (22 décembre)-1867 (8 avril)
2Y13/167	registre 174	n ^{os} 1-880	1867 (9 avril-9 août)
2Y13/168	registre 175	n ^{os} 1-847	1867 (9 août-21 novembre)
2Y13/169	registre 176	n ^{os} 1-852	1867 (21 novembre)-1868 (4 mars)
2Y13/170	registre 177	n ^{os} 1-847	1868 (5 mars-9 juillet)
2Y13/171	registre 178	n ^{os} 1-858	1868 (9 juillet-10 novembre)
2Y13/172	registre 179	n ^{os} 1-805	1868 (10 nov.)-1869 (26 février)
2Y13/173	registre 180	n ^{os} 1-804	1869 (27 février-10 juin)
2Y13/174	registre 181	n ^{os} 1-853	1869 (10 juin-13 septembre)
2Y13/175	registre 182	n ^{os} 1-852	1869 (13 sept.)-1870 (28 janvier)
2Y13/176	registre 183	n ^{os} 1-846	1870 (28 janvier-11 mai)
2Y13/177	registre 184	n ^{os} 1-858	1870 (11 mai-29 août)
2Y13/178	registre 185	n ^{os} 1-852	1870 (29 août)-1871 (22 février)
2Y13/179	registre 186	n ^{os} 1-858	1871 (22 février-18 octobre)
2Y13/180	registre 187	n ^{os} 1-858	1871 (18 octobre)-1872 (23 janvier)
Ecrous 856 à 858 : page manquante.			
2Y13/181	registre 188	n ^{os} 1-852	1872 (23 janvier-11 mars)
2Y13/182	registre 189	n ^{os} 1-858	1872 (11 mars-1 ^{er} juin)
2Y13/183	registre 190	n ^{os} 1-894	1872 (2 juin-8 août)
2Y13/184	registre 191	n ^{os} 1-855	1872 (8 août-2 novembre)
2Y13/185	registre 192	n ^{os} 1-888	1872 (2 novembre)-1873 (6 janvier)
2Y13/186	registre 193	n ^{os} 1-846	1873 (6 janvier-20 mars)
2Y13/187	registre 194	n ^{os} 1-840	1873 (20 mars-10 juin)
2Y13/188	registre 195	n ^{os} 1-906	1873 (10 juin-30 août)
2Y13/189	registre 196	n ^{os} 1-858	1873 (30 août-17 novembre)
2Y13/190	registre 197	n ^{os} 1-900	1873 (17 nov.)-1874 (30 janvier)
2Y13/191	registre 198	n ^{os} 1-900	1874 (30 janvier-1 ^{er} mai)
2Y13/192	registre 199	n ^{os} 1-858	1874 (1 ^{er} mai-15 juillet)
2Y13/193	registre 200	n ^{os} 1-870	1874 (15 juillet-1 ^{er} octobre)
2Y13/194	registre 201	n ^{os} 1-882	1874 (1 ^{er} octobre-11 décembre)
2Y13/195	registre 202	n ^{os} 1-852	1874 (11 déc.)-1875 (25 février)
2Y13/196	registre 203	n ^{os} 1-849	1875 (25 février-12 mai)
2Y13/197	registre 204	n ^{os} 1-864	1875 (12 mai-26 juillet)
2Y13/198	registre 205	n ^{os} 1-804	1875 (26 juillet-26 octobre)
2Y13/199	registre 206	n ^{os} 1-864	1875 (26 octobre)-1876 (3 mars)
2Y13/200	registre 207	n ^{os} 1-867	1876 (3 mars-9 juin)
2Y13/201	registre 208	n ^{os} 1-873	1876 (9 juin-22 septembre)

2Y13/202	registre 209	n ^{os} 1-897	1876 (22 septembre-27 décembre)
2Y13/203	registre 210	n ^{os} 1-861	1876 (27 décembre)-1877 (10 avril)
2Y13/204	registre 211	n ^{os} 1-897	1877 (10 avril-30 juillet)
2Y13/205	registre 212	n ^{os} 1-897	1877 (30 juillet-19 novembre)
2Y13/206	registre 213	n ^{os} 1-891	1877 (19 nov.)-1878 (12 mars)
2Y13/207	registre 214	n ^{os} 1-891	1878 (12 mars-20 juillet)
2Y13/208	registre 215	n ^{os} 1-891	1878 (22 juillet-30 octobre)
2Y13/209	registre 216	n ^{os} 1-891	1878 (30 octobre)-1879 (4 mars)
2Y13/210	registre 217	n ^{os} 1-894	1879 (5 mars-14 juillet)
2Y13/211	registre 218	n ^{os} 1-891	1879 (14 juillet-27 octobre)
2Y13/212	registre 219	n ^{os} 1-885	1879 (27 octobre)-1880 (25 février)
2Y13/213	registre 220	n ^{os} 1-899	1880 (26 février-23 juin)
2Y13/214	registre 221	n ^{os} 1-866	1880 (23 juin-13 septembre)
2Y13/215	registre 222	n ^{os} 1-885	1880 (13 septembre-16 décembre)
2Y13/216	registre 223	n ^{os} 1-897	1880 (16 décembre)-1881 (14 mars)
2Y13/217	registre 224	n ^{os} 1-897	1881 (14 mars-2 juin)
2Y13/218	registre 225	n ^{os} 1-897	1881 (2 juin-18 août)
2Y13/219	registre 226	n ^{os} 1-897	1881 (19 août-29 octobre)
2Y13/220	registre 227	n ^{os} 1-894	1881 (29 octobre)-1882 (2 janvier)
2Y13/221	registre 228	n ^{os} 1-903	1882 (2 janvier-8 mars)
2Y13/222	registre 229	n ^{os} 1-895	1882 (8 mars-12 mai)
2Y13/223	registre 230	n ^{os} 1-894	1882 (12 mai-18 juillet)
2Y13/224	registre 231	n ^{os} 1-896	1882 (18 juillet-1 ^{er} septembre)
2Y13/225	registre 232	n ^{os} 1-890	1882 (1 ^{er} septembre-8 novembre)
2Y13/226	registre 233	n ^{os} 1-892	1882 (8 nov.)-1883 (11 janvier)
2Y13/227	registre 234	n ^{os} 1-897	1883 (11 janvier-5 mars)
2Y13/228	registre 235	n ^{os} 1-893	1883 (5 mars-21 avril)
2Y13/229	registre 236	n ^{os} 1-901	1883 (21 avril-28 juin)
2Y13/230	registre 237	n ^{os} 1-896	1883 (28 juin-22 août)
2Y13/231	registre 238	n ^{os} 1-895	1883 (22 août-29 octobre)
2Y13/232	registre 239	n ^{os} 1-895	1883 (29 octobre)-1884 (12 janvier)
2Y13/233	registre 240	n ^{os} 1-897	1884 (12 janvier-26 mars)
2Y13/234	registre 241	n ^{os} 1-887	1884 (26 mars-29 mai)
2Y13/235	registre 242	n ^{os} 1-893	1884 (29 mai-14 août)
2Y13/236	registre 243	n ^{os} 894-1792	1884 (14 août-16 octobre)
2Y13/237	registre 244	n ^{os} 1-897	1884 (17 octobre-19 décembre)
2Y13/238	registre 245	nos 1-906	1884 (19 déc.)-1885 (19 février)
2Y13/239	registre 246	n ^{os} 1-900	1885 (19 février-24 avril)
2Y13/240	registre 247	n ^{os} 1-897	1885 (24 avril-2 juillet)
2Y13/241	registre 248	n ^{os} 1-891	1885 (2 juillet-27 août)
2Y13/242	registre 249	n ^{os} 1-897	1885 (27 août-29 octobre)
2Y13/243	registre 250	n ^{os} 1-891	1885 (29 octobre-26 décembre)
2Y13/244	registre 251	n ^{os} 1-891	1885 (26 décembre)-1886 (13 mars)



Sainte-Pélagie, la chapelle, vue intérieure, mai 1889.



Sainte-Pélagie, cour de la Dette, mai 1889.

2Y13/245	registre 252	n ^{os} 1-891	1886 (15 mars-28 mai)
2Y13/246	registre 253	n ^{os} 1-891	1886 (28 mai-5 août)
2Y13/247	registre 254	n ^{os} 1-891	1886 (5 août-30 septembre)
2Y13/248	registre 255	n ^{os} 1-891	1886 (30 septembre-4 décembre)
2Y13/249	registre 256	n ^{os} 1-891	1886 (4 déc.)-1887 (24 février)
2Y13/250	registre 257	n ^{os} 1-903	1887 (25 février-14 mai)
2Y13/251	registre 258	n ^{os} 1-903	1887 (14 mai-29 juillet)
2Y13/252	registre 259	n ^{os} 1-903	1887 (29 juillet-2 octobre)
2Y13/253	registre 260	n ^{os} 1-903	1887 (2 octobre-24 décembre)
2Y13/254	registre 261	n ^{os} 1-861	1887 (24 décembre)-1888 (8 mars)
2Y13/255	registre 262	n ^{os} 862-1722	1888 (8 mars-19 mai)
2Y13/256	registre 263	n ^{os} 1723-2595	1888 (19 mai-2 août)
2Y13/257	registre 264	n ^{os} 2596-3480	1888 (2 août-12 octobre)
2Y13/258	registre 265	n ^{os} 3481-4365	1888 (12 octobre-27 décembre)
2Y13/259	registre 266	n ^{os} 4366-5256	1888 (27 décembre)-1889 (2 mars)
2Y13/260	registre 267	n ^{os} 5257-6149	1889 (2 mars-17 mai)
2Y13/261	registre 268	n ^{os} 6150-7045	1889 (17 mai-26 juillet)
2Y13/262	registre 269	n ^{os} 7046-7840	1889 (26 juillet-19 septembre)
2Y13/263	registre 270	n ^{os} 7841-8755	1889 (19 septembre-15 novembre)
2Y13/264	registre 271	n ^{os} 8756-9651	1889 (15 novembre-28 décembre)
2Y13/265	registre 272	n ^{os} 9652-10547	1889 (28 déc.)-1890 (21 février)
2Y13/266	registre 273	n ^{os} 1-897	1890 (21 février-17 avril)
2Y13/267	registre 274	n ^{os} 898-1794	1890 (17 avril-11 juillet)
2Y13/268	registre 275	n ^{os} 1795-2691	1890 (11 juillet-16 octobre)
2Y13/269	registre 276	n ^{os} 2692-3594	1890 (16 octobre)-1891 (7 février)
2Y13/270	registre 277	n ^{os} 3595-4491	1891 (7 février-9 mai)
2Y13/271	registre 278	n ^{os} 4492-5388	1891 (9 mai-4 septembre)
2Y13/272	registre 279	n ^{os} 5389-6285	1891 (4 septembre-24 décembre)
2Y13/273	registre 280	n ^{os} 6286-7182	1891 (24 décembre)-1892 (2 avril)
2Y13/274	registre 281	n ^{os} 7183-8073	1892 (2 avril-23 juin)
2Y13/275	registre 282	n ^{os} 8074-8976	1892 (23 juin-9 septembre)
2Y13/276	registre 283	n ^{os} 8977-9873	1892 (9 septembre-20 décembre)
2Y13/277	registre 284	n ^{os} 9874-10000 ; 1-770	1892 (20 déc.)-1893 (29 mars)
2Y13/278	registre 285	n ^{os} 771-1667	1893 (29 mars-10 juillet)
2Y13/279	registre 286	n ^{os} 1668-2564	1893 (10 juillet-7 novembre)
2Y13/280	registre 287	n ^{os} 2565-3461	1893 (7 novembre)-1894 (6 février)
2Y13/281	registre 288	n ^{os} 3462-4358	1894 (6 février-1 ^{er} juin)
2Y13/282	registre 289	n ^{os} 4359-5255	1894 (1 ^{er} juin-20 septembre)
2Y13/283	registre 290	n ^{os} 5256-6152	1894 (20 sept.)-1895 (5 janvier)
2Y13/284	registre 291	n ^{os} 6153-7049	1895 (5 janvier-18 avril)
2Y13/285	registre 292	n ^{os} 7050-7946	1895 (18 avril-23 juillet)
2Y13/286	registre 293	n ^{os} 7947-8843	1895 (24 juillet-29 octobre)
2Y13/287	registre 294	n ^{os} 8844-9740	1895 (29 octobre)-1896 (18 janvier)

2Y13/288	registre 295	n ^{os} 9741-10000 ; 1-637	1896 (18 janvier-2 avril)
2Y13/289	registre 296	n ^{os} 638-1534	1896 (2 avril-6 juillet)
2Y13/290	registre 297	n ^{os} 1535-2443	1896 (7 juillet-23 septembre)
2Y13/291	registre 298	n ^{os} 2444-3353	1896 (23 sept.)-1897 (23 janvier)
2Y13/292	registre 299	n ^{os} 3354-4250	1897 (23 janvier-12 mai)
2Y13/293	registre 300	n ^{os} 4251-5147	1897 (12 mai-23 août)
2Y13/294	registre 301	n ^{os} 5148-6045	1897 (23 août)-1898 (10 janvier)
2Y13/295	registre 302	n ^{os} 6046-6942	1898 (10 janvier-7 avril)
2Y13/296	registre 303	n ^{os} 6943-7841	1898 (7 avril-13 juillet)
2Y13/297	registre 304	n ^{os} 7842-8025	1898 (13-28 juillet)

Simple police

2Y13/298	registre 1	n ^{os} 1-597	1893 (28 juin)-1894 (4 avril)
2Y13/299	registre 2	n ^{os} 1-597	1894 (4 avril-21 juillet)
2Y13/300	registre 3	n ^{os} 1-597	1894 (21 juillet-20 octobre)
2Y13/301	registre 4	n ^{os} 1-597	1894 (20 octobre)-1895 (15 mars)
2Y13/302	registre 5	n ^{os} 1-597	1895 (15 mars-28 juin)
2Y13/303	registre 6	n ^{os} 1-591	1895 (28 juin-19 novembre)
2Y13/304	registre 7	n ^{os} 1-597	1895 (19 nov.)-1896 (14 février)
2Y13/305	registre 8	n ^{os} 1-597	1896 (14 février-1er juin)
2Y13/306	registre 9	n ^{os} 1-597	1896 (1 ^{er} juin-21 novembre)
2Y13/307	registre 10	n ^{os} 1-615	1896 (23 novembre)-1897 (9 mars)
2Y13/308	registre 11	n ^{os} 1-297	1897 (9 mars-23 avril)
2Y13/309	registre 12	n ^{os} 1-297	1897 (23 avril-10 juin)
2Y13/310	registre 13	n ^{os} 1-891	1897 (10 juin-24 novembre)
2Y13/311	registre 14	n ^{os} 1-609	1897 (24 novembre)-1898 (3 mars)
2Y13/312	registre 15	n ^{os} 1-609	1898 (3 mars-5 juillet)
2Y13/313	registre 16	n ^{os} 1-77 ;	1898 (5-28 juillet)
	(Fresnes) :	78-420	1898 (29 septembre)-1903 (11 juin)

Dettiers

2Y13/314	registre 1	n ^{os} 1-892	1881 (29 octobre)-1883 (9 février)
2Y13/315	registre 2	n ^{os} 1-895	1883 (10 février)-1884 (8 janvier)
2Y13/316	registre 3	n ^{os} 1-897	1884 (8 janvier-28 novembre)
2Y13/317	registre 4	n ^{os} 1-897	1884 (29 nov.)-1885 (19 sept.)
2Y13/318	registre 5	n ^{os} 1-891	1885 (19 sept.)-1886 (30 octobre)
2Y13/319	registre 6	n ^{os} 1-891	1886 (30 oct.)-1887 (27 septembre)
2Y13/320	registre 7	n ^{os} 1-888	1887 (27 septembre)-1888 (26 juin)
2Y13/321	registre 8	n ^{os} 1-585	1888 (27 juin)-1889 (7 août)
2Y13/322	registre 9	n ^{os} 586-1170	1889 (8 sept.)-1891 (5 décembre)
2Y13/323	registre 10	n ^{os} 1171-1455	1891 (7 décembre)-1892 (30 août)

2Y13/324	registre 11	n ^{os} 1456-1740	1892 (3 sept.)-1893 (5 septembre)
2Y13/325	registre 12	n ^{os} 1-285	1893 (7 sept.)-1894 (23 janvier)
2Y13/326	registre 13	n ^{os} 286-1170	1894 (24 janvier-19 juillet)
2Y13/327	registre 14	n ^{os} 1171-2055	1894 (19 juillet)-1895 (22 février)
2Y13/328	registre 15	n ^{os} 2056-2376	1895 (22 février-29 avril)
2Y13/329	registre 16	n ^{os} 2377-3285	1895 (29 avril-29 novembre)
2Y13/330	registre 17	n ^{os} 3286-3576	1895 (30 nov.)-1896 (27 janvier)
2Y13/331	registre 18	n ^{os} 3577-4458	1896 (27 janvier-16 novembre)
2Y13/332	registre 19	n ^{os} 1-909	1896 (17 novembre)-1897 (27 déc.)
2Y13/333	registre 20	n ^{os} 1-321	1897 (27 décembre)-1898 (16 mars)
Commencé à Sainte-Pélagie, le registre suivant constitue le registre n°1 des dettiers de Fresnes : voir 2Y5/392			

REGISTRES DIVERS

Libérations⁽²⁾

2Y13/334	registre 1	1858 (2 janv.)-1863 (31 décembre)
2Y13/335	registre 2	1863 (3 janvier)-1869 (3 mai)
2Y13/336	registre 3	1869 (janvier)-1874 (26 mars)
2Y13/337	registre 4	1874 (26 mars)-1879 (27 mai)
2Y13/338	registre 5	1879 (28 mai)-1883 (20 octobre)
2Y13/339	registre 6	1883 (20 octobre)-1885 (23 sept.)
2Y13/340	registre 7	1885 (fin sept.)-1887 (début août)
	registres 8 à 10 en déficit	
2Y13/341	registre 11	1893 (fin juin)-1894 (décembre)
2Y13/342	registre 12	1895 (janvier)-1896 (janvier)
	registres suivants en déficit	

Répertoire général des comptes individuels (pécule)⁽³⁾

Remploi d'un *registre des effets, argent et bijoux des détenus*. Répertoire tenant lieu de registre. Le nom du détenu est suivi de la date d'écrou (à l'exclusion du numéro), de la durée de la peine, d'un numéro d'ordre ou de compte (de 1 à 145), et enfin du montant du pécule, accompagné de la mention *reçu le...* [date de libération], ou *transféré le...*

2Y13/343	répertoire	1859 (21 juin)-1864 (31 décembre)
----------	------------	-----------------------------------

2. Comme dans les autres greffes, ces registres-répertoires de libération sont classés par ordre alphabétique grossier (initiale du nom du détenu), puis dans l'ordre chronologique, non pas des libérations, mais des dates d'écrou. La particularité des sept premiers registres est que seule figure la date de l'écrou, mais non pas le numéro d'écrou lui-même. Dans les registres 11 et 12 à l'inverse, seul figure le numéro d'écrou, sans la date, mais le principe de classement reste le même. Dans ces deux cas, les dates extrêmes indiquées sont celles des libérations et non pas celles des

écrous. Sur les bizarreries et approximations chronologiques, voir le chapitre consacré à Saint-Lazare, note 2.

3. Répertoire analogue aux registres de libération. Outre leur numéro d'écrou, les détenus se voyaient affecter un numéro de compte permettant de connaître leur situation financière (pécule disponible et pécule de réserve). Des registres de pécule, tous disparus, étaient tenus parallèlement aux registres d'écrou.

Prison pour dettes de Clichy ⁽⁴⁾

2Y13/344	registre 4	1837 (21 avril)-1846 (9 septembre)
	(registre de transcription de jugements)	

4. La fameuse *prison de Clichy* n'était pas à Clichy, mais à Paris au 68 de la rue de Clichy. Ouverte le 3 janvier 1834 et fermée à la suite de la loi du 24 juillet 1867 abolissant la contrainte par corps en matière civile et commerciale, elle n'était qu'une succursale de Sainte-Pélagie (bien qu'elle disposât de son propre greffe), comme en fait foi la co-existence dans le même registre de la mention *Maison de Sainte-Pélagie, 4^e registre* qui figure en tête, et des paraphes du greffier de la prison pour dettes.

Entre la maison-mère de Sainte-Pélagie et la prison de Clichy, les transferts de prisonniers n'ont jamais cessé, dans la mesure où les faillis, par exemple, n'avaient pratiquement

aucune chance d'échapper aux doubles foudres de la justice pénale (Sainte-Pélagie) et commerciale (Clichy). L'état du droit et les pouvoirs exorbitants des *gardes du commerce*, huissiers, policiers et espions tout à la fois, permettaient toutes les confusions. Un exemple : un certain Gaudin de Villaine, écroué pour dettes à Sainte-Pélagie (écrou 7633 du 1^{er} avril 1842), y fut convoqué au greffe *comme lieu de liberté*, le 7 juin 1842, par un garde du commerce pour se voir signifier son arrestation... à titre commercial. Sur les registres de Sainte-Pélagie, les mentions *venant de la Dette, transféré à la Dette et écroué pour dettes* se rencontrent très fréquemment.

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

LA SANTÉ
2Y14

Les répertoires généraux antérieurs à 1925 ont disparu lors de l'incendie du greffe le 16 juillet 1957. Les recherches d'écrou pour toute la période antérieure sont donc malaisées ou impossibles dans tous les cas où l'on ne dispose pas de renseignements complémentaires. Les renvois figurant dans les registres d'écrou rendent cependant précieuse la connaissance de leurs cotes anciennes.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX

Répertoires antérieurs à 1925 en déficit

2Y14/1	répertoire A	1925
2Y14/2	répertoire B	1926
2Y14/3	répertoire C	1927 (janvier-juillet)
2Y14/4	répertoire D	(août-décembre)
2Y14/5	répertoire E	1928
	répertoire F en déficit (janvier-août 1929)	
2Y14/6	répertoire G	1929 (septembre-décembre)
2Y14/7	répertoire H	1930
2Y14/8	répertoire I	1931 (janvier-juin)
2Y14/9	répertoire J	(juillet-décembre)
2Y14/10	répertoire K	1932 (janvier-septembre)
2Y14/11	répertoire L	1932 (octobre-décembre) ; 1933 (janvier-juin)
2Y14/12	répertoire M	1933 (juillet-décembre) ; 1934 (janvier-avril)
2Y14/13	répertoire N	1934 (mai-décembre)
2Y14/14	répertoire O	1935 (janvier-mai)
2Y14/15	répertoire P	(juin-décembre)
2Y14/16	répertoire Q	1936 (janvier-juin)
2Y14/17	répertoire R	(juillet-décembre)
2Y14/18	répertoire S	1937 (janvier-juin)
2Y14/19	répertoire T	(juin-décembre)
2Y14/20	répertoire U	1938 (janvier-2 juillet)
2Y14/21	répertoire V	(2 juillet-décembre)
2Y14/22	répertoire W	1939 (janvier-mai)
2Y14/23	répertoire X	1939 (juin-décembre) ; 1940 (janvier-mai)
	en déficit.	
2Y14/24	répertoire Y	1940 (juin-décembre)
	en déficit.	

REGISTRES D'ÉCROU

Maison d'arrêt

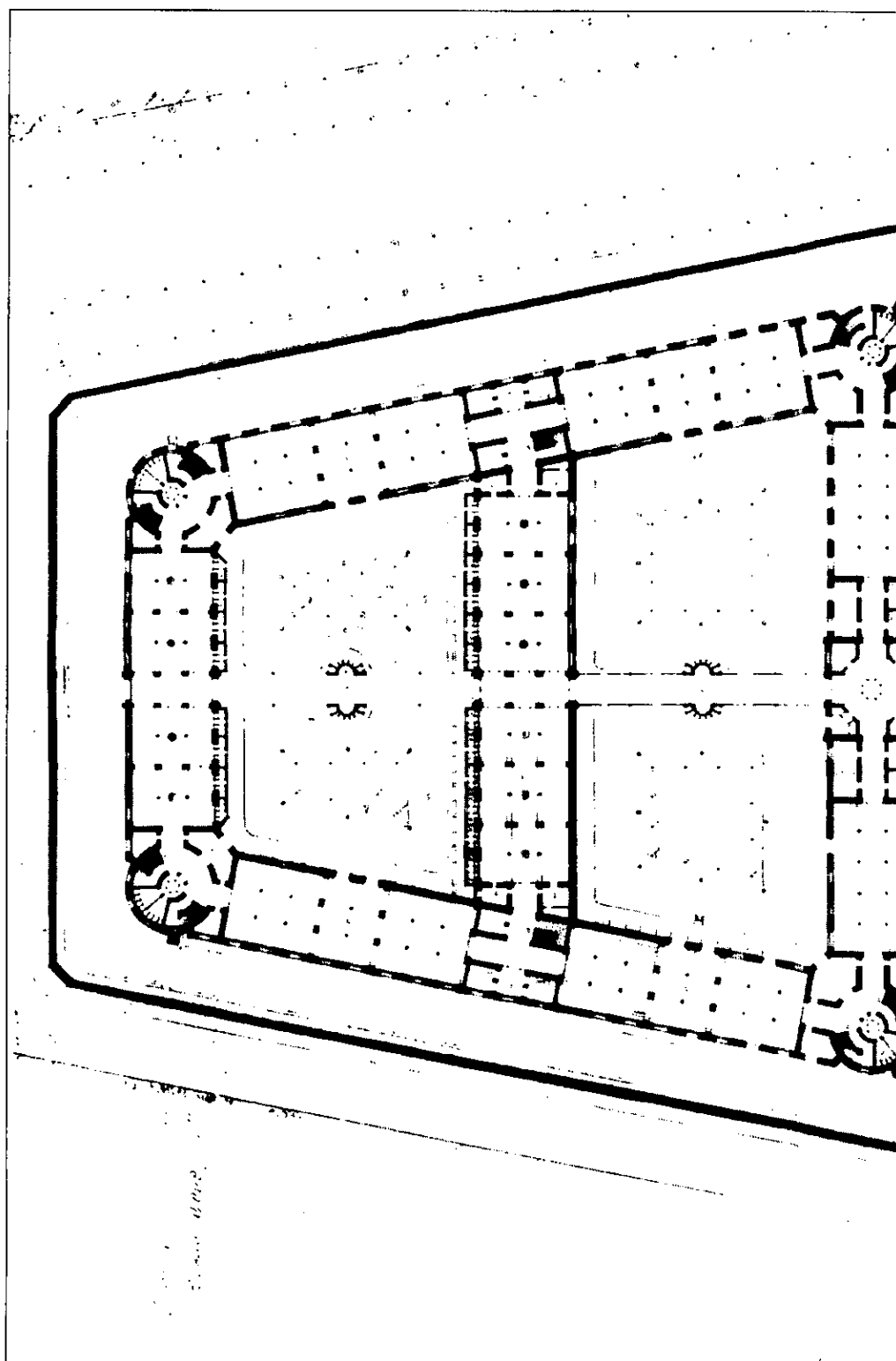
Registres antérieurs à 1900 en déficit

2Y14/25	registre 29	n ^{os} 2674-3594	1900 (31 déc.)-1901 (4 février)
2Y14/26	registre 30	n ^{os} 3595-4596	1901 (4 février-25 mars)

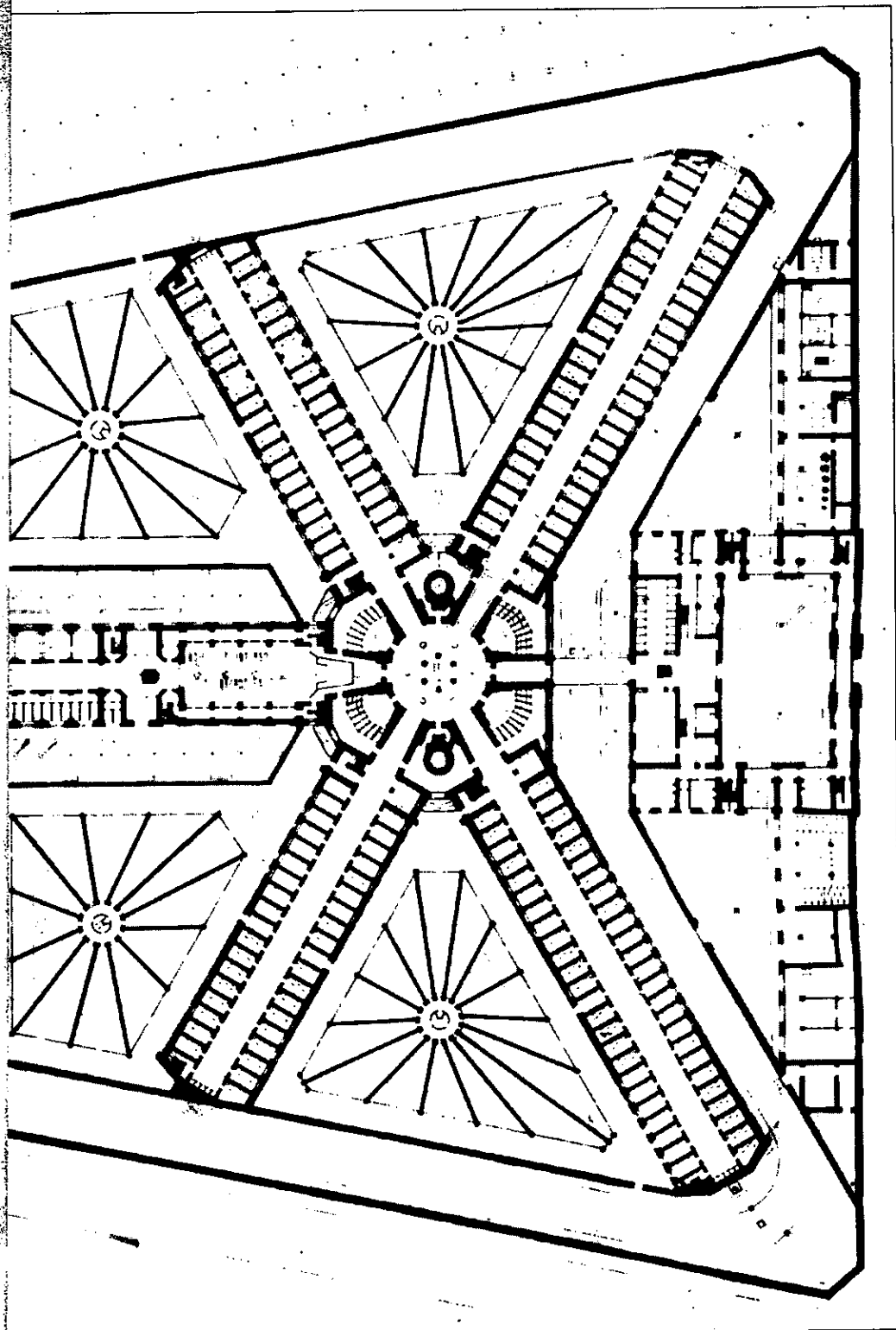
2Y14/27	registre 31	n ^{os} 4597-5499	1901 (25 mars-13 mai)
2Y14/28	registre 32	n ^{os} 5500-6402	1901 (13 mai-29 juin)
2Y14/29	registre 33	n ^{os} 6403-7305	1901 (29 juin-12 août)
2Y14/30	registre 34	n ^{os} 7306-8154	1901 (12 août-10 octobre)
2Y14/31	registre 35	n ^{os} 8155-9057	1901 (11 octobre-29 novembre)
2Y14/32	registre 36	n ^{os} 9058-9959	1901 (29 nov.)-1902 (13 janvier)
2Y14/33	registre 37	n ^{os} 1-897	1902 (13 janvier-5 mars)
2Y14/34	registre 38	n ^{os} 898-1782	1902 (5 mars-2 mai)
2Y14/35	registre 39	n ^{os} 1783-2671	1902 (2 mai-22 juin)
2Y14/36	registre 40	n ^{os} 2672-3559	1902 (22 juin-23 août)
2Y14/37	registre 41	n ^{os} 3560-4450	1902 (23 août-2 octobre)
2Y14/38	registre 42	n ^{os} 4451-5332	1902 (2 octobre-19 novembre)
2Y14/39	registre 43	n ^{os} 5333-6229	1902 (19 nov.)-1903 (4 janvier)
2Y14/40	registre 44	n ^{os} 6230-7132	1903 (4 janvier-16 février)
2Y14/41	registre 45	n ^{os} 7133-8029	1903 (16 février-4 avril)
2Y14/42	registre 46	n ^{os} 8030-8926	1903 (4 avril-23 mai)
2Y14/43	registre 47	n ^{os} 8927-9817	1903 (23 mai-22 juillet)
2Y14/44	registre 48	n ^{os} 1-891	1903 (22 juillet-19 septembre)
2Y14/45	registre 49	n ^{os} 892-1788	1903 (19 septembre-9 novembre)
2Y14/46	registre 50	n ^{os} 1789-2679	1903 (9 novembre-20 décembre)
2Y14/47	registre 51	n ^{os} 2680-3276	1903 (20 déc.)-1904 (11 janvier)
2Y14/48	registre 52	n ^{os} 3277-3873	1904 (11 janvier-6 février)
2Y14/49	registre 53	n ^{os} 3874-4470	1904 (6 février-2 mars)
2Y14/50	registre 54	n ^{os} 4471-5067	1904 (2-27 mars)
2Y14/51	registre 55	n ^{os} 5068-5664	1904 (27 mars-24 avril)
2Y14/52	registre 56	n ^{os} 5665-6273	1904 (24 avril-20 mai)
2Y14/53	registre 57	n ^{os} 6274-7176	1904 (20 mai-29 juin)
2Y14/54	registre 58	n ^{os} 7177-8060	1904 (29 juin-8 août)
2Y14/55	registre 59	n ^{os} 8061-8949	1904 (8 août-17 septembre)
2Y14/56	registre 60	n ^{os} 8950-9810	1904 (17 septembre-28 octobre)
2Y14/57	registre 61	n ^{os} 1-891	1904 (28 octobre-25 novembre)
2Y14/58	registre 62	n ^{os} 892-1788	1904 (25 novembre-27 décembre)
2Y14/59	registre 63	n ^{os} 1789-2691	1904 (27 déc.)-1905 (29 janvier)
2Y14/60	registre 64	n ^{os} 2692-3594	1905 (29 janvier-4 mars)
2Y14/61	registre 65	n ^{os} 3595-4496	1905 (4 mars-11 avril)
2Y14/62	registre 66	n ^{os} 4497-5400	1905 (11 avril-19 mai)
2Y14/63	registre 67	n ^{os} 5401-6303	1905 (19 mai-27 juin)
2Y14/64	registre 68	n ^{os} 6304-7202	1905 (27 juin-2 août)
2Y14/65	registre 69	n ^{os} 7203-8105	1905 (3 août-10 septembre)
2Y14/66	registre 70	n ^{os} 8106-8996	1905 (10 septembre-24 octobre)
2Y14/67	registre 71	n ^{os} 8997-9892	1905 (24 octobre-3 décembre)
2Y14/68	registre 72	n ^{os} 1-903	1905 (3 décembre)-1906 (8 janvier)
2Y14/69	registre 73	n ^{os} 904-1806	1906 (9 janvier-10 février)

2Y14/70	registre 74	n ^{os} 1807-2710	1906 (10 février-15 mars)
2Y14/71	registre 75	n ^{os} 2711-3614	1906 (15 mars-29 avril)
2Y14/72	registre 76	n ^{os} 1-903	1906 (29 avril-4 juin)
2Y14/73	registre 77	n ^{os} 1-903	1906 (4 juin-15 juillet)
2Y14/74	registre 78	n ^{os} 2-903	1906 (15 juillet-30 août)
2Y14/75	registre 79	n ^{os} 1-903	1906 (30 août-20 octobre)
2Y14/76	registre 80	n ^{os} 1-903	1906 (20 octobre-3 décembre)
2Y14/77	registre 81	n ^{os} 1-903	1906 (3 déc.)-1907 (18 janvier)
2Y14/78	registre 82	n ^{os} 1-903	1907 (18 janvier-27 février)
2Y14/79	registre 83	n ^{os} 1-903	1907 (27 février-30 mars)
2Y14/80	registre 84	n ^{os} 1-903	1907 (30 mars-4 mai)
2Y14/81	registre 85	n ^{os} 1-903	1907 (4 mai-13 juin)
2Y14/82	registre 86	n ^{os} 1-903	1907 (13 juin-23 juillet)
2Y14/83	registre 87	n ^{os} 1-896	1907 (23 juillet-3 septembre)
2Y14/84	registre 88	n ^{os} 1-897	1907 (3 septembre-16 octobre)
2Y14/85	registre 89	n ^{os} 1-897	1907 (16 octobre-23 novembre)
2Y14/86	registre 90	n ^{os} 1-1197	1907 (23 nov.)-1908 (10 janvier)
2Y14/87	registre 91	n ^{os} 1-891	1908 (10 janvier-10 février)
2Y14/88	registre 92	n ^{os} 1-903	1908 (10 février-17 mars)
2Y14/89	registre 93	n ^{os} 1-891	1908 (17 mars-27 avril)
2Y14/90	registre 94	n ^{os} 1-891	1908 (27 avril-31 mai)
2Y14/91	registre 95	n ^{os} 1-898	1908 (31 mai-5 juillet)
2Y14/92	registre 96	n ^{os} 1-891	1908 (5 juillet-13 août)
2Y14/93	registre 97	n ^{os} 1-891	1908 (13 août-29 septembre)
2Y14/94	registre 98	n ^{os} 1-891	1908 (29 septembre-5 novembre)
2Y14/95	registre 99	n ^{os} 1-888	1908 (5 novembre-18 décembre)
2Y14/96	registre 100	n ^{os} 1-891	1908 (18 déc.)-1909 (30 janvier)
2Y14/97	registre 101	n ^{os} 1-893	1909 (31 janvier-11 mars)
2Y14/98	registre 102	n ^{os} 1-903	1909 (11 mars-22 avril)
2Y14/99	registre 103	n ^{os} 1-879	1909 (22 avril-6 juin)
2Y14/100	registre 104	n ^{os} 1-897	1909 (6 juin-22 juillet)
2Y14/101	registre 105	n ^{os} 1-897	1909 (22 juillet-12 septembre)
2Y14/102	registre 106	n ^{os} 1-891	1909 (13 septembre-27 octobre)
2Y14/103	registre 107	n ^{os} 1-897	1909 (27 octobre-13 décembre)
2Y14/104	registre 108	n ^{os} 1-897	1909 (13 déc.)-1910 (23 janvier)
2Y14/105	registre 109	n ^{os} 1-897	1910 (23 janvier-7 mars)
2Y14/106	registre 110	n ^{os} 1-897	1910 (7 mars-21 avril)
2Y14/107	registre 111	n ^{os} 1-897	1910 (21 avril-8 juin)
2Y14/108	registre 112	n ^{os} 1-897	1910 (8 juin-27 juillet)
2Y14/109	registre 113	n ^{os} 1-897	1910 (27 juillet-15 septembre)
2Y14/110	registre 114	n ^{os} 1-897	1910 (15 septembre-28 octobre)
2Y14/111	registre 115	n ^{os} 1-897	1910 (28 octobre-8 décembre)
2Y14/112	registre 116	n ^{os} 1-897	1910 (8 déc.)-1911 (13 janvier)

2Y14/113	registre 117	n°s 1-897	1911 (13 janvier-19 février)
2Y14/114	registre 118	n°s 1-897	1911 (20 février-27 mars)
2Y14/115	registre 119	n°s 1-903	1911 (27 mars-5 mai)
2Y14/116	registre 120	n°s 1-891	1911 (5 mai-13 juin)
2Y14/117	registre 121	n°s 1-903	1911 (13 juin-20 juillet)
2Y14/118	registre 122	n°s 1-904	1911 (20 juillet-29 août)
2Y14/119	registre 123	n°s 1-897	1911 (29 août-11 octobre)
2Y14/120	registre 124	n°s 1-897	1911 (11 octobre-13 novembre)
2Y14/121	registre 125	n°s 1-903	1911 (13 novembre-11 décembre)
2Y14/122	registre 126	n°s 1-897	1911 (11 déc.)-1912 (11 janvier)
2Y14/123	registre 127	n°s 1-894	1912 (11 janvier-10 février)
2Y14/124	registre 128	n°s 1-897	1912 (10 février-12 mars)
2Y14/125	registre 129	n°s 1-903	1912 (12 mars-13 avril)
2Y14/126	registre 130	n°s 1-897	1912 (13 avril-20 mai)
2Y14/127	registre 131	n°s 1-903	1912 (20 mai-26 juin)
2Y14/128	registre 132	n°s 1-903	1912 (26 juin-5 août)
2Y14/129	registre 133	n°s 1-897	1912 (5 août-11 septembre)
2Y14/130	registre 134	n°s 1-904	1912 (11 septembre-23 octobre)
2Y14/131	registre 135	n°s 1-903	1912 (23 octobre-28 novembre)
2Y14/132	registre 136	n°s 1-897	1912 (28 nov.)-1913 (1 ^{er} janvier)
2Y14/133	registre 137	n°s 1-897	1913 (1 ^{er} janvier-3 février)
2Y14/134	registre 138	n°s 1-897	1913 (3 février-9 mars)
2Y14/135	registre 139	n°s 1-903	1913 (9 mars-16 avril)
2Y14/136	registre 140	n°s 1-903	1913 (16 avril-23 mai)
2Y14/137	registre 141	n°s 1-903	1913 (23 mai-24 juin)
2Y14/138	registre 142	n°s 1-903	1913 (24 juin-4 août)
2Y14/139	registre 143	n°s 1-903	1913 (4 août-23 septembre)
2Y14/140	registre 144	n°s 1-897	1913 (23 septembre-5 novembre)
2Y14/141	registre 145	n°s 1-903	1913 (5 novembre-9 décembre)
2Y14/142	registre 146	n°s 1-903	1913 (9 déc.)-1914 (17 janvier)
2Y14/143	registre 147	n°s 1-897	1914 (17 janvier-28 février)
2Y14/144	registre 148	n°s 1-897	1914 (28 février-9 avril)
2Y14/145	registre 149	n°s 1-903	1914 (9 avril-19 mai)
2Y14/146	registre 150	n°s 1-915	1914 (19 mai-30 juin)
2Y14/147	registre 151	n°s 1-909	1914 (30 juin-6 août)
2Y14/148	registre 152	n°s 1-903	1914 (6 août-7 septembre)
2Y14/149	registre 153	n°s 1-903	1914 (7 septembre-15 novembre)
2Y14/150	registre 154	n°s 1-909	1914 (15 nov.)-1915 (22 février)
2Y14/151	registre 155	n°s 1-897	1915 (22 février-17 mai)
2Y14/152	registre 156	n°s 1-897	1915 (17 mai-7 août)
2Y14/153	registre 157	n°s 1-903	1915 (7 août-2 novembre)
2Y14/154	registre 158	n°s 1-903	1915 (2 nov.)-1916 (24 janvier)
2Y14/155	registre 159	n°s 1-903	1916 (24 janvier-22 avril)



Santé, plan du rez-de-chaussée, s.d. [peu après 1895]. L'identification des différentes parties a été rajoutée sur ce plan, reproduction exacte de celui de Dabernat (Archives de Paris Atlas 90).



2Y14/156	registre 160	n ^{os} 1-903	1916 (22 avril-12 juillet)
2Y14/157	registre 161	n ^{os} 1-897	1916 (12 juillet-5 octobre)
2Y14/158	registre 162	n ^{os} 1-903	1916 (5 octobre-28 décembre)
2Y14/159	registre 163	n ^{os} 1-897	1916 (29 décembre)-1917 (3 mars)
2Y14/160	registre 164	n ^{os} 1-903	1917 (3 mars-5 mai)
2Y14/161	registre 165	n ^{os} 1-897	1917 (6 mai-10 juillet)
2Y14/162	registre 166	n ^{os} 1-903	1917 (11 juillet-13 septembre)
2Y14/163	registre 167	n ^{os} 1-903	1917 (13 septembre-15 novembre)
2Y14/164	registre 168	n ^{os} 1-897	1917 (15 nov.)-1918 (8 janvier)
2Y14/165	registre 169	n ^{os} 1-897	1918 (8 janvier-24 février)
2Y14/166	registre 170	n ^{os} 1-897	1918 (24 février-22 avril)
2Y14/167	registre 171	n ^{os} 1-897	1918 (22 avril-26 juin)
2Y14/168	registre 172	n ^{os} 1-897	1918 (27 juin-5 septembre)
2Y14/169	registre 173	n ^{os} 1-897	1918 (5 septembre-13 novembre)
2Y14/170	registre 174	n ^{os} 1-927	1918 (13 nov.)-1919 (3 janvier)
2Y14/171	registre 175	n ^{os} 2-897	1919 (3 janvier-20 février)
2Y14/172	registre 176	n ^{os} 1-897	1919 (20 février-5 avril)
2Y14/173	registre 177	n ^{os} 1-903	1919 (5 avril-22 mai)
2Y14/174	registre 178	n ^{os} 1-903	1919 (22 mai-10 juillet)
2Y14/175	registre 179	n ^{os} 1-903	1919 (10 juillet-25 août)
2Y14/176	registre 180	n ^{os} 1-903	1919 (25 août-3 octobre)
2Y14/177	registre 181	n ^{os} 1-897	1919 (3 octobre-6 novembre)
2Y14/178	registre 182	n ^{os} 1-897	1919 (7 novembre-11 décembre)
2Y14/179	registre 183	n ^{os} 1-891	1919 (11 déc.)-1920 (10 janvier)
2Y14/180	registre 184	n ^{os} 1-897	1920 (10 janvier-6 février)
2Y14/181	registre 185	n ^{os} 1-900	1920 (6 février-5 mars)
2Y14/182	registre 186	n ^{os} 1-903	1920 (6 mars-10 avril)
2Y14/183	registre 187	n ^{os} 1-903	1920 (10 avril-11 mai)
2Y14/184	registre 188	n ^{os} 1-900	1920 (11 mai-10 juin)
2Y14/185	registre 189	n ^{os} 1-903	1920 (10 juin-12 juillet)
2Y14/186	registre 190	n ^{os} 1-897	1920 (12 juillet-14 août)
2Y14/187	registre 191	n ^{os} 1-903	1920 (14 août-17 septembre)
2Y14/188	registre 192	n ^{os} 1-897	1920 (17 septembre-18 octobre)
2Y14/189	registre 193	n ^{os} 1-897	1920 (18 octobre-22 novembre)
2Y14/190	registre 194	n ^{os} 1-897	1920 (23 novembre-26 décembre)
2Y14/191	registre 195	n ^{os} 1-894	1920 (26 déc.)-1921 (26 janvier))
2Y14/192	registre 196	n ^{os} 1-897	1921 (26 janvier-2 mars)
2Y14/193	registre 197	n ^{os} 1-897	1921 (3 mars-16 avril)
2Y14/194	registre 198	n ^{os} 1-903	1921 (16 avril-3 juin)
2Y14/195	registre 199	n ^{os} 903	1921 (3 juin-19 juillet)
2Y14/196	registre 200	n ^{os} 1-903	1921 (19 juillet-3 septembre)
2Y14/197	registre 201	n ^{os} 1-903	1921 (3 septembre-21 octobre)
2Y14/198	registre 202	n ^{os} 1-903	1921 (21 octobre-8 décembre)

2Y14/199	registre 203	n ^{os} 1-903	1921 (8 déc.)-1922 (26 janvier)
2Y14/200	registre 204	n ^{os} 1-903	1922 (26 janvier-16 mars)
2Y14/201	registre 205	n ^{os} 1-903	1922 (16 mars-10 mai)
2Y14/202	registre 206	n ^{os} 1-903	1922 (10 mai-12 juillet)
2Y14/203	registre 207	n ^{os} 1-903	1922 (12 juillet-20 septembre)
2Y14/204	registre 208	n ^{os} 1-903	1922 (20 septembre-25 novembre)
2Y14/205	registre 209	n ^{os} 1-903	1922 (25 nov.)-1923 (27 janvier)
2Y14/206	registre 210	n ^{os} 1-903	1923 (27 janvier-29 mars)
2Y14/207	registre 211	n ^{os} 1-909	1923 (29 mars-4 juin)
Ecrous du 2 juin : registre suivant.			
2Y14/208	registre 212	n ^{os} 1-903	1923 (4 juin-13 août)
Ecrous 1 à 8 : 2 juin.			
2Y14/209	registre 213	n ^{os} 1-903	1923 (13 août-23 octobre)
2Y14/210	registre 214	n ^{os} 1-903	1923 (23 octobre-28 décembre)
2Y14/211	registre 215	n ^{os} 1-903	1923 (28 déc.)-1924 (20 février)
2Y14/212	registre 216	n ^{os} 1-909	1924 (20 février-17 avril)
2Y14/213	registre 217	n ^{os} 1-903	1924 (17 avril-17 juin)
2Y14/214	registre 218	n ^{os} 1-902	1924 (17 juin-18 août)
2Y14/215	registre 219	n ^{os} 1-903	1924 (18 août-20 octobre)
2Y14/216	registre 220	n ^{os} 1-903	1924 (20 octobre-9 décembre)
2Y14/217	registre 221	n ^{os} 1-903	1924 (9 décembre)-1925 (2 février)
2Y14/218	registre 222	n ^{os} 1-903	1925 (2 février-30 mars)
2Y14/219	registre 223	n ^{os} 1-903	1925 (30 mars-25 mai)
2Y14/220	registre 224	n ^{os} 1-903	1925 (25 mai-29 juillet)
2Y14/221	registre 225	n ^{os} 1-909	1925 (29 juillet-1 ^{er} octobre)
2Y14/222	registre 226	n ^{os} 1-903	1925 (1 ^{er} octobre-24 novembre)
2Y14/223	registre 227	n ^{os} 1-933	1925 (24 nov.)-1926 (16 janvier)
2Y14/224	registre 228	n ^{os} 1-903	1926 (16 janvier-10 mars)
2Y14/225	registre 229	n ^{os} 1-903	1926 (10 mars-10 mai)
2Y14/226	registre 230	n ^{os} 1-1185	1926 (10 mai-29 juillet)
2Y14/227	registre 231	n ^{os} 1-903	1926 (29 juillet-29 septembre)
2Y14/228	registre 232	n ^{os} 1-903	1926 (30 septembre-20 novembre)
2Y14/229	registre 233	n ^{os} 1-903	1926 (20 nov.)-1927 (2 janvier)
2Y14/230	registre 234	n ^{os} 1-902	1927 (2 janvier-10 février)
2Y14/231	registre 235	n ^{os} 1-903	1927 (10 février-23 mars)
2Y14/232	registre 236	n ^{os} 1-903	1927 (23 mars-13 mai)
2Y14/233	registre 237	n ^{os} 1-897	1927 (13 mai-8 juillet)
2Y14/234	registre 238	n ^{os} 1-897	1927 (8 juillet-26 août)
2Y14/235	registre 239	n ^{os} 1-897	1927 (26 août-14 octobre)
2Y14/236	registre 240	n ^{os} 1-897	1927 (14 octobre-8 décembre)
Ecrous du 3 au 8 décembre : voir aussi le registre suivant.			
2Y14/237	registre 241	n ^{os} 1-915	1927 (3 déc.)-1928 (30 janvier)
Ecrous du 3 au 8 décembre : voir aussi le registre précédent.			

2Y14/238	registre 242	n ^{os} 1-903	1928 (30 janvier-31 mars)
2Y14/239	registre 243	n ^{os} 1-897	1928 (31 mars-2 juin)
2Y14/240	registre 244	n ^{os} 1-897	1928 (2 juin-2 août)
2Y14/241	registre 245	n ^{os} 1-903	1928 (2 août-4 octobre)
2Y14/242	registre 246	n ^{os} 1-897	1928 (4 octobre-26 novembre)
2Y14/243	registre 247	n ^{os} 1-903	1928 (26 nov.)-1929 (17 janvier)
2Y14/244	registre 248	n ^{os} 1-897	1929 (17 janvier-11 mars)
2Y14/245	registre 249	n ^{os} 1-909	1929 (11 mars-4 mai)
2Y14/246	registre 250	n ^{os} 1-873	1929 (4 mai-27 juin)
2Y14/247	registre 251	n ^{os} 1-885	1929 (27 juin-16 août)
2Y14/248	registre 252	n ^{os} 1-891	1929 (16 août-15 octobre)
2Y14/249	registre 253	n ^{os} 1-903	1929 (15 octobre-7 décembre)
2Y14/250	registre 254	n ^{os} 1-1203	1929 (7 déc.)-1930 (17 février)
2Y14/251	registre 255	n ^{os} 1-921	1930 (17 février-14 avril)
2Y14/252	registre 256	n ^{os} 1-897	1930 (14 avril-13 juin)
2Y14/253	registre 257	n ^{os} 1-903	1930 (14 juin-16 août)
2Y14/254	registre 258	n ^{os} 1-897	1930 (16 août-17 octobre)
2Y14/255	registre 259	n ^{os} 1-913	1930 (17 octobre-11 décembre)
2Y14/256	registre 260	n ^{os} 1-885	1930 (11 déc.)-1931 (31 janvier)
2Y14/257	registre 261	n ^{os} 1-1197	1931 (31 janvier-15 avril)
2Y14/258	registre 262	n ^{os} 1-1197	1931 (15 avril-6 juillet)
2Y14/259	registre 263	n ^{os} 1-1197	1931 (6 juillet-15 octobre)
2Y14/260	registre 264	n ^{os} 1-1203	1931 (15 octobre-22 décembre)
2Y14/261	registre 265	n ^{os} 1-1197	1931 (22 décembre)-1932 (2 mars)
2Y14/262	registre 266	n ^{os} 1-1797	1932 (2 mars-27 juin)
2Y14/263	registre 267	n ^{os} 1-1197	1932 (27 juin-23 septembre)
2Y14/264	registre 268	n ^{os} 1-1197	1932 (23 septembre-5 décembre)
2Y14/265	registre 269	n ^{os} 1-1812	1932 (5 décembre)-1933 (8 avril)
2Y14/266	registre 270	n ^{os} 1-1803	1933 (8 avril-24 août)
2Y14/267	registre 271	n ^{os} 1-1803	1933 (24 août)-1934 (6 janvier)
2Y14/268	registre 272	n ^{os} 1-1803	1934 (6 janvier-26 avril)
2Y14/269	registre 273	n ^{os} 1-1197	1934 (26 avril-4 juillet)
2Y14/270	registre 274	n ^{os} 1-1203	1934 (4 juillet-25 septembre)
2Y14/271	registre 275	n ^{os} 1-1197	1934 (25 septembre-5 décembre)
2Y14/272	registre 276	n ^{os} 1-915	1934 (6 déc.)-1935 (21 janvier)
2Y14/273	registre 277	n ^{os} 1-909	1935 (21 janvier-14 mars)
2Y14/274	registre 278	n ^{os} 1-915	1935 (14 mars-11 mai)
2Y14/275	registre 279	n ^{os} 1-1197	1935 (11 mai-26 juillet)
2Y14/276	registre 280	n ^{os} 1-1197	1935 (26 juillet-14 octobre)
2Y14/277	registre 281	n ^{os} 1-909	1935 (14 octobre-3 décembre)
2Y14/278	registre 282	n ^{os} 1-901	1935 (3 déc.)-1936 (24 janvier)
2Y14/279	registre 283	n ^{os} 1-1210	1936 (24 janvier-1 ^{er} avril)
2Y14/280	registre 284	n ^{os} 1-1203	1936 (1 ^{er} avril-16 juin)

2Y14/281	registre 285	n ^{os} 1-1203	1936 (16 juin-27 septembre)
2Y14/282	registre 286	n ^{os} 1-1203	1936 (27 septembre-29 décembre)
2Y14/283	registre 287	n ^{os} 1-1197	1936 (29 décembre)-1937 (24 mars)
2Y14/284	registre 288	n ^{os} 1-1197	1937 (24 mars-24 juin)
2Y14/285	registre 289	n ^{os} 1-1203	1937 (24 juin-9 octobre)
2Y14/286	registre 290	n ^{os} 1-903	1937 (9 octobre-9 décembre)
2Y14/287	registre 291	n ^{os} 1-903	1937 (9 déc.)-1938 (12 février)
2Y14/288	registre 292	n ^{os} 1-903	1938 (12 février-19 avril)
2Y14/289	registre 293	n ^{os} 1-903	1938 (19 avril-13 juin)
2Y14/290	registre 294	n ^{os} 1-903	1938 (13 juin-5 août)
2Y14/291	registre 295	n ^{os} 1-893	1938 (5 août-8 octobre)
2Y14/292	registre 296	n ^{os} 1-1203	1938 (8 octobre-13 décembre)
2Y14/291	registre 297	n ^{os} 1-867	1938 (13 déc.)-1939 (3 février)
2Y14/294	registre 298	n ^{os} 1-898	1939 (3 février-23 mars)
2Y14/295	registre 299	n ^{os} 1-903	1939 (23 mars-10 mai)
2Y14/296	registre 300	n ^{os} 1-1203	1939 (10 mai-14 août)
2Y14/297	registre 301	n ^{os} 1-903	1939 (15 août)-1940 (25 août)

Maison de justice

Registre commencé à la Conciergerie : voir 2Y3/59.

Maison de correction

Registres antérieurs à 1892 en déficit

2Y14/298	registre 216	n ^{os} 1-909	1892 (28 juin-1 ^{er} août)
2Y14/299	registre 217	n ^{os} 1-897	1892 (1 ^{er} août-12 septembre)
2Y14/300	registre 218	n ^{os} 1-903	1892 (12 septembre-11 novembre)
2Y14/301	registre 219	n ^{os} 1-879	1892 (11 nov.)-1893 (16 janvier)
2Y14/302	registre 220	n ^{os} 1-897	1893 (16 janvier-19 mai)
2Y14/303	registre 221	n ^{os} 1-596	1893 (19 mai-6 juillet)
2Y14/304	registre 222	n ^{os} 1-858	1893 (6 juillet-4 octobre)
2Y14/305	registre 223	n ^{os} 1-897	1893 (5 octobre-20 décembre)
2Y14/306	registre 224	n ^{os} 1-897	1893 (20 décembre)-1894 (5 mars)
2Y14/307	registre 225	n ^{os} 1-897	1894 (5 mars-22 mai)
2Y14/308	registre 226	n ^{os} 1-891	1894 (22 mai-16 août)
2Y14/309	registre 227	n ^{os} 1-897	1894 (16 août-8 novembre)
2Y14/310	registre 228	n ^{os} 1-903	1894 (8 nov.)-1895 (26 janvier)
2Y14/311	registre 229	n ^{os} 1-897	1895 (26 janvier-1 ^{er} mai)
2Y14/312	registre 230	n ^{os} 1-897	1895 (2 mai-5 août)
2Y14/313	registre 231	n ^{os} 1-897	1895 (5 août-7 novembre)
2Y14/314	registre 232	n ^{os} 1-897	1895 (7 nov.)-1896 (14 février)
2Y14/315	registre 233	n ^{os} 1-897	1896 (14 février-27 mai)

2Y14/316	registre 234	n ^{os} 1-909	1896 (27 mai-31 octobre)
2Y14/317	registre 235	n ^{os} 1-909	1896 (31 octobre)-1897 (25 juin)
2Y14/318	registre 236	n ^{os} 1-897	1897 (25 juin)-1898 (23 février)
2Y14/319	registre 237	n ^{os} 1-449 ; n ^{os} 451-897	1898 (23 février-30 septembre) 1900 (23 sept.)-1901 (23 nov.)
Aucun écrou entre le 30 septembre 1898 et le 23 septembre 1900. L'écrou n° 450 n'est pas rempli.			
2Y14/320	registre 238	n ^{os} 1-903	1901 (26 nov.)-1903 (1 ^{er} octobre)
2Y14/321	registre 239	n ^{os} 1-597	1903 (2 oct.)-1904 (10 novembre)
2Y14/322	registre 240	n ^{os} 1-609	1904 (10 nov.)-1905 (4 décembre)
2Y14/323	registre 241	n ^{os} 1-609	1905 (9 déc.)-1906 (15 octobre)
2Y14/324	registre 242	n ^{os} 1-609	1906 (16 oct.)-1907 (14 septembre)
2Y14/325	registre 243	n ^{os} 1-909	1907 (14 sept.)-1909 (27 janvier)
2Y14/326	registre 244	n ^{os} 1-909	1909 (27 janvier)-1910 (16 mars)
2Y14/327	registre 245	n ^{os} 1-903	1910 (16 mars)-1911 (1 ^{er} mai)
2Y14/328	registre 246	n ^{os} 1-897	1911 (1 ^{er} mai)-1912 (24 juin)
2Y14/329	registre 247	n ^{os} 1-891	1912 (24 juin)-1913 (13 septembre)
2Y14/330	registre 248	n ^{os} 1-897	1913 (13 sept.)-1915 (16 février)
2Y14/331	registre 249	n ^{os} 1-903	1915 (16 février-24 août)
2Y14/332	registre 250	n ^{os} 1-903	1915 (24 août)-1916 (24 janvier)
2Y14/333	registre 251	n ^{os} 1-897	1916 (24 janvier-24 juin)
2Y14/334	registre 252	n ^{os} 1-906	1916 (24 juin-17 novembre)
2Y14/335	registre 253	n ^{os} 1-909	1916 (18 novembre)-1917 (7 avril)
2Y14/336	registre 254	n ^{os} 1-903	1917 (7 avril-7 septembre)
2Y14/337	registre 255	n ^{os} 1-903	1917 (7 sept.)-1918 (23 juillet)
2Y14/338	registre 256	n ^{os} 1-589	1918 (26 juillet)-1923 (31 janvier)

Passagers

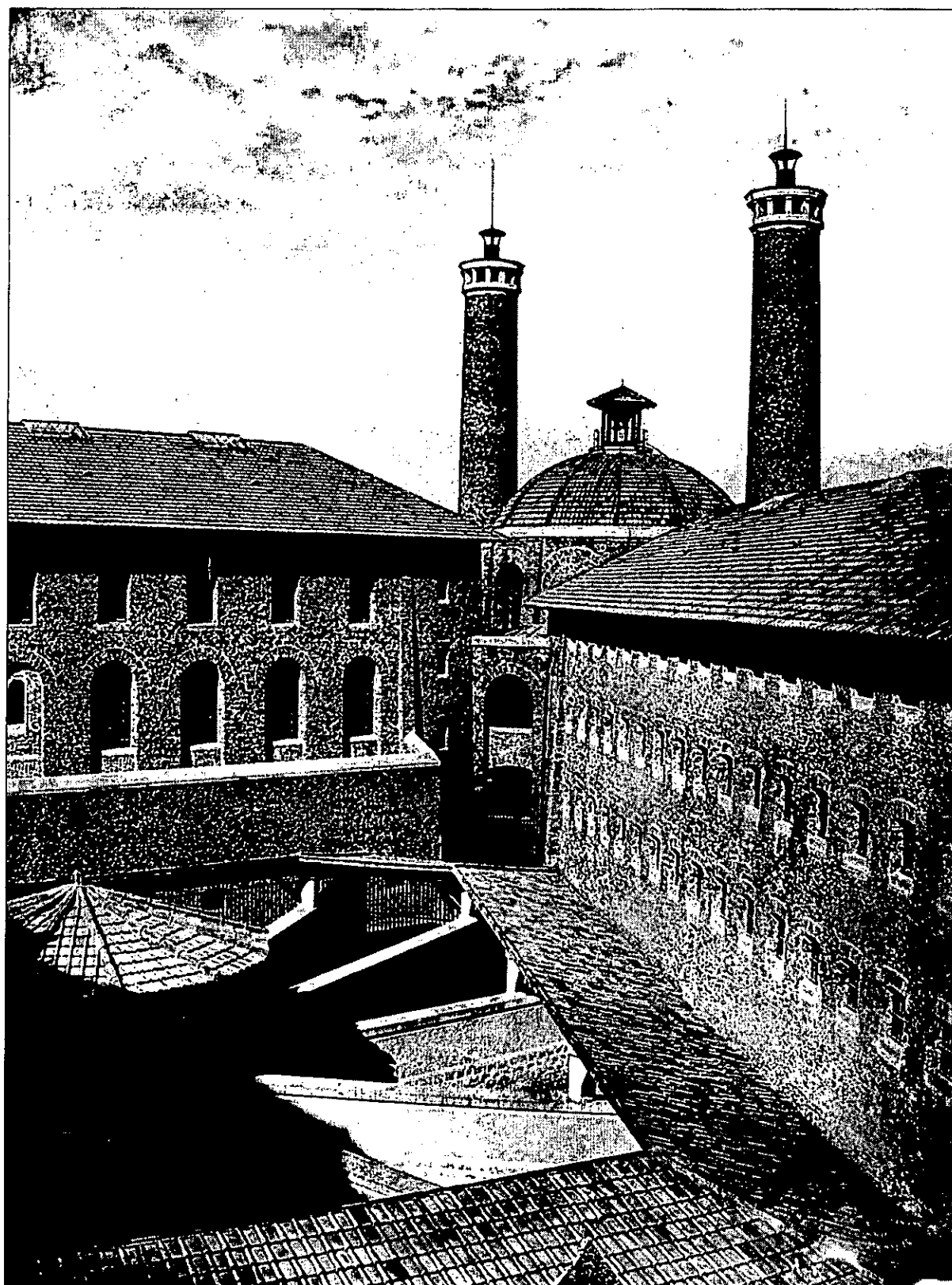
2Y14/339	registre 1	n ^{os} 1-1457	1888 (20 octobre)-1894 (27 juin)
2Y14/340	registre 2	n ^{os} 1-995	1894 (27 juin)-1897 (1 ^{er} février)
2Y14/341	registre 3	n ^{os} 1-495	1897 (1 ^{er} février)-1898 (1 ^{er} août)
2Y14/342	registre 1	n ^{os} 1-495	1898 (1 ^{er} août-12 septembre)
2Y14/343	registre 2	n ^{os} 1-1015	1898 (12 septembre-23 novembre)
2Y14/344	registre 3	n ^{os} 1-1005	1898 (23 nov.)-1899 (16 janvier)
2Y14/345	registre 4	n ^{os} 1-1015	1899 (16 janvier-2 mars)
2Y14/346	registre 5	n ^{os} 1-1015	1899 (2 mars-22 avril)
2Y14/347	registre 6	n ^{os} 1-1005	1899 (22 avril-19 juin)
2Y14/348	registre 7	n ^{os} 1-995	1899 (19 juin-22 août)
2Y14/349	registre 8	n ^{os} 1-995	1899 (22 août-31 octobre)
2Y14/350	registre 9	n ^{os} 1-995	1899 (31 octobre)-1900 (8 janvier)
2Y14/351	registre 10	n ^{os} 1-990	1900 (8 janvier-13 mars)
2Y14/352	registre 11	n ^{os} 1-995	1900 (13 mars-19 mai)

2Y14/353	registre 12	n ^{os} 1-990	1900 (19 mai-1 ^{er} août)
2Y14/354	registre 13	n ^{os} 1-995	1900 (1 ^{er} août-9 octobre)
2Y14/355	registre 14	n ^{os} 996-1990	1900 (9 octobre-20 décembre)
2Y14/356	registre 15	n ^{os} 1991-2985	1900 (20 déc.)-1901 (20 février)
2Y14/357	registre 16	n ^{os} 2986-3980	1901 (20 février-8 mai)
2Y14/358	registre 17	n ^{os} 3981-4975	1901 (9 mai-18 juillet)
2Y14/359	registre 18	n ^{os} 4976-5970	1901 (18 juillet-27 septembre)
2Y14/360	registre 19	n ^{os} 5971-6965	1901 (27 septembre-19 décembre)
2Y14/361	registre 20	n ^{os} 6966-7960	1901 (19 décembre)-1902 (6 mars)
2Y14/362	registre 21	n ^{os} 7961-8955	1902 (6 mars-22 mai)
2Y14/363	registre 22	n ^{os} 8956-9950	1902 (22 mai-6 août)
2Y14/364	registre 23	n ^{os} 2-995	1902 (6 août-24 octobre)
2Y14/365	registre 24	n ^{os} 996-1990	1902 (24 octobre)-1903 (3 janvier)
2Y14/366	registre 25	n ^{os} 1991-2995	1903 (3 janvier-18 mars)
2Y14/367	registre 26	n ^{os} 2996-4000	1903 (18 mars-29 juin)
2Y14/368	registre 27	n ^{os} 4001-4995	1903 (29 juin-17 octobre)
2Y14/369	registre 28	n ^{os} 4996-5990	1903 (17 octobre)-1904 (4 février)
2Y14/370	registre 29	n ^{os} 5991-6985	1904 (4 février-6 juin)
2Y14/371	registre 30	n ^{os} 6986-7479	1904 (6 juin-3 août)
2Y14/372	registre 31	n ^{os} 7480-7974	1904 (4 août-11 octobre)
2Y14/373	registre 32	n ^{os} 7978-8969	1904 (12 octobre)-1905 (6 janvier)
2Y14/374	registre 33	n ^{os} 8970-9954	1905 (7 janvier-23 mars)
2Y14/375	registre 34	n ^{os} 1-490	1905 (23 mars-9 mai)
2Y14/376	registre 35	n ^{os} 491-985	1905 (10 mai-4 juillet)
2Y14/377	registre 36	n ^{os} 986-1480	1905 (4 juillet-21 août)
2Y14/378	registre 37	n ^{os} 1481-1975	1905 (21 août-9 octobre)
2Y14/379	registre 38	n ^{os} 1976-2480	1905 (9 octobre-25 novembre)
2Y14/380	registre 39	n ^{os} 2481-3475	1905 (25 nov.)-1906 (10 février)
2Y14/381	registre 40	n ^{os} 3476-3970	1906 (10 février-20 mars)
2Y14/382	registre 41	n ^{os} 3971-4965	1906 (20 mars-11 juin)
2Y14/383	registre 42	n ^{os} 4966-5460	1906 (11 juin-31 juillet)
2Y14/384	registre 43	n ^{os} 1-995	1906 (31 juillet-14 novembre)
2Y14/385	registre 44	n ^{os} 996-1990	1906 (14 nov.)-1907 (28 janvier)
2Y14/386	registre 45	n ^{os} 1991-2485	1907 (28 janvier-4 mars)
2Y14/387	registre 46	n ^{os} 2486-3480	1907 (4 mars-13 mai)
2Y14/388	registre 47	n ^{os} 3481-4475	1907 (13 mai-24 juillet)
2Y14/389	registre 48	n ^{os} 4476-5470	1907 (25 juillet-30 septembre)
2Y14/390	registre 49	n ^{os} 5471-6465	1907 (30 septembre-2 décembre)
2Y14/391	registre 50	n ^{os} 6466-7460	1907 (2 décembre)-1908 (3 février)
2Y14/392	registre 51	n ^{os} 7461-8455	1908 (3 février-2 avril)
2Y14/393	registre 52	n ^{os} 1-995	1908 (2 avril-18 juin)
2Y14/394	registre 53	n ^{os} 996-1980	1908 (18 juin-2 septembre)
2Y14/395	registre 54	n ^{os} 1981-2975	1908 (2 septembre-9 novembre)

2Y14/396	registre 55	n ^{os} 2976-3970	1908 (9 nov.)-1909 (11 janvier)
2Y14/397	registre 56	n ^{os} 3971-4955	1909 (11 janvier-1 ^{er} mars)
2Y14/398	registre 57	n ^{os} 4956-5950	1909 (1 ^{er} mars-3 mai)
2Y14/399	registre 58	n ^{os} 5951-6945	1909 (3 mai-1 ^{er} juillet)
2Y14/400	registre 59	n ^{os} 6946-7940	1909 (1 ^{er} juillet-4 septembre)
2Y14/401	registre 60	n ^{os} 7941-8935	1909 (4 septembre-6 novembre)
2Y14/402	registre 61	n ^{os} 8936-9930	1909 (6 nov.)-1910 (10 janvier)
2Y14/403	registre 62	n ^{os} 1-995	1910 (10 janvier-12 mai)
2Y14/404	registre 63	n ^{os} 996-1990	1910 (13 mai-21 juillet)
2Y14/405	registre 64	n ^{os} 1991-2985	1910 (21 juillet-4 octobre)
2Y14/406	registre 65	n ^{os} 2986-3970	1910 (4 octobre-28 novembre)
2Y14/407	registre 66	n ^{os} 3971-4965	1910 (28 nov.)-1911 (17 janvier)
2Y14/408	registre 67	n ^{os} 4966-5960	1911 (17 janvier-6 mars)
2Y14/409	registre 68	n ^{os} 5961-6955	1911 (6 mars-26 avril)
2Y14/410	registre 69	n ^{os} 6956-7950	1911 (26 avril-26 juin)
2Y14/411	registre 70	n ^{os} 7951-8945	1911 (26 juin-29 août)
2Y14/412	registre 71	n ^{os} 8946-9940	1911 (30 août-28 octobre)
2Y14/413	registre 72	n ^{os} 1-995	1911 (28 octobre-18 décembre)
2Y14/414	registre 73	n ^{os} 996-1990	1911 (18 déc.)-1912 (2 février)
2Y14/415	registre 74	n ^{os} 1991-3885	1912 (2 février-19 mars)
2Y14/416	registre 75	n ^{os} 3886-4880	1912 (19 mars-10 mai)
2Y14/417	registre 76	n ^{os} 4881-5869	1912 (10 mai-8 juillet)
2Y14/418	registre 77	n ^{os} 5870-6854	1912 (8 juillet-6 septembre)
2Y14/419	registre 78	n ^{os} 6855-7849	1912 (6 septembre-9 novembre)
2Y14/420	registre 79	n ^{os} 7850-8844	1912 (9 nov.)-1913 (10 janvier)
2Y14/421	registre 80	n ^{os} 8845-9847	1913 (10 janvier-18 mars)
2Y14/422	registre 81	n ^{os} 1-995	1913 (18 mars-27 mai)
2Y14/423	registre 82	n ^{os} 996-1990	1913 (27 mai-6 août)
2Y14/424	registre 83	n ^{os} 1991-2995	1913 (6 août-28 octobre)
2Y14/425	registre 84	n ^{os} 2996-4000	1913 (28 octobre-29 décembre)
2Y14/426	registre 85	n ^{os} 4001-5005	1913 (29 décembre)-1914 (2 mars)
2Y14/427	registre 86	n ^{os} 5006-6010	1914 (2 mars-11 mai)
2Y14/428	registre 87	n ^{os} 6011-7015	1914 (11 mai-17 juillet)
2Y14/429	registre 88	n ^{os} 7016-8020	1914 (17 juillet-24 août)
2Y14/430	registre 89	n ^{os} 8016 <i>bis</i> -9020	1914 (24 août-19 novembre)
Erreur de greffe. Les cinq premiers écrous sont les suivants : 8016 <i>bis</i> , 8017 <i>bis</i> , 8018 <i>bis</i> , 8019 <i>bis</i> et 8020 <i>bis</i> .			
2Y14/431	registre 90	n ^{os} 1-995	1914 (19 novembre)-1915 (31 mai)
2Y14/432	registre 91	n ^{os} 996-2000	1915 (31 mai)-1916 (31 janvier)
2Y14/433	registre 92	n ^{os} 2001-2995	1916 (31 janvier-18 septembre)
2Y14/434	registre 93	n ^{os} 2996-4000	1916 (18 septembre)-1917 (7 avril)
2Y14/435	registre 94	n ^{os} 4001-5005	1917 (7 avril-1 ^{er} septembre)

2Y14/436	registre 95	n ^{os} 5006-6010	1917 (3 sept.)-1918 (18 février)
2Y14/437	registre 96	n ^{os} 6011-7015	1918 (18 février-20 août)
2Y14/438	registre 97	n ^{os} 7016-8005	1918 (20 août)-1919 (9 janvier)
2Y14/439	registre 98	n ^{os} 8006-9010	1919 (9 janvier-24 mai)
2Y14/440	registre 99	n ^{os} 1-1005	1919 (24 mai-29 septembre)
2Y14/441	registre 100	n ^{os} 1006-2010	1919 (29 sept.)-1920 (10 janvier)
2Y14/442	registre 101	n ^{os} 2011-3005	1920 (12 janvier-20 avril)
2Y14/443	registre 102	n ^{os} 3006-4010	1920 (20 avril-31 juillet)
2Y14/444	registre 103	n ^{os} 4011-5000	1920 (2 août-9 novembre)
2Y14/445	registre 104	n ^{os} 5001-5995	1920 (9 nov.)-1921 (16 février)
2Y14/446	registre 105	n ^{os} 5996-6999	1921 (16 février-6 juin)
2Y14/447	registre 106	n ^{os} 7000-8004	1921 (6 juin-21 septembre)
2Y14/448	registre 107	n ^{os} 8005-9004	1921 (21 sept.)-1922 (25 janvier)
2Y14/449	registre 108	n ^{os} 9005-10009	1922 (25 janvier-22 avril)
2Y14/450	registre 109	n ^{os} 1-1005	1922 (24 avril-19 juillet)
2Y14/451	registre 110	n ^{os} 1006-2010	1922 (19 juillet-4 novembre)
2Y14/452	registre 111	n ^{os} 2011-3005	1922 (4 novembre)-1923 (9 février)
2Y14/453	registre 112	n ^{os} 3006-4010	1923 (9 février-24 mai)
2Y14/454	registre 113	n ^{os} 4011-5013	1923 (24 mai-31 août)
2Y14/455	registre 114	n ^{os} 5016-6010	1923 (31 août-20 novembre)
2Y14/456	registre 115	n ^{os} 6011-7010	1923 (20 nov.)-1924 (8 février)
2Y14/457	registre 116	n ^{os} 7011-8014	1924 (8 février-23 avril)
2Y14/458	registre 117	n ^{os} 8015-9019	1924 (24 avril-1 ^{er} août)
2Y14/459	registre 118	n ^{os} 1-1005	1924 (2 août-6 novembre)
2Y14/460	registre 119	n ^{os} 1006-2020	1924 (6 nov.)-1925 (21 janvier)
2Y14/461	registre 120	n ^{os} 2021-3035	1925 (22 janvier-4 avril)
2Y14/462	registre 121	n ^{os} 3036-4050	1925 (4 avril-24 juin)
2Y14/463	registre 122	n ^{os} 4051-5070	1925 (25 juin-21 septembre)
2Y14/464	registre 123	n ^{os} 5071-6075	1925 (21 septembre-9 décembre)
2Y14/465	registre 124	n ^{os} 6076-6960	1925 (9 décembre)-1926 (6 février)
2Y14/466	registre 125	n ^{os} 6961-7850	1926 (6 février-9 avril)
2Y14/467	registre 126	n ^{os} 7851-8855	1926 (9 avril-26 juin)
2Y14/468	registre 127	n ^{os} 8856-9860	1926 (26 juin-15 septembre)
2Y14/469	registre 128	n ^{os} 1-1005	1926 (15 septembre-24 novembre)
2Y14/470	registre 129	n ^{os} 1006-2010	1926 (25 nov.)-1927 (18 janvier)
2Y14/471	registre 130	n ^{os} 2011-3015	1927 (18 janvier-3 mars)
2Y14/472	registre 131	n ^{os} 3016-4020	1927 (3 mars-28 avril)
2Y14/473	registre 1	n ^{os} 4021-5025	1927 (28 avril-11 juillet)
2Y14/474	registre 2	n ^{os} 5026-6030	1927 (11 juillet-20 septembre)
	registre en très mauvais état.		
2Y14/475	registre 3	n ^{os} 6031-7035	1927 (20 septembre-21 novembre)
2Y14/476	registre 4	n ^{os} 7036-8020	1927 (21 nov.)-1928 (14 janvier)
2Y14/477	registre 5	n ^{os} 8021-9026	1928 (14 janvier-3 mars)

2Y14/478	registre 6	n ^{os} 9027-10031	1928 (3 mars-12 mai)
2Y14/479	registre 7	n ^{os} 1-995	1928 (12 mai-26 juillet)
2Y14/480	registre 8	n ^{os} 997-2001	1928 (26 juillet-17 octobre)
2Y14/481	registre 9	n ^{os} 2002-3006	1928 (17 octobre-21 décembre)
2Y14/482	registre 10	n ^{os} 3007-4011	1928 (21 déc.)-1929 (27 février)
2Y14/483	registre 11	n ^{os} 4012-5016	1929 (27 février-1 ^{er} mai)
2Y14/484	registre 12	n ^{os} 5017-6021	1929 (1 ^{er} mai-2 juillet)
2Y14/485	registre 13	n ^{os} 6022-7026	1929 (2 juillet-9 septembre)
2Y14/486	registre 14	n ^{os} 7027-8031	1929 (10 septembre-18 novembre)
2Y14/487	registre 15	n ^{os} 8032-9036	1929 (18 nov.)-1930 (6 janvier)
2Y14/488	registre 16	n ^{os} 9037-10041	1930 (6 janvier-27 février)
2Y14/489	registre 17	n ^{os} 1-1005	1930 (27 février-1 ^{er} mai)
2Y14/490	registre 18	n ^{os} 1006-2010	1930 (1 ^{er} mai-3 juillet)
2Y14/491	registre 19	n ^{os} 2011-3015	1930 (3 juillet-15 septembre)
2Y14/492	registre 20	n ^{os} 3016-4020	1930 (15 septembre-15 novembre)
2Y14/493	registre 21	n ^{os} 4021-5025	1930 (15 nov.)-1931 (2 janvier)
2Y14/494	registre 22	n ^{os} 5026-6030	1931 (2 janvier-23 février)
2Y14/495	registre 23	n ^{os} 6031-7035	1931 (23 février-21 avril)
2Y14/496	registre 24	n ^{os} 7036-8040	1931 (21 avril-20 juin)
2Y14/497	registre 25	n ^{os} 8041-9035	1931 (20 juin-31 août)
2Y14/498	registre 26	n ^{os} 9036-10040	1931 (31 août-7 novembre)
2Y14/499	registre 27	n ^{os} 1-1005	1931 (7 novembre)-1932 (9 janvier)
2Y14/500	registre 28	n ^{os} 1006-2010	1932 (9 janvier-18 mars)
2Y14/501	registre 29	n ^{os} 2010-3015	1932 (19 mars-23 mai)
Premier de ce registre et dernier du précédent, l'érou 2010 a été affecté à deux détenus différents.			
2Y14/502	registre 30	n ^{os} 3016-4010	1932 (23 mai-25 juillet)
2Y14/503	registre 31	n ^{os} 4011-5005	1932 (25 juillet-13 octobre)
2Y14/504	registre 32	n ^{os} 5006-6010	1932 (13 octobre-19 décembre)
2Y14/505	registre 33	n ^{os} 6011-7005	1932 (19 déc.)-1933 (27 février)
2Y14/506	registre 34	n ^{os} 7006-8000	1933 (27 février-10 mai)
Ecrous des 9 et 10 mai : voir aussi le registre suivant.			
2Y14/507	registre 35	n ^{os} 8001-8995	1933 (9 mai-6 juillet)
Ecrous des 9 et 10 mai : voir aussi le registre précédent.			
2Y14/508	registre 36	n ^{os} 8996-10000	1933 (6 juillet-18 septembre)
2Y14/509	registre 37	n ^{os} 1-995	1933 (18 septembre-13 novembre)
2Y14/510	registre 38	n ^{os} 996-1990	1933 (13 nov.)-1934 (8 janvier)
2Y14/511	registre 39	n ^{os} 1991-2985	1934 (8 janvier-22 février)
2Y14/512	registre 40	n ^{os} 2986-3965	1934 (22 février-6 avril)
2Y14/513	registre 41	n ^{os} 3966-4965	1934 (6 avril-22 mai)
2Y14/514	registre 42	n ^{os} 4966-5960	1934 (22 mai-7 juillet)
2Y14/515	registre 43	n ^{os} 5961-6965	1934 (7 juillet-24 août)
2Y14/516	registre 44	n ^{os} 6966-7960	1934 (24 août-10 octobre)



Santé, vue sur un ensemble de préaux cellulaires, s.d. [vers 1870].

2Y14/517	registre 45	n ^{os} 7961-8895	1934 (10 octobre-15 novembre)
2Y14/518	registre 46	n ^{os} 8896-9890	1934 (15 novembre-10 décembre)
2Y14/519	registre 47	n ^{os} 9891-11395	1934 (10 déc.)-1935 (20 janvier)
2Y14/520	registre 48	n ^{os} 1-1505	1935 (20 janvier-27 février)
2Y14/521	registre 49	n ^{os} 1506-2510	1935 (27 février-28 mars)
2Y14/522	registre 50	n ^{os} 2511-3495	1935 (28 mars-29 avril)
2Y14/523	registre 51	n ^{os} 3496-5015	1935 (29 avril-19 juin)
2Y14/524	registre 52	n ^{os} 5016-6525	1935 (19 juin-15 août)
2Y14/525	registre 53	n ^{os} 6526-8055	1935 (15 août-16 octobre)
2Y14/526	registre 54	n ^{os} 8056-9030	1935 (16 octobre-14 novembre)
2Y14/527	registre 55	n ^{os} 9031-9285	1935 (14-21 novembre)
2Y14/528	registre 56	n ^{os} 1-1515	1935 (21 nov.)-1936 (12 janvier)
2Y14/529	registre 57	n ^{os} 1516-3010	1936 (12 janvier-27 février)
2Y14/530	registre 58	n ^{os} 3011-4505	1936 (27 février-10 avril)
2Y14/531	registre 59	n ^{os} 4506-6000	1936 (10 avril-27 mai)
2Y14/532	registre 60	n ^{os} 6001-7495	1936 (27 mai-30 juillet)
2Y14/533	registre 61	n ^{os} 7496-8990	1936 (30 juillet-6 octobre)
2Y14/534	registre 62	n ^{os} 1-1495	1936 (6 octobre-1 ^{er} décembre)
2Y14/535	registre 63	n ^{os} 1496-2990	1936 (1 ^{er} déc.)-1937 (1 ^{er} février)
2Y14/536	registre 64	n ^{os} 2991-4485	1937 (1 ^{er} février-5 avril)
2Y14/537	registre 65	n ^{os} 486-5480	1937 (5 avril-23 mai)
2Y14/538	registre 66	n ^{os} 5481-6465	1937 (23 mai-16 juillet)
2Y14/539	registre 67	n ^{os} 6466-7450	1937 (16 juillet-5 septembre)
2Y14/540	registre 68	n ^{os} 7451-8445	1937 (5 septembre-17 octobre)
2Y14/541	registre 69	n ^{os} 8446-9430	1937 (17 octobre-23 novembre)
2Y14/542	registre 70	n ^{os} 9431-10925	1937 (23 nov.)-1938 (22 janvier)
2Y14/543	registre 71	n ^{os} 10926-11920	1938 (22 janvier-25 février)
2Y14/544	registre 72	n ^{os} 11921-12905	1938 (25 février-1 ^{er} avril)
2Y14/545	registre 73	n ^{os} 12906-13900	1938 (2 avril-14 mai)
2Y14/546	registre 74	n ^{os} 13901-14415	1938 (14 mai-7 juin)
2Y14/547	registre 75	n ^{os} 14416-15910	1938 (7 juin-25 juillet)
2Y14/548	registre 76	n ^{os} 15911-17305	1938 (25 juillet-29 septembre)
2Y14/549	registre 77	n ^{os} 17306-18780	1938 (29 septembre-17 novembre)
2Y14/550	registre 78	n ^{os} 18781-20265	1938 (17 novembre-24 décembre)
2Y14/551	registre 79	n ^{os} 1-1495	1938 (24 déc.)-1939 (6 février)
2Y14/552	registre 80	n ^{os} 1496-2890	1939 (6 février-15 mars)
2Y14/553	registre 81	n ^{os} 2891-4285	1939 (15 mars-23 avril)
2Y14/554	registre 82	n ^{os} 4286-5780	1939 (23 avril-3 juin)
2Y14/555	registre 83	n ^{os} 5781-7175	1939 (3 juin-22 juillet)
2Y14/556	registre 84	n ^{os} 7176-8200	1939 (22 juillet-21 octobre)
2Y14/557	registre 85	n ^{os} 8201-9225	1939 (24 octobre)-1940 (19 juillet)

Dettiers

2Y14/558	registre	n ^{os} 6906-7505	1938 (25 octobre)-1939 (12 avril)
	déficit		
2Y14/559	registre	n ^{os} 7809-8405	1939 (5 juillet)-1943 (23 février)

REGISTRES DIVERS

Mouvements journaliers

2Y14/560	registre 1	1923 (20 mars-9 octobre)
2Y14/561	registre 2	1923 (10 octobre)-1924 (30 mars)
2Y14/562	registre 3	1924 (31 mars)-1925 (26 mars)
2Y14/563	registre 4	1925 (27 mars)-1926 (8 mars)
2Y14/564	registre 5	1926 (9 mars-16 août)
2Y14/565	registre 6	1926 (17 août)-1927 (13 février)
2Y14/566	registre 7	1927 (14 février-9 août)
2Y14/567	registre 8	1927 (10 août)-1928 (3 février)
	registre 9 en déficit	
2Y14/568	registre 10	1928 (5 août)-1929 (14 février)
2Y14/569	registre 11	1929 (15 février)-16 juillet)
2Y14/570	registre 12	1929 (17 juillet-22 décembre)
2Y14/571	registre 13	1929 (23 décembre)-1930 (13 juin)
2Y14/572	registre 14	1930 (14 juin-17 décembre)
2Y14/573	registre 15	1930 (18 décembre)-1931 (3 juin)
2Y14/574	registre 16	1931 (4 juin-23 décembre)
2Y14/575	registre 17	1931 (24 décembre)-1932 (22 juin)
2Y14/576	registre 18	1932 (23 juin)-1933 (9 janvier)
2Y14/577	registre 19	1933 (10 janvier-20 juillet)
2Y14/578	registre 20	1933 (21 juillet)-1934 (31 janvier)
2Y14/579	registre 21	1934 (1 ^{er} février-5 juillet)
2Y14/580	registre 22	1934 (9 juillet-1 ^{er} décembre)
2Y14/581	registre 23	1934 (2 décembre)-1935 (30 mars)
2Y14/582	registre 24	1935 (31 mars-24 août)
2Y14/583	registre 25	1935 (25 août)-1936 (15 janvier)
2Y14/584	registre A	1936 (16 janvier-21 juin)
2Y14/585	registre B	1936 (22 juin-29 décembre)
2Y14/586	registre C	1936 (30 décembre)-1937 (22 avril)
2Y14/587	registre D	1937 (23 avril-28 août)
2Y14/588	registre E	1937 (29 août)-1938 (1 ^{er} mars)
2Y14/589	registre F	1938 (2 mars-6 août)
2Y14/590	registre G	1938 (6 août-25 décembre)
2Y14/591	registre H	1938 (26 décembre)-1939 (28 mars)
2Y14/592	registre I	1939 (28 mars-23 juin)

2Y14/593	registre J	1939 (23 juin)-1940 (2 février)
2Y14/594	registre K	1940 (3 février-16 septembre)

Libérations

2Y14/595	registre 1	1923 (5 novembre)-1924 (22 mai)
2Y14/596	registre 2	1924 (23 mai-7 décembre)
2Y14/597	registre 3	1924 (8 décembre)-1925 (24 juin)
2Y14/598	registre 4	1925 (25 juin)-1926 (9 janvier)
2Y14/599	registre 5	1926 (10 janvier-29 juillet)
2Y14/600	registre 6	1926 (30 juillet)-1927 (14 février)
2Y14/601	registre 7	1927 (15 février-3 septembre)
2Y14/602	registre 8	1927 (4 septembre)-1928 (18 mars)
2Y14/603	registre 9	1928 (19 mars-6 octobre)
2Y14/604	registre 10	1928 (7 octobre)-1929 (26 avril)
2Y14/605	registre 11	1929 (27 avril-15 novembre)
2Y14/606	registre 12	1929 (16 novembre)-1930 (2 juin)
2Y14/607	registre 13	1930 (3 juin-13 décembre)
2Y14/608	registre 14	1930 (14 décembre)-1931 (2 juillet)
2Y14/609	registre 15	1931 (3 juillet)-1932 (21 janvier)
	déficit	
2Y14/610	registre	1934 (mai-juin)
	Registre atypique ne consignant que vingt-quatre libérations. Y figurent les adresses de destination des libérés, ou la localité de destination avec la mention <i>sans adresse</i> .	
	déficit	
2Y14/611		1935 (11 mai-21 novembre)
	déficit	
2Y14/612		1936 (12 juin-25 décembre)
2Y14/613		1936 (26 décembre)-1937 (3 juillet)
2Y14/614		1937 (16 juillet)-1938 (25 janvier)
2Y14/615		1938 (26 janvier-13 août)
	déficit	
2Y14/616		1939 (1 ^{er} juin)-1940 (11 février)
2Y14/617		1940 (13 février-6 septembre)

Audienciers correctionnels

(état journalier des comparutions des détenus prévenus de délit)

2Y14/618	1914 (13 juin)-1917 (12 juillet)
2Y14/619	1917 (13 juillet)-1919 (18 décembre)
2Y14/620	1919 (19 décembre)-1921 (2 août)
2Y14/621	1921 (3 août)-1924 (31 mars)
2Y14/622	1924 (1 ^{er} avril)-1926 (4 octobre)

2Y14/623	1926 (5 octobre)-1928 (11 décembre)
2Y14/624	1928 (12 décembre)-1931 (19 février)
2Y14/625	1931 (20 février)-1933 (7 juin)
2Y14/626	1933 (8 juin)-1935 (16 août)
2Y14/627	1935 (17 août)-1937 (4 septembre)
2Y14/628	1937 (6 septembre)-1939 (19 août)
2Y14/629	1939 (21 août)-1943 (19 mars)

Audienciers des appelants et des accusés

(état journalier des détenus comparaissant devant la Cour d'appel et la Cour d'Assises)⁽¹⁾

2Y14/630	1934 (1 ^{er} juin)-1938 (17 juin)
2Y14/631	1938 (20 juin)-1944 (4 janvier)

Inscription des vêtements appartenant aux détenus

2Y14/632	registre	1935 (18 juillet-9 octobre)
----------	----------	-----------------------------

Statistiques

(pécule, redevances, nombre de journées de travail etc. : classement par confectionnaire et récapitulatifs mensuels, trimestriels et annuels)

2Y14/633	registre	-	1921-1931
----------	----------	---	-----------

Quartier politique

2Y14/634	registre des visites	1932-1938
	Etat journalier des visiteurs autorisés par le garde des Sceaux.	
2Y14/635	carton	1900-1956

Correspondance avec l'administration centrale, notes internes, incidents, états nominatifs, dossiers individuels de détenus (essentiellement les communistes, 1928-1939), 1900-1939. A signaler : détenus royalistes (marquis de Lur-Saluces, 1901; manifestants royalistes de 1909 et 1910); lettre du garde des sceaux sur cinq détenus en vertu de la loi du 5 août 1914 sur les *indiscrétions de la presse*, 6 février 1917; détenus catalans et italiens, 1926-1932.

Régime des politiques : notes et circulaires, 1939-1956.

Le régime politique fut aboli pendant la guerre. Les *détenus politiques* n'en restèrent pas moins regroupés. Les prévenus occupaient le côté pair des 11^e et 13^e divisions et le côté impair de la 14^e; les condamnés tout le rez-de-chaussée de la 9^e division. Selon une note interne du 2 octobre 1944, ressortissaient au domaine politique les crimes et délits de *terrorisme, propagande étrangère, dépôt et détention d'armes*, ainsi que les infractions aux décrets des 12 et 21 avril 1939, 24 juin 1939, 1^{er} et 26 septembre 1939 et 5 juin 1943.

1. Eventuellement devant d'autres juridictions, telles les tribunaux militaires ou le Tribunal d'Etat.

RÉPERTOIRES DES MILITAIRES⁽²⁾

2Y14/636	répertoire 1
2Y14/637	répertoire 2
2Y14/638	répertoire 3

REGISTRES D'ÉCROU DES MILITAIRES

Maison d'arrêt

2Y14/639	registre I	n ^{os} 1-903	1939 (11 septembre-22 décembre)
2Y14/640	registre II	n ^{os} 904-1703	1939 (10 octobre)-1940 (8 mars)
2Y14/641	registre III	n ^{os} 1704-1734	1940 (8-11 mars)

Passagers

2Y14/642	registre	n ^{os} 1-603	1939 (2 septembre-10 octobre)
2Y14/643	registre	n ^{os} 604-2225	1939 (10 octobre)-1940 (26 janvier)
2Y14/644	registre	n ^{os} 2226-2993	1940 (1 ^{er} février-13 mars)
2Y14/645	registre	n ^{os} 2994-4513	1940 (14 mars-23 mai)
2Y14/646	registre	n ^{os} 4514-4930 ;	1940 (23 mai-10 juin)

2. Il ne s'agit pas de militaires de carrière, mais d'insoumis, de déserteurs ou de suspects dont le cas s'est automatiquement aggravé depuis le 2 septembre 1939, date de l'entrée en vigueur de la mobilisation générale et de l'état de siège approuvés le jour même en conseil des ministres mais décrétés la veille, l'état de guerre n'étant officiellement constaté que le 3 à dix-sept heures. Au nom du gouverneur militaire de Paris, la police a raflé cent hommes dès le 2 septembre, quatre-vingt-dix-sept le len-

demain, tous écroués à Fresnes sur un registre spécial (voir 2Y5/426), puis transférés les 8 et 9 septembre à la Santé, où leur incarcération n'est pas régularisée avant le lundi 11 septembre, quand la plupart des prévenus civils ont déjà été convoyés à Fresnes. Sur ce ballet de prisonniers, voir les répertoires de Fresnes, notes 1, 3, 4 (prison des hommes) et notes 1 et 2 (prison des femmes) et de la Roquette, n. 2 (prison des femmes).

FONDS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

MAISON SPÉCIALE
DE VINCENNES
2Y15

REGISTRES D'ÉCROU

Registre muni d'un répertoire nominatif.

2Y15/1

registre n° 1-86

1871 (24 janvier-22 mars)

Ecrous 1-81: le 24 janvier 1871, 81 émeutiers furent écroués au Fort de Vincennes sur l'ordre du Préfet de police, *prévenus d'avoir pris part à un mouvement insurrectionnel à main armée contre l'Hôtel de ville, le 22 janvier 1871*. Le 22 février, ils furent transférés à Sainte-Pélagie *sur mandat de dépôt du rapporteur près le 3^e conseil de guerre de la 1^{re} division militaire*.

Deux écrous les 10 et 28 février 1871 (n° 82 et 83), puis 3 sous la Commune (n° 84 à 86), arrêtés par le Comité central. Mention : *Fusillé par ordre du Procureur de la Commune Raoul Rigault et sous son commandement dans le mur de ronde de la Maison, pendant la nuit du 23 mai 1871*.

ANNEXES



Sainte-Pélagie, la chapelle en démolition, vue du Nord, [1899].

Chronologie

1780

- 24 mars. Libération du vicomte de Latude, vétéran de la détention arbitraire. Louis XVI lui octroie une pension.
- 30 août. Désaffectation des prisons de For l'Évêque (ancienne prison ecclésiastique devenue prison pour dettes) et du Petit-Châtelet, remplacées par l'hôtel de La Force. Louis XVI fait combler les culs de basse-fosse du Châtelet.

1791

- 19 juillet. Décret *constitutif des tribunaux correctionnels et de police municipale*. Titre II. *Maisons de correction* :
Art. 6. *La maison fournira l'eau, le pain et le coucher. Sur le produit du travail du détenu, un tiers sera appliqué à la dépense commune de la maison.*
- 16 septembre. Décret *constitutif des tribunaux criminels et de la police de sûreté*. Titre XIII et XIV. *Maisons d'arrêt et de justice. Règles communes aux prisons préventives et aux prisons pour peines.*

An II

- 28 vendémiaire (20 octobre 1793). Décret prévoyant l'ouverture de *maisons de répression* pour la mendicité, à raison d'une par département.

An IV

- 10 vendémiaire (2 octobre 1795). Loi sur les attributions des ministères. Jusqu'au 13 mars 1911, les prisons seront rattachées au ministère de l'Intérieur (avec une brève interruption de 1831 à 1834) :
Art. 573. *Chaque gardien de maison d'arrêt, maison de justice, ou geôlier des prisons, est tenu d'avoir un registre. Ce registre est signé et parafé, à toutes les pages, par le directeur du jury, pour les maisons d'arrêt et les prisons, et par le président du tribunal criminel, pour les maisons de justice.*

Art. 574. *Tout exécuteur de mandat d'arrêt, d'ordonnance de prise de corps ou de jugement de condamnation à la prison, est tenu de remettre la personne qu'il conduit, et de faire inscrire, sur le registre, l'acte dont il est porteur : l'acte de remise est écrit devant lui. Le tout est signé, tant par lui que par le gardien ou geôlier.*

An V

- 24 ventôse (14 mars 1797). Rétablissement de la contrainte par corps en matière civile, qui avait été abrogée par la Convention le 9 mars 1793.

An VIII

- 12 messidor (1^{er} juillet 1800). Arrêté consulaire définissant les pouvoirs et attributions du Préfet de police. Il est en charge de l'administration et de la surveillance des prisons de Paris (art. 6), de la répression de la mendicité et du vagabondage (art. 5).

An IX

- 3 brumaire (25 octobre 1800). Arrêté étendant le ressort de la Préfecture de police au département de la Seine et aux communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon.
- 23 nivôse (13 janvier 1801). Arrêté garantissant *une ration de pain et la soupe* à tous les prisonniers.
- 28 ventôse (19 mars 1801). Circulaire fixant la ration des prisonniers à 24 onces de pain (un peu moins de 750 grammes) et un litre de soupe par jour. Voir août 1830, 14 janvier 1873.

An X

- 2 thermidor (21 juillet 1802). Arrêté retirant l'entretien des prisons à la Commission des hospices au profit du Préfet de la Seine.

An XI

- 3 germinal (25 mars 1803). Promulgation du Code civil :

Titre IX, art. 375 *sq.* De la puissance paternelle.

An XII

- 18 ventôse (9 mars 1804). Institution de la prime de capture des détenus évadés. Elle fera l'objet d'une abondante réglementation jusqu'à la fin de la III^e République.

1807

- 1^{er} janvier. Promulgation du *Code de procédure civile*.

Art. 780-805. Contrainte par corps.

1808

- 16 juin. Décret instituant les *maisons centrales de détention*, destinées aux criminels condamnés à la réclusion et aux condamnés correctionnels, lorsque la peine est égale ou supérieure à un an d'emprisonnement («longue peine» dans le langage courant, par opposition aux établissements de courtes peines). Les centrales accueillent en outre les forçats septuagénaires et les femmes condamnées aux travaux forcés.

- 5 juillet. Décret impérial réorganisant les dépôts de mendicité.

- 16 décembre. Promulgation du *Code d'instruction criminelle*.

1810

- 26 janvier. Ordonnance du Préfet de police Dubois portant règlement général des prisons du ressort de la Préfecture de police (*Moniteur universel*, 30 janvier 1810, p. 114-116) :

Art. 26. *Les enfants seront placés dans un bâtiment particulier, et jamais ils ne seront confondus avec les autres prisonniers.*

Art. 61. *Les enfants détenus par forme de correction paternelle seront inscrits sur un registre particulier. Ils seront placés dans des locaux séparés et complètement isolés hors de la vue des autres prisonniers; ils seront logés seuls, et n'auront de communication qu'avec le concierge et leur instituteur surveillant.*

- 20 février. Promulgation du Code pénal.

- 20 octobre. Arrêté Montalivet sur le classement et l'organisation des prisons départementales. Création des *commissions administratives charitables* (art. 15).

1811

- 9 avril. Décret impérial transférant aux départements la propriété *des édifices et biens nationaux actuellement occupés par le service de l'administration des cours et tribunaux et de l'instruction publique* (*Moniteur universel* du 14 avril 1811, p. 401-402; *Journal officiel* du 27 août 1874, p. 6213).

- 10 septembre. Règlement du baron Pasquier, Préfet de police. Les articles 6 et 43, prescrivant la séparation totale des locaux des enfants, reproduisent à l'identique les articles 26 et 61 du règlement du 26 janvier 1810.

1814

- 9 septembre. Ordonnance prescrivant l'institution d'une *prison d'essai* pour 100 jeunes détenus, sous la responsabilité du duc de La Rochefoucauld, assisté du baron Benjamin Delessert, *administrateur général de la ville de Paris* (*Moniteur universel*, 18 septembre 1814, p. 1049-1050).

1816

- 8 février 1816. Chabrol, Préfet de la Seine, crée le *Conseil spécial des prisons de Paris*.

- 22 mars. Instruction du ministre de l'Intérieur Vaublanc sur le *régime intérieur des prisons départementales*.

1817

- 2 avril. Ordonnance portant règlement des *maisons centrales de détention* créées en 1808. Elle précise leur double destination à l'usage des réclusionnaires (*maison de force*) et des correctionnels condamnés à une longue peine (*maison de correction*). Parmi ceux-ci sont tacitement et effectivement inclus les enfants de l'article 66.

- 8 avril. Bénédiction par Mgr de Clermont-Tonnerre, pair de France, de la chapelle de la *Maison de refuge*, au *ci-devant couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques* (11, rue des Grés-Saint-Jacques, près la place Saint-Michel, actuellement place Edmond Rostand) (*Moniteur universel* 100 du 10 avril).

1818

- 19 mai. Circulaire sur les *frais d'entretien des condamnés détenus dans les prisons départementales*. La soupe devra comprendre deux onces (62,50 grammes) de pain, qui s'ajoutent aux 24 onces (750 grammes) de la ration quotidienne.

- 25 novembre. *Rapport au Roi* sur les prisons dé-

partementales, du vicomte Lainé, ministre de l'Intérieur. Texte inspiré par Victor-Donatien de Musset, ancien chef du bureau des prisons de 1811 à 1818, qui vient d'être congédié pour son libéralisme :

Les gardiens ont trop d'empire sur les détenus, pour que ceux-ci aient la faculté de se plaindre en cas de fraude sur la qualité ou la quantité des fournitures : cependant il est encore des prisons où les concierges préparent et livrent une partie des aliments.

1819

- 9 avril. Ordonnance royale portant création de la *Société royale pour l'amélioration des prisons*, du *Conseil général des prisons* et des *commissions de surveillance* :

Titre IV. *De l'administration des prisons de Paris*. Le préfet de la Seine est dessaisi, son *Conseil spécial des prisons de Paris* est rendu caduc. Voir 30 mars 1837, 29 août 1849 et 28 juin 1887.

- 14 avril. Ordonnance royale confiant l'administration des prisons de la Seine au *Conseil spécial des prisons du département de la Seine*, présidé par le ministre d'État, préfet de police.

- Juin. Alexandre de Laborde, membre du Conseil général des prisons, publie un rapport très critique après sa visite des prisons parisiennes, suscitant la colère de l'administration.

- 7 août. Arrêté du comte Decazes, ministre de l'Intérieur, portant *règlement sur l'administration des prisons*. Art. 8 : *Les actes du Conseil spécial ne pourront être rendus exécutoires que par le préfet de Police*. Voir 14 avril et 26 décembre 1819.

- 3 septembre. Circulaire d'application de l'ordonnance du 9 avril *sur la formation des commissions de surveillance et sur l'emploi des fers et des cachots*. Priorité absolue est donnée aux maires comme représentants de la puissance publique.

- 8 septembre. Ordonnance concernant les *masses de réserve* (voir glossaire, art. *Pécule*), qui devront être employées *en acquisition de rentes 5 % consolidés*. Voir 27 décembre 1843.

- 21 décembre. Decazes, ministre de l'Intérieur, *Rapport au Roi sur les prisons* [départementales], inspiré par Guizot, directeur général de l'administration communale et départementale. Président du Conseil et ministre de l'Intérieur, Decazes dresse un bilan sévère, après les visites effectuées dans la plupart des prisons du royaume par les membres du Conseil général de la Société Royale des prisons.

- 25 décembre. Decazes, arrêté *sur la police des*

prisons départementales, sur le rapport de Bigot de Préameneu à la Société royale des prisons. Inapplicable et remplacé par l'arrêté du 30 octobre 1841.

- 26 décembre. *Règlement des prisons de Paris*. Inapplicable, ce règlement ne figure pas dans le *Code des prisons*. Voir 14 avril et 7 août 1819.

1822

- 30 avril. Règlement organisant le service des agents dans les maisons centrales.

1824

- 25 juin. Première loi sur les circonstances atténuantes :

Art. 1^{er}. *Les individus âgés de moins de seize ans (...) prévenus de crimes autres que ceux auxquels la loi attache la peine de mort, celle des travaux forcés à perpétuité ou celle de la déportation, seront jugés par les tribunaux correctionnels.*

Art. 2. Correctionnalisation des vols agricoles (Code pénal, art. 388 : chevaux, voitures, instruments agricoles, meules de grain, bois, pierres dans les carrières, poisson en étang, etc.) jusqu'alors passibles de la réclusion : les peines prévues vont de 1 à 5 ans d'emprisonnement. La banlieue proche de Paris étant encore presque exclusivement rurale, le département de la Seine est particulièrement concerné.

Art. 4. *Les cours d'assises, lorsqu'elles auront reconnu qu'il existe des circonstances atténuantes, (...) pourront (...) réduire les peines prononcées par le Code pénal.*

Art. 12. *Les dispositions ci-dessus (...) ne s'appliquent ni aux mendiants, ni aux vagabonds.*

Voir 28 avril 1832.

1825

- 4 novembre. Pose de la première pierre de la *prison-modèle* pour femmes, connue plus tard sous le nom de *Petite Roquette*.

1827

- 1^{er} janvier. En application d'un traité passé entre la Préfecture de police et les religieuses de Notre-Dame de Charité du Refuge, dites de la Madeleine, une partie des jeunes filles en correction paternelle sont envoyées au couvent des Dames de Saint-Michel (ancien couvent de la Visitation, 193, rue Saint-Jacques), les autres restant à Saint-Lazare. De trente en 1827, leur chiffre devait pas-

ser progressivement à 120 au début de la III^e République, occupées au repassage à neuf. Le traité ne fut pas renouvelé en 1887, et toutes les jeunes filles furent regroupées dans le nouvel établissement cellulaire de Nanterre.

1828

- 20 août. Ordonnance sur la répartition des bagnards : seuls iront à Toulon les condamnés à moins de 10 ans de travaux forcés, les autres étant expédiés à Brest et Rochefort (depuis 1794, les militaires purgent leur peine au bagne de Lorient, fermé en 1830).

1829

- 16 janvier. Rapport du ministre de l'Intérieur Martignac à la Société royale des prisons (*Moniteur universel* du 20 janvier 1829, p. 78-80) : *On s'accorde à reconnaître que les jeunes condamnés se montrent, en général, paresseux et insubordonnés, et qu'ils contractent bientôt dans les prisons tous les vices d'un âge plus avancé. Il serait peut-être préférable de les renfermer en petit nombre dans les maisons d'arrêt ou dans des établissements de charité. Là, du moins, ils ne seraient pas exposés à la contagion du mauvais exemple. Il paraîtrait d'autant plus facile de s'arrêter à cette mesure, que le nombre des jeunes condamnés ou détenus par application des articles 66 et 67 du Code pénal, n'est que d'environ 800, parmi lesquels on en compte 250 des deux sexes acquittés, comme ayant agi sans discernement, et près de 100 jeunes filles.* Voir glossaire, Article 66.

1830

- 6 juin. Ordonnance élevant d'un jour la durée maximum des peines correctionnelles à purger dans les prisons départementales : il s'agit de limiter le surpeuplement des centrales en n'y transférant que les condamnés à plus d'un an (soit un an et un jour au minimum). L'effet de l'ordonnance fut de laisser dans les prisons départementales du royaume environ 2000 condamnés à un an d'emprisonnement correctionnel.

- Août. Cahier des charges pour l'entreprise générale du service des maisons centrales de force et de correction :

Art. 4 : *La ration entière de pain pour chaque homme sera de 75 décagrammes (une livre et demie) et pour chaque femme, de 70 décagrammes, après vingt-quatre heures de cuisson.* Le pain de soupe passe à 75 grammes pour les hommes, 60 grammes pour les femmes (en réalité, la dis-

tinction du régime alimentaire entre les hommes et les femmes ne sera pas appliquée jusqu'en 1841). Voir 28 ventôse an IX, 14 janvier 1873.

- 31 juillet. Le duc d'Orléans, lieutenant général du Royaume : *Il n'y aura plus de délit de presse* (*Dictionnaire des parlementaires*, art. Laffitte). C'est le programme de l'Hôtel de ville.

- 6 octobre. Adresse de la Chambre des députés sur la réforme du régime pénitentiaire.

1831

- 14 février. Emeute anti-légitimiste de Saint-Germain-l'Auxerrois à l'occasion de la messe anniversaire du duc de Berry. Louis-Philippe cède aux émeutiers en effaçant les lys des armes de France, mais révoque les deux préfets (Baude et Barrot).

- 13 mars. Laffitte, Président du Conseil, est remplacé par Casimir Périer.

- 29 juillet. Emeute à Sainte-Pélagie.

- 8 août. Appropriation des Madelonnettes à l'usage exclusif des enfants. Si l'on excepte la Maison de refuge de la rue des Grés aux effectifs très limités, elles peuvent être considérées comme la première prison d'enfants en France.

- 21 août. Création à la Préfecture de police de la *Commission centrale de salubrité*.

- 5 octobre. *Règlement d'attributions pour les employés de l'administration des maisons centrales de détention* :

Le directeur est chargé (...) de l'examen de la correspondance des détenus, à l'arrivée et au départ.

1832

- 13 février. Début de l'épidémie de choléra à Paris. Elle durera jusqu'au 20 septembre et fera près de vingt mille morts, dont les deux tiers pendant le seul mois d'avril.

- 28 avril. Loi et ordonnances royales modifiant le Code d'instruction criminelle et le Code pénal. Le *Bulletin des lois* reproduit les nouveaux codes avec des annotations sur l'ancien texte (9^e série, t. 4, 2^e partie, 1^{re} section, *ordonnances et décisions royales*, n° 150 et 151, p. 253-512). Généralisation de la prison pour peine, correctionnalisation de nombreux délits, abolition de nombreux cas de peines de mort, du carcan et de la flétrissure (voir glossaire), extension aux délits des circonstances atténuantes (voir 25 juin 1824). Les vagabonds mineurs sont soumis à la surveillance de la haute police jusqu'à leur vingtième année.

- 5 juin. Funérailles du général Lamarque, vétéran libéral très populaire. 5-6 juin : émeutes. Des centaines de morts, 1 200 à 1 800 arrestations. Au soir du 6 juin, l'état de siège, proclamé à l'instigation de Thiers *après* les combats, devrait ouvrir la voie à une répression impitoyable. C'est le contraire qui se produit : saisis malgré eux, les tribunaux militaires relâchent des centaines d'individus.

- 7 novembre. Arrestation de la duchesse de Berry.

- 3 décembre. Circulaire du comte d'Argout, ministre du Commerce et des Travaux publics, en charge des prisons à ce titre, *sur le placement en apprentissage des enfants jugés en vertu de l'article 66 du Code pénal*. L'esprit et la lettre en seront ignorés, puis trahis par ses successeurs. Voir 7 décembre 1840.

1833

- 15 avril. Instruction de Thiers, successeur du comte d'Argout au ministère des Travaux publics et du Commerce, sur le transfèrement des condamnés :

Des infirmités, même graves, ne suffisent pas pour faire surseoir au transfèrement d'un forçat. Dans les bagnes, comme dans les prisons pour peines, tout homme n'est employé que suivant ses forces. La question est donc de savoir, non pas si un forçat est ou n'est pas en état de se livrer à des ouvrages qui exigent une grande force physique, mais si, nonobstant ses infirmités, quelles qu'elles soient, il peut être transporté à sa destination sur une voiture sans péril imminent pour sa santé.

L'instruction est suivie d'effet : le 4 octobre 1836, jour prévu pour le ferrement des forçats désignés pour la chaîne, seul un vieillard est jugé trop faible sur 157 condamnés.

- 18 juillet. Instruction *sur la surveillance des condamnés libérés*. L'interdiction de séjour fait son apparition (application de la loi du 28 avril 1832). Elle concerne en premier lieu le département de la Seine, Lyon, Marseille, et aussi les principales villes ou ports contenant des casernes, des arsenaux et des bagnes.

1834

- 9-13 avril. Emeutes de Lyon.

- 13-14 avril. Emeutes de Paris (massacre de la rue Transnonain, le 14 avril).

1835

- 28 juillet. Attentat de Fieschi.

- 9 septembre. Thiers, ministre de l'Intérieur dans le cabinet de Broglie, fait promulguer les lois restaurant la censure préalable.

- 2 octobre. Le Conseil général de la Seine réclame la construction de prisons cellulaires. Il ne tardera pas à opter pour le système philadelphe (isolement total de jour et de nuit) et ne se départira jamais de sa position. Voir 29 novembre 1853.

1836

- 25 juin. Attentat d'Alibaud contre Louis-Philippe.

- 1^{er} septembre. Circulaire du ministre de l'Intérieur Montalivet (inspirée par son sous-secrétaire d'État Gasparin) *sur la correspondance des condamnés des maisons centrales* (Code des prisons, t. I, p. 186-188) :

C'est principalement le sujet des lettres et le ton dont elles sont écrites qui doit appeler l'attention du directeur. Il ne doit pas souffrir que les détenus écrivent rien de déplacé, rien de contraire à la décence, rien enfin qui contraste avec la position que leur a faite la loi. Il devra leur être expressément défendu d'entretenir leurs familles d'objets qui ne les intéresseraient pas personnellement, ni de parler de l'administration de la maison en aucune manière. Les réflexions politiques, ou même simplement frivoles, leur seront interdites. Le directeur devra non seulement confisquer la lettre incriminée, mais punir son auteur.

- 6 septembre. Gasparin ministre de l'Intérieur.

- 10 septembre. Gabriel Delessert Préfet de police.

- 11 septembre. Evacuation des Madelonnettes. Inauguration de la Petite Roquette. L'établissement s'intitule toujours *Maison des jeunes détenus*. Les Madelonnettes sont transformées en maison d'arrêt des hommes, en complément de La Force.

- 2 octobre. Circulaire Gasparin *sur l'appropriation des maisons d'arrêt au système cellulaire* :

Désormais je n'approuverai les plans d'une maison d'arrêt qu'autant qu'ils seront dressés suivant le système cellulaire.

- 9 décembre. Suppression de la chaîne des bagnards (*Moniteur universel* du 11 décembre).

- 24 décembre. Evacuation de la maison de détention de Bicêtre. Inauguration de la *Maison de*

dépôt de condamnés ou Nouveau Bicêtre, connue plus tard sous le nom de Grande Roquette.

- 27 décembre. Attentat de Meunier.

1837

- 1^{er} février. *Rapport au Roi* sur l'état des prisons. Gasparin, ministre de l'Intérieur, souhaite la suppression de la cantine dans les maisons centrales. Mais ni lui, ni ses successeurs n'oseront le faire, dans la crainte de l'exaspération des détenus. Il est choqué cependant par la différence de traitement entre les détenus des centrales et ceux des prisons départementales, souvent privés des moyens de se procurer un complément de nourriture :

Un nombre notable de détenus, désignés sous le nom de «grands mangeurs», souffrent de la faim, réduits qu'ils sont à 75 décagrammes de pain et un litre de bouillon aux légumes. Lorsque, par suite de la négligence des autorités locales à prescrire la fourniture du pain par ration journalière, la distribution ne s'en fait que par pains de 3 livres pour deux jours, ces malheureux, ne pouvant résister à l'aiguillon de la faim, anticipent sur la ration du lendemain, quelquefois même la dévorent, et sont 24 heures sans manger. D'autres font sécher leur pain au soleil, non qu'il ait été livré avant les vingt-quatre heures de cuisson prescrite par les règlements, mais parce qu'ils veulent le durcir, disent-ils, pour s'empêcher de le manger trop vite.

- 30 mars. Arrêté du Préfet de police Delessert instituant sous sa présidence, et sous la vice-présidence de Bérenger de la Drôme, une *commission spéciale de surveillance* du pénitencier de la Roquette. Ses membres font tous partie de la Société de patronage des jeunes libérés de la Seine. Voir 29 août 1849.

- 18 août. Circulaire de Montalivet, successeur de Gasparin, contenant diverses questions à soumettre aux conseils généraux en vue de l'introduction d'un nouveau système dans le régime intérieur et la construction des prisons. Le bon choix est clairement indiqué :

L'article 614 du Code d'instruction criminelle autorise (...) à enfermer seul le prisonnier qui use de menaces, injures ou violences (...): quelques esprits en ont conclu que la vie commune dans la prison était la seule légale; que le régime d'emprisonnement solitaire ne devait être qu'une exception (...). L'administration, il faut le reconnaître, adoptant cette fausse interprétation de la loi, a marché dans cette voie (...). Outre l'erreur commise sur le véritable esprit de la loi (...), de graves reproches sont adressés à une règle qui (...) n'a pu adoucir les ri-

gueurs et l'ennui de la captivité [imposée aux prévenus et accusés] qu'en exposant leurs mœurs au danger de toute sorte de corruption. L'opinion publique semble donc conseiller aujourd'hui l'adoption de l'isolement de jour et de nuit (...). Ce fut là l'objet de la circulaire du 2 octobre 1836.

1838

- 15 février. Gabriel Delessert, Préfet de police, *Arrêté concernant le pain des prisons*. Peu et mal appliqué :

Je pris ce pain, il était couleur fumier, sentait fort mauvais et s'attachait aux doigts comme une glu. — Qu'est-ce que ça ? dis-je à M. Lebel. — C'est le pain de la prison. — Mais il est abominable ! — Vous trouvez, monsieur ? — Voyez vous-même. — C'est un entrepreneur qui le fournit (Victor Hugo au directeur de la Conciergerie le 10 septembre 1846, dans *Choses vues*, éd. Nelson, s.d., p. 131).

- 23 juillet. Ouverture aux Madelonnettes d'un quartier d'enfants prévenus.

- 1^{er} août. Nouvelle circulaire [Montalivet] contenant diverses questions à soumettre aux conseils généraux sur l'introduction dans le régime des prisons du *Système de l'emprisonnement individuel*. Un pas décisif a été franchi depuis la circulaire du 18 août 1837. Le même ton d'impartialité reste de mise dans le questionnaire, mais cette fois, il s'agit d'étendre aux condamnés l'isolement jusqu'alors envisagé pour les seuls prévenus. Et quant à la nature de l'isolement, le doute n'est plus permis :

Le régime de Philadelphie offre plus de chance d'intimidation et de réforme. On sait d'ailleurs que le régime d'Auburn (...) ne diffère de celui de nos maisons centrales de force et de correction que par ses cellules pour la nuit. Or, nos prisons n'intimident point, car nous avons un nombre toujours croissant de détenus; elles ne réforment pas, car le nombre de récidives augmente sans cesse; elles abrègent, d'une manière affligeante, la vie des détenus, car la mortalité y est, en moyenne, d'un individu sur vingt-cinq.

1839

- 12 mai. Complot de la Société des saisons. Barbès et Blanqui condamnés à mort par la Chambre des Pairs. Peine commuée en celle de détention perpétuelle.

1840

- 1^{er} janvier. L'expérimentation sur les enfants en correction paternelle ayant été jugée satisfaisante,

le système de Philadelphie est étendu à toute la Maison des jeunes détenus.

- 20 juin. Chambre des députés, *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à introduire une réforme dans le régime général des prisons, par M. Al. de Tocqueville.*

- 16 juillet. Loi de finances. L'État assure l'entretien des enfants détenus pour une période supérieure à un an, ce qui permet à Duchâtel, ministre de l'Intérieur, d'accorder le statut des centrales à un certain nombre d'établissements de jeunes détenus, dont celui de la Roquette.

- 20 septembre. Décret sur les fortifications (Thiers).

- 15 octobre. Attentat de Darmès (quai des Tuileries).

- 7 décembre. Circulaire Duchâtel sur l'administration des maisons d'éducation correctionnelle affectées aux jeunes détenus. Nommément citée, la circulaire d'Argout du 3 décembre 1832, est détournée de son sens. Duchâtel ordonne l'emprisonnement généralisé des enfants acquittés de l'article 66 (voir glossaire, Article 66), en prison d'abord, en colonie ensuite.

1841

- 10 février. Instruction sur les condamnés aux longues peines ou au bagne, provisoirement ou exceptionnellement détenus dans les prisons départementales. *Il faut que la captivité leur pèse comme peine, comme châtement autant, s'il est possible, que dans les maisons centrales de force et de correction. Il ne faut pas surtout que, quelle que soit leur fortune, ils puissent faire des dépenses de table qui seraient un outrage à la morale publique.*

- 22 mars. Loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers : Art. 2. *Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans. De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos. De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par des repos. Ce travail ne pourra avoir lieu que de cinq heures du matin à neuf heures du soir.*

Art. 3. *Tout travail de nuit est interdit pour les enfants au-dessous de treize ans.*

- 22 avril. Instruction sur la discipline et le travail : *Le cachot doit être réservé pour les fautes les plus graves (...). Les directeurs les plus habiles (...) ont compris qu'une gradation dans les punitions pro-*

duit plus d'effet que la séquestration du condamné.

- 16 juillet. Circulaire sur (...) *l'intervention des membres des sociétés de patronage dans les prisons et la constatation de l'état physique de chaque enfant.*

- 9 août. Instruction [Duchâtel] et programme pour la construction des maisons d'arrêt et de justice, avec modèle imposé de plans de maisons cellulaires.

- 30 octobre. Règlement général des prisons départementales. La ration de pain reste fixée à 750 grammes pour les hommes, passe à 700 grammes pour les femmes.

Ce règlement ne fut jamais appliqué dans le département de la Seine, où le Préfet de police ne rendait compte qu'au ministre en personne, ou directement au Roi.

1842

- 6 avril. Circulaire du garde des Sceaux Martin du Nord sur la notion de discernement.

- 28 mai. Instruction sur les tableaux de mortalité des maisons centrales.

- 29 mai. Instruction et arrêté sur l'organisation des veillées (...) dans les maisons centrales :

Le plus grand danger consiste à tenir les condamnés renfermés dans leurs dortoirs 12 et 13 heures pendant plus de cinq mois de l'année; leurs mœurs et leur santé peuvent en souffrir également. Les journées de travail des condamnés doivent avoir la même durée que celles des ouvriers libres qui exercent des professions sédentaires, et ceux-ci, en hiver comme en été, ne travaillent pas moins de 12 à 13 heures par jour dans les fabriques ou dans leur ménage.

- 28 mai. Instruction sur les sociétés de patronage pour les libérés adultes. Duchâtel redoute l'organisation de la charité légale, porte ouverte aux doctrines socialistes :

Avant de pourvoir à tous les besoins des libérés, il y aurait un devoir plus impérieux et plus sacré à remplir, celui d'assurer du travail ou d'autres moyens d'existence à tous les indigents : car ceux-ci ne sauraient être abandonnés à la charité publique, tandis que les autres, par une affligeante singularité de leur position, devraient à leur titre d'anciens condamnés, en d'autres termes, à la flétrissure légale de leurs désordres, le privilège de vivre tranquilles sous la seule condition de travailler (...). Et après tant de sacrifices et d'efforts, le société ne serait ni plus forte ni plus rassurée, et il se pourrait qu'elle eût bientôt à se repentir d'avoir fait ce premier pas dans une voie qui aboutit forcément à une organisation générale

de secours publics et assurés en tout temps pour toutes les infortunes. Gardons-nous d'y toucher par aucun point : ce serait vouloir sonder une plaie sociale qui s'envenime et s'agrandit par les soins mêmes que les gouvernements mettent directement à la guérir, au moyen de secours demandés à la loi (...). Reposons-nous avec une entière confiance sur la charité privée. Plutôt que des institutions charitables trop indépendantes, Duchâtel préfère ressusciter les commissions de surveillance de la Restauration, suffisamment élargies pour se transformer en sociétés de patronage entièrement soumises à l'autorité administrative. Afin d'éviter tout dérapage, elles ne s'occuperaient que des libérés recommandés à l'avance par les directeurs des prisons. Les tribunaux n'auront plus de raison pour s'attendrir devant les rechutes.

- 8 juin. Instruction et arrêté *sur l'organisation des prétoires de justice disciplinaire dans les maisons centrales :*

Le cachot est un moyen extrême de punition (...). [Il] a le triple inconvénient d'imposer l'oisiveté et d'être souvent funeste aux mœurs et à la santé des détenus. (...) La mise au cachot et aux fers doit être surtout réservée pour les atteintes aux mœurs, les vols et les actes de dévastation, de violence et de rébellion (...).

Il ne doit être permis aux détenus d'entretenir le directeur que des objets qui les intéressent individuellement. Toute demande, toute réclamation collective leur est expressément défendue.

- 28 août [par erreur, mai dans le Code des prisons]. Instruction *sur l'organisation de sociétés de patronage pour les libérés adultes. Questions à soumettre aux conseils généraux :*

Mon administration (...) a mis tous ses soins à introduire une meilleure discipline (...), à protéger surtout les mœurs des détenus contre les dangers incessants du régime de la vie en commun.

1843

- 28 janvier. Circulaire Duchâtel *contenant demande de renseignements détaillés sur les jeunes délinquants soumis par les tribunaux à l'éducation correctionnelle, et envoi de feuilles d'enquête.*

- 4 août. Réouverture d'un quartier d'enfants prévenus et appelants à la Petite Roquette.

- 13 août. *Règlement spécial pour les prisons départementales soumises au régime de l'emprisonnement individuel.*

- 27 décembre. Ordonnance royale *sur la ré-*

partition du produit du travail des condamnés. Abrogation de l'ordonnance du 2 avril 1817 (art. 12). Jusqu'alors uniformément composé des deux tiers du salaire, le pécule est réduit à la moitié dans le meilleur des cas (condamné correctionnel non récidiviste à la conduite exemplaire) et peut s'abaisser jusqu'à un dixième. Il n'est plus question depuis longtemps de le placer en rentes 5 % (ordonnance du 8 septembre 1819).

1844

- 28 mars. Arrêté d'application de l'ordonnance du 27 décembre 1843 :

Art. 14. *Aucun condamné ne pourra employer en achat d'aliments, autres que le pain, au-delà de quinze centimes par jour.* Voir glossaire, Cantine.

Art. 16. *L'emploi du produit du travail des jeunes détenus (...) fera l'objet d'un arrêté spécial. En attendant, et à partir du 1^{er} avril prochain, le produit de leur travail sera intégralement mis en réserve.* En d'autres termes, il est purement et simplement confisqué. Voir 13 août 1845 et 4 août 1864.

- 22 avril-18 mai. Chambre des députés, discussion et adoption du projet de loi sur la réforme des prisons.

1845

- 6 mars. Adjudication pour exécuter 28 promenoirs séparés à la Petite Roquette (annoncée dans le *Moniteur universel* du 11 février 1845, p. 296).

- 13 août. Circulaire *relative au produit du travail des jeunes détenus :*

Les fonds mis en réserve sur la main-d'œuvre des jeunes détenus seront versés au trésor (...), moins toutefois la part revenant à l'entrepreneur général. Voir 28 mars 1844.

1847

- 17 février. Instructions sur les renseignements à envoyer sur les jeunes détenus, avec envoi de formulaires. Le certificat médical est obligatoire, et le médecin doit indiquer la profession la plus adaptée.

- 29 août. Institution des commissions de surveillance auprès des maisons centrales.

1848

- 24 février. Les émeutiers ouvrent les portes de Saint-Lazare et des prisons militaires de l'Abbaye et du Cherche-Midi.

- 26 février. Révoltes à la Conciergerie, La Force

et la Grande Roquette.

- 29 février. Décret d'amnistie des condamnations politiques et pour délits de presse.
- 9 mars. Décret ordonnant la libération des détenus pour dettes civiles et commerciales. La prison de Clichy est transformée en atelier national.
- 24 mars. Décret *qui suspend le travail dans les prisons* et résilie les marchés.
- 5 avril. 300 détenus se rendent maîtres des gardiens aux Madelonnettes. Intervention de la garde nationale.
- 12 avril. Décret abolissant la peine accessoire de l'exposition publique ou carcan.
- 21 avril. Circulaire sur la réorganisation du travail dans les prisons.
- Mai-août. Nombreuses émeutes dans les prisons.
- 13 octobre. Le prix de journée des jeunes détenus passe de 80 à 70 centimes.

1849

- 9 janvier. Loi restaurant le travail dans les prisons.
- 10 janvier. Loi sur l'organisation de l'Assistance publique à Paris.
- 20 août. Circulaire Dufaure sur l'obligation de poursuivre le programme cellulaire.
- 29 août. Décret instituant une *Commission centrale de surveillance des prisons de la Seine* auprès du ministre de l'Intérieur [Dufaure] :
Dans le département de la Seine, les ordonnances de 1819 et 1823 n'ont jamais reçu leur exécution (...). Il y avait bien une commission de surveillance pour la maison centrale d'éducation correctionnelle, mais la formation n'en a jamais été autorisée officiellement.

Le ministre préside la commission, dont fait partie le Préfet de la Seine, mais non le Préfet de police (voir 30 mars 1837). La reprise en main du pouvoir central sur les prisons de Paris fut illusoire et vite oubliée. Voir 28 mars 1887.

- 3 décembre. Loi *sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France*. Abrogée par le décret-loi Daladier du 2 mai 1938.

1850

- 20-21 mai. Désaffectation de La Force. Transfert des détenus à la *Maison d'arrêt cellulaire* (Mazas).
- 5 août. *Loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.*

Art. 3. *Les jeunes détenus acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal (...) sont conduits dans une colonie pénitentiaire (...).*

Art. 4. *Les colonies pénitentiaires reçoivent également les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de six mois et qui n'excède pas deux ans.*

Art. 10. *Il est établi, soit en France, soit en Algérie, une ou plusieurs colonies correctionnelles où seront conduits et élevés : — 1° Les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus d'une année; — 2° Les jeunes détenus des colonies pénitentiaires qui auront été déclarés insubordonnés.*

Les principes de la loi de 1850 restèrent intangibles jusqu'à l'ordonnance du 2 février 1945 *relative à l'enfance délinquante*. La loi ne fut formellement abrogée que par celle du 24 mai 1951 (art. 42) portant modification de l'ordonnance de 1945 (*Journal officiel* du 2 juin 1951, p. 5820).

1851

- 8 décembre. Décret sur la répression des délits de rupture de ban (assignation à résidence) et d'appartenance à une société secrète, et portant création des colonies pénitentiaires d'outre-mer :
Art. 1. *Tout individu placé sous la surveillance de la haute police qui sera reconnu coupable du délit de rupture de ban pourra être transporté, par mesure de sûreté générale, dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie. La durée de la transportation sera de cinq années au moins et de dix ans au plus.*

Art. 2. *La même mesure sera applicable aux individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète.*

Art. 3. *L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera, à l'avenir, de donner au Gouvernement le droit de déterminer le lieu dans lequel le condamné devra résider après qu'il aura subi sa peine.*

Art. 4. *Le séjour de Paris et celui de la banlieue de cette ville seront interdits à tous les individus placés sous la surveillance de la haute police.*

Art. 6. *Les contrevenants pourront être transportés, par mesure de sûreté générale, dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie.*

1852

- 27 mars. Décret sur la transportation en Guyane, pour y finir leur peine, des condamnés aux travaux forcés :

Art. 6. *Tout condamné dont la peine sera inférieure à huit années de travaux forcés sera tenu, à l'expiration de ce terme, de résider dans la colonie pendant un temps égal à la durée de sa condamnation. Si la peine est de huit années et au-delà, il sera tenu de résider à la Guyane française pendant toute sa vie.*

Cette forme d'astreinte à résidence s'appelait le «doublement».

- 28 mars. Émeute de la Grande Roquette.

- 9 juillet. Loi sur l'interdiction de séjour dans le département de la Seine et l'agglomération lyonnaise.

1853

- 25 mai. Circulaire sur les frais d'inhumation. La retenue mensuelle obligatoire sur l'ensemble des pécules, en usage dans certaines maisons centrales, pour fournir les cercueils des condamnés morts en détention, est supprimée. Désormais, *il sera fourni par l'administration un cercueil particulier pour chaque détenu décédé. Cette dépense sera couverte par un prélèvement effectué sur le pécule laissé par le défunt.*

- 5 juillet. Circulaire du ministre de l'Intérieur Persigny sur l'application de la loi du 5 août 1850.

- 17 août. Circulaire Persigny (connue sous le nom de «la circulaire Persigny») *relative à la construction et à l'appropriation des prisons départementales. Questions et programme à soumettre aux conseils généraux à ce sujet.* Persigny rompt avec la politique de ses prédécesseurs, dont il cite les circulaires des 2 octobre 1836, 9 août 1841 et 20 août 1849. En ordonnant le retour au classement traditionnel des détenus par catégories, la circulaire souleva l'indignation des idéologues du système cellulaire, très influents au sein des conseils généraux de la Seine et de la Seine-et-Oise. Cependant le ministre n'empêchait nullement la réalisation des programmes en cours, ni même celle des projets et avant-projets, puisque parallèlement à une campagne d'édification et d'appropriation sans précédent de prisons adaptées au régime en commun, d'assez nombreux établissements cellulaires voyaient le jour. La circulaire honnie devait être abondamment citée par les membres de la commission d'enquête parlementaire instituée en 1872 et rééditée à la suite du rapport d'Haussonville (*Journal officiel* du 27 août 1874, p. 6212).

- 29 novembre. Délibération de la commission départementale [conseil général] de la Seine hostile à la circulaire Persigny. Voir 2 octobre 1835.

1854

- 30 mai. Loi sur l'exécution de la peine des travaux forcés : Art. 1^{er}. *La peine des travaux forcés sera subie, à l'avenir, dans des établissements créés par décrets de l'Empereur, sur le territoire d'une ou de plusieurs possessions françaises autres que l'Algérie.* Dans les faits, les condamnés aux travaux forcés seront transportés en Guyane (et, de 1864 à 1897, en Nouvelle-Calédonie), les bagnes métropolitains étant progressivement fermés : Brest en 1858, Toulon en 1874 (celui de Rochefort dès 1852).

- 27 juillet. Suppression des subventions extraordinaires aux maisons d'éducation correctionnelle.

- 10 août. Circulaire d'application de la circulaire du 17 août 1853 sur l'*appropriation des prisons départementales au système d'emprisonnement par quartiers séparés.*

- 17 septembre. Décret instaurant l'«îlotage» à Paris, c'est-à-dire la surveillance policière par îlots de maisons.

- 9 novembre. Circulaire sur les enfants détenus malades ou infirmes. Il conviendra d'*autoriser leur placement soit dans un hospice, soit dans un asile d'aliénés.*

1855

- 5 mai. Loi de finances. L'État prend en charge les dépenses ordinaires des prisons.

- 26 mai. Circulaire du garde des Sceaux invitant les procureurs généraux à s'abstenir de poursuites contre les enfants au-dessous de 7 ou 8 ans, et à limiter aux *circonstances graves* celles contre les autres mineurs de 16 ans (circulaire citée dans celle du 4 juin. Voir ci-dessous).

- 4 juin. Circulaire du ministre de l'Intérieur Billault, visant à limiter l'*accroissement du nombre des jeunes détenus.* Il apporte son soutien au garde des Sceaux (voir ci-dessus, 26 mai) : *Je vous invite, Monsieur le Préfet, à prendre (...) les dispositions nécessaires pour seconder à cet égard les vues de l'autorité judiciaire.* Les préfets sont priés, *en ce qui concerne les enfants en état de mendicité et de vagabondage, d'aviser aux moyens de les faire reprendre par leurs parents, s'il est possible, et de ne les mettre en état d'arrestation que lorsqu'ils troublent l'ordre public.*

- 29 août. Décret réglementant le régime disciplinaire des *individus subissant la transportation dans les colonies pénitentiaires d'outre-mer.*

Art. 1^{er}. *Tous les individus subissant, à quelque titre que ce soit, la transportation dans les colonies pénitenciaires d'outre-mer, sont assujettis au travail et soumis à la subordination et à la discipline militaires. Ils sont justiciables des conseils de guerre; les lois militaires leur sont applicables.*

Art. 2. *Les dispositions du second paragraphe de l'article précédent sont applicables aux libérés et aux repris de justice tenus de résider dans la colonie.*

1856

- 12 août. Décret impérial portant organisation de l'inspection générale des prisons et du personnel des maisons d'arrêt, de justice et de correction :

Art. 6. *Les directeurs des prisons des chefs-lieux de préfecture sont chargés, sous l'autorité des préfets, de diriger le service économique des maisons d'arrêt, de justice et de correction, et des dépôts de sûreté du département; de préparer les marchés et cahiers des charges, de contrôler les opérations de dépense et de recette, d'en vérifier le règlement et la liquidation, de surveiller la comptabilité espèces et matières.*

1857

- 24 mars. Instructions sur le régime des établissements particuliers d'éducation correctionnelle de jeunes détenus et les mesures à y introduire.

1858

- 14 janvier. Attentat d'Orsini.
- 27 février. Loi relative à des mesures de sûreté générale. «Loi des suspects» instaurée par le général Espinasse, nouveau ministre de l'Intérieur. Des milliers d'arrestations et de déportations en Algérie.

1861

- 17 avril. Circulaire Persigny sur le travail agricole des jeunes détenus.

1863

- 20 mai. Loi sur l'instruction des flagrants délits devant les tribunaux correctionnels.

1864

- 11 mai. Décret impérial affectant à la détention un quartier de Clairvaux. Ce quartier sera saturé après la Commune.
- 25 mai. Loi supprimant le délit de coalition (institué par la loi Le Chapelier de 1791) et instaurant tacitement le droit de grève.
- 4 août. Règlement général sur le pécule dans les

centrales et établissements assimilés, dont les colonies agricoles. L'octroi d'un pécule aux enfants est admis, mais ils ne peuvent en disposer avant leur libération, la distinction du pécule disponible et du pécule de réserve étant expressément abolie (art. 243). Voir 28 mars 1844.

- 12 décembre. Lettre du maréchal Randon, ministre de la Guerre, à son collègue de l'Intérieur, en vue de faciliter l'engagement militaire des jeunes détenus de l'article 66. L'autorisation parentale est inutile, car la loi du 5 août 1850 peut être considérée comme créant à cet égard une sorte de tutelle. Lettre publiée en annexe du règlement général pour les colonies pénitenciaires du 10 avril 1869.

1865

- 19 juin. Visite surprise de l'Impératrice à la Petite Roquette. Ayant demandé à un enfant ce qu'il avait fait pour être en prison, et cet enfant lui ayant répondu qu'il avait volé des pommes : « Mais, fit l'Impératrice, en souriant et en se tournant vers le ministre de l'Intérieur, nous avons tous volé des pommes! ». Suppression de la camisole de force, constitution d'une commission d'enquête.

1867

- 22 juillet. Loi supprimant la contrainte par corps en matière civile et commerciale. Conséquence : désaffectation de la prison dite de Clichy.
- 20 août. Inauguration de la Santé, en remplacement des Madelonnettes. Cette nouvelle prison-modèle offre l'originalité de faire coexister en ses deux quartiers les régimes auburnien et philadelphien (voir glossaire, *Système pénitentiaire*).

1869

- 20 mars. Circulaire instituant officiellement les écoles de gardiens qui s'étaient improvisées dans les centrales disposant d'un quartier d'amendement.

- 10 avril 1869. Décret portant règlement général pour les colonies et maisons pénitenciaires affectées à l'éducation correctionnelle des jeunes détenus. Les établissements privés sont seuls concernés : Art. 14. *Chaque jeune détenu, lors de son entrée dans la maison, subira un interrogatoire sur ses antécédents.*

Art. 15. *Les jeunes détenus, à leur entrée dans l'établissement, seront dépouillés de leurs linge et vêtements, baignés et revêtus de l'habit de la maison*

(...).

Art. 16. *Le directeur fera laver les pieds aux enfants tous les quinze jours, et fournira à chacun d'eux au moins deux bains chauds par an. Ceux qui, à raison de leur travail, seraient exposés à se salir le corps, prendront des bains plus fréquemment.*

Art. 97. *Le cas d'évasion entraîne la perte du pécule du jeune détenu.*

Trois documents sont joints en annexes au règlement :

- *instructions au sujet des soins à donner aux enfants gâteux;*
- *lettre du maréchal Randon visant à faciliter les engagements militaires (voir ci-dessus, 12 décembre 1864);*
- *programme des conditions à remplir pour la construction ou l'appropriation des cellules de punition et d'isolement.*

1871

- 11 décembre. Proposition de loi du vicomte d'Haussonville, *ayant pour objet l'ouverture d'une enquête sur le régime des établissements pénitentiaires.* Texte le plus important sur les prisons depuis les propositions de loi déposées par Tocqueville en 1840 et 1843. Petit-fils de Madame de Staël, petit-fils et neveu des deux ducs de Broglie, le ministre de Louis-Philippe et le futur ministre de Mac-Mahon, d'Haussonville se propose de reprendre le débat pénitentiaire au point exact où il avait été abandonné en 1848, mais sur des bases plus réalistes : état des lieux complet, puis généralisation du système cellulaire pour les seules prisons de courtes peines.

1872

- 25 mars. Loi instituant une *Commission d'enquête parlementaire* sur l'état des prisons.

1873

- 14 janvier. Arrêté sur le régime des centrales. La ration de pain est ramenée à 700 grammes (au lieu de 750), non compris les 70 grammes (au lieu de 75) ajoutés à la soupe du matin (voir 28 ventôse an IX, août 1830). Il doit être donné aux détenus *un bain de pieds tous les deux mois et deux bains entiers par an.*

- 18 mars. *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires*, séance du 18 mars 1873. Rapport présenté à la Chambre des députés par le vicomte d'Haussonville (*Journal officiel* des 21-27 août 1874, annexe n° 1676).

1874

- 23 janvier. Loi *relative à la surveillance de la haute police.* Le rapporteur en fut Félix Voisin, le futur Préfet de police (1876-1877) (*Journal officiel* du 27 août 1874, p. 6214).

- 1^{er} mars. Lettre de Pierre-Frédéric Mettetal, président de la commission d'enquête parlementaire sur l'état des prisons, au ministre de l'Intérieur. (*Journal officiel* du 27 août 1874, p. 6213). Les deux systèmes de colonies publiques et privées doivent continuer à coexister, ne serait-ce que pour mettre un frein aux exigences financières des dernières, qui, en sus du prix de journée, ont déjà reçu près de deux millions de subventions depuis l'origine. En outre, la permanence d'un établissement public permet de faire face à des afflux inattendus lors de la fermeture d'une colonie privée.

- 7 décembre. Loi *relative à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes.*

1875

- 25 mars. Arrêté du ministre de l'Intérieur Buffet, *concernant les récompenses pécuniaires accordées aux jeunes détenus :*

Art. 1^{er}. *Il peut être accordé aux jeunes détenus dans les colonies pénitentiaires publiques des bons points à titre de récompense.*

Art. 8. *Chaque bon point donne lieu à l'allocation d'une gratification de cinq centimes dont la moitié forme une réserve pour l'époque de la libération et dont l'autre moitié peut être employée dans l'établissement.*

- 5 juin. Loi sur le régime des prisons départementales. L'article 9 crée le *Conseil supérieur des prisons.*

- 16 juin. Mémoire du préfet de police sur l'état des prisons de la Seine.

- 31 juillet. Circulaire sur le *désencombrement des centrales.* Sous réserve de bonne conduite, les condamnés pourront passer les six derniers mois de leur détention dans les prisons départementales. De même, les condamnés à plus d'un an et moins de deux ans attendront trois mois leur transfert en centrale.

- 10 août. Instruction détaillée sur l'application immédiate de la loi du 5 juin 1875. Sans attendre l'achèvement du programme élaboré par le conseil des inspecteurs généraux et son approbation par le conseil supérieur des prisons, le ministre Buffet envoie une note de Normand, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires, et

le texte du *règlement spécial* du 13 août 1843, toujours en vigueur.

Les dérogations au régime cellulaire ne seront accordées qu'au prix de mille difficultés bureaucratiques :

On ne saurait admettre qu'il dépende du caprice des condamnés de se soustraire à l'application d'un régime à l'adoption duquel l'Assemblée, comme le gouvernement, ne s'est pas décidée sans de puissants motifs. Le but de la loi serait manqué s'il suffisait qu'un condamné présentât des symptômes d'abattement ou d'exaltation, ou ressentît quelques malaises physiques, pour obtenir sa sortie de cellule (...). Si la souffrance qu'il aura éprouvée produit sur son moral une impression durable, si elle lui inspire des résolutions salutaires, un semblable résultat est trop conforme à l'intérêt de la société et à l'intérêt du condamné lui-même, pour que l'on puisse se laisser arrêter par un sentiment de commisération mal entendu.

- 8 septembre. Arrêté préfectoral instituant la *Commission spéciale pour la réorganisation des prisons de la Seine*.

- 14 septembre. Arrêté de classement de la prison Mazas et d'un quartier de la Santé. Mazas devient *maison d'arrêt et de correction cellulaire*, le quartier de la Santé *disposé pour l'isolement continu est reconnu et déclaré maison de correction cellulaire*.

- 3 novembre. Décret fixant la composition et les attributions du Conseil supérieur des prisons (article 9 de la loi du 5 juin 1875). Sur 43 membres, le ministre n'en nomme que 12, dans la limite des vacances intervenant tous les cinq ans à l'expiration de mandats de 15 ans. Les autres membres sont nommés à vie (les 14 députés ayant fait partie de la commission d'enquête parlementaire) ou sont membres de droit : Art. 10. *Le conseil peut présenter au ministre ses vues sur toute question se rattachant au régime pénitentiaire. Les membres du conseil supérieur peuvent visiter tous les établissements pénitentiaires (...).* C'est la résurgence de la Société royale de 1819.

1880

- 29 mars. Décret ordonnant la dispersion des congrégations non autorisées. Les religieuses au service des prisons et des patronages ne sont pas concernées, en particulier à Saint-Lazare.

1881

- 3 janvier. Décret portant *réorganisation du Conseil supérieur des prisons* (*Journal officiel* du

11 janvier 1881, p. 169-170). Le ministre Constans prend le contrôle du Conseil, dont il nomme tous les membres (mandat réduit à deux ans) et dont il réduit considérablement les attributions : il n'est plus question de visites dans les prisons, et pas davantage le Conseil ne pourra prendre l'initiative de *présenter ses vues* en matière pénitentiaire. Comme la Société royale en 1823, il devra se cantonner dans un rôle d'assistance technique.

- 8 avril. *Projet de règlement général sur le régime des maisons d'arrêt, de justice et de correction affectées à l'emprisonnement individuel* (*Code pénitentiaire*, t. IX, annexe, p. 398-410). Texte élaboré par le Conseil supérieur des prisons du 11 février au 8 avril 1881 (procès-verbaux *ibid.*, p. 311-398). Bien qu'il n'ait jamais été officiellement adopté, le projet de règlement devint le texte de référence (par exemple pour la prison de Fresnes dès son ouverture, en 1898) :

Art. 1^{er}. *Afin de prévenir les communications visuelles, chaque détenu de l'un ou de l'autre sexe sera pourvu d'un capuchon en étamine de fil couvrant entièrement, lorsqu'il est baissé, la tête et le visage. L'usage du capuchon est facultatif à l'égard des détenus pour dettes, sauf ceux qui subissent la contrainte par corps à la suite d'une peine correctionnelle ou d'une peine afflictive et infamante, et des condamnés en simple police, à l'exception des filles publiques. Les jeunes détenus pourront, à titre exceptionnel, en être dispensés par le gardien-chef, à charge d'en rendre compte sur-le-champ au directeur.*

Art. 34. [Les détenus] *prendront un bain entier tous les mois. Il en sera tenu note (...). [Ils] prendront un bain de pieds tous les quinze jours.*

- 29 juillet. *Loi sur la liberté de la presse.*

1885

- 27 mai. *Loi sur les récidivistes et la relégation* : Art. 1^{er}. *La relégation consistera dans l'internement perpétuel sur le territoire de colonies ou possessions françaises des condamnés que la présente loi a pour objet d'éloigner de France.*

Art. 4. Liste des cas de récidive, dans un intervalle de 10 ans, entraînant la relégation (entre autres, le vagabondage et la mendicité).

Art. 19. *La peine de la surveillance de la haute police est supprimée. Elle est remplacée par la défense faite au condamné de paraître dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le gouvernement avant sa libération.*

- 14 août. Loi sur la libération conditionnelle :

Art. 2. *Tous condamnés peuvent, après avoir accompli (...) la moitié de leurs peines, être mis conditionnellement en liberté (...). La mise en liberté peut être révoquée en cas d'inconduite habituelle (...).*

- 11 novembre. Décret portant règlement général du service et du régime des prisons de courtes peines affectées à l'emprisonnement en commun.

- 26 novembre. Décret d'application de la loi sur la relégation :

Art. 2. *Sont admis à la relégation individuelle, après examen de leur conduite, les relégués qui justifient de moyens honorables d'existence.*

Art. 3. *La relégation collective consiste dans l'internement de ceux qui n'ont pas été reconnus aptes à bénéficier de la relégation individuelle. Ces relégués sont admis dans des établissements où l'administration pourvoit à leur subsistance et ils sont astreints au travail.*

La quasi totalité des relégués fut assimilée de facto aux forçats les plus lourdement frappés, puisque la peine de ces libérés était perpétuelle, et le resta jusqu'au régime de Vichy qui les envoya en centrale pour trois ans, avec possibilité de bénéficier ensuite de la libération conditionnelle (loi du 6 juillet 1942). Cette pratique devait perdurer jusqu'à la loi du 17 juillet 1970 sur la tutelle pénale.

1887

- 1^{er} juin. Fermeture du dépôt de mendicité de Saint-Denis. Les 700 reclus sont transférés à Nanterre.

- 28 juin. Décret instaurant l'autorité et le contrôle des services du ministère de l'Intérieur sur les prisons de la Seine : les attributions du Préfet de police sont désormais alignées sur celles des autres préfets. *Le mode de réglementation du régime des prisons doit être formellement soumis aux mêmes conditions et garanties dans la France entière. De fait et à titre d'exemple, le règlement général élaboré par le conseil supérieur a bien été promulgué par le décret du 11 novembre 1885 pour toutes les prisons où les peines sont subies en commun. Il en va de même pour l'organisation et le fonctionnement des services économiques. Enfin, l'inspection générale fonctionnera d'une manière normale et suivie dans les prisons de la Seine et non pas seulement à titre accidentel.* Voir 30 mars 1837, 29 août 1849.

1889

- 15 juillet. Loi portant création des bataillons d'Afrique (les « Bat d'Af ») à l'usage des jeunes délinquants.

- 24 juillet. Loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés (« loi Théophile Roussel »), instaurant la déchéance de la puissance paternelle. Député puis sénateur de la Lozère, Théophile Roussel s'était signalé dans les débats sur la lutte contre l'alcoolisme, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur la protection des enfants abandonnés, etc. :

Art. 1^{er}. *Les pères et mères (...) sont déchus de plein droit (...) s'ils sont condamnés comme auteurs, coauteurs ou complices d'un crime commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants, soit comme coauteurs ou complices d'un crime commis par un ou plusieurs de leurs enfants, (...) s'il sont condamnés deux fois pour excitation habituelle de mineurs à la débauche.*

Art. 3. *L'action en déchéance est intentée devant la chambre du conseil.*

Art. 4. *Le procureur de la République fait procéder à une enquête sommaire sur la situation de la famille du mineur et sur la moralité de ses parents.* La loi traite ensuite de l'organisation de la tutelle qui suit la déchéance, puis des institutions protectrices (Assistance publique, associations de bienfaisance).

1890

- 18 février. *Cahier des charges pour l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels dans les maisons centrales :*

Art. 9. *L'entrepreneur fournira chaque jour, indépendamment du pain de soupe, une ration de pain de 700 grammes pour chaque homme ou de 650 grammes pour chaque femme.*

Art. 46. *L'entrepreneur fera laver les pieds aux détenus (...) au moins tous les deux mois ; il fournira à chacun d'eux un bain chaud, au moins à chaque changement de vestiaire et d'été.*

Contrairement au régime des prisons départementales (voir ci-dessous, mars 1893), celui des centrales n'a enregistré aucune amélioration depuis les débuts de la III^e République.

1891

- 26 mars. Loi sur l'atténuation et l'aggravation des peines (« loi Bérenger »). Institution du sursis et répression de la récidive. Fils et héritier spirituel de Bérenger de la Drôme, l'ancien rapporteur à la

Chambre des Pairs du projet de loi sur les prisons (1847) qui présida trente années durant la Société de patronage des enfants libérés de la Seine, le sénateur René Bérenger se signala par sa défense farouche des congrégations, mais aussi par son hostilité au bagne et à la nouvelle peine de la relégation. Hanté comme l'avait été son père par le taux croissant de la récidive chez les petits délinquants, qu'il attribuait comme lui au relâchement des mœurs à l'extérieur et à l'intérieur des prisons, Bérenger réussit, contre l'opinion de la magistrature et de l'administration pénitentiaire, à faire voter en faveur des délinquants primaires l'un des rares textes humanitaires de l'arsenal répressif mis en place depuis le début du siècle (avec la circulaire d'Argout du 3 décembre 1832).

- 24 décembre. Circulaire du ministre de l'Intérieur Constans soumettant les engagements militaires des jeunes détenus à son contrôle direct. A ses yeux, les circulaires précédentes (28 septembre 1869, 20 mars 1878) favorisaient trop aveuglément *l'application d'une mesure considérée comme le complément naturel de l'éducation correctionnelle (...). Quelques directeurs de colonies ou de quartiers correctionnels ont cru pouvoir proposer à l'approbation préfectorale l'engagement militaire de jeunes détenus dont les antécédents, la conduite, les dispositions morales auraient dû faire obstacle à leur entrée dans l'armée, du moins à titre d'engagement volontaire et avec l'intervention de l'administration.* Ce fut notamment le cas de jeunes insubordonnés transférés dans les quartiers correctionnels. Or, *l'envoi dans un quartier correctionnel doit être considéré par les jeunes détenus qui y sont placés, non comme un moyen d'arriver plus facilement à une libération anticipée, mais comme une punition devant retarder, sinon empêcher absolument leur libération provisoire ou leur entrée volontaire dans l'armée.*

1892

- 15 novembre. Loi *imputant la détention préventive sur la durée des peines prononcées.* La circulaire du 7 mars 1893 en donne une interprétation restrictive en excluant les prévenus encellulés du bénéfice de la réduction du quart de la peine (loi du 5 juin 1875).

1893

- 4 février. Loi *relative à la réforme des prisons pour courtes peines.* L'État propose aux départements la rétrocession de leurs prisons lorsqu'ils

ne peuvent ou ne veulent faire face aux dépenses entraînées par la loi de 1875. Dans le cas inverse, la subvention maximum sera accordée, la possibilité étant accordée aux départements de se regrouper pour l'entretien et l'appropriation d'une seule prison.

- mars. *Cahier des charges pour l'entreprise générale des services économiques et des travaux industriels, des maisons d'arrêt, de justice et de correction.*

Art. 11. *La ration journalière de pain, soupe comprise, sera, pour chaque homme, de 850 grammes, et pour chaque femme, de 800 grammes (...). Sur cette quantité il sera opéré, si l'administration le prescrit, un prélèvement de 100 grammes (...) pour être mis dans le bouillon avant la distribution.* En supposant que la quantité de pain de soupe accordée aux détenus des centrales soit également de 100 grammes, leur ration est inférieure de 50 grammes à celle des prisonniers des maisons départementales (voir 18 février 1890).

Art. 42. *L'entrepreneur fera laver les pieds aux détenus tous les quinze jours. Il fera également prendre des bains aux détenus, à leur entrée et toutes les fois que cela sera jugé nécessaire.* Les détenus des centrales n'ont droit qu'à un bain de pied tous les deux mois et à deux bains complets par an.

- 12 et 19 août. Institution de l'*Ecole pénitentiaire supérieure*, installée dans les locaux de la Santé. En butte à la suspicion de l'administration pénitentiaire, attachée à l'assujettissement de type militaire qu'elle impose à ses agents, elle sera supprimée en 1934.

- 18 décembre. Loi *sur les associations de malfaiteurs.*

1894

- 28 juillet. Loi *ayant pour objet de réprimer les menées anarchistes.*

- 22 décembre 1894. Transformation de la *Maison de correction de la Santé* en *Maison d'arrêt cellulaire*. Extension du régime philadelphien à l'ensemble de la prison.

1898

- 9 avril. Loi *concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.* Les détenus en sont exclus.

- 19 avril. Loi *sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants.*

- 19 juillet. Inauguration des prisons de Fresnes,

prison entièrement cellulaire.

- août. Evacuation de Sainte-Pélagie.
- 29 novembre. Circulaire sur la discipline et l'alimentation des jeunes détenus.
- 1^{er} décembre. Circulaire sur la discipline et l'interdiction des costumes humiliants encore imposés aux jeunes détenus.

1899

- mai. Démolition de Sainte-Pélagie.
- 15 juillet. Arrêté *relatif au régime disciplinaire des établissements d'éducation pénitentiaire des jeunes garçons.*
- 5 août. Loi sur le casier judiciaire.

1900

- 11 avril. Circulaire sur les libérations provisoires des jeunes détenus :
- L'admission par enrôlement volontaire au régiment doit être envisagée comme la plus haute des récompenses.*

1903

- 3 avril. Loi définissant le métier de souteneur.

1904

- 28 juin. Loi *relative à l'éducation des pupilles difficiles ou vicieux de l'Assistance publique.* Considérés comme des délinquants, ils seront désormais traités comme tels. L'Assistance publique supportait mal la tutelle obligée des enfants délinquants que lui envoyaient les tribunaux depuis la loi sur la déchéance de la puissance paternelle. Réponse du berger à la bergère, la loi du 28 juin 1904 permet à l'Assistance publique d'envoyer à l'administration pénitentiaire son propre rebut. Loi abrogée par celle du 15 avril 1943 sur l'Assistance publique (*Journal officiel* du 21 avril 1943), qui maintient cependant les dispositions antérieures sur les pupilles vicieux (art. 32, p. 1110). Loi validée à la Libération.
- 7 juillet. Loi interdisant l'enseignement congréganiste.

1905

- 28 décembre. Circulaire sur les visites médicales :
- Si le médecin, après examen, estime que le détenu a abusivement réclamé sa consultation, il devra le signaler au directeur et ce dernier appréciera s'il doit ou non prononcer une peine disciplinaire.*

1906

- 12 avril. Loi élevant, dans une certaine mesure, la majorité pénale de 16 à 18 ans.

1908

- 11 avril. Loi *concernant la prostitution des mineurs.*

Le mineur de 18 ans qui se livre habituellement à la prostitution est appelé devant le tribunal civil réuni en chambre du conseil, qui décide soit de le rendre à ses parents, soit de le placer dans un établissement public spécialisé ou dans un établissement privé agréé, ou encore chez un parent ou un particulier, jusqu'à sa majorité ou son mariage : Art. 12. *Le tribunal est saisi par les parents, tuteurs ou autres personnes investies de la puissance paternelle. Il peut aussi être saisi d'office par le ministère public.*

1911

- 13 mars. Décret portant rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice.

1912

- 22 juillet. Loi créant les *tribunaux pour enfants et adolescents* et instituant la *liberté surveillée*. Tout mineur de treize ans est réputé privé de discernement.

1914

- 5 mars. Décret complétant la loi du 22 juillet 1912 et mettant les enfants délinquants de moins de 13 ans sous la tutelle de l'Assistance publique.

1917

- 16 juin. Circulaire réduisant à 600 grammes la ration de pain pour les hommes et jeunes gens, 550 pour les femmes et jeunes filles. *La vente en cantine de pain ou d'aliments composés de farine de céréales, à l'exception du riz, sera supprimée temporairement. Il sera interdit même aux prévenus de se faire apporter de l'extérieur du pain ou des produits similaires.*
- 27 juin. La ration de pain passe à 500 grammes, y compris pour les jeunes détenus des deux sexes.

1921

- 24 mars. Loi sur le vagabondage des mineurs de dix-huit ans : sont considérés comme tels ceux qui, *ayant sans cause légitime quitté soit le domicile de leurs parents ou tuteurs, soit les lieux où ils*

étaient placés par ceux à l'autorité desquels ils étaient soumis ou confiés, ont été trouvés soit errants, soit logeant en garni et n'exerçant régulièrement aucune profession, soit tirant leurs ressources de la débauche ou de métiers prohibés.

- 6 juillet. Rapport sévère de l'inspecteur général A. Mossé sur *les colonies pénitentiaires publiques et l'enfance coupable*.

- 15 novembre. Loi renforçant la procédure de la déchéance paternelle instituée par la loi Théophile Roussel (24 juillet 1889).

1926

- 12 novembre. Circulaire sur l'accueil et le triage des mineurs.

1927

- 21 décembre. *La Santé, c'est le dernier salon où l'on cause : on n'y trouve que des banquiers!* Marsais, conseiller général de la Seine, à propos du quartier politique.

- 31 décembre. Décret portant création des *Maisons d'éducation surveillée*.

1930

- 10 avril. Arrêté portant règlement général des *maisons d'éducation surveillée*.

1934

- 28 avril. La Petite Roquette est rattachée à la Santé.

1935

- 8 avril. Circulaire du ministre de la Justice Perrot sur la création des centres d'accueil pour les mineurs.

- 30 octobre. Décrets-lois *sur la protection de l'enfance* :

- vagabondage des mineurs,
- correction paternelle,
- assistance éducative.

1938

- 2 mai. Décret-loi *sur la police des étrangers*.

- 14 mai. Instauration des différents types de cartes d'identité pour les étrangers.

- 17 juin. Décret *relatif au bagne*. *Journal officiel* du 29 juin 1938, p. 7497-7499. P. 7497 :

Le bagne disparaîtra par extinction et la Guyane pourra ainsi s'adapter progressivement à une nouvelle économie. Il ne saurait donc être question de ramener en France les condamnés déjà transportés. Pour eux, la loi du 30 mai 1854 reste en vigueur.

Seule la peine du *doublage* est remplacée par l'interdiction de séjour en métropole.

La décision avait été prise le 29 décembre 1936 de suspendre tout envoi. Pourtant, en 1938 encore, 600 bagnards furent transportés. Ce sera le dernier convoi.

- Instauration du carnet sanitaire pour les étrangers et pour les immigrants d'outre-mer (travailleurs maghrébins).

- 12 novembre. Création des *camps d'internement* (usuellement *camps de concentration*) pour les étrangers en situation irrégulière. *Les décrets des 2 et 14 mai dernier (...) ont clairement marqué la discrimination que le Gouvernement entendait faire entre les individus moralement douteux, indignes de notre hospitalité, et la partie saine et laborieuse de la population étrangère* (rapport préliminaire).

- Institution de la carte d'identité de commerçant pour les étrangers.

1939

- 12 avril. Assujettissement des apatrides et des réfugiés politiques, âgés de 20 à 48 ans, à des *prestations* équivalentes au service militaire. Voir 13 janvier 1940.

- 21 avril. Répression de la diffamation raciale où religieuse par voie de presse. Décret connu sous le nom de *décret Marchandeau*, qui visait les appels au meurtre quotidiens de l'extrême-droite.

- 28 avril. Règlement d'administration publique *sur l'exécution de la peine des travaux forcés* (*Journal officiel* du 3 mai 1939, p. 5606-5608).

- 24 juin. *Répression de la distribution (...) des tracts de provenance étrangère*.

- 29 juillet. Décret *relatif à la famille et à la natalité françaises* connu sous le nom de *code de la famille*.

- Prorogation par décret-loi du mandat des députés jusqu'au 1^{er} juin 1942.

- *Codification des dispositions relatives aux crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État*.

- 1^{er} septembre. Proclamation de l'état de siège, en application de la loi du 9 août 1849. Extension au droit commun de la compétence des juridictions militaires.

- 17 septembre. Circulaire d'Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, *sur les étrangers et les apatrides suspects, dangereux ou indésirables, et sur les mesures les concernant*. Les femmes les plus suspectes seront internées à la Petite Roquette, les autres au camp de Rieucros (Lozère), les hommes envoyés

au camp du Vernet (Ariège). Le ministre a prié son collègue de la justice de remettre entre les mains de la police les étrangers emprisonnés, après expiration de leur peine. Toutes ces mesures ne font que régulariser une pratique déjà bien établie.

- 26 septembre. Décret portant dissolution des organisations communistes.

- 18 et 29 novembre. Mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique.

Circulation et séjour des étrangers en temps de guerre. Ils peuvent être astreints à résider dans un centre (art. 1), voire requis en vue d'accomplir tous travaux intéressant la défense nationale. Ils sont, en ce cas, incorporés dans des formations spéciales (art. 3). Les préfets s'appuieront couramment sur ce décret pour remplir les camps, restés sous le contrôle du ministère de la Guerre.

1940

- 13 janvier. *Utilisation des étrangers sans nationalité et des autres étrangers bénéficiaires du droit d'asile.* Ils sont groupés en formations de prestataires, plus connues sous le nom de *compagnies de prestataires* lorsqu'elles seront organisées en février 1940. Voir 12 avril 1939.

- 20 janvier. Loi *prononçant la déchéance de certains élus* (parlementaires communistes).

- 1^{er} février. Ordonnance du préfet de police concernant les hôtels et logements loués en garni.

Art. 35. *Si l'étranger ne possède ni passeport, ni carte d'identité, la personne qui l'héberge sera tenue de signaler d'urgence le fait à l'autorité locale.*

Art. 39. *L'autorité à alerter est, à Paris, la Préfecture de police (service des garnis), en banlieue, le commissariat de police du ressort.*

- 9 avril. Décret Sérol, du nom du ministre de la justice socialiste du gouvernement Reynaud. *L'entreprise de démoralisation de l'armée sera punie de mort.* Cette mesure vise les communistes.

- 10 avril. Circulaire aux préfets imposant une contrainte de résidence aux titulaires du carnet anthropométrique, imposé aux Gitans depuis 1912. Dès l'été suivant, et de nouveau en 1942, Vichy pourra ainsi les interner aisément dans plus d'une trentaine de camps (Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire, Saliers près d'Arles, etc.).

- 10 juillet. Loi accordant les pleins pouvoirs constituant au maréchal Pétain.

- 11 juillet. Actes constitutionnels.

Glossaire

Accusé

Prévenu renvoyé devant la Cour d'assises par la chambre des mises en accusation, si elle estime suffisantes les charges qui pèsent sur lui. L'arrêt de renvoi à la cour d'assises est *signifié* avec l'acte d'accusation au prévenu, dès lors qualifié d'*accusé*. Code d'instruction criminelle, art. 243 : *Dans les vingt-quatre heures qui suivront cette signification, l'accusé sera transféré de la maison d'arrêt dans la maison de justice établie près la cour où il doit être jugé.*

Appel

Recours *interjeté*, soit par l'individu jugé, soit par le procureur, en vue de faire *infirmer* le premier jugement.

Jusqu'à la loi du 15 novembre 1892 introduisant, de manière très restrictive, le principe de la rétroactivité de la peine, l'*appellant* perdait automatiquement, dans le calcul de la durée de sa peine, le bénéfice du temps écoulé entre le jugement du tribunal correctionnel et l'arrêt de la cour d'appel, même dans le cas où celle-ci se contentait de déclarer l'appel irrecevable comme tardif. Il y avait pire : en cas de désistement d'appel, la peine ne courait que du jour où le détenu recevait notification de son désistement. La loi de 1892 n'était qu'une étape. Il faudra attendre celle du 17 juillet 1970 pour que l'appellant ne soit plus pénalisé par son appel ou celui du procureur, quelle qu'en soit l'issue. Voir **Détention préventive**. A Paris, les *appelants* étaient transférés à la Conciergerie deux ou trois jours avant l'audience.

Arrêt

Nom donné aux sentences des cours (d'appel, d'assises, de cassation, etc.) et aux décisions de la chambre des mises en accusation, dont les arrêts valent comme ordonnances de prise de corps.

Article 66

Article 66 du Code pénal :

Lorsque l'accusé aura moins de seize ans, s'il est décidé qu'il a agi sans discernement, il sera acquitté, mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents, ou conduit dans une maison de correction, pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera, et qui toutefois ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année. Deux arrêts de la Cour de cassation donnent *a contrario* une idée de l'esprit et de la pratique des magistrats :

- *La détention dont il est question dans l'article 66 ne constitue pas une peine* (25 mars 1843).

- *Elle peut être fixée à moins d'une année* (8 février 1833).

L'article 66 fut de plus en plus utilisé au détriment des articles 67 et 69, consacrés aux enfants ayant agi avec discernement : à délit égal, l'enfant de l'article 66 pouvait se voir infliger jusqu'à dix ou douze ans de détention quand le jeune condamné de seize ans révolus s'en tirait avec quelques mois de prison.

Assignation à résidence

Code d'instruction criminelle, art. 635 :

Le gouvernement pourra assigner au condamné [libéré d'une peine criminelle] le lieu de son domicile.

Audiencier

Registre journalier tenu au greffe d'une maison d'arrêt et de justice, consignait les jugements prononcés à l'encontre des détenus au fur et à mesure de leur retour du tribunal.

Auxiliaire

Détenu utilisé comme homme de peine ou garçon de salle.

Auxiliaire en hospitalité

Auxiliaire volontaire choisi parmi les libérés. Il est consigné sur un registre d'écrou. La situation des *auxiliaires hospitalisés* rappelait celle des frères convers dans les couvents.

Bagne

Mode d'exécution des travaux forcés. Les bagnes sont installés dans les ports (Toulon, Brest, Rochefort, Lorient, ce dernier ayant été affecté aux seuls militaires en 1828, puis supprimé en 1830) jusqu'au Second Empire, qui les abolit progressivement au profit de la transportation en Guyane (décret du 27 mars 1852, loi du 30 mai 1854). Dans les faits, le terme subsista et devait même redevenir officiel à la fin de la III^e République.

Ban : voir **Rupture de ban.**

Bannissement

Peine infamante prononcée par la Cour d'assises : expulsion du pays de 5 à 10 ans (Code pénal, art. 8).

Cachot

Antoine Passy, sous-secrétaire d'État de l'Intérieur, discussion du budget de l'intérieur à la Chambre des députés, 11 mai 1841 (*Moniteur universel* du 12 mai 1841, p. 1290) : *Le mot cachot doit être supprimé dans le langage de l'administration. Il n'y a pas de cachots en France, il y a des cellules.*

Cellule de punition individuelle. L'administration du règne de Louis-Philippe affecte de n'en parler qu'avec répugnance, car il a le triple inconvénient d'imposer l'oisiveté et d'être souvent funeste aux mœurs et à la santé des détenus. Il n'en doit pas moins réprimer en priorité ... les atteintes aux mœurs, puis, dans l'ordre, les vols et les actes de dévastation, de violences et de rébellion (instruction du 8 juin 1842 sur l'organisation des prétoires). L'ensemble des cachots d'une prison est le quartier de correction.

Cantine

Sorte d'épicerie installée dans la prison, destinée à procurer des vivres supplémentaires aux détenus. Ils y dépensent leur *pécule disponible*. Duchâtel supprima la cantine dans tous les établissements d'enfants (voir **Pécule**, *in fine*), n'osant pas en priver tout à fait les adultes :

C'est un de mes projets de supprimer un jour la cantine, d'effacer cette dernière inégalité du régime

de nos prisons pour peine. Néanmoins, je n'ai pas jugé que le moment fût encore venu (...). Averti par l'examen des faits que les détenus employaient généralement la moindre portion de leur pécule en pain, et la très grande portion en aliments secondaires, tels que beurre, fromages, pommes de terre, fruits, salade, lait, etc., j'ai statué que les derniers achats ne pourraient excéder 15 centimes par jour. Il y a malheureusement fort peu d'ouvriers libres qui puissent faire une dépense pareille (Instruction du 28 mars 1844, Code des prisons, t. I, p. 437-438).

Carcan

Peine accessoire infamante, abolie par la loi du 28 avril 1832. Code pénal, art. 56 :

Quiconque, ayant été condamné pour crime, aura commis un second crime emportant la dégradation civique, sera condamné à la peine du carcan.

Le condamné est exposé au public, attaché à un poteau et la tête immobilisée par un collier de fer, le « carcan ».

Centrale : voir **Maison centrale de force et de correction.**

Chambre de sûreté : voir **Violon.**

Chaîne

Avant même de parvenir au bagne, où ils subissaient leur peine enchaînés par deux, les forçats étaient *ferrés* à de longues chaînes. En réalité, le convoi ainsi formé était constitué de plusieurs chaînes (le 5 octobre 1836 par exemple, 6 chaînes de 22 bagnards et 1 de 24 furent installées sur 7 voitures au départ de Bicêtre). Par extension, la *chaîne* désignait ce mode de transfert à travers toute la France. Le convoi se formait dans la cour de Bicêtre, deux ou trois fois par an, et parcourait le trajet en charrette découverte jusqu'à Toulon, Brest ou Rochefort, au grand scandale des philanthropes émus par l'apparent cynisme des condamnés et par leur popularité auprès des villageois fascinés par le passage de la chaîne. Abolie le 9 décembre 1836, la chaîne fut remplacée par le transport en voitures cellulaires.

Colonie agricole

Fondations d'origine philanthropique et officielle, les colonies publiques et privées (ces dernières fortement subventionnées) deviennent rapidement, à partir de la fin du règne de

Charles X, le principal mode d'emprisonnement des enfants. Le travail de la terre est censé les amener et préparer leur réinsertion sociale. La plus célèbre fut instituée en 1839 à Mettray, dans l'Indre-et-Loire. Ces colonies peuvent être aussi bien *industrielles*, *horticoles*, etc. Leur statut a fait l'objet de la loi du 5 août 1850 qui les désigne sous le terme générique de *colonies pénitentiaires*, également utilisé, à partir du décret du 8 décembre 1851, pour les établissements d'adultes en Algérie, en Guyane, puis en Corse.

Colonie correctionnelle

Prison disciplinaire pour enfants. Loi du 5 août 1850, art. 10 :

Il est établi, soit en France, soit en Algérie, une ou plusieurs colonies correctionnelles où sont conduits et élevés : 1° les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de deux années, 2° les jeunes détenus des colonies pénitentiaires qui auront été déclarés insubordonnés. Si l'on excepte la courte expérience du pénitencier de Saint-Antoine (Corse) sous le Second Empire, la première colonie correctionnelle ne devait voir le jour que le 2 juin 1895, dans les bâtiments de la centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne). Une seconde fonctionna à partir de 1908 (sauf entre 1915 et 1920 où elle fit office de pénitencier militaire) à la centrale de Gaillon, dans le voisinage des aliénés criminels.

En réalité, la terminologie prêta longtemps à confusion : la circulaire du 19 juin 1868 ne qualifie-t-elle pas de *colonie correctionnelle* le quartier disciplinaire de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire (Vienne), installée en 1860 dans une ancienne dépendance de Fontevault ?

Notons enfin que les deux colonies correctionnelles d'Eysses et de Gaillon (celle-ci à partir de 1920) ne comportaient qu'une partie proprement correctionnelle (*quartier correctionnel*), car elles accueillait également, comme les colonies pénitentiaires, les enfants des articles 3 et 4 de la loi du 5 août 1850 (*quartier pénitentiaire*).

Colonie horticole, Colonie industrielle, Colonie pénitentiaire : voir **Colonie agricole**.

Compte : voir **Pécule**.

Contrainte par corps : voir **Dettier**.

Contravention

Infraction justiciable du tribunal de simple police (en principe, un par canton ou par grande ville). Le

contrevenant peut être condamné à un emprisonnement de 1 à 5 jours.

Code pénal, art. 465 :

L'emprisonnement, pour contravention de police, ne pourra être moindre d'un jour, ni excéder cinq jours.

Correction : voir **Maison de correction**.

Correction paternelle

Peine d'emprisonnement prononcée par le père de famille contre son enfant mineur de seize ans (Code civil, art. 376) ou, à sa requête, par le président du tribunal d'arrondissement s'il a plus de seize ans et moins de vingt-et-un ans (art. 377). Dans le premier cas, la peine ne peut dépasser un mois, dans le second cas, six mois. *Il n'y aura dans l'un et l'autre cas aucune écriture ni formalité judiciaire, si ce n'est l'ordre même d'arrestation, dans lequel les motifs n'en seront pas énoncés* (art. 378). Des registres d'écrou n'en furent pas moins discrètement tenus, comme en fait foi l'inquiétante mention *Passé(e) aux corrections paternelles* fréquemment retrouvée dans les répertoires consacrés aux mineurs jusqu'à la fin de l'Entre-deux-guerres. Avec la loi du 28 juin 1904 sur les *pupilles difficiles ou vicieux*, l'Assistance publique put disposer d'un pouvoir analogue à celui des pères de famille.

Correctionnalisation

Bien que le verbe *correctionaliser* apparaisse dès 1823, peu avant la première loi sur les circonstances atténuantes, il est resté peu usité jusqu'à nos jours : c'est la transformation légale d'un crime en délit. La correctionnalisation peut être décidée en vue d'une sévérité plus grande, lorsqu'on a de bonnes raisons de penser que les magistrats du Tribunal correctionnel se montreront plus sévères qu'un jury d'assises. Ce fut le cas à diverses reprises (lois sur la presse, sur l'avortement, etc.).

Cour

Il ne saurait s'agir que de la cour d'appel (langage parlé ou jurisprudentiel), en aucun cas de la Cour de Cassation ou de toute autre.

Cour d'appel

En matière pénale, tribunal chargé de juger à nouveau, sur le fond, une affaire déjà jugée par le tribunal correctionnel. Peuvent faire appel le condamné ou (et) le procureur. Dans ce dernier cas, il s'agit presque toujours d'un appel *a minima* (peine jugée trop légère, acquittement

contesté). Les juges de la Cour d'appel portent le titre de *conseillers*, leurs arrêts infirment ou confirment tout ou partie du jugement antérieur. Comprenant plusieurs départements, les ressorts des cours ne coïncident pas avec les circonscriptions des centrales. Départements formant le ressort de la Cour d'appel de Paris : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Eure-et-Loir, Marne, Yonne.

Cour d'assises

Tribunal chargé de juger les accusés, siégeant en général au chef-lieu du département (pas toujours : Douai, Riom, Aix-en-Provence).

Cour de cassation

Tribunal unique habilité à casser l'arrêt d'une cour d'assises pour vice de forme, après que le condamné se soit *pourvu en cassation*. L'affaire est alors renvoyée à une autre cour d'assises, qui la rejuge intégralement sur la forme et sur le fond.

Cour impériale

Nom de la Cour d'appel sous Napoléon I^{er} et Napoléon III.

Cour royale

Nom de la Cour d'appel sous la Restauration et Louis-Philippe.

Crime

Infraction justiciable de la Cour d'assises. Les peines prononcées sont *infamantes*, ou *afflictives et infamantes*. Le *criminel* peut être condamné à la *réclusion* (de 5 à 10 ans, le double en cas de récidive), subie dans une maison centrale de force et de correction.

Délit

Infraction justiciable du Tribunal correctionnel (un par arrondissement). Le *délinquant* peut être condamné à l'*emprisonnement correctionnel* (de 6 jours à 5 ans, le double en cas de récidive).

Denier de poche

Synonyme de pécule disponible.

Déportation

Code pénal, art. 17 :

La peine de la déportation consistera à être transporté et à demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par le Gouvernement, hors du territoire continental de la France.

La déportation est une peine criminelle (*afflictive et infamante*), exclusivement politique. Sous Louis-Philippe, elle était souvent confondue avec la *transportation* déjà envisagée comme moyen d'exécution de la peine des travaux forcés.

Dépôt, dépôt de sûreté : voir Violon.

Dépôt judiciaire, dépôt des prévenus, Souricière (à Paris)

Ensemble de cellules où les prévenus en état d'arrestation ou déjà emprisonnés attendent leur tour pour passer chez le juge d'instruction ou comparaître à l'audience. Ils sont *sous main de justice* et ne dépendent pas des autorités administratives (à Paris, le Préfet de police).

Dépôt de mendicité

Sortes de centrales pour mendiants et vagabonds instituées dans toutes les provinces à partir de 1764. Celui de Saint-Denis fut créé en 1767, mais il devait prendre le statut de *maison de répression* en 1808. Les dépôts de mendicité furent réorganisés par le décret impérial du 5 juillet 1808. En principe, la détention est administrative, qu'elle soit forcée ou librement acceptée. Dans le premier cas, elle frappe les mendiants et les vagabonds *libérés* (dans la Seine, le registre d'écrou de la prison où le libéré a purgé sa peine porte la mention *consigné, ordre de M. le préfet de police*) ; dans le deuxième cas, les mendiants et vagabonds entrés volontairement ont le statut d'*hospitalisés*. Seuls 37 départements étaient pourvus de dépôts en 1815. La Restauration en ferma un grand nombre (22 en 1818). Voir **Maison de répression**.

Dépôt près la Préfecture de police

Dépôt central de sûreté du département de la Seine, où le Préfet de police rassemble les individus recueillis dans les violons. Ils sont encore en détention administrative. Le dépôt recueille également les condamnés *libérés* (entendons : libérés de la prison, leur peine étant purgée), mais que la justice a mis à la disposition de l'administration : mendiants, vagabonds, étrangers en instance d'expulsion, etc.

Dépôt des relégables

Nom donné, à partir de 1885, au dépôt des forçats rassemblés à Saint-Martin-de-Ré avant l'embarquement des relégués pour la Guyane.

Détention

Peine politique. Code pénal, art. 20 (ordonnance du 28 avril 1832, *Bull. des lois*, 9^e série, t. 4, 2^e partie, 1^{re} section, n° 151 (4108), p. 393) :

Quiconque aura été condamné à la détention sera renfermé dans l'une des forteresses situées sur le territoire du royaume, qui auront été déterminées par une ordonnance du Roi rendue dans la forme des réglemens d'administration publique.

Du code pénal de 1791 à celui de 1810, le terme de *détention* était réservé aux condamnés criminels. Il fut alors remplacé par celui de *réclusion*.

Mais à la même époque, et bien au-delà, la *détention* reste confondue avec la notion générique de *prison pour peines*. Ainsi, les grands établissements mis en place sous le Consulat et l'Empire sont-ils couramment désignés sous le nom de *maisons de détention*, ou *maisons centrales de détention* (exemple : l'ouvrage de Marquet-Vasselot paru en 1832, intitulé *Des maisons centrales de détention*). Avec le temps, c'est une acception beaucoup plus large qui s'est imposée : de nos jours encore, les prisons sont partagées entre le *quartier de détention* et le *quartier administratif*.

Détention administrative

Par opposition à la détention judiciaire, elle ne découle que du seul pouvoir exécutif, essentiellement représenté par le préfet (à Paris, le Préfet de police). Fort contestée, sa légitimité prend sa source dans le maintien de l'ordre public : prostituées, vagabonds, relégués, opposants politiques, etc.

Détention arbitraire

Expression synonyme de la précédente : l'*arbitraire* du pouvoir exécutif s'exerce par l'intermédiaire du pouvoir *administratif* : un ouvrage de 1846 présente les Madelonnettes comme *destinée autrefois aux filles publiques détenues arbitrairement*. Peu à peu cependant, le sens péjoratif accordé par les constituants au qualificatif *arbitraire* en réserva l'usage exclusif à l'opposition, sous tous les régimes.

Détention provisoire

Nom donné à la *détention préventive* depuis la loi du 17 juillet 1970, art. 17 (nouvelle rédaction de l'article 24 du Code pénal).

Détention préventive

Code pénal, art. 23 : *La durée des peines temporaires comptera du jour où la condamnation sera devenue irrévocable.*

L'article 24 prévoit une double exception en faveur du condamné résigné (non appelant ou non pourvu en cassation) ou suffisamment heureux pour que l'appel ou le pourvoi lui donne raison (peine réduite). Dans ce cas, la durée compte du jour du seul ou du premier jugement. Paradoxalement, le jugement infirmé est pénalement irrévocable dans le commencement de son exécution, ce qui est bien une exception à l'article 23. Mais si l'appel ou le pourvoi ont donné tort à l'accusé (rejet ou peine aggravée), la loi le punit, en quelque sorte, du risque qu'il a pris : l'article 23 est maintenu dans son plein effet, ou plutôt abusivement interprété dans un sens maximaliste. Le législateur révoque dans son commencement d'application le jugement qu'il confirme ou aggrave. Autrement dit, ce premier jugement est annulé dans ses effets alors même qu'il est confirmé (ou infirmé avec aggravation). L'expiation déjà subie est nulle et non avenue : la prolonger n'est pas suffisant, il faut la recommencer. La volonté de punir se fait mesquine dans le cas de rejet ou de désistement d'appel ou de pourvoi : la peine ne court qu'à compter du jour où le condamné reçoit en prison la notification du rejet ou du désistement. Ce qui est un comble dans ce dernier cas, la décision de désistement n'entraînant de la part du greffe de la Cour que l'envoi d'un simple accusé de réception.

La loi du 15 novembre 1892 (nouvel article 24 du Code pénal) marque un réel progrès : *Quand il y aura eu détention préventive, cette détention sera intégralement déduite de la durée de la peine (...)*. Cela concerne la partie de la détention préventive comprise entre le mandat de dépôt ou d'arrêt et le jugement ou arrêt, mais ne s'applique pas à la période qui s'ensuit en cas de recours : *En ce qui concerne la détention préventive comprise entre la date du jugement ou de l'arrêt et le moment où la condamnation devient irrévocable, elle sera toujours imputée dans les deux cas suivants : 1° Si le condamné n'a point exercé de recours contre le jugement ou l'arrêt ;*

2° Si, ayant exercé un recours, sa peine a été réduite sur son appel ou à la suite de son pourvoi.

Ainsi, une disposition essentielle de l'ancien article 24 a été maintenue, même si elle ne s'applique plus à la première partie de la détention

préventive. Autrement dit, le condamné dont la peine a été confirmée ou aggravée reste frappé d'un *malus*. Seul celui dont la peine a été réduite, sans bénéficier pour autant d'un *bonus*, ne subit que la peine : toute la peine, mais rien que la peine. Encore faut-il ajouter que toute faculté est laissée au juge de spécifier après l'énoncé de la peine : *sans imputation de la préventive*. Mention encore fréquente vers 1960. Il faudra attendre la loi du 17 juillet 1970 pour que le simple fait d'oser faire appel ne comporte plus de risque supplémentaire pour le condamné. La complexité de la législation sur l'imputation de la détention préventive, encore aggravée par l'insuffisance des greffes pénaux, fut la source de nombreuses approximations, contradictions ou erreurs, qui rendent souvent incompréhensible la lecture des mentions de libération sur les registres d'écrou. La jurisprudence en témoigne, les détenus ne pouvaient pas ne pas concevoir les allongements légaux et parfois malhonnêtes de leur détention comme autant d'amères gratifications. Voir **Appel**.

Il conviendrait d'ajouter une autre sorte de détention préventive, celle-là complètement arbitraire : sous le règne de Louis-Philippe, l'usage était encore de laisser dix jours le détenu acquitté à la disposition du procureur du roi. On le ramenait dans sa prison dans l'attente d'un éventuel appel du parquet, auquel cas une nouvelle prévention commençait. Il pouvait arriver que le procureur n'attende pas l'expiration du délai pour signer la mainlevée de l'écrou, et même que l'avocat arrache la liberté de son client acquitté dès l'issue de l'audience. C'était une faveur.

Détenu

Nom sous lequel l'administration pénitentiaire désigne les individus qu'elle *détient*, de préférence à celui de *prisonnier*. Après 1900, les enfants en attente de transfert dans les colonies pénitentiaires ne sont plus *détenus*, mais *retenus* dans les maisons d'arrêt.

Dettier

Contrevenant condamné à la prison pour dettes. La loi du 22 juillet 1867 abolissant la contrainte par corps en matière civile et commerciale entraîna la fermeture de la prison dite de Clichy. Ne subsistèrent dès lors que les dettiers pénaux (amendes ou dommages et intérêts prononcés par les tribunaux). Par extension, le dettier est aussi le

registre consignait les détenus faisant l'objet d'une contrainte par corps.

Doublage

Terme officieux pour désigner une peine accessoire obligatoire à l'usage des transportés. Loi du 30 mai 1854 *sur l'exécution de la peine des travaux forcés*, art. 6 :

Tout individu condamné à moins de huit années de travaux forcés sera tenu, à l'expiration de sa peine, de résider dans la colonie pendant un temps égal à celui de la durée de sa condamnation. Si la peine est de huit années, il sera tenu d'y résider pendant toute sa vie.

École de préservation

Nom donné le 1^{er} janvier 1895 à la colonie pénitentiaire féminine de Doullens, puis, les années suivantes, aux autres colonies de filles ouvertes par l'État. Rendue obligatoire par le décret du 4 mai 1927, cette terminologie a été appliquée abusivement à la section des mineures de Fresnes installée dans l'ancien *quartier de transfert*. Voir **Maison pénitentiaire**.

École de réforme

Colonie pénitentiaire pour les enfants au-dessous de douze ans. La première fut fondée par les sœurs de Marie-Thérèse de Limoges à Saint-Éloi en 1876. La première et la seule école de réforme publique fut créée le 2 février 1891 à Chanteloup, l'une des fermes de la colonie de Saint-Hilaire (Vienne).

Écriture (enseignement) : voir **Méthode scriptalégique**.

Écrou

Consignation obligatoire de tout nouvel arrivant dans une prison, sur un registre spécialement consacré à sa catégorie pénale. Chaque transfert d'une prison à une autre ou d'un quartier à un autre au sein d'un même établissement, donne lieu à un nouvel écrou. L'écrou se distingue par un numéro attribué dans l'ordre des arrivées.

Code d'instruction criminelle, art. 607 :

Les gardiens des maisons d'arrêt, des maisons de justice et des prisons, seront tenus d'avoir un registre. Ce registre sera signé et paraphé à toutes les pages, par le juge d'instruction, pour les maisons d'arrêt; par le président de la cour d'assises, ou, en son absence, par le président du tribunal de première instance, pour les maisons de justice; et par le préfet, pour les prisons pour peines.

Ibid., art. 608 :

Tout exécuter de mandat d'arrêt, d'ordonnance de prise de corps, d'arrêt ou de jugement de condamnation, est tenu, avant de remettre au gardien la personne qu'il conduira, de faire inscrire sur le registre l'acte dont il sera porteur; l'acte de remise sera écrit devant lui. Le tout sera signé tant par lui que par le gardien.

Enfants : voir **Article 66, Colonie, Correction paternelle, Ecole, Maison de correction, Puissance paternelle, Pupille, Quartier correctionnel.**

État numérique des mouvements journaliers

Tableaux journaliers très détaillés par sexe (les mineurs sont traités à part dans les états des femmes) et par catégorie pénale, comportant un récapitulatif (entrées et sorties de la journée, population pénale au début et à la fin de la journée) et suivis, à la fin de chaque mois, d'un récapitulatif mensuel, puis d'un récapitulatif annuel à la fin de l'année.

Exposition publique

Peine accessoire réservée aux criminels, de plein droit pour les récidivistes, abolie par le décret du 12 avril 1848. L'exposition, dont le motif était inscrit sur un écriteau au-dessus de la tête du condamné, avec son identité, sa profession et son domicile, durait une heure. Les mineurs et les septuagénaires en étaient dispensés.

Fille soumise

Prostituée encartée, c'est-à-dire munie de la carte délivrée par la Préfecture de police et régulièrement mise à jour à chaque visite sanitaire.

Flétrissure

Désignée aussi sous le nom de « marque » (Code pénal, art. 7). Code pénal, ancien art. 20 (abrogé par la loi du 28 avril 1832) :

Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité, sera flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite.

Les condamnés à d'autres peines ne subiront la flétrissure que dans les cas où la loi l'aurait attachée à la peine qui leur est infligée [par exemple pour les vagabonds criminels].

Cette empreinte sera des lettres T.P. pour les coupables condamnés aux travaux forcés à perpétuité; de la lettre T. pour les coupables condamnés aux

travaux forcés à temps, lorsqu'ils devront être flétris. La lettre F. sera ajoutée dans l'empreinte, si le coupable est un faussaire.

Hospitalisé

Prisonnier volontaire ou réputé tel. Voir **Auxiliaire en hospitalité.**

Inculpé

Individu contre lequel s'exerce une procédure judiciaire : son *inculpation* lui a été notifiée.

Insoumise

Prostituée non encartée. Voir **Fille soumise.**

Interdiction de séjour

Peine accessoire de plein droit pour les vagabonds et les récidivistes. Loi du 27 mai 1885, art. 19 : *Est abrogée la loi du 9 juillet 1852, concernant l'interdiction, par voie administrative, du séjour du département de la Seine et des communes formant l'agglomération lyonnaise. La peine de la surveillance de la haute police est supprimée. Elle est remplacée par la défense faite au condamné de paraître dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le gouvernement avant sa libération.*

Jusqu'à la loi du 18 mars 1955, l'interdiction de séjour sera de plein droit dans un certain nombre de cas.

Libération conditionnelle

Loi du 14 août 1885, art. 2 :

Tous condamnés (...) peuvent, après avoir accompli trois mois d'emprisonnement, si les peines sont inférieures à six mois, ou, dans le cas contraire, la moitié de leur peine, être mis conditionnellement en liberté (...).

En réalité, la libération conditionnelle était déjà expérimentée sur les enfants depuis la circulaire du comte d'Argout (3 décembre 1832), sous le nom de *liberté provisoire*, qui ne devait pas tarder à se révéler trompeur, puisque, contrairement au vœu du ministre, la plupart des enfants bénéficiant de cette mesure ne furent pas envoyés individuellement en apprentissage, mais transférés dans les colonies agricoles (circulaire Duchâtel du 7 décembre 1840). La confusion persista longtemps entre ce sens abusif donné à la *liberté provisoire* des jeunes détenus déjà jugés et la signification radicalement différente de la *liberté provisoire* telle qu'elle est toujours définie par l'article 113 du Code d'instruction criminelle. Dans son rapport déposé à la Chambre de députés le

18 mars 1873, d'Haussonville attribue à d'Argout, à juste titre, la paternité de la *liberté provisoire*, ou *système de la libération préparatoire des jeunes détenus*, à laquelle on donnait alors le nom de *mise en apprentissage*. Plus étrangement, il poursuit : *Le système de la mise en apprentissage s'était singulièrement fortifié par l'organisation cellulaire de la prison de la Petite-Roquette destinée aux enfants de Paris, et par le concours que la société de patronage des jeunes détenus du département de la Seine donnait au placement des enfants*. En 1869, 293 sur les 1774 enfants libérés, ont bénéficié d'une libération conditionnelle anticipée, soit 16,52 %.

Libéré

Condamné dont la peine est purgée. La détention administrative peut s'ensuivre, automatique dans certains cas, à l'appréciation des magistrats ou de l'administration dans d'autres cas. Le libéré peut être soumis à la peine accessoire de la surveillance de la haute police (voir ce terme).

Liberté

Mention inscrite sur l'écrou lorsque le prisonnier n'est plus en état de détention judiciaire : *liberté du ...[date]*, ou *libéré le ...[date]*. Par une abominable fiction juridique, le condamné à mort était dans cet état de *liberté* pendant les courts instants de sa marche à l'échafaud. De même les *libérés* en détention administrative (vagabonds, relégués, prostituées, etc.). Il est fréquent de lire la mention *libéré le ...*, *consigné par ordre de M. le préfet de police*.

Liberté provisoire

Code d'instruction criminelle, art. 113 :

Le juge d'instruction pourra (...) ordonner que l'inculpé sera mis provisoirement en liberté.

Voir **Libération conditionnelle**.

Maison d'arrêt

Code d'instruction criminelle, art. 603 :

Indépendamment des prisons établies pour peines, il y aura dans chaque arrondissement, près du tribunal de première instance, une maison d'arrêt pour y retenir les prévenus (...).

De la Restauration au début de l'Entre-deux-guerres, les maisons d'arrêt étaient au nombre de 400 environ, y compris les maisons d'arrêt, de justice et de correction. Outre les prévenus, elles renfermaient également les contrevenants. *C'est aussi dans les maisons d'arrêt que sont ordinaire-*

ment déposés les insensés sans ressources (circulaire du 29 juin 1835).

Maison d'arrêt et de justice

Voir ci-dessous.

Dans les faits, il s'agit plutôt, au sein d'une prison de chef-lieu de département, d'un quartier affecté aux prévenus, contrevenants et appelants.

Maison d'arrêt, de justice et de correction

Voir **Maison d'arrêt**, **Maison de justice** et **Maison de correction**.

En tant que telles, les maisons d'arrêt, de justice et de correction sont en contradiction avec le Code d'instruction criminelle, qui prévoit une distinction entre les trois catégories, et plus particulièrement entre les deux premières (maisons d'arrêt et de justice), réservées aux individus non encore jugés, et la troisième, consacrée aux *prisons pour peines* (Code d'instr. crim., art. 603 et 604). Dans la pratique, il n'existait guère que des petites et des grandes prisons départementales : les premières étaient de simples maisons d'arrêt, les secondes des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Maison centrale d'éducation correctionnelle

Titre donné à quelques établissements de jeunes détenus, du milieu du règne de Louis-Philippe à celui de Napoléon III. Le plus célèbre fut la Petite Roquette. Le statut de *maison centrale* (loi de finances du 16 juillet 1840) les détachait de la tutelle départementale tout en leur donnant le triste prestige des maisons centrales de force et de correction. Voir **Maison d'éducation correctionnelle**.

Maison centrale de force et de correction

Réservées en principe aux seuls criminels, les deux premières *maisons de détention* furent créées le 13 floréal an 9 (3 mai 1801) dans les anciennes maisons de force de Gand et de Vilvorde (Belgique actuelle). L'appellation *maison centrale de détention* apparaît en juin 1802 (Petit, *Ces peines obscures* (...), p. 152). Le décret impérial du 16 juin 1808 organise le système des centrales, telles qu'elles fonctionnent encore de nos jours. L'adjectif *centrale*, devenu peu à peu substantif dans le langage courant, signifie le regroupement, à l'intérieur d'une circonscription de plusieurs départements, de tous les détenus condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement correctionnel le plus sévère, soit un an au minimum (1808),

puis un an et un jour (1830). Le même décret de 1808 prescrit l'internement en centrale des forçats septuagénaires et des femmes condamnées aux travaux forcés.

Dans son arrêté du 20 octobre 1810 sur la *restauration des prisons*, Montalivet distingue, parmi les *prisons pour peine* de la Constituante, les *maisons de correction* et les *maisons centrales*, les premières étant réservées aux délinquants correctionnels, les secondes aux criminels.

La Restauration précise enfin la terminologie : *Les maisons centrales de détention sont constituées : 1^{re} maisons de force (...), 2^e maisons de correction (...)* (ordonnance du 2 avril 1817, art. 1^{er}). Désormais, l'appellation officielle courante sera *maison centrale de force et de correction*, l'appellation usuelle, *maison centrale*, voire *centrale* en langage parlé ou journalistique. On notera la disparition du vocable *détention*. Malgré quelques spécialisations apparues dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les centrales sont restées une institution parfaitement homogène. Jusqu'à la fin de la III^e République cependant, le formalisme administratif a imposé, lorsqu'il y avait lieu, la fiction de *maisons de force* qui n'étaient, au mieux, que des quartiers séparés des centrales. Ainsi, le décret d'extinction du bagne (17 juin 1938) prévoit que la peine des travaux forcés sera subie dans des *maisons centrales de force*.

Quant au quartier correctionnel des maisons centrales, l'usage inauguré sous le Consulat de n'y envoyer que les individus condamnés à un an de prison au minimum fut consacré par l'ordonnance du 2 avril 1817 et légèrement modifié par celle du 6 juin 1830 qui porta la peine minimum à un an et un jour, dans le dessein de soulager les centrales surpeuplées et mortifères de la quantité non négligeable des individus condamnés à un an de prison.

Maison de correction

- Code pénal, art. 40 :

Quiconque aura été condamné à la peine d'emprisonnement sera renfermé dans une maison de correction : il y sera employé à l'un des travaux établis dans cette maison, selon son choix.

La durée de cette peine sera au moins de six jours, et de cinq années au plus, sauf les cas de récidive ou autres où la loi aura déterminé d'autres limites.

- Arrêté ministériel du 20 octobre 1810 (Montalivet) : *Les maisons de correction seront établies à raison d'une par département. Après le décret du 9 avril*

1811, cela n'est plus jugé nécessaire (instruction du 20 octobre 1813).

- Circulaire du 5 novembre 1812 *portant exception à l'article 604 du Code d'instruction criminelle* (Montalivet) :

Toute maison de correction est subordonnée aux besoins du département auquel elle est destinée (...) Une erreur dans laquelle on est sur ces établissements, c'est que les maisons d'arrêt et de correction doivent toujours être isolées l'une de l'autre. Cet isolement n'est pas toujours nécessaire : il suffit qu'avec des séparations convenables dans l'intérieur, ils n'aient pas une entrée commune.

Dans son *Rapport au Roi* du 1^{er} février 1837, Gasparin préconise le regroupement des condamnés correctionnels disséminés dans les petites prisons ou, au contraire dans les centrales : *par là se trouverait organisée cette maison de correction par département qui, depuis 1791 jusqu'à ce jour, a toujours été le vœu de la loi et l'écueil de l'administration.*

S'agissant d'établissements spécialisés à l'usage exclusif des jeunes détenus, le terme *maison de correction*, qui fut pendant plus d'un siècle et demi le plus populaire pour désigner les colonies pénitenciaires, n'a aucune existence légale. Il procède d'une double dérive linguistique :

1. Dès l'Ancien Régime, les pouvoirs publics aussi bien que les pères de famille pouvaient envoyer les enfants ou jeunes gens en *maison de correction* (un couvent le plus souvent) : c'est le terme dont on désignait une maison de force destinée à cet usage.

2. Si l'article 66 du Code pénal prescrit d'envoyer en *maison de correction* le mineur coupable acquitté pour manque de discernement, il ne précise pas de quelle *maison de correction* il s'agit. Et pour cause : il n'y en a qu'une sorte pour les hommes, les femmes et les enfants, quelle que soit son importance (maison centrale ou maison d'arrêt, de justice et de correction). Ainsi entendues au sens large (prison pour peines destinées à la fois aux adultes et aux mineurs, jugés ou envoyés en correction paternelle), les maisons de correction trouvent leur fondement juridique dans le décret du 19 juillet 1791, puis dans le code de 1810.

Mais dans la réalité, il n'existera jamais – sauf à Paris – de maison de correction autonome, soit pour les adultes, soit pour les enfants, soit pour les uns et les autres. Seul prévaudra l'usage, inauguré en 1801 et légalisé en 1817, de distinguer

entre les condamnés correctionnels à moins d'un an (puis, à partir de 1830, moins d'un an et un jour) et ceux condamnés à plus d'un an. Les premiers cohabitent avec les prévenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, les seconds avec les réclusionnaires dans les centrales. L'emploi du terme *maison de correction* ne correspond donc qu'à l'usage des greffes pénitentiaires, tel que le révèlent les registres d'écrou spécifiques aux condamnés aux courtes peines (prisons dites départementales depuis 1811).

Maison départementale

Nom officiel du dépôt de mendicité de Nanterre (1887).

Maison de détention, Maison centrale de détention

Nom officiel donné jusqu'à la Restauration à une prison pour peines. Voir **Détention, Maison centrale de force et de correction**.

Maison d'éducation correctionnelle

Prison pour enfants. L'exemple le plus célèbre est celui de la Petite Roquette à Paris. Mais il est à peu près unique, dans la mesure où, très vite, les quartiers correctionnels des maisons centrales, puis les colonies agricoles qui les complètent ou (et) leur succèdent tiennent lieu de prisons pour enfants. Dans tous les cas de figure, il n'est pas question de *prison*, vocable désormais jugé impropre pour les enfants.

Maison d'éducation surveillée

Nouveau titre donné aux colonies pénitentiaires masculines (décret du 4 mai 1927) et, abusivement, à la prison des mineurs de Fresnes (1930).

Maison de force

1. Sous l'Ancien Régime, la France était, par centaines, *hérissée de maisons de force* (Manuel, *La police de Paris dévoilée*, an II. Cité par Carlier, *La prison aux champs*, p. 88). Tenues par des religieux le plus souvent, elles représentaient le mode d'enfermement de longue durée le plus habituel, préfigurant à la fois la prison pour peine et la prison administrative.

2. Code pénal, art. 21 :

Tout individu de l'un ou l'autre sexe, condamné à la peine de la réclusion, sera renfermé dans une maison de force et employé à des travaux dont le produit pourra être en partie appliqué à son profit, ainsi qu'il sera réglé par le Gouvernement.

La durée de cette peine sera au moins de cinq années et de dix ans au plus.

- Code pénal, art. 16 :

Les femmes et les filles condamnées aux travaux forcés n'y seront employées que dans l'intérieur d'une maison de force.

Dans la pratique, les maisons de force n'ont jamais existé en tant que telles, les réclusionnaires étant rassemblés avec les *correctionnels* (condamnés correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement) dans les maisons centrales.

Maison des jeunes détenus

Nom officiel donné aux Madelonnettes en 1831, puis à la Petite Roquette en 1836. Quelques années plus tard, le terme de *maison d'éducation correctionnelle* l'emportera, appliqué également aux prisons d'enfants des départements. Un siècle plus tard, la maison de correction cellulaire pour jeunes filles établie à Fresnes était couramment désignée, selon l'usage du greffe, sous le nom de *maison des jeunes détenues* : c'est ce que signifie la mention *passée aux JD* dans les répertoires.

Maison de justice

Code d'instruction criminelle, art. 603 :

Indépendamment des prisons établies pour peines, il y aura dans chaque arrondissement, près du tribunal de première instance, une maison d'arrêt pour y retenir les prévenus ; et, près de chaque cour d'assises, une maison de justice pour y retenir ceux contre lesquels il aura été rendu une ordonnance de prise de corps.

Les accusés restent détenus à la maison de justice pendant la durée de leur procès devant la cour d'assises.

Si l'on excepte celle du département de la Seine installée dans l'antique Conciergerie – encore admettait-elle d'autres catégories de détenus –, il n'y eut jamais en France de maison de justice physiquement séparée d'un autre lieu de détention. La plupart du temps, les accusés coexistaient, séparément ou non, avec les prévenus et les condamnés aux courtes peines dans la maison d'arrêt, de justice et de correction installée, à de rares exceptions près, au chef-lieu du département.

Maison pénitentiaire

Loi du 5 août 1850, art. 16 :

Les maisons pénitentiaires reçoivent : 1° les mineures détenues par voie de correction paternelle, 2° les jeunes filles de moins de seize ans condamnées à

l'emprisonnement pour une durée quelconque, 3^e les jeunes filles acquittées comme ayant agi sans discernement, et non remises à leurs parents.

Abusivement, le terme *maison pénitentiaire* s'applique parfois à l'un quelconque des établissements de jeunes détenus, pour garçons ou filles. Voir **Ecole de préservation**.

Maison de réclusion

Nom fréquemment donné aux dépôts de mendicité et maisons de répression, dont les pensionnaires (vagabonds, mendiants, etc.) sont qualifiés de *reclus*.

Maison de redressement

Dénomination populaire des colonies pénitentiaires, plus récente que « maison de correction ».

Maison de refuge

Asile ou prison-dépôt pour les vieillards sans ressources, vagabonds, etc. (rue de l'Oursine ou de Lourcine à Paris). Mais entre 1817 et 1832, la *Maison de refuge* de Paris désignait une prison-modèle pour enfants gérée par les frères des Ecoles chrétiennes.

Maison de répression

Prison administrative pour les mendiants et vagabonds libérés après avoir purgé leur peine. Dans les faits, la différence est minime, voire nulle, avec les dépôts de mendicité.

Mandat d'amener

Convocation d'un prévenu par l'autorité judiciaire, exécutoire par la force publique.

Mandat d'arrêt ou de dépôt

Ordre d'incarcération dans une maison d'arrêt, par l'autorité judiciaire, d'un individu inculpé, qu'il soit déjà en état d'arrestation (garde à vue), ou qu'il se soit déjà présenté libre devant le juge d'instruction. L'arrestation peut également être décidée à l'audience.

Marque : voir **Flétrissure**.

Masse, masse de réserve : voir **Pécule**.

Méthode scriptalégique

Système d'enseignement de l'écriture et de la lecture en 5 classes et 64 tableaux progressifs, inventé et pratiqué par Poutignac de Villars au pénitencier de la Petite Roquette sous l'égide de Gabriel Delessert. Le premier tableau montre les

lettres composées d'un jambage unique, comme *i*, *c* ou *j*; le second apprend à réunir deux jambages pour composer de nouvelles lettres, comme *u* (*i* + *i*) ou *g* (*c* + *j*). Etc. Les deux derniers tableaux sont consacrés à la morale et à la religion. Dans chaque corridor et à raison de trois minutes consécutives, un surveillant dicte aux enfants, qui écoutent par la porte entrebaillée de leur cellule, les tableaux correspondant à leur degré d'avancement. Les périodes de trois minutes reviennent quatre fois par enfant ou groupe d'enfants. Le surveillant passe ensuite dans les cellules pour distribuer les récompenses et les punitions.

Mineur

La minorité pénale est fixée à 16 ans par le code pénal. La loi du 12 avril 1906 l'élève à 18 ans. On appelle *jeunes adultes* les majeurs pénaux encore mineurs légaux 16-20 ans). A partir du 16 mars 1883, la section ouverte à la Petite Roquette pour les *adultes* s'entend des *jeunes adultes*. L'expression *mineur de 16 ans* signifie *mineur âgé de moins de 16 ans*.

Ordonnance

Décision du juge d'instruction :

- ordonnance de non-lieu (il n'y a pas lieu à poursuivre)
- ordonnance de renvoi au tribunal compétent ou, en matière criminelle, à la Chambre des mises en accusation.

Le juge d'instruction comme la Chambre des mises en accusation peuvent délivrer des ordonnances de mise en liberté provisoire ou de maintien en détention.

Mais le terme s'entend de bien d'autres façons : ainsi, le Préfet de police, héritier du lieutenant de police de l'Ancien Régime, rend traditionnellement des ordonnances.

Passager

Détenu déposé provisoirement dans une prison, en provenance d'une autre. La plupart du temps, c'est un condamné en attente de transfert pour son lieu de détention définitif. Peuvent faire partie des passagers des détenus convoqués par un magistrat, les étrangers rassemblés en vue de leur expulsion, les mendiants *libérés* à conduire au dépôt de mendicité, les aliénés destinés à l'asile, etc.

Patronage

Œuvre se proposant de fournir travail et protection aux détenus libérés méritants, sous un

contrôle moral et religieux sévère. Les *patrons*, artisans et industriels, sont eux-mêmes astreints à rendre des comptes à la *Société de patronage*. L'inconduite du *patroné* en état de *liberté provisoire* donne lieu à la réintégration immédiate dans le pénitencier. Les libérés adultes masculins étant considérés comme irrécupérables, seules des œuvres consacrées aux femmes et aux enfants virent le jour jusqu'à la III^e République. Attachée exclusivement au pénitencier de la Roquette, la *Société de patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine*, fondée en 1833, fut considérée comme le modèle du genre jusqu'au milieu du siècle. En 1872 encore, elle était citée en exemple par le vicomte d'Haussonville à la Commission d'enquête parlementaire.

Pécule

Portion du salaire restant au détenu une fois prélevée la part de l'administration. La loi de 1791 comme le Code pénal instaurent le pécule sans le nommer :

Décret du 19 juillet 1791, tit. II, art. 6 : *Sur le produit du travail du détenu, un tiers sera appliqué à la dépense commune de la maison. Sur une partie des deux autres tiers, il lui sera permis de se procurer une nourriture meilleure et plus abondante. Le surplus sera réservé pour lui être remis après que le temps de sa détention sera expiré.*

Code pénal, art. 41 : *Les produits du travail de chaque détenu pour délit correctionnel seront appliqués partie aux dépenses communes de la maison, partie à lui procurer quelques adoucissements, s'il les mérite, partie à former pour lui, au temps de sa sortie, un fonds de réserve.*

Il y avait donc dès l'origine une distinction entre la *masse (pécule) disponible*, appelée aussi *denier de poche*, et la *masse (pécule) de réserve*. Employé assez rarement sous le règne de Charles X, le vocable *pécule* devient prédominant sous la Monarchie de Juillet, bien que *masse* soit encore couramment utilisé jusqu'à la III^e République. D'inspiration libérale, l'ordonnance du 2 avril 1817 (art. 12) rétablit la proportion des deux tiers, que le Code pénal s'était gardé de mentionner, étend implicitement le bénéfice du pécule aux réclusionnaires, et, par la simple omission de la mention *s'il les mérite*, rend de nouveau obligatoire la partie du pécule destinée aux *adoucissements*. Elle en fixe le montant à un tiers de l'ensemble du *produit du travail* et en laisse le libre usage au détenu. Une génération plus tard,

il suffit au ministre Duchâtel de s'appuyer sur la lettre du Code pénal pour réduire considérablement le pécule et réintroduire la notion de mérite : la circulaire du 27 décembre 1843 le ramène à une proportion variant de 1 à 5 dixièmes selon les catégories ou les situations pénales (prévenus, condamnés réclusionnaires ou correctionnels, récidivistes, etc.), et l'ampute encore du montant des amendes (prononcées par le prétoire) et de celui des dommages, même involontaires, causés par le détenu. L'idée a prévalu alors que le travail n'étant qu'une partie du châtiment et de l'amendement du condamné, rien ne lui est dû que son maintien en vie. Octroyé par la philanthropie administrative, le pécule n'est plus un salaire, mais une aumône destinée à favoriser l'émulation, éviter le découragement excessif et désamorcer un motif de révolte.

Dans chaque prison, un *numéro de compte* du pécule de réserve affecté à chaque détenu est porté sur un registre spécial.

Pécule des jeunes détenus

En 1836 déjà, Béranger de la Drôme, président de la Société de patronage des jeunes libérés de la Seine, réclamait la suppression du pécule disponible ou denier de poche, dont le produit *se dissipait au jeu, à la cantine, ou servait à favoriser des penchants plus honteux encore*. Delessert s'empressa de lui donner satisfaction dans son pénitencier expérimental de La Roquette. Les résultats ayant été jugés concluants, Duchâtel confisqua intégralement le pécule des jeunes détenus (*Arrêté* du 28 mars 1844, art. 16, dans *Code des prisons*, t. I, p. 442). Il se réservait de régler par un *arrêté spécial* l'emploi de cet argent, qui continua à être versé par les entrepreneurs ou confectionnaires à la caisse des prisons (*ibid.*). Dans l'instruction qui accompagne son arrêté, le ministre explique pourquoi il n'a pas mentionné les jeunes détenus dans sa circulaire du 27 décembre précédent : *Ils forment une classe tout à fait à part dans les prisons, où ils sont renfermés presque tous, moins à titre de punition que pour y être élevés. D'un autre côté, les frais de leur entretien et de leur éducation sont une charge trop considérable pour l'État, pour qu'il puisse les appeler à profiter des cinq dixièmes de ce qu'ils gagnent. Comme j'ai le projet de régler incessamment la situation des jeunes détenus, quant au produit de leur travail, ce produit sera intégralement mis en réserve jusqu'à nouvel ordre.* Quant à l'*arrêté spécial*, il se borne à affecter au Trésor les sommes spoliées (13 août 1845).

Une vingtaine d'années plus tard, Paul Boudet, ministre de l'Intérieur de Napoléon III, en est encore à se demander *s'il ne vaudrait pas mieux, pour stimuler l'ardeur au travail des jeunes détenus et les intéresser à se bien conduire, leur allouer une rémunération sur le produit de leur main-d'œuvre (...). Une récompense accordée à l'enfant au fur et à mesure des efforts qu'il aurait faits pour l'obtenir lui causerait plus de plaisir, quoiqu'elle ne dût pas lui être remise immédiatement* (Circulaire du 28 novembre 1863, *Code des prisons*, t. IV, p. 146). Les esprits ayant été ainsi préparés, la mesure est prise discrètement, noyée dans le règlement général sur le pécule des centrales du 4 août 1864 (art. 243).

Peines

1. Les peines criminelles sont toutes *infamantes* ou *afflictives et infamantes* :

Code pénal, art. 7 : *Les peines afflictives et infamantes sont 1° la mort, 2° les travaux forcés à perpétuité, 3° la déportation, 4° les travaux forcés à temps, 5° la réclusion. La marque et la confiscation générale peuvent être prononcées concurremment avec une peine afflictive, dans les cas déterminés par la loi.* Code pénal, art. 8 : *Les peines infamantes sont 1° le carcan, 2° le bannissement, 3° la dégradation civique.*

2. Code pénal, art. 9 : *Les peines en matière correctionnelle sont 1° l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction, 2° l'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille, 3° l'amende.*

3. Code pénal, art. 464 : *Les peines de police sont l'emprisonnement, l'amende, la confiscation de certains objets saisis.*

Pénitencier

Lieu où l'on fait *pénitence*. D'origine anglo-saxonne, le terme est popularisé en France par les idéologues de la Monarchie de Juillet, à l'usage exclusif des prisons militaires et surtout des prisons d'enfants : quartiers correctionnels annexés aux maisons centrales ou aux maisons d'arrêt, colonies agricoles. Le mot évoque alors l'idée d'amendement et de régénération, et déjà s'amorce un glissement terminologique autour de l'idée de travail forcé de plein air. Alors, l'usage se répand de désigner sous ce nom les établissements de la Guyane, réservés aux bagnards adultes, et ceux de la Corse, les *pénitenciers agricoles* assimilés aux centrales.

Pénitenciaire

Synonyme de *pénitencier*, ce substantif n'était plus usité à la fin du XIX^e siècle.

Pistole

Cellule meublée louée à l'entrepreneur par le prévenu ou le dettier. A l'origine, tout prisonnier fortuné, même jugé, pouvait bénéficier du régime de la pistole. Le règlement des prisons de courtes peines du 11 novembre 1885 soumit le *tarif de pistole* à l'approbation préfectorale. A cette époque, les prisons parisiennes avaient supprimé la pistole, à l'exception notable de Saint-Lazare.

Police, simple police : voir **Tribunal de (simple) police**.

Police (haute) : voir **Surveillance de la haute police**.

Police correctionnelle : voir **Tribunal correctionnel, Tribunal de police correctionnelle**.

Prétoire

Tribunal disciplinaire interne de la prison, institué par le ministre de l'Intérieur Duchâtel le 8 juin 1842.

Prévenu

Individu soupçonné d'un délit ou d'un crime. Il est sous *main de justice*, en état de liberté ou arrêté. Terme générique qui continue à s'appliquer après inculpation ou accusation.

Prison

Désignation générique des lieux de détention. L'usage le réserva peu à peu aux prisons municipales ou départementales.

Prison départementale

Terme administratif mais non légal, né de la cession par l'État aux départements des maisons d'arrêt, de justice et de correction (décret impérial du 9 avril 1811) et disparu sous la IV^e République avec leur rétrocession (application progressive de l'ordonnance du 30 décembre 1944).

Prison pour peines

Expression apparue à la fin du XVIII^e siècle pour désigner un châtiment relativement peu usité jusqu'alors, par opposition à la notion traditionnelle de la prison comme lieu de sûreté (antichambre

du jugement ou du supplice après le jugement), ou encore dépôt-dépotier de captifs dont la société se débarrasse ou sur lesquels elle entend exercer une pression. La prison pour peines, qui tient la plus grande place dans le Code pénal, entend substituer, dans la majeure partie des cas, l'unique supplice moral de l'enfermement à la variété infinie des supplices physiques de l'âge gothique.

Depuis le décret de Napoléon instituant les maisons centrales, il est d'usage de distinguer les établissements de courtes peines (maisons d'arrêt, de justice et de correction) et les établissements de longues peines (centrales).

Procureur du Roi (impérial, de la République)

Magistrat chargé de veiller à l'application de la loi et à la défense de la société au sein du tribunal correctionnel, et donc de poursuivre le prévenu au nom du ministère public. S'il estime le châtiement insuffisant, il peut faire appel *a minima*.

Procureur général près la cour royale (impériale, d'appel)

Procureur exerçant ses fonctions au sein de la cour d'appel.

Prostituée

Voir **Fille soumise, Insoumise**.

Pourvoi en cassation

Recours contre un arrêt criminel, formulé par le condamné ou par le procureur général. L'arrêt ne peut être cassé que pour vice de forme.

Puissance paternelle

Droit dont dispose le père, ou à défaut la veuve non remariée et (ou) le conseil de famille sur son enfant. Au fil du temps, ce droit fut contrôlé (article 66 du Code pénal), renforcé, complété, battu en brèche, voire remplacé par celui des pouvoirs publics. Le meilleur exemple se trouve dans une lettre du maréchal Randon, ministre de la Guerre, à propos de l'enrôlement militaire des jeunes détenus de la colonie corse de Saint-Antoine : *ce droit de conseil et de direction appartient exclusivement à l'administration depuis la loi du 5 août 1850, qui peut être considérée à cet égard comme créant une sorte de tutelle* (lettre au ministre de l'Intérieur, 1869, *Code des prisons*, t. IV, p. 492). Voir **Article 66, Pupille**.

Pupille

- Enfant pris en charge par l'Assistance publique (loi du 10 janvier 1849). Sur décision du tribunal civil, les *pupilles vicieux* (indociles) peuvent être placés dans des établissements pénitentiaires (loi du 28 juin 1904), en vertu de la délégation de puissance paternelle dont l'administration peut disposer depuis la loi du 24 juillet 1889 (art. 17).

- Délinquant mineur dont les parents ont été déchus de la puissance paternelle, placé sous la tutelle de l'Administration pénitentiaire (loi du 24 juillet 1889 sur les *enfants maltraités ou moralement abandonnés*). Par extension, il devint courant de désigner sous le nom de *pupilles de l'article 66* les mineurs envoyés en colonie sur décision judiciaire.

Quartier correctionnel (quartier de correction)

Dans son *Rapport au Roi* du 21 décembre 1819, Decazes prévoit la division des centrales en *quatre grands quartiers, dont deux pour la réclusion et deux pour la correction*, des *subdivisions* étant préconisées pour les enfants. Trente ans plus tard, le terme *quartier correctionnel*, sans autre précision, s'entend du quartier d'une centrale ou d'une maison d'arrêt spécialement affecté aux enfants condamnés à plus de 2 ans d'emprisonnement ou renvoyés comme *insubordonnés* d'une colonie pénitentiaire (loi du 5 août 1850, art. 10). En attendant la création des colonies correctionnelles prévues par la loi, une circulaire du 19 juin 1868 prévoyait l'aménagement de quartiers correctionnels à Dijon, Rouen et Villeneuve-sur-Lot. L'expression subsista cependant après la création des colonies correctionnelles (1895) pour désigner, dans le cas où elles faisaient également office de colonies pénitentiaires, le quartier pour les enfants de l'article 10 de la loi de 1850.

Quartier de correction (quartier correctionnel)

Quartier disciplinaire d'une prison (cellules de punition).

Quartier (Grand)

A Fresnes, le *Grand Quartier* ou *Quartier principal* se compose des trois grands corps de bâtiment parallèles réunis par un couloir central, par opposition aux annexes (*Quartier de désencombrement* et *Quartier de transfèrement*). Mais dans les registres d'écrou, l'abréviation GQ désigne la série *Maison de correction*.

Quartier pénitentiaire

Les colonies correctionnelles (Eysses et Gaillon) et la maison pénitentiaire de Clermont avaient un caractère mixte, accueillant à la fois les enfants de l'article 10 de la loi de 1850 et ceux des articles 3 et 4. Ces derniers étaient détenus dans le *quartier pénitentiaire*.

Réclusion

Peine à l'usage des criminels. L'expression *réclusion criminelle* est un pléonasma. Voir **Maison de force**.

Registre de libération

Registre consignait les sorties (libération, transfert, etc.). Difficilement consultable, dans la mesure où l'ordre suivi est celui des entrées (numéro croissant d'écrou). Cet usage semble remonter au moins à la Restauration (voir la circulaire du 20 janvier 1829, dans *Code des prisons*, I, p. 101-102).

Registre de mouvement

Registre journalier nominatif des entrées et des sorties.

Relégation

Peine accessoire contre les récidivistes, visant surtout la petite délinquance (vagabondage et mendicité), instaurée par la loi du 27 mai 1885. Elle consistait, après la *libération* des condamnés, en *internement perpétuel* sur un territoire d'outre-mer. Le décret du 26 novembre 1885 désigna la Guyane et précisa la vraie nature de la peine : le travail forcé dans des conditions rigoureusement identiques à celles des bagnards. En supprimant théoriquement le bagne, le gouvernement Daladier s'abstint de toucher à la relégation. Ne pouvant expédier les relégués en Guyane, le régime de Vichy les enferma dans les centrales (loi du 6 juillet 1942), pratique qui devait rester en honneur, moyennant quelques mitigations pour les *libérés* les plus méritants, jusqu'à la loi du 17 juillet 1970 sur la tutelle pénale.

Rupture de ban

Délit constitué par l'infraction à la surveillance de la haute police (interdiction de séjour depuis 1885). La Maison de répression de Saint-Denis regorgeait de libérés vagabonds consignés après avoir purgé une condamnation pour rupture de ban. Voir **Surveillance de la haute police**.

Souricière. Voir Dépôt judiciaire, dépôt des prévenus.

Surveillance de la haute police

Peine accessoire instaurée par le sénatus-consulte du 28 floréal an 12, remplacée par l'interdiction de séjour (loi du 27 mai 1885, art. 19).

Code pénal, art. 44 modifié par la loi du 28 avril 1832 :

L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera de donner au gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il sera interdit au condamné de paraître après qu'il aura subi sa peine. En outre, le condamné devra déclarer, avant sa mise en liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence. Le Code pénal de 1810 laissait au libéré la faculté d'échapper à la surveillance en versant une *caution de bonne conduite*.

Code pénal, art. 47 :

Les coupables condamnés aux travaux forcés à temps et à la réclusion seront de plein droit, après qu'ils auront subi leurs peines, et pendant toute leur vie, sous la surveillance de la haute police de l'État.

Code pénal, art. 271 modifié par la loi du 28 avril 1832 :

Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui auront été légalement déclarés tels seront, pour ce seul fait, punis de trois à six mois d'emprisonnement. Ils seront renvoyés, après avoir subi leur peine, sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. Le Code pénal de 1810 les mettait à la disposition du gouvernement pendant le temps qu'il déterminera, eu égard à leur conduite.

La peine fut rendue facultative dans tous les cas et limitée à vingt ans par la loi du 23 janvier 1874. Voir **Rupture de ban**.

Système d'Auburn, système de Philadelphie

Le débat se continue entre les partisans des deux grands systèmes qu'on est généralement convenu de désigner par les noms de régime de « Philadelphie », c'est-à-dire de l'emprisonnement solitaire et continu, de nuit et de jour, et de régime d'« Auburn », c'est-à-dire de l'emprisonnement avec travail et promenades en commun, mais avec la règle du silence absolu (Questionnaire adressé aux préfets par Montalivet, 1^{er} août 1838).

Fondés aux États-Unis à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, les deux pénitenciers d'Auburn et de Philadelphie furent rapidement imités, non seulement dans tous les États de l'Union, mais

dans toute l'Europe, chacun prônant son système comme le seul valable, le système rival étant voué aux gémonies, le tout avec force pamphlets et campagnes de presse. Tocqueville est le plus célèbre des experts envoyés au début des années 30 par les gouvernements européens. Il devait jouer un rôle déterminant dans la politique pénitentiaire du gouvernement de Juillet, d'abord en enfermant strictement le débat dans une alternative unique et obligée, ensuite en faisant partager aux ministres de l'Intérieur successifs le choix qu'il avait fait du système de Philadelphie, après l'avoir gardé longtemps secret par opportunisme. Voir **Système pénitentiaire**.

Système pénitentiaire

Théorie de l'emprisonnement cellulaire absolu (système de Philadelphie) ou relatif (système d'Auburn). Les idéologues pénitentiaires du règne de Louis-Philippe réussirent, après la réforme du Code pénal en 1832, et surtout après les graves émeutes de 1834 et la vague d'arrestations qui s'ensuivit, à convaincre le gouvernement de réglementer et, si possible, de légiférer en la matière. Au pragmatisme qui a gouverné jusqu'alors les prisons et à la promiscuité immorale et criminogène, il convient de substituer un système digne du Code pénal dont la prison pour peines constitue le mode d'application principal. En attendant une loi indéfiniment ajournée, le système réussit à s'imposer partiellement par voie réglementaire (circulaire Gasparin du 2 octobre 1836). Le conseil général de la Seine se distingua en réclamant la construction de prisons cellulaires dès 1835. A l'époque, le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt fut l'une des rares personnalités de premier plan à comprendre l'enjeu du débat entre partisans d'Auburn et de Philadelphie, en renvoyant dos à dos tous les tenants de ce qu'il appelait le «système» tout simplement (*Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*, Delaunay, 1840; *Histoire des tortures au XIX^e siècle*, Morris, 1859. Rééd. en préparation par Christian Carlier, L'Atelier).

Transportation

Nom utilisé dans les débats parlementaires de la Monarchie de Juillet pour caractériser un nouveau mode d'application des travaux forcés, qui sera inauguré par le Prince-Président en 1852, et le différencier de la *déportation*, peine politique.

Travail

Obligatoire pour tous les condamnés (Décret du 23 septembre 1791). *Le travail est, de tous les moyens, le plus propre à corriger les hommes dépravés, à donner une autre direction à leurs idées, à leur faire perdre leurs habitudes vicieuses* (Instruction du 22 mars 1816). Voir **Pécule**.

Travaux forcés

Peine criminelle de 5 à 20 ans ou perpétuelle subie dans les bagnes métropolitains jusqu'au règne de Napoléon III, puis en Guyane ou en Nouvelle-Calédonie : décret du 25 février 1852, loi du 30 mai 1854. Décret du 17 juin 1938 : *Le bagne disparaîtra par extinction et la Guyane pourra ainsi s'adapter progressivement à une nouvelle économie. Il ne saurait donc être question de ramener en France les condamnés déjà transportés.*

Tribunal correctionnel

Tribunal chargé de juger les délits.

Tribunal de police

Titre premier du livre II du Code d'instruction criminelle : *Des tribunaux de police*. Heureusement inusitée dans la pratique, cette désignation englobe à la fois les tribunaux de simple police et les tribunaux de police correctionnelle.

Tribunal de police correctionnelle

Autre nom du tribunal correctionnel. A ne pas confondre avec le tribunal de simple police.

Tribunal de simple police

Tribunal chargé de juger les contrevenants.

Vagabondage

Code pénal, art. 269 :

Le vagabondage est un délit.

Ibid., art. 270 :

Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession.

Ibid., art. 271 :

Les vagabonds ou gens sans aveu (...) seront, pour ce seul fait, punis de trois à six mois d'emprisonnement, et demeureront, après avoir subi leur peine, à la disposition du gouvernement pendant le temps qu'il déterminera, eu égard à leur conduite.

La loi du 28 avril 1832 fixa ce temps à un minimum de 5 ans et un maximum de 10 ans, et remplaça, pour les mineurs de 16 ans, la peine de l'emprisonnement par celle de la surveillance

de la haute police (elle-même remplacée en 1885 par celle de l'interdiction de séjour) jusqu'à l'âge de 20 ans. Il faudra attendre la loi du 18 mars 1955 pour que disparaisse l'interdiction de séjour de plein droit.

Béranger de la Drôme, président de la société de patronage des jeunes libérés de la Seine, définit le vagabondage comme *l'amour de l'oisiveté et de l'indépendance* (compte-rendu de 1838, p. 25).

Vicieux

Rebelle à l'éducation ou à la moralisation. Terme attribué surtout aux enfants, dans une acception aujourd'hui désuète. *Vicieux* s'entend d'un vice de constitution, comme dans l'expression *cheval vicieux*. Sous Louis-Philippe, Alhoy et Lurine présentent *les systèmes qui se disputent la puissance moralisatrice sur des enfants vicieux*. La loi du 28 juin 1904 a pour objet *l'éducation des pupilles*

de l'assistance publique difficiles ou vicieux. Amor, directeur de l'Administration pénitentiaire à la Libération, envoie une circulaire sur les *frais d'entretien des pupilles vicieux des services de l'assistance à l'enfance confiés aux institutions publiques d'éducation surveillée* (3 octobre 1944). Cependant, la connotation sexuelle n'a jamais été absente, elle a même été savamment entretenue. Tocqueville parle des *criminels infâmes qui se livrent paisiblement à leurs penchants vicieux, à leurs cyniques entretiens, à leurs monstrueuses liaisons* (*Du système pénitentiaire* (...), éd. Michelle Perrot, dans *Œuvres complètes* (...), t. IV, vol. 1, n. II, p. 141).

Violon

Dénomination non officielle des dépôts et chambres de sûreté : salle commune de dépôt attachée à chaque poste de police ou de gendarmerie pour la garde à vue des individus arrêtés.

Index des établissements cités

- Abbaye : 244
Algérie : 245, 257
Angoulême : 158 note 2
Auburn : 269
Bicêtre : 42, 51, 72, 73, 241, 256
Bourg-la-Reine : 42-43, 72-75
Brest : 240, 246, 256
Charenton-le-Pont : 73
Châtelet : 43, 237
Châtillon-sous-Bagneux : 73
Cherche-Midi : 244
Choisy-le-Roi : 72
Clairvaux : 247
Clichy : 43, 59, 195 note 1, 209, 245, 260
Colombes (stade Yves du Manoir) : 97 note 1
Conciergerie : 40, 43-44, 242, 244, 255, 264
Dames de Saint-Michel : 239
Dépôt judiciaire : 50, 172 note 9, 258
Dépôt près la Préfecture de police : 39, 40, 43, 50, 86 note 1, 165 note 5, 172 note 9, 188 note 2, 258
Dijon : 268
Doullens : 44, 260
Drancy (cité de la Muette) : 97 note 1
Eysses : 257, 269
Fontenay-sous-Bois : 72
Fontevault : 257
For l'Evêque : 237
Force : 44, 244, 245
Fouilleuse : 44-45
Fresnes : 45-46, 49, 56, 58, 86, 158 note 3, 232 note 2, 249, 251, 260
Gand : 262
Garde nationale (maison d'arrêt de la) : 46-47
Gaillon : 257, 269
Gentilly (création réclamée) : 72
Guyane : 246, 253, 256, 257, 258, 267, 269, 270
Ham : 75
Hôpital Saint-Antoine : 165 note 5
Hospice dépositaire des enfants assistés : 41, 172 note 9
Issy-lès-Moulineaux : 72
Landerneau : 158 note 2
Lorient : 240, 256
Madelonnettes : 46, 161-164, notes 1 à 4, 240, 241, 242, 245, 247, 259, 264
Maison de refuge de la rue des Grés : 238, 240, 265
Maison de refuge de la rue de Lourcine : 76, 265
Mazas : 39, 40, 41, 44, 46, 47-48, 158 note 3, 165 note 5, 170 note 6, 245, 249
Mettray : 257
Montesson : 48
Montreuil-Bellay (camp de concentration) : 254
Montrouge : 72
Nanterre : 40, 48-49, 86 note 1, 95, 114, 115, 118, 172 note 10, 240, 250, 264
Nogent-sur-Marne : 72
Nouvelle-Calédonie : 270
Petit-Luxembourg : 75
Philadelphie : 45, 269
Prison d'essai : 238
Projets de prisons : 41, 64
Rieucros (camp de concentration) : 175 note 2, 253
Rochefort : 240, 246, 256
Roland Garros (stade) : 97, note 1
Roquette (Grande) : 40, 41, 46, 51-55, 242, 245, 246
Roquette (Petite) :
- mineurs : 39, 40, 41, 55-56, 58, 59, 76, 86 note 1, 165 note 5, 239, 241, 242, 243, 244, 247, 262, 264, 265, 266
- femmes : 116-117 notes 1-2, 232 note 2, 253
Rouen : 268
Saint-Antoine : 257
Saint-Denis :
- maison d'arrêt : 75

- maison de répression : 39, 41, 56-57, 75, 250, 258, 269

Saint-Eloi : 260

Saint-Gilles : 45

Saint-Hilaire : 257, 260

Saint-Lazare : 40, 41, 49, 51, 55, 57-59, 143 note 2, 239, 244, 249, 267

Saint-Martin-de-Ré : 95, 158 note 2, 258

Saint-Maur-des-Fossés : 73

Sainte-Pélagie : 39, 40, 41, 46, 59-62, 76, 171 note 7, 240, 252

Saliers (camp de concentration) : 254

Santé : 39, 40, 41, 44, 62-63, 86 note 1, 97 et note 1, 107 notes 3 et 4, 158 note 3, 165 note 5, 170 note 6, 247, 249, 251, 253

Sceaux : 63, 72, 73

Toulon : 240, 246, 256

Vaugirard (création réclamée) : 72

Vernet (camp de concentration) : 253

Villejuif : 72

Villeneuve-sur-Lot : 268

Villers-Cotterêts : 41, 43, 63, 75, 76

Vilvorde : 262

Vincennes :

- donjon, château : 75

- maison d'arrêt : 72, 73, 74

Table des illustrations

Entrepris sous Charles X et édité en 1836 sous Louis-Philippe, l'atlas général de Paris de Théodore Jacoubet permet un repérage précis des prisons existantes à l'époque. Quant à la célèbre *Architectonographie des prisons* de Louis-Pierre Baltard (1829), la clarté de ses planches a été difficilement égalée depuis. Les références à ces auteurs se bornent ci-dessous à la mention de leur nom.

Autant que possible, priorité a été donnée à la reproduction de plans inédits. L'iconographie des prisons est à peu près inexistante aux Archives de Paris (à l'exception de la lithographie de la Petite Roquette et d'un petit album de photographies de la Grande Roquette), mais elle est très abondante au musée Carnavalet, à la Bibliothèque Nationale et dans d'autres institutions parisiennes. Marie de Thésy, conservateur en chef à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP), a aimablement autorisé Laurent Kruszyk, photographe aux Archives de Paris, à reproduire les photographies choisies pour illustrer ce travail.

La reproduction des plans et des photographies a été réalisée par mes collègues photographes Christophe Belin et Laurent Kruszyk.

On trouvera les références complètes des albums imprimés dans les sources complémentaires classées dans l'ordre alphabétique des prisons, p. 42-64.

Couverture : Petite Roquette, lithographie J. Arnout, milieu du XIX^e siècle. Archives de Paris 15 Fi 32.

P. 60 : Villers-Cotterêts, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris D12N⁴32.

P. 61 : Villers-Cotterêts, plan du 1^{er} étage. Archives de Paris D12N⁴32.

- Plan du 2^e étage. Archives de Paris D12N⁴32.

P. 67 : Projet de la rue de Tolbiac. Archives de Paris D7N⁴1 (1) (photo 1 Fi 1377).

P. 88 : La Force, plan de situation. Jacoubet, feuille 33.

P. 90 : La Force, plan du rez-de-chaussée. Baltard, planche 1.

P. 91 : La Force, plan du premier étage. Baltard, planche 2.

P. 110-111 : Fresnes, plan général. Archives de Paris D7N⁴7(4).

P. 122 : Les Madelonnettes, plan de situation. Jacoubet, feuille 24.

P. 124 : Les Madelonnettes, cliché pris en 1866. Collection Marville, BHVP GP IX 33.

P. 128 : Mazas, plan général. Archives de Paris Plans 4345/1.

P. 129 : Mazas, plan de l'étage souterrain. Archives de Paris Plans 4345/6.

P. 130 : Mazas, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris 2 Fi 1747.

P. 131 : Mazas, vue d'ensemble. Collection Paul Emonts, BHVP XLVIII 1.

P. 132 : Mazas, vue intérieure d'une des 3 divisions. Collection Paul Emonts, BHVP XLVIII 4.

P. 133 : Mazas, une cellule. Collection Paul Emonts, BHVP XLVIII 5.

P. 135 : Mazas, rond-point de la détention. Collection Paul Emonts, BHVP XLVIII 6.

- Promenoir cellulaire. Collection Godefroy, BHVP planche XLVIII, 19 [boîte 12, n° 353].

P. 140-141 : Nanterre, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris Plans 6706 (photo 3 Fi 4702).

- Plan du 1^{er} étage. Archives de Paris D12N⁴13 (photo 3 Fi 4704).
- Elévation et coupe. Archives de Paris D12N⁴12 (photo 4 Fi 132).

- P. 142 :** Nanterre. Plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, s.d. [1874]. Archives de Paris 1 Fi 1353.
- Bâtiments cellulaires : sous-sol et rez-de-chaussée. Archives de Paris Atlas 165, feuille 10 (photo 3 Fi 4700).
- Ateliers et dortoirs. Archives de Paris Atlas 165, feuille 13 (photo 3 Fi 4700).

- P. 143 :** Nanterre, chapelle réappropriée en ateliers. Archives de Paris Atlas 165, feuille 14 (photo 3 Fi 4700).

- P. 144 :** Nanterre, projet de construction à la place de la chapelle. Archives de Paris D12N⁴16 (photo 3 Fi 4705).

- P. 146 :** Préfecture de police, Dépôt, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris D7N⁴4(3).

- P. 147 :** Préfecture de police, Dépôt. Projet d'agrandissement, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris D7N⁴4(1).

- P. 150 :** Rue de la Roquette. Jacoubet, feuille 2.

- P. 152 :** Grande Roquette, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris 2 Fi 1749.
- Plan du 1^{er} étage. Archives de Paris 2 Fi 1750.

- P. 153 :** Grande Roquette, plan du 2^e étage. Archives de Paris 2 Fi 1751.
- Plan du 3^e étage. Archives de Paris 2 Fi 1752.

- P. 154 :** Grande Roquette, entrée. H. Blancard, *Vues de Paris*, [1887-1897]. N° 155 : *Devant la Grande Roquette*. BHVP Paris Album 4° 17.
- Vue extérieure. Archives de Paris Atlas 1041.

- P. 155 :** Grande Roquette, cour d'entrée. Archives de Paris Atlas 1041.
- Cour de l'infirmerie. Archives de Paris Atlas 1041.

- P. 156 :** Grande Roquette, grande cour. Archives de Paris Atlas 1041.
- Chemin de ronde est, jardin du directeur. Archives de Paris Atlas 1041.

- P. 157 :** Grande Roquette, chapelle. Archives de Paris Atlas 1041.
- Atelier. Archives de Paris Atlas 1041.

- P. 162 :** Plan de masse des deux Roquettes. Archives de Paris 2 Fi 1748.

- P. 163 :** Petite Roquette, plan général. Baltard, planche 21.

- P. 168 :** Petite Roquette, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris 2 Fi 1754.
- Plan du 1^{er} étage. Archives de Paris 2 Fi 1755.

- P. 169 :** Petite Roquette, plan du 2^e étage. Archives de Paris 2 Fi 1756.
- Plan du 3^e étage. Archives de Paris 2 Fi 1757.

- P. 178 :** Saint-Lazare, plan de situation. Jacoubet, feuille 15.

- P. 181 :** Saint-Lazare, plan général. Baltard, planche 14.

- P. 184 :** Saint-Lazare, entrée. Henri Godefroy. BHVP PM XXXVIII 4.

- P. 185 :** Saint-Lazare, cour de la 2^e section. Paul Emonts. BHVP GP XXXVIII, 6.
- Première cour. Henri Godefroy. BHVP PM XXXVIII 1.

- P. 186 :** Saint-Lazare, dortoir pour 110 détenues. Paul Emonts. BHVP GP XXXVIII, 26.
- Cellule de punition. Paul Emonts. BHVP GP XXXVIII, 32.

- P. 187 :** Saint-Lazare, la *Ménagerie*. Paul Emonts. BHVP GP XXXVIII, 30.
- Infirmerie et galerie du 1^{er} étage. Henri Godefroy. BHVP PM XXXVIII 6.

- P. 190 :** Saint-Lazare, arrière-cour et chever de la chapelle. J. Barry, s.d. BHVP PM XXXVIII, n° 8.

- P. 191 :** Saint-Lazare, cour de l'administration. J. Barry, s.d. BHVP PM XXXVIII, n° 7.
- Chemin de ronde Sud. J. Barry, s.d. BHVP PM XXXVIII, n° 9.

- P. 194 :** Sainte-Pélagie, plan de situation. Jacoubet, feuille 42.

P. 196 : Sainte-Pélagie, plan de masse. Archives de Paris D7N⁴38 (3).

- Plan général. Baltard, planche 15.

P. 198 : Sainte-Pélagie, façade de la rue de la Clef. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 32.

- Rue du Puits-de-l'Ermite. Atget. BHVP GP XVIII 17.

P. 199 : La rue du Puits-de-l'Ermite. Atget. BHVP GP XVIII 18.

- Angle des rues de la Clef et du Puits-de-l'Ermite. Henri Godefroy. BHVP PM XVIII 144 [boîte 12, n° 358].

P. 201 : Sainte-Pélagie, atelier des ballons. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 40.

P. 202 : Sainte-Pélagie, dortoir à 7 lits. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 48.

- Dortoir des *conducteurs*. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 49.

P. 203 : Sainte-Pélagie, infirmerie. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 50.

- Bains. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 44.

P. 206 : Sainte-Pélagie, la chapelle. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 35.

- *Cour de la Dette*. Paul Emonts. BHVP GP XVIII 37.

P. 216-217 : Santé, plan du rez-de-chaussée. Archives de Paris 2 Fi 1801.

P. 227 : Santé, préaux cellulaires. Collection Marville, BHVP GP LIII 28.

P. 236 : Sainte-Pélagie, reste de la chapelle. Henri Godefroy, s.d. [1899]. BHVP PM XVIII [boîte 12, n° 355].

Achevé d'imprimer
sur les presses
de 4M Impressions
Savigny-sur-Orge

Mars 1996